

CONSEIL MUNICIPAL

Et

CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS

SOMMAIRE

IN EXTENSO DU 29 JUIN 2015	5
CONSEIL MUNICIPAL.....	87
DELIBERATIONS DU N°15/0671/DDCV AU N°15/0772/ECSS	87
MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS.....	168
MAIRIE DU 1 ^{ER} SECTEUR.....	168
IN EXTENSO DU 25 JUIN 2015	168
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2015.....	175
DELIBERATIONS DU DU 10 SEPTEMBRE 2015	177
MAIRIE DU 2 ^{EME} SECTEUR.....	181
IN EXTENSO DU 25 JUIN 2015	181
DELIBERATIONS DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015.....	191
MAIRIE DU 3 ^{EME} SECTEUR.....	198
IN EXTENSO DU 25 JUIN 2015	198
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2015	204
DELIBERATIONS DU 10 SEPTEMBRE 2015.....	205
MAIRIE DU 4 ^{EME} SECTEUR.....	210
IN-EXTENSO DU 23 JUIN 2015	210
DELIBERATIONS DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2015	216
MAIRIE DU 5 ^{EME} SECTEUR.....	219
IN-EXTENSO DU 23 JUIN 2015	219
DELIBERATIONS DU 10 SEPTEMBRE 2015.....	224
MAIRIE DU 6 ^{EME} SECTEUR.....	236
IN-EXTENSO DU 25 JUIN 2015.....	236
DELIBERATIONS DU 10 SEPTEMBRE 2015.....	242
MAIRIE DU 7 ^{EME} SECTEUR.....	251
DELIBERATIONS DU 10 SEPTEMBRE 2015.....	251
MAIRIE DU 8 ^{EME} SECTEUR.....	260
IN EXTENSO DU 25 JUIN 2015	260
DELIBERATIONS DU 10 SEPTEMBRE 2015.....	278

In Extenso du 29 juin 2015

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Monsieur le Maire procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALI ♦ ASSANTE ♦ BACCINO ♦ BALLETTI ♦ BARAT ♦ BATTISTA ♦ BAUMANN ♦ BEAUVAL ♦ BENARIOUA ♦ BERNASCONI ♦ BESNAINOU ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOUSQUET ♦ BOYER ♦ BRUGUIERE ♦ CARADEC ♦ CARLOTTI ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CATANEO ♦ CAZZOLA ♦ CHANTELOT ♦ CHENOZ ♦ COMAS ♦ COPPOLA ♦ CORDIER ♦ CUPOLATI ♦ D'ANGIO ♦ DARY ♦ DAUBET-GRUNDLER ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUGUET ♦ FADHLA ♦ FERAUD-GREGORI ♦ FRENTZEL ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ HOVSEPIAN ♦ JEANJEAN ♦ JOUVE ♦ LAMY ♦ LELOUIS ♦ LOTA ♦ MAGGIO ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARI ♦ MARTI ♦ MASSE C. ♦ MASSE F. ♦ MAUNIER ♦ MAURY ♦ MENUCCI ♦ MERY ♦ MIRON ♦ MORAINÉ ♦ MUSTACHIA ♦ NARDUCCI ♦ PADOVANI ♦ PARAKIAN ♦ PAYAN ♦ PHILIPPE ♦ PILA ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PREZIOSI ♦ RAVIER J. ♦ RAVIER S. ♦ REAULT ♦ REY ♦ RIBIERE ♦ RICCA ♦ ROATTA ♦ ROCCA-SERRA ♦ ROYER-PERREAUT ♦ RUAS ♦ SAID SOILIH ♦ SANTELLI ♦ SAVON ♦ SIMON ♦ SPERLING ♦ SPORTIELLO ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ VANELLE ♦ VASSAL ♦ ZAOUI ♦ ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

BABOUCHIAN par PREZIOSI ♦ FLEURY-VLASTO par MORAINÉ ♦ LEVY-MOZZICONACCI par MARI ♦ PASQUINI par GHALI ♦ PUSTORINO-DURAND par RUAS.

* * *

Monsieur le Maire.- Bonjour à tout le monde !

Mes chers collègues, nous passons à l'examen de l'ordre du jour. Nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports n° 327, 328, 329, 330 et 331, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Aucune observation)

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2015

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2015 est approuvé.

* * *

2 – Compte rendu de décisions

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

15/33 Reprise de concessions quinzennaires sises dans le cimetière de Mazargues.
(L.2122-22- 8°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

15/34 Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Administratif de Marseille.
(L.2122-22- 16°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

15/35 Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Correctionnel de Marseille.
(L.2122-22- 16°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

15/ Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 à différentes associations.
(L.2122-22 - 24°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

15/37 Prise en charge du règlement des honoraires de Maître Arnoux-Pollak, Avocat.
(L.2122-22- 11°- L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

15/38	Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 à l'association "Centre-Ville en Mouvement". (L.2122-22- 24°- L.2122-23) (Sans observation) * * *	15/47	Autorisation de l'adhésion pour l'année 2015 à l'association "Grand Luminy". (L.2122-22- 24°- L.2122-23) (Sans observation) * * *
15/39	Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 au "Club des Utilisateurs de Progiciels 92" (CUP 92). (L.2122-22- 24°- L.2122-23) (Sans observation) * * *	15/48	Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 à différentes associations. (L.2122-22- 24°- L.2122-23) (Sans observation) * * *
15/40	Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 à l'association des Villes et des Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA). (L.2122-22- 24°- L.2122-23) (Sans observation) * * *	15/49	Renouvellement de l'adhésion et le paiement pour l'année 2015 à deux associations. (L.2122-22- 24°- L.2122-23) (Sans observation) * * *
15/41	Actions en justice au nom de la Commune de Marseille devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence - Chambre de l'Expropriation. (L.2122-22- 16°- L.2122-23) (Sans observation) * * *	15/50	Don de Monsieur Jean BEURDELEY d'un tableau de Paul GUIGOU au profit des Musées de Marseille - Musée des Beaux-Arts. (L.2122-22- 9°- L.2122-23) (Sans observation) * * *
15/42	Autorisation de l'adhésion pour l'année 2015 à l'association "Entreprises et Territoires d'Avenir". (L.2122-22- 24°- L.2122-23) (Sans observation) * * *	15/51	Prix de vente des affiches dans le cadre de l'exposition "Cent portraits de l'exil, la quête d'identité des réfugiés arméniens", qui aura lieu au Musée d'Histoire de Marseille du 20 mars au 27 septembre 2015. (L.2122-22- 2°- L.2122-23) (Sans observation) * * *
15/43/GDB 40001	Autorisation de l'adhésion pour l'année 2015 à l'association Via Marseille Fos". (L.2122-22- 24°- L.2122-23) (Sans observation) * * *	15/52	Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Correctionnel de Marseille. (L.2122-22- 16°- L.2122-23) (Sans observation) * * *
15/44	Actions en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Correctionnel et le Tribunal pour Enfants de Marseille. (L.2122-22- 16°- L.2122-23) (Sans observation) * * *	15/53	Mise à disposition d'un terrain et des locaux à une association. (L.2122-22- 1°- L.2122-23) (Sans observation) * * *
15/45	Autorisation de l'adhésion pour l'année 2015 à l'association "Initiative Marseille Métropole". (L.2122-22- 24°- L.2122-23) (Sans observation) * * *	15/54	Renouvellement de l'adhésion et le paiement de la cotisation pour l'année 2015 à l'association Comité 21 (L.2122-22- 24°- L.2122-23) (Sans observation) * * *
15/4	Renouvellement de l'adhésion et le paiement de la cotisation pour l'année 2015 à l'association LUCI Lighting Urban Community International. (L.2122-22- 24°- L.2122-23) (Sans observation) * * *	15/55	Renouvellement de l'adhésion et le paiement de la cotisation pour l'année 2015 à l'association Energy Cities. (L.2122-22- 24°- L.2122-23) (Sans observation) * * *

* * *

- | | | | |
|-------|---|-------|--|
| 15/56 | Renouvellement de l'adhésion et le paiement de la cotisation pour l'année 2015 à l'association ENVIROBAT - BDM.
(L.2122-22- 24°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) | 15/65 | Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 à l'International Council of Museums (ICOM).
(L.2122-22- 24°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) |
| | * * * | | * * * |
| 15/57 | Mise à disposition du terrain sis 6/8 boulevard de la Pomme 13011 Marseille à l'association "Saint-Joseph / AFOR".
(L.2122-22- 1°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) | 15/66 | Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 à l'association des Musées et Centre pour le développement de la Culture Scientifique (AMCSTI).
(L.2122-22- 24°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) |
| | * * * | | * * * |
| 15/58 | Est approuvé le paiement de la cotisation à l'association "Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones".
(L.2122-22- 24°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) | 15/67 | Prise en charge du règlement de la note d'honoraires et de frais de Maître Emmanuel MOLINA.
(L.2122-22- 11°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) |
| | * * * | | * * * |
| 15/59 | Est approuvé le paiement de la cotisation à l'association "Plante et Cité".
(L.2122-22- 24°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) | 15/68 | Renouvellement de l'adhésion pour la période 2014/2015 à l'association Futuribles International.
(L.2122-22- 24°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) |
| | * * * | | * * * |
| 15/60 | Reprise d'une concession trentenaire sise dans le cimetière de Mazargues.
(L.2122-22- 8°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) | 15/69 | Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 à la Commission Nationale du Film France.
(L.2122-22- 24°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) |
| | * * * | | * * * |
| 15/61 | Actions en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Administratif de Marseille, devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille et devant le Conseil d'Etat.
(L.2122-22- 16°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) | 15/70 | Action en justice au nom de la Ville de Marseille devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre.
(L.2122-22- 16°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) |
| | * * * | | * * * |
| 15/62 | Actions en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal d'Instance de Marseille, devant le Tribunal de grande Instance et devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence.
(L.2122-22- 16°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) | 15/71 | Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2015 à l'Association Française des Correspondants des Données à Caractère Personnel (AFCDP).
(L.2122-22- 24°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) |
| | * * * | | * * * |
| 15/63 | Reprise des concessions d'une durée de six ans et quinze ans sises dans le cimetière de Saint-Pierre.
(L.2122-22- 8°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) | 15/72 | Reprise de concessions trentenaires et cinquantenaires sises dans le cimetière de Saint-Pierre.
(L.2122-22- 8°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) |
| | * * * | | * * * |
| 15/64 | Reprise de concessions trentenaires et cinquantenaires sises dans le cimetière de Saint-Pierre.
(L.2122-22- 8°- L.2122-23)
(<i>Sans observation</i>) | | |

15/73 Prix de vente du catalogue, de l'affiche petit modèle et de l'affiche grand modèle intitulé : "Hubert LE GALL Pop Art Design", au Musée des Arts décoratifs et de la Mode - Château Borély, du 17 avril 2015 au 6 septembre 2015.

(L.2122-22- 2° -L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

15/74 Prise en charge du règlement de la consignation devant être versée par Madame MERESSE Linda au régisseur du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

(L.2122-22- 11°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

15/75 Reprise d'une concession trentenaire sise dans le cimetière de Saint-Pierre.

(L.2122-22- 8°- L.2122-23)

(Sans observation)

* * *

15/76 Reprise d'une concession cinquantenaire sise dans le cimetière de Mazargues.

(L.2122-22- 8°- L.2122-23)

(Sans observation)

Monsieur MARI.- ...Et ce n'est ni sérieux ni respectueux de notre assemblée ! Monsieur le Maire, un Maire que vous connaissez bien, celui de Cadolive, la semaine dernière avait mis 27 rapports à l'ordre du jour et la séance a duré deux heures et demie !

Réflexion dans la salle : "Et à la Région, on est parti à 1 h du matin, M. MARI !"

Monsieur MARI.- Eh bien ! On aimerait sortir à 1 h du matin, pour que l'on ait un débat public !

Dernier point, Monsieur le Maire, je constate que vous continuez d'installer des brouilleurs dans l'hémicycle, ce qui ne facilite pas le travail des Conseillers Municipaux et des médias. Donc est-ce qu'à l'avenir on pourrait ne pas avoir de brouilleur dans l'enceinte du Conseil Municipal ? Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire.- Si on peut s'abstenir de cette maladie moderne qu'est le téléphone portable pendant que l'on est en réunion du Conseil Municipal, c'est quand même une bonne chose. Cette maladie ! Quand je suis assis dans l'avion, généralement je suis dans les premières places et je vois les gens qui entrent et qui continuent à téléphoner : mais qu'est-ce qu'ils ont tellement à dire ? C'est incroyable ! C'est nous qui sommes en responsabilité, ce ne sont pas tous ces gens qui téléphonent sans arrêt : "Je t'aime, je t'aime, je t'aime !"

(Rires dans la salle)

Monsieur le Maire.- Nous avons fait un effort, M. MARI. J'ai moi-même toujours dit que je ne souhaitais pas vous soumettre autant de rapports, sauf que dans le cas contraire, il aurait fallu mettre une autre séance avant le 14 juillet ! Et la prochaine est le 14 septembre.

Madame NARDUCCI.- Juste quelques mots, moins romantiques que ceux que vous venez d'évoquer, sur la sécurité. Bien sûr nous nous associons à ce que vous venez de dire. Simplement, pour la sécurité aussi au niveau des Mairies de Secteur, si l'on pouvait avoir au moins un agent municipal qui contrôle ! Parce que l'on demande bien à nos appariteurs de faire attention aux gens qui rentrent, mais on a souvent des groupes, on a beaucoup de monde qui rentre juste pour visiter et cela nous pose un problème, cela pose un problème de contrôle aussi. Donc, si l'on pouvait avoir un agent municipal, ce serait bien ! Merci.

Monsieur le Maire.- On va regarder tout ceci, mais on fera une réunion avec les Maires de Secteur pour voir comment on peut harmoniser tout cela.

Par ailleurs, nous avons aujourd'hui une panne de communication sur les micros. Il va donc falloir que l'on vous passe, et les agents y seront donc très attentifs bien entendu, les micros au fur et à mesure que vous demandez la parole. Et on va profiter de l'été pour essayer de réparer cela. Il est clair que nous sommes ici depuis une dizaine d'années et qu'il faut refaire un certain nombre de choses.

On passe au rapport n°1.

Madame FRUCTUS.- Pardon, Monsieur le Maire, je voudrais juste intervenir sur les informations qui ont été communiquées au Conseil Municipal et notamment celles relatives à l'utilisation de la DSU, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, et de la Dotation de Développement urbain.

Quelques mots parce que la DSU, c'est quand même 59 millions d'euros qui ont été attribués à la Ville de Marseille et qui génèrent deux types d'actions, des actions menées au titre de la Politique de la Ville et du CUCS, et qui ont été déléguées au GIP Politique de la Ville, et des actions menées par la Ville de Marseille et les services concernés par les sept axes prioritaires du CUCS : - réussite éducative - égalité des chances - culture, citoyenneté et accès au droit - amélioration de l'habitat et cadre de vie - emploi, insertion, formation - prévention de la délinquance et politique judiciaire de la Ville - et santé.

Pour 2014, les actions engagées au titre de la Politique de la Ville ont été mises en œuvre et confiées au GIP Politique de la Ville. La Ville de Marseille a attribué une subvention de 3,880 millions d'euros pour le financement de projets associatifs. En fonctionnement, ce sont 1 048 dossiers qui ont été étudiés et instruits, et 696 financés. Et en investissement, les projets financés dans le cadre du CUCS concernent la requalification des quartiers par l'aménagement et l'équipement de locaux associatifs, la modernisation ou la construction d'équipements municipaux : 35 projets ont été portés par des associations et des organismes de logeurs et ont été financés par la Politique de la Ville, pour un montant total de 3,340 millions d'euros, dont 1 million par la Ville de Marseille.

S'agissant de la programmation de la Dotation de Développement Urbain, pour mémoire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette dotation a été créée en 2009, pour contribuer au financement d'équipements publics et d'actions dans le domaine économique, social, éducatif et culturel. En 2014, elle a été de 3,765 millions d'euros et la Ville de Marseille a complété à hauteur de 2,5 millions d'euros, pour financer 97 projets de proximité. Je citerai, par exemple : l'école maternelle Parmentier, la crèche République, l'école élémentaire Félix Piat, l'école maternelle Bellevue, la crèche de Pont-de-Vivieux, les maternelles Malpassé et Parc Kallisté, l'école de La Castellane, le groupe scolaire Capelette Mireille Lauze, la piscine de La Granière, le Centre Social Saint-Joseph. Bref, toutes ces actions ont été portées par le GIP Politique de la Ville.

Mais bien évidemment, il y a aussi toutes les actions portées par les Directions de la Ville de Marseille sous la responsabilité de mes collègues Adjointes Déléguées, dans le champ des axes arrêtés par la Politique de la Ville. Monsieur le

Maire, je sais que vous êtes attaché au champ de la réussite éducative et ce sont quand même 10,5 millions d'euros qui ont été attribués pour des actions relatives à la Petite Enfance, multiaccueils municipaux, accueils parents-enfants. Et dans le champ d'animation des équipements sociaux, 41 Centres Sociaux, 27 Maisons pour Tous, 2 Espaces d'animation sont aidés par la Ville de Marseille. La participation de la Ville pour la gestion de ces équipements s'est élevée à 2,523 millions d'euros pour les Centres Sociaux et 4,540 millions d'euros pour les MPT.

Monsieur le Maire, permettez-moi à cette occasion d'aborder l'action habitat et logement pour vous dire quelques mots quand même sur l'action portée par la Direction de l'Aménagement et du GIP Marseille Rénovation Urbaine, sur tous les projets de rénovation urbaine de la ville.

Nous sommes la seule ville de France qui a autant de chantiers en cours en matière de rénovation urbaine. C'est une volonté politique qui vous revient, Monsieur le Maire, ainsi qu'à votre équipe municipale. C'est un choix politique fort, courageux, essentiel, que nous avons souhaité porter en nous engageant à conventionner avec l'ANRU, dans le cadre du premier programme national de Rénovation Urbaine qui s'achève à la fin de l'année 2015. Nous l'avons vécu comme une chance, une opportunité de qualifier, de requalifier, de redresser, d'améliorer les conditions de vie des habitants de certains quartiers de notre ville. Et quand on constate les profondes transformations déjà réalisées pour certains d'entre eux, on se dit que l'on a bien fait.

Ce premier plan de Rénovation Urbaine sur Marseille, ce sera à la fin de l'année 1,1 milliard d'euros d'argent public effectivement engagé, dont la moitié, soit 550 millions d'euros, portée par les bailleurs sociaux : 303 millions par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, 148 millions par la Ville de Marseille, 34 millions par le Conseil Régional, 34 millions par le Conseil Général et 30 millions par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Alors, permettez-moi de vous dire très calmement que ceux qui tentent de polémiquer sur le sujet sont à côté des réalités ! Quand on lit à la Une d'un quotidien, en gros titres, "scandale", avec une double page qui tente d'expliquer l' inexplicable, que "la Ville de Marseille risquerait de perdre 100 millions d'euros de l'ANRU". Mieux, certains ont écrit au Premier Ministre pour l'alerter, la belle affaire ! D'autres ont téléphoné au Président de l'ANRU, toujours pour l'alerter ! Et curieusement, tout ce beau monde est à Marseille le lendemain du tirage de ce journal ! Et le Premier Ministre croit opportun de nous montrer du doigt et de prétendre que Marseille, que le Gouvernement voudrait aider, n'est pas capable d'utiliser 100 millions d'euros ! Personne ne retiendra bien sûr la minuscule interview du Préfet, pourtant représentant de l'Etat, délégué territorial de l'ANRU, qui explique sereinement qu'il est convaincu que ; compte tenu du travail en cours, 97 % des crédits de l'ANRU seront consommés. 97 %, pour ne pas dire 100 %, par prudence. Mais cette réalité-là n'intéresse pas ! Pas plus que celle que l'on aurait pu expliquer, Monsieur le Maire, puisque nous, on ne nous a pas interrogés, ni vous, ni moi l'Adjointe déléguée ! Alors, on préfère parler de scandale, mais de quel scandale s'agit-il ? Je n'en vois qu'un, celui de relayer, comme le ferait un vulgaire journal à sensation, des soi-disant informations sans prendre le soin élémentaire de les vérifier auprès de ceux dont on met le travail en cause ! Et je pense très sincèrement qu'il y a bien d'autres sujets d'actualité pour lesquels le terme de "scandale" est plus approprié.

Alors je vous le dis clairement ce matin : nous avons tout mis en œuvre pour que nos engagements partenariaux soient respectés d'ici le mois de novembre, selon le calendrier normal.

Et j'en profite pour remercier les autres partenaires financiers que sont la Communauté Urbaine – Monsieur le Président de la Communauté Urbaine a pris la mesure de l'importance puisque maintenant c'est la Communauté Urbaine qui va piloter ces projets-là–, le Conseil Régional, qui vient de faire adopter lors de la dernière plénière de vendredi tous les avenants le concernant, le nouveau Conseil Départemental, qui a fait de même en dépit des difficultés liées à sa récente mise en place, et l'ensemble des bailleurs sociaux, au premier rang

desquels HMP, que préside notre collègue Patrick PADOVANI, et 13 Habitat, dont le nouveau Président Lionel ROYER-PERREAUT a compris tout l'intérêt de s'engager dans cette démarche vertueuse, et je les en remercie !

Bref, nous ne laisserons pas un euro de l'Etat non utilisé ! La vérité est peut-être ailleurs, quand on sait que pour le premier programme national de Rénovation Urbaine l'Etat a engagé 10 milliards d'euros pour toute la France et que pour le nouveau plan de Rénovation Urbaine qu'il lance à partir de 2016, il n'engage que 5 milliards d'euros, soit la moitié ! On comprend donc bien que s'il veut récupérer un peu d'argent sur le programme précédent, il ne se gênera pas ! Eh bien, il peut compter sur notre engagement pour utiliser tous les crédits qu'il a proposé d'engager dans le cadre des 14 conventions que nous avons signées avec lui !

Voilà, Monsieur le Maire !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je suis surpris que nous commençons le Conseil par ce dossier. En conférence des Présidents, cela n'avait pas été évoqué, mais on s'adapte à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire, bien entendu le groupe Socialiste et apparentés souscrit aux quatre axes définis dans ce Contrat de Ville, les quatre axes qui, rappelons-le, sont la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi, et les valeurs de la République et la citoyenneté.

Je rappelle, Monsieur le Maire, que l'Etat que vous vilipendez à longueur d'interviews, vous et vos Adjoints, est engagé sur 14 projets de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU. Si je note avec satisfaction que Mme FRUCTUS vient de nous indiquer que les 100 millions d'euros, dont on pouvait se demander s'ils allaient être engagés d'ici la fin de l'année, vont effectivement l'être, on le doit à l'intervention de ma collègue Mme GHALI, qui a mis la pression sur la Ville de Marseille, et grâce à son intervention au niveau du Gouvernement, ces crédits vont enfin être consommés. Et je trouve quand même petit d'attaquer des journalistes qui ont fait leur travail et qui ont effectivement constaté que l'argent était prêt à ne pas être employé d'ici la fin de l'année. Donc, dont acte, cela va être utilisé !

L'Etat a déclaré éligibles neuf nouveaux quartiers prioritaires et cinq quartiers d'intérêt régional dans le nouveau Plan de Rénovation Urbaine. Nous voterons bien sûr favorablement ce Contrat de Ville, Monsieur le Maire. Mais je souhaiterais cependant intervenir sur un article, un point important du Contrat de Ville : les Conseils Citoyens, ces Conseils Citoyens, qui, comme vous le savez, sont l'émanation de la loi du 24 février 2014, sur la Programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale.

Il a été acté 10 Conseils Citoyens sur Marseille alors qu'il y a 35 quartiers prioritaires. S'il y a bien eu une concertation dans certains secteurs municipaux, et notamment dans le secteur de Mme GHALI, et en conséquence le regroupement de plusieurs Conseils Citoyens de plusieurs quartiers prioritaires, dans d'autres secteurs, Monsieur le Maire, le compte n'y est pas. Vous connaissez les positions du Maire du 13-14 sur les projets ANRU : ils votent contre toutes les délibérations, ils votent contre toutes les subventions aux Centres sociaux. Il n'a bien entendu fait aucune concertation avec le tissu associatif des quartiers prioritaires. Pour le Front National, la Politique de la Ville ne sert à rien ! Aussi, sur le 13-14, je demande à Mme FRUCTUS de revoir sa copie et d'acter la mise en place d'autant de Conseils Citoyens qu'il y a de quartiers prioritaires. La mise en place serait progressive, d'ici un à deux ans.

Et sur un autre secteur municipal, sur le 11-12, je préconise également, avec bien sûr les remontées de nos collègues élus du secteur, la mise en place de deux Conseils Citoyens au lieu d'un seul pour l'ensemble du secteur : un Conseil Citoyens sur la rive gauche de l'Huveaune, regroupant les

quartiers prioritaires Les Escourtaines, Néréides-Bosquet, Valbarelle, et un Conseil Citoyens sur la rive droite, à cheval sur les 11^e et 12^e, regroupant les quartiers prioritaires Air Bel, Mazenaude, Bel Ombre, Les Caillols, La Moularde et La Rouguière. Les motivations sont les suivantes. Il existe une fracture réelle entre les deux rives de l'Huveaune, qui ne fonctionnent pas dans le même bassin de vie. La géographie de ce territoire et les infrastructures de communication coupent ce territoire en deux zones distinctes, la carte des transports de la RTM en est d'ailleurs la preuve. Donc, la Politique de la Ville visant à articuler l'ensemble des politiques publiques et à coordonner les acteurs sur un quartier dit prioritaire, il me semble important que les réflexions émanant de ces structures citoyennes soient organisées à l'échelon pertinent du territoire.

Donc voilà, Monsieur le Maire, les quelques remarques que nous faisons sur le Contrat de Ville et notamment sur le volet Conseils Citoyens.

Et nous voterons bien sûr favorablement ce Contrat de Ville. Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire.- Vous nous déclenchez un débat qui n'était pas prévu ! Cela, il ne faut pas me le refaire deux fois !

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, plus de 330 rapports, c'est déjà assez long comme ça, si en plus on sème la confusion... !

Je suis prêt à intervenir plus tard sur le Contrat de Ville et sur les Conseils Citoyens, parce que je pense que ce n'est pas le sujet du moment. Si Mme FRUCTUS le confirme, on l'aborde au rapport n°159. Donc j'interviendrai tout à l'heure.

Monsieur le Maire.- Maintenant, puisque l'on a entamé, allez-y !

Monsieur COPPOLA.- Puisque l'on a entamé, simplement, je ne vais pas revenir sur le fond du Contrat de Ville qui est un nouveau cadre d'actions pour la Politique de la Ville, je voudrais juste insister sur la création des Conseils Citoyens.

Il a été retenu la proposition de regrouper les 35 quartiers en 10 Conseils Citoyens. Il y a de la cohérence que je peux partager pour prendre en compte effectivement l'environnement. Par contre, nous vous demandons qu'il y ait autant d'acteurs dans les 10 Conseils Citoyens qu'il y en aurait eu dans les 35, c'est-à-dire deux tiers de plus, pour qu'il y ait un peu plus de démocratie participative pour 200 000 habitants.

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, je suis désolée de cette tournure des événements, parce qu'en réalité je n'intervenais que sur un document qui est les informations concernant le rapport d'activité 2014 de la Dotation de Développement Urbain et de la Dotation de Solidarité Urbaine ! Le rapport concernant le Contrat de Ville est le rapport n°159 et je pensais intervenir à ce moment-là sur le Contrat de Ville. Ce qui m'étonne, c'est la confusion qui est faite dans les esprits, parce que quand on parle d'une chose, on ne parle pas d'une autre !

Si vous voulez, comme ça, Monsieur le Maire, cela écourtera le débat sur le Contrat de Ville, nous sommes effectivement engagés sur un Contrat de Ville pour une nouvelle période de cinq ans, dans un nouveau contexte qui est lié à la mise en œuvre de la loi Lamy, qui nous a déjà impactés sérieusement sur la géographie prioritaire en réduisant considérablement le périmètre des quartiers prioritaires et en faisant sortir de la géographie prioritaire 215 000 habitants ! Il faut le rappeler.

Nous sommes donc sur 35 quartiers prioritaires et nous avons effectivement quatre axes d'intervention dans ce Contrat de Ville, que nous avons travaillés et qui sont imposés par la loi : la cohésion sociale, le développement économique, la

rénovation urbaine et les valeurs de la République et la citoyenneté.

Nous avons fait cet exercice dans une configuration tout à fait nouvelle, c'est-à-dire que nous avons travaillé au niveau intercommunal, puisque c'est l'intercommunalité qui aujourd'hui pilotera les Contrats de Ville. Nous avons fait un travail partenarial très important et la finalité de ce travail est aujourd'hui en Conseil Municipal et elle sera validée en Conseil Communautaire le 3 juillet. Nous avons travaillé avec les Villes de Septèmes, de Marignane, qui sont associées en tant que villes concernées par la géographie prioritaire, mais aussi la Ville de La Ciotat qui en a été exclue, mais que l'on associe dans ce travail.

C'est un travail considérable que l'on a dû mener tambour battant sur une année. Et véritablement, je remercie tous les partenaires qui y sont associés. Je me félicite que, cette année, le nouveau Conseil Départemental sera signataire du Contrat de Ville, ce qui n'était pas le cas du Conseil Général précédemment. Donc c'est une nouveauté importante.

Et je souhaiterais aussi terminer en disant quelques mots sur les Conseils Citoyens qui sont aussi prévus par cette loi Lamy. C'est un exercice très difficile qui nous a été demandé, dans un contexte calendaire très restreint, et il a fallu trouver les voies et moyens de mettre en œuvre effectivement ce que la loi Lamy imposait, c'est-à-dire une participation des habitants à l'élaboration et à la co-construction des projets de territoires dans le cadre du Projet de Ville.

J'ai proposé une copie au Préfet. Le Préfet a validé cette copie. Nous avons imaginé, en concertation avec tous les Maires de Secteur concernés, à l'exception de Bruno GILLES qui n'est pas concerné par les quartiers prioritaires de la ville, tous les autres Maires sont concernés. Nous avons travaillé ensemble et nous avons posé les jalons de ce qui pourrait être le lancement des Conseils Citoyens, avec évidemment une clause spéciale qui consistait à dire : nous envisageons une revoyure d'ici un an, quand on verra comment ces 10 Conseils Citoyens ont été mis en place et comment ils ont fonctionné pendant l'année.

Je vous rappelle que ces Conseils Citoyens sont composés de deux collèges, le collège des acteurs associatifs, acteurs locaux, et le collège des habitants, qu'un tirage au sort est imposé par la loi, que nous allons le faire pour le collège des habitants à partir des listes électorales. Et je remercie les Services de la Ville des listes électorales de nous aider à réaliser cet exercice.

Et je suis désolée, mais à partir du moment où ces Conseils Citoyens vont émerger avec la validation de l'Etat, avec l'agrément du Préfet, et en ayant associé l'ensemble des partenaires et notamment les Maires de Secteur et les acteurs associatifs sur cette démarche-là, je ne vois pas comment on pourrait mettre en doute la volonté de la Ville de Marseille de s'inscrire dans la dynamique qui est portée par la loi Lamy et que l'ensemble des parlementaires dans cet hémicycle a votée.

Voilà, Monsieur le Maire, très rapidement ce que je pouvais dire sur le Contrat de Ville et ses conséquences.

Monsieur RAVIER S.- Monsieur le Maire, pour répondre aux élucubrations et aux mensonges qui caractérisent si bien la Gauche et le Parti Socialiste en particulier, la Mairie du 7^e Secteur ne rejette pas l'ensemble des subventions accordées aux Centres sociaux, elle les conteste lorsque les Centres sociaux sortent de leur neutralité et qu'ils émettent un avis politique public, comme certains ont pu le faire et l'ont confirmé il y a encore quelques jours. Dans ce contexte-là, il est tout à fait normal que des subventions ne leur soient plus accordées.

Et a contrario, nous en soutenons d'autres : les Centres sociaux qui œuvrent dans l'intérêt général et qui ne tiennent pas de discours partisan, la Mairie du 7^e Secteur les soutient totalement !

Quant à ce qui nous est présenté aujourd'hui, le Contrat de Ville, qui est une énième appellation ou un appendice

de cette Politique dite de la Ville et qui est un fiasco onéreux, coûteux, ruineux depuis trente ans, que la Cour des Comptes a maintes fois dénoncé, on nous ressort aujourd'hui une nouvelle mouture qui ne fera que confirmer l'échec constaté ! Une politique pourtant, on le voit encore aujourd'hui dans cet hémicycle, inexorablement poursuivie malgré ces constats et ces mises en garde, tant les différents gouvernements qui se sont succédé ont acheté la paix sociale faute de pouvoir assurer un avenir à l'ensemble des Français ! La ghettoïsation, le communautarisme, le chômage, la violence, l'hyper violence, ne cessent de progresser dans ces quartiers dits sensibles et aujourd'hui prioritaires.

Alors, Mme FRUCTUS se félicite –elle l'a répété à plusieurs reprises– que 35 quartiers soient prioritaires à Marseille et que Marseille bénéficie le plus des financements de l'ANRU. Eh bien, personnellement, je ne m'en félicite pas, car c'est un terrible aveu d'échec ! Marseille apparaît là comme une ville véritablement en perte, en tout cas dans de nombreux quartiers, voire des arrondissements entiers !

Alors, bien sûr, là je le confirme, nous ne soutenons pas ces crédits qui sont déversés dans ces quartiers, car nous, dans ces quartiers, nous y restons, Mme FRUCTUS ! Une fois que vous les avez visités pendant quelques minutes, une fois que vous avez coupé le ruban, vous regagnez votre domicile ou votre quartier qui, lui, n'est pas prioritaire, qui, lui, n'est pas sensible ! Et vous vous contentez, ici, devant nos collègues, devant la presse, de présenter et d'arborer le cœur qui est le vôtre en disant : "Voyez comme j'ai rénové ! Voyez comme j'ai le cœur sur la main !" Mais ensuite, il y a la réalité du quotidien qui veut que, derrière ces immeubles qui ont été refaits ou construits, et nous nous en félicitons quand même, nous sommes heureux pour ces familles qui en bénéficient, mais la situation qui peut connaître une accalmie pendant quelques semaines ou quelques mois se dégrade très vite, car les trafics en tout genre reprennent et s'y développent !

Nous avons visité, et je l'ai déjà dit dans cet hémicycle, mais la politique étant l'art de se répéter, je vais à nouveau vous rappeler cette anecdote. Mme FRUCTUS, quand nous sommes allés, vous, le Préfet CADOT, Mme LAJUS, la Préfète à l'Egalité des Chances pour les autres, et moi-même et les bailleurs, le Commissaire de Police, enfin toutes les huiles étaient là, et nous sommes allés visiter un des quartiers prioritaires, qui nous coûte le plus cher, vous vous souvenez duquel, dans le 14^e arrondissement, très proche de la Mairie de Secteur. Et vous m'avez vous-même dit, Mme FRUCTUS : "Cela ne servira à rien !" Vous me l'avez vous-même dit ! Nous avons visité ce quartier. Et le bailleur, alors que je lui demandais combien d'années avait l'immeuble qui devait être neuf, eh bien il m'a dit : "Il a deux ans et dans quelques années il faudra lancer un nouveau programme de rénovation !"

Lorsque je reçois de jeunes Marseillaises dans mon bureau, à la Mairie de Secteur, et que l'une me dit : "Monsieur le Maire, est-ce que je pourrais bénéficier d'un autre logement social ?" Je lui rétorque : "D'un autre ? Cela veut dire que vous bénéficiez déjà d'un logement. Dans quel quartier, dans quelle résidence ?" "A tel endroit, dans tel arrondissement." Je m'en étonne et je lui dis : "Mais c'est un ensemble qui a une poignée d'années, trois étages, de qualité". "Oui, tout allait très bien jusqu'à ce qu'ils nous envoient les barbares de La Savine !" Voilà ce que me dit cette Marseillaise !

(Vives réactions dans les rangs du groupe Socialiste)

Monsieur RAVIERS S. - Une fois encore, on a coupé le ruban et on laisse des familles, quelles que soient leurs origines, ce n'est pas le problème, ce n'est pas mon propos, mais des familles lourdes, des familles compliquées, qui en quelques mois créent de nouvelles conditions, des conditions extrêmement difficiles : on recommence à jeter les poubelles par les fenêtres, on casse les portes, on casse les portails, on ne peut rien leur dire quand la musique est à fond à pas d'heure, les gens ne peuvent pas se reposer ! C'est ça le quotidien ! Cela vous paraît être un discours surnaturel. Bien sûr ce n'est pas le vôtre, mais

c'est le quotidien des Marseillais dans ces cités, qui passent le carcan ! Même après avoir injecté des millions, voire des milliards d'euros ! Ce n'est pas matériel ! C'est culturel !

(De nouveau, vives réactions dans les rangs du groupe Socialiste)

Monsieur RAVIERS S. - Ce sont des habitudes ! C'est un bien vivre ensemble que manifestement certains n'ont pas acquis !

Eh bien, ce travail, Mme FRUCTUS, et j'en termine là, il faut le faire jusqu'au bout ! Il faut accompagner les familles, il faut leur expliquer, voire les sanctionner, car elles bénéficient de l'argent public, et chaque euro aujourd'hui est précieux et il faut être vigilant ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs du groupe Marseille Bleu Marine)

(Des élus du groupe Socialiste et apparentés souhaitent intervenir)

Monsieur le Maire. - Non, on va arrêter ! Je vous en prie ! Il y aura d'autres rapports où vous aurez l'occasion de répondre, si vous le souhaitez, à M. RAVIER, plus tard. Je n'aime pas, je le répète, que l'on me mette devant le fait accompli ! Là, il s'agissait d'une intervention qui portait simplement sur une action qui est faite, la dépense de l'argent, et qui ne devait pas entamer cela.

Vous, vous perdez du temps pour votre groupe, c'est votre affaire ! Les autres vous répondront au fur et à mesure, car les propos que vous tenez nécessitent bien entendu que d'autres s'expriment et contestent les propos que vous tenez ! Pour l'instant, nous nous en tenons là !

(Les élus du groupe Socialiste et apparentés insistent)

Monsieur le Maire. - On n'est pas non plus dans un hémicycle national, ici ! Donc, ne déplacez pas non plus à tout moment les propos !

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

1 - 15/0348/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aménagement de la place de l'Amiral Muselier et de la place de l'Honnêteté dans le 8^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de mandat avec la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Marseillaise (SOLEAM).

(15-27741-GDB41502)

Le rapport 15/0348/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

2 - 15/0349/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES • Marseille Ville Numérique.

(15-27771-GDB10001)

Monsieur SPERLING, - Monsieur le Maire, pour détendre un peu l'atmosphère et parler de ville intelligente pendant deux petites minutes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération vise à fixer un cadre pour développer en cohérence l'ensemble des projets et services qui contribueront à faire de Marseille une ville intelligente. Cela permettra aux Marseillaises et aux Marseillais, on en parlait, de mieux vivre leur ville. Oui, M. RAVIER ! De mieux s'y déplacer, de mieux travailler et de mieux en profiter !

Le Marseille du XX^e siècle fonctionnait au pétrole et à l'électricité ; celui du XXI^e siècle aura pour carburant les données numériques ! Et si les objectifs sont ici clairement d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'économiser les ressources naturelles, l'enjeu, lui, est de saisir l'opportunité pour stimuler la croissance économique. Elle s'inscrit dans votre volonté et votre majorité, Monsieur le Maire, de faire de Marseille une Ville Numérique.

Cette volonté s'est traduite, faut-il le rappeler, par l'obtention du Label French Tech, cette extraordinaire carte de visite qui nous fait intégrer l'équipe de France du numérique : 40 000 emplois, je le rappelle, plus de 7 000 entreprises, qui produisent 8 milliards de chiffre d'affaires. Dans ce nouveau défi pour Marseille et notre Métropole, tout va très vite, même trop vite, il ne s'agit pas de rater ce rendez-vous majeur de l'action territoriale !

Le numérique se détermine en fait par sa capacité à accélérer les projets et c'est pour cette raison que nous devons structurer dès maintenant notre démarche pour proposer des outils afin de rendre encore plus attractif notre territoire. C'est la complémentarité des politiques au niveau local, départemental – ma chère Martine, nous comptons sur toi – et surtout, surtout, métropolitaine !

Monsieur le Maire, vous l'avez immédiatement compris, le numérique est un facteur de transformation des territoires et de la société. Vous m'avez ainsi confié cette mission de faire entrer Marseille dans l'ère du numérique, d'en faire une ville connectée, ouverte, et surtout d'y placer le citoyen au cœur, et je vous en remercie, on parle du mieux vivre ensemble.

Cette transition numérique ne peut être par définition que transversale, car elle va modifier profondément l'organisation de cette vie économique, sociale et sociétale, la vie personnelle de nos concitoyens. Un citoyen à part entière est un citoyen bien informé. Nous avons porté nos efforts pour combattre cette fracture numérique qui est cette fracture sociale.

Quelques exemples très rapides. La charte d'opérateur avec l'ensemble de ces opérateurs, pour faciliter la couverture réseau de Marseille : aujourd'hui 85 % du territoire marseillais est couvert en haut et très haut débit. Mais aussi un ensemble d'opérations à caractère social, menées avec nos partenaires : connexion solidaire, Numericable-SFR pour le Sun, ou ma-residence.fr.

Pour mener à bien cette politique, il est essentiel de mettre en place des offres de services mutualisés entre les différents acteurs du territoire. Nous nous y sommes particulièrement attachés afin que l'ensemble des acteurs concernés puisse contribuer avec une grande efficacité et complémentarité au maillage des territoires. Nous l'avons entrepris en faveur des services autour de la technologie du sans contact, le *nearfield communication*, grâce à l'engagement répété de MPM et de son Président Guy TEISSIER, que je remercie. Cela passe par une infrastructure haut et très haut débit, des équipements de collecte et de transmission des données, les capteurs, les caméras, les bornes, des data centers et des outils

de traitement de la donnée, que je confirme, le Big Data, ce ne sont jamais des données individuelles et nominatives.

Nous avons appliqué cette démarche dans tous les domaines qui contribuent à la gestion d'une ville, l'aménagement urbain, la création de quartiers attractifs, connectés, durables, les bâtiments intelligents, les *smart grids* et la gestion durable de l'énergie, je pense là notamment au rapport 297 que Robert ASSANTE présentera tout à l'heure, où on parlera avec GrDF sur le déploiement de compteurs de gaz communicant, l'économie et l'attractivité du territoire, l'emploi développement entreprises, la gestion urbaine, la mobilité et les déplacements, circulation, stationnement, transports, l'écomobilité, etc., la citoyenneté et le lien social, les services aux citoyens, la réduction de cette fracture sociale.

Cette transformation de Marseille se fait en plaçant, je le répète, le citoyen au cœur du dispositif dans une relation de confiance numérique. A titre d'exemple précis, faciliter les déplacements en travaillant simultanément et en temps réel sur les données issues de capteurs de circulation, connaître les zones de travaux, être alertés sur les incidents tenant cas des données météo, permet non seulement de pourvoir et d'anticiper, mais de s'affranchir du temps par une information immédiate.

Autre exemple, combiner les données concernant les événements festifs ou manifestations, circulation, permet de proposer des solutions adaptées de transport et de stationnement. Analyser les différentes demandes qui proviennent des usagers par tous les canaux permet d'évaluer les situations les plus sensibles.

Aujourd'hui, les villes les plus attractives et qui produisent le plus de valeur sont celles qui misent avant tout sur l'innovation sous toutes ses formes. Marseille doit être de celles-là ! Aussi était-il impératif de faire de ce sujet, vous l'avez fait, Monsieur le Maire, l'un des chantiers majeurs de cette mandature ! Il en va du rayonnement de Marseille, de son développement, de notre croissance, de l'avenir économique de la deuxième ville de France, dont nous voulons qu'elle soit une ville durable et une citée intelligente, ouverte et connectée.

Je pourrais encore évoquer bien d'autres exemples qui pourraient montrer nos espérances, nos ambitions et notre fierté d'être Marseillais. Mais je me dois de conclure sur ce qui est notre priorité au titre de cette grande aventure. Le développement du numérique constitue aujourd'hui notre meilleur atout pour stimuler la croissance et créer des emplois. Et en adoptant ce rapport, mes chers collègues, nous permettons de mettre en place cette politique globale en faveur du numérique, avec l'ambition de placer, oui, Marseille *smart city*, dans le peloton de tête des grandes villes numériques au-delà de la France, mais aussi en Europe et dans le Monde ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur CASELLI, - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous réjouissons et adhérons pleinement bien sûr à ce rapport n°2 sur Marseille Ville numérique. En effet, le concept *smart city* est bien un facteur majeur de transformation organisationnelle, sociale et culturelle des villes et des territoires.

Mais ce qui est frappant dans cette délibération, c'est que la totalité de son contenu pourrait être celui d'une délibération métropolitaine et c'est là-dessus que je voudrais insister. Car penser la Métropole économique à moyen long terme comme on le fait pour la Ville, c'est agir dès aujourd'hui en prenant les décisions qui vont conditionner le développement d'Aix-Marseille-Provence dans ce qu'il est convenu d'appeler la troisième révolution industrielle, commencée il y a plus de 20 ans, avec une économie mondiale qui désormais se pense, s'organise et se développe autour des grands centres urbains, qui concentrent les fonctions de décision et attirent les investissements structurants. Et à ce titre, bien sûr, le numérique devient un des pôles majeurs de cette nouvelle économie.

En effet, nous vivons une mutation majeure, d'ampleur technique, certes, mais aussi politique et culturelle. Aujourd'hui, l'activité de tous les systèmes de production et de distribution, qu'ils soient publics ou privés, c'est-à-dire quasiment toute l'économie, sont déjà et seront plus encore demain révolutionnés par l'informatique, internet et les logiciels en réseau.

Et cette nouvelle économie, e-économie comme l'a appelé l'autre soir le Professeur Saint-Etienne, se développe essentiellement, on le voit, dans des métropoles et des territoires suffisamment peuplés, intellectuellement stimulants, fiscalement attractifs, et qui portent des projets lisibles de développement qui offrent une bonne qualité de vie, de logement, et qui favorisent surtout les relations entre entrepreneurs, investisseurs, chercheurs, ingénieurs, et les opérateurs qui développent de nouveaux produits et services qui permettent de répondre à la demande dans un univers mondialisé et concurrentiel.

Voilà pourquoi, dans ce monde qui bouge, la création par le Gouvernement de la Métropole Aix-Marseille-Provence a répondu à une nécessité stratégique ! Elle est la réponse à une impérative réorganisation de l'architecture institutionnelle de notre pays, confronté aux défis de la mondialisation. Et cette nouvelle donne va orchestrer au cours des prochaines années le rapport de forces, la concurrence entre les territoires français méditerranéens et européens, selon leur capacité ou leur incapacité à s'inscrire dans le mouvement.

Voilà pourquoi l'enjeu, c'est la Métropole ou le déclin, pour qu'à un moment où les Collectivités ont de plus en plus de difficultés à investir, ce point de croissance que nous recherchons désespérément, c'est dans le mouvement que nous le trouverons et dans nos capacités à tirer l'investissement privé. Sans cela, rien ne sera possible.

Mais nous avons chez nous les atouts potentiels de la croissance. Lyon a moins de population qu'Aix-Marseille-Provence. Et nous avons su créer des filières de développement, l'aéronautique, le numérique avec French Tech, la logistique maritime, avec le 3^e port pétrolier du Monde, l'énergie, avec ITER, la santé, avec le Pôle mondial à Marseille, l'eau, le tourisme, la microélectronique, les équipements structurants au niveau de la culture. Mais tout cela manque encore de cohérence, manque encore de coordination, faute d'une vraie volonté politique de bâtir un vrai centre de décisions et de concevoir un grand projet stratégique pour notre territoire !

Aussi, cette réforme territoriale doit être absolument guidée par des critères économiques et industriels, alors qu'on continue encore et encore de discuter sur des critères administratifs qui ne sont pas l'enjeu majeur, mais qui ne peuvent intervenir qu'en accompagnement. L'enjeu, c'est que cette Métropole nous permette de changer de braquet. Mais pour cela, il faut une gouvernance forte, capable d'arbitrer, capable de décider et de trancher dans l'intérêt général au-delà des petits intérêts particuliers qui ont jusqu'ici, il faut le dire, pollué et caricaturé le débat métropolitain.

Et pour cela, il faut que celui ou celle qui assurera la présidence au cours des années difficiles de mise en place soit une personnalité incontestable par son assise politique, capable de rassembler au-delà de son camp pour obtenir les nécessaires consensus, mais surtout respectée par le plus grand nombre et dotée de l'autorité nécessaire pour pouvoir poser les bases d'un grand projet de développement porteur d'avenir pour une population de 1,8 million d'habitants !

Monsieur le Maire, chers collègues, si l'on cherche bien, il n'y a pas beaucoup de candidats potentiels qui répondent à ce portrait !

Monsieur SPERLING.- L'homme a besoin de passion pour exister ! Vous verrez bien que le Maire en a grandement, notamment sur la Métropole, mais ce n'est pas le débat pour moi ici.

M. CASELLI, quand vous parlez de mutualiser les efforts financiers, d'harmoniser des technologies au service pour obtenir notamment un maillage cohérent ou le besoin d'offrir un guichet unique, j'allais vous dire, tous les territoires ont tous exprimé des besoins d'infrastructures numériques communs. Je pense, avec la loi NOTRe, effectivement, que l'une des compétences qui sera proposée à la Métropole sera le numérique. Mais ce n'est pas la seule Collectivité et je pense beaucoup à la Région, qui effectivement, à la fin de l'année, si les cieus nous donnent raison, nous permettra de coordonner le numérique aussi et réaliser une smart Région dans cette belle région de Provence-Alpes-Côte d'Azur !

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 15/0349/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstient.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ASSANTE Robert

3 - 15/0350/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - Plan Climat Energie Territorial - Attribution d'une subvention à l'association Collectif Vélos en Ville pour l'organisation de la Fête du Vélo, édition 2015.

(15-27664-GDB41502)

Madame MARTI.- Monsieur le Maire, après avoir reçu le prestigieux trophée du "clou rouillé" en 2013 décerné à la ville la moins cyclable, Marseille doit se doter de beaucoup plus de kilomètres de vraies pistes cyclables. Cette délibération va évidemment dans le bon sens, mais une subvention n'a pas valeur d'une démarche cohérente et volontaire. Avec seulement quelque 1 000 vélos à disposition, 128 stations ouvertes, des voies très dangereuses, incohérentes et difficilement praticables, la politique du vélo marseillais reste minimaliste !

Notre groupe votera pour cette délibération afin de vous soutenir fortement dans vos efforts pour que Marseille cesse d'être la ville du tout voiture, avec seulement 0,4 % de Marseillais qui pédalent ! Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport 15/0350/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CORDIER Monique

4 - 15/0351/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Aménagement paysager des abords du bassin de rétention - Quartier Saint-Joseph - 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

(15-27657-GDB41502)

Le rapport 15/0351/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

5 - 15/0352/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Travaux de remise en conformité des ouvrages paysagers de couverture des dalles de la rocade L2 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(15-27659-GDB41502)

Le rapport 15/0352/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

6 - 15/0353/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Gestion d'un jardin partagé dans le Parc de la Solitude - 11^e arrondissement - Approbation d'une convention d'occupation et d'usage avec l'association des Equipements Collectifs les Escourtaines.

(15-27661-GDB41502)

Le rapport 15/0353/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

7 - 15/0354/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Approbation d'une Convention de donation supplémentaire entre la Ville de Marseille et l'Association Croix Bleue des Arméniens de France, relative au don et à la plantation d'arbres supplémentaires à proximité du Monument aux Arméniens - Avenue de Saint-Julien - 12^e arrondissement.

(15-27779-GDB41502)

Le rapport 15/0354/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

8 - 15/0355/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Adhésion de la Ville de Marseille à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement du cadre de vie.

(15-27783-GDB41502)

Le rapport 15/0355/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme DAUBET-GRUNDLER Monique

9 - 15/0356/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Service Assainissement Marseille Métropole.

(15-27678-GDB30502)

Madame DAUBET-GRUNDLER.- Monsieur le Maire, si vous le permettez, je voudrais vous dire combien je suis satisfaite, avec mon collègue Didier REAULT, de la mise en place de cette nouvelle application gratuite téléchargeable sur les smartphones, les tablettes et les ordinateurs, appelée Marseille Infos Plages.

Je tiens à féliciter l'excellent travail de collaboration que nous avons eu avec la Communauté Urbaine et la SERAM. Et cet outil est un nouveau service de qualité qui va permettre d'agir en grande transparence pour communiquer sur la qualité des eaux de baignade, sur les services proposés sur les plages, sur la température de l'eau de mer, sur la température extérieure, sur les postes de secours. Et vous aurez donc toutes les informations en temps réel. Je vous invite tous à télécharger cette application.

Et cela prouvera aussi que nous valorisons l'excellent patrimoine naturel qu'offre notre ville de Marseille et l'engagement qu'a eu la Ville pour réaliser le bilan fabuleux que nous avons eu en 2014, à savoir que sur 21 plages surveillées 17 affichent une qualité excellente et 5, bonne.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci beaucoup, Mme DAUBET !

Il se peut, à cause du climat, à cause des orages qui peuvent se produire, que nous soyons dans l'obligation, que vous soyez, avec bien entendu l'accord de la Ville de Marseille, obligée de fermer les plages. Alors, immédiatement, cela donne lieu à des articles de presse toujours désagréables ! Nous y sommes habitués, mais je vous le dis tout de suite : cela ne change rien à rien ! Poursuivons, continuons ! Quand on interdit une baignade, c'est que nous avons les raisons de le faire pour ne pas qu'un enfant attrape une méningite ! Si c'est un élu qui va piquer une tête et qui, après, attrape la *cagagne*, ceci, ce n'est pas grave ! Et je n'ai pas cité de nom d'élu, bien entendu, je suis dans une phase où je fais attention à ce que je dis !

Le rapport 15/0356/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

10 - 15/0357/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - Modification de la tarification des vaccins au Centre de Vaccinations de la Ville de Marseille.

(15-27621-GDB30502)

Le rapport 15/0357/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

11 - 15/0358/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - DIVISION DES
PERSONNES HANDICAPEES - Attribution de subventions aux
associations œuvrant en faveur des personnes handicapées -
1^{ère} répartition - Approbation des conventions annexées.

(15-27671-GDB30502)

Le rapport 15/0358/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

12 - 15/0359/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - DIVISION DES
PERSONNES HANDICAPEES - Attribution d'une subvention hors
libéralités à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille pour
le projet expérimental d'insertion socioprofessionnelle en milieu
ordinaire de jeunes adultes avec un syndrome d'Asperger pour
l'année 2015 - Approbation d'une convention pluriannuelle.

(15-27672-GDB30502)

Le rapport 15/0359/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

13 - 15/0360/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - DIVISION
DES PERSONNES HANDICAPEES - Annulation d'une
subvention attribuée à l'Association Unis Cité Méditerranée au
titre de l'exercice 2014 et attribution d'une subvention à
l'Association Unis Cité Méditerranée au titre de l'exercice 2015.

(15-27680-GDB30502)

Le rapport 15/0360/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-
SPORTICH Caroline

14 - 15/0361/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA
POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE • Création d'une
brigade de nuit.

(15-27668-GDB13002)

Madame POZMENTIER.- Monsieur le Maire, mes
chers collègues, ce rapport n°14 est encore l'occasion pour moi,
pour nous tous, de rappeler les engagements qui ont été pris par
notre Municipalité concernant la sécurité.

Après le doublement des effectifs de la Police
Municipale, la dotation de nos policiers municipaux en gilets pare-
balles ou armes non létales, avec la création du Centre de
supervision urbain et les 1 000 caméras qui seront déployées
dans tous les arrondissements de la ville, eh bien, nous faisons le
choix de créer une brigade de nuit, qui sera composée d'une
quarantaine d'agents, tous volontaires. C'est sur les effectifs qui
ont été déjà recrutés que cette brigade sera constituée et ils
couvriront une plage horaire de 18 h à 4 h du matin.

Bien entendu, cette brigade de nuit ne
commencera à être présente sur la voie publique la nuit que
lorsque nos policiers municipaux seront dotés des armes, ces
armes, Monsieur le Maire, que vous avez demandées au Ministre
de l'Intérieur et dont nous attendons maintenant l'attribution afin
de pouvoir commencer la formation de nos policiers municipaux.

Ainsi, notre Police Municipale sera présente sur la
voie publique quasiment 24 heures sur 24, tout comme au CSU
déjà depuis quelques années, puisque un PC radio également, un
PC radio de nuit, aura pour fonction une interface opérationnelle
entre les agents engagés sur le terrain et les autorités de la Police
Municipale et de la Police Nationale.

Mais attention, mes chers collègues ! Il ne s'agit
pas de créer une Police Municipale supplétive de la Police
Nationale ! Il ne s'agit pas, encore une fois, de semer la confusion
ou de remplacer des fonctionnaires de Police que le
Gouvernement Socialiste s'est engagé à apporter à Marseille et
qui ne sont toujours pas là !

Il s'agit bien de permettre à nos concitoyens de
faire appel à leur Police Municipale pour des enjeux de tranquillité
publique, vous savez, ces nuisances nocturnes, ces troubles de
voisinage, ce que l'on appelle encore des incivilités, mais pour
lesquelles nos policiers municipaux ont une mission de service
public des plus exigeantes.

Avec la création de cette brigade de nuit, c'est un
message fort que nous lançons. Oui, Marseille s'est transformée,
Marseille s'est métamorphosée, et face à cette évolution, notre
Municipalité sait s'adapter et ne néglige rien pour la sécurité de
nos agents, de nos administrés, mais aussi des nombreux
visiteurs et touristes qui y viennent.

La sécurité, Monsieur le Maire, bien sûr c'est
l'affaire de tous ! Cela a été dit combien de fois dans cet
hémicycle, mais, nous, nous le faisons, nous avançons. Et c'est
par là, Monsieur le Maire, que vous avez commencé ce troisième
mandat qui a été le mandat où la sécurité a été véritablement une
de vos priorités.

Le rapport n°15 qui suit juste derrière est
également la démonstration que nous voulons apporter toutes les
solutions au profit d'une sécurité partagée et garantie pour tous.
Notre collègue Daniel SPERLING nous a parlé brillamment de la
ville intelligente de demain. Eh bien, cette ville intelligente, nous
faisons en sorte qu'elle commence par une ville sûre ! Daniel
SPERLING a parlé de smart city, il aurait pu aussi nous rappeler
que la safe city est la première brique de la ville intelligente de
demain. Nous en avons construit les fondations, Monsieur le
Maire, avec notre Police Municipale, la vidéoprotection, le
traitement intelligent de l'image vers lequel nous nous
acheminons et puis avec un courage qui nous caractérise quand
l'opposition était vent debout contre les caméras de
vidéoprotection ou contre l'armement. Nous allons maintenant
valoriser notre dispositif par la création de l'application
informatique Big Data de la tranquillité publique...

(Réflexion dans les rangs du groupe Socialiste et
apparentés)

Nous voterons contre le rapport n°14.

Madame POZMENTIER.- Il n'y a que la vérité qui fâche ! Ce projet permettra dès sa mise en route d'aider les élus et les acteurs opérationnels à proposer des solutions efficaces pour améliorer toujours plus la tranquillité publique. Il était de notre responsabilité...

(Réflexion de Mme GHALI)

Madame POZMENTIER.- Mme GHALI, blonde ou brune ? Parce que savez-vous ce qu'est en train de dire Mme GHALI ? Que c'est une discussion de blonde ! Je pensais que culturellement..., mais que c'est laid !

Revenons au débat qui nous préoccupe, Monsieur le Maire. Il était de notre responsabilité d'engager Marseille sur la voie qui est celle de la sécurité de l'ensemble de nos concitoyens, et nous l'avons fait ! Et je suis prête à répondre aux questions, en gardant la perruque qui est la mienne et dont je suis fière, Monsieur le Maire !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, avant d'aborder le rapport n°14, je voudrais dire que relatant l'horrible attentat qui a frappé, il y a quelques années, le Conseil Municipal de Nanterre, vous décidez de mettre des portiques à l'entrée de cet hémicycle, pourquoi pas ? Mais dans cet hémicycle, il y a des armes violentes qui seront franchies malgré les portiques, ce sont les mots, ce sont les paroles qui attisent la haine, qui attisent la violence et qui attisent les divisions ! Et on en a eu tout à l'heure un triste exemple avec l'intervention de M. RAVIER.

Ce sont ces paroles qui banalisent la violence et les violences dans notre société, surtout quand c'est prononcé par ceux qui sont censés donner l'exemple. Et tout cela est grave et mérite condamnation, y compris de vous-même, Monsieur le Maire. Parce que nous sommes dans une année 2015 qui est revenue un petit peu sur le passé, sur de tristes et graves événements qui ont frappé notre monde, je parle du génocide des Arméniens, je parle de la Shoah, je parle du génocide rwandais. Eh bien, ces génocides ont commencé déjà par ce type de paroles, par ce type d'idées répandues et banalisées !

Pour revenir sur le rapport n°14, Monsieur le Maire, permettez-moi de relever juste deux contradictions dans vos choix. La première, c'est que vous critiquez la baisse des dotations de l'Etat envers la Commune et sur ce point, nous vous rejoignons. Sauf que dans le même temps, obnubilé par les questions sécuritaires, vous vous substituez à l'Etat, contrairement à ce que vient de dire Mme POZMENTIER, dont c'est la mission essentielle et cet Etat qui ferme pourtant les Commissariats la nuit et qui est bien satisfait de voir les policiers nationaux être remplacés et financés par les contribuables marseillais de manière injuste. Ainsi, après avoir fortement augmenté le nombre de policiers municipaux, après les avoir armés, aujourd'hui vous proposez de créer une brigade de nuit et vous transgressez ainsi le rôle initial, les missions et le statut des policiers municipaux.

La deuxième contradiction est qu'entre la Police Municipale et la vidéoprotection, vous avez l'air très soucieux de la sécurité de nos concitoyens et nous partageons l'idée qu'il faut effectivement agir pour la sécurité et la sérénité. Pourtant, je note que vous n'avez pas l'air d'avoir la même attention pour les écoles. En effet, certaines écoles sont dans un état tel que les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas assurées. Peut-être ne le savez-vous pas, mais en tant que Premier Magistrat, si demain il y a un accident; votre responsabilité sera engagée ! Et j'ai malheureusement quelques signalements, des demandes parfois depuis des mois restées lettre morte.

Aussi, nous vous demandons de la cohérence sur les questions de sécurité, de l'efficacité et des investissements là où les besoins se font sentir, c'est-à-dire que plutôt que des policiers municipaux la nuit, décidez d'un grand plan d'investissement pour les écoles !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, puisque j'ai la parole, je dirai simplement en un mot que les propos que j'ai entendus tout à l'heure de la part du Sénateur RAVIER sont insupportables et donnent un sentiment de dégoût. La stigmatisation qui est le fonds de commerce du Front National a des limites et ces limites, pour eux, c'est l'abjection...

Réflexion dans les rangs de la majorité : "C'est grâce à vous s'ils sont là !"

Monsieur MENNUCCI.- Non ! C'est grâce à l'accord que vous avez passé avec Pape DIOUF et Jean-Pierre FOUCAULT ! On commence à savoir les choses, donc ne vous inquiétez pas, ça va sortir !

Donc ces limites ont été franchies ce matin, c'était simplement une remarque parce que je pense, comme vient de le faire Jean-Marc COPPOLA, que l'on ne peut pas laisser ce genre de propos sans réponse et j'espère, Monsieur le Maire, que vous direz ce que l'on attend de vous à ce moment.

Sur le rapport n°14, comme souvent dans ce Conseil Municipal, la réalité est quelque peu différente des titres des rapports. On peut sérieusement ne pas être satisfait de la création d'une brigade de nuit de la Police Municipale de Marseille. Nous avons travaillé, y compris dans la campagne électorale et depuis fort longtemps, et, Mme POZMENTIER, cela fait environ quinze ans que le groupe Socialiste a travaillé dans cette enceinte pour que des caméras soient installées et je crois que nous l'avons fait, je ne vois pas quel est l'intérêt de dire le contraire alors que tous les rapports des Conseils Municipaux le prouvent ! Mais si cela vous fait plaisir, ce n'est pas très grave !

On peut donc tout à fait être satisfait d'une création d'une brigade de nuit, mais comme je le disais, derrière les mots "brigade de nuit" exactement qu'est-ce qu'il y a ? Pour nous en tout cas, qui avons proposé dans notre programme municipal le travail de nuit de la Police Municipale, c'est une avancée. Mais toutefois, il y a des questions, Madame l'Adjointe, que le groupe Socialiste et apparentés souhaiterait voir éclaircies.

Les quarante policiers que vous affectez à la brigade de nuit sont-ils en réalité des recrutements ou des redéploiements ? Si j'en crois les déclarations syndicales, j'ai entendu ce matin le responsable de la CFTC sur une radio locale, il s'agit de redéploiements. Si les organisations syndicales sont dans la réalité, en clair on va diminuer le nombre de fonctionnaires municipaux le jour pour qu'ils puissent travailler la nuit. Or, l'esprit, la façon dont vous vous êtes exprimée tout à l'heure sur ce que souhaitent les Marseillais, n'est pas cela ! Ce qu'ils souhaitent, c'est un renforcement la nuit et le jour ! Mais déshabiller le jour pour habiller la nuit, je ne suis pas certain que ce soit une bonne chose.

Deuxième question : combien de policiers effectivement seront sur le terrain dans cette brigade de nuit ? Parce que si l'on tient compte des 30 jours de congé, je suppose ne pas me tromper en disant cela, des 11 jours de RTT, et d'un taux d'absence de 30 % dans la Police Municipale, mais je ne vous mets pas en cause pour cette absence, je dis les chiffres qu'il me semble que chaque Marseillais doit connaître. Donc 30 jours de congé, 11 jours de RTT, 30 % d'absentéisme, cela nous ramène en réalité, pour les 40 fonctionnaires que vous évoquez, à 9 à 10 fonctionnaires par nuit mobilisables pour tout Marseille ! Donc, on voit bien qu'il y a de la coupe aux lèvres une grande distance dans ce rapport et je crois que le mieux est de dire la vérité !

Troisième question, Madame l'Adjointe, vous faites référence, il y a une phrase dans le rapport qui n'est pas étonnante, mais qui pose quand même la question de l'utilisation de la brigade de nuit, c'est celle de la référence aux grands événements. C'est-à-dire que vous nous dites que la Police Municipale va sécuriser les grands événements, ceux qui généralement sont organisés par la Municipalité ou par des

associations à qui elle donne l'autorisation d'occupation du domaine public. Mais, c'est déjà le cas, Madame ! La Police Municipale est déjà présente sur les grands événements la nuit ! Le 14 juillet, quand le feu d'artifice sera tiré, il y aura de la Police Municipale dans les rues de Marseille. Quand il y a, comme avant-hier soir, la manifestation étudiante sur les plages du Prado, il y a de la Police Municipale. Donc vous êtes en train de nous vendre une brigade de nuit qui en réalité travaille déjà. En tout cas, vous avez raison si c'est d'un point de vue administratif pour les fonctionnaires pour clarifier les choses, mais en tout cas il faut dire aux Marseillais que cela ne va rien amener de plus !

Donc, je crois que votre démarche est une démarche intéressante, mais qu'elle ne va pas au bout des besoins de cette ville. Je vous rappelle simplement que la demande que nous faisons depuis une dizaine d'années sur ce sujet, c'est la sectorisation de la Police Municipale et la plus grande responsabilité des Maires de Secteur, qui ont la connaissance, sans évidemment leur donner de l'autorité sur les fonctionnaires, je connais bien votre réponse là-dessus, mais une plus grande sectorisation de l'implantation de la Police Municipale. Je suis toujours frappé du fait que les policiers municipaux, pour se mettre en action, entre le moment où ils rentrent à leur base et celui où ils se retrouvent sur une zone qu'ils doivent sécuriser, il n'y a jamais moins d'une heure ! Et c'est une heure de travail perdue, c'est pourquoi nous avons toujours estimé qu'il fallait rapprocher les policiers municipaux de la réalité sécuritaire de cette ville.

Voilà, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs du groupe Socialiste et apparentés)

Monsieur ZERIBI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis que je siége au sein de ce Conseil Municipal, c'est peut-être mon côté chevènementiste, mais j'ai toujours été favorable à l'engagement de la Municipalité pour plus de sécurité. Donc ce n'est pas au moment où vous décidez d'investir dans ce domaine que je vais faire la fine bouche et essayer de jouer d'une forme d'opposition stérile. Bien au contraire !

Je voudrais simplement vous dire une chose, c'est que si la sécurité relève de la mission essentiellement de l'Etat, Police régaliennne, la Police Nationale et la Gendarmerie, je considère depuis longtemps que les Collectivités Locales ont de plus en plus un rôle à jouer en matière de coproduction et d'addition aux forces de Police Nationale de ressources supplémentaires avec la Police Municipale.

C'est ce que vous avez décidé de faire avec votre majorité, il y a quelques mois, Monsieur le Maire, puisque vous avez décidé de recruter. Nous vous le demandions depuis longtemps. Vous avez équipé aussi Marseille de vidéoprotection, c'est une bonne chose, mais je considère que rien ne remplacera les moyens humains. Donc pour cette brigade de nuit, nous voterons favorablement à sa mise en place.

Il demeure néanmoins une question essentielle pour nos concitoyens, Marseillaises et Marseillais, c'est la répartition de ces forces de Police, c'est toujours le même sujet : est-ce que l'on a une Police Municipale qui travaille essentiellement sur l'hyper centre et qui va être concentrée sur une partie de la population marseillaise ? Est-ce que l'on va avoir une véritable répartition sur les 16 arrondissements ? Et si oui, j'aimerais que Madame l'Adjointe à la Sécurité, Caroline POZMENTIER, nous dise comment elle imagine l'intervention de la Police Municipale, parce que les Marseillaises et les Marseillais, Monsieur le Maire, demandent plus de sécurité du 1^{er} au 16^e arrondissement ! Qu'on se le dise ! Il n'y en a pas certains qui veulent la Police et d'autres qui ne la veulent pas. Et je crois qu'il faut qu'ils soient égaux, au moins à ce titre-là. Donc ma question : quelle utilisation de cette brigade de nuit ? Quelle utilisation de la Police Municipale ? Quelle utilisation de la vidéoprotection du 1^{er} au 16^e arrondissement ? Parce que je pense que tous les Marseillais paient les impôts et tous les Marseillais veulent en voir la couleur !

Donc nous voterons favorablement pour ces délibérations, pour plus de Police Municipale et une brigade de nuit et des moyens technologiques. Mais nous demandons surtout une équité territoriale, une égalité de traitement face à la sécurité, pour les Marseillaises et les Marseillais, car la sécurité est la première des libertés, ne l'oublions pas, c'est ce que dit notre République ! Merci.

Monsieur RAVIER S..- Je viens d'être encore une fois victime de ce que la Gauche a pour coutume de faire, un procès en sorcellerie, un procès stalinien, me faisant tenir des propos que je n'ai jamais tenus ! Monsieur le Maire, il en va quand même je dirai presque de mon honneur et de l'honneur des élus du Front National et de Marseille Bleu Marseille, pour rappeler que je n'ai pas tenu de propos haineux envers qui que ce soit, mais rappelé une situation en rappelant qu'il y avait des familles lourdes et compliquées. Je n'évoque pas, comme M. MENNUCCI, les origines des uns et des autres, comme il a pu le faire il y a quelques mois à la Communauté Urbaine !

Encore une fois, les procès staliniens de M. COPPOLA, je rappelle que le massacre des élus à Nanterre avait été perpétré par un militant d'extrême Gauche ! Il est quand même bon de le rappeler. Alors M. COPPOLA fait en sorte que ce qu'avait pu dire un patriote, un certain Alain GRIOTTERAY, je crois, du fait que le cadavre du Communisme empestait encore la société française, nous en avons une parfaite illustration ici !

Pour revenir à notre sujet, Monsieur le Maire, enfin une brigade de nuit de la Police Municipale. Enfin, il semblerait que vous ayez décidé de vous occuper de la sécurité des Marseillais, sans doute pour avoir compris que François HOLLANDE ne ferait pas mieux que Nicolas SARKOZY et qu'il fallait que Marseille aide les Marseillais puisque Paris s'y refuse obstinément !

La réalité vous a rattrapé depuis longtemps, la réalité des règlements de comptes ! La réalité des dealers devenus ; grâce à votre fumeuse politique de la Ville qui arrose depuis plus de trente ans les quartiers, les seuls maîtres des cités, ces cités, nos cités, pour celles et ceux qui les connaissent bien sûr, Monsieur le Maire, où les Marseillais sont pris en otage et en étai entre l'omniprésence des voyous et l'absence chronique, idéologique même, des pouvoirs publics ! Ces honnêtes gens qui n'ont comme seul quotidien et horizon la peur de se retrouver dans la trajectoire des balles perdues !

Il vous aura fallu quatre mandats, Monsieur le Maire, pour comprendre qu'il fallait armer notre Police Municipale ! Quatre mandats pour faire évoluer leur mission ! Quatre mandats pour considérer l'essentialité et l'importance de leur action ! Quatre mandats pour une brigade de nuit, ce que nous réclamons, nous, depuis des années et ce que vous contestiez, Mme POZMENTIER, il y a seulement six mois ! Quatre mandats et combien d'agressions sordides, de tragédies, pour arriver à votre prise de conscience ! Quatre mandats et combien de Marseillais ignorés pour arriver à votre prise de responsabilité !

J'entends déjà la voix de votre Adjoint à l'enfumage sportif qui va m'accuser de n'avoir rien fait contre la fermeture du Commissariat de nuit du 13^e arrondissement ! Lui, l'Adjoint à l'absence d'équipements sportifs et qui écume les cités en promettant ça et là des stades et des piscines, tentant vainement de faire oublier qu'il a cautionné le désengagement de l'Etat et de la Police Nationale voulu et commencé par Nicolas SARKOZY ! Un désengagement associé à une Politique de la Ville, donc financée à grands coups de millions, et qui a aggravé, voire provoqué l'état d'urgence dans lequel nous nous trouvons. Une politique dont la Droite comme la Gauche se partagent la paternité, une politique dont aujourd'hui il est fier d'être l'ambassadeur dans les quartiers !

En voulant acheter la paix sociale, l'Etat et les Collectivités Territoriales n'ont fait que financer les réseaux de trafiquants et ont emmuré les classes populaires ! Vous les avez ainsi condamnées à l'oubli et à la peur ! C'est celle-là la seule réalité et elle est bien loin de celle que vous voulez vendre et imposer à tout le monde et qui fait la part belle aux croisiéristes !

Ah ! Si seulement la sécurité des 870 000 Marseillais était prise en compte comme l'est celle des touristes ! Il est plus que temps d'entendre et d'écouter la voix des Marseillais ! Vous vous devez d'assumer vos responsabilités dans ce qu'est leur drame quotidien.

Oui, M. MIRON, il ne s'agit plus de faire de la mauvaise politique politicienne, en se taisant sur la fermeture du Commissariat de nuit du 12^e arrondissement et en s'agitant sur celle du 13^e ! Nous devons faire face à la pénurie, la pénurie de matériel, la pénurie de policiers, la pénurie de volonté que Nicolas SARKOZY a largement entamée et que François HOLLANDE et son Premier Ministre ont confirmée, aidés en cela par une Ministre de l'injustice plus proche des voyous que des honnêtes gens !

Monsieur le Maire, vous n'avez de cesse de répéter que Marseille est une et indivisible ! Aussi, c'est au nom de Marseille et de tous les Marseillais que je vous demande de créer un Comité de pilotage et de suivi de l'action de la Police municipale où doit siéger l'ensemble des Maires de Secteur. Intervention, territorialisation, schéma organisationnel, adéquation entre le terrain et les moyens, identification des problématiques, prévention, répression, réalisme et pragmatisme, sont autant d'enjeux qui méritent l'engagement de tous ! C'est une condition pour atteindre l'efficacité que nous devons à nos concitoyens. Qui mieux que les Maires de Secteur peuvent connaître la réalité du terrain et la gestion de proximité ?

Vous ne pouvez pas faire comme le Gouvernement qui fait de la question de la sécurité une question seulement politique, idéologique et communautariste ! Vous devez aller plus loin que les incantations et les déclarations d'intention ! Le vote d'une délibération engage le politicien, mais les actes font l'homme politique, et cela, Monsieur le Maire, vous êtes le mieux placé dans cette assemblée pour le savoir !

La sécurité des Marseillais nous concerne tous. Elle mérite l'engagement de tous, quel que soit notre parti politique, au-delà des clivages idéologiques. Si votre parti, Monsieur le Sénateur-Maire, est le même que le mien, celui de Marseille, si votre parti, Monsieur le Sénateur-Maire, est comme le mien, celui des Marseillais, alors, Monsieur le Sénateur-Maire, créez ce Comité de pilotage ! Vous m'avez déjà écouté en armant la Police Municipale et vous avez entendu ainsi ce que voulaient les Marseillais. Alors, continuez dans cette voie ! C'est la seule et unique qui s'impose à vous ! Marseille est une et indivisible, alors prouvez-le ! Il en va du quotidien des Marseillais, de tous les Marseillais, il en va de Marseille !

(Applaudissements dans les rangs du groupe Marseille Bleu Marine)

Madame POZMENTIER.- Monsieur le Maire, sur les premières questions de M. MENNUCCI, c'est vrai qu'il nous avait un peu manqué, durant ce temps d'absence il n'a pas vu évoluer la Police Municipale depuis les grandes décisions qui ont été prises, et notamment, souvenons-nous, déjà une modification d'un cycle de travail qui permettait à la Police Municipale de travailler sur la forme de la prise décalée, c'est-à-dire modèle Police Nationale, et d'être effectivement présente sur des plages horaires beaucoup plus importantes pour la sécurisation des événements festifs, dont c'est une de ses missions et pour laquelle la Police Nationale se désengage de plus en plus souvent, puisque, comme le rappelait tout à l'heure M. MENNUCCI, le 14 juillet ou d'autres grands événements dans cette ville sont assurés exclusivement sur les points de circulation, sur les missions de Police, par la Police Municipale.

Sur les recrutements, personne ne va contester que le doublement des effectifs de la Police Municipale de Marseille est quand même un projet de Monsieur Jean-Claude GAUDIN et de son équipe municipale, qui permet aujourd'hui d'avoir la Police Municipale la plus importante de France, 420 agents, et nous avons anticipé ! Vous croyez que l'on fait comme vous ? Que le matin on décide de lancer une brigade de nuit ? Mais c'est tout un plan de déploiement ! Un plan de réorganisation qui a commencé ici en 2011, souvenez-vous, lorsque le Maire de

Marseille a convoqué un Conseil Municipal extraordinaire et que les engagements ont été pris et qu'aujourd'hui les engagements sont tenus !

Quid de l'autre côté ? Nous attendons toujours des renforts de voie publique de la Police Nationale ! Sans aucune démagogie et sans aucun discours politicien, vous savez que la Police Nationale n'est pas assez présente sur la voie publique dans cette ville ! Le week-end, le soir, c'est la BAC qui assure cette présence, uniquement ! Et je crois que puisque vous lisez la presse, c'était encore relayé ce matin, les syndicats de Police Nationale s'expriment aussi et reconnaissent que les effectifs aujourd'hui ne sont pas à la hauteur des enjeux sur la deuxième ville de France !

Alors, nous, Monsieur le Maire, nous avons poursuivi, comme vous le disiez, notre programme de réorganisation, de déploiement. Et si aujourd'hui nous créons cette brigade de nuit, c'est parce que nous en avons tous les moyens ! Une quarantaine d'agents qui seront affectés à cette Brigade de nuit, qui travailleront selon la vacation et qui seront présents –je l'ai dit tout à l'heure– sans recrutement supplémentaire, qui seront présents pour les missions qui sont celles de la Police Municipale et dont on voudrait parfois en dénaturer l'origine lorsque j'entends parfois M. RAVIER, mais de moins en moins, je crois que vous avez commencé enfin à comprendre à quoi servait une Police Municipale, notamment lorsqu'il s'agit de la répression du stationnement que vous nous demandez dans votre secteur et qui se fait dans des proportions de plus en plus importantes, puisque, oui, avec 420 agents, nous avons pu déployer notre Police Municipale sur plusieurs arrondissements où parfois on nous disait qu'elle était moins nombreuse. Aujourd'hui, les missions quotidiennes de la Police Municipale se font sur tous les arrondissements de la ville.

Je pense, Monsieur le Maire, avoir répondu aux questions techniques. Et le nombre, 40 agents, il y aura deux vacations, dont 20 agents sur chacune, 20 policiers municipaux, un PC radio de la Police Municipale ouvert la nuit. Et vous avez oublié également notre Centre de Supervision Urbain qui est ouvert en H 24 et qui travaille avec la Police Nationale et qui travaillera avec ces collègues. Alors, si vous n'avez pas de vision de l'organisation à l'échelle de notre territoire d'une Police Municipale, je le regrette !

Quant à M. RAVIER, bien qu'il soit Sénateur, qu'il n'oublie pas que notre Police Municipale, comme toutes les Polices Municipales de France, est quand même sous la tutelle, si j'ose m'exprimer ainsi, du Préfet de Police et du Procureur ! Donc, si M. RAVIER se prend pour un Procureur ou un Préfet de Police, eh bien, il y a encore du chemin ! Nous, ce que nous faisons, Monsieur le Maire, nous travaillons avec notre partenaire, le Préfet de Police et le Directeur de la Sécurité Publique, et nous ne lâchons rien pour que notre Police Municipale ne soit jamais, M. COPPOLA, un supplétif de la Police Nationale ! Il en est de notre responsabilité et il en est aujourd'hui de nos institutions, elles sont ainsi faites. Peut-être que certains pourront les bouger à un moment donné, mais pour l'instant, nous restons dans la ligne qui est la nôtre !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Très bien ! Mes chers collègues, d'abord mes premiers mots sont pour dire à Mme Caroline POZMENTIER toute ma reconnaissance. Je suis attentivement toutes les décisions qu'elle essaie de prendre. Elle travaille en liaison permanente, cela n'a pas toujours été le cas suivant les Gouvernements, avec la Police Nationale sous l'autorité de Monsieur le Préfet de Région et d'un Préfet de Police. Notre Centre de vidéoprotection, où il y a 38 policiers devant les écrans, 7 jours sur 7, fait l'admiration des responsables Socialistes au plus haut niveau de l'Etat ! Et du dire même de Monsieur le Procureur de la République, son efficacité est très forte !

Cependant, il faut toujours un peu d'histoire et il faut toujours ramener les choses telles qu'elles se sont passées. A l'époque, une époque déjà un peu ancienne, et voilà pourquoi il faut la durée, M. RAVIER, et pas dans un seul mandat où on réalise un certain nombre de choses, en six ans on n'a pas le temps de le faire, donc il faut une continuité. Que cela vous plaise ou non, elle m'a été accordée par les Marseillaises et les Marseillais et par conséquent je l'assume !

Il est clair qu'à une époque, on voulait mettre, rappelez-vous, 5 caméras sur la Canebière, Noailles, etc. Et le leader Socialiste talentueux de l'époque nous répondait : "Atteinte aux libertés ! Vous allez espionner les gens qui sont là !" Mais il n'y a qu'à retrouver les procès-verbaux ! Ce n'était pas vous d'ailleurs, c'était avant vous ! Ne vous prenez pas pour l'essentiel du monde Socialiste ! Il est clair qu'à cette époque-là, d'une manière très talentueuse, je le répète, on nous stigmatisait de vouloir espionner les gens ! Au point que quand vous irez une nouvelle fois au Centre de vidéoprotection, vous verrez qu'il y a des carrés blancs qui apparaissent pour que l'on ne voie pas à l'intérieur des immeubles, lorsqu'il y a de très grandes fenêtres, ce qui s'y passe. Par conséquent, là encore, on ne peut pas nous faire ce reproche ! C'était pour 5 caméras. Aujourd'hui, nous en avons à peu près 650 et je voudrais que l'on accélère effectivement pour que nous arrivions le plus vite possible à un millier de caméras.

Alors, rappelons les choses telles qu'elles se sont passées. M. Christophe MASSE nous demandait et attirait notre attention, à juste titre d'ailleurs, sur l'efficacité de la Police Municipale, son insuffisance de recrutement, etc. Il le faisait ! Et nous l'avons écouté ! Et nous avons notamment écouté au cours d'une réunion extraordinaire du Conseil Municipal en 2011, et Mme CORDIER siégeait de ce côté en tant que Présidente de la Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier et pas encore au sein de notre hémicycle, et nous avons consacré une longue matinée à développer tout cela. Rendons justement justice à eux qui l'avaient demandée !

L'armement de la Police Municipale, cela a toujours été un sujet que Guy TEISSIER a évoqué devant nous et à plusieurs reprises, en demandant avec insistance que je cède à la volonté d'abord d'armer les policiers d'armes non létales et ensuite de faire des propositions pour que l'on en fasse plus et que l'on arme normalement. Le Ministre de l'Intérieur a reconnu qu'il pouvait nous offrir un certain nombre d'armes. Mais je dis à M. PAYAN, je le questionnais du regard tout à l'heure, que ces armes ne sont pas encore arrivées. Lorsqu'elles le seront, le premier travail sera de former et de former de la manière la plus nette, la plus précise, nos policiers municipaux à ce qu'ils aient un armement d'armes normales, létales, de telle manière à ce qu'il n'y ait pas une bavure. Ma hantise a toujours été la bavure, car j'ai vu comment cela se traduisait dans les villes de la Côte d'Azur en particulier, où cela se produisait. Et par conséquent, j'ai eu cette prudence-là, mais au fur et à mesure de l'évolution du temps, là aussi M. RAVIER, tenez-en compte ! Vous n'êtes pas né de la génération spontanée aujourd'hui d'une formation politique, vous y avez dit-on milité depuis longtemps, vous avez eu des préférences, puis aujourd'hui vous en changez, c'est votre droit ! Mais ne nous demandez pas d'intervenir là-dessus ! Nous, ce que nous avons voulu, c'est tenir compte de l'évolution des choses.

Alors faut-il répéter ce qu'excellamment Mme POZMENTIER nous a dit et que je dis à M. ZERIBI et à M. COPPOLA, qui d'ailleurs l'ont admis : la sécurité des personnes et des biens dépend essentiellement dans notre République du pouvoir de ceux qui gouvernent, de l'Etat ! Et à la façon dont l'Etat aujourd'hui nous supprime allégrement les crédits de la DGF, de la DSU ou d'autres choses que nous devrions normalement attendre, malgré tout nous faisons un effort vers la Police Municipale. Nous avons recruté, en l'espace de trois ans, 200 personnes de plus, que nous avons formées, 200 personnes de plus ! Nous sommes aujourd'hui à 435, si je ne me trompe pas, mais Mme POZMENTIER a le chiffre exact, policiers municipaux.

Ces policiers municipaux ont un mérite ! Quel que soit le Gouvernement, ils collaborent et ils travaillent avec les représentants de l'Etat ! Et cela se passe, me dit-on, plutôt bien. D'ailleurs, si cela ne se passait pas bien, faites confiance à notre presse locale pour nous en faire des tartines ! Parce que cela se passe bien, on n'en parle pas ! On ne dit pas les efforts qui sont faits, le coût que cela représente, alors que, vous, vous décidez de ne jamais rien voter !

Lorsque l'on embauche 100 policiers municipaux, vous savez combien cela coûte et que cela coûte ad vitam aeternam, puisque c'est la mode du latin, et que cela compte pour les années à venir ! Ce sont des sommes considérables, premièrement bien entendu sur le paiement des salaires et, deuxièmement, sur les équipements. Nous vous avons écoutés, nous avons tout à fait modernisé les moyens de communication de notre Police Municipale, les équipements, les véhicules tout terrain. Nous avons augmenté tout cela au fur et à mesure. Si on ne nous coupait pas les crédits, 30 millions d'euros par exemple sur la Dotation Globale de Fonctionnement, nous serions appelés à en faire plus ! Et nous voulons en faire plus !

C'est la raison pour laquelle, moi aussi, ce matin j'ai écouté en venant ici, sur l'antenne de France Bleu Provence, le représentant syndical, pour une fois c'est étonnant, ce n'était pas FO, c'était un autre ! Il s'est exprimé et vous l'avez peut-être entendu comme moi, avec modération, considérant quand même que ce que nous faisons était un effort considérable !

Alors, j'ai rappelé l'histoire pour rendre aux élus qui ont été à l'origine de cela heureusement un hommage qui leur est dû, puisqu'eux avaient justement eu cette vision de dire : vous serez appelé un jour ou l'autre à en faire plus. Par conséquent, nous en faisons plus ! Et nous en faisons plus au fur et à mesure.

Sauf que, et c'est ma conclusion, parce que j'aurais plusieurs choses encore à vous dire, mais la conclusion, c'est que d'abord c'est à l'Etat de faire ce travail, ce n'est pas à nous ! Nous, nous ne venons qu'en complément.

Alors, aujourd'hui où nous avons des manifestations spectaculaires qui attirent une jeunesse incroyable, ceux qui veulent défendre l'image de Marseille, c'était il y a 48 heures, hier soir encore au Stade Vélodrome, et partout, il est clair que ce n'est pas la seule Police Municipale qui peut enrayer cela. La difficulté, vous la connaissez, elle vient surtout le soir du 14 juillet. Alors que dans d'autres villes de France, dans l'Est notamment, c'est le soir de Noël ou le soir de la Saint-Sylvestre qu'on brûle les voitures, nous, ce soir-là, il faut faire appel au Bataillon de Marins-Pompiers. Et qu'il soit rendu hommage au Bataillon de Marins-Pompiers en même temps ! Voilà que nos 2 400 hommes et femmes, qui sont formés, qui sont militarisés, qui ont un dévouement extraordinaire qui, lui, est largement apprécié par les Marseillaises et les Marseillais, ce soir-là, comme SOS Médecins, oui, il y a certaines banlieues où quand on les appelle, on les appelle pour un feu de poubelle où les gosses, après le feu d'artifice, se mettent à vouloir mettre le feu dans les cités et où on les accueille mal ! Voilà ce qu'il faudra restaurer aussi ! Oui, cela peut se passer ! Il n'y a pas d'endroit où la Police n'intervient pas dans notre ville de Marseille. La preuve, c'est que même le Chef de la Police a été tiré à vue, sans que sans doute on sache qu'il était dans la voiture d'ailleurs, mais il a été tiré à vue le jour où venait le Premier Ministre et où il venait regarder comment les choses se passaient !

Mes chers amis, on peut exacerber les passions. On peut toujours en demander plus. On peut toujours essayer de dresser les uns contre les autres avec un vocabulaire que les Françaises et les Français ne supportent pas et le supportent de moins en moins. Que veulent nos concitoyens ? Que l'on fasse des efforts, que l'on améliore la sécurité, que l'on soit proche d'eux ! Nous essayons de le faire, nous n'avons pas de baguette magique, nous n'avons pas suffisamment de moyens, mais nous faisons tout ce que nous pouvons pour améliorer cette sécurité.

Et quand je vous le dis, je vous le dis en baissant un peu la tête, parce qu'on n'est à l'abri de rien dans une ville de plus de 860 000 habitants. On n'est à l'abri de rien ! Et le Maire illustre qui m'a précédé il y a longtemps était un soir aussi, et nous y étions en même temps que lui, à la Gare Saint-Charles où il y avait eu un attentat déjà terroriste ! A tout moment, il peut y avoir des choses comme cela !

Alors la Police doit prendre des précautions. Nous, nous venons en appui alors que nous pourrions justement faire allusion à des positionnements politiques ou politiques, nous ne le faisons pas ! Nous faisons du mieux que nous pouvons ! C'est la raison pour laquelle je dis encore merci à Caroline POZMENTIER de regarder cela au quotidien et de faire améliorer les choses !

Voilà aujourd'hui ce que je vous demande de voter. Rien n'est facile ! Faire travailler des gens la nuit, bien entendu qu'il y aura aussi des heures supplémentaires qui s'ajoutent ! Faire du recrutement, on va commencer par du recrutement volontaire et ensuite on verra ! Et j'ajoute que si certains ne sont pas contents de travailler à la Police Municipale de Marseille, eh bien, qu'ils démissionnent ! Nous avons des candidatures pour les remplacer !

Monsieur COPPOLA.- Faites autant d'efforts pour les écoles, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire.- Oh ! Mon cher, M. COPPOLA, c'est un sujet qui viendra tout à l'heure dans la discussion et où je peux aller, permettez-moi de vous le dire, la tête haute partout où j'ai exercé l'exécutif ! D'abord à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais c'est le passé, n'en parlons plus ! Je suis quand même heureux que mes amis qui sont candidats et qui vont symboliser la reprise à la reconquête de cette Région Provence-Alpes-Côte d'Azur font allusion à ce que j'ai pu faire dans les 12 ans où j'ai exercé la présidence. A Marseille, nous sommes à 550 millions d'euros investis dans nos écoles primaires et maternelles ! Vous savez que je suis très attentif, que l'Adjointe est particulièrement compétente et que nous faisons, là aussi, du mieux que nous pouvons ! Et surtout, n'essayons pas de politiser ce qui ne mérite pas de l'être !

Voilà la conception du Maire de Marseille aujourd'hui et c'était déjà la sienne, il y a quelques années !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 15/0361/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Front de Gauche votant contre.

* * *

15 - 15/0362/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE • Opération Big Data de la Tranquillité Publique - Affectation d'autorisation de programme - Financement.

(15-27667-GDB13002)

Le rapport 15/0362/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Front de Gauche votant contre, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

16 - 15/0363/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE • Approbation de la convention-cadre de mise à disposition de travailleurs sociaux au sein des Services de la Police Nationale.

(15-27809-GDB13002)

Madame MARTI.- Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération nous demande d'approuver une convention de partenariat. Pour quoi faire, Monsieur le Maire ? Pourquoi vouloir embaucher des travailleurs sociaux dans les Commissariats alors que les policiers reçoivent des formations spécifiques d'écoute et de prise en charge des situations difficiles ? Lorsqu'une victime arrive au Commissariat, elle s'attend à trouver un lieu où elle peut déposer sa plainte, où la Police écoute son agression. La victime est à ce moment précis en attente d'une réponse policière et judiciaire à son agression, pas de l'examen de sa situation sociale.

Bien évidemment, nous ne voulons pas penser que ces travailleurs sociaux seraient embauchés pour que les délinquants puissent s'épancher sur leurs épaules compatissantes en vue de les dédouaner de répondre de leurs actes.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons "contre", en vous suggérant de répartir les financements dont vous êtes comptable vers des dispositifs existants tels l'AVAD, qui sont mieux à même de répondre à des missions d'aide aux victimes et pourraient de ce fait étoffer leur mission de l'après-traumatisme. Ces associations ont des compétences pluridisciplinaires qu'il serait judicieux d'aider à renforcer pour répondre de manière pérenne à la demande, hélas grandissante, des victimes d'actes odieux à Marseille. Merci.

Madame POZMENTIER.- Monsieur le Maire, je ne serai pas longue. Le seul constat que vraiment je déplore, c'est le manque de connaissance du dossier.

C'est votre demande, Monsieur le Maire, nous avons une politique de prévention de la délinquance qui est aussi destinée aux victimes, au soutien et à l'aide aux victimes. Et en ce sens, Madame, mais vous l'apprendrez au fil du temps, il y a une grosse participation de la Ville et des partenaires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance auprès de l'AVAD, auprès du SAVU. C'est peut-être même grâce à la Ville de Marseille et aux partenaires locaux que l'AVAD et le SAVU existent encore sur notre territoire.

Quant aux intervenants sociaux en Commissariat, mais où pensez-vous que nous réfléchissons ? Enfin, c'est lamentable d'entendre des déclarations comme celle-là ! Il s'agit de l'accueil des victimes en Commissariat ! Alors, soit vous faites exprès et là, vis-à-vis de nos électeurs, de nos administrés, ce n'est pas raisonnable. Sinon sachez que les intervenants sociaux en Commissariat ont véritablement une vocation d'accueil des victimes, d'orientation vers les services sociaux, de prise en charge. On parle là de femmes battues, de violences aux enfants ! Enfin, quand même, dans quelle ville voulez-vous que nous vivions demain ? Dans quelle région voulez-vous que nous vivions, nous et nos enfants, demain ? Voilà de quoi il s'agit, Madame ! S'il vous plait, ne confondez pas tout !

Le rapport 15/0363/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PUSTORINO-DURAND
Marine

17 - 15/0364/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE
URBAIN • SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS -
Approbation d'une augmentation de l'affectation de programme
relative à l'opération de requalification de l'éclairage public du
boulevard National coordonnée avec la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole.

(15-27784-GDB41502)

Le rapport 15/0364/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. RICCA Jean-Luc

18 - 15/0365/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES
- DIVISION DE LA MOBILITE URBAINE - Approbation de
dénomination de voies.

(15-27635-GDB30502)

Monsieur le Maire.- M. RICCA, vous avez tout
prévu ? Même pour faire plaisir à ceux qui ne nous font jamais
plaisir ?

Monsieur RICCA.- Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Très bien ! Cela prouve
encore une hauteur de vue que je salue ! Car il y a des choses
que nous ne sommes pas obligés de faire et que nous faisons par
cortoisie, par élégance à l'égard de ceux qui président d'autres
institutions !

Le rapport 15/0365/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

19 - 15/0366/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES
- Augmentation du nombre d'autorisations de délivrance de
vignettes profession mobile, pour l'année 2015, applicables aux
véhicules tout électrique affectés à l'autopartage pour le
stationnement sur voirie en zone payante.

(15-27679-GDB30502)

Monsieur CAZZOLA.- Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, sur ce rapport
le groupe Socialiste et apparentés souhaite déposer un
amendement, mais avant de vous l'exposer, permettez-moi de
saluer le travail de deux associations, Totem Mobi, qui est une

entreprise purement marseillaise, et également Citiz Provence,
qui propose sur notre ville une solution innovante de mobilité 100
% électrique et partagée.

C'est un nouveau mode de mobilité qui est donné
aux Marseillais, qui, il faut le noter, peut être utilisé avec la carte
Zou ! et également avec la carte Transpass, ce qui n'est pas
négligeable. C'est une mobilité qui est tournée vers les enjeux de
demain et qui répond à un réel besoin, des déplacements plus
propres, plus écologiques et une économie du partage. C'est
aussi une vraie réponse aux impératifs environnementaux qui
s'imposent désormais à nous. Et cette initiative a d'ailleurs reçu
de nombreux prix et récompenses au niveau national et même
international. Le Président de la République lui-même, lors de son
déplacement à Marseille pour l'ouverture du Med Cop 21 au début
du mois, a d'ailleurs salué ce projet lors de son passage sur le
Village des Solutions.

Autre point plus que positif, c'est l'installation de
stations sur des sites stratégiques comme les pôles d'échange
multimodaux, les entreprises, le site EDF André Allar par
exemple, et prochainement un projet emblématique d'installation
sur La Castellane, non pas le quartier, mais la cité La Castellane,
il faut vraiment le souligner, à l'issue des travaux engagés dans le
cadre de l'ANRU.

Monsieur le Maire, vous connaissez comme nous
les enjeux liés à la transition énergétique et particulièrement dans
notre ville qui est malheureusement régulièrement classée ville la
plus polluée de France, et ce n'est pas qu'un enjeu de
développement durable ou d'écologie, c'est vraiment un problème
de santé publique. J'ai déjà eu l'occasion dans cet hémicycle de
dire qu'il était urgent de repenser nos modes de circulation et de
privilégier les déplacements doux, le vélo, les transports en
commun et l'électrique, et nous sommes tous convaincus, j'en
suis sûr.

Et par cet amendement, Monsieur le Maire, nous
voulons encourager cette initiative en exonérant ces véhicules du
paiement de l'abonnement profession mobile. Cela représente
300 euros par an et par véhicule, c'est une somme qui est
relativement dérisoire pour les finances de la Ville, mais un vrai
frein au développement de ce projet qui œuvre pourtant dans
l'intérêt général. Vous exonérez déjà de ce paiement les
professionnels du service à la personne et il nous semble plus
que légitime de l'appliquer également aux véhicules propres en
autopartage.

En adoptant cet amendement, nous souhaitons
que l'ensemble du Conseil Municipal donne un signal positif, celui
d'une ville moderne, consciente des enjeux du XXI^e siècle et qui
encourage des initiatives innovantes de son territoire, comme l'ont
déjà appliqué bon nombre de grandes municipalités sur notre
territoire, qu'elles soient de Gauche ou de Droite, puisque, vous
en conviendrez avec moi, le développement durable n'est pas
l'apanage des uns ou des autres.

Nonobstant cet amendement, il ne faut pas perdre
de vue la mise en place indispensable à la deuxième ville de
France de bornes électriques à chargement rapide. Là aussi, ce
n'est pas un gadget et là aussi, ce sera un signe important et
majeur pour une vision plus écologique de notre avenir.

J'espère sincèrement, Monsieur le Maire, qu'au-
delà des clivages qui auront l'occasion de s'exprimer dans
d'autres rapports, on l'a déjà vu, que vous donnerez ainsi que la
majorité des élus, dont certains en Commission et en aparté
même m'ont fait part de leur consentement et de leur intérêt à
cette proposition, et même l'un de vos plus éminents Conseillers
municipaux m'a confié que c'était même dommage que votre
majorité n'ait pas pensé avant à cette exonération. Nous
souhaitons donc vivement que vous donniez un avis favorable à
cet amendement. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire.- S'il n'y a plus d'autre
intervention sur le sujet, M. RICCA, pour que vous puissiez
reprendre à notre collègue, M. CAZZOLA.

Monsieur RICCA.- Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Mes chers collègues, en quelques secondes, vous vous rappelez que dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité durable en ville, la Municipalité a entrepris depuis 2008 une démarche visant à promouvoir l'autopartage à Marseille. Elle a créé un label Autopartage Marseille qui établit les critères d'un service de mise à disposition de véhicules partagés, favorisant ainsi la réduction du nombre de véhicules en voirie, dans le but de désengorger l'espace urbain et la préservation de l'environnement. La Municipalité a accompagné la société Autopartage Provence, entreprise opérant aujourd'hui à Marseille, dans la création d'une vingtaine de stations en centre-ville.

Pour aller plus loin, par délibération du 15 décembre 2014, c'était hier, la Ville de Marseille a accordé aux entreprises d'autopartage désireuses de déployer des véhicules électriques le tarif forfaitaire annuel unique de 300 euros par véhicule, voté pour les professions mobiles, soit moins d'un euro par jour. Il s'agit d'un geste fort de votre Municipalité, Monsieur le Maire, en faveur des déplacements propres de nature à réduire le nombre de voitures sur l'espace urbain.

Ce tarif est en effet très attractif pour les entreprises d'autopartage qui opèrent à titre onéreux la location de véhicules pour leurs adhérents. Sans cette facilité, les usagers de ces véhicules devraient en effet s'acquitter du tarif visiteur, soit de 9 à 11 euros par jour, ce qui correspondrait potentiellement à un coût de stationnement de 3 000 euros par an et par véhicule. Le forfait à 300 euros consiste donc de fait à une réduction de 90 % de ce tarif.

Il convient de rappeler que personne n'est exonéré du paiement pour le stationnement en voirie, à l'exception des véhicules des organismes, comme vous l'avez justement dit, intervenant pour les services d'aide à la personne, les personnes âgées, les personnes handicapées, sur des critères très précis définis dans la loi du 26 juillet 2005. En effet, la mise en place des zones de stationnement payant a pour objectif d'inciter les usagers à ne stationner en voirie que pour des courtes durées, dans le souci de préserver dans les zones où l'espace urbain est le plus dense un équilibre apaisé dans son usage. Permettre une meilleure rotation des véhicules, c'est aussi offrir aux usagers des véhicules d'autopartage une meilleure garantie de trouver une place, favorisant ainsi le principe même de la mobilité en voiture partagée.

Enfin, compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, et ce n'est pas M. BLUM qui va me contredire, il n'est pas inutile de rappeler que le maintien de l'équilibre des recettes de la Ville est une préoccupation majeure de la Municipalité, de notre Municipalité. C'est la garantie de préserver pour l'avenir des marges de manœuvre pour offrir aux Marseillais des projets forts et structurants pour notre ville. Sa volonté d'accompagner le développement de la mobilité doit donc trouver son juste équilibre avec cet objectif capital.

A cet égard, concernant la mobilité en ville, qui est un enjeu majeur pour le développement de Marseille, nous travaillerons dans les mois à venir à adapter la tarification du stationnement payant dans sa globalité, afin de conserver une cohérence d'ensemble de l'offre de stationnement en voirie et s'adapter aux nouvelles conditions qui découleront de la loi sur la dépenalisation du stationnement payant, qui entrera en vigueur fin 2016, le 1^{er} octobre 2016 pour être précis. La question des tarifs adaptés aux véhicules favorisant les critères de développement durable, tels que les véhicules d'autopartage et électriques, sera bien évidemment intégrée dans cette réflexion, dans ma réflexion.

Je vous demande de voter ce rapport.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mais d'abord, nous votons contre l'amendement de notre collègue, M. CAZZOLA. Je mets donc aux voix l'amendement.

L'amendement déposé par le groupe Socialiste et apparentés n'est pas adopté, le groupe Marseille en Avant, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche votant contre, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

Monsieur le Maire.- Je mets maintenant aux voix le rapport.

Le rapport 15/0366/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, Europe Ecologie - Les Verts votant contre, le groupe Socialiste et apparentés s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. RUAS Julien

20 - 15/0367/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA PREVENTION ET GESTION DES RISQUES - Evolution des missions de la Sécurité Civile Urbaine.

(15-27632-GDB30502)

Le rapport 15/0367/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

21 - 15/0368/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON MARINS-POMPIERS - Entraide opérationnelle Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille - SDIS 13.

(15-27717-GDB12802)

Le rapport 15/0368/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

22 - 15/0369/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • Approbation de la démarche multi partenariale de relance du Plan de Massif des Calanques de Marseille à Cassis pour la protection du patrimoine, des personnes et des biens contre le risque d'incendie de forêt.

(15-27767-GDB40001)

Monsieur RUAS.- Monsieur le Maire, ce rapport n°22 traite de l'approbation du Plan de Massif des Calanques de Marseille à Cassis, qui a donc été adopté dans cet hémicycle. Je dois associer d'ailleurs à cela mon collègue Didier REAULT, qui est le Président du Parc National des Calanques. Ce rapport fait suite en fait à l'incendie de 2009 et je voudrais aussi bien sûr associer ma collègue Nathalie SIMON qui était alors Présidente de CIQ. Nous sommes allés à la rencontre des CIQ, nous sommes allés à la rencontre de la population, parce qu'il est vrai que nos Marins-Pompiers ont des difficultés à défendre La Panouse et d'autres quartiers qui sont enclavés. Et il était donc nécessaire de pouvoir réaliser des travaux de défense de la forêt contre l'incendie. Il ne vous aura pas échappé que pour réaliser ces travaux, il faut qu'un Plan de Massif soit validé et donc nous avons obtenu des Services de l'Etat que ce Plan de Massif, s'il

était validé ici, puisse être instruit rapidement, de telle sorte que nous puissions faire débiter les travaux d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé, la Ville de Marseille est défendue par 2 477 Marins-Pompiers. Nous sommes la deuxième ville de France, une ville qui fait 240 km², dont la moitié se trouve en zone verte ou en zone boisée. Et, Monsieur le Maire, puisque ce matin on disait que les Marseillais devaient tout savoir, je crois qu'il est important de rappeler que l'Etat a décidé de déplacer la base de la Sécurité Civile de Marignane et d'éloigner les Canadairs à 35 minutes de vol de Marseille. C'est une honte, parce que vous n'avez pas été associé à cette décision, parce que vous n'avez pas été interrogé ! Et il est nécessaire que l'Etat se reprenne de ce point de vue-là et qu'une réunion soit réalisée au minimum en Préfecture pour que, Monsieur le Maire, vous puissiez défendre notre ville ! Parce que, peut-être que certains s'interrogent là-dessus, mais vous êtes le premier défenseur de nos Marins-Pompiers et de cette ville ! Les Canadairs servent à éteindre l'incendie, au moins ils y contribuent. Ils servent aussi à la défense et au soutien de nos Marins-Pompiers. Il est important de rappeler que ces hommes et ces femmes acceptent de donner leur vie pour sauver la nôtre, pour sauver notre ville et pour sauvegarder le patrimoine commun !

Donc, Monsieur le Maire, il est important d'aller à Paris pour défendre le fait que les Canadairs restent à Marignane, sinon, au moins, moins loin. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Il est clair que quelquefois des décisions qui peuvent intervenir sur le plan gouvernemental sans concertation nous contrarient profondément. Peut-être d'ailleurs y aura-t-il une évolution sur cette affaire. Si j'avais pu rencontrer, mais il n'a pas pu à cause des événements, le Ministre de l'Intérieur, qui répondait à l'invitation du CRIF il y a 48 heures, c'était dans mes intentions de lui parler effectivement de ce sujet qui nous contrarie quand même.

Pourquoi ? Vous avez bien défini les choses : 24 000 hectares, à l'intérieur le Parc National des Calanques. En plus, nous protégeons les Ports Est et Ouest du Port Autonome de Marseille. En plus, nous protégeons l'Aéroport international Marseille Provence. En plus, nous avons du personnel dans les hôpitaux. Et que me dit-on en ce moment ? Au moment où, sous votre direction, avec l'appui de l'Amiral du Bataillon de Marins-Pompiers, vous avez fait des efforts, comme je vous le demandais, sur le plan financier. Mais il faut quand même que nos collègues sachent que le Bataillon de Marins-Pompiers coûte en gros 114 millions d'euros par an et que la Ville de Marseille en supporte en gros 74 millions d'euros à elle seule ! Il n'y a pas d'autre exemple en France !

Alors, bien entendu, tout le reste du département est protégé par le SDIS, sous le financement du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. L'accord, Dieu merci, la collaboration entre le SDIS, sous l'autorité d'un Colonel et nous, notre Amiral pour le Bataillon de Marins-Pompiers, les choses se passent bien. Lorsqu'il peut y avoir un drame, depuis deux ou trois ans, nous avons évité cela, mais dans le passé nous avons eu des drames, c'est-à-dire des morts d'hommes ! Quand il y a mort d'hommes, le sang versé, qu'il soit d'un Marin-Pompier ou d'un Sapeur-Pompier, c'est le même ! Et par conséquent, il faut la coordination totale ! Là où un feu commence, si c'est sur le territoire du SDIS, c'est le SDIS qui pilote et le Bataillon de Marins-Pompiers vient en appui ! A l'inverse, si c'est sur le territoire que je viens d'évoquer, c'est notre Bataillon de Marins-Pompiers qui intervient et pilote, et le SDIS peut venir en complément. Toutes ces choses-là doivent être rappelées.

Egalement, M. RUAS, pourrait être rappelé l'effort que la Ville de Marseille faisait jusqu'à ce que Monsieur le Préfet PROUST fasse un jugement de Salomon qui nous avait surpris : nous, nous protégeons aussi, par le Bataillon de Marins-Pompiers, quatre communes, Septèmes, Allauch, Plan-de-Cuques et la Penne-sur-Huveaune. Nous n'avons jamais demandé un centime jadis, un euro à ces Villes ! Le Préfet PROUST a décidé qu'elles

étaient sous l'autorité du SDIS. Eh bien, consultez les Maires, ils vous diront que maintenant ils passent au bassin pour le SDIS ! Avec nous, c'est nous qui avons toujours assumé la dépense !

Merci d'avoir fait, cette année, vous êtes venu m'expliquer cela il y a quelques jours, effectivement des réductions de dépenses. Et en même temps, avec le Sénateur Bruno GILLES, nous, nous avons obtenu par la Haute Assemblée qui a été validée ensuite par l'Assemblée Nationale un effort de plus dans certains domaines. Ce n'est pas considérable, mais c'est déjà une amorce de la reconnaissance de l'Etat de l'efficacité du Bataillon de Marins-Pompiers. D'ailleurs, vous, vous y serez, mais j'espère que d'autres collègues seront là le jour du défilé militaire du 14 juillet et ils verront l'accueil que la population, toujours nombreuse, réserve à notre Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille !

Le rapport 15/0369/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 15/0370/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Travaux de confortement et de mise en sécurité de falaises et de terrains instables sur le territoire de la commune de Marseille - Approbation du renouvellement de l'opération.

(15-27658-GDB41502)

Le rapport 15/0370/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

24 - 15/0371/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Convention du 4 mai 1972 relative à la défense contre l'incendie de la zone industrielle de Fos-sur-Mer - Avenant n°8.

(15-27759-GDB12802)

Monsieur MAURY.- Monsieur le Maire, ce rapport démontre, une fois encore s'il en était besoin, la volonté bien arrêtée du Grand Port Maritime de Marseille d'agir en cavalier seul et de faire ce qu'il lui plaît et quand il lui plaît !

En effet, estimant inutile le bateau-pompe pour exécuter la mission de sécurité sur le plan d'eau, le Grand Port Maritime de Marseille, sans attendre le résultat de l'audit interministériel qu'il a lui-même commandé, a décidé de ne plus entretenir ce bâtiment, ce qui a conduit à son arrêt définitif le 31 décembre dernier.

Fort logiquement, cela se traduit par un accroissement des contraintes humaines et financières à la charge du Bataillon de Marins-Pompiers qu'il faut prendre en compte et c'est la raison pour laquelle nous voterons pour ce rapport. Mais je voudrais mettre en exergue la conception égoïste du Grand Port Maritime de Marseille qui peut se résumer ainsi : à lui les richesses et à nous les contraintes !

(Applaudissements dans les rangs du groupe Marseille Bleu Marine)

Monsieur le Maire.- Si je diverge souvent d'avis sur les commentaires de votre groupe, M. MAURY, en la circonstance j'avoue que je partage assez votre analyse.

Le Port dit Autonome de Marseille n'est autonome de rien du tout ! Ce sont des fonctionnaires qui représentent les grands Ministères qui arrivent le jour du Conseil d'administration. A côté, il y a les forces syndicales et les élus qui représentent justement la Ville ou le Conseil Départemental ou une Commune, en nombre réduit ! Or, depuis quelque temps, nous demandons notamment, et cela démarre avec une volonté de M. CASELLI, je dois le dire, que la Communauté Urbaine soit mieux représentée, soit au minimum représentée au Port Autonome de Marseille ! Nous n'avons toujours pas obtenu cela !

Et il est clair que les pouvoirs sont donnés au Directeur Général, en l'occurrence une charmante dame Directrice Générale aujourd'hui, compétente sans doute, mais qui défend bec et ongles bien entendu la suprématie du Port. Or, ce n'est pas normal que dans la deuxième ville de France, la Ville de Marseille ne soit pas plus associée au Port et les autres Collectivités de la même manière. Nous l'avons demandé !

La seule chose, M. MAURY, qu'il faut peut-être retenir, c'est qu'à plusieurs reprises, moi-même dans un passé déjà de quelques années, M. TEISSIER récemment à l'Assemblée Nationale, M. RAIMONDI le Président du SAM de l'Etang de Berre l'ont également demandé en disant au Gouvernement : pourquoi vous n'intégrez pas le Port Autonome de Marseille dans la future Métropole Aix-Marseille-Provence ? Réponse du Gouvernement, approuvé en cela par certains, par un de mes amis notamment qui a été Ministre de la Défense. Au Sénat en particulier, deux anciens Ministres de la Défense, un Socialiste, M. Alain RICHARD, un de mes amis politiques, M. LONGUET, m'ont convaincu de ne pas déposer cet amendement parce qu'il n'avait pas de chance d'être retenu, et en disant que le Port doit quand même être sous l'autorité de l'Etat parce qu'il peut y avoir des actes de terrorisme, un déclenchement d'hostilités, la guerre ou autre, et par conséquent, c'est l'Etat qui doit rester maître du jeu.

Cela n'exclut pas que l'Etat doit être plus partageux, plus attentionné et plus attentif à ce que, nous, nous proposons, à ce que demandent les autres Collectivités Territoriales. Et en cela, M. MAURY, vous voyez que je suis assez d'accord avec vous.

Le rapport 15/0371/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

25 - 15/0372/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Approbation d'une convention entre la Ville de Marseille et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille pour le règlement des transports sanitaires effectués en carence des transporteurs sanitaires privés.

(15-27716-GDB12802)

Le rapport 15/0372/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

26 - 15/0373/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Convention du 4 mai 1972 relative à la défense contre l'incendie de la zone industrielle de Fos-sur-Mer - Avenant n°9.

(15-27688-GDB12802)

Le rapport 15/0373/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

27 - 15/0374/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES - Approbation de la demande de subvention adressée par la Commission Locale d'Information de Cadarache.

(15-27805-GDB30502)

Le rapport 15/0374/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

28 - 15/0375/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Acquisition d'éléments de recharge pour atlas cartographiques.

(15-27754-GDB12802)

Le rapport 15/0375/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

29 - 15/0376/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Sortie d'inventaire de véhicules et d'embarcations de servitude, d'incendie et de secours.

(15-27714-GDB12802)

Le rapport 15/0376/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

30 - 15/0377/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Renouvellement du parc des engins d'intervention - Programme 2015 - 2016 - 1^{ère} tranche.

(15-27715-GDB12802)

Le rapport 15/0377/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**ECONOMIE, FINANCES ET
ADMINISTRATION GENERALE**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

31 - 15/0378/EFAG

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • Création d'une mission d'information et d'évaluation chargée de procéder à l'évaluation d'un service public communal.

(15-27873-GDB10203)

Monsieur le Maire.- On a dit que l'on abordait le sujet des rythmes scolaires à partir du rapport 31 et avec le rapport 173. C'est Mme CASANOVA qui nous fait d'abord le point.

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, avant de parler plus particulièrement des rythmes scolaires, je voudrais répondre à M. COPPOLA sur l'intervention qu'il vient de faire et que je trouve tout à fait injuste. Je citerai des chiffres qui sont incontestables.

Depuis votre mandature, Monsieur le Maire, et votre Plan Ecole Réussite, ce sont 550 millions d'euros qui ont été dépensés pour les travaux dans les écoles. Vous savez aussi, et tout le monde le sait, je crois, ici, que c'est le premier budget municipal qui est consacré à l'Education. Je n'ai pas l'habitude de faire de grands discours, mais je vais me contenter de citer des chiffres. Vous savez que malgré la diminution de la Dotation de l'Etat de 20 millions, nous continuons notre politique de travaux dans les écoles et de rénovation. Je n'oublie pas les 25 millions d'euros que coûtent les rythmes scolaires. Et pourtant, les dix groupes scolaires les plus récents qui ont été construits dans cette ville l'ont été dans les quartiers Nord. Les dotations pour les fournitures scolaires à chaque rentrée sont majorées pour ces enfants et monteront encore cette année à 42 euros par enfant. C'est encore à la rentrée scolaire prochaine 42 ouvertures de classes, qui se font principalement dans ces quartiers. Et je rappelle votre intérêt de créer ces fameuses classes de moins de 3 ans qui permettent de donner un accès à l'école plus facile aux enfants qui naissent dans des familles où l'on ne parle pas obligatoirement le français. Donc, tous ces efforts sont vraiment pour notre Municipalité très importants.

Par contre, je veux regretter les nombreux cambriolages et vandalismes que nous subissons dans ces quartiers. Et pourtant, aujourd'hui encore, sans aller regarder bien loin, nous avons une série de rapports qui concernent ma délégation et on peut constater que les rapports que nous présentons représentent, aujourd'hui seulement, 14,2 millions d'euros que nous dépensons uniquement dans les quartiers Nord et rien pour les quartiers Sud. Alors, je voudrais que les élus de Gauche finissent de propager la haine dans ces quartiers Nord, en disant que l'on fait tout dans les quartiers Sud et rien dans les quartiers Nord, ce qui est exactement le contraire ! Chaque fois que je reçois des personnes, on me dit : "Ah ! Si c'était dans les quartiers Sud !" Eh bien, non ! Je répète bien que les dix derniers groupes scolaires qui ont été construits par notre Ville, cela a été dans les quartiers Nord. Et je voudrais bien que l'on continue ce que nous faisons tous les jours et ce qui est votre souci particulier, Monsieur le Maire : Marseille est une et indivisible, et depuis quelques années nous faisons beaucoup plus pour les écoles des quartiers Nord que pour les écoles des quartiers Sud, les rapports d'aujourd'hui en témoignent.

Après ce petit préambule, je voudrais parler du rapport 31, qui concerne la création d'une Mission d'information et d'évaluation chargée de procéder à l'évaluation du service communal des rythmes scolaires. Bien entendu, vous avez, Monsieur le Maire, toujours été très soucieux de respecter les règles et les droits, c'était un droit qui était donné par le Règlement de notre Conseil Municipal, nous avons accédé à

cette demande. Et je suis même très contente que l'opposition puisse assister et voir quelles difficultés nous rencontrons pour mettre en place ces rythmes scolaires. Et nous essayons vraiment avec beaucoup d'efforts de faire en sorte qu'ils soient un peu moins nuisibles pour les enfants de Marseille et pour les enfants de France en général.

Je vais enchaîner sur les rythmes scolaires proprement dits en disant que dans le véritable challenge que représente la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour les 74 000 écoliers marseillais, nous n'avons pas entendu la demande du groupe Socialiste et apparentés pour travailler en toute transparence.

Dès le 12 février dernier, à votre demande, Monsieur le Maire, j'ai mis en place un Comité de pilotage, sous l'égide des trois Collectivités partenaires que sont l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et la Préfecture dans le cadre de la Cohésion Sociale, et ce Comité de pilotage a réuni tous les acteurs de la communauté éducative, les syndicats d'enseignants, les fédérations de parents d'élèves, les associations, les centres sociaux et les fédérations d'éducation populaire. Sept réunions de travail se sont tenues, dans un esprit apaisé et constructif, qui ont permis à chacun, à partir de l'analyse de notre expérience tout au long de cette année scolaire, de nos réussites, mais aussi de nos échecs, je le reconnais, d'élaborer le Projet Educatif Territorial de la Ville de Marseille, qui est là, qui est un volume important, sur lequel nous avons travaillé et qui est le fondement du nouveau dispositif qui sera mis en place dès le mois de septembre prochain.

Ce document sera mis en ligne prochainement sur le site de la Ville de Marseille quand il sera signé par les trois Collectivités qui doivent le signer. Ce document nous permettra aussi de recevoir l'aumône que nous donnera, je l'espère, le Gouvernement l'an prochain. Je vais en extraire cinq idées fortes, qui valent pour les associations et pour nous-mêmes.

Une exigence de qualité des intervenants, l'accompagnement des enfants par les animateurs pendant toutes les activités périscolaires, garderies du matin et du soir, temps récréatifs de restauration et temps d'activités périscolaires permettront de créer 1 500 vrais métiers d'animateur, avec un salaire décent. Ces animateurs pourront bénéficier d'une formation continue. Leur présence régulière aux côtés des enseignants permettra une continuité éducative favorable à l'épanouissement des enfants.

Une exigence aussi de sécurité : dans chaque groupe scolaire, un directeur des activités périscolaires dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales, sera chargé de veiller à la qualité et à la sécurité de ces activités pour les enfants. Grâce à ce dispositif, la Caisse d'Allocations Familiales nous versera 0,50 euro par heure et par enfant, pour la participation aux TAP.

Exigence aussi, Monsieur le Maire, du respect des règles des marchés publics, auquel, je le sais, vous êtes très attaché. En réponse aux 212 marchés que nous avons lancés en mars dernier, nous avons eu plusieurs centaines de réponses. Toutes ces candidatures ont été analysées avec minutie, avec une attention particulière pour la qualité du projet éducatif. Plusieurs milliers de pages d'analyses seront examinées par la Commission des Marchés Publics début juillet. Et je voudrais encore une fois les remercier de leur aide. Les associations retenues pour chaque groupe scolaire seront affichées sur le site de la Ville. Je tiens à remercier les personnels des Services et particulièrement celui de la Jeunesse, qui a réalisé un énorme travail, avec dévouement et application.

Exigence aussi d'information pour les familles. Le 22 juin, dans les 444 écoles, les 74 000 élèves ont reçu ce flyer à l'intention de leurs parents, les informant du nouveau dispositif et des modalités d'inscription. Pour faciliter la vie des familles, les inscriptions aux temps d'activités périscolaires se feront dans les écoles auprès des associations, en même temps que les inscriptions à la cantine auprès de nos responsables de restauration, à partir du 25 août, quand les écoles ouvriront. Durant tout l'été, une large campagne de communication sera diffusée par tous les médias. Dès le mardi 1^{er} et le jeudi 3 septembre après-midi, les associations seront présentes dans

les écoles, et sur ceci, Monsieur le Maire, vous avez insisté et nous nous sommes engagés là-dessus sous votre impulsion.

Un autre dispositif aussi, nous prenons l'engagement de la concertation et d'écoute de notre population. Monsieur le Maire, vous avez su écouter la communauté éducative qui vous demandait la gratuité des TAP. Dès le mois de mars, vous avez accédé à cette demande !

En votre nom, Monsieur le Maire, je me suis engagée à réunir régulièrement le Comité de pilotage avec lequel nous avons travaillé de façon très fructueuse, réunissant tous les membres de la communauté éducative, pour évaluer ce dispositif et pour le faire évoluer dans l'objectif qui est le vôtre, Monsieur le Maire, et que nous partageons tous, l'intérêt de l'enfant ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, avant de rentrer dans le vif du sujet, je demanderai quand même à Mme CASANOVA de modérer ses propos : dire que les élus de Gauche propagent la haine dans les quartiers Nord, je pense que c'est quand même hors de propos ! La propagation de la haine, c'est dans les bancs d'à côté, ce n'est pas nous !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord je souhaiterais excuser Mme Annie LEVY-MOZZICONACCI qui est retenue à l'étranger pour un congrès international dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, malgré toute votre bonne volonté et votre enthousiasme, nous avons mis plusieurs mois à obtenir la création de cette mission d'Information et d'évaluation conformément à votre Règlement intérieur. Vos Services ont été particulièrement attentifs et je dirai même très zélés pour recompter le nombre de pétitionnaires et exiger une signature manuscrite de chacun d'entre eux, mais aujourd'hui nous venons de franchir cette première étape.

Nos objectifs, en demandant la création de cette mission, sont relativement simples, d'abord essayer de comprendre pourquoi Marseille est la seule grande ville de France à rencontrer autant de difficultés dans la mise en place de ces activités. Ensuite, essayer de connaître en toute transparence le montant des crédits affectés aux temps d'activités périscolaires, tels qu'ils sont définis par la loi. Votre équipe, et Mme CASANOVA vient de le répéter à l'instant, a annoncé des chiffres surréalistes de 25 millions d'euros, ce qui nous donnerait plus de 500 euros par enfant inscrit, alors que la moyenne des villes, selon l'association des Maires de France, est à 150 ou 180 euros par enfant. Comment cela est-il possible ? Il y a aussi des problèmes d'organisation des activités, du retard de paiement, du retard dans les appels d'offres, autant de difficultés que nous souhaitons aborder et comprendre. Nous savons que vous étiez contre la mise en place de cette réforme, mais cela explique-t-il tous ces problèmes qui irritent tant les parents, les enseignants, le personnel communal et les associations concernées ?

A l'heure actuelle, les marchés concernant la rentrée 2015 n'ont toujours pas été notifiés, ce qui posera évidemment de nouveaux problèmes à la rentrée. Mais je prends acte des propos de Mme CASANOVA, qui nous a expliqué que tout est réglé et que tout ira bien à la rentrée. Certaines associations n'ont toujours pas été payées et ce sont souvent leurs salariés qui trinquent, ce qui ne les motive pas forcément pour continuer l'expérience.

En matière d'activités périscolaires, dans cette Commune, tout est long, tout est compliqué, tout est onéreux. Le rôle de notre Commission est donc de s'interroger sur tous ces dysfonctionnements et bien évidemment d'essayer d'y remédier. Nous souhaitons que cette Commission soit bien entendu ouverte aux associations de parents d'élèves, qui se posent beaucoup de questions et obtiennent peu de réponses, et également, comme cela se pratique au Parlement, Monsieur le Maire, ouverte à la presse.

Un premier rapport national d'évaluation de cette réforme vient d'être publié, il est largement positif et cela vous intéressera certainement, Monsieur le Maire, de noter que plus de 15 % des écoles privées ont d'ores et déjà souhaité appliquer la réforme. Par ailleurs, plus de 86 % des Communes ont adopté un projet éducatif de territoire, document que notre Commune vient d'adopter bien tardivement et sans réelle concertation.

En instaurant les Commissions d'information et d'évaluation, l'objectif du législateur était de permettre à tous les élus, minoritaires comme majoritaires, d'obtenir en toute transparence les informations concernant l'efficacité et l'efficience d'un service public. Nous ne doutons pas un seul instant que vous permettez à cette Commission de disposer de tous les éléments nécessaires à la réalisation de cet objectif.

(Propos simultanés dans la salle)

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, si vous pouviez demander à Mme PREZIOSI, s'il vous plaît, de respecter les personnes qui prennent la parole dans cet hémicycle !

Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, nous voterons bien évidemment pour ce rapport 31, dont nous sommes à l'origine avec nos collègues du Front de Gauche et d'Europe Ecologie - Les Verts, et nous espérons pouvoir travailler de façon constructive et en toute transparence dans l'intérêt des enfants de Marseille.

Concernant le rapport 173, je fais le lien, Monsieur le Maire, puisque vous avez accepté que nous liions les deux rapports, sur le Règlement intérieur, les accueils périscolaires, c'est tout autre chose. Le point positif que je note, c'est qu'enfin, vous avez pris en compte les recommandations, les préconisations de ma collègue, Mme Annie LEVY-MOZZICONACCI, en mettant en place les TAP sur deux après-midis, comme nous l'avions réclamé depuis le début du mandat. Mais j'ai noté qu'il a fallu l'intervention de M. ROYER-PERREAUT pour débloquer la situation.

Monsieur le Maire, en préparant ce Conseil, je suis quand même tombé de ma chaise en découvrant ce rapport. Le Règlement intérieur que vous nous proposez, j'ai même envie de dire que vous osez nous proposer, ne propose ni plus ni moins de d'exclure les enfants de chômeurs des garderies municipales ! Je vous lis l'article 1, Monsieur le Maire. Dans l'article 1, vous prévoyez, je cite : "l'inscription aux garderies du matin et du soir est possible sous condition de travail des deux parents, attestation de travail obligatoire." En Conseil d'Arrondissements, un de vos Maires de Secteur, également Sénateur, est même allé plus loin en déclarant que de toute façon les chômeurs n'avaient pas besoin d'aller chercher du travail à 8 h et demie. Quelle honte ! Quel mépris vis-à-vis de ceux qui souffrent déjà d'avoir perdu leur emploi ! Et ceux qui perdent un emploi en cours d'année ? Ceux qui font du bénévolat ? Ceux qui sont en train de monter leur entreprise ? Ceux qui sont en formation ? Ceux qui doivent faire des kilomètres pour décrocher un entretien ? Et ceux qui ont rendez-vous à l'ouverture de Pôle Emploi ? Car, certains l'ignorent peut-être dans votre majorité, mais à Pôle Emploi cela ouvre à 8 h 30. C'est terrible, Monsieur le Maire, d'instaurer une discrimination entre les enfants de Marseille ! Accepter ceux qui ont la chance d'avoir des parents qui travaillent et exclure les autres, c'est s'en prendre aux plus pauvres et c'est même pire, c'est s'en prendre aux enfants des plus pauvres ! C'est tout simplement scandaleux, Monsieur le Maire ! C'est contraire au principe de la République d'égalité d'accès au service public ! C'est terrible, scandaleux ! Et pour reprendre un terme que vous tentez de vous approprier, ce n'est vraiment pas très républicain !

Monsieur le Maire, vous savez l'attachement que j'ai à la fonction de Maire, le respect que j'ai envers votre personne, et j'ai honte de vous dire : savez-vous qui est le dernier Maire en France qui a pris une mesure aussi honteuse, il y a moins d'un mois ? C'est M. Robert MENARD à Béziers !

Monsieur le Maire, le groupe Socialiste et apparentés ne votera pas pour le rapport 173, mais je vous demande, Monsieur le Maire, parce que peut-être que vous n'étiez pas informé par vos Services de cet article qui est noyé

dans des dizaines de pages de règlement, donc je vous demande peut-être d'abroger cette mesure, Monsieur le Maire, dans l'intérêt des enfants marseillais !

(Applaudissements dans les rangs du groupe Socialiste et apparentés)

Madame D'ANGIO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans Le Figaro du 27 avril 2015, soit 14 jours après notre Conseil Municipal du 13 avril, votre Adjointe Mme CASANOVA s'avoue apparemment soulagée quand elle évoquait que vous étiez en train d'analyser les réponses des associations suite aux plus de 200 appels d'offres pour que, je cite, "au Conseil Municipal de juin on vote l'attribution des marchés école par école, de façon à être opérationnel pour la rentrée". Cet optimisme m'a été confirmé par mail le 12 mai dernier, toujours par votre Adjointe, m'expliquant que nous étions dans le cadre de marchés publics, que les analyses des candidatures étaient en cours et que si le calendrier était respecté, les réponses seraient données en juin.

Alors, voilà qu'en recevant les 331 rapports du Conseil Municipal de ce jour, j'ai cherché et encore cherché ces fameux rapports, et je n'ai rien trouvé ! Force est de constater qu'une fois encore le calendrier n'a pas été respecté. Aucun rapport parmi les 331 que compte l'ordre du jour n'évoque les associations mobilisées pour assurer les TAP dans nos écoles dès le 1^{er} septembre. Aucun rapport ne permet de rassurer les familles sur la prochaine rentrée. Votre Adjointe, Monsieur le Maire, a bien répété lors de la Commission du 22 juin que les dossiers étaient en cours et qu'il faudrait attendre courant juillet pour découvrir sur le site Internet de la Mairie des informations complémentaires.

Malgré ce énième retard, vous avez fait distribuer, courant de semaine dernière, dans toutes les écoles marseillaises, un document qui confirme le jour des activités, à savoir le mardi ou le jeudi en fonction des écoles, les modalités et dates d'inscription, une information sur la forme a minima, mais qui ne saurait contenter les familles et le corps enseignant sur ce qu'il adviendra au fond dans 63 jours seulement. Ce document, qui a tout juste l'épaisseur d'un tract, n'arrive pas à masquer le tâtonnement dont vous faites à nouveau preuve et laisse planer une incertitude angoissante pour les familles quant au devenir de leurs enfants.

Si Marseille était la seule ville, M. MARI, à rencontrer des problèmes avec les temps d'activités périscolaires, le Ministère n'aurait pas décidé de lancer dès la rentrée deux études pour évaluer l'impact de cette réforme, tant sur l'apprentissage et sur les résultats que sur la fatigue des enfants, notamment en maternelle.

Et voici qu'aujourd'hui, votre groupe, le groupe Socialiste et apparentés de notre Conseil, soumet une demande de mission d'Information et d'évaluation sur les activités éducatives et de soutien scolaire organisées à l'intention des élèves des écoles maternelles et élémentaires. A lire l'intitulé de cette mission, on pourrait penser qu'il s'agit d'une mission permettant d'évaluer et ainsi d'améliorer les journées passées à l'école par nos enfants. Mais l'idée venant du mouvement qui a instauré cette réforme néfaste, associé à celui qui n'a pas réussi à la mettre en place, ne nous rassure pas ! Car, qui a-t-il réellement derrière cette mission ? Quand se réunira-t-elle ? Les informations seront-elles toutes communiquées ?

D'après l'article 22 du Règlement de notre Conseil, elle aurait une durée maximale de six mois. Est-ce suffisant pour évaluer des activités sur 444 écoles ? Ne s'agit-il pas du même scénario que l'été dernier, une réunion par et chaque semaine en Mairie Centrale, réunion d'information afin de nous transmettre des renseignements souvent caducs, car déjà communiqués aux établissements scolaires, voire aux journalistes, pour finir sur une rentrée et un premier semestre scolaire catastrophiques ?

Cette réforme, qui n'a aujourd'hui encore nullement montré les aspects positifs sur les enfants, nous est imposée et doit être enfin mise en place convenablement. Notre

groupe est toujours volontaire pour obtenir et transmettre toutes les informations dans le but d'avancer et d'améliorer ces TAP dans l'intérêt de nos enfants. Cette mission ne doit pas être une vitrine politicienne, mais un outil efficace au service des enfants. Elle ne doit pas être un comité Théodule dont les Socialistes ont le secret, mais doit être animée d'une réelle volonté d'y voir plus clair sur ses activités, sur les animateurs recrutés, sur le taux d'encadrement et sur le coût réel de la réforme.

D'ailleurs, Monsieur le Maire, si vous aviez répondu à ma demande de savoir comment vous aviez obtenu ce chiffre de 3 euros par enfant et par jour, vous ne subiriez pas la leçon que vous donnez aujourd'hui celles et ceux qui nous ont imposé une mauvaise réforme. Mais quand l'idéologie rencontre le mépris, ce sont les Marseillais qui trinquent !

Pour finir sur cette mission, ne faudrait-il pas faire participer des représentants de la communauté éducative, plus proches de la réalité du terrain ?

Voilà qu'ensuite, dans le rapport 173, il est question du règlement des différents temps périscolaires et dès les premières lignes de l'annexe à ce rapport, vous rappelez que l'éducation figure au premier rang de vos priorités. Qu'est-ce que cela serait si cela n'était pas le cas ? Je cite le rapport : "en organisant des accueils périscolaires dans l'intérêt de l'enfant et en s'efforçant de réduire l'impact sur l'organisation des familles". Réduire l'impact sur l'organisation des familles, Monsieur le Maire : doit-on comprendre que le cauchemar de septembre n'est qu'un vieux souvenir ? Les TAP commenceront bien le 1^{er} mardi et le 1^{er} jeudi de septembre dans toutes les écoles marseillaises ? Vous en prenez ici l'engagement solennel ? Tous les animateurs sont formés et recrutés ? Les grèves de cantines sont-elles derrière nous ? La rentrée va-t-elle bien se passer ?

Si ce rapport est nécessaire au bon fonctionnement des différents temps périscolaires pour poser le cadre et les règles, il n'apporte pas toutes les réponses que les familles attendaient, comme la date exacte de démarrage des TAP, la date de démarrage des garderies, le taux d'encadrement précis, le type d'activités. L'inquiétude des familles est réelle, celle des élus aussi, car vous n'avez pas abandonné votre centralisme municipal, écartant, comme vous l'avez fait l'année passée, les Mairies de Secteur alors qu'elles sont au cœur des réalités et disposées à vous aider !

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous devez parler aux Marseillais, aux Mairies de Secteur, en toute honnêteté et en toute transparence. Il ne faut pas attendre septembre pour dire aux familles, comme l'an dernier, "occupez-vous de vos enfants", et de les renvoyer vers les guichets et les agents des Mairies de Secteur pour qu'elles éteignent l'incendie que les Socialistes ont allumé et que vous n'aurez pas su circonscrire !

Pour finir, bien que la situation financière de la Ville reste catastrophique et bien que la mise en place de cette réforme représente une charge importante pour la Ville, vous ne pouvez pas laisser sous-entendre qu'une participation des familles pourra être demandée dans les années à venir ! Vous devez proposer une gratuité pérenne aux familles pour ces TAP et trouver d'autres solutions pour dégager des ressources afin d'éviter aux familles de nouveaux prélèvements ou une augmentation de prélèvements existants.

Il ne reste plus que deux mois avant la rentrée. Retroussons-nous les manches, Monsieur le Maire, et mettons tout en place pour que la rentrée se passe dans de bonnes conditions, dignes de la deuxième ville de France ! Encore une fois, tous les élus du groupe Marseille Bleu Marine sont prêts à aider les Marseillais. Proposons à nos enfants des activités de qualité ! Il ne suffit pas d'écrire dans un règlement que vous faites de l'Education l'une de vos priorités, il faut le faire ! Stop aux garderies de trois heures les mardis et jeudis dans nos écoles ! Mais des TAP dignes de ce nom !

J'ai envie de dire qu'avant d'être la Capitale de la Culture, du Sport ou de je ne sais quoi d'autre, devenons Marseille Capitale Européenne de l'Ecole, Monsieur le Maire ! Vous ne pouvez plus vous cacher derrière cette réforme. Elle est mauvaise, elle est idéologique, nous le savons, les parents le

savent, mais elle est obligatoire. Parce que la communication ne suffit plus et que les familles attendent de l'information et de l'action, parce que les familles doivent maintenant avoir des certitudes avant la prochaine rentrée, parce que ce règlement expose le contenant, mais toujours pas le contenu de ces temps périscolaires et parce qu'il n'évoque pas de gratuité pérenne pour les années à venir, nous nous abstenons sur le rapport 173.

(Applaudissements dans les rangs du groupe Marseille Bleu Marine)

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Maire, chers collègues, sur les temps d'activités périscolaires, dans le bilan que nous pouvons faire en cette fin d'année sur ce sujet, la première remarque est une inégalité flagrante entre les écoles. En effet, dans certaines écoles les activités périscolaires sont plus réduites à de la garderie qu'à de véritables activités artistiques, culturelles et sportives. Nous doutons de la qualification de certains animateurs du fait d'associations qui ne sont même pas payées aujourd'hui et nous savons même que certains animateurs n'ont pas de contrat de travail.

La deuxième remarque est que nous sommes dans une application cocasse de la réforme, où chaque année l'expérimentation est reconduite, avec une consultation en fin d'année scolaire. C'est autant de réorganisations pour les familles. Autant dire que l'inquiétude de nombreux parents est justifiée ! Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Merci, Mme DIAMANTI. M. COPPOLA nous avait dit aussi d'autres choses. Je répondrai en même temps. Y a-t-il d'autres demandes d'explication ?

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, simplement un mot, si vous le permettez, à propos essentiellement du rapport 31, Mme CASANOVA reviendra sur le dossier des rythmes scolaires.

D'abord, au nom de la majorité municipale, en remerciant Mme CASANOVA pour l'énorme travail qu'elle fait, et y associer également Mme LOTA, Présidente de la Commission des Marchés, et l'ensemble des membres, quelle que soit leur tendance politique, de la Commission des Marchés, qui doivent faire un travail absolument phénoménal. C'est bien aujourd'hui de venir dire : "oui, il y a du retard". Sachez simplement que la Ville de Marseille, c'est à peu près 300 marchés par an, et que là, en un mois, il faut en lancer plus de 200, ce qui donne la mesure du travail extraordinaire qui est réalisé par nos collègues et on peut les en remercier avant de critiquer le travail qu'ils font !

Un mot sur la mission que vous demandez, M. MARI. Il vous faudra expliquer au boutefeux de votre groupe sur le dossier des rythmes scolaires qu'il ne s'agit pas d'une commission d'enquête. Lorsqu'elle a expliqué cela l'autre jour à la presse, puis au Conseil d'Arrondissements, on aurait dit que l'on allait être poursuivi par toutes les foudres de la Justice, le Parquet et autres. "J'ai obtenu une commission d'enquête", elle n'a rien obtenu du tout ! Nous n'avons fait qu'appliquer la loi, tel que prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, repris dans les articles 19 et suivants de notre Règlement intérieur. Et ce n'est pas une commission d'enquête, c'est une mission d'information et d'évaluation d'un service public.

Et tant que j'y suis, je précise également aux journalistes qui ont écrit sur ce sujet en fin de semaine que ce n'est pas la première fois que cela existe à Marseille ! Sous le précédent mandat, le précédent Président du groupe Socialiste avait demandé et obtenu dans les mêmes conditions une mission d'information et d'évaluation sur les PRI, les Périmètres de Restauration Immobilière, dont vous aviez pendant des années fustigé les résultats ! Eh bien, le rapport de cette mission d'information et d'évaluation avait conclu que finalement ces périmètres de restauration immobilière avaient permis d'obtenir à Marseille d'excellents résultats ou en tout cas, de bien meilleurs résultats que ce qui était prétendu ! Et ce sera la même chose en

l'espèce, cela finira comme l'histoire de l'arroseur arrosé, parce que nous vous démontrerons que depuis le début, sur ce dossier, c'est nous qui avons raison !

Et d'ailleurs, en l'espèce, PS cela veut dire Pompier pyromane, parce que ceux qui ont allumé le feu dans les écoles avec ce dossier, c'est bien le Parti Socialiste, c'est bien la réforme PEILLON-HAMON, qui n'a rien prévu du tout ! Rien prévu sur l'organisation juridique ! Rien prévu sur l'organisation administrative ! Rien prévu sur les transferts de responsabilité ! Rien prévu, Mme DIAMANTI le disait, sur la qualification des animateurs ! Rien prévu sur l'occupation des locaux scolaires ! Et rien prévu sur le financement !

Et là, on va rire sur le financement, parce que vous demandez cette mission d'information pour vous faire un peu de publicité et passer dans la presse ! C'est de bonne guerre ! Il vous aurait suffi d'attendre un document que nous allons étudier dans quelques minutes pour 2014, absolument incontestable, qui est le Compte Administratif, et vous auriez pu vérifier au Compte Administratif quelles sont les sommes qui sont allouées aux rythmes scolaires !

Mais on va visiblement et rapidement pouvoir vérifier les choses puisqu'un Adjoint au Maire de Lyon, très récemment, Adjoint au Maire de Lyon Socialiste naturellement, a expliqué que la réforme des rythmes scolaires coûtait à Lyon 16 millions d'euros, pour une ville qui a moitié moins d'habitants que Marseille et moitié moins d'enfants : 74 000 enfants dans nos écoles à Marseille et à peine un peu plus de 35 000 à Lyon. Et nous, nous disons que cela coûtera 22 à 25 millions d'euros, prions surtout pour que ce ne soit pas plus !

Mais en tout état de cause, on va bien s'occuper de cette mission d'information, on va bien la développer, on va bien la mener, et vous verrez que les conclusions seront favorables à ce que nous disons, avec Mme CASANOVA et le Maire depuis plusieurs mois ! Par contre, on respectera la loi, toute la loi, mais rien que la loi, et il n'est pas prévu que d'autres que les élus, que ce soit la presse ou les comités de protestation que vous affectionnez viennent y participer ! Ce sont les élus de la République qui décident et personne d'autre !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, d'abord mille mercis à notre Adjointe à l'Education Nationale, effectivement, mais Yves MORAINÉ vient de le faire. Les élus qui vont être désignés : Mme CASANOVA, Mme PILA, M. Michel DARY, Mme PUSTORINO, Mme SAVON, M. MORAINÉ, M. Jean-Marc COPPOLA, Mme Annie LEVY-MOZZICONACCI, Mme Sandrine D'ANGIO et Mme Jeanne MARTI. Par conséquent, tous les groupes seront représentés eu égard à leur importance numérique.

Sur cette affaire, je vous ai bien écoutés les uns et les autres, et Mme CASANOVA et moi-même avons accepté toutes les critiques qui ont pu être faites. N'insistez pas trop sur ces conseils de quartier, sur ceci et sur cela ! Les lois précédentes et l'attitude constante que nous avons eue dans cette ville, d'abord dans la loi Paris-Lyon-Marseille, qu'il faudra bien un jour revoir tellement elle est injuste par rapport au système général de l'ensemble de la France, il est clair qu'un jour ou l'autre le Parlement devra se saisir de cela, mais il est clair que dans cette loi Paris-Lyon-Marseille il y avait aussi les CICA, il y avait aussi ces Conseils que les Maires de Secteur peuvent réunir et d'ailleurs mes amis politiques l'ont toujours fait, de telle manière à avoir les représentants divers et variés de toutes les associations.

Sur ces fameux conseils dont nous acceptons le principe et dont Mme FRUCTUS nous a fait le développement tout à l'heure, puisque c'est la loi, nous respectons la loi ! S'il faut accroître ce nombre, nous l'accroîtrons ! Mais jamais au détriment de la confédération des Comités d'Intérêt de Quartier, qui existe depuis plus de 120 ans, qui est d'utilité publique ! Elle ne vous plaît pas, cela ne nous avait pas échappé puisque dans votre tentative de gouvernement Socialiste, avec M. VAILLANT, vous aviez été à l'origine et vous aviez tenté justement de contrer les Comités d'Intérêt de Quartier, comme si la Municipalité contrôlait 250 Comités d'Intérêt de Quartier ! Allez ! Les manœuvres

politiciennes, dès que vous êtes au pouvoir, vous tentez de les faire ! C'est la différence avec nous, qui appliquons la loi, même lorsque la loi ne nous convient pas ou lorsque la loi ne nous plaît pas ou, comme cela vient d'être excellemment dit, cela nous pose de multiples difficultés. Allez ! M. PEILLON n'est plus là pour voir toutes les carences, toutes les difficultés qu'il aura provoquées dans la France entière ! Peut-être que M. HAMON a tenté de les limiter, mais pas davantage ou en tout cas pas beaucoup !

Et les rythmes scolaires, qu'est-ce que j'aurais aimé lire dans une presse qui s'intéresse beaucoup à cela, ou entendre dans les radios ou dans les télévisions, que dans la deuxième ville de France, avec 860 000 habitants, avec 74 000 enfants scolarisés dans le public, dans nos écoles à nous, maternelles et primaires, il est clair qu'avec 444 écoles cela rendait quasiment infaisables, inapplicables les rythmes scolaires !

Alors, on nous a dit : mais vous auriez dû le prévoir avant ! Avant, il y avait les échéances électorales et certain disait : "Si je suis là, ne vous inquiétez pas, tout sera réglé ! En plus, le personnel municipal, à coups de trique je le ferai marcher !" Eh bien, le personnel municipal n'a pas attendu cela ! Et je dois dire que sous l'autorité de Mme CASANOVA, qu'il soit rendu hommage à ce personnel municipal qui se dévoue d'une manière extraordinaire ! Et je suis déjà allé leur dire merci et j'y retournerai encore ! Notamment ceux qui, à l'inverse de ce qu'avait voulu M. DEFFERRE, qui ne voulait pas que ce soit les élus, par peur de favoritisme, qui fassent les inscriptions dans les écoles et il voulait que ce soit les chefs d'établissement, les directeurs d'écoles qui le fassent : la loi nous a fait obligation du contraire ! Alors, nous le faisons !

Mais faut-il vous dire, puisque vous n'en parlez jamais et que la presse ne le dit jamais non plus, que souvent les parents d'élèves sont d'une agressivité extraordinaire, qu'ils menacent le personnel et qu'ils exigent non pas l'école à laquelle ils ont droit parce qu'ils habitent dans le secteur où il y a l'école, mais ils veulent aller dans d'autres écoles, parce qu'ils font des remarques que je ne veux pas reprendre ici, ce n'est pas le rôle du Maire de Marseille et ce n'est pas dans ma conception personnelle en plus de la vie politique, mais vous savez bien que cela se fait ! Et qu'il faut que Mme CASANOVA et moi-même nous encourageons en permanence notre personnel afin qu'il résiste à ce genre d'agression qui est coutumière ! Maintenant, ceci, vous ne le dites jamais non plus ! Et ceci, je ne le lis jamais non plus dans une presse qui nous a assez stigmatisés pendant une année sur la difficulté !

Oui, il y a eu de la difficulté ! Devant l'immensité des choses ! Nous ne sommes pas dans une ville moyenne, nous ne sommes pas dans une petite ville ! En plus, le coût nous est quasiment intégralement attribué ! Alors, nous avons voulu changer. Pourquoi avons-nous voulu changer ? Parce que l'expérience du vendredi après-midi nous a permis de constater qu'un certain nombre d'enfants ne voulaient pas ou que les familles ne voulaient pas qu'ils participent à ces activités périscolaires et qu'il n'y a pas eu le nombre que nous espérions pour cela.

En plus, vous feignez d'ignorer qu'il nous a fallu recruter plus de 3 000 animateurs et que nous ne les avons pas, ces 3 000 animateurs ! Et par conséquent, il est clair qu'en dehors de prendre les colleurs d'affiches que l'on nous suscitait pour venir faire le périscolaire, ce que nous n'avons pas voulu, il est clair que cela a été une difficulté majeure !

J'ajoute, pour être très complet, que ces animateurs, quand ils sont venus, quand nous les avons recrutés, n'ont pas toujours été très bien accueillis dans les établissements. Et au bout de huit jours, ils préféraient s'en aller. Alors là aussi, il ne faut pas stigmatiser que la Ville de Marseille, mais aussi l'Education Nationale doit faire elle-même un effort d'accueil et d'essayer d'aider ces animateurs dans leur rôle de devenir aussi des pédagogues ! Voilà les choses qui étaient difficiles !

Un jour dans mon bureau, parce que l'on peut tout dire aussi, l'influence, bien entendu que j'ai écouté ce que vous avez dit les uns et les autres et qu'avec Mme CASANOVA nous avons vu comment on pouvait essayer d'améliorer les

choses. Aussi, lorsque le Premier Ministre m'a rendu visite à l'Hôtel de Ville, accompagné de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, je leur ai expliqué, oui, ce sont des gens que je ne fréquentais pas tous les matins, moi je n'ai pas la chance de quelques députés Socialistes qui, la veille de la venue du Premier Ministre, dînent avec lui en lui disant : "Surtout n'oublie pas de *tanquer* GAUDIN ! Et surtout, n'oublie pas de dire toutes sortes de méchancetés à GAUDIN !" Ce genre de choses, puisque tout le monde parle et se répète, on me le répète aussi ! Alors, soyons un peu sérieux dans cette affaire-là !

J'ai dit à Monsieur le Premier Ministre et à Madame la Ministre de l'Education Nationale que nous avons réfléchi, que nous avons écouté ce que disaient nos Maires de Secteur, ce que disaient nos principaux leaders dans ce Conseil Municipal, que de toute manière il fallait que l'on change. Changeons, pourquoi ? D'abord pour l'intérêt des enfants. Pour l'instant, il n'a pas été démontré par les grands médecins spécialistes que ces rythmes scolaires étaient profitables aux enfants. La moitié des pédopsychiatres vous disent "c'est bon" et l'autre moitié contestent la décision. Donc, premièrement, nous avons déjà une hésitation sur l'efficacité de la décision imposée de ces rythmes scolaires.

J'ajoute, pour ceux qui sont attentifs et qui siègent au Parlement, honte à celui, ce Ministre, qui n'a pas osé présenter une loi ! Qui a voulu imposer par un décret-loi ! Mais dans la V^e République, dans notre République, le décret-loi doit s'appliquer ! Le décret-loi a force de loi ! Tandis que si la loi avait été discutée au Parlement, à l'Assemblée Nationale et au Sénat, qu'auraient demandé les Parlementaires ? Que la contrepartie financière soit assumée intégralement par ceux qui décidaient, c'est-à-dire par l'Etat ! Tel n'a pas été le cas ! Et ceci, je ne le lis pas souvent au milieu de toutes les attaques dont nous sommes sans cesse l'objet !

Il est clair aussi que j'ai expliqué au Premier Ministre et à Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, que 3 000 animateurs, nous ne les avons pas trouvés, et que si l'on persistait, on ne les trouverait pas davantage. Et que par conséquent, si nous faisons les rythmes scolaires sur deux demi-journées, en faisant la moitié des arrondissements le mardi et l'autre le jeudi, et en alternant s'il le faut l'année suivante, où on verra comment l'efficacité se sera déroulée pendant cette année, à ce moment-là on n'avait plus besoin que de 1 500 animateurs, parce que ces animateurs, on leur fait faire l'accueil du matin, on leur fait faire la pause méridienne et on les fait travailler trois heures le mardi et ils peuvent travailler encore trois heures le jeudi. A partir de ce moment-là, on arrive à une vingtaine d'heures, c'est-à-dire à leur donner un salaire minimum à peu près correct, qui peut attirer un certain nombre de gens qui aujourd'hui sont en difficulté.

Alors je croyais que tout ceci allait de soi. Mais on me dit : "Mais pas du tout ! Maintenant il faut que vous fassiez les marchés publics ! Il faut que vous trouviez les associations qui s'appellent Les Amis de l'Instruction Laïque, (UJAC) ou je ne sais quoi ! Il faut que vous les trouviez !" Alors on les trouve par des appels d'offres dans la légalité, mes chers collègues, dans la légalité républicaine, que j'essaie de maintenir dans cette Ville à tout moment ! On ne décide pas comme ça ! On ne prend pas les petits copains pour faire ceci ou cela, c'est une autre époque, ça ! On respecte les règles et les lois de la République. Cela nous prend un temps fou !

Et bravo à Mme Marie-Louise LOTA qui, à ma demande, depuis de nombreuses années, assume la Présidence de la Commission des Marchés dans cette Ville, passe des heures et des heures à examiner tous les dossiers avec les élus qui acceptent de siéger puisqu'ils ont été désignés à la proportionnelle de leur groupe. Voilà 220 appels d'offres à dépouiller en très peu de temps, pour nous permettre d'avoir une rentrée scolaire qui sera bien meilleure que celle de l'année dernière ! Alors qu'ici ou là, il y ait un événement chaotique, faites confiance à la presse, si sur 444 écoles il y en a une, deux, trois ou quatre qui ne vont pas bien, pour que l'on ne parle que de celles-là ! C'est ce que l'on appelle l'objectivité de la presse ! Et j'ai absolument remarqué cela et regardé cela depuis un certain nombre d'années.

Alors, je croyais avoir réglé cela avec le Premier Ministre et Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, je croyais en avoir fini. Et on m'a dit : "Non, d'abord il faut que vous ayez le projet pédagogique". Alors, le projet pédagogique a été fait, je l'ai même relu deux ou trois fois moi-même, pour être sûr qu'il soit bien fait, bien rédigé et qu'il n'y est pas de faute. Parfait pour le projet pédagogique, nous l'avons voté sous l'autorité de Mme Danielle CASANOVA. La Ministre m'a dit : "Pas de problème !" Mais quand même, on ne va pas accepter comme cela, on ne va pas vous accepter même si on aime bien GAUDIN, parce qu'au Sénat, même si... "Allez, Monsieur le Maire, vous allez être obligé de faire encore voter les 444 Conseils d'école". Pas un, pas dix, 444 ! Alors, là, le résultat, je crois l'avoir toujours en tête : 366 écoles ont accepté de voter, les autres ne l'ont pas fait. Sur les 366, Mme CASANOVA rectifiera si je me trompe, 189 écoles ont approuvé les rythmes scolaires, les TAP les mardis et jeudis ; 147 se sont prononcées contre et 14 n'ont pas voulu participer au vote. Nous avons donc la majorité absolue sur les 366 écoles qui ont délibéré.

Cela a pris aussi quelque temps, quelques semaines. Alors on a dit : "Oh là là, mais ce GAUDIN, il est tellement fort que c'est lui qui a orienté le vote des Conseils d'école !" Oui, *ti cres!* ! Comment faire pour aller faire cela ? Et ceux qui ont osé écrire l'influence du Maire ou de la Municipalité, c'est un vote démocratique qui a eu lieu là où les Conseils d'école ont voulu, bien entendu, faire le vote.

Alors, nous allons démarrer l'année comme cela. Et c'est parce que l'année a été chaotique que je vous ai dit ici même, avec Mme CASANOVA, que nous ne demanderions pas une participation pour les rythmes scolaires dans l'année qui vient. On verra après, je n'ai pas l'habitude de prendre des décisions qui pourraient porter sur un avenir plus lointain. Cette année, il n'y aura pas de demande de participation.

Alors, maintenant, vous me dites, M. MARI : "Mais comment ! Vous avez écrit dans un document des choses qui ne seraient pas acceptables." Je vous rappelle que les garderies du matin ont toujours été des prestations payantes et destinées à faciliter la vie des familles lorsque les deux parents travaillent. C'était le cas jusqu'à présent, lorsque ces garderies du matin étaient organisées par les Amis de l'Instruction Laïque. Le nouveau règlement des activités scolaires n'introduit donc aucune discrimination, mais confirme une disposition parfaitement comprise et acceptée jusqu'à présent.

Et vous avez, M. MARI, mais parce que vous êtes jeune, parce que vous êtes sympathique, parce que vous avez un groupe où sans cesse il faut que vous mettiez de l'huile pour arriver à obtenir un accord, cela arrive à d'autres aussi, mais il est clair que vous ne pouvez pas nous prendre en flagrant délit de ne pas avoir, la Municipalité de Marseille, avec mes amis politiques, une conduite de générosité et de fraternité qui dépasse toutes les autres villes de France !

Alors, je vous agace quand je vous dis qu'il y a 54 000 enfants qui mangent à la cantine un jour de classe normal, que plus de 20 000 enfants ont un tarif réduit, ceci n'est écrit nulle part et pourtant nous l'appliquons ! Eh oui ! Mais je sais que cela vous contrarie, c'est une des raisons pour lesquelles vous avez été battus et même plus que battus ! Et 1 500 enfants qui ne paient rien du tout. Alors, M. MARI, je veux bien, il y a des formules administratives, ce n'est pas l'attitude de la Ville de Marseille, cela n'a jamais été celle-là ! Nous avons, et peut-être cela m'est reproché quelquefois, une attitude d'une très grande générosité. Voilà ! Alors, de ce côté-là, vous ne pouvez pas nous prendre en flagrant délit, nous allons continuer !

74 000 enfants, vous vous rendez compte de ce que c'est ? 54 000 à la cantine ! Il n'y a pas de problème d'ailleurs, de viande ceci ou de viande cela. Dans les 444 écoles, vous savez que nous avons aujourd'hui 225 à 250 selfs et que dans ces selfs il y a le choix du repas, et que d'ailleurs nous faisons très attention aux choix que nous faisons, que nous exigeons du prestataire qui sert les repas pour qu'il n'y ait pas de difficultés entre ceux qui veulent en même temps imposer une religion à travers le repas. Voilà la vérité de cette Ville ! C'est ce que j'aimerais de temps à autre que l'on dise !

Nous avons fait des choses parce que nous avons peut-être du retard. Nous avons eu beaucoup de difficultés, mais il y a aussi des choses que nous faisons et qui sont bien et qui sont acceptées par tout le monde. Voilà ce que je crois être la préparation d'une rentrée scolaire. Alors, s'ajoute ce que Mme CASANOVA vous a dit, le nombre d'écoles ! Et j'ai dit à Monsieur le Recteur, pas plus tard que le soir du dîner du CRIF : "Attention, grâce à la Région...", puisque là aussi, moi, avec l'âge, je peux dire un peu exactement ce que je pense. M. COPPOLA nous a donné un coup de main pour que nous récupérions un bâtiment qui appartient à la Ville, mais qui avait été donné à la Région. Nous avons récupéré le lycée Michelet. Nous avons plusieurs classes possibles dans le lycée Michelet, mais le Directeur académique dit à Mme CASANOVA, et j'en ai fait la remarque à Monsieur le Recteur, "Mais il n'y aurait que 4 ou 5 classes ! Pourquoi alors ?" Mais nous pouvons faire 10 classes !-bas, même 12, me dit-on, on peut faire jusqu'à 12 classes. "Et pourquoi dites-vous que l'on n'en ouvrira que 5 ? Trouvez les professeurs des écoles pour faire cela, nous, nous avons mis les locaux." La Caserne Bugeaud et d'autres groupes scolaires que nous avons soit construits soit ouverts.

Alors, il y a ce qui ne va pas, cela ne m'échappe pas ! Il y a des écoles qui sont anciennes, qui méritent d'être réhabilitées, rénovées. J'ai demandé à ce qu'on le fasse, dans une école en particulier. D'autres difficultés peuvent provenir des constructions anciennes. Nous le savons. Sur 444 écoles, c'est vrai qu'il peut y avoir quelques difficultés. C'est vrai qu'il y en a qui sont devenues très anciennes, ce n'est plus l'école de Jules FERRY, même si le bâtiment extérieur est encore superbe. Alors, nous sommes attentifs ! Alors les Maires de Secteur me le disent ! Alors, j'essaie de faire cela !

Et pour en terminer sur les affaires de la Région, j'ai présidé la Région douze ans, je suis fier de deux choses et de multitudes d'autres que mes amis autour de moi ont été capables de réaliser. Moi, je me suis occupé de deux choses : des lycées. Dans les deux, parce que là aussi, il y a un risque, sachez-le, il y a un risque, Messieurs qui soutiennent l'action du Gouvernement comme de très bons thuriféraires ! On veut fusionner l'Académie d'Aix avec l'Académie de Nice, et en plus on appellerait cela Aix-Nice ! Non, mais, est-ce que l'on se fout de nous à l'Education Nationale ? Est-ce que la ville de 860 000 habitants serait absorbée comme ça par une décision ? Ce n'est pas possible ! Ce n'est pas acceptable !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- En plus, j'avais l'habitude à l'époque, les choses ont changé, mais j'avais l'habitude de travailler avec les deux Recteurs, avec le Recteur d'Aix-Marseille et avec le Recteur de Nice. Et nous avons fait pendant les douze ans, j'ai eu l'honneur de faire voter et de faire construire 30 lycées neufs dans cette région, sur les deux Académies. Eh bien, que ceux qui prétendent qu'ils feront mieux le fassent ! Et s'ils le font, on applaudira !

Et la deuxième chose, pardonnez-moi de vous le dire aussi, mais pour ceux qui vont un peu au ski l'hiver ou sur les hauteurs l'été, l'autoroute A51 du Val de Durance, nous, nous l'avons mené de Marseille à Aix, d'Aix à Manosque, de Manosque à Sisteron, à 14 kilomètres de Gap, et depuis il y a un panneau : "Fin provisoire d'autoroute". Voilà !

(Réflexions dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Regardez la réaction ! Mes chers amis, là vous avez écouté un peu trop ceux qui étaient là-bas, ceux qui siègent encore, ce que vous disaient les Ecologistes de votre majorité ! Et je dis simplement à M. ZERIBI et à sa collègue que pour faire plaisir, et je terminerai par-là, alors quelqu'un dira que c'est toujours la galéjade, j'aime bien cela, même quand les propos sont sérieux, pour faire plaisir à Mme PONCET-RAMADE on avait dit : "Allez, on exige de nos prestataires 30 % de bio dans nos cantines scolaires". C'est comme ça que dans le riz sont arrivés les asticots ! C'est comme ça que dans la salade sont arrivées les chenilles ! Mais vous

m'avez pourri à ce moment-là ! Vous avez dit : "C'est lui ! C'est sa faute à lui !"

Réflexion dans la salle : "Les rats !"

Monsieur le Maire.- Non, pour les rats, on va dératiser ! Attention que l'on n'arrive pas jusqu'à vous !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 15/0378/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Je mets aux voix maintenant le rapport 173.

**EDUCATION, CULTURE,
SOLIDARITE ET SPORTS**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

173 - 15/0514/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Approbation du règlement des accueils périscolaires et des dispositions particulières relatives à chaque accueil périscolaire.

(15-27530-GDB20102)

Le rapport 15/0514/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Socialiste et apparentés votant contre, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

**ECONOMIE, FINANCES ET
ADMINISTRATION GENERALE**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

32 - 15/0379/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL • Composition du Comité Directeur de l'Office du Tourisme et des Congrès de Marseille.

(15-27885-GDB10102)

Le rapport 15/0379/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

33 - 15/0380/EFAG

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLES ET COMMISSIONS • Désignation des représentants de la Ville au sein de divers organismes.

(15-27894-GDB10203)

Le rapport 15/0380/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, le groupe Socialiste et apparentés, et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

34 - 15/0381/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Apprentissage - Dispositif mis en œuvre.

(15-27724-GDB61002)

Le rapport 15/0381/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

35 - 15/0382/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Travaux de réparation, d'entretien, de rénovation et de petites créations dans les bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille, pour l'ensemble des services municipaux, dans le corps d'état Chauffage, Climatisation, VMC (8 lots) - Lancement d'une consultation.

(15-27576-GDB50202)

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, je vais profiter de ce rapport qui parle de corps d'état de chauffage et de climatisation pour intervenir, vous le savez, sur le sujet de l'école du Plan d'Aou, où pendant les périodes chaudes on peut atteindre les 45° à l'ombre puisqu'il y a des verrières, des verrières qui ont été imaginées, je le dis et je ne comprends pas, par des architectes qui interviennent quelquefois d'ailleurs sur l'ensemble de nos écoles, des architectes dont je ne sais pas s'ils sont Marseillais ou s'ils viennent du nord de la France, mais qui lorsqu'ils conçoivent des écoles ne pensent pas que l'on ne met pas une verrière quand on est dans le sud de la France, qui fait que les enfants malheureusement sont par moment en état d'asphyxie puisque l'on a même eu le cas d'une petite fille qui a dû être hospitalisée ; il suffit qu'un enfant soit plus fragile qu'un autre, comme pour les adultes d'ailleurs, pour qu'il soit rapidement en état de déshydratation.

Vous aviez, Monsieur le Maire, lors de la Conférence des Maires, accordé le financement pour les travaux à hauteur de 380 000 euros, et qui ont été confirmés par votre Adjointe, Mme CASANOVA. Mais une surprise est arrivée puisque, alors que le panneau de démarrage des travaux était installé, ceux-ci n'ont pas démarré. Et ce qui nous a été dit, et j'attends la confirmation de Mme CASANOVA, c'est que les

financements de ces travaux ont été basculés sur La Castellane. Je le dis, si c'est cela, ce n'est pas acceptable !

La Politique de la Ville, et tout à l'heure Mme FRUCTUS nous a fait tout un laïus, eh oui, c'est pour cela que j'ai fait le rapprochement, elle a fait tout un laïus sur l'état de la Politique de la Ville et tout ce qu'elle avait mis en place, mais si c'est finalement déshabiller Pierre pour habiller Paul, je ne crois pas que ce soit une bonne conception.

Tout à l'heure, Mme CASANOVA, vous vous êtes plaint en disant que l'on diabolise les quartiers Nord en disant que l'on ne veut pas s'en occuper ou que l'on ferait une discrimination en fonction des territoires. Croyez-moi, ce n'est pas ce que nous essayons de faire, parce que cela ne nous aide pas non plus. Mais nous essayons tout simplement de montrer qu'il n'y a pas la même égalité, oui, entre le Nord et le Sud. Et malheureusement, par moment, c'est difficile de le comprendre, parce que quand on voit ce qui se passe sur l'école du Plan d'Aou alors que vous avez accepté de financer les travaux, on se retrouve dans une situation qui n'est pas acceptable. Il ne reste que quelques jours d'école et même si l'on va avoir encore trois jours de forte chaleur, les parents ont décidé de garder les enfants chez eux pour éviter effectivement qu'ils se déshydratent. Il faut penser aussi au personnel municipal qui a du mal à travailler dans ces conditions et au personnel enseignant.

Mais au-delà de cela, on peut se retrouver à la rentrée de septembre, puisque l'école reprend le 1^{er}, avec des chaleurs aussi importantes que ce que l'on va découvrir ces jours-ci. Je crois qu'il faut donc prendre des précautions pour que dès la rentrée, nous ne nous retrouvions pas dans un blocage de l'école. J'entends que les travaux qui doivent être faits ne peuvent pas être réalisés tous d'un coup, c'est compliqué, c'est très lourd, mais il faut que l'on trouve une solution intermédiaire en attendant de pouvoir faire des travaux plus lourds qui répondent à l'attente de ces enfants et des parents de cette école, et des enseignants.

J'espère donc qu'après mon intervention, Mme CASANOVA, et je vous en avais parlé, Monsieur le Maire, régulièrement au Sénat, je vous ai fait part de mon inquiétude concernant cette situation, j'espère donc qu'en sortant de ce Conseil Municipal nous serons tous satisfaits de la réponse.

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, en effet je suis allée moi-même déjeuner dans cette école, c'est vrai qu'il y fait chaud, mais il fait chaud dans les 444 écoles de Marseille, aussi bien dans les quartiers Sud que dans les quartiers Nord, puisque le soleil ne brille pas plus dans les quartiers Nord que dans les quartiers Sud. Nous avons, par exemple, l'école de Prado Plage, qui est en bas de La Cadenelle, où il fait très chaud et vous avez pu le constater vous-même aussi, Monsieur le Maire, quand vous êtes allé faire la rentrée des classes, il y a quelques années, dans cette école, il y fait aussi très chaud.

Pour faire un peu d'histoire, cette école de Saint-Antoine Thollon a été construite en 1985, en effet par un architecte qui était du nord de la France, mais ceci, c'est la faute des marchés publics ! Quand j'ai osé dire récemment, à la Commission des Marchés Publics où je siège, qu'il faudrait plutôt choisir des architectes qui savent qu'il y a du mistral, qu'il y a le soleil, le représentant de la concurrence et des prix m'a dit : "Mme CASANOVA, si vous continuez, vous allez aux Baumettes !" Alors je me suis tue, parce qu'on n'a pas le droit de donner des préférences. Et maintenant on est obligé de faire des marchés publics à l'échelle européenne ! Alors il ne faut pas s'étonner que l'on ait des groupes scolaires qui ne soient pas tout à fait adaptés quand on édicte de pareilles règles, que je trouve complètement stupides.

Mais pour continuer, depuis 1985 cette école a été successivement occupée par des classes qui ont été ensuite regroupées au Plan d'Aou, mais aussi par une école dans laquelle étaient logées des personnes victimes d'un handicap, qui s'appelaient à cette époque le Centre de Perfectionnement de Bellevue. Et vous savez que l'école du Plan d'Aou, grâce à l'ANRU et aux transformations que nous faisons dans ces

quartiers, a été transformée en bibliothèque, il a donc fallu déménager les enfants. Et en 2009, la rénovation de cette école a été faite pour justement la remettre aux normes et les enfants ont pu s'y installer. Je rappelle qu'ils ont préféré garder le nom de Plan d'Aou alors que cette école s'appelait Saint-Antoine Thollon.

Bien entendu nous reconnaissons qu'il y fait chaud et nous avons donc pris la décision de faire poser pendant les vacances un double toit en toile mercurisée, qui renvoie les rayons du soleil. C'est la seule solution que nous avons pour que ce soit prêt en septembre, puisque nous sommes aussi soucieux, vous que nous, de la sécurité et du confort des enfants. Cette solution va coûter 35 000 euros à la Mairie et elle sera prête au mois de septembre, puisque vous comprenez bien que les seuls moments où l'on peut faire des travaux de cette importance, c'est en l'absence des enfants. Donc tout sera fait pour le mois de septembre pour que les enfants soient accueillis dans de bonnes conditions. Vous voyez, c'est une preuve encore que nous sommes à l'écoute et que nous n'avons pas à faire de différence. Et je le répète, il y a aussi des écoles des quartiers Sud où il fait chaud, mais nous avons donné une préférence pour celle-ci. C'est bien la preuve que nous sommes à l'écoute de toutes les personnes qui réclament notre aide. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, effectivement pour rassurer définitivement Madame le Maire des 15-16, Mme Samia GHALI, cela ne nous a pas échappé. Le même problème peut se produire un jour... mon grand étonnement, c'est quand nous avons fait, grâce à Mme Edith CRESSON, pour être très honnête avec vous toujours, quand elle nous a accordé à nous et à personne d'autre la première Ecole de la Deuxième Chance et que nous avons choisi de faire cela dans les anciens abattoirs de Saint-Louis, les architectes qui avaient fait les dossiers ne nous convenaient absolument pas et finalement nous avons refusé tous les dossiers et ce sont les architectes de la Ville de Marseille, eux-mêmes, qui ont fait le travail. Sauf que l'on a aussi couvert avec du vitrage et il est clair que si un jour la climatisation tombe en panne, les mêmes causes produiront les mêmes effets. Dieu merci, pour l'instant, cela ne s'est pas produit !

Là encore, je dis à Mme Samia GHALI, nous avons écouté ce que vous avez dit, Mme CASANOVA souhaite y répondre favorablement et moi aussi. Sur 444 écoles, ici ou là il peut y avoir quelque chose qui ne va pas. Nous nous efforçons de faire les efforts nécessaires, pour aussi répondre aux élus du 2-3, j'ai parlé de l'école National l'autre jour à M. GONDARD et à M. ANTONIOLI et en leur disant : "Faites encore des travaux dans ces écoles parce que j'entends dire les choses". Mais sur l'immensité des 444 écoles, c'est évidemment difficile.

Mme CASANOVA a raison de vous le dire, nous sommes obligés de respecter les règles et les lois de la République. A une époque du Maire illustre, moi j'étais tout jeune, mais dans les Conseils de majorité auxquels je siégeais, il disait : "C'est clair, vous allez dire au promoteur que s'il veut son permis de construire, il faut qu'il nous fasse cadeau du terrain pour construire une école !" Si vous faites cela aujourd'hui, Mme CASANOVA a raison de vous le dire, vous allez droit aux Baumettes ! Nous n'avons pas le droit de faire ce genre de pression ! Et d'ailleurs, nous ne le faisons plus. Les choses ont changé. A l'époque de M. DEFFERRE, il y avait un seul architecte qui faisait les écoles, il s'appelait M. EGGER. Toutes les écoles ont été faites par M. EGGER. Et toute la peinture dans les écoles était donnée par un autre nom socialiste très important, mais que je ne citerai pas ! Voilà ! Les choses ont changé ! Aujourd'hui, nous sommes obligés de respecter les règles et les lois, et cela prend du temps ! Et ceci, si une fois je le lisais écrit par ceux qui nous vilipendent tous les jours dans la presse, cela me ferait aussi plaisir ! Ici, on respecte les règles et les lois !

Mais puisque Mme Samia GHALI enregistre un avis très favorable, voilà que je peux mettre aux voix ce rapport qui ne posait d'ailleurs pas lui-même de problème.

Le rapport 15/0382/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

36 - 15/0383/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Nettoyage de divers bâtiments abritant des services municipaux de la Ville de Marseille.

(15-27580-GDB52302)

Le rapport 15/0383/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

37 - 15/0384/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Basculement du réseau des caméras de vidéoprotection d'un mode opérateur à un mode propriétaire - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(15-27593-GDB63502)

Le rapport 15/0384/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Front de Gauche votant contre.

* * *

38 - 15/0385/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Dématérialisation des processus tranche 2 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la dématérialisation de processus tranche 2.

(15-27601-GDB63502)

Le rapport 15/0385/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

39 - 15/0386/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DE L'EXPLOITATION - Travaux nécessaires à la maintenance et à l'extension du réseau indépendant de Télécommunications à usage privé de la Ville de Marseille.

(15-27612-GDB63502)

Le rapport 15/0386/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

40 - 15/0387/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DE L'EXPLOITATION - Refonte des réseaux locaux - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la refonte des réseaux locaux.

(15-27629-GDB63502)

Le rapport 15/0387/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

41 - 15/0388/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DE L'EXPLOITATION - Travaux d'installation, de maintenance et de dépannage du câblage des réseaux locaux des bâtiments et ouvrages constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille.

(15-27650-GDB63502)

Le rapport 15/0388/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

42 - 15/0389/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • DIRECTION DU DEVELOPPEMENT - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2012-580 conclue avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée.

(15-27638-GDB63502)

Le rapport 15/0389/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Front de Gauche votant contre.

* * *

43 - 15/0390/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES • MISSION COORDINATION GENERALE ET COMMANDE PUBLIQUE - Fourniture et livraison d'effets vestimentaires pour le personnel de représentation de la Ville de Marseille.

(15-27669-GDB60001)

Le rapport 15/0390/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

44 - 15/0391/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DU DEVELOPPEMENT - Approbation de l'avenant n°1 à la convention-cadre d'occupation du domaine public non routier de la Ville de Marseille n°10/190 conclue avec la Société Numéricable.

(15-27687-GDB63502)

Le rapport 15/0391/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

45 - 15/0392/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Extension du poste de secours des Maîtres-Nageurs Sauveteurs de la plage Saint-Estève - Iles du Frioul - 7 arrondissement - Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Marseille et la Société Dumez Méditerranée pour le règlement du solde du marché de travaux n°11/0382.

(15-27728-GDB50202)

Le rapport 15/0392/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

46 - 15/0393/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER, DU LITTORAL ET DU NAUTISME - Regroupement des services de la Direction de la Mer, du Littoral et du Nautisme sur le site de la base nautique du Roucas Blanc - 8^e arrondissement - Réalisation de travaux d'aménagement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à ces travaux.

(15-27772-GDB50202)

Le rapport 15/0393/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

47 - 15/0394/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE INNOVATIONS NUMERIQUES ET USAGES - Approbation d'une convention de mise à disposition réciproque d'infrastructures souterraines entre la Société de la Rocade L2 (SRL2) et la Ville de Marseille.

(15-27777-GDB63502)

Le rapport 15/0394/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

48 - 15/0395/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • Affaires : Immeuble 57, rue des Petites Maries - Gimenez - Charmasson - Nunes.

(15-27792-GDB63002)

Le rapport 15/0395/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

49 - 15/0396/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Attribution d'une subvention en partenariat à l'association Metierama - Adime pour l'année 2015 qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes - Convention à signer.

(15-27869-GDB40202)

Monsieur TIAN, Monsieur le Maire, sur Metierama qui est un grand succès et qui a accueilli plus de 60 000 personnes, et si vous en êtes d'accord Monsieur le Maire, je rapporterai également sur les rapports 164 et 165 qui concernent les associations qui reçoivent des subventions de la Ville, Pôle Emploi, et le rapport 314 qui est le Plan Emploi de la Ville de Marseille. Je vais essayer d'être un petit peu bref pour ne pas retarder nos collègues, mais je ne voudrais pas que les efforts de la Ville passent inaperçus, alors qu'ils sont quelque chose d'extrêmement important.

Monsieur le Maire, je crois que la situation économique de la Ville est plutôt assez bonne et d'ailleurs l'interview, dans La Provence de ce matin, du Président de la CGPME qui dit que Marseille est en plein essor, comme l'ensemble des professionnels de l'Union Patronale des Chambres de Commerce où je participais à un débat à la Chambre de Commerce l'autre jour avec Guy TEISSIER et avec l'ensemble des élus des Collectivités, Martine VASSAL notamment, montre que la ville est redevenue attractive, qu'elle crée des emplois. Et d'ailleurs, la meilleure preuve, ce sont tout simplement les chiffres qui sont donnés par Pôle Emploi puisqu'en 1995 nous avions à peu près 10 points de retard sur la moyenne nationale et que nous ne sommes maintenant plus qu'à 2 points. Cela veut dire que nous avons énormément progressé et que cette ville crée des emplois tous les jours et de façon importante.

Daniel SPERLING, tout à l'heure, a évoqué bien sûr l'économie numérique, qui est un véritable succès. Solange BIAGGI pourrait parler du commerce et les exemples de réussite sont très nombreux dans notre ville. Bien sûr, l'industrie portuaire, Roland BLUM en parle, avec Valérie BOYER. Et évidemment l'ensemble des élus, je pense notamment à Didier PARAKIAN qui bien sûr pourrait parler de l'économie et de cette ville de plus en plus attractive, parce que l'on travaille très bien ensemble, et Laure-Agnès CARADEC notamment, bien sûr avec les Présidents de Collectivités Locales, et je salue ce que fait MPM, le Conseil Départemental puisque c'est Martine VASSAL qui va elle-même présider Marseille Provence Promotion, et l'ensemble des Collectivités Locales qui travaillent évidemment dans le bon sens.

C'est également un partenariat qui s'exerce avec Pôle Emploi, ce sera l'objet de l'un de nos rapports, et c'est donc aussi un dispositif qui est une réussite parce que nous avons décidé l'Etat à venir avec nous sur des sujets qui sont des sujets un petit peu délicats, qui sont notamment ceux qui sont le plus loin de l'emploi. Et c'est un petit peu la mission que vous m'avez confiée, Monsieur le Maire, on a d'ailleurs organisé jeudi un colloque qui était assez exceptionnel puisqu'il a permis de proposer à 5 200 jeunes qui sont venus plus de 8 000 emplois. Et c'est là où la situation est complètement différente. Et la mission que nous remplissons avec un certain succès et notamment avec la Mission Locale de Marseille qui est devenue, Monsieur le Maire, la plus grosse Mission Locale de France, c'est quelque chose d'important, et pour laquelle l'Etat vient d'accorder 2 millions d'euros pour nous soutenir et nous aider, parce que nous accueillons actuellement 1 275 jeunes déclarés très éloignés de l'emploi. Et donc, ce sont des missions importantes que nous remplissons et que nous allons continuer bien sûr avec l'ensemble des associations.

J'ai voulu faire un petit peu court parce que l'ordre du jour est très fort, mais je crois que la Ville de Marseille a trouvé sa place entre l'ensemble des Collectivités Locales qui œuvrent pour l'emploi, et cela se vérifie tous les jours, y compris

évidemment le Conseil Régional, les personnes les plus éloignées de l'emploi, pour lesquelles je crois que la mission que nous nous sommes donnée, notamment avec la Mission Locale et la Cité des Métiers, c'est de dire qu'aucun jeune de Marseille ne peut rester sans qu'une solution lui soit proposée, un emploi ou un stage, mais pas un emploi ou un stage parking, de vrais emplois, de vrais stages.

Et nous le démontrons à la fois avec Metierama, parce qu'il y a vraiment des propositions, avec le Salon que nous avons monté avec Raymond SOUBIE jeudi dernier et qui a été un grand succès. Il y avait plus d'emplois proposés que de jeunes et c'est vraiment un paradoxe qui est assez intéressant à Marseille, et nous en parlons souvent, à savoir que nous avons des centaines, voire même des milliers d'emplois qui ne trouvent pas preneur, parce que nous n'avons pas soit les jeunes qualifiés, soit, il faut le dire aussi, parfois des jeunes assez motivés. Et donc chaque jeune qui est accueilli à la Mission Locale, et il y en a 25 000, se voit proposée une solution techniquement tout de suite, immédiatement, et ensuite une vraie solution. Et je crois que c'est l'un des succès. Et il est vrai que ce que réalisent la Mission Locale et l'ensemble des fonctionnaires de cette Ville pour les jeunes de Pôle Emploi, ce sont des missions importantes. Je le répète parce que c'est quand même quelque chose d'important, l'Europe nous aide, l'Etat continue de nous aider, et on sait que dans les périodes de pénurie actuelles on ne donne pas sans qu'il y ait vraiment un résultat. Donc je suis assez fier de l'ensemble du travail qui est accompli par les fonctionnaires et les élus de cette Ville ! Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 15/0396/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire. - Nous en arrivons au Compte Administratif.

*M. TIAN prend place à la tribune, Monsieur le Maire sort de la salle,
la séance est placée sous la présidence de M. TIAN, 1^{er} Adjoint.*

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

50 - 15/0397/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTABILITE - Arrêtés du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Ville de Marseille relatifs à l'exercice 2014.

(15-27710-GDB62002)

Monsieur TIAN. - La parole est donc à Roland BLUM.

Monsieur BLUM. - Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Mes chers collègues, c'est un Compte Administratif au taux d'exécution élevé que nous vous présentons. Il a été ainsi exécuté à 90 % pour les dépenses de fonctionnement et 99 % pour les dépenses d'investissement,

témoignant de la qualité et de la précision des prévisions budgétaires effectuées par la Ville.

A la lecture du Compte Administratif, vous pourrez constater l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, en sensible diminution par rapport à l'année antérieure, et le retour à un niveau d'investissement comparable à celui des exercices précédents, l'année 2013 Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture devant être considérée à juste titre comme exceptionnelle. Parallèlement, la Ville a veillé à la stabilisation de son endettement, malgré la baisse substantielle des dotations de l'Etat. Ces bons résultats financiers ont ainsi permis en 2014 à la Municipalité de continuer à activement participer au développement de Marseille, pour assurer son rang parmi les Métropoles euro-méditerranéennes.

Vous l'avez compris, notre stratégie budgétaire reste basée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la stabilisation de la dette et un bon niveau d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement auront baissé en 2014 de 3,4 %, non seulement du fait du caractère exceptionnel de 2013, mais surtout de la volonté affirmée par la Ville de maîtriser le coût de ses dépenses par nature inflationnistes. Cette maîtrise, que nous poursuivons avec acharnement, a néanmoins permis à la Municipalité de maintenir la qualité du service public à un haut niveau, avec une priorité à l'action éducative, à la sécurité et à la salubrité publique, à l'action sociale et à la culture.

Mais il ne faudrait pas, mes chers collègues, que tous ces efforts réalisés au prix de durs sacrifices soient contrecarrés par une politique de l'Etat défavorable aux Collectivités Territoriales. J'en veux pour preuve le transfert des compétences, telle la réforme des rythmes scolaires, que nous avons déjà évoquée, contestée par l'ensemble de la communauté scolaire, réforme médiocre et absurde, à la mesure du Ministre qui l'a préparée ! En 2014, elle aura coûté 8 millions d'euros sur un trimestre ! Elle en coûtera 24 millions pour les années futures, avec une dotation de l'Etat ne couvrant qu'une faible partie de la dépense et en outre limitée dans le temps !

Je sais que ces chiffres qui recouvrent une réalité sont contestés par l'opposition, visiblement gênée que la politique absurde de ses amis pèse autant sur les finances municipales, mais il en est ainsi ! Et commission d'évaluation ou pas, nous n'aurons aucune difficulté à démontrer la réalité de ces chiffres.

Mais en matière de difficultés, d'autres nous attendent. Elles concernent les recettes de fonctionnement. En 2014, à la lumière du Compte Administratif, vous constaterez que les recettes de la Ville ont diminué de 8 millions d'euros du fait de la baisse de la DGF et de 2,8 millions d'euros, dû à la sortie de notre Ville du dispositif de la DSU cible. De même, la progression du produit des impositions directes a été moins importante qu'en 2013.

Mais hélas, mes chers collègues, l'inquiétude est pour l'avenir. La baisse des dotations de 11,5 milliards d'euros sur trois ans se traduit pour notre Ville par une perte de recettes cumulées de 150 millions d'euros. Or, chacun sait qu'il aurait été mieux de procéder autrement. Baisser de 11,5 milliards d'euros les dotations aux Collectivités Territoriales quand en même temps on octroie un cadeau de 41 milliards d'euros aux entreprises sur la même période, il faut bien dire que c'est une erreur. Il aurait mieux valu limiter les aides aux entreprises de 30 milliards d'euros et maintenir en l'état les dotations aux Collectivités Territoriales, car handicaper financièrement ces Collectivités obligera à baisser leur budget d'investissement, lequel représente 70 % de l'investissement public, ce qui à terme très proche pénalisera l'emploi et pénalisera également l'activité privée et les entreprises. Mais ce type de raisonnement échappe en général aux grands esprits de la haute technocratie Socialiste parisienne !

Quant à nous, mes chers collègues, sachez-le, 150 millions d'euros, cela représente deux tiers d'un budget annuel d'investissement. Nous pouvons remercier l'action des Socialistes au Gouvernement !

Les dépenses d'investissement sont en recul par rapport à 2013, elles passent de 270 millions d'euros à 216 millions en 2014, le chiffre élevé de 2013 s'expliquant par le caractère particulier de cette année consacrée à la Culture. Mais le niveau d'investissement reste suffisamment élevé pour contribuer largement au développement économique de notre territoire.

Enfin, cette gestion prudente et efficace des finances publiques a permis de dégager une épargne brute de 155 millions d'euros, en hausse par rapport à 2012. Elle nous permet également de bénéficier sur le marché financier des meilleures conditions pour la souscription de nos emprunts. Je voudrais à cet égard souligner et rappeler la prudence de mon prédécesseur, Jean-Louis TOURET, bien conseillé par les Services financiers de la Ville, qui ne s'est pas laissé piéger comme beaucoup de nos collègues dans d'autres Municipalités par les emprunts toxiques. La Ville n'a jamais souscrit de prêts indexés sur le cours de devises jugées parmi les plus risquées. L'encours de la dette de la Ville est bien sécurisé puisqu'il est composé à 63 % de taux fixes. Pour autant, cette sécurisation ne se fait pas aux dépens de la performance, car grâce à une gestion efficiente, le taux moyen de la dette est pour la première fois passé sous le seuil des 3 %.

De même, je vous indique mes chers collègues que la Ville vient pour la première fois d'emprunter à un taux négatif, ce qui ainsi témoigne de la confiance des investisseurs. Ce taux négatif a été obtenu dans le cadre de la gestion de la trésorerie, via notre programme de billets de trésorerie, donc à court terme, et non pas dans le cadre d'un emprunt classique. Ainsi, nous avons émis le 22 juin un billet de trésorerie de 40 millions d'euros pour cinq semaines, remboursés le 28 juillet à taux fixe de -0,015 %. Nous allons donc percevoir des intérêts des établissements bancaires auprès de qui l'emprunt a été souscrit.

En conclusion, si nous avons des raisons d'être satisfaits des résultats financiers obtenus, ne sombrons pas pour autant dans la béate autosatisfaction ! La situation financière dans une grande Ville comme la nôtre est toujours fragile. L'avenir doit nous inciter à la prudence, à la culture des économies, car nous avons à faire face à des réformes à fort enjeu financier : la réforme des rythmes scolaires, le passage en Métropole, la baisse des dotations programmée. Pour éviter le levier fiscal, il faudra maintenir la capacité d'autofinancement brut et développer des mesures d'économies de grande ampleur, tout en limitant l'endettement.

Voilà le cap que Monsieur le Sénateur-Maire nous a fixé ! Voilà le cap que nous tiendrons ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur TIAN. - La parole est à M. PAYAN.

Monsieur PAYAN. - Le Maire de Marseille, qui certainement au-delà de ces murs nous écoute, doit être conrit quand même parce que votre majorité, M. TIAN, et votre groupe, M. MORAIN, manquent à tous ses devoirs ! Aujourd'hui, le Maire de Marseille fête son 20^e anniversaire à la tête de cette Ville, il a 20 ans de mandat aujourd'hui, et vous auriez pu faire ce que je suis obligé de faire, mais je le fais de bon cœur, lui souhaiter bon anniversaire ! C'était au mois de juin 1995, je crois.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, les Comptes Administratifs de notre Collectivité se suivent et se ressemblent. Mais celui-là a, j'imagine, un caractère particulière pour Monsieur le Maire qui, je viens de le dire, va fêter cette année un double jubilé, c'est l'année de tous les jubilés. Mais depuis quelques années, mes chers collègues, les Comptes Administratifs décrivent tous une même tendance, celle d'un déséquilibre financier, qui mène toujours à l'augmentation des impôts.

Ici même, il y a un an, à l'occasion du vote du Compte Administratif de 2013, nous annoncions avec quelques mois d'avance l'augmentation des impôts, que vous allez réaliser en 2015, et quelle augmentation d'impôts ! Suppression des abattements, hausse de la taxe d'habitation, hausse de la taxe foncière. Vous avez voté 225 euros, M. BLUM, d'augmentation par foyer marseillais ! Vous qui vous étiez engagé à ne pas augmenter les impôts ! Marseille sera l'année prochaine la grande ville la plus chère de France en matière de taxe d'habitation. C'est un très mauvais signe pour tous les jeunes, pour les salariés, pour les entrepreneurs, M. BLUM, que vous venez de stigmatiser, qui souhaitent s'installer dans notre ville et qui constatent que les impôts sont très élevés, alors que les services rendus, je pense, Mme CASANOVA, aux écoles, aux crèches, aux équipements sportifs bien sûr et culturels, qui ne sont pas forcément à la hauteur des enjeux et des attentes de la deuxième ville de France.

Aujourd'hui, bien malheureusement, je peux d'ores et déjà vous dire qu'il y aura d'autres augmentations d'impôts avant la fin de la mandature. Pourquoi ? Parce qu'en dépit des mesures d'économies que vous avez décidées pour le budget 2015, mesures d'économies, M. BLUM, que nous saluons, notre Collectivité est incapable d'autofinancer ses investissements. Autrement dit, Monsieur, nous finançons nos investissements par de la dette. Je ne prendrais que quelques chiffres très révélateurs.

Fin 2013, notre épargne nette, à laquelle vous venez de faire référence, c'est-à-dire l'épargne qui nous permet de financer les nouveaux investissements, était encore de 57 millions d'euros. Fin 2014, notre épargne nette est négative, M. BLUM, de 69 millions d'euros ! Monsieur le Maire, si je suppose que vous me répondez et que vous contesterez dans quelques instants ces chiffres, je crois que mon analyse financière semble incontestable, car dans les comptes que vous nous demandez d'approuver, vous utilisez tout de même un artifice comptable et j'y reviendrai plus tard.

Pour ce qui est de l'exécution budgétaire de 2014, le bilan, c'est une dette qui a dépassé les 2 milliards d'euros d'ici fin 2014, une dette colossale et qui coûte chaque année 55 millions d'euros de frais financiers à la Ville. Une baisse de 59 millions d'euros des investissements entre 2013 et 2014, soit 21 % d'investissement en moins. C'est donc 55 millions d'euros de frais financiers à comparer à 59 millions d'euros d'investissement en moins, 59 millions d'euros en moins à comparer aux 30 millions d'impôts en plus que vous avez décidés cette année : 30 millions c'est déjà beaucoup, c'est déjà trop, mais peut-être insuffisant pour rétablir durablement les équilibres de la Ville.

Pourtant il existe des alternatives à l'augmentation des impôts des Marseillaises et des Marseillais. Sans être exhaustif, c'est tout d'abord la voie des économies à réaliser dans l'organisation et la gestion des Services municipaux. Nous soutenons cette démarche que vous avez commencé à engager et que vous avez entreprise, et nous la soutiendrons à l'avenir dès lors qu'elle ne portera pas atteinte à la qualité du service municipal.

Autre voie, c'est augmenter les recettes d'exploitation du domaine. Et c'est, par exemple, le paiement par l'OM du juste prix de la mise à disposition du Stade Vélodrome. Les experts ont fixé le juste prix à 8 millions d'euros par an et nous en sommes encore loin, encore très loin ! Alors, cela va sans dire, parce que cela risque de m'être répondu, il n'y a pas de problème avec l'OM, ici, dans le groupe, tout le monde aime l'OM, tout le monde est supporter de l'OM, mais la société qui gère l'OM, c'est autre chose ! La société qui gère l'OM, d'ailleurs, et M. TIAN ne me contredira pas, je la félicite parce qu'elle a bien, elle a très bien défendu ses intérêts. Et qu'est-ce que j'aurais aimé que la Ville de Marseille défende aussi bien les intérêts des contribuables que ce que l'OM a défendu ses propres intérêts ! J'aimerais qu'elle fasse payer, j'aurais aimé que nous fassions payer le juste prix pour l'usage d'un patrimoine qui appartient à tous les Marseillais. Nous aurions aimé que le risque de l'industrie sportive, c'est-à-dire l'indexation des impôts des Marseillais sur les résultats de l'Olympique de Marseille, ne repose pas sur les

épaules du contribuable. Et pourtant, ce n'est pas le choix que vous avez fait !

Et j'en profite pour demander à Monsieur le Maire, j'espère qu'il me répondra quand il sera revenu : où en est-on dans l'opération du naming ? Vous vous souvenez de cette grande opération qui à renfort de communication avait été annoncée par les Adjointes successifs. Où en sommes-nous de ces millions d'euros qui devaient contribuer à l'équilibre de l'opération ? Où en est-on du Stade que l'on aurait pu appeler par exemple le Stade PANZANI et qui devait soulager les finances de la Ville ? Je lisais dans La Provence, pas plus tard qu'hier, une interview du Directeur d'AREMA. Il a parlé d'or, le Directeur d'AREMA. J'ai lu la même interview que vous dans un quotidien que le Maire de Marseille semble apprécier de plus en plus, j'ai lu une interview et le Directeur d'AREMA nous racontait que le Stade était désormais rentable. Alors si le Stade Vélodrome est rentable, ce n'est certainement pas pour les Marseillais, mais bien pour AREMA ! En effet, il a parlé d'or pour ses dirigeants et pour ses actionnaires, pour cette entreprise qui aura, par votre seul choix du PPP, empoché 90 millions d'euros supplémentaires de ce que la Ville aurait dû payer si elle avait fait un autre choix. 90 millions d'euros, c'est 4,5 km de tramway, c'est 8 piscines olympiques, c'est 40 groupes scolaires, Mme CASANOVA. Mais non, c'est un cadeau pour les entreprises qui exploitent désormais le patrimoine de la Ville. Alors, nous avons un Stade à payer, des équipements sportifs invraisemblables, mais heureusement ! En plus du stade Delort, cher au Directeur de Cabinet de Monsieur le Maire, qui se joue sans équipe, nous avons réussi à investir des millions d'euros dans notre patinoire olympique ! Tout ne va pas si mal.

Enfin, autre piste de redressement des finances, et c'est là que je pense que vous devriez placer tous vos espoirs, c'est le soutien tant attendu du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Pendant des années et des années, votre majorité nous a répété et encore répété, à coup d'images, à coup de menton, que le Conseil Général des Bouches-du-Rhône ne faisait rien pour la Ville de Marseille, que la majorité Socialiste mettait à genoux cette Ville si pauvre et que cette Institution si riche fermait les yeux sur le déclin de cette jolie Ville ! Eh bien, vous demanderez à Monsieur le Maire, derrière ces murs, désormais c'est sa majorité qui gère le Conseil Départemental, eh bien puisque vous êtes si prompts à me répondre, je sais que vous ne manquerez pas de demander à la majorité du Conseil Départemental de joindre à votre parole leurs actes !

Par exemple, au hasard, le financement de l'Opéra. Le financement de l'Opéra, rappelons simplement que l'Opéra, M. BLUM, c'est une subvention d'équilibre, je crois, de 19 millions d'euros du budget principal au profit du budget annexe et que la participation du Conseil Général était de 1,5 million d'euros en 2013, de 1,5 million d'euros en 2014 et que pour 2015 le choix de Mme VASSAL, pour montrer le soutien indéfectible du Conseil Général à la majorité de M. GAUDIN, c'est 1,5 million d'euros. Alors, Mme VASSAL a désormais la possibilité de nous démontrer que son prédécesseur à la tête du Département, comme elle le disait, n'aidait pas suffisamment la Ville de Marseille. C'est à elle d'agir ! Et nous serons attentifs à son action et nous lui dirons merci, moi le premier.

Alors, permettez-moi maintenant de revenir un instant sur les artifices comptables auxquels je faisais allusion. C'est un point technique, mais il est important pour bien comprendre la situation financière de la Ville.

Vous connaissez les réserves qui ont été émises sur les comptes de notre Collectivité, il s'agit en particulier des restes à réaliser concernant les dépenses de fonctionnement. Je lis les recommandations, cela devrait vous intéresser. "De telles inscriptions ne devraient normalement pas avoir lieu ou bien marginalement". A l'examen détaillé des restes à réaliser en 2014, on peut se demander si vos Services ont pris en compte les recommandations ou ont compris le terme "marginalement". Non seulement ces restes à réaliser ne diminuent pas, mais ils augmentent ! Au 31 décembre 2013, les restes étaient de 59 millions d'euros. Un an plus tard, M. BLUM, ils sont de 81 millions d'euros, soit 22 millions d'euros supplémentaires. Pourquoi gérer ainsi ? Parce que, comme le disent les experts, cette pratique

présente l'avantage pour la Ville de soustraire ses dépenses pour la détermination du résultat de l'exécution de l'exercice. En clair, vous venez, M. BLUM, d'améliorer purement et simplement le résultat d'exécution de 81 millions d'euros. Là où vous affichez un résultat de 188 millions d'euros, il n'est en fait que de 107 millions d'euros.

Alors, j'ai regardé qui sont nos créanciers. Il s'agit par exemple de la RTM, 7 millions d'euros. Il s'agit de notre fournisseur d'électricité, 5 millions d'euros. De notre opérateur téléphonique, 1,5 million d'euros. Et, mais j'ai l'esprit taquin ce matin, vous me le concéderez, j'ai gardé le plus important pour la fin, il s'agit du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du remboursement du contingent d'aides sociales : nous lui devons 27 millions d'euros. Alors, c'est un vieux dossier et je reconnais que nous avons commencé à payer, mais nous lui devons encore 27 millions d'euros. Quoi qu'il en soit, ces 81 millions d'euros ressemblent beaucoup, beaucoup, à de la cavalerie ! Bien heureusement cette pratique, et bien heureusement, ne semble seulement toucher que nos gros créanciers.

Si Mme CASANOVA était là, je lui demanderais s'il n'existerait pas, par hasard, à Marseille des organisations qui s'occupent tant bien que mal de nos enfants et qui pâtissent elles aussi du retard de paiement. Je n'ose pas croire qu'au fiasco de la rentrée 2014, vous ayez rajouté une mauvaise gestion de ce dossier en cours d'année, obligeant certaines associations à rester portes closes faute de pouvoir payer leur personnel.

Et sur l'école, puisque c'est un gros dossier de ce Conseil, l'action éducative mobilisait 186 millions d'euros de dépenses tout confondu en 2008. 172 millions en 2014, soit une baisse de plus de 15 % en six ans. La Ville a consacré 31 millions d'euros de travaux dans les écoles en 2008, moins de 27 millions d'euros en 2014. Là aussi, une baisse de 15 %. Voilà un bien triste bilan, celui d'une école délaissée, où les parents peinent à inscrire leurs enfants et doivent se lever au milieu de la nuit pour aller attendre l'ouverture d'une école, et où la garderie et la cantine coûtent 1 450 euros par an et par enfant aux familles marseillaises ! Celui d'une école où la prétendue générosité de la Ville ne bénéficie qu'à 1 % des enfants, quand 28 % d'entre eux grandissent sous le seuil de pauvreté ! Celui d'une Mairie sans projet pédagogique ! Celui enfin d'une Mairie qui exclut certains de ses enfants au prétexte qu'un de leurs parents est chômeur, M. GILLES !

Pour conclure, je posais déjà la question l'année dernière et je sais que votre Président de groupe ou vous-même, vous vous ferez un plaisir de me répondre, mais je la reposerai probablement l'année prochaine. Comment, vu la situation financière de la Ville, allez-vous financer –eh oui, parce que vous aviez fait des annonces, vous avez gagné, mais vous aviez fait des annonces– donc comment allez-vous financer maintenant le téléphérique ? On l'attend. Le pont transbordeur, le Futuroscope de la Méditerranée, le Technopôle de la Mer, la grande Arena au Cap Pinède, que vous aviez promis aux Marseillais, sans augmentation d'impôts ?

Alors, je le disais en introduction, ce Compte Administratif, c'est le 20^e du Maire en tant que Maire, et c'est quasiment son 50^e au sein de cette assemblée. Et quoi qu'il se passe, je vais m'adresser à lui !

(Des membres de la majorité font le décompte du temps de parole restant au groupe Socialiste et apparentés : "5, 4, 3, 2, 1, 0 !")

Monsieur PAYAN- Finalement, cette majorité ne compte pas si mal ! J'ai l'impression de m'être trompé, ils arrivent à compter à l'envers de 5 à zéro. C'est déjà pas mal !

Et je vais m'adresser au Maire pour conclure. Monsieur le Maire, quoi que vous disiez, cela vous fera plaisir, vous ne trouverez pas d'autre responsable que votre majorité, ni le Gouvernement honni, ni la presse, ni les Socialistes et encore moins désormais le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ! Pas de victime expiatoire, Monsieur le Maire, juste vous, votre équipe et sa gestion !

Vous comprendrez tout de même, M. TIAN, qu'en la matière notre groupe s'abstienne. Merci.

Monsieur TIAN.- Je vous remercie, M. Benoît PAYAN. Nous transmettrons évidemment tous vos souhaits de bon anniversaire à Jean-Claude GAUDIN, qui d'ailleurs a dû nous écouter.

M. Stéphane RAVIER a demandé la parole.

Monsieur RAVIER S.- Monsieur le Maire, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de la sincérité et de la véracité des comptes que vous soumettez à notre approbation, mais nous avons au contraire toutes les raisons d'en douter malgré les déclarations d'autosatisfaction tonitruantes de votre majorité.

Ainsi découvre-t-on au hasard d'un article de La Provence que l'agence de notation FITCH, dans sa dernière évaluation, a fait passer la situation financière de la Ville jugée jusque-là médiocre à stable, ce qui est bien le minimum quand la majorité augmente les impôts de 4,9 % et recherche des recettes nouvelles tous azimuts. Mais nous avons de la mémoire et nous n'oublions pas les cris de joie de M. TOURET lorsqu'il annonçait, il y a deux ans, les résultats de la notation. Il y a loin du discours à la réalité !

Aujourd'hui, nous sommes donc très dubitatifs devant les comptes que vous nous présentez. La Chambre Régionale des Comptes a souligné le caractère de l'information lacunaire fournie par l'exécutif de la Ville aux Conseillers Municipaux en matière financière et budgétaire. S'agissant d'une opinion émise par les spécialistes de la comptabilité publique, on comprend que la transparence, ce n'est pas pour demain !

Au bout de 20 ans d'exercice de pouvoir local, cette opacité n'est bien entendu pas fortuite. Elle entre dans une stratégie délibérée qui, de l'amoncellement des rapports faute de séances suffisantes, il est 12 h 10 et nous sommes au 50^e rapport, il en reste 270, je crois, aux additifs de dernière minute, j'ai tout mon temps, ce n'est pas le problème, mais reconnaissez quand même que là c'est assez révélateur, donc aux additifs de dernière minute, aux commissions municipales sans possible débat, au Règlement intérieur qui muselle le droit d'expression de l'opposition, vise à mettre les Conseillers Municipaux de l'opposition dans l'incapacité matérielle d'exercer les contrôles pourtant nécessaires, c'est la main mise absolue et exclusive de l'exécutif sur les affaires de la Commune. C'est aussi un profond mépris de l'assemblée municipale en général et des Conseillers minoritaires en particulier. C'est aussi la fiabilité de ces comptes qui nous interroge.

Au risque de me répéter, je rappelle les observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes à propos des Comptes Administratifs soumis à son examen et je cite : "La fiabilité des comptes de la Ville demeure affectée par diverses pratiques irrégulières déjà relevées par le précédent contrôle de 2006". Je continue : "Elles concernent le défaut de rattachement des charges à l'exercice, à hauteur de 25 à 30 millions d'euros par an." Ce qui signifie que la Ville garde sous le coude les factures reçues au cours de l'exercice pour les payer sur le budget suivant ! Ce tour de bonneteau est aussi une manière comme une autre de faire de la trésorerie sur le compte des fournisseurs et des entreprises, ce qui contribue à la dégradation de leur situation économique et de leurs emplois, que vous prétendez défendre, voire développer.

Il en est de même pour les restes à réaliser en dépenses d'investissement que la Ville élimine irrégulièrement, alors qu'elle prévoit de manière systématique et pour des montants importants des restes à réaliser en recettes. Cette asymétrie, déjà relevée lors du précédent contrôle, est incohérente et irrégulière, car elle a pour effet d'améliorer de façon fictive les soldes de la section d'investissement et d'éluider la détermination de l'équilibre du Compte Administratif !

Par ces biais comptables, la Ville améliore donc fictivement ses résultats. Ce ne sont pas les seuls moyens de manipuler les résultats. L'emprunt in fine auquel la Ville a recours contribue également à les améliorer en trompe-l'œil, puisque ce type d'emprunt suspend la charge de remboursement du capital de l'emprunt pendant la durée de celui-ci. Le remboursement en capital de l'emprunt en dépense d'investissement s'en trouve donc diminué d'autant.

Ces observations, la Chambre les a adressées à la Ville de Marseille en 2006, puis renouvelées en 2013. Compte tenu de l'état catastrophique des finances de la Ville, le retour à des pratiques respectueuses de la légalité et de l'orthodoxie financière s'est donc avéré impossible. La même suspicion pèse aujourd'hui sur le Compte Administratif 2014 et les résultats qui nous sont soumis sont plus que jamais sujets à caution.

Alors, non, Monsieur le Maire, nous ne trouvons pas votre Compte Administratif génial, selon votre expression, et nous voterons par conséquent contre son approbation.

Monsieur TIAN.- Merci, M. RAVIER. M. COPPOLA a demandé la parole. Il est déjà dans le rouge, ce qui d'ailleurs ne nous étonne pas, mais on va quand même lui accorder deux ou trois minutes, si vous en êtes d'accord, je le prends sur moi !

Monsieur COPPOLA.- Je ferai remarquer que pour moins de rapports que cela, il y a des séances où nous avons un temps de parole beaucoup plus important. Je serai très court, juste pour vous dire que si je n'avais qu'un mot à dire sur ce rapport, ce serait "inégalité" !

Voilà à quoi se résume votre bilan non seulement pour l'année 2014, mais depuis 20 ans, avec toutes les conséquences humaines, sociales, économiques que cela entraîne et c'est le résultat de votre politique. Et vous vous obstinez, budget après budget, à creuser la fracture sociale dans la deuxième ville de France et il n'y a pas de quoi pavoiser comme vous l'avez fait tout à l'heure, M. TIAN, à propos de l'emploi, qui est quand même de plus en plus précaire et de plus en plus tertiaire, dans notre ville. Peut-être faudra-t-il consacrer d'ailleurs un temps beaucoup plus long à l'emploi sur notre ville, puisqu'il faut regarder justement comment ces dernières décennies l'emploi industriel est parti, a été supprimé dans notre ville et comment effectivement il y a une recomposition autour du tertiaire, mais aussi des emplois précaires.

Donc, si je regarde l'ensemble des activités, logement, écoles, équipements sportifs, pour ne prendre que les compétences de la Ville, mais si je rajoute les transports collectifs, dans tous les domaines effectivement on note des inégalités criantes et de plus en plus importantes, et des inégalités qui ne manqueront pas d'être encore plus aggravées quand on voit le type de décision prise par exemple par le Conseil Départemental de supprimer la prime de Noël aux personnes les plus en difficulté.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons pour le Compte Administratif.

Monsieur TIAN.- Merci, M. COPPOLA. La parole est à Roland BLUM, pour répondre.

Monsieur BLUM.- Mes chers collègues, je vais répondre rapidement aux critiques qui nous ont été faites et d'ailleurs essentiellement par M. PAYAN et par M. RAVIER.

D'abord, tous les ans, dès que nous présentons le Compte Administratif ou le Budget, l'opposition a coutume de dire, en citant la Chambre Régionale des Comptes et je ne sais trop quel autre observateur, que nous allons dans le mur et que nous serons bientôt sous tutelle. Cela fait 20 ans que nous sommes ici aux responsabilités, cela fait 20 ans que nous entendons le même

langage et, que je sache, Monsieur le Préfet, chez nous, n'est jamais intervenu pour se substituer à nous pour la gestion de nos finances ! Ceci est le premier point.

La deuxième observation que je voudrais faire s'adresse surtout à M. PAYAN, qui est un peu l'arroseur arrosé. Il nous dit : "Vous allez augmenter les impôts, vous les avez déjà augmentés, et Monsieur le Maire avait promis lors de la campagne électorale qu'il ne le ferait pas." Mais il oublie de dire que Monsieur le Maire avait dit effectivement qu'il n'augmenterait pas les impôts tout autant que l'Etat ne nous impose pas des charges supplémentaires. Or, en matière de charges supplémentaires, M. PAYAN, vos amis Socialistes parisiens, ceux que vous soutenez au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale, ne se gênent pas ! C'est, sur les rythmes scolaires, 25 millions par an... Oui c'est vrai, M. MENNUCCI, et vous le savez très bien ! C'est 25 millions par an de plus, pour les finances municipales. C'est également une baisse des dotations de 20 millions par an. Et dans ces conditions, vous mettez l'ensemble des Collectivités Territoriales et en particulier nous, ici, à Marseille, dans des difficultés qui sont de grandes difficultés financières et qui nous obligent donc à faire des efforts et surtout, malheureusement, à augmenter les impôts. Donc les responsables sont du côté de chez vous et tournez-vous vers vos amis !

Ensuite, vous évoquez la dette. La dette, ne vous en déplaise, M. PAYAN, est stabilisée. Et quant à notre endettement, il est, à euro constant ou à franc constant à l'époque, exactement au même niveau qu'il était lorsque nous sommes arrivés ici aux responsabilités en 1995. Alors, n'allez pas nous dire et nous faire des leçons sur la dette !

Troisième observation, j'avoue que j'ai quand même été assez scandalisé, et je pense que les collègues qui sont ici et même à la limite sur tous les bancs de cet hémicycle, quand vous nous dites "l'école délaissée". Comment osez-vous dire une chose pareille ? Nous avons consacré à l'éducation et à la culture plus de 170 millions d'euros. Nous le faisons chaque année. C'est 550 millions d'euros de travaux qui ont été réalisés dans les écoles de la Ville. Ce sont des exonérations, le Maire le dirait mieux que moi, pour le fonctionnement, pour les cantines scolaires. Et vous osez nous dire que l'école est délaissée ? Vraiment, là j'ai honte pour vous, M. PAYAN !

Ensuite, il y a évidemment, et j'en terminerai là, la tarte à la crème de l'opposition, le Stade. Ah ! Le Stade ! Ce Stade ! Parlons-en de ce Stade ! Il a coûté, c'est vrai, 267 millions. Mais c'est un Stade magnifique et que coûte-t-il à la Ville ? Je vais vous dire exactement ce qu'il coûte à la Ville : il coûte aujourd'hui 13 millions d'euros. Il coûtera encore moins les années suivantes puisque, alors que cette année le loyer de l'OM qui était prévu à 3 millions d'euros, compte tenu du succès du Stade et du nombre de spectateurs, la billetterie nous a permis d'obtenir déjà 1 million supplémentaire. Et il est probable, suivant les prévisions, que l'année prochaine, alors que nous devrions toucher 4 millions d'euros, on en touchera au moins 5, voire 6, ce qui fait que le Stade, en fin de circuit, ne coûtera pas plus de 8 ou 9 millions d'euros par an pour un Stade qui est entièrement neuf, qui est un des plus beaux Stades au monde et qui est entretenu par la société qui en assure la gestion et qui nous sera remis tel quel dans 30 ans, parce qu'il aura été entretenu de façon impeccable.

Alors, je sais que cela vous gêne ! Cela vous gêne parce que vous êtes des passésistes, des dogmatiques et que vous n'imaginiez pas que l'on puisse faire un équipement de cette qualité en partenariat public-privé ! Vous disiez tout à l'heure que je fustigeais les entreprises privées parce que j'avais dit qu'il fallait peut-être limiter les aides à 30 milliards d'euros au lieu de 40. Vous, vous ne les fustigez pas, vous vous efforcez de les détruire !

Enfin, vous nous parlez aussi maintenant de l'Opéra. Pour l'Opéra, vous êtes moins critiques que pour le Stade. Pourtant, l'Opéra coûte beaucoup plus cher, mais comme l'Opéra n'est pas en PPP, évidemment cela vous choque moins. Alors, vous évoquez pour cela le Conseil Départemental. Rassurez-vous pour le Conseil Départemental ! Avec la nouvelle majorité, nous nous entendons parfaitement bien. Et vous pouvez imaginer que ce qui nous a déjà été consenti par le Conseil

Général à l'époque le sera encore plus par le nouveau Conseil Départemental. Ne vous inquiétez pas de nos relations avec cette Collectivité Territoriale ! Elles sont excellentes et je suis sûr que le Conseil Départemental soutiendra un peu mieux la Ville de Marseille que cela a été auparavant !

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire et je vous en remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur TIAN.- Notre collègue Didier REAULT a demandé la parole.

Monsieur REAULT.- Monsieur le Premier Adjoint, je voudrais confirmer ce que vient de dire Roland BLUM. Effectivement, comme l'a signalé M. PAYAN, la majorité du Conseil Départemental a changé. Et nous sommes arrivés dans une situation, on l'a décrite vendredi avec Yves MORAINÉ, avec Maurice DI NOCERA, Marine PUSTORINO et d'autres, qui évidemment n'est pas celle que nous escomptions. Et comme nous l'avons signalé, nos prédécesseurs au Conseil Départemental, qui étaient là depuis très longtemps, ont largement mangé le pot de Nutella, comme avait dit mon excellent collègue Yves MORAINÉ !

Et je dois dire que cela n'affecte pas les relations que nous aurons avec la Ville de Marseille et que, contrairement à ce qui se passait par le passé, nous aurons des relations de discussions, de confiance mutuelle et de projets communs, ce qui évidemment change de la majorité précédente. Mais bien entendu une majorité à la Ville de Marseille et une majorité au Conseil Départemental qui s'inspirent des mêmes principes doivent avoir les mêmes projets. Donc, nous avons des discussions par projet, nous avons des discussions par ambition, avec des objectifs. Et bien entendu, si je peux rassurer M. PAYAN et conforter les propos de M. BLUM, c'est dans cet esprit-là que le Conseil Départemental s'investira aux côtés de la Ville de Marseille !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur TIAN.- Merci, M. REAULT.

Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder au vote du Compte Administratif 2014.

Le rapport 15/0397/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre, le groupe Socialiste et apparentés, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

Monsieur TIAN.- Je vous remercie et je rends sa place à Jean-Claude GAUDIN.

Monsieur le Maire Jean-Claude GAUDIN reprend sa place à la tribune et la présidence de la séance du Conseil Municipal.

* * *

51 - 15/0398/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION
DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Affectation
du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

(15-27895-GDB62002)

Le rapport 15/0398/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

52 - 15/0399/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION
DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE
DU CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTABILITE - Déficit
dans la régie comptable du service Espaces Publics.

(15-27577-GDB62002)

Le rapport 15/0399/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

53 - 15/0400/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION
DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE
CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTABILITE - Déficit à la
régie d'avances de l'Opéra Municipal.

(15-27579-GDB62002)

Le rapport 15/0400/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Front de Gauche votant contre, Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

54 - 15/0401/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION
DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Procédure
des remises gracieuses.

(15-27653-GDB62002)

Le rapport 15/0401/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

55 - 15/0402/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION
DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie
d'emprunt - Diverses opérations pour lesquelles la garantie
d'emprunts est demandée.

(15-27674-GDB62002)

Le rapport 15/0402/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

56 - 15/0403/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION
DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES •
GARANTIE D'EMPRUNT - Demande de garantie d'emprunts pour
deux opérations à Sainte-Marthe - 14^e arrondissement.

(15-27676-GDB62002)

Monsieur RAVIER S.- Monsieur le Maire, conformément au vote du Conseil d'Arrondissements du 7^e Secteur qui s'est déroulé le 26 juin dernier, nous voterons pour ce qui concerne la Maison de la Santé et contre ce qui concerne le volet logement social.

Repenser le logement social tant sur sa qualité que sur son implantation géographique est essentiel pour la qualité de vie et la sécurité de l'ensemble de nos concitoyens. Aussi, il est inconcevable pour notre groupe de donner un blanc-seing à des projets pour lesquels la Mairie de Secteur n'est pas associée ni consultée. C'est un mépris, voire un déni de démocratie auquel nous sommes confrontés dans l'exercice du mandat pour lequel nous avons été élus. Si Marseille est une et indivisible, c'est certainement un projet, mais assurément pas une réalité ! Les faits sont là et ils sont têtus.

Monsieur le Maire, l'union de Marseille passe par une autre répartition géographique des logements sociaux et un équilibre territorial à redéfinir. Je rappelle que le 7^e Secteur, lui, compte 42 % de logements sociaux ; je crois que nous avons rempli notre part et presque doublement. Il est temps que les autres Secteurs prennent à leur charge ce qu'il convient de faire selon la loi très idéologique, encore une fois, des Socialistes !

Aussi, pour cela, au nom de l'équité et de la justice sociale, au nom du respect de notre démocratie, il est nécessaire, prioritaire et urgent que vous associiez la Mairie de Secteur à tous les projets qui sont sur ses arrondissements. Ainsi chaque habitant sera respecté, entendu, et vous ne laisserez, Monsieur le Maire, aucun Marseillais sur le bord de la route !

(Applaudissements dans les rangs du groupe Marseille Bleu Marine)

Monsieur le Maire.- Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15/0403/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

Monsieur le Maire.- Tout ce qui a été construit l'a été il y a bien longtemps, aussi, M. RAVIER !

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FLEURY-VLASTO
Dominique

57 - 15/0404/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
TOURISME CONGRES - Attribution d'une subvention
exceptionnelle à la Fédération CGT-FAPT (Fédération nationale
des salariés du secteur des activités postales et de
télécommunications) pour l'organisation du 35^e congrès Fédéral
CGT-FAPT - Approbation d'une convention.

(15-27666-GDB40202)

Monsieur MARANDAT, - Monsieur le Maire, c'est
pour vous interpellé une fois de plus sur les subventions que
vous donnez à la CGT et sur lesquelles je vous ai interpellé à
diverses occasions quant à votre générosité.

En effet, ce syndicat est déjà largement
subventionné par l'Etat et donc par tous les contribuables, en tant
que syndicat représentatif non pas par sa représentativité
électorale, mais pour sa participation à des faits historiques sur
lesquels on ne reviendra pas, ni sur la forme ni surtout sur la
chronologie, c'est un autre débat.

Mais d'autre part, ce syndicat, et on le sait tous, a
participé à des dégâts dans notre ville, en particulier en ruinant
notre Port marchand et le développement de tant d'entreprises !
Alors, attention que les retombées que vous attendez en termes
d'image ne produisent pas un effet contraire et que la beauté
particulière de notre ville et son essor touristique ne leur donnent
pas des idées. En sachant que l'état d'esprit peu positif de ce
syndicat, et c'est un euphémisme, qui est un appendice du Front
de Gauche, il ne faudrait pas qu'il leur vienne l'envie de
développer la lutte pour toujours plus de grisaille et
d'uniformisation, car, pour eux, tout ce qui nous tire vers le haut
est ennemi. Alors, il serait peut-être souhaitable que notre argent,
nous le gardions pour des investissements un peu plus sûrs !

*(Applaudissements dans les rangs du groupe
Marseille Bleu Marine)*

Monsieur le Maire, - M. MARANDAT, il s'agit d'un
congrès et après, vous aurez quelques difficultés à dire que je
suis un familier de la CGT ou que j'ai pour eux les yeux de
Chimène ! Vous aurez du mal à faire cette démonstration. Mais je
reste dans la tradition qui est celle de cette Ville aussi : chaque
fois qu'il y a un congrès, chaque fois que l'on peut profiter de ce
que cela relance l'économie de notre ville, il est nécessaire que
nous participions aussi.

Le rapport 15/0404/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu
Marine votant contre.

* * *

58 - 15/0405/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
TOURISME CONGRES - Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'Association Méditerranéenne de Prévention et
de Traitement des Addictions pour l'organisation des 5^{es}
rencontres de l'AMPTA - Approbation d'une convention.

(15-27694-GDB40202)

Le rapport 15/0405/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

59 - 15/0406/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association FAF- UPAA Les Cannes Blanches
pour l'organisation du Congrès National de la Fédération des
Aveugles et Handicapés Visuels de France - Approbation d'une
convention.

(15-27695-GDB40202)

Le rapport 15/0406/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

60 - 15/0407/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association Arpsydémio pour l'organisation des
journées nationales de formation continue en santé mentale sur
l'égalité, la citoyenneté et le handicap psychique - Approbation
d'une convention.

(15-27696-GDB40202)

Le rapport 15/0407/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

61 - 15/0408/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association Hortis pour l'organisation du
congrès annuel Hortis - Approbation d'une convention.

(15-27704-GDB40202)

Le rapport 15/0408/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

62 - 15/0409/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Couleur d'Enfants pour l'organisation de la 18^e journée annuelle de la petite-enfance à l'adolescence - Approbation d'une convention.

(15-27707-GDB40202)

Le rapport 15/0409/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

63 - 15/0410/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Nationale des Puéricultrices (teurs) Diplômées (és) et des Etudiants (ANPDE) pour l'organisation des 40^{es} journées nationales d'études des puéricultrices - Approbation d'une convention.

(15-27862-GDB40202)

Le rapport 15/0410/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

64 - 15/0411/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Syndicat National des Agents de Voyages pour l'organisation de son congrès national intitulé "Les journées des entrepreneurs du voyage" - Approbation d'une convention.

(15-27863-GDB40202)

Le rapport 15/0411/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme LOTA Marie-Louise

65 - 15/0412/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Adoption de la durée d'activité du titulaire d'un emplacement sur les marchés de la commune de Marseille en cas de cession de son fonds de commerce (Loi PINEL).

(15-27681-GDB30502)

Le rapport 15/0412/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

66 - 15/0413/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour la Fête du Vent les 19 et 20 septembre 2015 sur les plages du Prado et Vivacité Festival des Associations le 6 septembre 2015 au parc Borély.

(15-27682-GDB30502)

Le rapport 15/0413/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

67 - 15/0414/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Exonération des redevances d'occupation du domaine public - Manifestation Rendez-vous aux Jardins les 6 et 7 juin 2015 au Parc Borély.

(15-27683-GDB30502)

Le rapport 15/0414/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PARAKIAN Didier

68 - 15/0415/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Provence Promotion au titre de l'exercice 2015 - Signature d'une convention de partenariat.

(15-27770-GDB40202)

Le rapport 15/0415/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

69 - 15/0416/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • Promotion Territoriale - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Provence Meeting pour l'exercice 2015 - Approbation d'une convention.

(15-27864-GDB40202)

Le rapport 15/0416/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

70 - 15/0417/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE PROMOTION - Attribution d'une subvention à la Maison Méditerranéenne des Métiers de la Mode - Approbation d'une convention.

(15-27891-GDB40202)

Le rapport 15/0417/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PILA Catherine

71 - 15/0418/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE EXPERTISES - Restauration du tableau de Michel Serre de l'église des Chartreux dans le 4^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

(15-27742-GDB50202)

Le rapport 15/0418/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

72 - 15/0419/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION DES CIMETIERES - Lancement d'un appel d'offres ouvert permettant la fourniture de caveaux, enfeus, caissons et équipements annexes gérés par le Service des Opérations Funéraires.

(15-27567-GDB30102)

Le rapport 15/0419/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

73 - 15/0420/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION DES CIMETIERES - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de travaux de génie civil pour la construction et la pose de caveaux, enfeus et caissons, terrassements, drainages, aménagements de carrés dans les vingt et un cimetières communaux.

(15-27568-GDB30102)

Le rapport 15/0420/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

74 - 15/0421/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - Division Régie Municipale des Pompes Funèbres - Approbation de la convention portant sur le transport occasionnel de corps des personnes décédées et séjour en chambre mortuaire avec l'Hôpital privé Marseille Beaugard.

(15-27623-GDB30102)

Le rapport 15/0421/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

75 - 15/0422/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Exonération de la congrégation des sœurs de Notre-Dame de Charité et du Bon Pasteur des frais d'opérations funéraires.

(15-27569-GDB30102)

Le rapport 15/0422/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROATTA Jean

76 - 15/0423/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE • DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES - Attribution d'une subvention à l'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient (OCOMO) pour l'organisation de la neuvième édition de la Semaine Economique de la Méditerranée.

(15-27790-GDB70001)

Monsieur ZERIBI. - Monsieur le Maire, j'interviens sur les rapports 76, 77 et 78, et je voudrais intégrer, puisque mon temps de parole va être écopulé, les rapports 243 et 244, qui évoquera la Tunisie dans quelque temps. Ce sont des délibérations qui nous amènent à évoquer la Méditerranée et évidemment, comme chacun le sait, le rôle de Marseille en la matière est prépondérant vu notre positionnement géographique et nos populations.

Je voudrais simplement vous dire, même si je sais l'engagement de Jean ROATTA sur ces questions, puisque je l'ai côtoyé au sein de l'Assemblée pour la Méditerranée au Parlement Européen, il a un engagement sans faille pour la Méditerranée. Je voudrais simplement vous dire que ces petits pas d'aide et de soutien à la semaine économique, à OCOMO, sont très positifs, mais j'ai envie de vous dire que la Méditerranée qui est traversée par trois enjeux actuellement, que chacun connaît, développement économique, sécurité et flux migratoires, avec les drames humains que l'on connaît en mer Méditerranée aujourd'hui, doit nous amener, me semble-t-il, Monsieur le Maire, à être la plateforme Euroméditerranéenne en notre qualité de Ville marseillaise et de Marseillais que nous sommes.

Je vous le dis parce que j'ai le sentiment que l'on peut faire plus. Alors, vous allez me dire : on fait déjà pas mal. Effectivement, nous faisons des choses, mais nous pourrions

éventuellement porter un événement, je le crois et je le dis sans forfanterie, de dimension planétaire dans notre ville sur les questions méditerranéennes. Je crois que cette question-là nous revient, même si Gênes, Barcelone essaient de nous concurrencer. J'imaginerais, pourquoi pas, un forum mondial écologique, économique, de la Méditerranée à Marseille, une opération de type Davos, qui réunirait les plus grands, mais aussi les PME et les acteurs de la société civile. Je vous le dis parce qu'encore une fois, ce leadership est un leadership fondamental. Il faut être Capitale de l'Ecole, il y a une collègue qui l'a dit, on a été Capitale de la Culture, mais Capitale de la Méditerranée, cela nous revient mais cela signifie aussi des gestes forts et un engagement véritable.

En l'occurrence, la proposition que nous faisons avec Lydia FRENTZEL, c'est que notre Ville prenne une initiative l'année prochaine, initiative de dimension planétaire, autour des questions méditerranéennes. Et encore une fois, développement économique, questions sécuritaires, flux migratoires, toutes ces questions doivent se traiter et peuvent se traiter aussi par Marseille, parce que nous avons un positionnement stratégique en la matière ! Merci.

Monsieur le Maire.- M. ZERIBI, nous faisons ce que nous pouvons dans le cadre qui est le nôtre.

Monsieur ROATTA.- Brièvement, Monsieur le Maire, la Méditerranée, c'est vrai, c'est un beau rêve que nous avons tous. Ce que dit M. ZERIBI, c'est vrai que c'est intéressant, mais quand nous étions au Parlement Européen, c'est vrai que bien souvent nos adversaires politiques n'allaient pas dans ce sens et que la Ville de Marseille fait avec ses moyens. Et, Monsieur le Maire, je dirai à M. ZERIBI qu'au début de la mandature vous avez demandé aussi bien à Martine VASSAL qu'à moi-même, et Maliza SAID SOILIH I était avec nous aussi, de revoir toute l'organisation de la coopération décentralisée et des subventions. Monsieur le Maire, c'est un travail énorme et je dois féliciter la Direction de l'international et sa Directrice d'avoir fait ce travail. Et étant donné que nous devons faire une analyse complète de toutes les subventions, nous avons gagné, Monsieur le Maire, 100 000 euros. Nous avons donc bien travaillé.

Votre nouvelle coopération, Monsieur le Maire, vous la vouez décentralisée au service des populations. Je reviendrai tout à l'heure au rapport 244 pour Sousse ou si vous voulez, je le fais tout de suite, comme ça c'est fait. Le rapport 244, c'est une coopération exceptionnelle, Monsieur le Maire, vous l'avez dit au début du Conseil. Il y a quinze jours, nous étions avec le Maire de Sousse, et je dois dire que le Maire de Sousse attend cette coopération. Cette coopération est cofinancée par le Ministère des Affaires Etrangères à la Coopération, avec une participation de la Ville bien entendu de Sousse. Et Marseille ne donne pas d'argent, mais va travailler techniquement avec nos amis tunisiens, ce qui permettra de faire une avancée, surtout sur la formation.

Monsieur le Maire, je crois que cette coopération est intéressante et je dois vous avouer qu'hier après-midi, j'ai eu le Maire de Sousse au téléphone qui m'a dit : "Vous direz à Monsieur le Maire de Marseille toute ma sympathie du message qu'il nous a fait passer la semaine dernière". Et je voudrais, Monsieur le Maire, parce que la Tunisie a besoin de nous, vous le savez, on a été reçu par le Président de la République, la Tunisie a fortement besoin de nous, cette coopération nouvelle d'engagement technique, d'engagement de nos Services, c'est la meilleure des coopérations. Elle est humaine, elle est à dimension intéressante. Et je dois dire qu'aujourd'hui j'aimerais que nous votions ce rapport 244 à l'unanimité. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. ZERIBI, M. ROATTA, vous avez exercé des responsabilités de Député au Parlement Européen, vous avez pu défendre l'intérêt de la Méditerranée aussi, nous n'avons rien à nous reprocher. A notre place, puisque dans d'autres périodes le Gouvernement central, où des élus éminents de la République comme Michel DEBRE, comme Pierre

MAZEAUD m'avaient contesté beaucoup et m'avaient critiqué lorsqu'à la Région nous avions fait le premier jumelage avec la région de Tétouan au Maroc ! Depuis les choses ont changé. Aujourd'hui tout le monde a des jumelages. Tout le monde a des gestes d'amitié, etc.

Et j'ai redit en début de séance que nous étions invités avec M. ROATTA par Monsieur le Maire de Tunis, il y a à peine quelques semaines, que nous avons vu le Maire de Sousse, que j'ai été reçu par le Président de la République de Tunisie, cet homme remarquable d'intelligence et de force physique, à 87 ans, remarquable ! Et qui nous a dit simplement : "Aidez-nous ! Parce que nous sommes allés vers la démocratie, mais nous sommes isolés, nous sommes les seuls, venez nous soutenir !" Et c'est pareil pour la Tunisie.

Au passage, et je vais terminer, venez le 14 juillet quand même, parce que cette année, vous savez bien que la tradition est que nous invitions toujours au moment du 14 juillet un Maire d'une Ville jumelée avec Marseille, cette année bien entendu c'est Erevan, et je souhaite que vous soyez tous et toutes présents à l'occasion des fêtes du 14 juillet à Marseille !

Le rapport 15/0423/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre, le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

77 - 15/0424/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE • DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES - Attribution d'une subvention à l'association Réseau EUROMEDICULTURE(S).

(15-27807-GDB70001)

Le rapport 15/0424/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SAID SOILIH I Maliza

78 - 15/0425/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE • DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES - Attribution d'une subvention à l'Institut de la Méditerranée pour l'organisation des Onzièmes Rendez-vous Economiques de la Méditerranée.

(15-27794-GDB70001)

Le rapport 15/0425/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre, le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

79 - 15/0426/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution de
prix aux lauréats du Concours-Photos étudiant.

(15-27738-GDB40202)

Le rapport 15/0426/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

80 - 15/0427/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Approbation
de la convention d'application annuelle quadripartite relative au
dispositif TANDEM.

(15-27739-GDB40202)

Le rapport 15/0427/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

81 - 15/0428/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution
d'une subvention de fonctionnement à l'association Tous
Chercheurs au titre de l'année 2015 - Approbation d'une
convention.

(15-27747-GDB40202)

Le rapport 15/0428/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

82 - 15/0429/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution
d'une subvention de fonctionnement à Aix-Marseille Université
pour l'organisation d'une manifestation scientifique intitulée Les
Doctoriales en Provence 2015.

(15-27761-GDB40202)

Le rapport 15/0429/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

83 - 15/0430/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution
d'une subvention de fonctionnement à l'Association Nouvelle pour
la Diffusion des Recherches de l'Observatoire de Marseille et le
Développement des Expositions (ANDROMEDE) au titre de
l'année 2015.

(15-27866-GDB40202)

Le rapport 15/0430/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire.- Merci beaucoup, M.
VANELLE ! Tout ce que vous faites pour les étudiants à Marseille,
cela a un réel succès !

* * *

**URBANISME, AMENAGEMENT
ET GRANDS PROJETS**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

84 - 15/0431/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE
URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Place de la Joliette -
2^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de
partenariat et de financement entre l'Etablissement Public
d'Aménagement Euroméditerranée et la Ville de Marseille pour la
réalisation des travaux d'aménagement de la place de la Joliette -
Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de
programme.

(15-27690-GDB41502)

Le rapport 15/0431/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

85 - 15/0432/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
COMMERCE - FISAC - Opération urbaine Marseille Tramway rue
de Rome - Attribution d'une subvention à l'association Marseille
Centre - Fédération des associations de commerçants du Centre-
Ville de Marseille pour la mise en œuvre d'une action d'animation
commerciale inscrite au programme FISAC - Approbation de la
convention correspondante.

(15-27776-GDB40202)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je
veux profiter de ce rapport pour faire le point sur notre position sur
la politique commerciale et ses conséquences sur le centre-ville.

Monsieur le Maire.- Oui, mais vous n'avez plus de temps, il faut aller très vite !

Monsieur MENNUCCI.- Mais si vous nous empêchez de parler, ce n'est pas la légalité !

Monsieur le Maire.- Eh bien ! Vous ferez un rappel au Tribunal Administratif, si vous voulez ! Il y a une conférence des Présidents, il y a un temps de parole, cela s'adresse à tout le monde et à vous en premier !

Monsieur MENNUCCI.- Alors est-ce que je peux parler ou pas ?

Monsieur le Maire.- Vite !

Monsieur MENNUCCI.- Très bien ! Vous voyez, si vous ne m'aviez pas interrompu, on aurait gagné du temps !

Monsieur le Maire.- Surtout si vous dites la même chose que M. RAVIER !

Monsieur MENNUCCI.- Je n'ai pas entendu M. RAVIER parler du centre-ville ni des commerces.

Monsieur le Maire.- Allez-y !

Monsieur MENNUCCI.- La politique commerciale d'une ville, c'est une question de stratégie qui mêle le développement, l'emploi, le transport et l'urbanisme. Vous savez sans doute, Monsieur le Maire, que le prix des fonds de commerce, des droits au bail, des loyers commerciaux afférents, baisse de façon continue et significative dans l'hyper centre de Marseille. Cette situation va conduire, permettez ce néologisme, à une "Uberisation" de nos commerces, dont la valeur patrimoniale, comme celle des taxis, diminue en même temps que la rentabilité s'effondre.

Nous constatons des baisses de plus de 35 % au mois de mai dans la rue de Rome, alors qu'il s'agit du mois de l'ouverture du tramway. Et le mois de juin, me dit-on, suit la même pente. Pourtant, la consommation des ménages en 2015 est stable et même si l'accroissement de la part du commerce en ligne participe à cet affaiblissement, il y a indubitablement des facteurs locaux qui expliquent cette situation. Or, les facteurs locaux sont essentiellement de la responsabilité de la Ville et de la Communauté Urbaine.

Les règles du commerce, Monsieur le Maire, depuis Pythéas, même si aujourd'hui elles s'habillent de technologie, sont intangibles : loin des yeux, loin du cœur et donc loin du portefeuille !

Le premier facteur négatif, c'est l'accessibilité, le parking, les transports en commun, les voies piétonnes. Aujourd'hui, la place Castellane, qui n'a pas été requalifiée depuis la mise en service du tramway et qui est un lieu de rupture de charge, devient un facteur de blocage pour celles et ceux qui venus du sud et de l'est de la ville ne peuvent pas accéder au centre-ville. Ils essaient de le faire par le cours Lieutaud ou la Corniche, mais nous savons que cela ne constitue pas un accès acceptable. Pourtant des solutions pourraient être prises très rapidement. Je pense que dans l'urgence, nous pourrions décider, comme tous nos voisins, Aubagne, Aix, Salon, l'heure de stationnement gratuite.

Le deuxième facteur : la propreté et la voirie. Et là il y a un problème clair sur la rue de Rome. Les voies perpendiculaires à la rue de Rome, à la rue Saint-Ferréol et à la rue Paradis ont été, certainement sous la pression de quelques CIQ, débarrassées des containers à ordures mobiles, ce qui engendre une saturation des semi-enterrés ou non encore installés dans les artères commerçantes, une saturation et un entretien insuffisant et défaillant.

Ces deux éléments, Monsieur le Maire, créent des distorsions de concurrence avec les surfaces commerciales. Vous avez appelé de vos vœux, vous avez fabriqué, vous avez autorisé, vous avez aidé à la création de 150 000 m² de surfaces commerciales dans l'extérieur de Marseille. Ces surfaces commerciales, vous les avez installées au prétexte de ralentir l'évasion commerciale des Marseillais, alors que vous auriez pu le faire bien sûr, mais aussi en 20 ans travailler cette question du centre-ville. A votre niveau, vous avez été un peu l'UberPop de la rénovation urbaine : moins cher, qualité inférieure, mais rien pour la trésorerie publique !

La question aujourd'hui qui est posée, Monsieur le Maire, est essentiellement autour de : qu'est-ce qu'il advient du centre-ville ? Nous avons compris que vous avez souhaité installer des commerces dans l'environnement. Mais aujourd'hui, comme notre ville est une ville qui en termes de population stagne, nous sommes toujours autour de 840 000 habitants et cela fait sept ans qu'il n'y a pas eu d'augmentation, évidemment, la chalandise n'augmentant pas, mais le nombre de m² de surfaces commerciales augmentant, il y a une très grande difficulté pour les commerçants du centre-ville. Croyez-moi, la dernière assemblée générale des commerçants du centre-ville, qui a eu lieu vendredi soir, est extrêmement inquiétante du point de vue de ce qui s'y passe.

Et je ne rentrerai pas, parce que je crois que vous n'avez pas la réponse et d'ailleurs personne ne l'a, mais nous savons tous que les Nouvelles Galeries vont très certainement avoir un choix à faire à partir du moment où elles sont présentes dans le Centre Bourse et que vous avez construit le Centre du Stade Vélodrome où elles ont acquis des m², il m'étonnerait beaucoup que sur ces quatre kilomètres il y ait trois magasins Nouvelles Galeries. Donc, nous savons aujourd'hui que les Nouvelles Galeries sont en train de rechercher un remplaçant pour l'immeuble historique des Dames de France de la rue Saint-Ferréol. Vous comprendrez l'inquiétude.

Il y a aussi de bonnes nouvelles, il faut le dire. Ce qui se passe avec Le Virgin est positif et le travail qui a été fait est un travail intéressant puisque les choses vont bouger. Mais si nous arrivons à remplir Le Virgin, mais que dans le même temps l'immeuble des Dames de France, c'est-à-dire les Nouvelles Galeries, devient une friche commerciale, eh bien, là il y aura quand même une difficulté énorme.

Alors, renseignez-vous, vous connaissez beaucoup de ces commerçants du centre-ville, beaucoup d'entre eux sont dans vos relations et vos connaissances, demandez-leur quelle est la réalité de leur chiffre d'affaires depuis maintenant la fin des travaux du tramway. Je considère qu'il faudra un peu de temps, mais quand même, une baisse de 35 % me paraît extrêmement difficile. Et donc, Monsieur le Maire, je voudrais savoir, pour le centre-ville, ce que vous envisagez dans l'année qui vient.

Monsieur le Maire.- Cela fera l'objet peut-être d'un grand débat plus important. Ne soyez pas toujours porteur des mauvaises nouvelles ! N'essayez pas toujours de dépeindre en noir les choses qui vont bien ! Vous auriez dû commencer en me disant : "Je me suis trompé, je votais contre les Terrasses du Port", alors qu'aujourd'hui c'est un vrai succès et qu'elles créent des emplois ! Et vous avez toujours été contre le tramway, alors que nous avons fait 14 km de tramway et 2 km de métro de plus ! Vous êtes toujours en train de tout dépeindre en noir ! Vous bloquez, avec vos amis de l'Etat, la transformation des Catalans ! Vous bloquez Giraudon, par complicité avec vos amis Socialistes ! Voilà ce que vous faites !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mme BIAGGI, pour répondre sur le centre-ville, comme si les difficultés, cela nous échappait ! D'abord, ce sont les Galeries Lafayette et non pas les Nouvelles Galeries ! Il y a longtemps qu'elles ont brûlé celles-là !

Madame BIAGGI.- Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Je suis excessivement étonnée que M. MENNUCCI se préoccupe des commerçants et j'en suis ravie aussi, parce que jusqu'à aujourd'hui, je ne vous ai jamais entendu défendre les commerçants et surtout, comme le dit Monsieur le Maire, sur l'hyper centre-ville. Parce que quand vous êtes arrivé en 2008 à la Communauté Urbaine, je me suis battu avec mes amis Martine VASSAL, Laure-Agnès CARADEC, Gérard CHENOZ, pour que l'on refasse aussi l'hyper centre-ville. Et vous nous avez bloqués sur cela ! Au départ, vous étiez contre le tramway ! Au départ vous nous avez bloqués ! On est arrivé à faire simplement la place Lully, c'est tout !

Je voudrais simplement rebondir sur le commerce en centre-ville. C'est vrai que la seule chose où je suis d'accord sur tout ce que vous avez dit, c'est que c'est une stratégie la politique commerciale, et c'est une stratégie que nous avons mise en place avec Jean-Claude GAUDIN et toute l'équipe municipale depuis 2001, où je suis en charge, M. MENNUCCI, de ce dossier-là. Et nous avons fait revenir le commerce à Marseille ! Parce que, justement, en 2001, nous avons pris des dispositions. Nous avons conforté les centres commerciaux périphériques intramuros, c'est vrai ! Nous avons conforté les noyaux villageois, c'est vrai aussi ! Et nous avons conforté l'hyper centre-ville avec des investissements ! Et on est passé d'un petit centre-ville qui avait trois rues à un grand centre-ville qui va maintenant jusqu'aux Terrasses du Port et qui, je l'espère, va aller jusqu'au Stade Vélodrome !

Mais ce que vous oubliez de dire, M. MENNUCCI, c'est que vous n'avez pas les dernières études et les derniers chiffres ! Et c'est que de 2006 à 2014, en huit ans, la Ville de Marseille a pris 800 millions d'euros, ceci vous oubliez de le dire, avec 18 000 emplois, et que l'on a diminué l'évasion commerciale de 700 millions d'euros malgré le e-commerce qui nous pompe aussi encore 450 millions d'euros ! Mais on va travailler pour que justement les commerces puissent se faire livrer chez eux et que les gens reviennent en centre-ville ! Et pour les flux, M. MENNUCCI, les derniers chiffres montrent aussi que quand on refait l'espace public, les flux reviennent en centre-ville !

Alors, bien sûr, tout n'est pas rose. Mais on a + 12 % sur la rue de la République, on a + 18 % sur la place Lully. Mais bien sûr qu'à l'heure actuelle il y a une difficulté avec le commerce, mais ce n'est pas une difficulté que sur Marseille, vous le savez très bien, c'est sur la France entière et c'est mondial ! On a - 7 %... Donc, ceci vous le savez très bien ! Et en plus, on travaille énormément sur l'hyper centre-ville, M. MENNUCCI, puisqu'il y a beaucoup de commerces qui reviennent !

Alors, bien sûr, il faut continuer ! Et grâce à la nouvelle présidence avec M. TEISSIER, on a tout de suite refait la rue Saint-Ferréol, on va refaire la rue Paradis, on a lancé, avec Gérard CHENOZ, les ravalements de façades, et ceci, c'est tout pour l'hyper centre-ville ! Et grâce aussi à Monsieur le Maire, nous sommes arrivés à finir ce tramway pour que les gens reviennent en centre-ville ! Il faut continuer l'attractivité et faire des animations, et ceci, justement grâce à des gens comme les Terrasses du Port que l'on est allé chercher, ils nous apportent quand même 250 000 euros par an sur le centre-ville pour refaire des animations et pour faire venir les gens ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame BERNASCONI.- Monsieur le Maire, permettez-moi très rapidement d'emboîter le pas à mon amie Solange BIAGGI, parce que le centre-ville aujourd'hui, M.

MENNUCCI est prompt à en parler, il se fait le défenseur des commerçants, mais où était-il les six dernières années ? Aujourd'hui, la Mairie de Secteur s'investit pleinement dans l'ensemble des problématiques qui sont liées au centre-ville et qui ne sont pas apparues durant ces derniers mois !

Que faisait M. MENNUCCI pour gérer le problème des livraisons en centre-ville et du dégroupage quand les commerces ont tant besoin de logistique ? Que faisait M. MENNUCCI quand les commerces du centre-ville proposaient des produits et des vitrines qui ne sont pas conformes à une charte d'esthétique que l'on pourrait attendre dans le centre-ville ? Que faisait M. MENNUCCI pendant des mois à refuser, à s'opposer au projet du tramway de la rue de Rome, ce qui a retardé d'autant les travaux qui font qu'aujourd'hui nous avons perdu des années dans l'aménagement de cette rue ? Alors que pendant ce temps le projet des Terrasses du Port voyait le jour, prenait forme et a été livré en temps et heure, et que le groupe de M. MENNUCCI, porté par sa voix, à la fois s'opposait au projet des Terrasses du Port qui ont démontré leur succès en matière d'emplois, mais en même temps freinait le développement du centre-ville !

Je voudrais aujourd'hui remercier toutes mes collègues, bien évidemment Solange BIAGGI, Marie-Louise LOTA, pour le travail qui est fait sur la gestion du centre-ville et des rues, ce qui est très important pour que les clients reviennent en centre-ville. Il faut que les rues soient agréables ! Monique CORDIER s'y attelle avec la propreté. Et je travaille en particulier avec Caroline POZMENTIER sur la question de la sécurité. Tout cela se fait de manière globale, dans une approche qui est collective, non pas de manière isolée, ce que vous avez fait, M. MENNUCCI, d'isoler les 1^{er} et 7^e arrondissements pendant des années ! Parce qu'à la fois, vous ne vous entendiez pas avec les représentants de la Communauté Urbaine, dont vous étiez proche ! A la fois, vous étiez sans arrêt contre l'ensemble de tous les projets ! Et je vous invite, et si vous le souhaitez je vous y accompagnerai, je vous invite à faire un tour à Noailles notamment et voir les changements ! Constaté comment l'évolution qui est en marche prend forme et avance dans le bon sens ! Oui, à Noailles il n'y a plus de ventes à la sauvette ! Nous travaillons à la question de la propreté ! Le marché est bien géré ! Demandez aux habitants ! Allez voir les commerçants !

(Réflexions de M. MENNUCCI)

Madame BERNASCONI.- Mais vous mentez ! Les commerçants nous le disent ! Monsieur le Maire, les choses avancent dans le bon sens ! Un mouvement de changement est engagé, il est porté collectivement par une équipe soucieuse des résultats et pleinement investie dans sa mission !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. CASELLI, même s'il n'y a plus de temps de parole pour le groupe Socialiste et apparentés.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, je serai rapide comme d'habitude. Je voudrais quand même tordre le cou à certaines déclarations. Tout d'abord, le tramway rue de Rome a été décidé au tout début 2009. Donc, il n'y a pas eu de retard sur le tramway rue de Rome. Les travaux ont été longs, mais la décision a été prise très en amont et vous en êtes aussi comptable, Monsieur le Maire, puisque nous l'avons décidé ensemble, y compris avec le Président du Conseil Général de l'époque. Et je dois dire que M. MENNUCCI a toujours soutenu le projet !

(Réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur CASELLI.- Je suis désolé ! Ne refaites pas l'histoire ! J'étais à la tête de la Communauté Urbaine, je sais très bien ce qui s'est passé ! Ce n'est pas M. MENNUCCI qui dans notre majorité de l'époque retardait le projet ! Certains qui voulaient le retarder l'ont ensuite accepté, mais M. MENNUCCI n'a jamais été dans ce cas-là. Deuxièmement, sur le centre-ville,

je crois que le Vieux-Port fait partie du centre-ville aussi, et Mme BIAGGI oublie le Vieux-Port dans les rénovations urbaines qui ont été faites pour le centre-ville ! Elle oublie aussi la rue Sainte ! Elle oublie la rue Grignan en plus de la place Lully ! D'autre part, je dois dire que si on a une bonne mémoire, et M. MORAINÉ ne me contredira pas puisqu'il a mené avec M. MENNUCCI la mission centre-ville qui a été mise en place à la fin des années 2009 ! Voilà la vérité des choses !

Monsieur le Maire.- M. CASELLI, je répète souvent et vous l'avez entendu, on vous l'a répété, il y a au moins deux décisions importantes qui avaient été prises par M. GUERINI et par M. CASELLI, et par moi-même en tant que Maire de Marseille, sur le tramway Castellane-Canebière et sur le Vieux-Port qui est un véritable succès ! Maintenant, si à titre politique, vous vous faites le grand défenseur de la personnalité qui s'est exprimée, vous savez que dans le passé cela ne vous a pas réussi beaucoup !

Le rapport 15/0432/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

86 - 15/0433/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE COMMERCE - Programme FISAC d'intervention en faveur des commerces de proximité - Attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre - Fédération des associations de commerçants du centre-ville de Marseille pour le recrutement d'un animateur FISAC - Approbation de la convention correspondante.

(15-27780-GDB40202)

Le rapport 15/0433/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

87 - 15/0434/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association Commerce 13, Objectif 2013 pour la réalisation d'un programme d'actions pour les fêtes de fin d'année 2015 - Approbation d'une convention.

(15-27788-GDB40202)

Le rapport 15/0434/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

88 - 15/0435/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Association des Commerces de la Butte pour la réalisation de son programme d'animations 2015 - Approbation d'une convention.

(15-27815-GDB40202)

Le rapport 15/0435/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

89 - 15/0436/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des Commerçants de Vauban pour la réalisation d'une décoration de quartier lors des fêtes de fin d'année 2015 - Approbation d'une convention.

(15-27831-GDB40202)

Le rapport 15/0436/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

90 - 15/0437/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Association des Commerçants des Cinq Avenues Longchamp pour la réalisation d'un programme d'animations en 2015 - Approbation d'une convention.

(15-27832-GDB40202)

Le rapport 15/0437/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

91 - 15/0438/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association ABC Nouveau Centre pour la réalisation de son programme d'animations de Noël 2015 - Approbation d'une convention.

(15-27834-GDB40202)

Le rapport 15/0438/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

92 - 15/0439/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Saint-Barnabé pour la réalisation d'illuminations de fin d'année 2015 - Approbation d'une convention.

(15-27835-GDB40202)

Le rapport 15/0439/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

93 - 15/0440/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
COMMERCE - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures
commerciales et à la rénovation intérieure des commerces du
FISAC noyaux villageois des 15^e et 16^e arrondissements.

(15-27837-GDB40202)

Le rapport 15/0440/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

94 - 15/0441/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association
Libération Hauts-Canebière pour la réalisation d'un programme
d'animations en 2015 -Approbation d'une convention.

(15-27838-GDB40202)

Le rapport 15/0441/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

95 - 15/0442/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des
Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Joliette /
République / Schuman / Dunkerque / Boulevard des Dames
(usuellement nommée association La République des
commerçants) pour la réalisation d'un programme d'animations en
2015 - Approbation d'une convention.

(15-27840-GDB40202)

Le rapport 15/0442/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

96 - 15/0443/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des
commerçants de Sainte-Marguerite pour la réalisation de son
programme d'animation 2015 - Approbation d'une convention.

(15-27842-GDB40202)

Le rapport 15/0443/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

97 - 15/0444/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Fédération des
Artisans, Commerçants, Professions libérales Marseille 4-5 pour
la réalisation des animations Le festival des saveurs et Les places
en fête - Approbation d'une convention.

(15-27867-GDB40202)

Le rapport 15/0444/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

98 - 15/0445/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des
commerçants du quartier de la Capelette pour la réalisation d'une
décoration de quartier et d'animations lors des fêtes de fin
d'année 2015 - Approbation d'une convention.

(15-27868-GDB40202)

Le rapport 15/0445/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Nous en arrivons au rapport
99. Mme CARADEC a demandé que l'ensemble de ses rapports
soit regroupé, à savoir les rapports 99 à 138, 251 à 256 et 308 à
311. Expliquez-nous pourquoi.

Madame CARADEC.- J'avais effectué cette
demande parce que je devais vous représenter à 11 h 30 ; ça, ce
n'est plus possible ! Donc, vous prenez les rapports dans l'ordre
que vous souhaitez, c'est vous le maître de séance !

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

99 - 15/0446/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET
HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS • Avis du Conseil
Municipal sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de
Marseille.

(15-27859-GDB42204)

Le rapport 15/0446/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de
Gauche votant contre, le groupe Front National - Marseille Bleu
Marine, M. ALI, M. DARY et Mme NARDUCCI s'abstenant.

* * *

100 - 15/0447/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS • 15^e arrondissement - Saint-Louis - Avenue des Aygalades - Autorisation donnée à un tiers exploitant, la société DUTTI, de solliciter l'accord du Préfet pour réaliser des travaux de réhabilitation du crassier propriété de la Ville.

(15-27860-GDB42204)

Le rapport 15/0447/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

101 - 15/0448/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 9^e arrondissement - Mazargues - Rue Théodore Cayol - Prorogation de la durée de validité du protocole foncier conclu avec la société MAP.

(15-27641-GDB42652)

Le rapport 15/0448/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Socialiste et apparentés, et Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

* * *

102 - 15/0449/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1^{er} Arrondissement - PRI CENTRE VILLE - 7, rue Nationale - Adhésion à expropriation par les Consorts BAUZA de l'immeuble occupé en totalité.

(15-27644-GDB42652)

Le rapport 15/0449/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Front de Gauche votant contre, Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

103 - 15/0450/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Résiliation du contrat né de la décision de préemption du 14 janvier 2000 concernant le bien sis 23, rue Augustin Roux - 15^e arrondissement.

(15-27651-GDB42652)

Le rapport 15/0450/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

104

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS • Convention tripartite n°2 de remise d'ouvrages et convention tripartite n°2 de superposition d'affectation de la rocade L2 de Marseille entre la société de la Rocade L2, la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Echangeur des Arnavaux, secteur Mérimée-Raimu - Echangeur Saint-Jérôme - Echangeur de Frais Vallon, secteur de la Fourragère.

(15-27654-GDB42204)

Rapport retiré

* * *

105 - 15/0451/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8^e arrondissement - Sainte-Anne - Boulevard Michelet - Constitution de quatre servitudes de passage à titre onéreux au profit de la SNC Marseille Michelet.

(15-27719-GDB42652)

Le rapport 15/0451/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Socialiste et apparentés votant contre, Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

106 - 15/0452/UAGP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - Mise en place d'un Système de Sécurité Incendie et d'un dispositif de contrôle d'accès dans le bâtiment de la Direction des Ressources Humaines, 90, boulevard des Dames - 2^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(15-27727-GDB50202)

Le rapport 15/0452/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

107 - 15/0453/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) - Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville.

(15-27769-GDB41502)

Le rapport 15/0453/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

108

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 5^e arrondissement - La Conception - 33/33A, rue Crillon - Bail emphytéotique administratif entre la Ville de Marseille et la Fondation Croix-Rouge Française.

(15-27795-GDB42652)

Rapport retiré

* * *

109 - 15/0454/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 3^e arrondissement - Quartier Belle-de-Mai - Transfert à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du parking public de stationnement sis rue Jean Cristofol.

(15-27811-GDB42652)

Le rapport 15/0454/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

110 - 15/0455/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 10^e arrondissement - Mise à disposition anticipée au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'une partie de parcelle communale en vue des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire entre le boulevard Paul Claudel et la rue François Mauriac.

(15-27812-GDB42652)

Le rapport 15/0455/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

111

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Principe de planification du renouvellement urbain de la façade maritime Nord de Saint-Mauront à la Viste - Demande de renouvellement et d'extension de la Zone d'Aménagement Différé façade maritime Nord.

(15-27820-GDB42652)

Rapport retiré

* * *

112 - 15/0456/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS • Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) littorale à Marseille - 2^e - 3^e et 15^e arrondissements - Dossier de réalisation - Accord de la Ville de Marseille sur les équipements publics - Avis de la Ville de Marseille sur le programme d'équipements publics.

(15-27857-GDB42204)

Madame PHILIPPE, - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport soumet à notre approbation le programme d'équipements publics de la ZAC littorale dans le cadre du projet Euroméditerranée 2. C'est la vitrine de ce qui devrait être la capitale phocéenne dans les années à venir. Ce sont 6 452 logements qui se veulent être la première éco-cité méditerranéenne, 127 000 m² de tertiaire, un parc urbain de 14 hectares, auxquels s'ajoutent de nombreux équipements éducatifs, sociaux, sportifs et culturels.

Je persiste à dire : quel merveilleux rêve ! Qu'en sera-t-il de la réalité ? Je m'en explique une nouvelle fois. Le cadre de vie suffira-t-il pour faire de ce quartier un havre de qualité de vie dans une ville où des pans entiers du tissu urbain traditionnel se paupérisent et se dégradent, chassant les Marseillais de condition modeste de leur ville ? Qu'advient-il des quartiers périphériques traditionnels dans lesquels on a taillé à coup de hache pour construire Euroméditerranée comme une infranchissable muraille qui sépare la ville de son littoral ? Je constate avec regret que la ville tourne le dos à son histoire et à sa singularité. Un urbanisme moins violent, à échelle humaine, aurait été plus respectueux de l'harmonie générale de la ville et de son identité.

Le cadre de vie et les équipements publics suffiront-ils pour faire de ce quartier un pôle économiquement attractif ? Ainsi, alors que sont fêtés en grande pompe les 20 ans d'Euroméditerranée 1, l'échec de la rue de la République ne va-t-il pas se reproduire ? La réhabilitation de cet axe n'a pas permis de créer un sursaut économique et social. Les locaux commerciaux restent désespérément vacants. Les quelques commerces existants peinent à subsister. Pas plus d'appartements ne sont loués ou achetés, maintenant que les Marseillais modestes ont été chassés. D'autant qu'en construisant des logements à 1 500 euros le loyer, qui va vivre dans ces quartiers ?

Quant aux bureaux de la Joliette, une bonne quantité reste malheureusement inoccupée. Les Terrasses du Port sont boudées par les touristes qui retrouvent les mêmes enseignes que dans leur pays respectif. Quant aux Marseillais, au vu de leur pouvoir d'achat, elles ne leur servent que de ballade du dimanche. Le projet Euroméditerranée ne fait-il pas la part trop belle à la spéculation immobilière ?

Nous nous abstenons. Merci.

(Applaudissements dans les rangs du groupe Front National Marseille Bleu Marine)

Monsieur le Maire, - Mme PHILIPPE, si c'est pour nous faire le même discours que M. MENNUCI, bien entendu nous ne pouvons pas l'approuver ! Ce n'est pas possible que vous ne voyiez pas tous les efforts de transformation qui sont menés ! Comme nous n'avons pas de baguette magique, on ne peut pas tout transformer d'une manière idéale, tel que vous le souhaiteriez !

Mais quand vous dites que la rue de la République est un échec, ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas aussi bien que ce que l'on voudrait, mais nous avons eu le mérite de le lancer ! Il faut voir ce que c'était il y a 20 ans ou il y a 30 ans en arrière ! Alors que les Socialistes quelquefois aussi avaient des moyens de possibilités de nous aider, ce qu'ils ne faisaient pas ! Deuxièmement, ne dites pas que la transformation d'Euroméditerranée n'est pas un succès ! Que les Voûtes de la Major ne le sont pas ! Et vous vous trompez si vous dites que les Terrasses du Port ne sont pas un succès !

Ce que je peux vous dire, c'est que quand Hammerson est venu pour faire les Terrasses du Port, quand AXA est venue grâce à M. François PIERSON, qui est aujourd'hui le Président honoraire de l'Ecole de Commerce qui est à Luminy, lorsque nous avons entamé ces projets nous étions au début de la crise, et à ce moment-là, effectivement, ces gens-là ont cru en nous ! Et ils ont continué à investir alors que la crise aurait pu les décider à ne pas le faire ! Bravo pour les Anglais d'Hammerson et bravo pour François PIERSON qui nous a aidés !

Et il faut que vous le voyiez, Mme PHILIPPE ! Ne soyez pas obnubilée par une conquête politique ! Essayez d'être un peu objective ! O alors vous tiendrez les mêmes propos caricaturaux et démagogiques que l'on a entendus il y a dix minutes !

Le rapport 15/0456/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

113 - 15/0457/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 13^e arrondissement - Malpassé - 29, rue de Marathon - Cession d'une parcelle à Habitat Marseille Provence - Régularisation foncière du groupe les Genets.

(15-27643-GDB42652)

Le rapport 15/0457/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

114 - 15/0458/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 2^e arrondissement - Grands Carmes - Cession par la Ville de Marseille des 118 millièmes indivis en pleine propriété détenus par elle sur le lot de copropriété n°1 sis 1, rue des Fiacres au profit de l'EPAEM, en vue de la réalisation du Programme de Renovation Urbaine de la ZUS Centre Nord.

(15-27648-GDB42652)

Le rapport 15/0458/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

115 - 15/0459/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13^e Arrondissement - Saint-Mitre - 17, chemin Notre-Dame de la Consolation - Cession d'un terrain à Monsieur Yves Bruc et Madame Mireille Bruc, épouse Fabiano.

(15-27649-GDB42652)

Le rapport 15/0459/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

116 - 15/0460/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L' ACTION FONCIERE - Cession d'un bien immobilier sis 114-116, rue Félix Pyat - 3^e arrondissement - au profit de la SPLA SOLEAM.

(15-27652-GDB42652)

Le rapport 15/0460/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

117 - 15/0461/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Les Pennes-Mirabeau - Chemin de Marseille à Velaux - Les Barnouins Est - Cession entre la Ville de Marseille et Madame Céline Hirsch.

(15-27655-GDB42652)

Le rapport 15/0461/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

118

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 3^e arrondissement Tènement situé 31-33-35, rue Cristofol - Cession à Treize Habitat de la parcelle cadastrée 811 section L n°68 et d'une partie de la parcelle cadastrée 811 section L n°69 en vue de la construction d'un programme d'environ 56 logements locatifs sociaux, d'une crèche et de deux locaux pour les Amis de l'Instruction Laïque et l'Office Central des Bibliothèques.

(15-27700-GDB42652)

Rapport retiré

* * *

119 - 15/0462/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Lambesc - 11, voie communale dite du Coussou - Cession entre la Ville de Marseille et la commune de Lambesc.

(15-27701-GDB42652)

Le rapport 15/0462/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

120 - 15/0463/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 7^e arrondissement - Le Pharo - Rampe Saint-Maurice - Appel à projets - Cession à la société PERIMMO.

(15-27718-GDB42652)

Monsieur le Maire.- Sur ce rapport 120, il y a un amendement du groupe Socialiste et apparentés. Seulement quelques minutes, Madame ; je suis désolé, mais vous avez fini votre temps de parole, alors essayez de faire bref, Mme SPORTIELLO-BERTRAND.

Sinon, vous savez, sous DEFFERRE, c'était le Premier Adjoint qui faisait la conférence des présidents ; moi, je m'astreins à le faire ! Nous nous mettons d'accord sur le temps de parole proportionnellement aux groupes. Si cela ne doit pas être respecté, on ne fera plus de conférence des présidents !

Madame SPORTIELLO.- Je serai très brève, Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire.- Merci à vous !

Madame SPORTIELLO.- L'amendement déposé par mon Groupe :

Etant donné que pour respecter la loi SRU, soit 25% de logements sociaux, la Ville se doit de construire encore plusieurs milliers de logements sociaux. Avec 4,9% de logements sociaux, le 7^e arrondissement est un des secteurs les plus mal dotés de la ville. 80% des ménages marseillais gagnent moins de 2 500 euros par mois, ce qui, au vu des prix actuels du marché, ne leur permet pas d'accéder à la propriété. Dans le contexte de crise du logement, la priorité doit être donnée à la construction de logements sociaux intégrés à des opérations immobilières dans tous les quartiers de la ville. Aussi, à la fin du rapport soumis à notre assemblée, dans son article 4 bis il est ajouté :

"Afin de développer l'offre en logements locatifs bon marché dans ce secteur qui en est très dépourvu, il sera exigé un quota de 25% de logements sociaux sur la réalisation de cette opération."

Monsieur le Maire.- Bien entendu, nous sommes contre votre amendement, Mme SPORTIELLO-BERTRAND. La loi SRU disait 20 %, nous sommes ici dans les 20 % de logements

sociaux. Mme DUFLOT a voulu porter cela, avec la complaisance du Gouvernement et de votre majorité, à 25 %. Si vous aviez assisté samedi matin à la réunion de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône, vous auriez entendu, par exemple, Madame le Maire de Cassis, vous dire qu'elle a déjà fait 6,8 % de logements sociaux et qu'elle n'a pas les terrains de toute manière pour en faire plus ! Alors, parce qu'elle ne les fera pas, il paraît que le Gouvernement Socialiste veut sanctionner les Maires qui n'ont pas fait des logements sociaux ! Eh bien, vous commencerez par Allauch et vous continuerez par Les Pennes-Mirabeau ! Ce sont les Socialistes qui ne faisaient pas de logements sociaux !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Ici, nous avons hérité de l'après-guerre de ces logements sociaux dans les conditions que nous savons, qui ne sont pas acceptables, qui présentent une opposition des populations les unes contre les autres alors que nous mettons des sommes considérables et que nous réhabilitons les choses ! Nous avons 14 chantiers de l'ANRU, 13 sont dans les quartiers Nord, un seul dans les quartiers Sud, qui d'ailleurs ne démarre jamais, et peut-être un dans la Vallée de l'Huveaune !

On arrête là pour ce matin, je mets aux voix votre amendement.

L'amendement déposé par le groupe Socialiste et apparentés n'est pas adopté, le groupe Marseille en Avant, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche votant contre.

Monsieur le Maire.- Je mets maintenant aux voix le rapport.

Le rapport 15/0463/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Socialiste et apparentés, et le Front de Gauche votant contre, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

121

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement - Quartier Thiers - Immeuble sis 81, rue Sénac - 1^{er} arrondissement - Cession par la Ville de Marseille du lot 4 de copropriété au profit de la société CAP FINANCE représentée par son gérant Monsieur DAVIDIAN.

(15-27802-GDB42652)

Rapport retiré

* * *

122

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement - Belsunce - Lots 1 et 2 de l'immeuble 28, rue Thubaneau cession de 2 lots de copropriété au profit du Père QUAN YAN CHUI.

(15-27804-GDB42652)

Rapport retiré

* * *

123 - 15/0464/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement - Belsunce - Lots 1 - 2 - 3 de l'immeuble 81, rue Sénac - Cession de 3 lots de copropriété au profit de Madame Domitille ANDRE.

(15-27808-GDB42652)

Le rapport 15/0464/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

124 - 15/0465/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 15^e arrondissement - Cession à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de deux emprises nécessaires à l'élargissement du boulevard Provençal.

(15-27814-GDB42652)

Le rapport 15/0465/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

125 - 15/0466/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement - Chapitre - Lot 20 de l'immeuble 43, rue Flégier / 34-36, rue des Abeilles - Extension de l'école des Abeilles - Acquisition du lot 20 de copropriété en état d'occupation auprès de la SCI Castel.

(15-27645-GDB42652)

Le rapport 15/0466/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

126 - 15/0467/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8^e arrondissement - Place de l'Honnêteté - La Plage - Echanges de biens immobiliers avec la copropriété Prado Plage 4.

(15-27713-GDB42652)

Le rapport 15/0467/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

127 - 15/0468/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement - Chapitre - 23, rue Farjon/ 42, rue des Abeilles - Extension de l'école des Abeilles - Acquisition d'un immeuble auprès de la SCI FARJON.

(15-27806-GDB42652)

Le rapport 15/0468/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

128 - 15/0469/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • ZAC de Saint-Just - 4^e et 13^e arrondissement - Concession d'aménagement passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014.

(15-27781-GDB42302)

Le rapport 15/0469/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

129 - 15/0470/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • ZAC du Rouet - 8^e arrondissement - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014.

(15-27841-GDB42302)

Le rapport 15/0470/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

130 - 15/0471/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • ZAC du Vallon Régné - 9^e arrondissement - Convention passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Participation de la Ville au coût de réalisation du groupe scolaire - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Prorogation de la durée de la concession - Approbation de l'avenant n°8 à la convention de concession d'aménagement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie n°12/00711.

(15-27774-GDB42302)

Le rapport 15/0471/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

131 - 15/0472/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • ZAC de la Jarre - 9^e arrondissement - Convention passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°17 à la convention de concession d'aménagement.

(15-27723-GDB42302)

Le rapport 15/0472/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

132 - 15/0473/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • ZAC de la Valentine / Concession d'aménagement - 11^e arrondissement - Convention passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014.

(15-27844-GDB42302)

Le rapport 15/0473/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

133 - 15/0474/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • ZAC du Technopôle de Château-Gombert - 13^e arrondissement - Convention passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°19 à la convention de concession d'aménagement n°03/0006.

(15-27824-GDB42302)

Le rapport 15/0474/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Socialiste et apparentés, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

134 - 15/0475/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • ZAC des Hauts de Sainte-Marthe - 14^e arrondissement - Convention n°06/1306 passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°9 à la convention de concession d'aménagement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(15-27826-GDB42302)

Le rapport 15/0475/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

135 - 15/0476/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • ZAC de Saint-Louis - 15^e arrondissement - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014 - Approbation de l'avenant n°17 à la concession d'aménagement 98/055.

(15-27787-GDB42302)

Le rapport 15/0476/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

136 - 15/0477/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • ZAC de Saumaty Séon - 16^e arrondissement - Convention passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°17 à la convention de concession d'aménagement

(15-27773-GDB42302)

Le rapport 15/0477/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

137 - 15/0478/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • PRU Savine - Concession d'aménagement du site bas de la Savine n°11/1342 passée avec la SOLEAM - 15^e arrondissement - Approbation du CRAC au 31 décembre 2014 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°2 à la concession.

(15-27829-GDB42302)

Le rapport 15/0478/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Socialiste et apparentés, et le Front de Gauche votant contre, Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

138 - 15/0479/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD - Concession d'aménagement Vallon de Malpassé - 13^e arrondissement - Convention passée avec la SOLEAM - Approbation de Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de concession d'aménagement n°13-00019 - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie n°13-00020.

(15-27851-GDB42302)

Le rapport 15/0479/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

251 - 15/0592/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 15^e arrondissement - PRU la Solidarité - Chemin de la Bigotte - Modification de la surface de la parcelle cédée par la Ville de Marseille cadastrée en partie (903) D n°39 au profit de la Société Nouvelle d'HLM de Marseille.

(15-27646-GDB42652)

Le rapport 15/0592/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

252 - 15/0593/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 16^e arrondissement Saint-André - Avenue André Roussin et boulevard Henri Barnier - Acquisition auprès de l'Etat des parcelles cadastrées (910) section O n°186, n°188, n°90 et n°192 et d'un lot en volume correspondant à une partie des parcelles cadastrées quartier Saint-André (910) section O n°189 et n°193.

(15-27798-GDB42652)

Le rapport 15/0593/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

253 - 15/0594/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 2^e arrondissement - Joliette - ZAC de la Joliette - Acquisition par la Ville de Marseille auprès de l'EPAEM du volume immobilier correspondant à l'enveloppe foncière du Théâtre de la Joliette.

(15-27822-GDB42652)

Le rapport 15/0594/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

254

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 16^e arrondissement - Saint-Henri - 111 au 121, rue Rabelais - Cession de plusieurs lots en volume correspondant à une partie de la parcelle cadastrée quartier Saint-Henri (911) section E n°250 au profit de la SARL Actifs Partners Gestion.

(15-27849-GDB42652)

Rapport retiré

* * *

255 - 15/0595/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE ACTION FONCIERE - 6^e arrondissement - Vauban et Palais de Justice - 44 à 58, rue Jules Moulet - Cessions et constitutions de servitudes entre la Ville de Marseille et la Société de Gestion Immobilière de la Ville de Marseille (SOGIMA).

(15-27850-GDB42652)

Le rapport 15/0595/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

256 - 15/0596/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT • CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES - Bilan des acquisitions et des cessions de droits et biens immobiliers pour l'exercice 2014 réalisées par la commune, ses sociétés d'Economie Mixte et Marseille Habitat et les sociétés concessionnaires Urbanis Aménagement, SOLEAM et l'Etablissement Public Foncier.

(15-27907-GDB80001)

Le rapport 15/0596/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

308 - 15/0648/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13^e arrondissement - les Olives - Chemin de la Marre - Bail emphytéotique administratif du 20 décembre 2013 à l'association Maison de la Famille en vue de la réalisation d'une crèche - Délibération n°14/0264/UAGP du 30 juin 2014 - Autorisation d'une constitution d'hypothèque complémentaire sur le bail au profit de la Société Générale.

(15-27932-GDB42652)

Le rapport 15/0648/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

309 - 15/0649/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE - 3^e arrondissement - Saint-Mauront - Comptoir de la Victorine - 29 à 33, rue Toussaint et 10, rue Sainte-Victorine - Renonciations partielles de dettes au profit d'associations occupant le Comptoir de la Victorine.

(15-27936-GDB42652)

Le rapport 15/0649/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

310 - 15/0650/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement - Quartier Belsunce - Biens situés rue de la Fare - 7, rue Longue des Capucins - 38, rue Francis de Pressensé - Régularisation et constatation du transfert par l'Etat au profit de la Ville de Marseille de diverses parcelles de l'ilot Belsunce conformément à l'arrêté préfectoral du 6 février 1963.

(15-27938-GDB42652)

Le rapport 15/0650/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine.

* * *

311 - 15/0651/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 2^e arrondissement - Quartier Hôtel de Ville - Ilot Abadie - Cave de l'immeuble 17, rue du Poirier / 22, place des Moulins- Cession au profit du syndicat des copropriétaires.

(15-27939-GDB42652)

Le rapport 15/0651/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

139 - 15/0480/UAGP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de Service Public n°11/0231 relative à la gestion, l'animation et l'exploitation des espaces culturels du Silo d'Arenc - Approbation de la part taxable de la contribution financière 2014.

(15-27630-GDB20502)

Le rapport 15/0480/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

140 - 15/0481/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Engagement municipal pour le Logement - Aides à la réalisation de trois Opérations et neuf logements en diffus - Avenant Clos Fleuri, 5^e arrondissement - Les Hauts de la Chartreuse, 14^e arrondissement - Roger Salengro, 15^e arrondissement - Belle Viste, 14^e arrondissement - Rouget de Lisle n°8, 15^e arrondissement - Rouget de Lisle n°18, 15^e arrondissement - Rouget de Lisle n°34, 15^e arrondissement - Boues, 3^e arrondissement - Parc Saint-Louis, 15^e arrondissement - Val des Pins, 13^e arrondissement - Super Belvédère, 14^e arrondissement - Guichoux, 14^e arrondissement.

(15-27836-GDB42302)

Le rapport 15/0481/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

141 - 15/0482/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • CENTRE DES RESSOURCES PARTAGEES - Gestion du parvis de Frais Vallon - Avenue de Frais Vallon - 13^e arrondissement - Attribution de subventions à Habitat Marseille Provence pour la gestion du parvis de Frais Vallon année 2014 - Avenant n°3 à la convention n°01/049 - Remplacement de l'indice de révision de la participation aux frais d'assurance, électricité et ampoules.

(15-27778-GDB42302)

Le rapport 15/0482/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

142 - 15/0483/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Centre de Ressources Partagées - Gestion des espaces extérieurs des groupes Lilas - Oliviers (13^e), Saint-Barthélémy (14^e), Vert Bois (14^e), Bleuets - Lavandes - Églantiers (13^e), Château Saint-Loup (10^e) - Saint-Pierre (5^e) et Blancarde (12^e) - Attribution de subventions à Habitat Marseille Provence au titre des dépenses réalisées en 2014.

(15-27768-GDB42302)

Le rapport 15/0483/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire.- Mme FRUCTUS a répondu par avance à toutes les critiques que vous pouviez formuler.

143 - 15/0484/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.

(15-27711-GDB42302)

Le rapport 15/0484/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

144 - 15/0485/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Compte rendu annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 de la concession d'Eradication de l'Habitat Indigne - Convention n°07/1437 (lot 1) passée avec Marseille Habitat - Approbation de l'avenant n°17 - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme (pour les lots 1 et 2 de la concession EHI).

(15-27855-GDB42302)

Le rapport 15/0485/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

145 - 15/0486/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Eradication de l'Habitat Indigne - Concession EHI lot 2 passée avec Urbanis Aménagement - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2014 - Approbation de l'avenant n°17 à la convention de concession d'aménagement.

(15-27858-GDB42302)

Le rapport 15/0486/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

146 - 15/0487/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Concession d'aménagement - Eradication de l'Habitat Indigne - Lancement d'une étude urbaine opérationnelle sur l'îlot Burel par le concessionnaire - Plombières - Notre-Dame de Bon Secours - 3^e arrondissement.

(15-27852-GDB42302)

Le rapport 15/0487/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

147 - 15/0488/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • RHI Saint-Mauront - Gaillard - 3^e arrondissement - Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2014 - avenant n°10 à la convention de concession n°06/1405 passée avec la SOLEAM.

(15-27775-GDB42302)

Le rapport 15/0488/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

148 - 15/0489/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Programme de renouvellement urbain des Flamants - Iris - 14^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°4 à la convention passée avec l'ANRU - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de financement n°07/1058 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine - Approbation de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de financement entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Marseille et le GIP MRU pour le projet de renouvellement urbain Flamants-Iris.

(15-27709-GDB42302)

Le rapport 15/0489/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

149 - 15/0490/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Programme de Renouvellement Urbain de Saint-Barthélémy - Picon -Busserine - 14^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention passée avec l'ANRU - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de financement n°12/00500 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

(15-27708-GDB42302)

Le rapport 15/0490/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

150 - 15/0491/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Opération de rénovation urbaine ZUS Centre Nord - 1^{er}, 2^e, 3^e et 6^e arrondissements - Approbation de l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement n°10/669 entre la Ville et le GIP-MRU.

(15-27854-GDB42302)

Le rapport 15/0491/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

151 - 15/0492/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Opération de rénovation urbaine du quartier de Saint-Mauront - 3^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de financement n°10/0429 entre la Ville et le GIP-MRU.

(15-27735-GDB42302)

Le rapport 15/0492/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

152 - 15/0493/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • 15^e arrondissement - Préfiguration du projet de renouvellement urbain sur le quartier de la Castellane - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'opération - Approbation de l'avenant n°1 à la convention financière avec le GIP Marseille Renouvellement Urbain.

(15-27737-GDB42302)

Le rapport 15/0493/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

153 - 15/0494/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Concession d'Aménagement ensemble immobilier du Parc Kallisté - 15^e arrondissement - Copropriété du bâtiment B - Approbation du projet simplifié d'acquisition publique - Demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation au profit du concessionnaire Marseille Habitat suite à l'ordonnance de déclaration de carence du syndicat des copropriétaires.

(15-27744-GDB42302)

Le rapport 15/0494/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

154 - 15/0495/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD - Concession d'Aménagement passée avec Marseille Habitat - Parc Kallisté - 15^e arrondissement - Approbation du compte rendu annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2014 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de concession n°12/00708.

(15-27702-GDB42302)

Le rapport 15/0495/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, et le Front de Gauche s'abstenant.

* * *

155 - 15/0496/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Contribution de la Ville de Marseille aux études et prestations générales externalisées conduites par le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine - Approbation de l'avenant n°2 à la convention n°13-00478.

(15-27740-GDB42302)

Le rapport 15/0496/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

156 - 15/0497/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT • CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES - Approbation de la prolongation de la durée du GIP MRU et de la participation de la Ville de Marseille à ses frais de structure pour l'année 2015 - Approbation de l'avenant n°6 à la convention constitutive 06/1490 - Approbation de l'avenant n°11 à la convention n°04/0892.

(15-27833-GDB80001)

Le rapport 15/0497/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

157 - 15/0498/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • Attribution d'une subvention à l'association Regain pour l'organisation des Rencontres Nationales de l'Habitat Participatif à Marseille - Approbation d'une convention de financement.

(15-27853-GDB42302)

Le rapport 15/0498/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

158 - 15/0499/UAGP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - ANRU - Réalisation des études et des travaux dans le cadre du programme de requalification des équipements scolaires et sportifs publics du Parc Kallisté, 124, chemin des Bourrely - 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement.

(15-27722-GDB50202)

Le rapport 15/0499/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

159 - 15/0500/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT • POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat de Ville Intercommunal 2015-2020.

(15-27847-GDB80001)

Le rapport 15/0500/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

160 - 15/0501/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT • POLITIQUE DE LA VILLE - Avenant n°6 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public pour la gestion de la politique de la Ville de Marseille.

(15-27848-GDB80001)

Le rapport 15/0501/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

161 - 15/0502/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE
URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Acceptation du
don de l'association Madone de l'Unité concernant une sculpture
intitulée La Madone de l'Unité.

(15-27766-GDB41502)

Le rapport 15/0502/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

162 - 15/0503/UAGP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES
EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE
L'ARCHITECTURE • Confortement et restructuration de la partie
monumentale de la Fontaine Fossati - 1^{er} arrondissement -
Approbation d'un protocole transactionnel entre la Ville de
Marseille et Monsieur José Pasqua.

(15-27830-GDB50202)

Le rapport 15/0503/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

163 - 15/0504/UAGP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE • Attribution de subventions à des associations
agissant en faveur des Anciens Combattants - 1^{ère} répartition
2015.

(15-27843-GDB21502)

Le rapport 15/0504/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TIAN Dominique

164 - 15/0505/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • MISSION
MARSEILLE EMPLOI - Attribution de subventions pour l'année
2015 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion
professionnelle et de l'emploi - 2^e série - Approbations de
conventions.

(15-27870-GDB40202)

Le rapport 15/0505/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

165 - 15/0506/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • MISSION
MARSEILLE EMPLOI - Attribution pour l'année 2015 de
subventions aux associations qui œuvrent en faveur de la
création d'emploi par l'insertion professionnelle et l'activité
économique - 2^e série - Approbations de conventions.

(15-27871-GDB40202)

Le rapport 15/0506/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

**EDUCATION, CULTURE,
SOLIDARITE ET SPORTS**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

166 - 15/0507/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Approbation de la poursuite
de la prestation relative à l'enlèvement des animaux morts sur le
territoire de la commune de Marseille.

(15-27233-GDB30502)

Le rapport 15/0507/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

167 - 15/0508/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES
EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE
L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS
NORD LITTORAL - ANRU - Extension de la Maison Pour Tous
Kléber, 16, rue Desaix - 3^e arrondissement - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux -
Financement.

(15-27356-GDB50202)

Le rapport 15/0508/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu
Marine s'abstenant.

* * *

168 - 15/0509/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES
EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE
L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS
NORD-LITTORAL - Aménagement de l'aire de stationnement
Lesieur, 169, chemin de Saint-Louis Le Rove -
16^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(15-27726-GDB50202)

Le rapport 15/0509/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu
Marine votant contre.

* * *

169 - 15/0510/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Attribution d'une subvention à l'association Vacances Tourisme et Loisirs Léo Lagrange.

(15-27585-GDB21502)

Le rapport 15/0510/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

170 - 15/0511/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires - 2^e répartition 2015 - Budget 2015.

(15-27823-GDB21502)

Le rapport 15/0511/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

171 - 15/0512/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Subventions d'équipement à diverses associations - 1^{ère} répartition 2015.

(15-27861-GDB21502)

Le rapport 15/0512/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

172 - 15/0513/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Versement aux gestionnaires des Maisons Pour Tous de la participation financière de la Ville - Budget 2015.

(15-27665-GDB21502)

Le rapport 15/0513/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

174 - 15/0515/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Regroupement des écoles élémentaires Saint-Gabriel I et Saint-Gabriel II.

(15-27639-GDB20102)

Le rapport 15/0515/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

175 - 15/0516/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création du groupe scolaire Mirabilis à Sainte-Marthe - 14^e arrondissement - Validation de l'avant-projet définitif - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Approbation de l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre passé avec Jérôme Apack / Céline Tedd / I2C SAS / AD2I Ingénierie SARL SCOP / DoMeNe SARL SCOP / Jean Amoros.

(15-27692-GDB50202)

Le rapport 15/0516/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

176 - 15/0517/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Reconstruction de la classe des grands à l'école maternelle Frais Vallon Nord, 51, avenue de Frais Vallon - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(15-27760-GDB50202)

Le rapport 15/0517/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

177 - 15/0518/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Réfection des clôtures d'enceinte de l'ensemble des trois groupes scolaires Emile Vayssière (dernière tranche) - Rue de La Crau - 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(15-27750-GDB50202)

Le rapport 15/0518/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT Catherine

178 - 15/0519/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Politique en faveur de la Famille - Prorogation des délais d'ouverture des 10 places supplémentaires pour Les Mirabelles et approbation de l'avenant correspondant.

(15-27616-GDB20102)

Le rapport 15/0519/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

179 - 15/0520/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DES CRECHES - Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône concernant les règles d'accès au portail CAF partenaires.

(15-27642-GDB20102)

Le rapport 15/0520/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Mme CHANTELOT, j'en profite pour vous dire merci de tout ce que vous faites et de l'effort que vous faites pour l'accueil dans les crèches aussi. C'est très important. On n'en parle jamais ! Mais pourtant, vous le faites !

180 - 15/0521/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Réfection des sols de la crèche Bon Secours - 5, traverse Paul Converset - 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(15-27753-GDB50202)

Le rapport 15/0521/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES Anne-Marie

181 - 15/0522/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'un avenant à la convention tripartite Pass Musées Marseille conclue entre la Ville de Marseille, l'Office du Tourisme et des Congrès de Marseille (OTCM) et le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) et la Ville de Marseille.

(15-27274-GDB20502)

(M. PAYAN demande la parole)

Monsieur le Maire.- Non ! C'est fini maintenant ! Non, vous me l'a communiquerez par écrit.

(M. PAYAN insiste)

Monsieur le Maire.- Non ! Cela suffit, on a tout dit depuis ce matin, surtout vous, M. PAYAN ! Rassurez-vous, j'ai tout entendu ! C'est dommage que je n'arrive pas à vous répondre parce que je n'aurais pas la même délicatesse que M. BLUM !

Le rapport 15/0522/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

182 - 15/0523/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille et la Réunion des Musées Nationaux - Grand Palais (RMN-GP) dans le cadre de l'exposition intitulée Le Rêve présentée au Musée Cantini du 16 septembre 2016 au 22 janvier 2017.

(15-27303-GDB20502)

Le rapport 15/0523/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**ECONOMIE, FINANCES ET
ADMINISTRATION GENERALE**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

183 - 15/0524/EFAG

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES ARCHIVES - Approbation d'une convention de coopération conclue entre la Ville de Marseille et la Bibliothèque Nationale de France pour la dématérialisation d'ouvrages de l'Indicateur Marseillais - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône pour la numérisation de l'Indicateur Marseillais.

(15-27565-GDB20502)

Le rapport 15/0524/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**EDUCATION, CULTURE,
SOLIDARITE ET SPORTS**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

184 - 15/0525/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation de l'acquisition
d'œuvres patrimoniales pour l'extension des fonds documentaires
des bibliothèques municipales.

(15-27570-GDB20502)

Le rapport 15/0525/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

185 - 15/0526/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation d'une convention
de don conclue entre la Ville de Marseille et Monsieur Jean
Courtin.

(15-27571-GDB20502)

Le rapport 15/0526/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

186 - 15/0527/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation d'une convention
de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'association
Libraires à Marseille pour des séances de dédicaces et ventes de
livres dans les bibliothèques.

(15-27575-GDB20502)

Le rapport 15/0527/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

187 - 15/0528/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
CONSERVATOIRE NATIONAL A RAYONNEMENT REGIONAL -
Approbation d'une convention de coproduction conclue entre la
Ville de Marseille et l'association Ensemble Massilia Trombone
pour l'organisation du Festival de Trombone les 3, 4 et 5 juillet
2015.

(15-27583-GDB20502)

Le rapport 15/0528/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

188 - 15/0529/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES MUSEES - Approbation de la modification des
tarifs de droits d'entrée dans les Musées de Marseille, le Muséum
d'Histoire Naturelle et le Jardin Botanique.

(15-27615-GDB20502)

Le rapport 15/0529/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

189 - 15/0530/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES MUSEES - Approbation de l'avenant n°1 à la
convention d'occupation temporaire du domaine public conclue
entre la Ville de Marseille et la SARL De la ferme à l'Assiette au
Musée des Arts Décoratifs, de la Faïence et de la Mode -
Château Borély.

(15-27617-GDB20502)

Le rapport 15/0530/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

190 - 15/0531/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention-cadre
de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'association
Approches Cultures et Territoires pour une collaboration autour
d'opérations à caractère scientifique et culturel.

(15-27620-GDB20502)

Le rapport 15/0531/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu
Marine s'abstenant.

* * *

191 - 15/0532/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE •
SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de
partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'association
Culture et Hôpital pour une collaboration autour de projets à
caractère pédagogique et culturel.

(15-27626-GDB20502)

Le rapport 15/0532/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

192 - 15/0533/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Lycée Saint-Exupéry pour la création d'un jeu numérique dans le cadre de l'exposition de la Bibliothèque Municipale à vocation régionale l'Alcazar Lettres en construction.

(15-27640-GDB20502)

Le rapport 15/0533/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

193 - 15/0534/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Réfection générale de la toiture du Théâtre National de Marseille La Criée, quai de Rive Neuve - 7^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(15-27732-GDB50202)

Le rapport 15/0534/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

194 - 15/0535/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Aménagement et installation du Musée des Arts Décoratifs, de la Faïence et de la Mode au Château Borély, situé au 135, avenue Clôt Bey - 8^e arrondissement - Approbation de deux protocoles transactionnels entre la Ville de Marseille et la Société INEO Provence et Côte d'Azur.

(15-27819-GDB50202)

Le rapport 15/0535/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

195 - 15/0536/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation du remboursement des cotisations versées par la Ville de Marseille à l'Association du Pôle d'Aix-Marseille associé à la Bibliothèque Nationale de France.

(15-27578-GDB20502)

Le rapport 15/0536/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

196 - 15/0537/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • CONSERVATOIRE NATIONAL A RAYONNEMENT REGIONAL - Approbation du renouvellement des Grands Prix de la Ville de Marseille pour l'année scolaire 2014/2015.

(15-27582-GDB20502)

Le rapport 15/0537/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

197 - 15/0538/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - Demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du projet APERLA (Appel à projets Etat-Région de culture scientifique).

(15-27631-GDB20502)

Le rapport 15/0538/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FERAUD-GREGORI Marie-Hélène

198 - 15/0539/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'association Cité de la Musique.

(15-27584-GDB20502)

Le rapport 15/0539/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

199 - 15/0540/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de deux conventions conclues entre la Ville de Marseille et l'Association du Cercle T et entre la Ville de Marseille et la Société Sarfati Art International pour la mise à disposition de l'Orchestre Philharmonique de l'Opéra de Marseille.

(15-27590-GDB20502)

Le rapport 15/0540/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

200 - 15/0541/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'association Cultures du Cœur 13.

(15-27591-GDB20502)

Le rapport 15/0541/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

201 - 15/0542/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention-cadre de partenariat et d'un contrat de coproduction pour la saison 2015/2016 conclus entre la Ville de Marseille et le Groupe de Musique Expérimentale de Marseille.

(15-27595-GDB20502)

Le rapport 15/0542/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

202 - 15/0543/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille, le Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence et la Ville de Toulouse pour l'ouvrage La Clémence de Titus.

(15-27597-GDB20502)

Le rapport 15/0543/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

203 - 15/0544/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'un contrat de coréalisation conclu entre la Ville de Marseille et la Compagnie Julien Lestel pour un ballet intitulé Transmission présenté à l'Opéra de Marseille le 3 novembre 2015.

(15-27600-GDB20502)

Le rapport 15/0544/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

204 - 15/0545/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et la Société France Billet pour la vente de billets d'accès aux spectacles de l'Opéra et de l'Odéon.

(15-27619-GDB20502)

Le rapport 15/0545/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, et le groupe Socialiste et apparentés s'abstenant.

* * *

205 - 15/0546/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Mise aux normes et travaux de sécurité - Tranche 2 - Opéra de Marseille - Place Ernest Reyer - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(15-27825-GDB50202)

(Le groupe Socialiste et apparentés demande la parole)

Monsieur le Maire.- Non ! D'autant que vous avez dit des choses qui ne sont pas exactes tout à l'heure quand vous parliez de l'Opéra ! L'Opéra, aujourd'hui, nous coûte plus de 20 millions d'euros par an !

Et vous m'avez toujours entendu dire que je hurlais quand mes amis étaient au Gouvernement parce qu'ils nous donnaient 400 000 euros ! Et aujourd'hui, sous M. HOLLANDE, c'est moins de 400 000 euros ! Alors, arrêtons !

Le rapport 15/0546/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

206 - 15/0547/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'année 2015.

(15-27592-GDB20502)

Le rapport 15/0547/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

207 - 15/0548/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Réforme des décors de la production Maria Golovin.

(15-27618-GDB20502)

Le rapport 15/0548/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

208 - 15/0549/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Séniors - 2^e répartition 2015.

(15-27813-GDB21502)

Le rapport 15/0549/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

209 - 15/0550/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Familles - 2^e répartition 2015.

(15-27817-GDB21502)

Le rapport 15/0550/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

210 - 15/0551/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Requalification de l'entrée et réaménagement intérieur de la piscine La Granière, rue de la Granière - 11^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(15-27745-GDB50202)

Le rapport 15/0551/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

211 - 15/0552/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réalisation du Complexe Aquatique de Malpassé - Boulevard Laveran - 13^e arrondissement - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre - Désignation du jury - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement.

(15-27816-GDB50202)

Le rapport 15/0552/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

212 - 15/0553/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Réhabilitation du Gymnase de la Verrerie - 40, traverse de la Marbrerie - 8^e arrondissement - Approbation du protocole transactionnel entre la Ville de Marseille et la SAS Cavataio représentée par Maître Vincent de Carrière pour le règlement du solde du marché de travaux n°12/1138.

(15-27827-GDB50202)

Le rapport 15/0553/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

213 - 15/0554/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réalisation du complexe sportif Charpentier - Boulevard Féraud - 3^e arrondissement - Approbation de la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

(15-27799-GDB50202)

Le rapport 15/0554/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

214 - 15/0555/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS • Transport en autocars des enfants et des jeunes vers les piscines municipales la Martine - 15^e arrondissement et la Castellane - 16^e arrondissement.

(15-27609-GDB51502)

Le rapport 15/0555/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

215 - 15/0556/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS • Exonération du tarif de mise à disposition de la salle Vallier au profit de l'association Parole d'Enfant pour l'organisation de la manifestation Bouge pour tes Droits.

(15-27610-GDB51502)

Le rapport 15/0556/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

216 - 15/0557/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS • Politique tarifaire des sports - Approbation de modifications et créations de tarifs concernant les équipements sportifs municipaux.

(15-27627-GDB51502)

Le rapport 15/0557/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, et Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

* * *

Monsieur le Maire.- M. MIRON, je vous félicite pour votre calme !

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PREZIOSI Nora

217 - 15/0558/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Réaménagement du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et de la Maison de l'Etudiant, 96, La Canebière - 1^{er} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(15-27729-GDB50202)

Le rapport 15/0558/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ROCCA-SERRA Marie-Laure

218 - 15/0559/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association de Préfiguration de l'Incubateur interuniversitaire de l'Académie d'Aix-Marseille IMPULSE au titre de l'année 2015 - Approbation d'une convention.

(15-27684-GDB40202)

Madame ROCCA-SERRA.- Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Mes chers collègues, ces rapports me donnent l'occasion d'exprimer combien nous pouvons être fiers de notre ville et de son potentiel scientifique.

Monsieur le Maire, dès que vous m'avez confié cette délégation, j'ai souhaité aller au contact des acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en allant sur le terrain, en visitant les laboratoires et les Facultés. Les chercheurs sont des personnes discrètes, qui ont du mal à communiquer sur leurs réussites. Mais il faut prendre conscience que l'on touche du doigt l'excellence. Ils sont la vitrine de notre ville en termes de rayonnement et d'attractivité. Je ne peux évidemment pas tous les citer, mais je prendrai quatre exemples emblématiques.

Le Professeur RAOULT, voir le rapport 326, qui a porté le projet de l'IHU Médecine Infection et qui a obtenu une dotation de l'Etat de 75 millions d'euros. Le bâtiment abritera des locaux spécialement conçus pour prévenir et gérer des grandes crises épidémiques. Il sera un modèle mondial en matière de lutte contre les virus et les infections. Le Professeur LEVY, qui a reçu l'an dernier un prix de la Fondation pour la Recherche médicale et qui est connu pour avoir isolé le gène de la progéria, cette maladie extrêmement rare qui accélère le vieillissement et fait que des enfants ressemblent à des personnes âgées. Il porte un projet dans le domaine des maladies rares qui fera de Marseille un territoire leader. Les Professeurs VIVIER et MALISSEN, qui contribuent à faire de Marseille un lieu d'excellence en matière d'immunologie et dont les liens avec l'Institut Paoli Calmette et les leaders mondiaux rendent possible l'émergence d'un Immunopole. Nous avons à Marseille des pépites, certaines d'entre elles peuvent même prétendre à un Prix Nobel.

Au niveau de la formation supérieure, nous ne pouvons passer sous silence Aix-Marseille-Université, qui est la plus grande Université francophone avec 74 000 étudiants, dont 10 000 viennent de l'étranger, 19 Facultés, 130 Unités de recherche, 8 000 personnels couvrant l'ensemble des disciplines. De nombreux accords de partenariat lient AMU avec les Universités internationales, mais aussi avec le monde de l'entreprise, comme la CMA-CGM ou Airbus Helicopters.

L'Université, c'est près de 750 millions d'euros de budget annuel et plus de 80 millions d'euros d'achats chaque année qui viennent irriguer l'économie locale. C'est dire combien cette Université est un acteur économique de tout premier ordre. Les retombées pour notre territoire sont importantes. L'opération Campus a rapporté 500 millions d'euros, le label AMIDEX 26 millions d'euros par an.

De tout cela il faut retenir que Marseille est connue dans le monde entier dans le domaine scientifique. Soutenir l'Enseignement Supérieur et la Recherche, c'est permettre à Marseille d'atteindre ses objectifs de grande Métropole moderne. C'est opposer des arguments positifs et irréfutables aux reproches habituellement faits à notre ville. L'enseignement et la recherche doivent continuer à faire partie du vocabulaire municipal, au même titre que la culture, le tourisme ou le sport.

Vous avez toujours, Monsieur le Maire, mené cette politique volontariste, même si elle n'est pas de la compétence de la Ville, car vous croyez en la matière grise et en la jeunesse. C'est pourquoi encore aujourd'hui à travers ces rapports, vous soutenez tous ces acteurs. Toutes les grandes villes sont celles qui croient en leur avenir, celles qui savent que les recherches d'aujourd'hui sont les guérisons et les emplois de demain, celles qui sont fières que leur nom soit associé aux grandes avancées scientifiques ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Il était très bien que Marie-Laure ROCCA-SERRA nous remette en mémoire tout ce qui a été fait et le beau succès que l'on a eu de la fusion des trois Universités, de ce que l'on fait sur le plan des étudiants, avec M. VANELLE qui organise des choses avec les étudiants. Et les étudiants eux-mêmes se réunissent par milliers sur la Plage du Prado pour dire que Marseille est une ville accueillante, que 10 % participent à Erasmus, et d'autres choses encore que je ne lis jamais d'ailleurs ou qu'évidemment les ténors Socialistes ne nous rappellent pas ! Alors, merci, Marie-Laure ROCCA-SERRA de l'avoir fait !

Le rapport 15/0559/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

219 - 15/0560/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement au CNRS Délégation Provence et Corse pour l'organisation de la manifestation scientifique colloque AMADES 2015, ce que guérir veut dire.

(15-27686-GDB40202)

Le rapport 15/0560/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

220 - 15/0561/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution
d'une subvention de fonctionnement à Aix-Marseille Université
pour l'organisation de deux manifestations scientifiques.

(15-27689-GDB40202)

Le rapport 15/0561/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

221 - 15/0562/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution
d'une subvention de fonctionnement à l'Institut National de la
Santé et de la Recherche Médicale (Inserm) pour l'organisation
de la manifestation scientifique Journée de Recherche
translationnelle sur le cancer (JRTC).

(15-27691-GDB40202)

Le rapport 15/0562/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

222 - 15/0563/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES
EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE
L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE
D'OPERATIONS - Opération de construction de locaux pour
l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille -
13^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de
l'affectation de l'autorisation de programme.

(15-27786-GDB50202)

Le rapport 15/0563/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

326 - 15/0666/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution
d'une subvention d'équipement au titre de l'Institut Hospitalo
Universitaire de la Fondation Méditerranée Infection - Approbation
d'une convention - Affectation de l'autorisation de programme.

(15-27941-GDB40202)

Le rapport 15/0666/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu
Marine ne participant pas au vote.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE ET
CADRE DE VIE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

223 - 15/0564/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME •
SERVICE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET MARINES -
Attribution de subventions à l'association Office de la Mer
Marseille Provence - Approbation des conventions - 2^e répartition
- Budget Primitif 2015.

(15-27793-GDB45002)

Le rapport 15/0564/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CORDIER Monique

224 - 15/0565/DDCV

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES
EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE
L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS
EST - Reconstruction de la Halle du Parc du 26^e Centenaire -
10^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation
de programme relative aux études et travaux.

(15-27743-GDB50202)

Le rapport 15/0565/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

225 - 15/0566/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE
URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Animation
et gestion du relais nature de Saint-Joseph - 14^e arrondissement -
Approbation de la convention de Délégation de Service Public.

(15-27922-GDB41502)

Le rapport 15/0566/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PADOVANI Patrick

226 - 15/0567/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - Attribution de
subventions libéralités aux associations développant des projets
de santé publique - Budget primitif 2015 - 1^{ère} répartition.

(15-27673-GDB30502)

Le rapport 15/0567/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

227 - 15/0568/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - Approbation
d'une convention entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public
pour la gestion de la Politique de la Ville de Marseille -
Développement des Ateliers Santé Ville (ASV) - Exercice 2015.

(15-27675-GDB30502)

Le rapport 15/0568/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

228 - 15/0569/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - Attribution de
subventions hors libéralités aux associations développant des
projets de santé publique - Budget Primitif 2015 - 1^{ère} répartition.

(15-27677-GDB30502)

Le rapport 15/0569/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme POZMENTIER-
SPORTICH Caroline

229 - 15/0570/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA
POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE • SERVICE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de
subventions pour des actions de prévention de la délinquance.

(15-27883-GDB13002)

Le rapport 15/0570/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

230 - 15/0571/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME •
SERVICE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET MARINES -
Attribution de subventions aux associations - Approbation de
conventions - 3^e répartition - Budget Primitif 2015.

(15-27797-GDB45002)

Le rapport 15/0571/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

231 - 15/0572/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME •
SERVICES DES ACTIVITES NAUTIQUES ET MARINES -
Attribution de subventions à l'association Pôle Voile Marseille
Provence - Approbation de la convention - Budget Primitif 2015.

(15-27880-GDB45002)

Le rapport 15/0572/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur le Maire.- Quand on m'a dit que les
gens du voyage sont partis de Luminy et que j'ai lu dans la presse
qu'ils avaient tout nettoyé, Mme CORDIER pourrait vous dire ce
qu'elle a trouvé ! Voilà aussi l'objectivité de la presse de temps à
autre !

232 - 15/0573/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME •
SERVICE DES ACTIVITES NAUTIQUES ET MARINES -
Attribution de subventions à l'association Yachting Club de la
Pointe Rouge - Approbation des conventions - Budget Primitif
2015.

(15-27881-GDB45002)

Le rapport 15/0573/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

233 - 15/0574/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME •
Contrat de Baie - Attribution de subventions libéralités aux
associations le Naturoscope et l'AIEJE - Approbations des
conventions de subventions associées.

(15-27900-GDB45002)

Le rapport 15/0574/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. RICCA Jean-Luc

234 - 15/0575/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA MOBILITE ET LOGISTIQUE URBAINES -
Délégation de Service Public du stationnement sur voirie -
Approbation de l'avenant n°3 à la convention n°11/0308.

(15-27888-GDB30502)

Le rapport 15/0575/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Front de Gauche votant contre.

* * *

235 - 15/0576/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •
SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE -
DIVISION DE LA MOBILITE URBAINE - Modification de la
délibération n°14/0921/DDCV du 15 décembre 2014.

(15-27919-GDB30502)

Le rapport 15/0576/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. RUAS Julien

236 - 15/0577/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES
SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE
MARINS-POMPIERS - Attribution d'une subvention au cercle
mixte Eric Blanc du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

(15-27752-GDB12802)

Le rapport 15/0577/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

237 - 15/0578/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES
SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON
MARINS-POMPIERS - Mise à disposition du Ministère de
l'Intérieur d'un officier du Bataillon de Marins-Pompiers de
Marseille.

(15-27756-GDB12802)

Le rapport 15/0578/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

238 - 15/0579/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES
SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE
MARINS-POMPIERS - Tarification des dispositifs mis en place
par le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille dans les
installations municipales du Dôme, du Palais des Sports et du
Nouveau Stade Vélodrome.

(15-27912-GDB12802)

Le rapport 15/0579/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

**ECONOMIE, FINANCES ET
ADMINISTRATION GENERALE**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

239 - 15/0580/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES
SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES MARCHES PUBLICS
- Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée
à Monsieur le Maire de signer des marchés.

(15-27886-GDB63002)

Le rapport 15/0580/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

240 - 15/0581/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES • Modification de l'organisation des
Services Municipaux.

(15-27903-GDB61002)

Monsieur RAVIER S.- Monsieur le Maire, nous
pourrions vous féliciter, nous pourrions !

Monsieur le Maire.- Alors, surtout ne le faites pas
! Je vous en dispense !

Monsieur RAVIER S.- Nous pourrions vous
féliciter à la lecture des motivations de cette réorganisation. La
prise en compte de l'impact organisationnel de la future Métropole
démontre, une fois n'est pas coutume, que vous vous souciez de
l'exigence de proactivité et de réalisme pour gérer au plus près
les préoccupations des Marseillais. Mais nous sommes trop
habitués au talent de vos rédacteurs, qui n'ont pas leurs pareils
pour donner du fond à une habituelle inconsistance qui, à force
d'être trop répétée, méfiez-vous, risque d'être le label de vos
décisions politiques !

En effet, nous n'arrivons pas à saisir la
nécessaire adéquation entre l'organisation que vous proposez, les
postes que vous créez et votre projet politique de mandature.
Nous n'y voyons que des ajustements de convenance, motivés
par autre chose que des objectifs d'efficacité et d'économies. De
plus, la rumeur montée du Vieux-Port prétend qu'il semblerait que
des voix dissonantes des partenaires sociaux se soient fait
entendre lors du dernier CTP. Le consensus, même mou, ne
serait-il plus le guide de vos décisions en matière de personnel ?
Que cela cache-t-il, Monsieur le Maire ?

Première hypothèse : une autre méthode de
gouvernance pour remettre les métiers et les fonctions au centre
de votre politique de Ressources Humaines. Cela serait en effet
motivé au vu des dérives connues et motivant pour bien des
Marseillais ! Seconde hypothèse : une énième manœuvre pour
régler vos comptes personnels avec des cadres syndicaux.
Comme l'histoire nous l'a déjà appris, nous penchons plutôt pour
la seconde hypothèse. Aussi, en tout état de cause et devant
cette absence de transparence, nous nous abstenons. Merci,
Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- M. RAVIER, tout ceci se fait dans les Commissions Techniques Paritaires, il y a l'importance des syndicats. C'est clair. Tout à l'heure, on a dit sur la CGT, j'ai une attitude avec la CGT parce que je n'ai pas apprécié ce qui a été fait pendant des mois et des mois dans les cantines scolaires. Je n'ai pas apprécié cela. Puisque l'on prétend défendre autant les enfants, puisque j'avais eu cette parole maladroite de dire un peu exaspéré aux parents : "Occupez-vous aussi de vos enfants", oui, je l'ai dit d'une manière un peu excitée et sans doute un peu malheureuse. Mais pour les syndicats, les forces syndicales s'expriment, elles choisissent et dans ce cas-là nous acceptons cela. Voilà, il n'y a pas plus de consensus fort que de consensus mou, il y a une tradition républicaine.

M. RAVIER, les choses ont bien changé. Quand j'étais tout jeune au Conseil Municipal, le Maire de l'époque arbitrait souverainement. Je vous ai expliqué tout à l'heure qu'il n'y avait qu'un seul architecte qui faisait les écoles ! Il n'y avait qu'un seul fournisseur de peinture, vous aurez la délicatesse ou vous aurez la curiosité de choisir son nom ! Cela vous reviendra et s'il le faut, je vous le dirai. Les choses ont changé ! Aujourd'hui, ce n'est pas l'illustre avocat qui est à vos côtés qui vous dira que l'on peut faire ce que l'on veut ! On est obligé de respecter les règles et les lois, même lorsqu'elles ne nous plaisent pas et même lorsqu'elles sont contraignantes ! Eh bien, dans l'administration municipale aussi !

Le rapport 15/0581/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Front de Gauche votant contre, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, et le groupe Socialiste et apparentés s'abstenant.

* * *

241 - 15/0582/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2015 à l'association Marseille Congrès - Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de partenariat n°2013-0028 du 4 janvier 2013 entre la Ville de Marseille et l'association Marseille Congrès.

(15-27927-GDB40202)

Le rapport 15/0582/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FLEURY-VLASTO Dominique

242 - 15/0583/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Création d'un lieu multi-accueil petite enfance à la Friche Belle-de-Mai pour l'organisation du colloque Les lieux d'accueil de la petite enfance construisent-ils de nouvelles parentalités ? - Approbation d'une convention.

(15-27925-GDB40202)

Le rapport 15/0583/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROATTA Jean

243 - 15/0584/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE • DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES - Renouvellement du protocole d'accord relatif au Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée.

(15-27782-GDB70001)

Le rapport 15/0584/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

244 - 15/0585/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE • DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES - Cofinancement du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International pour un projet de coopération décentralisée avec la Ville de Sousse (Tunisie).

(15-27785-GDB70001)

Le rapport 15/0585/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

Monsieur le Maire.- Chacun a compris que M. ROATTA remplace dans sa délégation Madame la Présidente du Conseil Départemental. C'est lui qui s'occupe désormais des relations internationales, au même titre que Mme VASSAL, puisqu'il a une qualité parfaite, il parle aussi bien anglais que Mme VASSAL, et pas moi !

245 - 15/0586/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE • DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES - Programme triennal de coopération Marseille-Dakar - Avenant à la convention avec ICD Afrique.

(15-27800-GDB70001)

Le rapport 15/0586/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

246 - 15/0587/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE • Attribution de subvention à deux associations.

(15-27896-GDB70001)

Le rapport 15/0587/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

247 - 15/0588/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE • Attribution d'une subvention à une association.

(15-27899-GDB70001)

Le rapport 15/0588/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SAID SOILIH Maliza

248 - 15/0589/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE • DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES - Approbation d'une convention de partenariat dans le cadre du projet Smart Food Cities (Programme européen Dear - EuropeAid).

(15-27801-GDB70001)

Le rapport 15/0589/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

249 - 15/0590/EFAG

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES ARCHIVES - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Ministère de la Justice - Service Territorial d'Education en Milieu Ouvert - Unité Educative en Milieu Ouvert (UEMO) Marseille-Nord.

(15-27566-GDB20502)

Le rapport 15/0590/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

**URBANISME, AMENAGEMENT
ET GRANDS PROJETS**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

250 - 15/0591/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des Commerçants et Artisans Clary - Saint-Lazare - Pelletan pour la réalisation d'animations commerciales en 2015 - Approbation d'une convention.

(15-27893-GDB40202)

Le rapport 15/0591/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

257 - 15/0597/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • SERVICE CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES - 14^e arrondissement - Entretien du cheminement piétonnier de la cité Saint-Barthélemy - Subvention à la SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée au titre de l'année 2015.

(15-27764-GDB42302)

Le rapport 15/0597/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

258 - 15/0598/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT • PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2015 - 1^{ère} série d'opérations d'investissement.

(15-27846-GDB42302)

Le rapport 15/0598/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

259 - 15/0599/UAGP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réalisation d'équipements publics - La Savine Haute - 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(15-27905-GDB50202)

Le rapport 15/0599/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, et le groupe Socialiste et apparentés votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

260 - 15/0600/UAGP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Projet de parrainage du Bâtiment de Projection et de Commandement Dixmude.

(15-27915-GDB12802)

Le rapport 15/0600/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

**EDUCATION, CULTURE,
SOLIDARITE ET SPORTS**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

261 - 15/0601/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Réfection des sols de l'immeuble Tempo Sylvabelle / Maison de la Corse, 69/71, rue Sylvabelle - 6^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(15-27731-GDB50202)

Le rapport 15/0601/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

262 - 15/0602/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Approbation de la convention de groupement de commandes - 2015/2016.

(15-27821-GDB21502)

Le rapport 15/0602/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

263 - 15/0603/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Restauration scolaire - Participation des convives aux prix des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires et les collèges en gestion municipale - Participation aux garderies - Attribution d'un tarif social.

(15-27164-GDB20102)

(Le groupe Socialiste et apparentés réclame la parole)

Monsieur le Maire.- Non, vous n'avez plus de temps de parole !

Madame D'ANGIO.- Monsieur le Maire, permettez-moi de profiter de ce rapport pour tout d'abord remercier votre Adjointe aux écoles, Mme CASANOVA, pour son invitation à la journée Portes Ouvertes du 13 juin à l'entreprise Sodexo à Pont-de-Vivieux, qui nous a permis, du moins les personnes présentes, de nous rendre compte de la complexité qui était la préparation et la distribution de 50 000 repas équilibrés, variés et de qualité, pour nos enfants.

Mais cette visite, certes enrichissante, n'a pas suffi à nous faire accepter l'augmentation du prix du repas de nos enfants évoquée dans ce rapport. En effet, aujourd'hui, comme il y a un an presque jour pour jour, vous soumettez à l'ordre du jour de notre Conseil, un rapport concernant la tarification des convives aux repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires de Marseille, ainsi que dans les collèges en gestion municipale. Et une fois encore, Monsieur le Maire, comme l'an dernier, nous constatons en même temps que nous déplorons une augmentation de la participation des familles pour les repas de leurs enfants.

En juin 2014, c'est de 2 centimes que le prix du repas a augmenté, pas grand-chose, certes, mais quand même. Et douze mois plus tard, voici que l'augmentation est d'environ 2 %, soit 7 centimes de plus que l'an dernier, ramenant le prix du repas à 3,42 euros.

Je pense que vous ne me contredirez pas, Monsieur le Maire, si je dis que la cantine ne fut pas l'un des points les plus positifs de cette année scolaire. Le service de restauration a trop souvent été ponctué de grèves dans nos écoles, une fois par semaine en moyenne pour certaines depuis la rentrée 2014 et ce, encore la semaine dernière. Vous n'êtes pas en mesure d'affirmer que la cantine a fonctionné correctement cette année. Bien qu'il y ait eu une évolution du prix et des charges de personnel, les familles marseillaises ont dû s'organiser, parfois au dernier moment, afin de s'occuper de leurs enfants pendant la pause méridienne, à cause des grèves mises en place par le personnel municipal. Elles ne peuvent subir une double peine par l'augmentation du tarif d'un service qui n'a pas été correctement rendu et qui reste incertain pour l'année à venir.

Notre groupe votera contre ce rapport. Merci.

Monsieur le Maire.- 2 centimes ! Le repas coûte 9 euros par enfant !

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, tout à fait, c'est ce que je voulais dire ! La part des élèves et des familles représente un peu plus du tiers du vrai prix du repas. Je rappelle quand même que ce repas, avec 54 000 repas, comme vous vous plaisez à le dire, Monsieur le Maire, et je crois qu'il faut encore le répéter, fait de nous la plus grande cantine d'Europe et fait aussi que c'est nous qui servons le plus de proportion de bio, puisque c'est 30 % de bio.

Et en ce moment, j'espère que vous lisez la presse, mais j'ai été interviewée l'autre jour par Le Monde qui nous disait qu'il y a certains villages de France qui suppriment carrément la cantine, qui sont obligés de le faire à cause des diminutions de dotations de ce Gouvernement, vous voyez ce que cela engendre comme conséquences, puisque je rappelle que la cantine, contrairement à la scolarité, n'est pas obligatoire. Et la journaliste me disait aussi : "Que supprimez-vous comme composante du repas ?" Parce qu'il y a des Mairies qui, pour diminuer les charges, en douce au lieu de servir 5 plats différents pendant les cantines en suppriment certains. Alors, Monsieur le Maire, j'ai répondu bien entendu pour nous toute l'importance des repas que nous servons dans les cantines marseillaises et nos repas vont rester inchangés l'année prochaine, contrairement à beaucoup d'autres Communes qui diminuent la prestation. On sait toute l'importance qu'il y a pour nos enfants d'avoir des repas équilibrés.

Et je rappelle encore, parce que je crois que c'est quelque chose qu'il faut dire et répéter, qu'il y a 22 300 enfants qui mangent à demi-tarif et que 1 347 enfants mangent gratuitement. Et je répète aussi que les dossiers que les familles font pour avoir des diminutions de prix pour les cantines vaudront aussi pour les garderies, dont il a été question tout à l'heure. Donc, quand les familles ont un demi-tarif pour la cantine, automatiquement et avec le même dossier pour ne pas compliquer la vie des familles, elles auront aussi le même tarif sur les garderies du matin et du soir. Une preuve encore de notre générosité !

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 15/0603/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Socialiste et apparentés, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche votant contre.

* * *

264 - 15/0604/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Délégation de Service Public de la restauration scolaire du 1er degré - Avenant n°5 au contrat n°11/0881 passé avec la société Sodexo.

(15-27789-GDB20102)

Le rapport 15/0604/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, et le Front de Gauche votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

265 - 15/0605/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) pour l'acquisition du service de réponse à distance Eurêkoi.

(15-27634-GDB20502)

Le rapport 15/0605/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

266 - 15/0606/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de quatre conventions de partenariat média conclues entre la Ville de Marseille et quatre sociétés de presse dans le cadre de l'exposition FUTURS Matisse, Miro, Calder présentée au Centre de la Vieille Charité du 22 mai au 27 septembre 2015.

(15-27697-GDB20502)

Le rapport 15/0606/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

267 - 15/0607/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de quatre conventions multipartites conclues entre la Ville de Marseille, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Etat et le Théâtre Joliette-Minoterie, entre la Ville de Marseille, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, l'Etat et le Théâtre Massalia, entre la Ville de Marseille, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Etat et l'Association Lieux Publics, entre la Ville de Marseille, l'Etat et l'Association Cosmo Kolej - Théâtre et Curiosités.

(15-27872-GDB20502)

Le rapport 15/0607/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

268 - 15/0608/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'Association Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille.

(15-27877-GDB20502)

Le rapport 15/0608/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

* * *

269 - 15/0609/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention de fonctionnement 2015 au Groupement d'Intérêt Public Culturel gérant le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (GIPC-CICRP) Belle-de-Mai - Dernier versement 2015.

(15-27878-GDB20502)

Le rapport 15/0609/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

* * *

270 - 15/0610/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Aménagement et équipement de la bibliothèque du Plan d'Aou - Avenue du Plan d'Aou - 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(15-27879-GDB50202)

Le rapport 15/0610/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, et le groupe Socialiste et apparentés votant contre.

* * *

271 - 15/0611/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes culturels - 3^e répartition 2015 - Approbation de quatre conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations et organismes

(15-27890-GDB20502)

Le rapport 15/0611/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

272 - 15/0612/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'investissement à la SCIC Friche Belle-de-Mai - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et la SCIC Friche Belle-de-Mai.

(15-27892-GDB20502)

Le rapport 15/0612/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

273 - 15/0613/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution de subventions de fonctionnement et à l'aide à l'action année 2015 aux associations culturelles - 3^e répartition - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations

(15-27901-GDB20502)

Le rapport 15/0613/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

* * *

274 - 15/0614/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de la convention de partenariat culturel et scientifique conclue entre la Ville de Marseille et le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM) - Approbation de la convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille et la Société Colombia River pour l'organisation de l'exposition Les mondes engloutis - 50 ans de l'archéologie sous-marine française.

(15-27902-GDB20502)

Le rapport 15/0614/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

* * *

275 - 15/0615/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation d'une convention de tournage conclue entre la Ville de Marseille et la société de Production France Télévisions.

(15-27913-GDB20502)

Le rapport 15/0615/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

276 - 15/0616/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et Aix-Marseille Université pour l'organisation de la soirée du festival universitaire de jeunes créations artistiques au Musée des Beaux-Arts de Marseille.

(15-27914-GDB20502)

Le rapport 15/0616/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FERAUD-GREGORI Marie-Hélène

277 - 15/0617/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA/ODEON - Approbation d'une convention de partenariat et d'une convention de mécénat conclues entre la Ville de Marseille et la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN).

(15-27828-GDB20502)

Le rapport 15/0617/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

278 - 15/0618/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • FONDS COMMUNAL D'ART CONTEMPORAIN - Acquisition d'œuvres d'art 2015.

(15-27884-GDB20502)

Le rapport 15/0618/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MERY Xavier

279 - 15/0619/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités - 2^e répartition 2015.

(15-27734-GDB21502)

Le rapport 15/0619/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant, M. RUAS ne participant pas au vote.

* * *

280 - 15/0620/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Hors libéralités - 2^e répartition 2015.

(15-27904-GDB21502)

Le rapport 15/0620/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

281 - 15/0621/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS • Attribution de subventions aux associations sportives - 3^e répartition 2015 - Approbation de conventions - Budget primitif 2015.

(15-27491-GDB51502)

Le rapport 15/0621/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

282 - 15/0622/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS • Attribution de subventions à l'association Stade Marseillais Université Club - Approbation de conventions - Budget Primitif 2015.

(15-27698-GDB51502)

Le rapport 15/0622/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

283 - 15/0623/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Création d'une pelouse synthétique au Stade Beaumont Bombardière - 201, rue Charles Kaddouz - 12^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(15-27748-GDB50202)

Le rapport 15/0623/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

284 - 15/0624/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Création d'une pelouse synthétique au stade de la Grande Bastide Cazaulx, allée de la Grande Bastide Cazaulx - 12^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(15-27749-GDB50202)

Le rapport 15/0624/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

285 - 15/0625/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Réfection du stade de Frais Vallon, avenue de Frais Vallon - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(15-27757-GDB50202)

Le rapport 15/0625/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

286 - 15/0626/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Transformation du stade Fondacle en city stade, traverse des Plâtrières - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(15-27762-GDB50202)

Le rapport 15/0626/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

287 - 15/0627/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Restructuration des Tennis Philibert, allée Marcel Soulat, chemin de Sainte-Marthe - 14^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(15-27765-GDB50202)

Le rapport 15/0627/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

288 - 15/0628/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS • DIRECTION DES SPORTS - Approbation de l'avenant n°6 au contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation et la gestion du Complexe Sportif René Magnac - Modification de la grille tarifaire - Ajustement des périodes et horaires de fonctionnement et des modalités des séances scolaires.

(15-27791-GDB50001)

Le rapport 15/0628/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

289 - 15/0629/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS • DIRECTION DES SPORTS - Convention de Délégation de Service Public n°14/04233 pour la gestion et l'exploitation du Centre Equestre Marseille-Pastré - Approbation de l'avenant n°3 relatif à des ajustements tarifaires des activités de Service Public.

(15-27897-GDB50001)

Le rapport 15/0629/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

290 - 15/0630/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS • Modification du règlement intérieur des Stades et Gymnases.

(15-27898-GDB51502)

Monsieur RAVIER S.- Monsieur le Maire, quelle ne fut pas notre surprise à la lecture de ce rapport, un vrai catalogue à la Prévert, qui pourra peut-être servir de préambule à une nouvelle Charte du mieux vivre le sport ensemble, que vous pourriez inscrire à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal dans l'optique de la Capitale Européenne de l'enfumage sportif !

Que les Marseillais se rassurent ! Ils pourront aller en toute quiétude et tranquillité à une manifestation sportive le 14 juillet, puisqu'enfin les tirs d'armes à feu y seront désormais interdits ! Il en aura été ainsi décidé par le Conseil Municipal de notre Ville. Que le chemin est long, Monsieur le Maire, pour que vous acceptiez d'ouvrir les yeux, pour que vous preniez le pouls de la situation et que vous assumiez la réalité de Marseille, qui est bien loin de celle de Plus Belle la Vie !

Après la Police des Parcs, après la Brigade de nuit, à quand la Police des sports ? La sécurité est une problématique entière qui mérite une prise en charge globale et qui va de l'éducation jusqu'à la répression. Le saupoudrage esthétique ou le toilettage de règlements par-ci par-là ne suffisent plus depuis très très longtemps ! Pour le savoir, il suffit juste, Monsieur le Maire, de vivre en phase avec la réalité et de ne pas chercher à se défaire et fuir ses responsabilités.

Mais pour vous encourager, notre groupe votera pour ce rapport.

Et j'en profite quand même, Monsieur le Maire, pour vous alerter sur la situation des créneaux dans les stades accordés aux clubs, en particulier de foot, mais pas seulement. Nous savons depuis quelques jours que le District de Provence de Football ne désire plus assurer et assumer le travail qui aurait dû être fait depuis longtemps par le Service des Sports et a donc décidé de ne plus gérer les créneaux, parce que ne recevant plus la subvention ou pas assez de subvention.

Donc aujourd'hui, la Mairie Centrale va devoir faire son travail en matière des sports, ce qui la changera, mais ce qui va mettre les Mairies de Secteur dans ce domaine-là, qui est la gestion des créneaux des stades et des gymnases, dont elle a pourtant la gestion en matière d'entretien, la partie noble étant réservée à votre Adjoint, eh bien, nous subissons déjà une véritable opacité dans ce domaine de la gestion des créneaux. Et au vu de l'actualité récente, nous vous demandons Monsieur le Maire, de confier les créneaux horaires des stades et des gymnases qui sont confiés déjà pour l'entretien aux Mairies de Secteur, à ces mêmes Mairies, pour que nos clubs, nos associations dans les quartiers, dans les secteurs, ne soient pas lésés et qu'il y ait enfin une véritable transparence dans ce domaine des sports à la Ville de Marseille !

Monsieur le Maire.- L'Adjoint va répondre. Mais c'est facile, vous demandez toujours plus, toujours plus, et aussi vous ne voulez pas voter ! Même chose que de l'autre côté ! Nous faisons ce que nous pouvons.

M. MIRON, répondez-leur qu'ils avaient suffisamment d'argent même si on a réduit un peu la subvention ! On réduit les subventions partout !

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, M. RAVIER est champion ! Vous êtes champion, M. RAVIER, pour récupérer, pour manipuler, pour désinformer, pour mépriser aussi ! Je voudrais juste vous rappeler que cette délibération, un certain nombre de contenus existent depuis longtemps et il est important dans le cadre des responsabilités, mais vous devriez le savoir en tant que Parlementaire de la République, il est important que la Ville de Marseille, ses élus, son administration aient un certain nombre de cadres, de références, pour que les choses puissent être faites dans la meilleure organisation possible en matière de responsabilité. Et c'est en cela que le Règlement de la Ville de Marseille, en tout cas le Règlement intérieur des stades et des gymnases est intéressant.

Après, je voudrais vous rappeler plusieurs choses, M. RAVIER. Vous disiez tout à l'heure, et je reprends ce que vous avez dit : "Le vote des délibérations est un acte politique, mais l'action engage l'homme politique". M. RAVIER, plutôt que de critiquer et de nous dire toute la journée ce que nous avons à faire, plutôt que de nous expliquer que vous voudriez récupérer ceci ou cela, par souci clientéliste exclusivement, j'ai ici la liste de 116 travaux que vous n'êtes pas

capables de faire ! Donc, avant de vouloir avoir les créneaux, commencez par balayer les stades ! Commencez à faire enlever les herbes ! Commencez par débarrasser les poubelles ! Mettez-les dans votre Mairie, je suis sûr, comme ça cela ne gênera personne !

Pour ce qui est du District de Provence, depuis quatre ans la Ville de Marseille a entamé avec chacun des Comités départementaux, puisque le District de Provence est le Comité départemental du Football, une discussion autour du thème : les compétences départementales doivent être assumées par l'ancien Conseil Général et par le Conseil Départemental, et la Ville assume un certain nombre de compétences et de relations avec les clubs, ce qui est tout à fait normal, mais nous continuons à financer les Comités départementaux des personnes handicapées, Monsieur le Maire.

Cette année, au bout de quatre ans, nous avons donc arrêté les financements dont on avait parlé, 9 000 euros pour le district de Provence, 9 000 euros ! Et donc le District de Provence, par mesure de rétorsion, a souhaité ne plus gérer l'attribution des créneaux pour les entraînements, c'est-à-dire tout au long de l'année, le week-end restant de la compétence, puisque c'est de manière ministérielle que c'est attribué, de l'organisation des compétitions.

Je voudrais juste rappeler, M. RAVIER, mais ceci peut-être ne le savez-vous pas, que le District de Provence, c'est 7 millions d'euros de budget par an ! C'est 500 000 euros d'autofinancement et c'est 120 000 euros chaque année de cash généré par les placements financiers qu'ils réalisent ! Il me semble que les 9 000 euros que nous avons attribués à l'instant même, pour 8 000 en tout cas, à un certain nombre de clubs sont mieux sur les clubs qu'au District de Provence, qui a largement les moyens de financer sa politique et tout ce qu'il souhaite.

Donc je crois, M. RAVIER, que vous devriez avoir un peu plus de modestie dans vos propos. Aujourd'hui, vous prenez les choses avec recul. Quand on est au Conseil d'Arrondissements, vous êtes très heureux d'être à la tribune et vous vous écoutez parler toute la journée. Vous êtes très heureux devant vos dix supporters de nous mépriser. Mais je vous laisse faire ce que vous souhaitez faire. Comme je l'ai dit, il y a les actes et les paroles. Le service de l'intérêt général, en ce qui me concerne, ne passe pas par le service des intérêts particuliers qui sont les vôtres ou ceux de vos élus !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 15/0630/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Socialiste et apparentés s'abstenant.

* * *

291 - 15/0631/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS • Attribution de subventions à l'association Cercle Sportif Marseille Tennis - Approbation de conventions de partenariats - Budget Primitif 2015.

(15-27923-GDB51502)

Le rapport 15/0631/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme PREZIOSI Nora

292 - 15/0632/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Lancement de l'opération relative aux prestations artistiques et techniques pour la réalisation du Carnaval 2016 de la Ville de Marseille.

(15-27803-GDB21502)

Le rapport 15/0632/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

293 - 15/0633/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 2^e répartition 2015.

(15-27839-GDB21502)

Le rapport 15/0633/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

294 - 15/0634/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Droits des Femmes - 2^e répartition 2015.

(15-27845-GDB21502)

Le rapport 15/0634/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZOUAGHI Sérénia

295 - 15/0635/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Attributions de subventions à des associations de rapatriés - 1^{ère} répartition 2015.

(15-27810-GDB21502)

Le rapport 15/0635/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

296 - 15/0636/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 2^e répartition 2015.

(15-27865-GDB21502)

Le rapport 15/0636/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

**DEVELOPPEMENT DURABLE ET
CADRE DE VIE**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ASSANTE Robert

297 - 15/0637/DDCV

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Approbation d'une convention cadre avec Gaz Réseau Distribution France (GrDF) sur le déploiement de compteurs gaz communicants sur l'ensemble de la Ville.

(15-27882-GDB50202)

Le rapport 15/0637/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, Europe Ecologie - Les Verts votant contre, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

298 - 15/0638/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME • Politique de la Mer et du Littoral - Plan GENLIT - Approbation de l'acquisition par le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres d'une emprise foncière de 12,35 hectares, située calanque de Sormiou, en vue de la protection et la mise en valeur des espaces naturels remarquables du littoral de Marseille.

(15-27662-GDB45002)

Le rapport 15/0638/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. RUAS Julien

299 - 15/0639/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Protocole de prévention et de lutte contre les agressions dans les opérations de secours.

(15-27937-GDB12802)

Le rapport 15/0639/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

300 - 15/0640/DDCV

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Construction du Poste d'Intervention du Bataillon de Marins-Pompiers de la Valbarelle dans le 11^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n°2009/0663.

(15-27942-GDB50202)

Le rapport 15/0640/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

301 - 15/0641/DDCV

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITE - Installation à titre gracieux de bornes informatiques dans des Bureaux Municipaux de Proximité par la société le Résidentiel Numérique dont le site public est www.ma-residence.fr dans le cadre du Mieux Vivre Ensemble - Approbation de la convention avec cette société.

(15-27931-GDB30102)

Le rapport 15/0641/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

* * *

**ECONOMIE, FINANCES ET
ADMINISTRATION GENERALE**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

302 - 15/0642/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE • Attribution d'une subvention à l'association 50^e anniversaire de l'Hôpital Nord.

(15-27906-GDB70001)

Monsieur RAVIER S. - Monsieur le Maire, donc si j'ai bien compris, pour les créneaux nous devons encore attendre une bonne dizaine d'années, enfin 5 ans sans doute !

Monsieur le Maire, pour revenir à ce rapport 302, au moment où l'Hôpital Nord va fêter ses 50 ans, ou si cela a été fait il y a quelques jours, nous devons par respect pour le personnel hospitalier qu'il soit de Nord ou de la Timone, de Sainte-Marguerite ou de La Conception, leur apporter tout notre soutien et toute notre considération pour leur travail. Leurs conditions de travail se sont largement détériorées et sont à l'image de notre société où règnent l'insécurité, la violence et la pauvreté.

Le problème de l'insécurité est le quotidien des agents hospitaliers et il conviendrait que l'ensemble des pouvoirs publics et des institutions puisse se mettre autour d'une table et assumer leurs responsabilités. Il est de notre devoir de protéger les professionnels de santé dans l'exercice de leur mission. Il est de notre responsabilité de mutualiser les réflexions comme les moyens, pour que ceux qui assurent notre protection, notre secours et notre santé puissent le faire dans les meilleures conditions possible.

Passer sous silence leurs difficultés quotidiennes, au moment où l'on se mobilise pour fêter cet anniversaire, serait totalement hypocrite et malhonnête de notre part. On ne peut pas faire, Monsieur le Maire, comme si cela n'existait pas. Notre groupe votera favorablement pour ce rapport !

Monsieur le Maire.- Je voudrais en profiter pour rappeler à M. RAVIER que j'ai une constante imperturbable depuis des années sur la défense de l'AP-HM. Et là aussi, il faut de temps à autre reconnaître les choses. C'est sous le précédent régime que l'on a fait l'extension de la Timone 2, de 350 millions d'euros. J'ai eu l'occasion à titre personnel d'aller plusieurs fois à l'Hôpital et de constater que le personnel y était très heureux et l'efficacité de nos grands Médecins.

Quelques jours viennent de s'écouler, il y avait les états généraux de l'AP-HM de Marseille. Marseille ne fait pas que soigner les habitants marseillais. L'AP-HM soigne au-delà de la Provence et au-delà même de la Méditerranée. Cela nous pose de réels problèmes financiers. Depuis des années, il y a un déficit très important à l'AP-HM. Lorsque le précédent régime a voulu transformer les Présidents du Conseil d'Administration de l'AP-HM en Présidents de Conseil de Surveillance, il est probable que j'ai dû voter cela au Sénat. Si je l'ai voté, je me suis trompé et j'ai fait une erreur. Aujourd'hui, le Président du Conseil de Surveillance n'a qu'une autorité morale sur l'Institution. Je l'exerce du mieux que je peux, avec d'ailleurs l'aide des élus qui siègent au Conseil de Surveillance et qui généralement me soutiennent dans mes déclarations.

Il est clair qu'il y a eu des déclarations inacceptables ! Quand on dit : "ce sont des gens qui tirent à la kalachnikov dans les vitres de l'Hôpital Nord", tiens, justement ils venaient d'Aix-en-Provence ceux-là et ils n'étaient pas particulièrement estampillés à Marseille ! Pour une fois, on pouvait aussi le dire. C'est ahurissant, c'est scandaleux, c'est intolérable. Nous essayons de faire tous les efforts qu'il faut.

Il est clair aussi que nous maintenons des Marins-Pompiers, M. RUAS, dans nos Hôpitaux, et que j'entends dire que l'Assistance Publique voudrait réduire les crédits, le peu de crédits dont je vous ai parlé tout à l'heure, avec les ambulances, etc. Nous n'accepterons pas cela ! Parce qu'il est particulièrement utile d'avoir aussi des zones où atterrissent les hélicoptères et également les ambulances et nos Marins-Pompiers qui sont au service justement de la Direction de ces Hôpitaux.

Jadis, pour être complet avec vous, parce que ce sont des choses que vous pouvez ne pas savoir parce qu'il n'y a pas longtemps que vous siégez au Conseil Municipal, dans les dernières années, généralement j'allais au début de l'année, un genou en terre, demander aide et assistance au gouvernement de la République et au Ministre de la Santé, qui m'accordait généralement 10 à 15 millions d'euros de plus pour non pas boucler, mais atténuer le déficit de l'AP-HM. Cette année, tel n'est pas le cas ! L'année dernière, tel n'a pas été le cas ! Et vous le voyez, je peux le dire aux collègues Socialistes sans hausser le ton : Madame la Ministre de la Santé était conviée, il y a trois ou quatre jours, à venir s'exprimer devant les états généraux de l'AP-HM, mais elle ne vient pas ! Elle ne vient même pas pour inaugurer les 350 millions d'euros de la Timone 2 dont je vous ai parlé ! Et pourquoi ? Parce qu'elle sait très bien qu'il y a une faiblesse de notre Etat aujourd'hui. Hier, c'était la même chose, mais, hier, de temps à autre il y avait un geste. Et ce geste n'est pas venu ! Pourtant ce geste a été demandé !

Et si je dois à l'honnêteté intellectuellement de le dire, Mme CARLOTTI a dit, la veille de la venue du Premier Ministre à Marseille, au Premier Ministre, qu'il fallait que dans son discours il parle de l'Assistance Publique ! Moi-même, j'ai eu une conversation téléphonique avec le Premier Ministre, je lui ai dit que ce n'était pas acceptable qu'il y ait une inégalité de traitement pour le personnel : à Paris, à Lyon, il y a une prime de logement pour les personnels des Hôpitaux, qui n'a jamais été donnée, pas plus par un Gouvernement de Droite que de Gauche, à l'AP-HM de Marseille ! Et nous l'avons demandé instamment. Mais j'ai observé que dans le discours, si le Premier Ministre a repris certaines propositions que faisaient les Députés Socialistes de tacler GAUDIN, dans ce domaine-là le Premier Ministre n'a pas dit un mot ! Donc nous reviendrons à la charge avec le Premier Ministre ! Et si nous sommes plusieurs à le lui dire, ce sera d'autant plus important.

Voilà pourquoi on a participé aussi, mais vous dites que vous êtes "pour", au 50^e anniversaire de l'Hôpital Nord à Marseille. Sachez que je rends hommage à tout le personnel,

parce qu'il y a un personnel terriblement dévoué, qui est soumis à un rythme de travail peut-être excessif, qui est sous l'autorité de grands Médecins qui font honneur à la Médecine à Marseille, nous sommes invariablement tenus à encourager ces personnes-là, nous le faisons. Et je trouve que c'est bien que vous votiez ce rapport ! Voyez, une fois n'est pas coutume non plus.

Le rapport 15/0642/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

303 - 15/0643/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Opération de construction du groupe scolaire et du plateau sportif de la Busserine Saint-Barthélémy - 14^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n°12/12.

(15-27945-GDB50202)

Le rapport 15/0643/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

304 - 15/0644/EFAG

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réalisation d'une salle à vocation culturelle et de ses annexes dans le bâtiment de l'ancien Silo à céréales d'Arenc du Port Autonome - 2^e arrondissement - Approbation du protocole additionnel au protocole transactionnel du marché de maîtrise d'œuvre passé dans le cadre de la convention de mandat n°03/265.

(15-27948-GDB50202)

Le rapport 15/0644/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BLUM Roland

305 - 15/0645/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE • Adhésion de la SEM Sogima à un GIE de moyens - Conditions et accord sur celles-ci - Mandat donné aux représentants élus de l'actionnaire Ville au Conseil de Surveillance de la Sogima à voter en ce sens.

(15-27887-GDB12202)

Le rapport 15/0645/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

Monsieur le Maire.- M. BLUM, je suis censé ne pas vous remercier de ce que vous avez dit, même si j'ai écouté bien entendu tout ce que vous avez dit et que je l'approuve fortement !

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

306 - 15/0646/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Déclassement de locaux mis à la disposition de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

(15-27929-GDB30102)

Le rapport 15/0646/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PARAKIAN Didier

307 - 15/0647/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • Promotion Territoriale - Participation de la Ville de Marseille au Salon de l'Immobilier d'Entreprises 2015 (SIMI) à Paris et au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) de Cannes du 15 au 18 mars 2016 - Approbation d'une convention - Remboursement des frais réels de mission.

(15-27946-GDB40202)

Le rapport 15/0647/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine votant contre.

* * *

**URBANISME, AMENAGEMENT ET
GRANDS PROJETS**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

312 - 15/0652/UAGP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - ANRU - Réalisation d'un équipement public de proximité - Les Lauriers quartier de Malpassé - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

(15-27909-GDB50202)

Le rapport 15/0652/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

313 - 15/0653/UAGP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - ANRU - Aménagement du Parc Ludico-Sportif la Solidarité - Chemin de la Bigotte - 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(15-27918-GDB50202)

Le rapport 15/0653/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TIAN Dominique

314 - 15/0654/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Délibération cadre portant sur l'Engagement Municipal pour l'Entreprise et l'Emploi.

(15-27944-GDB40202)

Le rapport 15/0654/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

**EDUCATION, CULTURE,
SOLIDARITE ET SPORTS**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

315 - 15/0655/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Création du Centre Social Saint-Just Corot et d'une aire multiactivités - Impasse Signoret - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études et travaux - Financement.

(15-27920-GDB50202)

Le rapport 15/0655/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

316 - 15/0656/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - ANRU - Réhabilitation du Groupe Scolaire La Solidarité - 54, route du Vallon Dol - 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études de maîtrise d'œuvre et aux travaux - Financement.

(15-27916-GDB50202)

Le rapport 15/0656/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

317 - 15/0657/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - ANRU - Requalification du Groupe Scolaire la Viste Bousquet - 38, route Nationale de La Viste - 15^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études de maîtrise d'œuvre et aux travaux - Financement.

(15-27917-GDB50202)

Le rapport 15/0657/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

318 - 15/0658/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2014-2015 - Approbation de 11 avenants aux conventions d'objectifs.

(15-27935-GDB20102)

Madame D'ANGIO.- Monsieur le Maire, juste quelques mots sur ce rapport qui évoque le versement de subventions à des associations intervenant dans le cadre des temps périscolaires pour 2014-2015.

Ce rapport confirme donc bien que des associations qui interviennent dans nos écoles n'ont, pour certaines, toujours pas reçu une partie de leur subvention, voire peut-être la totalité. Nous ne pouvons voter que favorablement pour que ces associations, qui ont fait ce qu'elles pouvaient dans un contexte très difficile au sein de nos écoles, reçoivent enfin ce qui leur est dû.

Mais ce retard de paiement, Monsieur le Maire, fait que certaines associations, trop petites pour supporter un manque de trésorerie, ne se sont pas positionnées sur des groupes scolaires pour la future rentrée, chat échaudé craignant l'eau froide ! Y a-t-il d'autres associations encore en attente de règlement ? Et devront-elles attendre le prochain Conseil Municipal pour être rémunérées ?

De ce fait, les associations présentes en 2015 ont-elles toutes confirmé leur présence pour l'année prochaine ? Il serait sage de s'en assurer si vous ne voulez pas subir de nouvelles déconvenues.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Nous sommes très sensibles à votre remarque. Il y a un retard de paiement. Cela s'est fait dans d'autres temps aussi. C'est difficile, mais j'ai souhaité que l'administration municipale accélère ce genre de paiement, surtout pour des petites structures qui risquent de ne pas vouloir revenir travailler avec nous ou qui sont en difficulté !

Mme D'ANGIO, vous faites bien de le rappeler. Cependant, rassurez-vous, cela ne nous a pas échappé ! Combien y en a-t-il ? On peut l'évaluer à peu près ?

Madame CASANOVA.- Il faut dire aussi, Monsieur le Maire, que certaines associations, peut-être parce qu'elles sont débutantes dans ce genre de domaine, ne nous ont pas fourni en temps voulu les pièces justificatives qu'il fallait. Donc, bien entendu, il y a un certain retard. Mais je rappelle que dans le contrat que nous passons pour la rentrée, une avance est donnée aux associations pour justement éviter ce genre de problème. Elles toucheront une avance, donc cela leur permettra de fonctionner plus facilement.

Madame FRENZEL.- Monsieur le Maire, concernant ces associations qui justement essayent d'innover ou de se créer en route, je souhaiterais et on y avait réfléchi : pourquoi ne pas mettre des administratifs à disposition de ces associations qui ne savent pas forcément s'organiser au niveau administratif, mais par contre qui savent faire beaucoup de choses au niveau pédagogique ? Donc, ce serait peut-être bien de lier les deux pour travailler peut-être autrement.

Madame CASANOVA.- De nombreuses réunions ont lieu avec toutes les associations et bien entendu, on leur donne des conseils, tout autant que l'on peut donner des conseils d'organisation. Mais vous savez très bien que dans le domaine des marchés publics nous n'avons absolument pas le droit d'avantager une association plutôt qu'une autre. Donc ce sont des conseils de gestion et d'organisation, mais nous sommes obligés de nous arrêter là. Mais entre autres, dans les réunions dont je parlais tout à l'heure, dans les sept réunions il y avait toutes les associations qui étaient représentées et nous avons travaillé ensemble pour voir comment les dossiers devaient évoluer et quelles sont les précautions qu'elles devaient prendre pour rentrer dans les clous de l'administration. Mais nous le faisons sans cesse.

Monsieur le Maire.- Et la haute Administration de la Ville de Marseille qui nous écoute, en particulier le Secrétaire Général Adjoint et chargé des Finances, je viens de le lui dire que je souhaitais que l'on accélère ces choses-là. Et par conséquent, l'effort sera fait, Mme D'ANGIO !

Le rapport 15/0658/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES Anne-Marie

319 - 15/0659/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • CONSERVATOIRE NATIONAL A RAYONNEMENT REGIONAL - Approbation de l'augmentation des droits de scolarité pour l'année scolaire 2015-2016.

(15-27924-GDB20502)

Le rapport 15/0659/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine, Europe Ecologie - Les Verts et le Front de Gauche votant contre.

* * *

320 - 15/0660/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et le Ministère de la Culture et de la Communication / Service des Musées de France pour l'attribution de label d'exposition d'intérêt national au titre de l'année 2015.

(15-27928-GDB20502)

Le rapport 15/0660/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FERAUD-GREGORI Marie-Hélène

321 - 15/0661/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - ODEON - Approbation de deux conventions de partenariat conclues entre la Ville de Marseille et la société des Lecteurs du Monde et entre la Ville de Marseille et le Groupe Radio France/France Bleu Provence dans le cadre d'une campagne de promotion et de communication de l'Opéra et du Théâtre de l'Odéon pour la saison 2015-2016.

(15-27663-GDB20502)

Le rapport 15/0661/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

322 - 15/0662/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Réhabilitation du gymnase Antonin Artaud, 25, chemin Notre-Dame de la Consolation - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(15-27758-GDB50202)

Le rapport 15/0662/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ROCCA-SERRA Marie-Laure

323 - 15/0663/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à Aix-Marseille Université au titre de l'année 2015 pour le compte de la Chaire Unesco Education Scientifique et Technologique et Formation des Enseignants.

(15-27685-GDB40202)

Le rapport 15/0663/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine s'abstenant.

* * *

324 - 15/0664/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à Aix-Marseille Université au titre de l'année 2015 pour le compte de la Fondation Aix-Marseille Université.

(15-27693-GDB40202)

Le rapport 15/0664/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

325 - 15/0665/ECSS

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Approbation de l'avenant n°4 à la convention n°09/0137 relative aux missions confiées à la SOLEAM pour la construction de la Bibliothèque Interuniversitaire et du regroupement des laboratoires en économie publique et de la santé - Approbation du marché négocié complémentaire passé avec le groupement Fradin Weck Architecture / SCP Espagno-Milani / Technip TPS / Ingeco.

(15-27930-GDB50202)

Le rapport 15/0665/ECSS mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

* * *

**DEVELOPPEMENT DURABLE ET
CADRE DE VIE**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

327 - 15/0667/DDCV

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation de la Maison des Associations de Val Ombré sise 99, avenue de La Viste - 15^e arrondissement - Approbation d'un protocole transactionnel relatif au marché n°11 0626 passé entre la Ville de Marseille et Monsieur José PASQUA Architecte.

(15-27950-GDB50202)

Monsieur MAURY.- Monsieur le Maire, à partir des rapports 327 à 331 étant arrivés hors délais, nous ne participerons pas au vote et nous tirerons les conséquences que de droit devant la juridiction.

Monsieur le Maire.- M. MAURY, premièrement, comme je le fais régulièrement, j'ai demandé en début de séance de bien vouloir adopter la procédure d'urgence pour ces 5 rapports, qui peut-être sont arrivés hors délais, vous choisirez ce que vous voulez, c'est pour éviter une séance supplémentaire du Conseil Municipal, même si je vous écoute toujours avec beaucoup de plaisir, mais si je peux l'éviter, c'est aussi bien.

Le rapport 15/0667/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CORDIER Monique

328 - 15/0668/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Gestion de jardins familiaux dans le parc paysager Athéna - 13^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation et d'usage de jardins familiaux passée avec l'association Les jardins familiaux du Théâtre Athéna de Château-Gombert.

(15-27949-GDB41502)

Le rapport 15/0668/DDCV mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

* * *

**ECONOMIE, FINANCES ET
ADMINISTRATION GENERALE**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

329 - 15/0669/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • Délégation de signature électronique et de télétransmission des bordereaux de titres de recette et des mandats de dépense.

(15-27951-GDB63502)

Le rapport 15/0669/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

330 - 15/0670/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - DIVISION REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - Gratuité des opérations funéraires accordée à la Congrégation du Sacré Cœur de Jésus.

(15-27934-GDB30102)

Le rapport 15/0670/EFAG mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

* * *

**URBANISME, AMENAGEMENT ET
GRANDS PROJETS**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

331 - 15/0671/UAGP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE • Attribution de subvention à l'association sportive de Kick Boxing 3^e secteur dans le cadre de l'organisation du TK2 World Max.

(15-27952-GDB70001)

Le rapport 15/0671/UAGP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le groupe Front National - Marseille Bleu Marine ne participant pas au vote.

* * *

Monsieur le Maire.- Et il y a une question orale.

Question orale du groupe Socialiste et Apparentés

relative à l'avenir de la structure dite " Maison du Vallon "

Monsieur MARI.- Comme le permet le Règlement Intérieur, il y a une question orale du groupe Socialiste et apparentés relative à la structure dite "Maison du Vallon".

Le groupe Socialiste et apparentés exprime ses inquiétudes quant à l'avenir de la structure d'accueil des jeunes enfants dite "Maison du Vallon", qui occupe depuis plus de 25 ans un local au 17 rue de Lodi. Ce local appartenant au CCAS vient d'être vendu à un opérateur privé sans qu'une solution satisfaisante de relogement soit proposée à l'association "Maison du Vallon". Cette structure d'accueil, de prévention et d'écoute, a reçu plus de 5 000 enfants et leurs parents cette année, et son rôle est reconnu par tous les partenaires sociaux.

Monsieur le Maire.- Vous êtes trois à vouloir intervenir là-dessus ? Il n'y a pas de débat, il y a la réponse. Je fais d'abord la réponse et si vous la considérez comme incomplète, n'hésitez pas.

(Brève intervention de M. MARI, inaudible car sans micro)

Monsieur le Maire.- Non, Monsieur ! Ces méthodes Socialistes, il y a longtemps que nous les avons proscrites !

Voici la réponse.

"La Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité participe à la recherche de locaux adaptés en préconisant à l'association une mutualisation de locaux avec d'autres associations œuvrant dans le domaine, pour réduire les coûts.

La Maison du Vallon est une association accueillie dans les locaux du CCAS, 11-13 rue de Lodi. Elle y gère une maison verte. Or, dans un avis de la Chambre Régionale des Comptes, celle-ci a estimé que les activités au sein de cet immeuble ne contribuaient pas vraiment au but social de l'établissement et qu'il convenait que le CCAS engage une procédure de cession de ce bien.

Une promesse de vente a été passée avec le futur propriétaire en novembre 2014. L'acte authentique devrait être signé en septembre-octobre 2015. La Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité, en liaison avec le Service Familial, est à la recherche d'un lieu d'accueil permettant soit de regrouper plusieurs acteurs associatifs, dont la Maison du Vallon, accueillant les mêmes publics, soit un relogement spécifique dans des conditions locatives adaptées à cette association.

La difficulté pour trouver un nouveau site d'accueil dans le même secteur a conduit la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité à élargir le périmètre de la recherche. Des solutions sont à l'étude et nous devrions obtenir des éléments de réponse courant juillet, que je ne manquerai pas de vous faire parvenir."

La parole est maintenant aux élus concernés, Mme CARREGA, puis Mme CHANTELOT, puis Mme GINER si elle veut.

Madame CARREGA.- Monsieur le Maire, juste pour compléter ce que vous venez de dire, effectivement nous avons décidé de mettre en vente ce bien par rapport aux problèmes budgétaires et financiers que tout le monde connaît, nous avons des restrictions budgétaires à faire. Cet immeuble coûte de l'argent au CCAS et nous n'avons pas le rôle de bailleur social. C'est tout à fait ce que nous dit la Chambre Régionale des Comptes.

Par ailleurs, cette association a été informée de la vente, il y a plus de trois ans, et nous lui avons donc demandé, il y a plus de trois ans, de commencer à chercher des locaux, mais ils ont toujours refusé de chercher des locaux. Ils se sont dit qu'ils étaient pratiquement propriétaires des lieux. Avec un loyer de 300 euros par mois, effectivement c'est difficile de trouver mieux ailleurs.

Donc j'ai eu un rendez-vous avec Mme CARADEC, M. RAUSCHER et M. TROUILLET, le Directeur Général du CCAS. Nous avons essayé de trouver des solutions, nous sommes toujours en train de trouver des solutions. Mais je demande expressément aux responsables de la Maison du Vallon de faire des efforts aussi également et d'essayer de trouver des locaux par eux-mêmes, parce que nous n'avons pas une obligation de leur trouver des locaux par ailleurs. D'autant plus qu'ils ont refusé les locaux qu'on leur a proposés, ils ne les veulent pas ! Et comme par hasard, cette affaire ressort quand il y

a tout le temps des échéances politiques qui arrivent : c'est ressorti pour les municipales, c'est ressorti pour les départementales, cela ressort pour les régionales !

Donc maintenant, il faudrait un petit peu que chacun prenne ses responsabilités. Nous n'avons pas un rôle de bailleur social à jouer pour ces associations, d'autant plus que nous sommes garants de l'argent public et que cet immeuble coûte énormément d'argent au CCAS.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci, Mme CARREGA.

Madame CHANTELOT.- Monsieur le Maire, juste un petit mot pour ajouter à ce qu'a dit excellemment Sylvie CARREGA, que nous avons toutes et tous été mobilisés, nous sommes toutes et tous allés sur place, que ce soit les élus de quartier, le Maire de Secteur, Catherine GINER ; nous avons tous été aux petits soins pour cette association.

C'est un lieu d'accueil enfants-parents effectivement très ancien puisqu'il date de 1986. C'est une Maison Verte, comme la voulait Françoise DOLTO. On est bien conscient de cela. D'ailleurs, cette association est le seul lieu d'accueil enfants-parents qui, au lieu de recevoir au maximum 13 000 euros par an, en reçoit plus de 16 000, mais nous n'avons jamais eu un merci ! Et même, quand on est allé sur place, quand on leur a fait remarquer qu'ils avaient un traitement particulier, on n'a pas eu de merci, au contraire ! Et quand on leur dit : "Si vous voulez, on pourra faire encore un effort supplémentaire pour vous aider, on comprend bien que la différence de loyer va être difficile", ils disent : "Ah, mais non, mais ce n'est pas vous qui cherchez ? Comment cela ? Mais, nous, on ne peut pas aller chercher et faire les agences immobilières et faire le tour du quartier ! Nous, on n'a pas le temps !"

Alors, il y a un moment où les bras m'en tombent et je ne peux pas faire à la place des gens, je ne peux pas prendre toutes les associations par la main pour les aider à trouver des locaux dans leur quartier. On a fait le maximum, on s'est tous mobilisés. Et que l'on vienne nous resserrer cela en question orale au moment du Conseil Municipal, je trouve cela particulièrement déplacé !

En tout cas, sachez, Monsieur le Maire, que je vais demain rencontrer la Conseillère départementale et que bien sûr nous avons la Maison du Vallon au programme !

Monsieur le Maire.- Merci, Mme CHANTELOT.

Madame GINER.- Monsieur le Maire, je voudrais juste dire que sous l'impulsion du Maire de Secteur Yves MORAINÉ, qui a voulu proposer une solution, nous avons proposé une solution au Tempo de la rue Falque et que cette solution n'a pas été acceptée, parce que..., c'était toujours très compliqué. Alors que, quand même, on a vraiment fait ce qu'il fallait ! C'est juste la chose que je voulais dire. Et merci, M. MORAINÉ.

Monsieur le Maire.- Merci, Mme GINER. Et M. RAVIER a entendu ce que l'on disait ? Vous aussi, chers collègues ?

Madame DIAMANTI.- Il ne faut pas stigmatiser non plus, il faut trouver une solution... *(Brève intervention, suite inaudible car sans micro)*

Monsieur le Maire.- Mme DIAMANTI, d'accord, mais les collègues non plus. Cela rejoindra ces fameux Conseils dits de quartier, etc., que l'on a votés tout à l'heure. C'est ma conclusion de ce matin.

Attention, mes chers collègues, c'est vous qui êtes élus du peuple, c'est vous qui représentez le peuple ! Toutes celles et tous ceux qui veulent se substituer à nous, sous forme associative, contestataire, etc., ou qui occupent même des lieux qui sont à nous, avec les avantages financiers qui ont été évoqués, qu'ils fassent un peu attention !

Il m'est même arrivé à moi, quand nous avons donné la Maison Diamantée pour 80 personnes que nous avons payées pendant l'année de Marseille Capitale Européenne de la Culture, le jour où avec les élus concernés je suis allé visiter pour voir, j'ai trouvé des gens plutôt jeunes, plutôt sympathiques, pas un dans les bureaux que j'ai traversés ne se levait pour dire bonjour ! J'ai été obligé de leur demander s'ils avaient mal aux jambes ! Il faut aussi qu'il y ait un peu de correction, d'attitudes correctes à l'égard de ceux qui sont les élus du peuple ! Ne vous laissez pas dépasser ! Les élus, c'est nous ! Et ce n'est pas toute la vie associative, même si nous avons un grand respect. Elle ne peut pas se substituer à nous !

La prochaine séance aura lieu le 14 septembre. Faites attention, c'est ce jour-là que nous aurons à désigner à la proportionnelle 39 personnes qui devront aller siéger à la Métropole ! Par conséquent, c'est une séance qui sera aussi importante.

Mes chers amis, l'ordre du jour est épuisé, je vous remercie, la séance est levée. Bon appétit pour ceux qui vont déjeuner !

La séance est levée à 14 h.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015

Délibérations du n°15/0671/DDCV au n°15/0772/ECSS

15/0671/DDCV

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS - Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire, dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet, une enquête publique portant sur l'intérêt général d'un projet de construction de l'hôpital Privé Marseille (HPM) regroupant les hôpitaux Beauregard et Vert Coteau et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Terrains situés boulevard Louis Armand - 12ème arrondissement.

15-28076-SPU

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une révision approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2013.

Des réflexions et des analyses en matière d'urbanisme et d'aménagement se poursuivent en vue de continuer à adapter le document d'urbanisme aux objectifs de développement de Marseille.

Ainsi il convient de demander à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet, une enquête publique portant sur l'intérêt général d'un projet de regroupement de l'Hôpital Privé - Beauregard et de l'Hôpital Privé - Vert Coteau sur le site de l'ancien collège Louis Armand dans le 12^{ème} arrondissement ainsi que sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Ce projet de regroupement des deux établissements s'inscrit dans une logique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins par la construction d'un hôpital privé neuf d'environ 700 lits et 800 places de parking en sous-sol, mieux adapté aux contraintes réglementaires et sanitaires actuelles.

L'Hôpital Privé de Marseille (HPM) constituera, de par son positionnement géographique, le principal établissement privé de soins du 12^{ème} arrondissement et pourra également être sollicité par toute la population de Marseille. Il répondra, à son niveau, aux priorités définies, par l'Agence Régionale de Santé (ARS), c'est à dire l'amélioration de la qualité du service rendu, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et une plus grande efficacité du système de santé.

Du fait de la présence d'une station de métro sur le site, de la rocade L2 à quelques centaines de mètres et de plusieurs lignes de bus, l'accès à cet établissement des patients et des personnels soignants sera facilité.

Pour des raisons fonctionnelles, mais aussi de logique spatiale du site, ce projet intégré à son environnement aboutira à un établissement d'environ 60 000 m² de surface de planchers en deux bâtiments de 7 niveaux, reliés par une passerelle au dessus du boulevard Louis Armand.

Un bâtiment principal de 50 000 m² sur le site de l'ancien collège Louis Armand d'environ deux hectares, représentant le «plateau technique» avec tous ses services et locaux médicaux (urgence, réanimation, maternité, cardiologie, médecine, chirurgie...) et une hélistation prévue sur le toit, et un bâtiment de 10 000 m² sur une parcelle libre de toute occupation de 3 500 m² de l'autre côté du boulevard, destiné aux consultations, aux services administratifs, aux locaux logistiques du personnel médical et paramédical et à la crèche.

Les terrains municipaux support de ce projet ont fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal n°14/0384/UAGP du 30 juin 2014 approuvant le principe de leurs cessions au profit du GIE Sainte-Marguerite.

La loi a instauré un régime de mise en comptabilité du PLU, visé à l'article L.123-16 du Code de l'Urbanisme, qui permet notamment d'adapter les dispositions d'un PLU par rapport à un projet qui fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général par la collectivité.

Les dispositions du décret n°2010-304 du 22 mars 2010 pris pour l'application des dispositions d'urbanisme de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ont précisé les conditions de mise en œuvre de cette procédure.

Ainsi, l'article R.123-23-1 du Code de l'Urbanisme permet à une commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme de décider, en application de l'article L. 300-6 du Code de l'Urbanisme, de se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général, sans déclaration d'utilité publique, d'une action ou d'une opération d'aménagement ou de la réalisation d'un programme de construction.

Cette déclaration de projet peut porter sur des projets sous maîtrise d'ouvrage privée dès lors qu'ils répondent à un intérêt général pour la commune ou toute autre collectivité.

La réalisation de ce projet d'Hôpital Privé de Marseille (HPM), bien desservi, réunit ces conditions dans la mesure où il présente un intérêt général lié aux structures de santé publique.

Ces raisons nous conduisent à demander à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête publique dans les formes prévues par le Code de l'Environnement et par le Code de l'Urbanisme portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DE L'URBANISME
VU LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT
VU LA CONSULTATION DU CONSEIL DES 11^{ème} et 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS
VU LA DELIBERATION N°14/0384/UAGP DU 30 JUIN 2014
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE La Ville de Marseille demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête publique dans les formes prévues par le Code de l'Environnement et par le Code de l'Urbanisme portant à la fois sur l'intérêt général et sur la mise en compatibilité du PLU d'un projet de construction de l'Hôpital Privé Marseille (HPM) regroupant les Hôpitaux Beauregard et Vert Coteau sur les terrains situés boulevard Louis Armand, 13012 Marseille.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0672/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Approbation du Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune - Financement.

15-27983-DEEU

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans la démarche d'élaboration du Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune (BVH) en participant, dès son lancement, aux instances de co-construction correspondantes : Comités de Rivière, commissions thématiques, comités techniques et réunions diverses qui se sont tenus depuis début 2012. Cet engagement a été acté par délibération n°12/1167/DEVD du 10 décembre 2012.

Ce Contrat de Rivière, dont le pilotage est assuré par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Huveaune (SIBVH), la Ville de Marseille en étant un des membre-fondateur, est ainsi l'aboutissement d'une construction concertée entre tous les acteurs de ce territoire de 525 km². C'est aussi la traduction opérationnelle d'objectifs partagés sur l'ensemble du bassin versant, répondant à cinq grandes catégories d'enjeux :

- la qualité des eaux,
- la qualité des milieux naturels aquatiques,
- l'état des ressources en eau,
- la gestion quantitative du ruissellement et des inondations,
- la gestion locale concertée et la valorisation du bassin versant.

Ce Contrat de Rivière constitue ainsi la déclinaison opérationnelle, pour le BVH, du Programme de Mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Rhône-Méditerranée, ainsi qu'un engagement de l'ensemble des partenaires concernés dans la réalisation d'un programme d'actions répondant aux objectifs et enjeux énoncés pour ce territoire très étendu.

Par ailleurs, le Contrat de Baie s'étendant sur tout le littoral entre Martigues et Saint-Cyr-sur-Mer, va prochainement être mis en œuvre, avec un co-portage assuré par la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Ainsi les porteurs du projet de ces deux démarches, de Contrat de Rivière et de Contrat de Baie, ont veillé à leur bonne articulation, notamment par rapport à l'objectif commun de qualité des milieux naturels aquatiques.

Lors de sa séance du 31 mars 2015, le Comité de Rivière du BVH a acté le contenu du projet définitif du Contrat de Rivière, dont la synthèse figure en annexe, en vue de sa signature par les parties prévues à l'automne 2015.

Ce Contrat de Rivière prévoit ainsi un programme d'actions de 17,7 millions d'Euros pour la première phase (2015-2017). Dans ce cadre, le montant des deux actions pour lesquelles la Ville de Marseille assure la maîtrise d'ouvrage, telles que détaillées dans le tableau ci-annexé, s'élève à 415 000 Euros et concerne :

- l'aménagement de cheminements doux le long des berges de l'Huveaune,
- la création d'un parc fluvial sur Saint-Marcel avec cheminements, espaces loisirs et détente.

En plus de ce programme d'études et de travaux qui sera suivi par une deuxième phase à partir de 2018, ce contrat va permettre la mise en œuvre d'une gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques à cette échelle pertinente du bassin versant.

Par sa signature, la Ville de Marseille accepte le contenu du Contrat de Rivière et s'engage à en assurer la promotion et le bon déroulement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°12/1167/DEVD DU
10 DECEMBRE 2012
VU L'ARRETE INTERPREFECTORAL DU
17 DECEMBRE 2013, PORTANT CONSTITUTION DU COMITE
DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DE L'HUVEAUNE
VU LA DELIBERATION DU COMITE D'AGREMENT DU
BASSIN RHONE-MEDITERRANEE EN DATE DU 27 MAI 2014
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune, dont la synthèse figure en annexe, se traduisant, pour la Ville de Marseille maître d'ouvrage, par la réalisation de deux opérations suivant le tableau joint en annexe, dans les conditions prévues au Contrat de Rivière, pendant sa durée et dans le respect du calendrier prévisionnel établi.

ARTICLE 2 Est acté le principe de communiquer en tant que de besoin sur la démarche engagée autour du Contrat de Rivière, et de mettre en œuvre toute action répondant à ses objectifs et enjeux dans le cadre des prérogatives qu'il définit.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le contrat susvisé ainsi que tout document afférent.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à solliciter des subventions aux taux les plus élevés auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, à les accepter et à signer tout document afférent.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0673/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA PROSPECTIVE - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Marseille et l'association Exp2M pour l'organisation de l'expédition scientifique transdisciplinaire Sillage Odyssée.

15-28091-DP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Environnement, au Développement Durable, au Plan Climat, au Cadre de Vie et à la Qualité de Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Depuis plus de trente ans la Ville de Marseille soutient et finance des études scientifiques sur la mer et le littoral pour améliorer sa connaissance du milieu marin et de ses usages.

Les études lui ont d'abord permis d'éclairer les choix politiques en termes d'assainissement, d'épuration des eaux, et de protection de la biodiversité.

Elle a enchaîné avec des démarches innovantes de gouvernance locale associant :

- la planification (le Plan de Gestion de la Rade de Marseille, qui a initié le processus, a été décliné et précisé par plusieurs documents cadres - dont le Plan Milieu Marin adopté par le Conseil Municipal en octobre 2011 - et a conduit au Contrat de Baie copiloté avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole),

- la coproduction de projets (comme l'opération Récifs Prado et la création du Parc National des Calanques).

Ces démarches se sont fondées sur une conception élargie de la recherche scientifique favorisant l'interdisciplinarité et le dialogue avec la société civile pour construire une vision "systémique" de nos territoires propice à l'émergence de synergies et de solidarités, et participant à la sensibilisation des jeunes et du grand public.

Disposant de ce fait d'une expertise reconnue en matière de gestion d'espaces naturels insulaires et marins, de récifs artificiels, de soutien à la recherche scientifique et d'actions pédagogiques, la Ville de Marseille s'est de plus en plus impliquée dans les réseaux nationaux, européens, méditerranéens et internationaux oeuvrant à la protection de ce milieu.

Dans le cadre de ces réseaux et de divers colloques (comme le Colloque euroméditerranéen sur la gestion des récifs artificiels, qu'elle a monté en 2013, ou le Congrès Mondial des Aires Marines Protégées -IMPAC 3 – qu'elle co-organisait cette même année), la Ville de Marseille témoigne de sa conviction que les enjeux de préservation et de valorisation du patrimoine naturel ne peuvent être conciliés de manière pertinente et durable que par ces processus de gouvernance locale participative et interdisciplinaire.

A travers sa politique de coopération internationale, la Ville s'emploie à promouvoir ces principes démocratiques et décentralisateurs et à construire à partir d'eux une vision commune de l'avenir de la Méditerranée et de la ville durable méditerranéenne.

A l'occasion des négociations entre les Etats sur la question du climat, dans le cadre de la COP 21 et au-delà, Marseille s'appuie sur ces principes et cette vision commune pour affirmer la capacité des villes méditerranéennes à adopter des objectifs ambitieux de lutte contre le changement climatique à condition que les Etats reconnaissent la liberté des territoires à mettre en place les solutions qui leur conviennent le mieux. Pour cela, Marseille a commencé à porter auprès des Etats, au nom des territoires méditerranéens, la demande d'inviter les instances locales à participer à l'élaboration des normes et des directives qui leur seront applicables.

Marseille entend aussi faire valoir auprès des Etats, sa volonté de promouvoir les réseaux de territoires et de prendre une part active à leur développement, ainsi que de nouvelles modalités de gouvernance de notre espace méditerranéen, faisant une plus large place aux acteurs locaux, sont possibles.

L'étude scientifique interdisciplinaire sur la mer et le littoral que l'association marseillaise Expé2M va conduire sur plusieurs territoires de Méditerranée au cours de trois expéditions conduites à bord d'un voilier s'inscrit parfaitement dans ce contexte de lutte contre le changement climatique et ses effets fondée sur de nouvelles formes de gouvernance locale et "régionale".

Forte de sa réussite dans l'organisation de plusieurs expéditions en Méditerranée, l'association Expé2M a en effet souhaité s'engager davantage dans la connaissance du milieu méditerranéen et la sensibilisation des acteurs à sa fragilité en lançant une expédition rassemblant une équipe de recherche pluridisciplinaire associant des laboratoires de recherche et des partenaires locaux. Cette prochaine expédition baptisée « Sillage Odyssée » se déroulera sur trois années de campagnes le long des côtes méditerranéennes (deux mois par an) dès 2015. « Sillage Odyssée » rassemblera scientifiques des sciences de la nature et des sciences humaines, acteurs locaux et habitants du littoral pour appréhender les interactions de l'homme et de son milieu, pour observer le littoral depuis la mer et faire de chaque escale un lieu de croisements et de rencontres afin d'associer les perceptions sensibles et scientifiques des rapports des humains à la nature.

Le bateau, comme un « laboratoire embarqué », voguera des petites îles aux grandes villes de Méditerranée. Les escales ont été définies selon les thématiques scientifiques proposées par les chercheurs, entre écologie, géographie, sociologie et histoire. Cette expédition contribuera à mettre en lumière tout à la fois la complexité et la splendeur d'une mer qui nous interroge et nous rassemble.

« Sillage Odyssée » va ainsi recueillir, consolider et mutualiser des connaissances sur :

- 1) les situations locales, les rapports à la mer, les réalisations exemplaires, les modalités d'organisation et les méthodes de gouvernance locale,
- 2) les visions de la mer, du littoral, du paysage et de l'avenir des rapports entre la mer et la société, en favorisant la « convergence » des visions autour de la Méditerranée,
- 3) l'état des ressources et les menaces qui pèsent sur les milieux (espèces invasives, changement climatique...), pour contribuer à alimenter un « corpus » commun et homogène utilisable dans des processus de gestion collective de la Méditerranée et de ses ressources.

Au-delà du recueil de données et des échanges, cette « recherche-action » qui se fixe aussi pour objectifs de sensibiliser les personnes rencontrées, et en particulier les jeunes, à la protection et la valorisation des ressources marines contribuera donc à renforcer la volonté de tisser des liens de solidarité entre les acteurs méditerranéens autour de la gestion collective de notre patrimoine commun.

Cette expédition s'intègre donc parfaitement dans la stratégie méditerranéenne de développement durable que conduit la Ville ; elle vient illustrer et conforter les messages que Marseille porte à l'occasion de la COP21 et des négociations sur le climat.

L'équipe qui prépare le projet et l'accompagne est composée d'hommes et de femmes, mais l'équipage du bateau sera exclusivement féminine : cela permettra d'aborder plus facilement la délicate et souvent cruciale question de la place des femmes dans les métiers maritimes ou de la science dans les différents pays traversés, et d'appréhender l'évolution de la condition féminine à travers plusieurs générations.

Cette expédition se déroule sur trois ans et la première campagne partira en septembre 2015 pour un mois, de Marseille jusqu'à Naples, avec cinq escales de rencontres et d'échanges. Une cérémonie de départ sera organisée à Marseille, au pied du MuCEM, en présence de représentants de la Ville de Marseille et permettra de présenter ce partenariat.

Au cours de la campagne, la Ville de Marseille sera partie prenante des actions menées :

- participation d'un agent de la Ville à une partie de l'expédition pour l'information et la sensibilisation du public lors des escales, et la valorisation scientifique sur le site internet,

- participation d'une délégation municipale à l'escale de Naples organisée par la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) avec notamment une table ronde sur le thème « les patrimoines littoraux face aux risques » et la présence des partenaires scientifiques (Institut Méditerranéen de Biologie et d'Ecologie, MMSH, centres de recherches napolitains, le Conservatoire du Littoral), du Consulat, de l'Institut français et de la Ville de Naples.

Après Naples, le retour d'expédition s'effectuera via Porquerolles à l'occasion du colloque de lancement du « Label des petites îles durables », organisé par le Conservatoire du Littoral.

Le retour de cette première campagne 2015 et chaque retour de campagne suivant donneront lieu à un programme d'animations et de tables-rondes à Marseille.

Cette expédition représente un budget prévisionnel total de 350 000 Euros sur trois ans (plus les sponsoring et partenariats « en nature »), 8 laboratoires de recherche partenaires, plus de 60 scientifiques impliqués, 50 établissements scolaires et universités touchés aux escales, des événements dans 35 ports méditerranéens en trois ans, plus de 15 conférences ou événements grand public par an, un minimum de 50 retombées presse chaque année, dont un documentaire déjà en préparation.

Les autres partenaires de « Sillage Odyssée » sont :

- des partenaires scientifiques : Aix-Marseille Université (Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme avec le Labex-Med, Observatoire des Sciences de l'Univers - Institut Pythéas, Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie), le Centre National de Recherche Scientifique, le Centre Camille Jullian, le GIS Posidonie, l'Institut d'Ethnologie Méditerranéenne, Européenne et Comparative ; le Conservatoire du Littoral, le MuCEM ;

- des partenaires institutionnels : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- des associations (Septentrion Environnement, Naturoscope...) et sponsoring privés (Catana, Beuchat...).

Ce projet concourant à la stratégie de développement durable à Marseille, à son rayonnement à l'international, à sa communication vis-à-vis de la lutte contre le changement climatique et ses effets, ainsi qu'aux objectifs de la politique de la mer et du littoral à Marseille et aux objectifs de la politique municipale des droits de la personne, de la famille et des femmes, il est proposé d'engager un partenariat entre la Ville de Marseille et l'association Expé2M pour la réalisation conjointe de cette opération.

Ce partenariat se traduira par la mobilisation de ressources propres (temps agent, frais protocolaires), ainsi que par une contribution financière de 7 000 Euros pour l'année 2015, telles que précisées dans la convention de partenariat ci-annexée portant essentiellement sur la première campagne, convention qui fera le cas échéant l'objet d'avenants pour prendre en compte les objectifs des deux campagnes suivantes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°10/1088/DEVD
DU 6 DECEMBRE 2010
VU LA DELIBERATION N°11/0816/DEVD
DU 17 OCTOBRE 2011
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la participation de la Ville de Marseille à l'expédition « Sillage Odyssée » et à la démarche de recherche interdisciplinaire qu'elle porte en Méditerranée.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention annexée et le versement à l'association Expé2M d'une contribution financière de fonctionnement de 7 000 Euros pour l'année 2015.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention susvisée ainsi que tout document relatif à ces approbations.

ARTICLE 4 La dépense sera imputée sur les crédits de fonctionnement 2015 – code 40604 - nature 6574.2 intitulé « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » - fonction 90 – code action 19173666.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0674/DDCV

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE
URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE -
Acquisition de matériels agricoles - Approbation du
renouvellement de l'opération.**

15-27981-DEEU

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Espaces Naturels et aux Parcs et Jardins, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le bon fonctionnement des services municipaux nécessite l'acquisition de matériels agricoles dans le cadre du programme d'extension du parc et de renouvellement du matériel vétuste.

Les marchés en cours pour assurer ces prestations viendront à expiration en février 2017.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée le renouvellement de l'opération concernant l'acquisition de matériels agricoles.

ARTICLE 2 L'exécution de ces prestations est assujettie à l'inscription des crédits correspondants au Budget d'Equipement - nature 2188 - fonction 823 sur les exercices 2017 et suivants.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0675/DDCV

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET
VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION
TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Reconstruction de la
halle du Parc du 26ème Centenaire - 10ème arrondissement -
Approbation de l'augmentation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études et travaux.**

15-28050-DTBS

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Espaces Naturels et aux Parcs et Jardins, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°15/0565/DDVC du 29 juin 2015, le Conseil Municipal approuvait l'affectation de l'autorisation de programme Mission Environnement et Espace Urbain, à hauteur de 300 000 Euros, relative à la reconstruction de la halle du Parc du 26^{ème} Centenaire.

Cette halle, de par son état de vétusté avancé, a dû être démontée au cours du 1^{er} trimestre 2015.

Les études menées, notamment en ce qui concerne les sondages de sol, ont révélé la présence de terrains hétérogènes, nécessitant de par leur composition, la mise en œuvre de fondations spéciales non prévues initialement.

Dés lors, il est nécessaire pour mener à bien cette opération d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Environnement et Espace Urbain, année 2015, à hauteur de 80 000 Euros pour les études et les travaux, portant ainsi le montant de l'opération de 300 000 Euros à 380 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA
COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N°15/0565/DDCV DU 29 JUIN 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Environnement et Espace Urbain, année 2015, à hauteur de 80 000 Euros pour les études et travaux relatifs à la reconstruction de la halle du Parc du 26^{ème} Centenaire dans le 10^{ème} arrondissement.

Le montant de l'opération sera ainsi porté de 300 000 Euros à 380 000 Euros.

ARTICLE 2 La dépense correspondante, intégralement à la charge de la Ville de Marseille, sera imputée sur les budgets 2015 et suivants.

Le Maire de Marseille
 Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0675/DDCV

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET
VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION
TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Reconstruction de la
halle du Parc du 26ème Centenaire - 10ème arrondissement -
Approbation de l'augmentation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

15-28050-DTBS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Espaces Naturels et aux Parcs et Jardins, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°15/0565/DDVC du 29 juin 2015, le Conseil Municipal approuvait l'affectation de l'autorisation de programme Mission Environnement et Espace Urbain, à hauteur de 300 000 Euros, relative à la reconstruction de la halle du Parc du 26^{ème} Centenaire.

Cette halle, de par son état de vétusté avancé, a dû être démontée au cours du 1^{er} trimestre 2015.

Les études menées, notamment en ce qui concerne les sondages de sol, ont révélé la présence de terrains hétérogènes, nécessitant de par leur composition, la mise en œuvre de fondations spéciales non prévues initialement.

Dés lors, il est nécessaire pour mener à bien cette opération d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Environnement et Espace Urbain, année 2015, à hauteur de 80 000 Euros pour les études et les travaux, portant ainsi le montant de l'opération de 300 000 Euros à 380 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA
COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N°15/0565/DDCV DU 29 JUIN 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Environnement et Espace Urbain, année 2015, à hauteur de 80 000 Euros pour les études et travaux relatifs à la reconstruction de la halle du Parc du 26^{ème} Centenaire dans le 10^{ème} arrondissement.

Le montant de l'opération sera ainsi porté de 300 000 Euros à 380 000 Euros.

ARTICLE 2 La dépense correspondante, intégralement à la charge de la Ville de Marseille, sera imputée sur les budgets 2015 et suivants.

Le Maire de Marseille
 Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0676/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE ET PROXIMITE -
SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES - Demande de
prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité
Programmée de la Ville de Marseille.

15-28064-DGUP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Hygiène et à la Santé, aux Personnes Handicapées, à la maladie d'Alzheimer, au Sida et à la Toxicomanie, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 a fait évoluer les modalités de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (E.R.P.), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées telles que définies par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette ordonnance crée la procédure d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), qui constitue un cadre juridique sécurisé pour tous les bâtiments, équipements et services qui n'ont pas satisfait aux obligations de la loi du 11 février 2005.

Ainsi, l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

La Ville de Marseille a déjà fait un effort considérable pour mettre en accessibilité son patrimoine. Au cours des dernières années, ce sont plus de 30 millions d'euros qui ont été investis dans des travaux réalisés dans les écoles, les bâtiments administratifs, sportifs, culturels et sociaux.

Cependant, au regard de l'importance du patrimoine communal qui compte près de 1 500 établissements et installations ouvertes au public, il reste encore un nombre important d'équipements à traiter.

C'est la raison pour laquelle, la Ville de Marseille va déposer auprès des services de l'Etat une demande d'approbation d'un Ad'AP qui concernera l'ensemble des bâtiments existants non encore accessibles.

Compte tenu des enjeux à la fois stratégiques et financiers, mais également de la nécessaire concertation, la plus large possible, qui doit être menée, la Ville de Marseille a souhaité être accompagnée dans cette démarche par un professionnel dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La durée de la procédure d'appel d'offre pour désigner le titulaire et le temps, estimé à dix mois, pour l'élaboration, la préparation, la concertation et la rédaction de l'Ad'AP ne permettront pas de déposer la demande avant la date fixée du 26 septembre 2015.

Comme le prévoit l'arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, la Ville de Marseille a l'intention de demander une prorogation du délai de dépôt de son Ad'AP.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI DU 11 FEVRIER 2005
VU L'ORDONNANCE DU 26 SEPTEMBRE 2014
VU L'ARRETE DU 27 AVRIL 2015
OUI RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à déposer auprès des services de l'Etat une demande de prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Marseille.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0677/DDCV

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions libéralités aux associations
développant des projets de santé publique - Budget Primitif
2015 - 2ème répartition.**

15-28070-DGUP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Hygiène et à la Santé, aux Personnes Handicapées, à la maladie d'Alzheimer, au Sida et à la Toxicomanie, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En 2015, la Ville de Marseille confirme son engagement volontaire dans la prise en compte des problématiques de santé publique présentes sur son territoire.

Cette politique locale, définie au plus près les besoins de la population, cible plusieurs thématiques prioritaires : l'infection à VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé. Elle est construite autour d'axes stratégiques : la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux droits. Par ailleurs, la Ville reste impliquée dans divers domaines traités dans le cadre de la santé environnementale, de la couverture vaccinale, de l'éducation à la santé, et auprès des associations développant des actions de recherche, de solidarité, d'aide et d'accompagnement des malades.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, le soutien aux acteurs locaux, la concertation et la globalité de la politique à mener.

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent, depuis plusieurs années, à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, en lien avec les thématiques et axes sus-cités et pour lesquels la Ville apporte son soutien.

Dans un contexte, aujourd'hui marqué par une réforme nationale de grande ampleur, la Ville de Marseille reste animée par le souci de continuer à développer des programmes de santé publique ancrés sur son territoire et conduits dans un cadre concerté avec l'Etat et l'Agence Régionale de Santé, en lien avec l'ensemble des partenaires locaux. A cet effet, un deuxième Contrat Local de Santé a été signé en février 2015 entre l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille.

Cet engagement partenarial volontaire de notre collectivité doit permettre de mettre en œuvre, de manière cohérente et coordonnée, sur l'ensemble du territoire de la commune, les objectifs de la loi de Santé Publique du 9 avril 2004 (dans l'attente de la nouvelle loi de Santé Publique) et de ceux du Projet Régional de Santé. Celui-ci, élaboré par l'Agence Régionale de Santé PACA (ARS) est décliné dans les schémas sectoriels et les plans d'action régionaux et départementaux. Ces objectifs sont, en partie, repris dans le Contrat Local de Santé, et articulés avec ceux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille, notamment dans le cadre des Ateliers Santé Ville et des Plans Locaux de Santé Publique.

En ce qui concerne la santé mentale, la Ville de Marseille a constitué le 17 octobre 2006 un Conseil d'Orientation en Santé Mentale. Il réunit des élus, des partenaires institutionnels, des professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, des représentants de la Police, de la Justice, des bailleurs sociaux, des associations d'usagers et de familles, des chercheurs. Il développe une politique forte d'actions autour de trois axes de travail : la gestion des situations complexes et/ou de crise, l'insertion des personnes en situation de handicap psychique dans la Cité, notamment l'insertion par le logement/hébergement, la qualification et la mise en réseaux des professionnels.

En ce qui concerne les addictions, les objectifs inscrits dans le Plan Gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 et sa déclinaison départementale (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives : MILDECA), sont également ceux de la Ville. Les modes opératoires présentés par la Commission " Addictions ", validés dans le cadre de la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sont aussi des références en la matière.

Enfin, la Ville se réserve le droit et l'autonomie de soutenir tout projet qui ne s'inscrirait pas, aujourd'hui, dans ces cadres institutionnels, mais qui aurait un intérêt communal de santé publique. En effet, la proximité avec les besoins, éventuellement spécifiques de nos concitoyens, et la nécessité de pouvoir initier des projets innovants, demeurent un élément fondamental d'une politique locale de santé publique que la Municipalité souhaite continuer à promouvoir.

Ainsi, la Ville soutient de nombreuses actions d'intérêt communal correspondant aux priorités municipales de santé publique. Celles-ci ont fait l'objet d'une lettre de cadrage adressée fin 2014 aux porteurs potentiels de projets.

Pour chacune des actions subventionnées par la Ville de Marseille, est conclue une convention définissant les engagements des parties.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 COMPLETEE PAR
LE DECRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001**

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Une première répartition des crédits a été approuvée par le Conseil Municipal du 29 juin 2015. Dans le cadre d'une deuxième répartition des crédits, sont attribuées les subventions suivantes aux associations intervenant dans le champ de la santé publique :

Montant en Euros

Association des Équipements Collectifs les Escourtines

- Ma santé, mon projet dans l'épicerie solidaire (EX006146) 4 000

Centre Social Saint Gabriel, Canet, Bon Secours

- Dynamique Santé (EX005785) 3 500

Cellule d'Écoute en soins palliatifs

- Aide au fonctionnement global de l'association (EX006000) 1 000

Compagnie de l'Enelle

- Le Tarot du Grand tour – Conte, masque et musique en hôpital (EX005791) 2 000

Compagnie après la pluie

- Aide au fonctionnement global de l'association et des Ateliers 2 500

« à vous de conter » (EX006115)

Comité Régional d'Éducation pour la Santé – CRES

- Missions permanentes du centre de documentation et de ressource 12 000 (EX005949)

Institut de Gérontologie Sociale

- Prévention et vieillissement : accompagner et soutenir les personnes 2 500

âgées, isolées et/ou fragilisées (EX006028)

Les paniers marseillais 2 500

- Aide au fonctionnement global de l'association (EX006005)

Mouvement Français pour le Planning Familial

- Programme de Développement Affectif et Social (PRODAS) 5 000

en milieu scolaire (EX006260)

Réseaux 13

- Projet favorisant l'inscription dans un parcours de santé de famille

d'origine gitane (EX006174) 4 000

Sauvegarde 13

- Arbre du Village – Espace de Médiation Ethnoclinique (EX006167) 4 000

Total

43 000

Le montant de la dépense, quarante trois mille euros (43 000 Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au budget primitif 2015, géré par la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité – Service de la Santé Publique et des Handicapés – code service 30704 - fonction 510 – nature 6574-1.

ARTICLE 2 Sont attribuées les subventions suivantes aux associations intervenant dans le champ de la lutte contre le VIH/SIDA et les Addictions :

Montant en Euros

Afrique Action pour la santé et contre le Sida – AFRISANTE

- Foyer ADOMA et quartier (EX006104) 5 000

Association Bernard Dutant

- Aide au fonctionnement global de l'association (EX005809) 4 000

Association Méditerranéenne de Prévention et Traitement des Addictions

AMPTA

- Conseil Méthodologique, formation et observation à destination de la

Mission Sida Toxicomanie (EX006135) 10 000

Association Méditerranéenne de Prévention et Traitement des Addictions

AMPTA

- Prévenir les conduites addictives à l'école (EX006094) 10 000

Association Plus Fort

- Prévention des conduites addictives en CM2 (EX005983) 5 000

Avenir France

- Soirée responsable, prévention et réduction des risques en direction

des jeunes marseillais (EX006065) 6 000

BUS 31/32

- Expérimentation de maraudes sur l'espace public du centre ville 10 000

marseillais (EX006153)

MAAVAR

- Restaurant Social NOGA (EX005990) 17 000

Mouvement Français pour le Planning Familial

- Accueil population précaire sur la contraception adaptée, les IST/VIH/Hépatites (EX006131) 6 000

Santé Info Solidarité Animation (SIS)

- Soutien aux actions de la délégation de Marseille (EX006145) 4 000

Santé Info Solidarité Animation (SIS)

- Action d'information, de prévention et d'incitation au dépistage du VIH/Sida, des IST et des Hépatites (EX006147)	4 000

Total	81 000

Le montant de la dépense, quatre vingt un mille euros (81 000 Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2015, géré par la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité – Service de la Santé Publique et des Handicapés – code service 30704 - fonction 512 – nature 6574-1.

ARTICLE 3 Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec chacune des associations. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0678/DDCV

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions hors libéralités aux associations
développant des projets de santé publique - Budget Primitif
2015 - 2ème répartition.**

15-28071-DGUP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Hygiène et à la Santé, aux Personnes Handicapées, à la maladie d'Alzheimer, au Sida et à la Toxicomanie, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En 2015, la Ville de Marseille confirme son engagement volontaire dans la prise en compte des problématiques de santé publique présentes sur son territoire.

Cette politique locale, définie au plus près des besoins de la population, cible plusieurs thématiques prioritaires : l'infection à VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé. Elle est construite autour d'axes stratégiques : la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux droits. Par ailleurs, la Ville reste impliquée dans divers domaines traités dans le cadre de la santé environnementale, de la couverture vaccinale, de l'éducation à la santé, et auprès des associations développant des actions de recherche, de solidarité, d'aide et d'accompagnement des malades.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, le soutien aux acteurs locaux, la concertation et la globalité de la politique à mener.

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent, depuis plusieurs années, à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, en lien avec les thématiques et axes susmentionnés et pour lesquels la Ville apporte son soutien.

Dans un contexte, aujourd'hui marqué par une réforme nationale de grande ampleur, la Ville de Marseille reste animée par le souci de continuer à développer des programmes de santé publique ancrés sur son territoire et conduits dans un cadre concerté avec l'État et l'Agence Régionale de Santé, en lien avec l'ensemble des

partenaires locaux. A cet effet, un deuxième Contrat Local de Santé a été signé en février 2015 entre l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille.

Cet engagement partenarial volontaire de notre collectivité doit permettre de mettre en œuvre, de manière cohérente et coordonnée, sur l'ensemble du territoire de la commune, les objectifs de la loi de Santé Publique du 9 avril 2004 (dans l'attente de la nouvelle loi de Santé Publique) et de ceux du Projet Régional de Santé. Celui-ci, élaboré par l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS) est décliné dans les schémas sectoriels et les plans d'action régionaux et départementaux. Ces objectifs sont, en partie, repris dans le Contrat Local de Santé, et articulés avec ceux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille, notamment dans le cadre des Ateliers Santé Ville et des Plans Locaux de Santé Publique.

En ce qui concerne la santé mentale, la Ville de Marseille a constitué le 17 octobre 2006 un Conseil d'Orientation en Santé Mentale. Il réunit des élus, des partenaires institutionnels, des professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, des représentants de la Police, de la Justice, des bailleurs sociaux, des associations d'usagers et de familles, des chercheurs. Il développe une politique forte d'actions autour de trois axes de travail : la gestion des situations complexes et/ou de crise, l'insertion des personnes en situation de handicap psychique dans la Cité, notamment l'insertion par le logement/hébergement, la qualification et la mise en réseaux des professionnels.

En ce qui concerne les addictions, les objectifs inscrits dans le Plan Gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 et sa déclinaison départementale (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives : MILDECA), sont également ceux de la Ville. Les modes opératoires présentés par la Commission " Addictions ", validés dans le cadre de la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sont aussi des références en la matière.

Enfin, la Ville se réserve le droit et l'autonomie de soutenir tout projet qui ne s'inscrirait pas, aujourd'hui, dans ces cadres institutionnels, mais qui aurait un intérêt communal de santé publique. En effet, la proximité avec les besoins, éventuellement spécifiques de nos concitoyens, et la nécessité de pouvoir initier des projets innovants, demeurent un élément fondamental d'une politique locale de santé publique que la municipalité souhaite continuer à promouvoir.

Ainsi, la Ville soutient de nombreuses actions d'intérêt communal et correspondant aux priorités municipales de santé publique. Celles-ci ont fait l'objet d'une lettre de cadrage adressée fin 2014 aux porteurs potentiels de projets.

Pour chacune des actions subventionnées par la Ville de Marseille, est conclue une convention définissant les engagements des parties.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 COMPLETEE PAR
LE DECRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Une première répartition des crédits a été approuvée par le Conseil Municipal du 29 juin 2015. Dans le cadre d'une deuxième répartition des crédits, sont attribuées les subventions suivantes aux associations intervenant dans le champ de la santé publique :

Montant en Euros

Accueil de Jour Marceau

- Favoriser et renforcer l'accompagnement aux soins et à la santé des personnes sans domicile fixe

10 000

AFAC Bois Lemaître	
Point écoute santé Vallée de l'Huveaune	
IFAC Provence	5 000
IFAC Provence	
- Centre Social Tivoli – Point Écoute Santé	3 000
Léo Lagrange Méditerranée	
- Centre Social Échelle Treize “ Santé Nutrition ”	3 000
Les sentinelles Égalité	
- Projet Rhizome	4 000
Conseil Habitat Santé	
- Contribution à la mise en place du Conseil Habitat Santé des B.d.R.	9 000

Total	34 000

Le montant de la dépense, trente quatre mille Euros (34 000 Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au budget primitif 2015, géré par la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité – Service de la Santé Publique et des Handicapés – code service 30704 - fonction 510 – nature 6574-2.

ARTICLE 2 Sont attribuées les subventions suivantes aux associations intervenant dans le champ de la lutte contre le VIH/SIDA et les addictions :

Montant en Euros	
Autres Regards	
- Action de santé communautaire	25 000
Le Tipi	
- Aide au fonctionnement du CAARUD	15 000
Prévention et Soins des Addictions	
- Gestion du dispositif automatique de délivrance de matériel d'injection stérile à usage unique et travail de proximité	25 000
Solidarité Enfants Sida	
- Accueil et accompagnement des enfants et de leur famille concernés par le VIH/Sida ou le VHC	20 000

Total	85 000

Le montant de la dépense, quatre vingt cinq mille euros (85 000 Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2015, géré par la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité – Service de la Santé Publique et des Handicapés – code service 30704 - fonction 512 – nature 6574-2.

ARTICLE 3 Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec chacune des associations. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0679/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées - 2ème Répartition- Approbation des conventions annexées.

15-28075-DGUP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Hygiène et à la Santé, aux Personnes Handicapées, à la maladie d'Alzheimer, au Sida et à la Toxicomanie, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur des personnes handicapées.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2015 d'un montant de 62 500 Euros, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions suivantes à des associations œuvrant en faveur des personnes handicapées, au titre de l'année 2015 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers n° 24 337	17 000 Euros
EX 006062	

Action : "Accessibilité des spectacles, des ateliers de danse et de la communication de la 20^e édition du Festival de Marseille Danse et Arts multiples"
Festival de Marseille
17, rue de la République
13002 Marseille

Tiers n° 11 698	6 000 Euros
-----------------	-------------

EX 005970
Fonctionnement

La Chrysalide Marseille
26, rue Elzéard Rougier
13004 Marseille

<p>Tiers n° 11 698 EX 006047 Action : "Centre d'appui à la coordination des parcours de santé des personnes handicapées" La Chrysalide Marseille 26, rue Elzéard Rougier 13004 Marseille</p>	<p>6 000 Euros</p>	<p>Tiers n° 11 695 EX 006073 Fonctionnement Association des Paralysés de France – A.P.F délégation des Bouches-du-Rhône 279, avenue de la Capelette 13359 Marseille</p>	<p>1 000 Euros</p>
<p>Tiers n° 29 127 EX 006045 Fonctionnement Marseille Escrime Club 30, rue Marx Dormoy 13004 Marseille</p>	<p>4 000 Euros</p>	<p>Tiers n° EX 006050 Action : "Ateliers d'exercices physiques pour le bien être des personnes Alzheimer" YANGJIA MICHUAN TAIGIQUAN PROVENCE Les Helianthes – Villa 7 15, rue de la Sariette 13012 Marseille</p>	<p>1 000 Euros</p>
<p>Tiers n° EX 006325 Action : "Pôle Judo d'intégration des personnes vivant un handicap" AJC Marseille Sport et Culture 105, rue Roger Brun 13005 Marseille</p>	<p>2 500 Euros</p>	<p>Tiers n° 38 693 EX 006089 Fonctionnement HANDITOIT PROVENCE 26, boulevard Burel 13014 Marseille</p>	<p>4 000 Euros</p>
<p>Tiers n° : 42 318 EX 005648 Action : "Conte et vidéo : Des Histoires Singulières" Compagnie de l'Enelle La Boulangerie 218, rue d'Endoume 13007 Marseille</p>	<p>2 000 Euros</p>	<p>Tiers n° 12 332 EX 005652 Fonctionnement TRISOMIE 21 B.D.R – T21 (13) Centre social Saint Gabriel 12, rue Richard 13014 Marseille</p>	<p>4 000 Euros</p>
<p>Tiers n° EX 006056 Action Union Sportive Marseille Endoume Catalans 13, rue Girardin 13007 Marseille</p>	<p>4 000 Euros</p>	<p>Tiers n° 91 701 EX 006080 Action : "Championnat de France 2015" HANDI SUD BASKET 8, impasse Notre Dame Limite 13015 Marseille</p>	<p>2 500 Euros</p>
<p>Tiers n° EX 006067 Fonctionnement Voiles au Large Marseille 1, boulevard Tricon 13008 Marseille</p>	<p>3 000 Euros</p>	<p>Tiers n° 91 701 EX 006081 Fonctionnement HANDI SUD BASKET 8, impasse Notre Dame Limite 13015 Marseille</p>	<p>2 500 Euros</p>
<p>Tiers n° 36 721 EX 006077 Fonctionnement ICOM PROVENCE 103, avenue de Lattre de Tassigny 13009 Marseille</p>	<p>3 000 Euros</p>	<p>ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec les associations. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.</p>	

ARTICLE 3 Le montant de la dépense, soit 62 500 Euros (soixante-deux mille cinq cents Euros), sera imputé sur les crédits inscrits au budget primitif 2015, nature 6574.1 – fonction 521 – service 30744.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0680/DDCV

DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - Approbation d'une convention avec la RTM relative aux modalités de mise à disposition d'espaces d'affichage.

15-28077-DGAPM

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à la Sécurité Publique et à la Prévention de la Délinquance, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite pouvoir diffuser le plus largement possible ses campagnes de promotion notamment dans le réseau de transport urbain qui rassemble un grand nombre de voyageurs. Elle s'est donc rapprochée de la RTM qui dispose d'un réseau d'affichage dans les bus et le métro.

La RTM et la Ville de Marseille, concernées toutes deux par la promotion des déplacements en transport en commun, se sont entendues sur les modalités d'un partenariat visant à promouvoir les actions événementielles et les thématiques d'intérêt général de la Ville sur divers supports d'affichage du réseau de transport. Ces modalités font l'objet de la convention présentée en annexe au présent rapport.

Les campagnes de la Ville pourront ainsi, à titre gracieux, être présentes dans les stations, à l'intérieur des rames de métro et dans les autobus et devront comporter une incitation à utiliser les transports publics.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention entre la RTM et la Ville de Marseille relative à la mise à disposition d'espaces d'affichage.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la convention entre la Ville de Marseille et la RTM relative aux modalités de mise à disposition par la RTM d'espaces d'affichage au bénéfice de la Ville de Marseille.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0681/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - DIRECTION DE LA MER - POLITIQUE DE LA MER ET DU LITTORAL - CONTRAT DE BAIE - Approbation d'une convention financière d'engagement - Financement.

15-28060-DM

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à la Mer, au Littoral, au Nautisme et aux Plages, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Marseille, ville née du commerce maritime, et dont l'activité et la vie ont toujours été intimement liées à la mer, doit s'appuyer sur celle-ci pour écrire son avenir.

Elle a donc conjointement avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole mis en place un Contrat de Baie sur un large territoire allant de Martigues à Saint-Cyr-sur-Mer.

Le Conseil Municipal a approuvé le 13 avril 2015 le dépôt du dossier du Contrat de Baie en Préfecture. Ce contrat, d'une durée de 6 ans comporte trois objectifs prioritaires :

- prévenir et réduire les sources de pollutions aquatiques ;
- préserver et restaurer la biodiversité aquatique et marine ;
- sensibiliser et éduquer le grand public aux enjeux des milieux aquatiques et marins.

Il comporte 79 opérations distinctes.

Le 12 juin 2015, le Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau a émit un avis positif sur le dossier définitif du Contrat de Baie, saluant sa cohérence avec les objectifs du SDAGE 2016-2021 et se félicitant de la bonne articulation du Contrat avec les autres démarches du territoire.

La commission des Aides de l'Agence de l'Eau a ensuite validé la participation financière de l'Agence, pour un total de 10 457 073 Euros, valable pour les trois premières années du Contrat (hors contrats déjà validés et hors Contrat de Rivière de l'Huveaune).

Le présent rapport propose d'approuver la convention financière d'engagement qui sera signée par l'ensemble des porteurs d'actions et des financeurs du Contrat de Baie pour une durée de 6 ans. Il couvrira la période 2015-2018 puis 2018-2021. Durant ces périodes, l'ensemble des actions devra être engagé.

Par leur signature, l'ensemble des partenaires accepte le contenu du Contrat de Baie et s'engage à en assurer le bon déroulement, tant par l'apport d'aides financières que par la réalisation des actions inscrites.

La convention précise que chaque structure garde la maîtrise d'ouvrage ainsi que l'entière maîtrise technique, juridique et financière des actions dont elle possède la compétence. Chaque maître d'ouvrage effectuera directement, pour les opérations qu'il engage, les demandes de subventions auprès des partenaires financiers, en précisant leur inscription au Contrat de Baie.

Le suivi et l'animation du Contrat de Baie seront assurés conjointement par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (ultérieurement la Métropole) et la Ville de Marseille.

Il est rappelé que le secrétariat du Comité de Baie a pour mission :

- la coordination de l'ensemble des maîtres d'ouvrage ;
- l'information régulière de l'ensemble des partenaires regroupés au sein du Comité de Baie, dont la constitution a été fixée par arrêté inter-préfectoral du 17 décembre 2013 ;
- l'animation des groupes de travail, tels que prévus dans certaines opérations du Contrat de Baie.

Les sommes indiquées sont :

- soit des estimations prévisionnelles qui seront ajustées sur la base du montant réel des études et des travaux,
- soit des coûts plafonds ou forfaitaires en vigueur à la date de décision de leur financement.

Les actions de la 2^{ème} phase de vie du contrat seront précisées ultérieurement et feront l'objet d'un avenant au Contrat.

Concernant plus spécifiquement les engagements de la Ville de Marseille, il s'agit de :

- formaliser l'implication de la Ville de Marseille en tant que maître d'ouvrage d'un certain nombre d'actions prévues au Contrat,
- maintenir et renforcer le rôle de la Ville de Marseille dans sa qualité de co-porteur de la démarche du Contrat de Baie de la métropole marseillaise, en partenariat avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, et pour le compte de l'ensemble des parties prenantes au Contrat.

La Ville de Marseille s'engage également à assister la Communauté Urbaine dans les missions suivantes :

* le suivi et le pilotage du Contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires.

* la mise en œuvre administrative et technique du Contrat et en particulier :

- le secrétariat technique et administratif des comités de baie ;
- l'élaboration et le suivi des tableaux de bords des opérations du Contrat (ces tableaux précisent l'avancement des opérations et mentionnent les indicateurs techniques de suivi des réalisations) ;
- la présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des volets du Contrat ;
- l'animation de la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs cités à l'article 3 ;
- la réalisation des bilans annuels et à mi-parcours à l'issue de la première phase de vie du Contrat de Baie.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Ville de Marseille mobilisera des moyens financiers à hauteur d'environ 200 000 Euros par an. Sa participation totale est estimée à 1 010 034 Euros sur 6 ans, soit 2% du budget total du Contrat de Baie. Ce montant pourra être réévaluée en 2018, pour la deuxième phase du Contrat.

Un agent de la Direction de la Mer est par ailleurs affecté à temps plein à cette mission, pendant la durée du Contrat. La Ville de Marseille bénéficiera d'un financement de ce poste par l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement.

En outre, en leur qualité de co-porteurs et co-animateurs de la démarche, et de responsables de la bonne exécution et du suivi du Contrat de Baie, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille se réservent la possibilité de conclure une convention cadre annuelle de financement des opérations du Contrat de Baie, afin de faciliter les modalités d'interventions financières entre les deux institutions.

Un bilan annuel de l'avancement du Contrat, ainsi qu'un bilan à mi-parcours, feront l'objet d'une information du Conseil Municipal.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES
PERSONNES PUBLIQUES
VU L'ARRETE INTER-PREFECTORAL DU
17 DECEMBRE 2013 PORTANT CONSTITUTION DU COMITE
DE BAIE CHARGE DE L'ELABORATION ET DU SUIVI DU
CONTRAT DE BAIE DE LA METROPOLE MARSEILLAISE
VU LA DELIBERATION PEDD 014-927/15/CC DU
10 AVRIL 2015 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE,
VU LA DELIBERATION N°10/1088/DEVD DU
6 DECEMBRE 2010
VU LA DELIBERATION N°15/0102/DDCV DU 13 AVRIL 2015
VU LA DELIBERATION N°2015-14 DU 12 JUIN 2015 DU
COMITE D'AGREMENT DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE
VU LA DELIBERATION N°2015-329 DU 25 JUIN 2015 DE LA
COMMISSION DES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention financière d'engagement ci-annexée.

ARTICLE 2 Le budget nécessaire aux études et aux subventions pour la mise en œuvre du Contrat de Baie sera imputé sur les budgets de fonctionnement 2015 et suivants.

ARTICLE 3 Le Maire, ou son représentant, est habilité à déposer et à signer toutes les demandes de subventions nécessaires à la mise en œuvre du Contrat de Baie.

ARTICLE 4 Le Maire, ou son représentant, est habilité à signer la convention susvisée, et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Marseille
 Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0682/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
DIRECTION DE LA MER - Avis sur l'autorisation, soumise à
consultation institutionnelle et à enquête publique, de
modification des conditions d'exploitation de l'usine de
Gardanne et de renouvellement de la concession d'utilisation
des canalisations entraînant la poursuite de rejets d'effluents
liquides produits par la société Alteo Gardanne à compter du
1er janvier 2016, et en coeur marin du Parc National des
Calanques.

15-28061-DGUP

- 0 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les espaces naturels littoraux proches de Marseille, et plus particulièrement le Massif des Calanques, ont essentiellement été, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, des espaces de chasse, d'élevage, de production agricole et d'extraction de matières premières. Certains sites, éloignés des noyaux habités, ont servi en raison de cet éloignement, et pour des raisons de santé publique, de zones d'installation d'industries polluantes (soude, plomb...) ou de rejets de matières polluées.

C'est le cas de la zone marine au large de Cassis, désormais située en cœur marin du Parc National des Calanques, qui a servi depuis plusieurs décennies de point de rejets d'effluents solides de l'usine ALTEO située à Gardanne.

L'usine produit de l'alumine (oxyde d'aluminium) à partir de minerai de bauxite et génère des rejets constitués d'un mélange d'eau et de résidus solides de bauxite. Depuis 1966, ces rejets solides aussi appelés " boues rouges" sont évacués par une canalisation longue de 47 km sur terre et de 7,7 km en mer et rejetés au large de Cassis à 320 m de profondeur, dans le canyon de Cassidaigne. La société ALTEO emploie sur le site de Gardanne environ 400 salariés et 250 sous-traitants.

Aujourd'hui, la zone de rejet est considérée selon le référentiel de la Directive Cadre sur l'Eau en «état écologique moyen» et en «bon état chimique». Elle est le lieu d'activités de loisirs (baignade, plongée sous-marine, plaisance, loisirs nautiques), de pêche artisanale et professionnelle. Au niveau du canyon de la Cassidaigne, la pêche est pratiquée entre 130 et 350 m de profondeur. Le site de plongée sous-marine le plus proche se situe à 3,6 km du point de rejet.

En 1996, dans le cadre du respect de la convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée, la société Aluminium Pechiney (alors exploitant du site de Gardanne) a pris l'engagement de diminuer progressivement les quantités de rejets solides et un arrêté préfectoral prévoit d'y mettre un terme le 31 décembre 2015.

Le 18 avril 2012 le décret n°2012-507, portant création du Parc National des Calanques, reprend la date du 31 décembre 2015 pour interdire les rejets solides en cœur marin du parc.

C'est dans ce cadre que la société ALTEO Gardanne a travaillé sur la modification de son procédé industriel et notamment ses installations de traitement des rejets solides. A ce jour, la société a déjà mis en place un dispositif de filtration sous pression et de décantation pour traiter une partie de ses déchets et diminuer les rejets en mer.

Ce procédé génère des résidus déshydratés de bauxite (bauxaline) qui sont stockés sur le site de Mange Garri situé sur la commune de Bouc-Bel-Air dans l'attente d'une éventuelle valorisation et des eaux résiduelles que l'industriel souhaite pouvoir continuer à rejeter en mer via la canalisation existante.

Le procédé choisi par l'industriel permettra une nette diminution des teneurs résiduelles en polluants ainsi que des matières en suspension (MES) (35 mg/l contre 120 000 mg/l actuellement). Le flux maximum journalier de MES passerait ainsi de 777 tonnes à 227 kg.

Néanmoins, il ressort des études réalisées par la société ALTEO que pour 7 paramètres, son effluent ne respectera pas la réglementation qui fixe des valeurs limites pour les rejets liquides des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) dans le milieu naturel.

C'est pourquoi, au titre de la réglementation sur les ICPE, la société ALTEO a déposé en mai 2014 une demande d'autorisation de modification des conditions d'exploiter de l'usine incluant un rejet en mer de ses effluents liquides (eaux excédentaires) accompagnée d'une demande de dérogation pour les 7 paramètres non conformes : pH, matières en suspension, DCO (Demande Chimique en Oxygène), DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours), l'aluminium, le fer total et l'arsenic. Concomitamment, la société Pechiney Aluminium toujours propriétaire de la canalisation, a fait une demande de renouvellement de la concession d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) pour une période de 30 ans.

Dans le cadre de l'instruction de la demande, deux études complémentaires ont été sollicitées ; la première réalisée par le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minier) entre octobre et décembre 2014, portant sur l'analyse des solutions technologiques de traitement des boues rouges et effluents liquides résiduels proposées par l'industriel ; la deuxième réalisée par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) chargée de réaliser une analyse critique des études de risques présentées par l'exploitant sur l'état des milieux et l'évaluation des risques sanitaires.

Dans son étude, le BRGM conclut que la solution proposée par l'industriel (traitement des boues par filtre presse) fait partie des "Meilleures Technologies Disponibles" (MTD) pour ce qui concerne le traitement des matières en suspension, et est la seule solution opérationnelle à l'échéance de fin 2015. Toutefois, le BRGM a également étudié des solutions alternatives et indique qu'un traitement basé sur une neutralisation à l'acide sulfurique en aval des filtres presse semble présenter un potentiel intéressant et mériterait d'être approfondi par des études complémentaires afin de valider sa faisabilité technique ultérieure, et en préciser les coûts.

L'ANSES, quant à elle, a limité son expertise aux risques pour l'homme, liés à la consommation de produits de la mer ainsi qu'à l'ingestion d'eau au cours d'activités aquatiques.

Sur la contamination des poissons, l'ANSES indique qu'elle n'est pas en mesure de conclure sur l'impact des rejets notamment à cause de l'absence de comparaison des concentrations en polluants dans et hors la zone de rejet, et du faible nombre d'échantillons de poissons prélevés par l'exploitant pour réaliser ses études. De ce fait, les analyses statistiques ne sont pas représentatives.

Sur le risque lié à la consommation de poissons par l'homme, l'ANSES indique qu'elle a choisi de prendre des hypothèses d'exposition différentes de celles choisies par l'exploitant, et constate des différences notables avec les résultats de la société ALTEO, avec des dépassements notamment pour l'arsenic, le chrome, le mercure.

L'ANSES n'a pas jugé pertinent de calculer le risque lié à l'ingestion d'eau au cours des activités nautiques en raison des incertitudes liées à la modélisation de la dispersion à grande

échelle des composés dissous dans l'eau, et à la composition du futur rejet.

Dans sa conclusion, l'ANSES recommande d'investiguer davantage certains paramètres, d'affiner certaines modélisations, et de réaliser de nouvelles campagnes de pêche afin de mieux évaluer l'impact du rejet.

Après réception de ces expertises, une enquête publique unique pour l'ensemble des dossiers a été programmée et se déroule du 17 août au 25 septembre 2015, dans 27 communes concernées.

Le 8 septembre 2014, le Conseil d'Administration du Parc National des Calanques a donné un avis favorable avec réserves sur cette demande. Ces réserves portent sur :

- un contrôle draconien et transparent,
- un programme d'études et de suivi environnemental,
- l'amélioration de la qualité des eaux du milieu marin (prise en compte des meilleures techniques disponibles, études de réduction des substances polluantes présentes dans la phase liquide du rejet)
- l'installation d'un comité de surveillance et d'information associant le Parc National des Calanques,
- l'obligation pour l'industriel de produire un bilan intermédiaire d'ici 2021,
- l'introduction d'un principe de pénalités financières en cas de non-respect des engagements,
- le soutien financier des travaux scientifiques visant à améliorer la connaissance du milieu marin dans la zone d'influence du rejet.

Par courrier en date du 15 juillet 2015, le Préfet a informé le Maire de l'ouverture de cette enquête et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier conformément à l'article R512-20 du Code de l'Environnement.

Sur la stricte question de la poursuite de rejet des effluents liquides en mer au cœur marin du Parc National des Calanques, la Ville de Marseille constate l'amélioration apportée par les propositions formulées par ALTEO au regard du rejet actuel mais estime que ce rejet demeure une source de pollution non négligeable. Elle considère comme problématique à long terme les propositions de l'industriel de continuer à rejeter en cœur marin du Parc National des Calanques, à compter du 1^{er} janvier 2016, des effluents liquides dépassant les valeurs limites à respecter.

La Ville de Marseille estime néanmoins que ce rejet doit être apprécié au regard du passé de ce territoire et des conséquences sociales et économiques que générerait l'arrêt immédiat de cette exploitation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT, NOTAMMENT
L'ARTICLE R 512-20
VU LA CONVENTION DE BARCELONE DE 1976, AMENDEE
EN 1995, POUR LA PROTECTION DE LA MER
MEDITERRANÉE
VU L'ARRETE MINISTERIEL DU 2 FEVRIER 1998, QUI FIXE
DES VALEURS LIMITES A RESPECTER POUR LES REJETS
LIQUIDES DES ICPE DANS LE MILIEU NATUREL
VU LE DÉCRET N° 2012-507 DU 18 AVRIL 2012, MODIFIÉ,
PORANT CRÉATION DU PARC NATIONAL DES
CALANQUES
VU LA SAISINE DU MAIRE DE MARSEILLE PAR LE PRÉFET
DES BOUCHES DU RHÔNE SUR LA DEMANDE CITÉE EN
OBJET, EN DATE DU 15 JUILLET 2015
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Le Conseil Municipal prend acte de la demande formulée par la société ALTEO de bénéficier d'une autorisation de rejet des effluents liquides issus du processus de fabrication d'alumine à partir de bauxite au cœur marin du Parc National des Calanques.

ARTICLE 2 Il émet un avis favorable avec les réserves ci-après sur la demande formulée par la société ALTEO.

ARTICLE 3 Cet avis est conditionné par les réserves suivantes :

Installation d'un conseil de surveillance et d'information auquel la Ville de Marseille sera associée. Ce conseil de surveillance et d'information sera tenu informé du contrôle (suivi préventif et curatif) ainsi que du suivi environnemental.

Réalisation dans un délai de 3 ans d'études complémentaires, conformément aux recommandations de l'ANSES et à l'avis de l'autorité environnementale visant à une meilleure évaluation des risques sanitaires et de l'état du milieu.

Poursuite des recherches de solutions techniques concernant l'amélioration de la qualité des rejets en vue d'atteindre les valeurs limites réglementaires, et d'une veille technologique sur un procédé industriel permettant l'arrêt définitif des rejets en mer.

ARTICLE 4 Dans l'hypothèse d'une autorisation délivrée par l'autorité préfectorale, le Conseil Municipal de la Ville de Marseille propose qu'elle soit assortie d'une contribution annuelle, à fixer par les services de l'État, destinée, à titre de mesures compensatoires, à mettre en œuvre des actions de restauration écologique des milieux dégradés.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0683/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Participation financière 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole aux dépenses du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

15-28052-DSIS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué au Bataillon de Marins-Pompiers et à la Prévention et la Gestion des Risques Urbains, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La compétence territoriale du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille s'étend au territoire de la commune, à ses ports et à l'aéroport Marseille Provence.

Toutefois, et au regard de la géographie de l'agglomération marseillaise, le Bataillon est fréquemment appelé à intervenir à la demande des sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône dans les communes limitrophes dont la plupart font partie de la Communauté Urbaine.

Par ailleurs, les communautés urbaines doivent légalement participer aux dépenses des services d'incendie présents sur leur territoire.

Le législateur a donc, très logiquement, lors du vote de la loi du 13 août 2004, prévu une participation financière de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au profit du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille sur une base minimale de 10 % des dépenses de fonctionnement réelles du Bataillon, constatées au compte administratif de l'année précédente, minorée des recettes réelles autres que celles provenant de la Communauté Urbaine.

Pour l'année 2015, le calcul de cette participation est donc le suivant :

- montant total des dépenses :	91 073 175,36 Euros
- recettes de fonctionnement ::	16 473 014,94 Euros
- solde net des dépenses :	74 600 160,42 Euros

Sur la base d'une participation de 10 %, le montant du financement demandé à Marseille Provence Métropole s'élève donc à 7 460 016,04 Euros pour l'année 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Le montant de la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au budget du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille est fixé pour l'année 2015 à 7 460 016,04 Euros.

ARTICLE 2 La recette correspondante sera constatée au budget 2015 - fonction 113.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0684/DDCV

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Convention relative à la prise en charge par le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille du service incendie de la société Airbus Helicopters - Avenant n°2.

15-28053-DSIS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué au Bataillon de Marins-Pompiers et à la Prévention et la Gestion des Risques Urbains, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°12/1195/FEAM du 10 décembre 2012 notre assemblée a adopté le principe d'une convention passée avec la société Eurocopter devenue depuis Airbus Helicopters visant à faire assurer la sécurité de son usine de Marignane par un détachement du Bataillon de Marins-Pompiers.

En application de l'annexe 4 de cette convention la Ville de Marseille fournit moyennant, remboursement annuel les véhicules et matériels utilisés dans ce cadre.

Il peut toutefois arriver, à titre exceptionnel que certains matériels ne puissent être approvisionnés que par Airbus Helicopters.

Il s'agit en particulier de matériel informatique sécurisé permettant aux Marins-Pompiers du site d'accéder à certains réseaux de l'entreprise.

Dans cette hypothèse il convient de déduire des remboursements annuels forfaitaires exigibles d'Airbus Helicopters le montant des investissements réalisés directement par cette entreprise.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°2, à la convention relative au fonctionnement du Service d'Incendie et de Secours de la société Eurocopter (période 2013-2017).

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer cet avenant joint en annexe au présent rapport.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0685/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - Promotion Territoriale - Plan Marseille Attractive 2012/2020 - Label French Tech Aix-Marseille - Soutien au projet d'accélérateur d'entreprises numériques The Camp - Approbation d'une convention.

15-28005-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Innovation et au Développement par le Numérique, à l'Etat Civil et aux Bureaux Municipaux de Proximité, à Allo-Mairie et au Mieux Vivre Ensemble, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La filière numérique régionale représente 77 000 emplois répartis dans 22 000 établissements pour un chiffre d'affaires de plus de 14 milliards d'Euros avec les télécommunications et la microélectronique, le secteur des logiciels, du contenu et des services, du marketing digital qui composent cette filière.

Le territoire Aix-Marseille a obtenu le 12 novembre 2014 le label French Tech qui souligne l'excellence de son territoire en matière d'écosystème numérique et son fort potentiel de création d'entreprises innovantes.

La Ville de Marseille a également investi la thématique de la Ville intelligente qui s'appuie sur le développement de services numériques pour « améliorer » la qualité des services urbains ou encore réduire ses coûts, mais aussi sur l'expérimentation de nouveaux usages et services numériques à destination des citoyens et des entreprises.

Dans ce cadre, le projet « The Camp », véritable campus de nouvelles générations dans le domaine de la ville intelligente, mêle les financements publics et privés, la recherche, l'innovation et les méthodes d'enseignement interconnectées les plus modernes. Il sera aussi un centre de formation et de recherches de haut niveau. Ce projet repose sur la conjugaison de trois pôles complémentaires :

- le pôle contenu : un centre interconnecté de formation pour les cadres de haut niveau visant l'intégration des smart cities au cœur d'une « prospective générale sur la ville de demain et les enjeux de modernisation urbaine » et « d'une prospective sectorielle basée sur les évolutions technologiques » ;

- le pôle d'accélération destiné à accueillir des start-up et des PME de croissance pour les accompagner dans leur développement, afin de créer les conditions pour augmenter les chances de succès de ces entreprises en immergeant les entrepreneurs dans « un tissu fertilisant de connaissances, de compétences et d'expériences, et en leur fournissant les infrastructures et les services qui leur permettent de se concentrer pleinement sur la réussite de leur projet » ;

- le pôle d'expérimentation matérialisé par un « lab » intégré, et « des partenariats avec des collectivités locales ou territoriales ».

Ces pôles seront complétés par une résidence d'artistes.

Composante essentielle du label « French Tech » obtenu par Aix-Marseille le 12 novembre 2014, il matérialise la capacité de l'ensemble métropolitain d'enseignement supérieur d'innovation et de recherche à porter un écosystème numérique de niveau international et un projet ambitieux et fédérateur de croissance.

Considérant que le projet The Camp est un projet d'envergure métropolitaine fondé sur une ambition mondiale, qui contribuera au rayonnement international de la métropole Aix-Marseille, il est proposé à notre assemblée d'exprimer son soutien à cette demande et de conclure une convention de partenariat avec les porteurs du projet « The Camp ».

Ce soutien ne s'accompagne pas d'une subvention aux porteurs du projet « The Camp ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est adoptée la convention de partenariat ci-annexée entre la Ville de Marseille et la société «The Camp».

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0686/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - MISSION MARSEILLE EMPLOI - Approbation de l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'objectifs n°2013-00167 entre la Ville de Marseille et Initiative Marseille Métropole - Approbation du versement de la subvention au titre des mises à disposition 2014 de personnels et du versement du solde de la subvention pour l'année 2015.

15-28003-DPE

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille soutient l'emploi par la création d'activité économique. Créée à l'initiative de la Ville de Marseille, Initiative Marseille Métropole accompagne et soutient les porteurs de projets de création et de reprise d'entreprise.

Cette association apporte son aide par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie, ni intérêt et par un accompagnement d'un porteur de projet, par un parrainage et un suivi technique assuré gracieusement. Au-delà du soutien financier, Initiative Marseille Métropole accompagne les chefs d'entreprise dans le développement de leur activité (suivi technique, parrainage, formations, soirées thématiques, mise en réseau avec des professionnels...).

Le Conseil Municipal du 18 avril 2015 a approuvé par délibération n°15/0131/EFAG l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 216 000 Euros pour l'année 2015, mais également l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 110 270,72 Euros au titre des frais de mise à disposition des personnels municipaux pour l'année 2014.

Il convient aujourd'hui d'approuver l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'objectifs n°2013-00167 entre la Ville de Marseille et Initiative Marseille Métropole qui précise les modalités de versement de ces deux subventions.

Le montant de la subvention allouée à l'association IMM s'élève à 216 000 Euros pour 2015 ; le montant de l'acompte de 108 000 Euros voté au Conseil Municipal du 15 décembre 2014 par délibération n°14/0813/UAGP viendra en déduction de la subvention 2015.

S'agissant de la subvention de fonctionnement relative à la rémunération de trois fonctionnaires municipaux mis à disposition de l'association IMM par la Ville de Marseille, celle-ci s'engage à verser une subvention de fonctionnement au titre des rémunérations de personnels sur justificatifs de l'année n -1 établis par la Direction des Ressources Humaines. Le montant des salaires et charges patronales de 2014 des trois agents s'élève à 110 270,72 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'objectifs n°2013-00167 entre la Ville de Marseille et Initiative Marseille Métropole.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

ARTICLE 2 Est approuvé le versement du solde de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 à l'association IMM d'un montant de 108 000 Euros.

ARTICLE 3 Est approuvé le versement de la subvention de fonctionnement au titre des frais de mise à disposition des personnels pour l'année 2014 à l'association IMM d'un montant de 110 270,72 Euros

ARTICLE 4 Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget Primitif 2015 de la Mission Marseille Emploi code service 40704 – nature 6574.2 – fonction 90 - action 19174668.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0687/EFAG

**DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA
PROMOTION DE MARSEILLE - Approbation d'une convention
de partenariat avec la Tribune Nouvelle pour l'organisation
du 1er Forum Smart City à Marseille.**

15-28078-DGAPM

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Premier port français, deuxième port méditerranéen, troisième métropole de France labellisée French-Tech, Marseille génère déjà plus de 40 000 emplois dans le numérique soit 55% des emplois de ce secteur dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec le soutien des acteurs publics et privés, la ville de Marseille s'impose ainsi comme une cité de l'innovation au niveau mondial, en s'appuyant, notamment, sur un port tourné vers l'Afrique et l'Asie.

Labellisé « French tech » par l'Etat, le territoire d'Aix-Marseille confirme son savoir-faire et, grâce à son rayonnement et à son attractivité, la Ville de Marseille s'affirme comme une métropole méditerranéenne de premier plan, incontournable sur le terrain de la connaissance et de l'innovation.

C'est dans cet esprit que la Ville de Marseille veut mettre en avant « Marseille ville numérique » à travers de nombreux événements à la rentrée 2015, notamment la Foire Internationale de Marseille (25 septembre au 5 octobre) et les French-Tech weeks (25 septembre au 16 octobre). Afin d'accroître son attractivité dans ce domaine, la Ville a décidé de participer à l'organisation, par le groupe La Tribune, du Forum Smart City, premier forum dédié au numérique, au Palais du Pharo, le 25 septembre prochain. Forte d'une politique ambitieuse dans le domaine du numérique, la Ville de Marseille souhaite pérenniser cet événement sur son territoire.

Ce dernier convie architectes-urbanistes, artistes, chercheurs, collectivités territoriales, acteurs économiques, usagers et société civile à imaginer des modes inédits pour lire, s'approprier et transformer la ville. Stratégie urbaine, définition de projets ou phase de réalisation, "Smart City" intervient à toutes les phases du projet territorial.

Il est donc proposé au Conseil Municipal l'approbation d'une convention de partenariat entre la société La Tribune Nouvelle et la Ville de Marseille, d'une durée de trois ans, mettant à la charge de la société l'organisation du Forum et la promotion de Marseille dans ses supports de communication, et à la charge de la Ville de Marseille, la mise à disposition du Pharo et une participation financière de 41 666,67 Euros HT soit 50 000 Euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention de partenariat entre la Ville de Marseille et la société La Tribune Nouvelle pour l'organisation des éditions 2015, 2016 et 2017 du Forum Smart City Marseille.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée.

ARTICLE 3 Les crédits correspondants sont inscrits au budget de fonctionnement de la DGAPM.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0688/EFAG

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES
SERVICES JURIDIQUES - Affaires Samai - Beaumont -
Tosoni - Ruiz - Bottini - Chuffart - Carruelle - Philip.**

15-28021-DSJ

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

- Affaire Samai :

Le 3 septembre 2014, le véhicule du Marin-Pompier Sabri Samai a été endommagé par des projections de peinture à l'occasion de travaux effectués par le Bataillon des Marins-Pompiers au sein des locaux sis boulevard de Strasbourg à Marseille.

La Maaf, assureur de l'intéressé, a accepté la proposition indemnitaire de 2 383,79 Euros correspondant aux réparations suivant rapport d'expertise.

- Affaire Beaumont :

Le 24 février 2015, un arbre implanté sur une parcelle municipale a chuté sur le parking mitoyen de la résidence sise 153, avenue William Booth, créant des dommages sur le véhicule appartenant à Monsieur Raymond Beaumont.

Pacifica, assureur de Monsieur Beaumont, a présenté une réclamation de 9 156,47 Euros correspondant aux frais de réparation suivant rapport d'expertise.

- Affaire Tosoni :

Le 21 mars 2015, il a été constaté sur le véhicule de Monsieur Tosoni, placé en fourrière sur le site Ferdinand de Lesseps le jour-même, des dommages sur le pare-choc arrière.

Monsieur Tosoni a présenté une réclamation de 959,98 Euros correspondant aux frais de réparations suivant facture.

- Affaire Ruiz :

Le 23 mai 2015, il a été constaté sur le véhicule de Monsieur Ruiz, placé la veille en fourrière sur le site Ferdinand de Lesseps, des dommages sur le côté gauche, l'arrière et le guidon.

Monsieur Ruiz a présenté une réclamation de 632 Euros correspondant aux frais de remorquage et réparation, suivant facture et devis.

- Affaire Bottini :

Le 6 décembre 2013, le véhicule de Madame Jeanine Bottini circulant boulevard de Roux, a été percuté par un conteneur à roulette affecté à la Mairie des 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements.

La Maif, assureur de l'intéressée, a présenté une réclamation de 994,64 Euros, correspondant aux réparations suivant rapport d'expertise.

- Affaire Chuffart :

Le 21 septembre 2013, un dégât des eaux ayant pour origine une obstruction de canalisation d'eaux vannes relevant du patrimoine municipal a endommagé des mobiliers et matériels appartenant à Monsieur Roland Chuffart, et entreposés dans la cave du logement de fonction de Marins-Pompiers qu'il occupe au sein de l'immeuble du 109, chemin du Littoral appartenant à la Ville de Marseille.

AGPM, assureur de l'intéressé, a accepté la proposition indemnitaire de 3 658,96 Euros, suivant factures produites et vétusté déduite.

- Affaire Carruelle :

Le 9 mars 2015, à l'occasion de l'abattage d'un arbre par le Service des Espaces Verts au sein du cimetière Saint Pierre, la concession de Madame Carruelle a été endommagée par la chute d'une branche.

L'intéressée a accepté la proposition indemnitaire de 1 600 Euros, correspondant à la réparation des dégâts suivant devis.

- Affaire Philip :

Le 7 février 2015, le véhicule de Monsieur Philip empruntant le rond-point rue Marie-Louise à Marseille a percuté le tronc d'un peuplier appartenant à la Ville de Marseille, dont une partie dépassait sur la chaussée après avoir été débité par le Bataillon des Marins-Pompiers.

Allianz, assureur de l'intéressé, a présenté une réclamation de 2 200 Euros, correspondant à la valeur résiduelle du véhicule à dire d'expert.

La responsabilité de la Ville de Marseille ne pouvant être écartée dans ces affaires, il convient de donner suite à la demande précitée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 2 383,79 Euros à Maaf Assurances, domiciliée 79036 Niort Cedex 9, assureur de Monsieur Sabri Samai, subrogé dans ses droits.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 9 156,47 Euros à Pacifica, domiciliée TSA 10448 92883 Nanterre Cedex 9, assureur de Monsieur Raymond Beaumont, subrogé dans ses droits.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 959,98 Euros à Monsieur Guillaume Tosoni, domicilié 153, chemin de Château Gombert 13013 Marseille

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 632 Euros à Monsieur Jean-Philippe Ruiz, domicilié 46, avenue Saint Barnabé 13012 Marseille

ARTICLE 5 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 994,64 Euros à Maif, domiciliée 79018 Niort Cedex 9, assureur de Madame Jeanine Bottini, subrogée dans ses droits.

ARTICLE 6 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 3 658,96 Euros à AGPM Assurances, domiciliée rue Nicolas Appert 83086 Toulon Cedex 9, assureur de Monsieur Roland Chuffart, subrogé dans ses droits.

ARTICLE 7 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 1 600 Euros à Madame François Carruelle, domiciliée 13, rue des Romarins 13590 Meyreuil.

ARTICLE 8 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à régler la somme de 2 200 Euros à Monsieur Nicolas Philip, domicilié 62, vieille route de la Gavotte 13170 les Pennes Mirabeau.

ARTICLE 9 Les dépenses relatives à cette opération seront imputées sur le Budget de l'année 2015 - nature 678 - fonction 020.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0689/EFAG

**DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION
DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE -
SERVICE DES RESSOURCES PARTAGEES - Vente aux
enchères Ville de Marseille.**

15-28039-DL

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les biens mobiliers municipaux réformés peuvent faire objet d'une aliénation de gré à gré. La Ville de Marseille organise dans ce cadre des ventes par le procédé de courtage aux enchères en ligne.

Monsieur le Maire a reçu du Conseil Municipal délégation en vertu de l'article L.2122,22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour procéder à la vente de chaque article, dès lors que le montant pour chaque transaction n'excède pas 4 600 Euros Hors Taxes.

La Direction de la Logistique prépare pour octobre 2015, une campagne de vente comprenant du matériel divers susceptible de générer un prix de vente supérieur au seuil précité.

Il convient alors que le Conseil Municipal autorise à donner suite à ces actes de vente.

Telles les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI -DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Les articles désignés en annexe sont réformés par leur service gestionnaire, et sont ainsi proposés à la vente lors des prochaines ventes aux enchères.

ARTICLE 2 Le Conseil Municipal décide de procéder à leur vente de gré à gré.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0690/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES - SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des marchés.

15-28055-DSJ

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le recours à des procédures de marchés publics et accords-cadres est nécessaire pour assurer l'exécution des décisions de la Municipalité. Certains marchés ont une durée d'exécution supérieure à un an et sont imputables au budget de fonctionnement.

Conformément à l'article L.2122-21 6° du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces marchés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le marché passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article 28 II du Code des Marchés Publics, avec le groupement BLACHERE/ INEO RESEAUX SUD-EST/ETB LOMBARDO/SNEF pour la location et la pose d'installations d'illuminations festives et éphémères de technologie LED sur l'ensemble de la commune de Marseille pour les fêtes de fin d'année – 3 postes.

Le poste 1 est conclu au prix global et forfaitaire de 239 453,50 Euros HT par an.

Le poste 2 est à bons de commande avec un montant minimum de 90 000 Euros HT sur toute la durée du marché soit trois ans et sans montant maximum.

Le poste 3 est à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum sur toute la durée du marché soit trois ans.

La durée du marché est de 36 mois fermes à compter de sa date de notification.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tous les actes s'y rapportant.

ARTICLE 2 Est approuvé le marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 II du Code des Marchés Publics, avec le groupement conjoint Cabinet TAJ (mandataire) - IPK CONSEIL - MCPF CONSEIL pour l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage (AMO) de la Ville de Marseille d'un point de vue technique programmatique, juridique, financier et économique en vue de la réalisation de nouveaux concepts d'équipements aquatiques sur les sites de Luminy et d'Euroméditerranée.

Marché à prix global et forfaitaire d'un montant de : 89 885,00 € HT d'une durée de 48 mois à compter de sa notification au titulaire.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le marché ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0691/EFAG

DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - Lancement de l'opération relative aux prestations d'impression d'affiches grand format nécessaires aux services municipaux.

15-28079-DGAPM

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Pour répondre aux besoins des services municipaux en matière d'impression d'affiches grand format, la Ville de Marseille a passé un marché de prestations d'impression d'affiches avec la société AFFICOLOR. Ce marché, notifié le 6 juillet 2012 sous le n°12/836, arrivera à échéance le 5 juillet 2016.

Compte tenu de la nécessité de ne pas interrompre ces prestations, il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres conformément aux dispositions prévues par le Code des Marchés Publics.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le lancement de l'opération relative aux prestations d'impression d'affiches grand format nécessaires aux services municipaux.

ARTICLE 2 Les sommes nécessaires à la réalisation de ces opérations seront imputées sur les crédits de la Direction de la Communication et de l'Image.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0692/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Fiscalité directe locale - Suppression de l'exonération de la taxe foncière bâtie du Grand Port Maritime de Marseille.

15-28062-DF

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les Ports Autonomes bénéficient d'une exonération de taxe foncière bâtie depuis une décision ministérielle du 11 août 1942 destinée, en plein conflit, à soutenir l'activité portuaire et faciliter la reconstruction des installations détruites par fait de guerre.

Cette exonération bénéficie toujours aux Ports Autonomes, ainsi que cela résulte de la documentation administrative de base référencée 6 C-121 du 15 décembre 1988.

S'agissant des Grands Ports Maritimes, créés par la Loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, le Conseil d'État a décidé par un arrêt du 2 juillet 2014, n°374807 (Min.c/ Grand port maritime de La Rochelle) que ce régime d'exonération ne pouvait leur être appliqué.

En effet, le statut des Grands Ports Maritimes diffère très sensiblement de celui des Ports Autonomes, tant au plan des modalités de financement, qu'au plan des missions assumées par les Grands Ports Maritimes, restreintes par rapport à celles des Ports Autonomes.

Notamment, les Grands Ports Maritimes, à la différence des Ports Autonomes, n'exercent pas la compétence afférente à l'exploitation des outillages de manutention portuaire, qui ont été cédés à des opérateurs de terminaux.

Or, précisément, l'exonération dont bénéficient les Ports Autonomes était justifiée par la nécessité de compenser le coût d'exploitation de ces outillages.

Les Grands Ports Maritimes n'assumant pas cette mission, le Conseil d'État a considéré qu'aucune raison légitime ne permettait d'étendre à ces Etablissements Publics l'exonération de taxe foncière bâtie bénéficiant aux Ports Autonomes.

Sur ce, la Loi 2014-1655 du 29 décembre 2014 de Finances rectificative a, à la faveur d'un amendement sénatorial, décidé de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties au bénéfice des Grands Ports Maritimes, tout en laissant les collectivités territoriales concernées libres de supprimer cette exonération, ou de la limiter à un pourcentage de la base imposable, et ce évidemment pour la seule part communale de la taxe foncière bâtie.

Ceci étant rappelé, il nous est apparu qu'un ensemble de raisons légitimes militent en faveur de l'assujettissement du Grand Port Maritime de Marseille à la taxe foncière bâtie.

C'est la raison pour laquelle nous avons adopté par délibération n°15/0114/EFAG du 13 avril 2015 la décision de supprimer cette exonération.

Le Grand Port Maritime souhaitant ne pas payer cette taxe, a saisi le Tribunal Administratif de Marseille d'un recours tendant à l'annulation de cette délibération.

Par ce recours, il est principalement reproché au Conseil Municipal de ne pas avoir été suffisamment informé avant d'adopter cette décision.

Nous ne partageons ni l'avis ni le sentiment du GPMM sur ce point, mais cependant, pour faire reste de raison à ses arguments, il nous paraît utile de délibérer à nouveau en soumettant au Conseil les raisons pour le moins évidentes allant dans le sens de la suppression de l'exonération de la part communale de la taxe foncière bâtie qui lui profite.

De première part, comme cela a été rappelé, cette exonération est historiquement causée par la nécessité de compenser dans les Ports Autonomes la charge liée à l'exploitation des outillages portuaires, coûts d'exploitation qui ne pèsent pas sur le budget du GPMM qui n'a pas compétence en la matière.

De deuxième part, il est évidemment d'intérêt communal, dans le contexte que nous connaissons de diminution drastique des dotations de l'État aux collectivités, et dans le cadre contraint du budget de la Ville sur lequel nous avons échangé lors du débat d'orientations budgétaires 2015, de ne pas renoncer pendant 3 ans à une recette fiscale qui peut s'évaluer à environ 2 millions d'euros annuels. Pour rappel à ce titre, 2 millions d'euros correspondent à près d'un demi pour cent d'imposition locale.

De troisième part, cette décision s'inscrit dans le cadre d'une politique budgétaire plus ample de la Ville, consistant en l'identification et la suppression de l'ensemble des exonérations qui ne paraissent pas indispensables (ainsi par exemple de la suppression de l'exonération pendant 2 ans de la taxe foncière bâtie sur l'immobilier d'habitation neuf).

Enfin, il faut également rappeler que le Grand Port Maritime de Marseille, de son côté, diminue sensiblement les dotations servies à la Ville ou à d'autres entités proches de la Ville, alors pourtant que celles-ci sont parfaitement justifiées par les services essentiels rendus au Port. Citons à cet égard, et à titre d'exemple, le refus du GPMM de souscrire, à des conditions financières réalistes, à la convention financière forfaitaire proposée, en application de la Loi, par le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille obligatoirement en charge de la protection de la sécurité des navires à quai, au mouillage ou en transit, ou la décision du même GPMM d'arrêter définitivement l'exploitation du Louis Colet, qui était le plus puissant bateau pompe d'Europe. Ainsi, et alors même que les bassins Ouest du GPMM voient transiter une très grande partie des hydrocarbures utilisés par la France et l'Europe du Nord, la sécurité de ces transbordements assurée par le BMPM et dans les faits, financée en majeure partie par la Ville et

l'État, le BMPM n'étant plus, par ailleurs, doté que de moyens nautiques légers prélevés, faute de mieux, sur le parc des engins de secours côtier de Marseille et financés par la Ville de Marseille.

Pour l'ensemble de ces raisons, la décision que nous nous proposons d'adopter relative à la suppression de l'exonération du GPMM sur la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties se justifie pleinement.

Il est par ailleurs précisé que, pour des raisons liées au principe de stabilité fiscale, cette délibération ne pourra être rapportée ou modifiée pendant 3 ans.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU L'ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU 2 JUILLET 2014
VU LA LOI N°2014-1655 DU 29 DECEMBRE 2014 DE
FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2014
VU LE CODE GENERAL DES IMPÔTS (ARTICLES 1382 E – I
ET 1639 A BIS)
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 La délibération n°15/0114/EFAG du 13 avril 2015 est retirée.

ARTICLE 2 Le Conseil Municipal, statuant à nouveau et après en avoir délibéré, décide de supprimer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties applicable au Grand Port Maritime de Marseille pour les propriétés situées dans son emprise. Cette décision prend effet à compter des impositions 2016.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0693/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Création d'un emploi de Directeur du Dôme de Marseille.

15-28084-DRH

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°14/0706/EFAG en date du 10 octobre 2014, a été approuvée la création de la Direction Générale de l'Attractivité et de la Promotion de Marseille, par le regroupement de quatre directions municipales : la Direction de la Communication et des Relations Publiques, la Direction des Relations Internationales et Européennes, la Direction de l'Information Numérique et Citoyenne, et la Direction des Grands Equipements, chargée notamment de la gestion du Palais des Sports et du Dôme de Marseille.

Par délibération n°15/0581/EFAG en date du 29 juin 2015, a été approuvé le nouvel organigramme de la direction Générale de l'Attractivité et de la Promotion de Marseille, qui est désormais constituée de huit Directions. Dans ce cadre, la Direction des Grands Equipements n'a pas été maintenue en l'état, mais a été scindée en trois nouvelles directions à part entière : la Direction du Palais des Sports, la Direction du Dôme, et la Direction Pharo-Bargemon, chargées de la gestion des équipements municipaux correspondants.

En ce qui concerne plus particulièrement la Direction du Dôme, il convient de rappeler que cet équipement est devenu, depuis sa création en 1994, un haut lieu musical et festif dont la notoriété s'étend à tout le sud de la France.

Cette salle de spectacles accueille tout au long de l'année des concerts des plus grands artistes nationaux et internationaux, des représentations de danse, des comédies musicales, des pièces de théâtre, ainsi que des spectacles comiques, permettant ainsi le divertissement d'un très large public.

Son caractère polyvalent lui permet en outre d'accueillir des congrès, salons, ainsi que des conventions d'entreprises.

La salle du Dôme, modulable à souhait grâce à des jeux de jauge, peut recevoir jusqu'à 8 500 personnes par événement.

Le Dôme accueille ainsi entre 200 000 et 250 000 spectateurs par année.

Afin de permettre à cet équipement, qui contribue pleinement à la notoriété de Marseille, de continuer à fonctionner avec toute l'efficacité requise et à donner ainsi satisfaction aux artistes qui s'y produisent et au public, il apparaît aujourd'hui nécessaire de créer un emploi de Directeur du Dôme.

Il est précisé que cet emploi correspond aux grades d'attaché et d'attaché principal du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

S'agissant d'un emploi permanent, cet emploi de Directeur du Dôme a vocation à être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire. Néanmoins, il convient dès à présent de préciser qu'il pourrait être nécessaire de recourir à un agent non titulaire afin de le pourvoir, dans le cadre des dispositions des articles 3-3 2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Dans cette hypothèse, il appartient à l'organe délibérant, aux termes de l'article 34 précité, de préciser le motif invoqué, ainsi que la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Aussi, les précisions suivantes doivent être apportées :

Le motif : eu égard à la nécessité de pourvoir cet emploi compte tenu des besoins du service, un agent non titulaire pourrait être recruté, dans le cas où les démarches et appels à candidatures effectués, notamment en application de l'article 41 de la loi du 26 janvier 1984, en vue de le pourvoir selon les différentes possibilités prévues par le statut de la fonction publique territoriale, se révéleraient infructueux, notamment en l'absence de candidatures, ou en cas de candidatures ne donnant pas satisfaction.

La nature des fonctions dévolues à cet emploi :

Les fonctions dévolues à cet emploi consistent à assurer :

- * la meilleure occupation du Dôme à travers les relations avec les organisateurs et promoteurs d'événements ou de spectacles, depuis la phase de prospection jusqu'à la contractualisation et le suivi financier, juridique et opérationnel,

- * la gestion administrative, technique, et financière du Dôme et des personnels qui y sont affectés, pour l'ensemble des événements ou spectacles qui y sont accueillis en garantissant le respect de toutes les conditions de sécurité pour le public, les artistes et les personnels,

- * la direction administrative, technique, financière et humaine des événements organisés au Dôme par la Ville de Marseille et garantir le contrôle, la faisabilité et le bon respect de la législation en matière d'organisation d'événements par des tiers.

Dans ce cadre, le Directeur du Dôme est notamment chargé des missions et tâches suivantes :

- * animer et encadrer une équipe en charge de la commercialisation du Dôme, de l'accueil des organisations et de leur bon déroulement ;

- * assurer la gestion et l'organisation de la coordination interne des services, et des partenaires (Police, Bataillon de marins pompiers, etc.) ;

- * planifier et coordonner les ressources humaines (personnel permanent et variable de production).

- * planifier les ressources matérielles internes et externes ;

- * superviser le suivi de terrain des manifestations du montage jusqu'au démontage ;

- * veiller à la sécurité du public et des équipes en prenant toutes les dispositions nécessaires à cet effet ;

- * piloter et effectuer les démarches administratives nécessaires à l'activité du Dôme, élaborer et suivre les conventions et les contrats, constituer des dossiers d'autorisation administrative auprès des instances, et veiller au respect des contraintes et réglementations juridiques ;

- * établir et suivre les rétro-plannings ;

- * élaborer et suivre les budgets en optimisant les coûts ;

- * assurer les débriefings des événements et animations, ainsi que le reporting.

Le niveau de recrutement : les candidats à cet emploi devront être titulaires d'un des titres ou diplômes requis pour se présenter aux épreuves du concours externe d'attaché territorial, en application du décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, ou disposer d'une expérience professionnelle particulièrement significative en qualité de responsable au sein d'un équipement public dédié aux concerts, aux événements populaires et aux spectacles de différentes natures, d'une importance comparable à minima à celle du Dôme.

Le niveau de rémunération de cet emploi est fixé par référence à la grille indiciaire des grades d'attaché territorial et d'attaché principal territorial. La rémunération du candidat retenu sera déterminée en fonction de son niveau de diplôme et de son niveau d'expérience professionnelle, fixée et plafonnée par référence à la grille indiciaire d'un des grades précités, et comprendra l'équivalent des primes et indemnités qui s'y rattachent.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 ET NOTAMMENT
SES ARTICLES 3-3 2° ET 34
VU LA DELIBERATION N°14/0706/EFAG EN DATE DU
10 OCTOBRE 2014
VU LA DELIBERATION N°15/0581/EFAG EN DATE DU
29 JUIN 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est créé un emploi de Directeur du Dôme de Marseille, correspondant aux grades d'attaché et d'attaché principal du cadre d'emplois des attachés territoriaux, dans les conditions fixées au présent rapport.

ARTICLE 2 Cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire, sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées au présent rapport.

ARTICLE 3 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).

Le Maire de Marseille
 Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0694/EFAG

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE - Actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

15-28046-DEPPGE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Charte Ville Port, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le législateur a modifié le régime des taxes locales sur l'électricité, en instituant une taxe sur la consommation finale d'électricité afin de mettre le droit français en conformité avec les dispositions de la directive européenne n°2003/96/CE du 27 octobre 2003 relative à la taxation de l'énergie, transposée en droit français par l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME).

Ces dispositions ont été modifiées avec effet au 1^{er} Janvier 2016 par la Loi de finances rectificative pour 2014 n°2014-1655 (article 37) du 29 décembre 2014 en simplifiant notamment les règles des coefficients multiplicateurs pour les fournisseurs chargés du versement de ces taxes.

Pour mémoire, par délibération n°11/0607/FEAM du 27 Juin 2011, le Conseil Municipal a fixé à 8 le coefficient multiplicateur de cette taxe. Ce coefficient est actualisé automatiquement chaque année selon une formule d'indexation sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Le coefficient 2015 était de 8,120000.

A compter du 1^{er} janvier 2016, et conformément à l'article L.2333-4 du CGCT, la Ville de Marseille est libre de fixer la valeur du coefficient multiplicateur à 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,50 ; cette valeur n'étant plus actualisable. Ce coefficient s'applique au tarif de base de la taxe dont le barème est fixé de la manière suivante depuis le 1^{er} janvier 2011 :

- 0,75 Euro/MWh pour les consommations non professionnelles, ainsi que pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA,

- 0,25 Euro/MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et égale ou inférieure à 250 kVA.

Compte tenu de ce qui précède, la Ville de Marseille doit donc fixer la valeur du coefficient multiplicateur de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES 2014 N°2014-1655
ET NOTAMMENT SON ARTICLE 37(V)
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES NOTAMMENT SES ARTICLES L.2333-2 A
L.2333-4 L.3333-3 ET L.5212-24
VU LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2003/96/CE DU
27 OCTOBRE 2003 RESTRUCTURANT LE CADRE
COMMUNAUTAIRE DE LA TAXATION DES PRODUITS
ENERGETIQUES ET DE L'ELECTRICITE VU LA LOI
N°2010-1488 DU 7 DECEMBRE 2010 PORTANT NOUVELLE
ORGANISATION DU MARCHE DE L'ELECTRICITE
NOTAMMENT SON ARTICLE 23
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est fixé à 8,50 le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.2333-4 du CGCT à compter du 1^{er} Janvier 2016.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0695/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Renégociation d'un emprunt contracté par le CCAS et garanti par la Ville le 19 mars 2012.

15-28085-DF

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Charte Ville Port, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°12/0191/FEAM du 19 mars 2012, la Ville a accordé sa garantie au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sis 11, boulevard des Dames dans le 2^{ème} arrondissement pour le remboursement d'un emprunt de 2 803 312 Euros destiné à financer l'acquisition d'un immeuble « Quai Ouest », situé angle 50, rue de Ruffi et 8, rue Mirès dans le 3^{ème} arrondissement, destiné au siège social du Centre.

Le CCAS a obtenu auprès de la Caisse d'Épargne une renégociation du taux d'emprunt contracté en 2012 au taux nominal de 5,68%, qui est ainsi ramené à 4,68%.

Conformément à l'article L.2121-34 du code général des collectivités territoriales, les délibérations du CCAS relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du Conseil Municipal.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU L'ARTICLE 2021 DU CODE CIVIL
VU LA DELIBERATION N°12/0191/FEAM DU 19 MARS 2012
VU LA DEMANDE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE Le Conseil Municipal de Marseille émet un avis favorable à la mise en œuvre des nouvelles conditions de l'emprunt contracté par le CCAS de Marseille et garanti par la ville de Marseille par délibération n°12/0191/FEAM du 19 mars 2012 susvisée.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0696/EFAG

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - Fondation Saint-Jean de Dieu - Prorogation de la délibération n°13/0358/ FEAM du 25 mars 2013.

15-28092-DF

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Charte Ville Port, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°13/0358/FEAM du 25 mars 2013, la Ville a accordé le transfert de sa garantie accordée par délibérations n°98/1071/FAG du 21 décembre 1998 et n°00/0106/FAG du 31 janvier 2000 à l'Œuvre Hospitalière de Marseille, vers la Fondation Saint-Jean de Dieu.

A ce jour, la délibération n°13/0358/FEAM du 25 mars 2013 étant caduque, l'organisme souhaite la prorogation de cette dernière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LA DELIBERATION N°13/0358/FEAM DU 25 MARS 2013
VU LA DEMANDE DE LA FONDATION SAINT-JEAN DE DIEU
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE La Ville de Marseille proroge la délibération de transfert de garantie n°13/0358/FEAM du 25 mars 2013 jusqu'au 13 mars 2016.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

. . .

15/0697/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE TOURISME ET CONGRES - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Eurobiomed pour l'organisation du congrès Carrefour Eurobiomed 2015 Anticorps d'immunothérapie, nouvelle vague 2015 - Approbation d'une convention.

15-27989-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe déléguée au Tourisme, aux Congrès, aux Croisières et à la Promotion de Marseille et de Monsieur l'Adjoint à l'Economie, aux Relations avec le Monde de l'Entreprise et à la Prospective, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a fait du tourisme un axe majeur de sa politique économique en particulier pour l'Industrie des Rencontres Professionnelles (IRP). Ainsi, Marseille s'est positionnée depuis 1996 comme destination MICE. (Meeting Incentive Conference and Event).

Aujourd'hui équipée de nombreuses structures d'accueil et d'un parc hôtelier important et varié, Marseille est devenue une destination incontournable dans le secteur des rencontres professionnelles. C'est pourquoi les organisateurs ont choisi la cité phocéenne pour organiser leur événement.

Ainsi l'association Eurobiomed, association loi 1901 (EX006238 – dos 34/15), organise le congrès Carrefour Eurobiomed 2015 « Anticorps d'immunothérapie : nouvelle vague 2015 », le 13 novembre prochain dans l'hémicycle de Marseille Provence Métropole.

Le Pôle Eurobiomed se positionne au rang des principaux pôles de compétitivité français et européens en Santé que ce soit en termes de nombre d'entreprises, de capacités de recherche et d'excellence scientifique et d'équipements dédiés à l'innovation et à la création d'entreprises innovantes.

De par sa nature, Eurobiomed est devenue un partenaire privilégié de la Ville de Marseille notamment dans le cadre de son opération « 100 000 m² pour les entreprises » qui comprend le projet de Cluster Marseille Immunopôle (MI), technopôle thématique sur le développement de nouvelles immunothérapies contre les cancers et les maladies inflammatoires.

Les intervenants au congrès seront des personnalités internationales de grand renom. A ce jour ont été conviés, Bruce BEUTLER, généticien américain qui a obtenu en 2011 pour ses travaux sur le système immunitaire le prix Nobel de médecine avec Jules HOFFMANN et Ralph STEINMAN, mais également des représentants industriels des biotechnologies nationales et d'entreprises pharmaceutiques internationales, des chercheurs du monde académique et clinique, pour faire le point sur le futur des développements d'immunothérapie contre les cancers et maladies inflammatoires.

Cet événement contribue, d'une part, à faire de Marseille un lieu d'excellence pour le développement et l'industrialisation des immunothérapies contre les cancers et maladies inflammatoires et, d'autre part, à attirer sur le territoire des biotechnologies et des entreprises pharmaceutiques.

Le coût de la manifestation s'élève à 22 340 Euros. L'organisme bénéficiaire de la subvention est l'association Eurobiomed.

Un tel événement représente pour Marseille des retombées tant en termes d'économie locale que d'image. C'est en ce sens que la Ville entend soutenir son organisation par une subvention exceptionnelle d'un montant de 7 700 Euros (sept mille sept cents Euros) dont les modalités d'octroi sont fixées dans la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est attribuée à l'association Eurobiomed, une subvention exceptionnelle pour l'organisation du congrès Carrefour Eurobiomed 2015, "Anticorps d'immunothérapie : nouvelle vague 2015", d'un montant de 7 700 Euros (sept mille sept cents Euros).

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association Eurobiomed.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d'un montant de 7 700 Euros (sept mille sept cents Euros) sera imputée au budget 2015 sur les crédits gérés par le service Tourisme et Congrès – code 40504, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 – fonction 95 – code action 19171663.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

. . .

15/0698/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Pop Finance pour l'organisation des 2èmes Rencontres Euro - Méditerranéennes du Crowdfunding - Approbation d'une convention.

15-27998-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Tourisme, aux Congrès, aux Croisières et à la Promotion de Marseille, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a fait du tourisme un axe majeur de sa politique économique en particulier pour l'Industrie des Rencontres Professionnelles (IRP). Ainsi, Marseille s'est positionnée depuis 1996 comme destination MICE. (Meeting Incentive Conference and Event).

Aujourd'hui équipée de nombreuses structures d'accueil et d'un parc hôtelier important et varié, Marseille est devenue une destination incontournable dans le secteur des rencontres professionnelles. C'est pourquoi les organisateurs ont choisi la cité phocéenne pour organiser leur événement.

Ainsi l'association Pop Finance, association loi 1901 (EX006208 – dos 31/15), organise du 4 au 7 novembre 2015 pendant la semaine économique de la Méditerranée, les 2^{èmes} Rencontres Euro-Méditerranéennes du Crowdfunding.

Cette association a pour but de faire connaître et promouvoir la finance participative et plus largement les formes d'échanges sociaux collaboratifs. Les 1^{ères} rencontres de 2014 ont pu créer un espace de réflexion et d'échange entre les différents acteurs potentiels du développement du crowdfunding. Les 2^{èmes} rencontres devraient faire découvrir aux associations, aux usagers, aux porteurs de projets, etc. la finance participative et son mode d'emploi et intégrer les acteurs du sud dans un débat euro-méditerranéen sur le potentiel et le devenir du crowdfunding. A la suite du congrès, l'offre sera étendue sur le web sous forme d'ateliers en ligne afin de pouvoir approfondir la démarche d'accompagnement aux porteurs de projets.

Le coût de la manifestation s'élève à 139 500 Euros. L'organisme bénéficiaire de la subvention est l'association Pop Finance.

Un tel événement représente pour Marseille des retombées tant en termes d'économie locale que d'image. C'est en ce sens que la Ville entend soutenir son organisation par une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 Euros (quatre mille Euros) dont les modalités d'octroi sont fixées dans la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée à l'association Pop Finance, une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la 2^{ème} Rencontre Euro – Méditerranéennes du Crowdfunding, d'un montant de 4 000 Euros (quatre mille Euros).

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association Pop Finance.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d'un montant de quatre mille Euros (4 000 Euros) sera imputée au budget 2015 sur les crédits gérés par le service Tourisme et Congrès – code 40504, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 – fonction 95 – code action 19171663.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0699/EFAG

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Union Maritime pour la Méditerranée (UMM) pour l'organisation du 5ème Forum des Professionnels Portuaires de la Méditerranée et de l'Union Européenne - Approbation d'une convention.

15-28001-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Tourisme, aux Congrès, aux Croisières et à la Promotion de Marseille, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a fait du tourisme un axe majeur de sa politique économique en particulier pour l'Industrie des Rencontres Professionnelles (IRP). Ainsi, Marseille s'est positionnée depuis 1996 comme destination MICE. (Meeting Incentive Conference and Event).

Aujourd'hui équipée de nombreuses structures d'accueil et d'un parc hôtelier important et varié, Marseille est devenue une destination incontournable dans le secteur des rencontres professionnelles. C'est pourquoi les organisateurs ont choisi la cité phocéenne pour organiser leur événement.

Ainsi l'association Union Maritime pour la Méditerranée (UMM), association loi 1901 (EX005436 – dos 29/15), organise le « 5^{ème} Forum des Professionnels portuaires de la Méditerranée et de l'Union Européenne » les 3 et 4 décembre 2015. Cet événement phare dans une ville aux activités portuaires très dynamiques s'inscrit dans le plan d'attractivité de Marseille.

L'objectif de cette manifestation est de promouvoir les échanges entre la France, les pays de l'Union Européenne et l'ensemble du pourtour méditerranéen dans les domaines suivants : activités portuaires, métiers de la mer et toutes activités annexes, formations professionnelles, etc.

L'autre objectif de cette manifestation est de fixer à Marseille un pôle regroupant toutes les activités portuaires de la Méditerranée. C'est en ce sens que cette dernière contribue à la promotion des activités portuaires sur le bassin marseillais.

Près de 250 personnes, dont 60 étrangers parmi lesquels des consuls, participeront à ce forum qui sera ponctué à la fois de séances plénières, d'ateliers d'échanges et de visites in situ.

De nombreux établissements publics et institutions seront associés à l'événement tels que l'Union Maritime et Fluviale de Marseille-Fos, le Grand Port Maritime de Marseille, EuroMéditerranée, l'Union des Chambres de Commerce et clubs d'Affaires Bilatéraux.

Le coût de la manifestation s'élève à 50 000 Euros. L'organisme bénéficiaire de la subvention est l'association Union Maritime pour la Méditerranée (UMM).

Un tel événement représente pour Marseille des retombées tant en termes d'économie locale que d'image. C'est en ce sens que la Ville entend soutenir son organisation par une subvention exceptionnelle d'un montant de cinq mille Euros (5 000 Euros), dont les modalités d'octroi sont fixées dans la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est attribuée à l'association Union Maritime pour la Méditerranée (UMM), une subvention exceptionnelle pour l'organisation du 5^{ème} Forum des Professionnels Portuaires de la Méditerranée et de l'Union Européenne, d'un montant de cinq mille Euros (5 000 Euros).

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association Union Maritime pour la Méditerranée (UMM).

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d'un montant, d'un montant de 5 000 Euros (cinq mille Euros) sera imputée au budget 2015 sur les crédits gérés par le service Tourisme et Congrès – code 40504, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 – fonction 95 – code action 19171663.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0700/EFAG

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE
TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association UniFrance Film International
pour l'organisation des 13èmes rendez-vous Franco-
Allemands du Cinéma - Approbation d'une convention.**

15-28002-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Tourisme, aux Congrès, aux Croisières et à la Promotion de Marseille, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a fait du tourisme un axe majeur de sa politique économique en particulier pour l'Industrie des Rencontres Professionnelles (IRP). Ainsi, Marseille s'est positionnée depuis 1996 comme destination MICE. (Meeting Incentive Conference and Event).

Aujourd'hui équipée de nombreuses structures d'accueil et d'un parc hôtelier important et varié, Marseille est devenue une destination incontournable dans le secteur des rencontres professionnelles. C'est pourquoi les organisateurs ont choisi la cité phocéenne pour organiser leur événement.

Ainsi UniFrance Film International, association loi 1901 (EX006562 – dos 35/15), organise les 13^{èmes} rendez-vous Franco-Allemands du Cinéma, les 26 et 27 novembre prochains dans différents lieux de Marseille (Palais du Pharo, Intercontinental Hôtel Dieu, MuCEM).

Cet événement qui réunira près de 300 congressistes professionnels du cinéma dont 100 internationaux s'inscrit dans le projet de l'Académie franco-allemande initiée en 2000 par Jacques Chirac et Gerhard Schröder. En 2015, tel qu'annoncé lors du Festival de Cannes par UniFrance films et son homologue allemand German films, cette manifestation se tiendra à Marseille. Les participants pourront pendant deux jours débattre et échanger autour des accords de développement, de productions cinématographiques entre la France et l'Allemagne, des enjeux et défis des coproductions entre ces deux pays. Depuis plusieurs années, ces discussions ont été élargies aux problématiques transnationales telles que l'exploitation en salle, la diffusion à la télévision, la mutation des publics cinématographiques dans les deux contrées.

Ces rencontres qui permettent de concentrer un grand nombre de décideurs liés à l'industrie cinématographique ont pour objectif, de débattre des points communs, d'établir les différences entre les cadres de production et distribution, diffusion, promotion en France et en Allemagne ainsi que d'assurer une harmonisation des systèmes de production.

Le coût de la manifestation s'élève à 187 000 Euros. L'organisme bénéficiaire de la subvention est l'association UniFrance Film International.

Un tel événement représente pour Marseille des retombées tant en termes d'économie locale que d'image. C'est en ce sens que la Ville entend soutenir son organisation par une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 Euros (cinq mille Euros) dont les modalités d'octroi sont fixées dans la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est attribuée à l'association UniFrance Film International, une subvention exceptionnelle pour l'organisation des 13^{èmes} rendez-vous Franco-Allemands du Cinéma, d'un montant de 5 000 Euros (cinq mille Euros).

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association UniFrance Film International.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d'un montant de cinq mille Euros (5 000 Euros) sera imputée au budget 2015 sur les crédits gérés par le service Tourisme et Congrès – code 40504, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 – fonction 95 – code action 19171663.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0701/EFAG

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Attribution d'une
subvention à l'association Foire aux Santons de Marseille.**

15-28032-DGUP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe déléguée aux Emplacements Publics et de Madame la Conseillère Municipale déléguée aux Arts et Traditions populaires, à la Culture Provençale et à l'Animal dans la Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille organise chaque année une foire aux santons sur la place du Général de Gaulle et elle se tiendra cette année du 14 novembre 2015 au 31 décembre 2015.

La foire aux santons est réservée uniquement aux artisans fabricants de crèches et de santons de Provence, dans le respect de la charte "certification de fabrication en Provence" signée par les artisans afin de préserver la tradition du santon provençal.

Les santonniers participant à cette foire s'engagent à produire des créations élaborées en totalité dans des ateliers en Provence en respectant les procédés de fabrication traditionnelle. Les artisans sélectionnés s'engagent à signer et respecter cette charte et à l'afficher sur chaque édicule afin de protéger et de promouvoir l'artisanat local.

En appui de cette manifestation organisée par la Ville de Marseille, l'Association "Foire aux santons de Marseille" propose une animation de l'événement dans les différentes phases de promotion, d'inauguration puis de suivi (affiches de promotion, animation, inauguration par des groupes folkloriques, décorations lumineuses, ateliers pédagogiques du santonnier etc.)

Aussi, la Ville de Marseille propose d'attribuer à l'association une subvention de 30 000 euros pour l'aider à maintenir son objectif de défense de l'artisanat local des santons et d'organiser les actions qu'elle initie dans le cadre de cet événement festif de Noël.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée, conclue avec l'association "Foire aux Santons de Marseille".

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention.

ARTICLE 2 Est attribuée à l'association "Foire aux Santons de Marseille", une subvention de 30 000 Euros, pour mener les actions qu'elle initie dans le cadre de la "Foire aux santons" qui aura lieu du 14 novembre 2015 au 31 décembre 2015 sur la place du Général de Gaulle.

ARTICLE 3 Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts et prévus à cet effet au budget du Service de l'Espace Public (DGUP) pour l'exercice concerné, sur la nature 6574-2 - fonction 020 - code service 30904.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0702/EFAG

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
Direction de la Gestion Urbaine de Proximité Service de
l'Espace Public - Lancement d'une procédure de marché
public pour le marché de Noël et diverses manifestations.**

15-28040-DGUP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Emplacements Publics, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille organise chaque année un Marché de Noël. Les marchés publics permettant l'organisation de cette manifestation arrivent prochainement à échéance.

Il s'agit de marchés de location, pose et dépose de chalets démontables et de décoration et illuminations de Noël.

Les chalets démontables sont utilisés pour diverses manifestations, d'autres types d'événements pour une période plus estivale ou automnale sur d'autres sites.

Afin de poursuivre ce type de manifestations, il convient de lancer une nouvelle consultation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la poursuite de l'organisation des marchés de Noël pour la location, pose et dépose de chalets démontables, ainsi que les décorations et les illuminations de Noël. Les chalets pourront être réutilisés pour d'autres événements sur d'autres sites.

ARTICLE 2 Les dépenses afférentes à ce marché seront imputées sur les crédits ouverts et prévus à cet effet aux budgets des exercices concernés (BP 2016 et suivants), sur la nature 6132, fonction 830 et la nature 6228, fonction 020, du Service de l'Espace Public, code service 30904.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0703/EFAG

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES
SERVICES JURIDIQUES - Approbation du schéma de
promotion des achats publics socialement responsables de
la Ville de Marseille.**

15-28057-DSJ

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Emplacements Publics, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et le décret n°2015-90 du 28 janvier 2015 ont fait obligation aux collectivités, dont le montant annuel des achats est supérieur à 100 millions d'Euros hors taxe, d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables.

La Ville de Marseille a pris conscience de l'importance de s'engager dans une démarche éco-responsable très tôt.

Dès le 25 mai 2009, le Conseil Municipal faisait de la promotion des clauses sociales une action prioritaire, au travers du troisième Plan Marseille - Emploi 2009-2014.

En date du 3 décembre 2010, la note de service du Directeur Général des Services relative à la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics et accords-cadres de la Ville de Marseille visait pour objectifs de :

- partager la volonté politique au sein des services de la Ville de Marseille ;
- mettre en évidence les enjeux économiques et sociaux dans la mise en œuvre des clauses sociales.

Depuis, la mise en œuvre a pu se faire avec le soutien des membres de la Commission d'Appel d'Offres, mais également avec l'appui des agents administratifs et techniques des services de la Ville de Marseille.

Le Service des Marchés Publics et la Mission Marseille Emploi ont accompagné et sensibilisé les différents interlocuteurs au cours des Journées Marchés Publics et des Réunions Correspondants, mais aussi au cours des Réunions Clauses Sociales et des sessions de formations et d'information au sein même des services.

Des outils ont été mis en place pour faciliter le travail des services gestionnaires, Thémis l'outil d'aide à la rédaction prévoyant des clauses pré-rédigées et le site intranet du Service des Marchés Publics donnant accès à un tableau permettant le calcul du nombre d'heures d'insertion avec la Mission Marseille Emploi en soutien.

Tenant compte des impératifs de l'ANRU et des marchés hors ANRU, la Ville de Marseille a intégré dans ses marchés publics et accords-cadres des clauses sociales, environnementales et handicaps dans le respect des évolutions de la jurisprudence en la matière et en application des dispositions du Code des Marchés Publics :

- en son article 14, en érigeant une clause obligatoire d'insertion en condition d'exécution du marché ;
- en son article 15, en s'engageant à réserver des marchés ou des lots à des structures employant majoritairement des personnes handicapées ;
- en son article 53, afin de satisfaire au volet environnemental de la démarche par le biais des critères de sélection des offres.

Il avait été convenu de réserver 5% du marché, pouvant être dépassés soit de par la volonté de l'entreprise d'aller au-delà de ce qui était prévu au marché, soit de par le fait de la collectivité.

Dans ce contexte, la Ville de Marseille devant mettre en place un schéma de promotion des achats publics socialement responsables, fait le choix d'acter dans ce document les pratiques qu'elle avait déjà initiées depuis quelques années et de relever le volume à hauteur de 15% pour les clauses sociales et de 10% pour les clauses environnementales.

Ce schéma entend également :

- donner des définitions qui seront communes à l'ensemble des services de la Ville de Marseille ;
- fixer un certain nombre d'objectifs à atteindre d'ici 2020 ;
- établir un plan d'action et développer la pratique des achats publics durables au travers de chantiers ciblés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
VU LA LOI N° 2014-856 DU 31 JUILLET RELATIVE A
L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
VU LE DECRET N°2015-90 DU 28 JANVIER 2015
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE Le Conseil Municipal approuve le schéma de promotion des achats publics socialement responsables de la Ville de Marseille.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0704/EFAG

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - Attribution
d'une subvention exceptionnelle à l'association des
Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée pour l'organisation du
2ème EcoForum Entreprises de la Vallée de l'Huveaune -
Approbation d'une convention.**

15-27984-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Economie, aux Relations avec le monde de l'entreprise et à la Prospective, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le secteur Est de la Ville de Marseille représente à l'échelle du territoire un espace économique majeur formé en partie par le bassin industriel historique de la Vallée de l'Huveaune.

Ainsi, le territoire Est de Marseille accueille aujourd'hui près d'un emploi marseillais sur huit (12% du total de la Ville).

Ce secteur crée de plus un véritable trait d'union avec les communes situées à l'est de Marseille (Aubagne, Plaine varoise) en raison de la présence de nombreuses infrastructures de transports (autoroute A50, voies ferrées...).

De par sa vocation économique et industrielle forte, la Vallée de l'Huveaune constitue un corridor qui accueille un tissu de PME/PMI important représentant un potentiel d'emplois et de création de richesses clés pour notre territoire.

Ce secteur présente également une offre commerciale forte, notamment polarisée sur la zone de la Valentine, mais qui se développe sur d'autres sites (projets Capelette, Saint-Loup...).

Pour conforter ce dynamisme et encourager les acteurs qui structurent aujourd'hui ce territoire, la Ville de Marseille souhaite soutenir les actions menées par l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée ».

Créée en 2009, l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » (EX005935) regroupe à ce jour 65 entreprises représentant 22% des effectifs salariés totaux de la zone.

Le périmètre d'intervention de l'association couvre un vaste territoire économique de l'est de Marseille, regroupant 4 pôles économiques majeurs de la Vallée de l'Huveaune (1500 entreprises pour 15 000 salariés). Il s'agit de la seule association d'entreprises existante sur ce territoire.

L'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » a été créée avec l'objectif de répondre aux problématiques spécifiques des entreprises de chaque zone d'activités de la Vallée de l'Huveaune en terme d'animation économique, de promotion territoriale, et de porter leurs attentes en matière d'amélioration des équipements et des infrastructures, de politiques de développement de l'emploi, de services et d'informations à ses adhérents.

Très active, cette association organise chaque année, sur l'ensemble de ces thématiques, de nombreux événements à vocation économique. Elle se révèle de ce fait un acteur structurant à l'échelle du territoire dont les actions méritent d'être soutenues.

La Ville de Marseille souhaite de son côté s'appuyer sur les activités de l'association pour améliorer sa connaissance du tissu économique et se rapprocher plus encore des problématiques de ces entreprises.

En 2015, l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » va décliner son programme d'activités en engageant sur son périmètre d'intervention une série d'actions d'animation et de promotion structurantes.

Dans cet objectif, l'association organise chaque année un événement d'envergure à destination des entreprises de ce territoire intitulé « EcoForum Entreprises de la Vallée de l'Huveaune ».

Il s'agira en 2015 de la 2^{ème} édition de cet événement consacrée cette année à la thématique suivante : « Un éco-label pour l'Huveaune Vallée, une ambition au service du développement économique et de l'emploi, dans le respect de l'environnement ».

L'objectif de cet événement sera pour l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » de promouvoir auprès des entreprises le lancement d'une initiative partenariale et structurante en faveur de l'inscription du territoire dans une démarche d'éco-labelisation.

L'EcoForum Entreprises de la Vallée de l'Huveaune prévoit en outre la mise en place d'un espace d'exposition de type « showroom » intitulé « Village des solutions » dédié à des entreprises locales intervenant dans le champ du développement durable et qui souhaitent, dans le cadre de cet événement, promouvoir leurs activités auprès du tissu économique local.

Le coût global de la manifestation s'élève à 22 600 Euros.

La Ville de Marseille, qui entend ainsi conforter et promouvoir l'initiative économique et un développement vertueux de ses zones d'activités, créatrices de richesses et d'emplois, souhaite soutenir l'organisation cet événement en accordant à l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » une subvention de 7 800 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée à l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée », une subvention exceptionnelle pour l'organisation du 2^{ème} EcoForum Entreprises de la Vallée de l'Huveaune d'un montant de sept mille huit cents Euros (7 800 Euros),

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée ».

ARTICLE 3 La dépense correspondante d'un montant de sept mille huit cents Euros (7 800 Euros) sera imputée au Budget Primitif 2015 – Direction des Projets Économiques - code service – 40204 - nature 6574.1 – fonction 90 – code action 199 00910.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0705/EFAG

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - Promotion
Territoriale - Attribution d'une subvention de fonctionnement
à l'association Provence Meeting pour l'exercice 2015 -
Approbation d'une convention - Annule et remplace la
délibération n°15/0416/EFAG du 29 juin 2015.**

15-27997-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Economie, aux Relations avec le monde de l'entreprise et à la Prospective, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°11/0907/FEAM en date du 17 octobre 2011, la Ville de Marseille a adhéré au réseau économique professionnel «Busiboost.fr», anciennement «Busibook» et approuvé une convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 3 ans, avec l'association Provence Meeting, gestionnaire de ce dispositif.

Ce réseau numérique interactif permet la mise en relation directe de dirigeants d'entreprises, de représentants de groupements professionnels, des pôles de compétitivité, des collectivités territoriales et organismes consulaires, des acteurs de l'emploi et de la formation autour d'un annuaire des entreprises du département, d'un agenda des manifestations à caractère économique et d'une plateforme d'opportunités commerciales.

Au cours de l'année 2014, l'association Provence Meeting (EX006095) a renforcé l'audience et l'impact de cet outil de proximité avec 7 500 managers et acteurs locaux inscrits.

Le développement de ce réseau et son utilité pour l'animation économique de notre territoire sont attestés par les résultats enregistrés en 2014 avec par exemple plus de 12 000 connexions mensuelles.

Busiboost, de part la présence de son équipe d'animation sur les manifestations économiques, salons professionnels, tels que le Forum des Entrepreneurs, le salon TOP TIC, Marseille Webfest, Shake, Class export....» contribue également aux réseaux d'acteurs économiques locaux en donnant une plus forte visibilité aux divers événements économiques auquel il participe.

L'essor de ce réseau a été rendu possible grâce à la mise en place d'une nouvelle version simplifiée permettant notamment l'accès gratuit des internautes à certaines rubriques (agenda événementiel, annuaire professionnel), la création d'une application accessible sur téléphone mobile ainsi qu'une forte campagne de communication et de formation des usagers (1 200 managers sensibilisés en 2014 contre 850 en 2013).

Pour l'année 2015, l'association Provence Meeting s'est fixé les objectifs suivants :

- renforcement de la notoriété et de la pénétration du réseau «Busiboost.fr» auprès des managers locaux en poursuivant une action de communication de proximité, sous la forme d'ateliers de formation et de campagnes régulières d'information ;

- optimisation des fonctionnalités et usages de la plateforme «offre de services» permettant de faciliter les échanges commerciaux et les courants d'affaires entre entreprises et la création de courants d'affaires ;

- amélioration de la fonctionnalité et de l'ergonomie des rubriques du site ;

- renouvellement des partenariats avec les principaux fondateurs (AJE, SMC, AG2R, UPE, Orange, Air France, ONET, CFA Corot, SAFIM, ...) et les institutions (CCIMP, Ville de Marseille, Conseil Départemental, ...);

- présence sur les événements économiques du territoire.

Le budget prévisionnel de l'association Provence Meeting, pour l'année 2015, s'élèvera à 260 800 Euros, répartis comme suit :

- Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	8 300 Euros,
- Chambre de Commerce et d'Industrie	40 000 Euros,
- Ville de Marseille	12 500 Euros,
- partenaires	180 000 Euros,
- cotisations	20 000 Euros.

Considérant l'efficacité de ce réseau professionnel qui constitue un outil de maillage des opérateurs économiques de l'agglomération marseillaise, renforçant ainsi son attractivité globale, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Provence Meeting, pour l'année 2015, d'un montant de 12 500 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Cette délibération annule et remplace la délibération n°15/0416/ EFAG du 29 juin 2015 suite à une erreur matérielle.

ARTICLE 2 Est attribuée à l'association Provence Meeting au titre de l'exercice 2015, une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 500 Euros.

ARTICLE 3 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association « Provence Meeting ».

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention.

ARTICLE 5 La dépense correspondante d'un montant de 12 500 Euros sera imputée au budget 2015 de la Direction des Projets Économiques, code service 40204 - fonction 90 -nature 6574.1 - action 19900914.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0706/DDCV

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA
PROSPECTIVE - DIRECTION GENERALE DE
L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE -
DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET
EUROPEENNES - Approbation et signature du Pacte
Alimentaire Urbain proposé par la Ville de Milan dans le
cadre du projet européen SMART FOOD CITIES.**

15-28094-DP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Environnement, au Développement Durable, au Plan Climat, au Cadre de Vie et à la Qualité de Ville, et de Monsieur l'Adjoint délégué aux Relations Internationales et à la Coopération Euro-Méditerranéenne soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°15/0589/EFAG du 29 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la participation de la Ville de Marseille au projet européen SMART FOOD CITIES (programme DEAR -

EuropeAid) consacré à la thématique de la sécurité alimentaire dans les grandes villes. Le projet a officiellement démarré au mois de janvier 2015 pour une durée de 24 mois (1^{er} janvier 2015-1^{er} janvier 2017). Avec Marseille, il réunit des villes européennes comme Milan, Turin, Barcelone, Bilbao, Gand, Bruges, Utrecht.

La contribution de la Ville de Marseille au projet SMART FOOD CITIES se fait sur l'eau et sa place centrale dans la chaîne alimentaire. Notre ville offre en effet un potentiel très important d'expertise et d'échange de bonnes pratiques dans ce domaine, fortement connecté aux questions de la sécurité alimentaire et de la santé des populations.

Déjà la phase diagnostic en cours d'élaboration sur le territoire de Marseille permet d'envisager de dresser un bilan positif du système d'alimentation en eau fournie aux Marseillais ainsi que des liens avec les sujets annexes (traitement des eaux usées, prise en compte des inondations...). Ceci met en bonne position notre ville pour contribuer à la rédaction du guide des bonnes pratiques dans l'alimentation en milieu urbain que les villes partenaires du projet européen se sont engagées à remettre à la Commission européenne dans le courant de 2016. Aux yeux du monde, Marseille pourra mettre en avant son expertise dans le domaine de l'eau.

Aux côtés de nombreuses villes également conviées à se joindre à cette dynamique, chaque ville du partenariat SMART FOOD CITIES est invitée à signer le Pacte Alimentaire Urbain de Milan, annexé au présent rapport, qui liste les engagements et recommandations pour favoriser l'émergence de systèmes alimentaires urbains durables. La signature officielle du Pacte sera organisée le 16 octobre prochain à Milan à l'occasion de la clôture de l'Exposition universelle, et en présence de nombreux maires de ces grandes villes.

Les recommandations de ce pacte n'appelant pas d'objections à leur réalisation, il est proposé que le Conseil Municipal en approuve le texte et que Monsieur le Maire le signe.

Ce Pacte, qui n'est pas contraignant en termes d'échéances, a vocation à être progressivement appliqué par les Services Municipaux et relayé auprès des partenaires de la Ville éventuellement concernés en fonction de leurs compétences. Pour ce faire, il fera l'objet, sur les différents thèmes abordés, et en fonction des opportunités, de notes de recommandations, les intentions exprimées par ce pacte devant, chaque fois que possible, être prises en compte dans les projets des Services.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°15/0589/EFAG DU 29 JUIN 2015
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé le Pacte Alimentaire Urbain de Milan, ci-annexé.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer le Pacte susvisé.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0707/EFAG

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES ARCHIVES - Modification des conditions et des tarifs de réutilisation des informations publiques et de reproduction.

15-27959-DAC

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur le Conseiller délégué à la Vie Etudiante, aux Archives Municipales, au Cabinet des Monnaies et Médailles et à la Revue Marseille, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°06/0303/CESS du 27 mars 2006, le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des tarifs de reproduction et redevance d'utilisation pour les documents des Bibliothèques Municipales, des Archives Municipales et du Musée d'Histoire.

La réutilisation des informations publiques est définie par l'article 10 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, comme une utilisation « à d'autres fins que celles de la mission de Service Public pour les besoins de laquelle les documents ont été produits ou reçus ».

Par délibération n°11/0369/CURI du 4 avril 2011, le Conseil Municipal a défini les conditions de réutilisation des informations publiques détenues par les Archives Municipales.

La directive européenne 2013/37/UE du 26 juin 2013 vise à étendre le périmètre des données réutilisables, notamment dans le domaine des archives publiques. Elle pose le principe d'une mise à disposition de ces données à des tarifs limités aux coûts marginaux. Par exception, une redevance supérieure peut être instaurée par un organisme public qui doit générer des recettes suffisantes pour couvrir une part substantielle des coûts afférents à la collecte, à leur production, à leur reproduction et à leur diffusion.

Les demandes de réutilisation des informations publiques détenues par les Archives Municipales concernent principalement les fonds iconographiques, dans le cadre de publications culturelles ou scientifiques. Or, les tarifs votés précédemment sont dissuasifs pour beaucoup de demandeurs dans les domaines précités. Il est donc proposé de simplifier la grille tarifaire actuelle et d'élargir le champ des exonérations de redevances afin d'encourager la mise en valeur des fonds d'archives, notamment à des fins scientifiques, pédagogiques, culturelles et artistiques.

Le règlement général et les licences type, correspondant aux différents usages privés ou publics ci-annexés, sont adaptés en conséquence. Dans le cas d'une demande massive de réutilisation de fonds d'archives, la tarification demeure inchangée.

De plus, les tarifs de reproduction, de frais d'emballage et d'expédition sont simplifiés pour faciliter leur application.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°06/0303/CESS DU 27 MARS 2006
VU LA DELIBERATION N°11/0369/CURI DU 4 AVRIL 2011
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée l'abrogation des dispositions de la délibération n°06/0303/CESS du 27 mars 2006 relatives aux Archives Municipales.

ARTICLE 2 Est approuvée l'abrogation des dispositions de la délibération n°11/0369/CURI du 4 avril 2011.

ARTICLE 3 Sont approuvés les tarifs de réutilisation des informations publiques, de reproduction et d'envoi des documents conservés par les Archives Municipales.

ARTICLE 4 Sont approuvés le règlement général de réutilisation des informations publiques et les licences type ci-annexés.

ARTICLE 5 Les recettes correspondantes seront constatées au budget des exercices concernés – service 20804 - nature et fonction correspondantes.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0708/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales et à la rénovation intérieure des commerces du FISAC noyaux villageois des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements.

15-28073-DPE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et au Grand Centre-Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération n°11/0763/FEAM du 27 juin 2011 la programmation du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) dans les noyaux villageois des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, dont l'objectif est de renforcer les efforts d'investissements individuels et collectifs afin d'accompagner la dynamisation et la modernisation des commerces fragilisés des noyaux villageois des quartiers du nord de Marseille.

En effet, le diagnostic commercial a mis en évidence le faible niveau qualitatif de certains points de vente dans les noyaux villageois des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements. Le soutien financier apporté aux commerçants vise donc à les inciter :

- à réaliser des travaux de rénovation des devantures commerciales ;
- à rénover l'intérieur de leur commerce en effectuant des travaux de mise aux normes et de mise en sécurité du commerce.

Ces actions de modernisation des rez-de-chaussée commerciaux s'inscrivent dans la continuité des opérations de requalification urbaine de la ville.

Les aides s'adressent aux commerçants qui exercent une activité sur le périmètre FISAC. Les commerçants demandeurs bénéficient d'une subvention (Ville et Etat) correspondant à 80% du montant hors taxes des travaux de rénovation, pour un montant maximum de travaux subventionnables de 30 000 Euros HT pour les devantures et de 20 000 Euros HT pour la rénovation intérieure. Conformément au dispositif FISAC mis en œuvre, l'État procédera au remboursement de sa participation avancée par la Ville après la clôture du dispositif.

De ce fait, dans le cadre du FISAC noyaux villageois des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 30 429,60 Euros pour des travaux dont le coût global est estimé à 38 037 Euros HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est attribuée, dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation des devantures du FISAC noyaux villageois des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, une subvention de 22 440 Euros selon le tableau ci-après :

Nom	Nom de l'enseigne	Raison Sociale du commerce	Adresse	Montant de la subvention Ville + État (en Euros)	Montant des Travaux H.T. (en Euro)
Mme Héléne BARSOUMIAN	LOU CHAMBRI	SARL PAINEAU-BARSOUMIAN	16, plage de l'Estaque 13016 Marseille	22 440	28 050

ARTICLE 2 Est attribuée, dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation intérieure des commerces du FISAC noyaux villageois des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, une subvention de 7 989,60 Euros selon le tableau ci-après :

Nom	Nom de l'enseigne	Raison Sociale du commerce	Adresse	Montant de la subvention Ville + état (en Euros)	Montant des Travaux H.T. (en Euros)
Mme Héléne BARSOUMIAN	LOU CHAMBRI	SARL PAINEAU-BARSOUMIAN	16, plage de l'Estaque 13016 Marseille	7 989,60	9 987

ARTICLE 3 Le versement des subventions, décrites aux articles 1 et 2 ci-dessus, sera réalisé sur présentation des factures des travaux et sous réserve de validation de la conformité des travaux et des factures par l'Architecte FISAC de la Ville de Marseille. Cette validation, subordonnée au contrôle des travaux réalisés, à la présentation des autorisations administratives nécessaires aux travaux, et au bon respect de toute prescription particulière qui aura pu être faite au bénéficiaire dans le cadre de l'instruction de ces autorisations, prendra la forme d'une attestation de conformité des travaux et d'un bon pour accord sur factures délivrés par l'Architecte FISAC de la Ville. Le cas échéant, les versements seront minorés à hauteur de 80 % des travaux effectivement réalisés. Les factures devront être transmises au plus tard le 31 décembre 2015, date de clôture de l'opération FISAC.

ARTICLE 4 Le montant de la dépense sera imputé aux budgets primitifs 2015 et suivants chapitre 204 –nature 20422 – fonction 94 – service 40404.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0709/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - Aides directes - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales et à la rénovation intérieure des commerces du FISAC noyaux villageois des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements - Modification du montant de la subvention.

15-28080-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et au Grand Centre-Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération n°14/0033/UAGP du 28 avril 2014 l'attribution d'une subvention de 8 181,60 Euros à M. Sami HADJI pour la rénovation de la devanture commerciale de son établissement (Fournil de Saint Louis sis 195, avenue de Saint Louis, 13015 Marseille), dans le cadre de la mise en œuvre du FISAC Noyaux villageois des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille. Cette subvention de 8 181,60 Euros correspondait à des travaux dont le coût était estimé à 10 227 Euros.

Suite à l'avis émis par l'Architecte des Bâtiments de France, il a été demandé à ce commerçant de modifier son projet initial de rénovation de devanture, qui prévoyait une devanture en aluminium, et de la remplacer par une devanture en bois. Cette modification entraîne un surcoût de 2 410 Euros HT par rapport au projet initial. Le coût des travaux est désormais estimé à 12 637 Euros.

De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la subvention attribuée à ce commerçant pour la rénovation de sa devanture commerciale. La subvention correspondant à 80% des travaux HT est portée à 10 109,60 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 La subvention de 8 181,60 Euros initialement attribuée à Monsieur Sami HADJI pour la rénovation de sa devanture commerciale est portée à 10 109,60 Euros, selon l'état ci-après, dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation des devantures des commerces du FISAC noyaux villageois des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements. Le montant total des travaux s'élève à 12 637 Euros HT.

Nom du bénéficiaire	Nom de l'enseigne	Raison Sociale du commerce	Adresse	Montant de la subvention Ville + Etat (en Euros)	Montant des Travaux H.T. (en Euro)
Mr HADJI Sami	Fournil de Saint Louis	SARL Fournil de Saint Louis	195, avenue de Saint Louis – 13015 Marseille	10 109,60	12 637

ARTICLE 2 Le versement de cette subvention sera réalisé sur présentation des factures des travaux et sous réserve de validation de la conformité des travaux et des factures par l'Architecte FISAC de la Ville de Marseille. Cette validation, subordonnée au contrôle des travaux réalisés, à la présentation des autorisations administratives nécessaires aux travaux, et au bon respect de toute prescription particulière qui aura pu être faite au bénéficiaire dans le cadre de l'instruction de ces autorisations, prendra la forme d'une attestation de conformité des travaux et d'un bon pour accord sur factures, délivrés par l'Architecte FISAC de la Ville. Le cas échéant, les versements seront minorés à hauteur de 80% des travaux effectivement réalisés. Les factures devront être transmises au plus tard le 31 décembre 2015, date de clôture de l'opération FISAC.

ARTICLE 3 La dépense sera imputée aux Budgets Primitifs 2015 et suivants - chapitre 204 – nature 20422 – fonction 94 – Service 40404.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0710/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - Aides directes - Dispositif d'aides à la rénovation des commerces - FISAC - Opération urbaine du 3ème arrondissement de Marseille.

15-28081-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et au Grand Centre-Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°11/0013/FEAM du 7 février 2011, la Ville de Marseille a approuvé la mise en œuvre du projet de redynamisation commerciale du 3ème arrondissement et a autorisé Monsieur le Maire à demander une subvention au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) au titre de la première tranche de ce programme d'intervention qui s'inscrit dans un cadre pluriannuel d'une durée de trois ans.

Au tème de l'instruction de cette demande, l'Etat a décidé d'attribuer à la commune de Marseille une subvention d'investissement de 78 550 Euros calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 515 000 Euros pour le volet Investissement de ce programme FISAC.

Par délibération n°15/0175/UAGP du 13 avril 2015, la Ville de Marseille a approuvé la mise en œuvre du volet Investissement de ce programme FISAC.

L'objectif de cette opération, qui s'inscrit dans la continuité des opérations de requalification urbaine menées par la Ville dans cet arrondissement, est d'accompagner les efforts d'investissement individuels des commerçants et artisans de proximité, afin de favoriser l'implantation de nouveaux commerces et la modernisation des commerces fragilisés et peu qualitatifs existants sur ce secteur.

A cet effet, un dispositif d'aides directes à la rénovation des devantures commerciales ainsi qu'à la rénovation intérieure et à la modernisation des commerces de proximité est mis en place.

Ces aides directes s'adressent aux commerçants et artisans indépendants, offrant un service de proximité, qui exercent une activité ou s'implantent sur le périmètre du programme FISAC. Ils bénéficient d'une subvention équivalente à 40% du montant HT des travaux de rénovation de devanture pour un montant maximum de travaux subventionnables de 17 500 Euros HT (soit une subvention maximale de 7 000 Euros) et/ou d'une subvention équivalente à 40% du montant total HT des travaux de modernisation intérieure ou d'achats de biens d'équipements amortissables, pour un montant maximum subventionnable de 17 500 Euros HT (soit une subvention maximale également de 7 000 Euros).

Conformément au dispositif FISAC mis en oeuvre, l'Etat procédera au remboursement de sa participation avancée par la Ville après la clôture du dispositif.

Dans le cadre du FISAC Opération urbaine du 3ème arrondissement de Marseille, il est proposé l'engagement de subventions pour un montant total de 14 000 Euros, concernant la rénovation extérieure et intérieure d'un commerce d'optique. Les dossiers de demande de subvention ont été jugés complets et recevables par le Comité technique d'attribution, qui réunit les partenaires du dispositif dont la DIRECCTE pour le compte de l'Etat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée, dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation des devantures du FISAC 3ème arrondissement de Marseille, une subvention de 7 000 Euros selon le tableau ci-après :

Nom du bénéficiaire	Nom de l'enseigne	Raison sociale du Commerce	Montant subvention (Ville + Etat) en Euros	Montant des travaux HT en Euros
Mr ROBERT Stéphane	La Française de l'Optique	Optique Robert Stéphane	7 000 Euros	23 354,60

ARTICLE 2 Est attribuée, dans le cadre du dispositif d'aide à la rénovation intérieure des commerces du FISAC 3ème arrondissement de Marseille, une subvention de 7 000 Euros selon le tableau ci-après :

Nom du bénéficiaire	Nom de l'enseigne	Raison sociale du Commerce	Montant subvention (Ville + Etat) en Euros	Montant des travaux HT en Euros
Monsieur ROBERT Stéphane	La Française de l'Optique	Optique Robert Stéphane	7 000 Euros	28 396

ARTICLE 3 Le versement des subventions, décrites aux articles 1 et 2 ci-dessus, sera réalisé sur présentation des factures des travaux et sous réserve de validation de la conformité des travaux et des factures par l'Architecte FISAC de la Ville de Marseille. Cette validation, subordonnée au contrôle des travaux réalisés, à la présentation des autorisations administratives nécessaires aux travaux, et au bon respect de toute prescription particulière qui aura pu être faite au bénéficiaire dans le cadre de l'instruction de ces autorisations, prendra la forme d'une attestation de conformité des travaux et d'un bon pour accord sur factures, délivrés par l'Architecte FISAC de la Ville. Le cas échéant, les versements seront minorés à hauteur de 40% des travaux effectivement réalisés. Les factures devront être transmises dans un délai de un an à compter de la date de la présente délibération, et au plus tard le 31 décembre 2017, date de clôture de l'opération FISAC.

ARTICLE 4 Le montant de la dépense sera imputé aux budgets primitifs 2015 et suivants chapitre 204 – nature 20422 – fonction 94 – service 40404.

Le Maire de Marseille
 Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0711/UAGP

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE
COMMERCE - Programme FISAC d'intervention en faveur des
commerces de proximité - Approbation du FISAC Belsunce -
Opération urbaine ZUS Centre Nord à Marseille - Approbation
de la convention relative à cette opération.**

15-28074-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et au Grand Centre-Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°11/0158/FEAM du 4 avril 2011, la Ville de Marseille a approuvé la mise en œuvre d'un projet de redynamisation commerciale du quartier de Belsunce et a autorisé Monsieur le Maire à demander une subvention au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) au titre de ce programme qui s'inscrit dans un cadre pluriannuel d'une durée de trois ans.

Cette opération s'inscrivait dans le cadre du projet partenarial, approuvé par délibération n°10/0490/FEAM du 21 juin 2010, entre la Ville de Marseille et l'association "Viens ! à Marseille", animée par Madame Charlotte BENSSOUSSAN, projet qui visait à impulser une nouvelle dynamique économique, sociale et culturelle auprès des habitants et chalandes de Belsunce, et qui s'appuyait sur l'organisation d'un temps fort culturel reposant sur la mise en place d'une exposition de l'artiste Hundertwasser à la Vieille Charité.

L'objectif de cette opération FISAC était d'impulser un nouvel élan économique sur ce secteur en difficulté, en proposant des actions d'animations commerciales pour maintenir et développer l'activité commerciale et l'artisanat sur ce secteur qui concentre aujourd'hui des commerces peu qualitatifs et, ainsi, renforcer le lien social.

Le programme initial déposé au titre du FISAC prévoyait des actions en fonctionnement (actions collectives d'animation commerciale et de promotion de l'offre) pour un coût total de 480 000 Euros.

Au terme de l'instruction de la demande de subvention de la Ville de Marseille concernant la réalisation de cette opération, et par décision n°14-0402 du 18 novembre 2014, le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et Madame la Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire ont décidé d'attribuer à la commune de Marseille une subvention globale de 121 200 Euros pour la réalisation de ce programme, calculée sur la base d'une dépense subventionnable ramenée à 183 000 Euros.

Cependant, compte tenu du délai d'instruction, il n'est plus possible de connecter cette opération au projet culturel et social développé par l'association "Viens ! à Marseille" autour de l'exposition Hundertwasser, qui s'est tenue en 2012, ce qui rend caduque certaines des actions inscrites au programme FISAC. De plus, compte tenu des difficultés pour trouver un financement complémentaire à la subvention de l'État pour la réalisation de ce programme, et de l'évolution des commerces du quartier depuis son élaboration, il a été proposé de ne réaliser qu'une partie des actions programmées, en les modifiant pour répondre aux possibilités d'animations actuelles sur ce secteur.

Par courrier en date du 15 juin 2015, la DIRECCTE a donné son accord pour la réalisation des actions suivantes en lieu et place de celles validées par la décision n°14-0402 du 18 novembre 2014 :

- la mise en place d'animations régulières sur le Cours Belsunce et l'organisation d'un marché aux plantes sur la place de la Halle Puget (en remplacement de l'action n°5 initialement consacrée à l'animation des vitrines) ;

- l'édition d'un guide "balade urbaine" présentant les commerces du secteur (en remplacement de l'action n°6 consacrée à la réalisation de "Carnets de tendance").

Le montant de la dépense éligible, ainsi que le montant de la subvention, restent, quant à eux, inchangés pour ces deux actions, conformément à la décision N°14-0402, à savoir :

- une subvention FISAC de 18 000 Euros calculée sur la base d'une dépense éligible de 22 500 Euros (taux à 80%) pour l'action n°5 ;

- une subvention FISAC de 40 000 Euros calculée sur la base d'une dépense éligible de 50 000 Euros (taux à 80%) pour l'action n°6.

L'ensemble des autres actions prévues au dossier initial sont abandonnées.

Il est rappelé que, conformément au dispositif FISAC, la Ville fait l'avance de la participation de l'État, qui lui sera remboursée à la clôture du dispositif.

Les actions retenues et modifiées seront mises en œuvre au travers d'un partenariat avec la Fédération des commerçants Marseille Centre.

Dès lors, il convient de définir les modalités de mise en œuvre de ce programme d'intervention au travers de l'approbation d'une convention entre les différentes parties concernées, État, Ville de Marseille, et Fédération des commerçants Marseille Centre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la mise en œuvre du FISAC Belsunce – "Opération urbaine ZUS Centre Nord à Marseille" pour un montant global de dépenses qui s'élève désormais à 72 500 Euros et une subvention globale qui s'élève désormais à 58 000 Euros.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention correspondante entre l'État, la Ville de Marseille et la Fédération des commerçants Marseille Centre.

ARTICLE 3 Les dépenses correspondantes seront imputées sur les Budgets 2015 et suivants, de la Direction des projets Économiques, service Commerce.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

. . .

15/0712/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - FISAC - Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome - Attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre - Fédération des associations de commerçants du centre-ville de Marseille pour la mise en oeuvre de deux actions d'animation commerciale dans le cadre du programme FISAC Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome - Approbation de la convention.

15-28082-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et au Grand Centre-Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°12/0168/FEAM du 19 mars 2012, la Ville de Marseille a approuvé la mise en œuvre d'un programme d'actions pour le soutien des commerçants de la rue de Rome et a autorisé Monsieur le Maire à demander une subvention au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) au titre du programme d'intervention en faveur des commerces situés sur le tracé de la nouvelle ligne de tramway rue de Rome qui s'inscrit dans un cadre pluriannuel d'une durée de trois ans.

Le programme FISAC prévoit des actions en fonctionnement (actions collectives d'animation et de promotion des commerces de la rue de Rome) et des actions d'investissement (aides directes à la rénovation des devantures commerciales) afin de relancer l'activité commerciale sur le secteur de la rue de Rome, fortement éprouvé par trois années de chantier du tramway.

Au terme de l'instruction de la demande de subvention de la Ville de Marseille concernant la réalisation de cette opération, le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et Madame la Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire ont décidé d'attribuer à la commune de Marseille une subvention globale de 71 526 Euros pour la réalisation de cette opération, se décomposant comme suit :

- une subvention de fonctionnement de 39 526 Euros calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 158 730 Euros ;

- une subvention d'investissement de 32 000 Euros calculée sur la base d'une dépense subventionnable de 200 000 Euros.

Suite à cette décision de subvention de l'État, par délibération n°15/0174/UAGP du 13 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre du programme FISAC de la rue de Rome.

La Fédération Marseille Centre conduira les actions suivantes :

- mise en oeuvre et communication auprès du grand public d'une animation festive en décembre 2015 (week-end du 11 et 12 décembre), comprenant des groupes de musique au niveau des stations du tramway, des stands gourmands et des ateliers et activités ludiques pour les enfants (de type stands de maquillage, ballons sculptés, manège à pédales...)

- mise en œuvre, sur la durée du FISAC, d'une action de communication de l'offre shopping via la création d'une « planche Mode » chaque mois mettant en valeur une dizaine de produits de différents commerces, bénéficiant d'une offre promotionnelle, et reliés par une thématique commune (exemple : Mon shopping de rentrée, Mon shopping beauté, Mon shopping culture, ...) et via la diffusion de portraits des commerçants. Ces supports de communication seront mis en valeur auprès du grand public sur le site de la Fédération Marseille Centre, via les réseaux sociaux et par l'intermédiaire de « bloggeuses » reconnues et suivies.

Le montant prévisionnel de ces actions s'élève à 18 000 Euros et se décompose comme suit :

- animation festive en décembre (mise en place et communication grand public) : 15 000 Euros ;

- action de communication de l'offre shopping de la rue de Rome : 3 000 Euros.

Le financement prévisionnel de ces deux actions est le suivant :

- subvention FISAC de l'État : 3 600 Euros ;

- subvention de la Ville de Marseille : 14 400 Euros.

Conformément au dispositif FISAC, la Ville fait l'avance de la participation de l'État, qui procédera au remboursement de sa participation avancée par la Ville après la clôture du FISAC.

A ce titre, il est donc proposé d'attribuer une subvention de 18 000 Euros à la Fédération Marseille Centre pour la mise en œuvre des deux actions décrites ci-dessus et d'approuver une convention entre la Ville de Marseille et la Fédération Marseille Centre précisant les conditions d'utilisation et de versement de cette subvention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du FISAC Rome (Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome), sont attribuées les subventions suivantes à la Fédération Marseille Centre : une subvention de 15 000 Euros pour la réalisation d'une animation festive en décembre 2015 et une subvention de 3 000 Euros pour la réalisation d'une action de communication de l'offre shopping de la rue de Rome.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association Marseille Centre - Fédération des associations de commerçants du centre-ville de Marseille.

ARTICLE 3 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets 2015 et suivants - chapitre 65 - nature 6574.2 intitulé « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » - fonction 94 - action 19172664 – Code service 40404.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0713/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Fédération des Commerçants et Artisans des 2ème et 3ème arrondissements pour la réalisation de son programme d'animations 2015 - Approbation d'une convention.

15-28086-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et au Grand Centre-Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite renforcer l'animation commerciale dans ses différents quartiers car elle répond aux attentes des habitants et constitue un facteur de convivialité et d'échanges.

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, notamment dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.

La Fédération des Commerçants et Artisans des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements, créée en 2009 et comptant environ 40 commerces adhérents, ainsi que des associations adhérentes, a pour objectif l'animation de l'espace public de ce secteur tout au long de l'année.

En 2014, cette Fédération a organisé différentes manifestations comme des vide greniers, des lotos, la distribution de roses dans les écoles et commerces pour la fête des mères, une sardinade dans le cadre de « Septembre en mer », une soirée aïoli sur la place Cadenat et la mise en place d'animations pendant les fêtes de fin d'année.

En 2015, la Fédération souhaite poursuivre et renforcer son action. Elle se propose d'organiser un programme d'animations commerciales, comprenant notamment des vide greniers (en avril et octobre), la distribution de roses à l'occasion de la Fête des mères, une paella place Cadenat en juillet et une sardinade place de la Joliette en septembre, un loto au profit du téléthon et des animations pour les fêtes de Noël.

Le coût prévisionnel de ce programme d'actions 2015 est de 36 500 Euros.

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 10 000 Euros à la Fédération des Commerçants et Artisans des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements pour la réalisation d'animations commerciales en 2015 et d'approuver une convention entre la Ville de Marseille et la Fédération des Commerçants et Artisans des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements précisant les conditions d'utilisation et de versement de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de 10 000 Euros à la Fédération des Commerçants et Artisans des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements pour la réalisation d'animations commerciales en 2015.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et la Fédération des Commerçants et Artisans des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document afférent.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée au budget 2015 sur les crédits gérés par le service Commerce – code 40404, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 - fonction 94 – action 19172664.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0714/UAGP

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association
des Commerçants et Artisans de la Belle de Mai pour la
réalisation de son programme d'animations 2015 -
Approbation d'une convention.**

15-28087-DPE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et au Grand Centre-Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite renforcer l'animation commerciale dans ses différents quartiers car elle répond aux attentes des habitants et constitue un facteur de convivialité et d'échanges.

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, notamment dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.

Les commerces de la Belle de Mai apportent une animation et une offre commerciale de proximité de qualité aux habitants du 3^{ème} arrondissement. L'association des Commerçants et Artisans de la Belle de Mai, particulièrement dynamique, fédère à ce jour environ 30 adhérents.

Elle a pour objet de développer l'animation commerciale de ce quartier, de promouvoir le commerce de proximité dans ce noyau villageois et de représenter ses adhérents auprès des acteurs institutionnels.

En 2014, cette association a organisé les manifestations suivantes :

- le loto des commerçants et artisans, en janvier, à la Maison pour Tous ;
- diverses animations lors de la fête des voisins en mai ;
- un vide-grenier et la « Farfouillette » (vide-grenier) en juillet ;
- diverses animations (repas de quartier, animations musicales, concours de boules...) à l'occasion de Septembre en Mer et du Téléthon ;
- les illuminations de Noël, l'organisation et l'animation du village de Noël (mascottes, Papa Noël, ateliers de peinture et décorations...).

En 2015, l'association se propose d'organiser un programme d'animations commerciales dans la poursuite et la continuité de celui de 2014, avec les manifestations suivantes :

- le loto des commerçants et artisans ;
- diverses animations lors de la fête des voisins en mai ;
- deux « Farfouillettes » : vides-greniers avec animations et décoration des rues piétonnes (juin et octobre) ;
- diverses animations à l'occasion de « Septembre en mer » (repas, animations musicales, concours de boules) ;
- une animation musicale dans le cadre du Téléthon ;
- les illuminations de Noël ainsi que l'animation du village de Noël (mascottes, Papa Noël, ateliers de peinture et décorations...).

Le coût prévisionnel de ce programme d'action est de 12 170 Euros.

Il est proposé d'accorder une subvention de 5 000 Euros à l'association des Commerçants et Artisans de la Belle de Mai pour la réalisation de son programme d'animations commerciales en 2015 et d'approuver une convention entre la Ville de Marseille et l'association des Commerçants et Artisans de la Belle de Mai précisant les conditions d'utilisation et de versement de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de 5 000 Euros à l'association des Commerçants et Artisans de la Belle de Mai, au titre de l'exercice 2015, pour la réalisation d'animations commerciales.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association des Commerçants et Artisans de la Belle de Mai.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document afférent.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée au budget 2015 sur les crédits gérés par le service Commerce – code 40404, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 - fonction 94 – action 19172664.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0715/UAGP

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association
des commerçants de Pont de Vivaux pour la réalisation de
son programme d'animations 2015 - Approbation d'une
convention.**

15-28088-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et au Grand Centre-Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite renforcer l'animation commerciale dans ses différents quartiers car elle répond aux attentes des habitants et constitue un facteur de convivialité et d'échanges.

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, notamment dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.

L'association des commerçants de Pont de Vivaux a été créée en 2013. Cette association a pour but de renforcer l'attractivité commerciale du quartier en valorisant les activités, les commerçants et les services présents sur le quartier ainsi que de créer une image de marque commune aux commerçants du quartier. Elle compte 23 membres.

En 2014, l'association des commerçants de Pont de Vivaux a organisé les manifestations suivantes :

- une dégustation de coquillages en mars ;
- une « chasse aux trésors » en avril : jeu réservé aux enfants de 1 à 10 ans avec des indices disséminés chez les commerçants du quartier ;
- un vide-grenier au profit du Téléthon ;
- une manade de Noël avec balade en calèche et tours de poney pour les enfants.

En 2015, l'association souhaite poursuivre et renforcer son action et se propose d'organiser les manifestations suivantes :

- une dégustation de coquillages ;
- un vide-grenier dans le cadre du Téléthon ;
- une manade pour Noël ainsi que les illuminations de Noël du noyau commerçant lors des fêtes de fin d'année.

L'association sollicite une subvention de la Ville de Marseille pour l'organisation des animations de Noël.

Le coût prévisionnel de cette manifestation est de 6 000 Euros.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 Euros à l'association des commerçants de Pont de Vivaux et d'approuver une convention entre la Ville de Marseille et l'association des commerçants de Pont de Vivaux précisant les conditions d'utilisation et de versement de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de 4 000 Euros à l'Association des Commerçants de Pont de Vivaux pour la réalisation de son programme d'animations 2015.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association des commerçants de Pont de Vivaux.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document afférent.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée au budget 2015 sur les crédits gérés par le service Commerce - code 40404, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 - fonction 94 - action 19172664.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0716/UAGP

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association
des commerçants, artisans et professions libérales de
Beaumont pour la réalisation d'animations commerciales en
2015 - Approbation d'une convention.**

15-28089-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions Libérales et au Grand Centre-Ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le renforcement de l'animation commerciale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. En effet, le commerce de proximité a un rôle économique non négligeable en terme d'emplois et un rôle social majeur car il assure la satisfaction des besoins quotidiens des habitants et favorise l'animation des différents quartiers tout au long de l'année.

L'association des commerçants, artisans et professions libérales de Beaumont, créée en 1982, a pour objectif d'animer commercialement ce secteur tout au long de l'année.

En 2014, cette association a organisé différentes actions dont un vide-grenier, un loto, des animations autour de la fête des mères et la mise en place d'illuminations en fin d'année.

En 2015, l'association souhaite poursuivre et renforcer son action. Elle se propose ainsi d'organiser un programme d'animations commerciales, avec la mise en place de journées commerciales pour la fête des mères et d'animations musicales lors de la fête de la musique, l'organisation de vides greniers en juin et septembre et d'un loto en décembre et enfin la mise en place d'illuminations et d'animations (Père Noël) pour les fêtes de fin d'année. Le coût prévisionnel de ce programme d'actions est de 24 500 Euros.

A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 4 000 Euros à l'association des commerçants, artisans et professions libérales de Beaumont pour la réalisation de ce programme d'actions 2015 et d'approuver la convention entre la Ville de Marseille et l'association des commerçants, artisans et professions libérales de Beaumont précisant les conditions d'utilisation et de versement de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de 4 000 Euros à l'association des commerçants, artisans et professions libérales de Beaumont pour la réalisation d'animations commerciales en 2015.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association des commerçants, artisans et professions libérales de Beaumont (ACAPLB).

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document afférent.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée au budget 2015 sur les crédits gérés par le service Commerce – code 40404, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 - fonction 94 – action 19172664.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0717/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 2ème arrondissement - Vieille Charité - Immeuble 48, impasse Sainte Françoise - Cession de terrain d'une superficie de 8m² au profit de Madame Tonnies Stéphanie et Monsieur Elbrandrawy Youssef.

15-28017-DSFP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille est propriétaire d'un terrain situé 48, impasse Sainte Françoise 2^{ème} arrondissement, apparaissant au cadastre sur la parcelle quartier Les Grands Carmes section D n°362, d'une superficie d'environ 1 355 m².

Madame Tonnies Stéphanie et Monsieur Youssef Elbandrawy, demeurant 48, impasse Sainte Françoise, sur la parcelle mitoyenne se sont rapprochés de la Ville de Marseille pour se porter acquéreur d'un détachement foncier d'environ 8 m², tel que figurant en hachurés sur le plan joint, à détacher de la propriété communale ci-dessus.

En effet, par acte du 3 avril 2007, la Ville de Marseille a cédé aux demandeurs un terrain bâti d'environ 106 m², situé 48, impasse Sainte Françoise 2^{ème} arrondissement, actuellement cadastré Les Grands Carmes section D n°361 (ex 333), en vue de la création d'une maison de chambres d'hôtes au Panier, dite la Maison du Petit Canard.

Les intéressés se sont rapprochés de la Ville de Marseille pour une acquisition foncière complémentaire de 8 m², en vue de permettre une extension de leur propriété actuelle.

Au terme de négociations amiables, les parties ont convenu des modalités de cession définies ci-après.

Un protocole foncier de cession, en vue de sa réitération par acte notarié, a pu être établi entre Madame Tonnies Stéphanie, Monsieur Elbandrawy Youssef et la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINES N°2015-202V1246 DU
4 JUIN 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé le protocole foncier par lequel la Ville de Marseille s'engage à céder à Madame Tonnies Stéphanie et Monsieur Elbandrawy Youssef, environ 8m², à détacher du terrain communal situé 48, impasse Sainte Françoise 2^{ème} arrondissement, apparaissant au cadastre sur la parcelle quartier **Les Grands Carmes** section D n°362.

ARTICLE 2 La présente cession s'effectuera moyennant le prix de 2 000 Euros conformément à l'estimation de France Domaine.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer le protocole foncier fixant les modalités de cette acquisition, et tous les documents et actes inhérents à cette opération.

ARTICLE 4 La recette correspondante sera inscrite aux budgets 2015 et suivants nature 775 - fonction 01.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0718/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 9ème arrondissement - Quartier Mazargues - Cession gratuite au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'emprises de terrains nécessaires à la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la place Castellane et le pôle universitaire de Luminy.

15-28018-DSFP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le projet de création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la place Castellane et le pôle universitaire de Luminy, a été approuvé par le Conseil de Communauté le 1^{er} octobre 2010.

Le Bus à Haut Niveau de Service permettra notamment d'améliorer la desserte de l'université de Luminy depuis la station de métro de Castellane mais sera aussi l'occasion de réaménager les espaces publics le long du tracé :

- requalification des secteurs traversés avec pose de nouveaux mobiliers urbains,
- réalisation de cheminements piétons, de trottoirs et de stations BHNS accessibles aux personnes à mobilité réduites,
- création d'itinéraires cyclables,
- aménagements de deux parkings relais afin de faciliter le stationnement des usagers du BHNS.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite donc obtenir la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains impactés par l'opération.

La Ville de Marseille est propriétaire de trois parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet :

- une emprise de 391,44 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée 849 section P n°47, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie totale de 21 128m²,
- une emprise de 2 107 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée 849 section i n°127, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie totale de 7 540 m²,
- la totalité de la parcelle cadastrée 849 section K n°13, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie de 8 065 m².

France Domaine a évalué la valeur de cette emprise au prix de 2 094 400 Euros en date du 10 avril 2014.

Cependant, les parcelles ayant été acquises par la Ville antérieurement à la création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la cession intervenant dans le cadre de l'exercice d'une compétence communautaire et pour la réalisation d'un projet d'intérêt général, la Ville de Marseille s'engage à céder gratuitement à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, les emprises concernées.

Il nous est proposé aujourd'hui d'approuver le protocole foncier prévoyant les conditions de cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINE N°2014-209V0580/04
DU 10 AVRIL 2014
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé le protocole foncier ci-annexé relatif à la cession à titre gratuit au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

- d'une emprise de 391,44 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée 849 section P n°47, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie totale de 21 128m²,
- d'une emprise de 2 107 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée 849 section i n°127, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie totale de 7 540 m²,
- de la totalité de la parcelle cadastrée 849 section K n°13, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie de 8 065 m²

telles que figurant sur le plan ci-annexé.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer tous les documents et actes relatifs à cette opération.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0719/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1er arrondissement - Belsunce - Opération Pôle Korsec - Cession au profit de la SOLEAM dans le cadre de la concession Grand Centre-Ville.

15-28019-DSFP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°10/0941/DEV D du 25 octobre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la concertation pour l'Opération Grand Centre-Ville sur un large périmètre de cohérence qui couvre 1 000 hectares et inclut près de 120 000 logements.

Sur un champ d'intervention ciblant 35 pôles de renouvellement urbain, par réhabilitation, restructuration, démolition/reconstruction et 15 axes structurants de circulation et d'espaces public, d'injonctions de ravalement de façades, avec recours aux travaux d'office aux frais avancés des propriétaires en cas de carence de ces derniers, les objectifs sur 10 ans (2011-2021) sont les suivants :

- produire 1 500 logements nouveaux dont 30% à prix maîtrisé,
- produire 20 000 m² de locaux d'activités ou à vocation d'équipement (enseignement, petite enfance, social...),
- inciter à la réhabilitation des immeubles par les propriétaires privés pour environ 2 000 logements, avec un objectif de traitement durable et d'ensemble de ces immeubles,
- ravalier les façades et améliorer les devantures commerciales sur les axes principaux du centre-ville, soit 800 immeubles,
- requalifier 15 000 m² d'espace public ou à vocation publique en lien avec les pôles de projet.

Dans la continuité de cette volonté, par délibération du Conseil Municipal du 6 décembre 2010, la Ville de Marseille a approuvé la convention de concession passée avec la SOLEAM, société publique locale d'aménagement (SPLA) créée en mars 2010, (ladite SPLA est devenue depuis SPL : société publique locale) pour la mise en œuvre de l'Opération « Grand Centre-Ville ».

La Ville de Marseille dispose d'assiettes foncières dans le quartier de Belsunce sur lesquelles l'intervention publique est envisagée dans le cadre de cette opération pour produire des logements et requalifier des espaces publics.

L'îlot Korsec, fortement dégradé, fait partie de l'un des pôles d'intervention inscrit dans l'Opération « Grand Centre-Ville ».

Dans ce cadre, la SOLEAM, en qualité d'aménageur, doit procéder aux acquisitions, démolitions et préparation des terrains nécessaires à la réalisation d'une opération de renouvellement urbain sur le secteur Korsec, par la réalisation d'environ 70 logements dont plus de la moitié en accession aidée et une centaine de places de stationnement résidentiel ; l'espace public mitoyen sera entièrement restructuré et réaménagé. L'ensemble de ces interventions bénéficient de subventions de l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) et des collectivités publiques.

Par acquisitions antérieures auprès de la Ville de Marseille et de particuliers, la SOLEAM a pu obtenir la maîtrise du bien situé au 74, rue Longue des Capucins et de la parcelle n°257 située à l'angle de la rue Nationale et de la rue de la Fare.

Par délibération du 29 juin 2015, a été approuvée la régularisation et la constatation du transfert par l'État au profit de la Ville de Marseille de diverses parcelles sises dans ce secteur, conformément à un arrêté préfectoral datant du 6 février 1963.

En vue de permettre à la SOLEAM de réaliser une opération mixte "Equipement périscolaire – Création de Logements" au sein du pôle "Nationale – Providence", la Ville de Marseille s'engage à céder à cet opérateur le solde du foncier encore détenu par elle sur ce périmètre. En effet, conformément aux dispositions de l'article 3 de la Concession et plus particulièrement de son paragraphe "c", la Ville de Marseille cède au concessionnaire les biens dont elle est propriétaire et qui entrent dans le champ du présent contrat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

**VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINE N°2015-201V2352 DU
14 AOUT 2015**

**VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINE N°2015/201V1987 DU
10 AOUT 2015**

**VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINE N°2015-201V0423 DU
11 MARS 2015**

**VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINE N°2014-201V2490 DU
1^{ER} OCTOBRE 2014**

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 La Ville de Marseille s'engage à céder à la SOLEAM qui l'accepte, les biens immobiliers suivants, situés dans le 1^{er} arrondissement de Marseille et mentionnés par des hachurés sur le plan joint :

- une bande de terrain rue de la Fare cadastrée Belsunce (801) section C, d'environ 127 m², en cours de numérotation cadastrale, limitrophe à la parcelle n°257 propriété de la SOLEAM,

- 15, rue de la Fare cadastrée Belsunce (801) section A n°100 de 69 m² environ,

- 17, rue de la Fare cadastrée Belsunce (801) section A n°99 de 36 m² environ,

- 20A, rue des Petites Maries cadastrée Belsunce (801) section B n°127 de 64 m² environ,

- 57, rue des Dominicaines cadastrée Belsunce (801) section B n°89 de 108 m² environ.

ARTICLE 2 La présente cession s'effectuera moyennant le prix global de 239 000 Euros conformément aux avis de France Domaine.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer le protocole foncier fixant les modalités de cette acquisition, et tous les documents et actes inhérents à cette opération.

ARTICLE 4 La recette correspondante sera inscrite aux Budgets 2015 et suivants – nature 775 fonction 01.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0720/UAGP

**DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET
HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU
PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1er
arrondissement - Belsunce - Lot 2 et une cave dans
l'immeuble 81, rue Sénac - Cession au profit de Madame
Domitille ANDRE.**

15-28063-DSFP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par acte du 3 avril 1974 publié au 1^{er} Bureau le 23 avril 1974 volume 1053 n°20, la Ville de Marseille s'est rendue propriétaire des lots 1 – 2 – 3 et 4 de l'immeuble situé 81, rue du Sénac sur la parcelle cadastrée quartier Thiers section C n°197.

Madame Domitille ANDRE demeurant au 3^{ème} étage de l'immeuble concerné, intéressée par l'acquisition des 3 lots, s'est rapprochée de la Ville de Marseille.

Toutefois, il a été convenu que dans un premier temps, Madame ANDRE pouvait ne se porter acquéreur que du lot 2 et d'une cave, afin de le réhabiliter en vue de l'habiter et d'y poursuivre son activité artistique indépendante.

Ce lot est libre de toute occupation.

Un projet de protocole foncier de cession, en vue de sa réitération par acte notarié, a pu être établi entre Madame Domitille ANDRE et la Ville de Marseille.

Cependant, c'est suite à une erreur matérielle que la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2015 a approuvé en son article 1 la cession des lots 1 – 2 et 3, tandis que la convention de cession pour le lot 2 avec la cave était jointe à cette même délibération.

Il convient donc d'annuler la délibération n°15/0464/UAGP, pour approuver la cession du lot 2 avec cave au profit de Madame Domitille ANDRE.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

**VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINES N°2015-201V0470 DU
5 MARS 2015**

**VU LA DELIBERATION N°15/0464/UAGP DU 29 JUIN 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée l'annulation de la délibération n°15/0464/UAGP du 29 juin 2015.

ARTICLE 2 Est approuvé le projet de protocole foncier par lequel la Ville de Marseille s'engage à céder le lot 2 et une cave, libres de toute occupation, dans l'immeuble en copropriété sis 81, rue Sénac 13001 Marseille, sur la parcelle cadastrée quartier Thiers section C n°197, à Madame Domitille ANDRE.

ARTICLE 3 La présente cession s'effectuera moyennant le prix de 171 000 Euros conformément à l'estimation de France Domaine.

ARTICLE 4 La Ville de Marseille prendra en charge la modification du règlement de copropriété, formalité qui nécessitera l'intervention d'un géomètre pour la séparation des trois caves formant actuellement le lot 1.

ARTICLE 5 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer le protocole foncier fixant les modalités de cette acquisition, et tous les documents et actes inhérents à cette opération.

ARTICLE 6 La recette correspondante sera inscrite aux Budgets 2015 et suivants nature 775 - fonction 01.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0721/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 11ème arrondissement - Saint-Marcel - 89, boulevard des Libérateurs - Constitution de servitude entre la Ville de Marseille et la Phocéenne d'Habitations.

15-28030-DSFP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibérations du 10 octobre 2014 et du 13 avril 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Marseille a décidé d'acquérir, en état futur d'achèvement, un volume dans un ensemble immobilier construit par la SCI Marseille Libérateurs.

Ce volume sera aménagé dans un second temps par les services de la Ville pour la réalisation d'un centre social, les locaux actuellement utilisés dans ce quartier étant inadaptés.

En parallèle, les services de la Ville s'étaient également rapprochés de la Phocéenne d'Habitations, propriétaire de parcelles riveraines, pour acquérir une emprise nécessaire à l'aménagement d'un jardin extérieur et pour constituer une servitude de passage de réseaux d'assainissement au profit du futur centre. Ce fut l'objet de la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2014.

Lors des études complémentaires effectuées sur le projet de centre social, le raccordement au réseau d'eaux pluviales situé sur le boulevard des Libérateurs est apparu techniquement impossible en raison de la déclivité du terrain. Il a donc été jugé préférable de se raccorder au réseau situé au sein de la propriété de la Phocéenne. Une demande de constitution de servitude au profit du volume qui servira d'assiette au futur centre a donc été formulée auprès de la Phocéenne, demande qui a été acceptée par cette dernière.

La signature de l'acte authentique portant constitution de servitude interviendra sous la condition suspensive d'obtention, par la SCI Marseille Libérateurs, du permis de construire purgé de tout recours. C'est donc une promesse unilatérale de constitution de servitude avec levée d'option au profit de la Ville de Marseille qui sera signée avec la Phocéenne d'Habitations.

Cette servitude pour le passage et l'entretien de réseaux d'eaux pluviales de la Ville ainsi que le raccordement au réseau privé de la Phocéenne est consentie à titre gratuit.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES
PERSONNES PUBLIQUES
VU LA DELIBERATION N°14/0603/UAGP
DU 10 OCTOBRE 2014
VU LA DELIBERATION N°13/0839/UAGP
DU 15 DECEMBRE 2014
VU LA DELIBERATION N°15/0188/UAGP DU 13 AVRIL 2015
VU LE COURRIER ADRESSE A FRANCE DOMAINE
LE 2 JUILLET 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la constitution, à titre gratuit, d'une servitude pour le passage et l'entretien de réseaux d'eaux pluviales ainsi que pour le raccordement au réseau privé de la Phocéenne, grevant la parcelle cadastrée Saint-Marcel section I n°219(p) de 8 469 m² au profit du volume qui sera acquis puis aménagé par la Ville de Marseille en centre social et qui aura pour assiette les parcelles cadastrées Saint-Marcel section I n°219(p) de 781 m², n°232(p) de 2m² et 282 m², n°235(p) de 55 m², n°222, n°223, n°224, n°231, n°233, n°236, n°246, n°247, n°248.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer la promesse unilatérale annexée ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Il est également autorisé, le cas échéant, à lever l'option nécessaire pour la réitération de la promesse par acte authentique.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0722/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 13ème arrondissement - les Mourets - Montée Milou - Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'aménagement Forestier du Massif de l'Etoile - Echange foncier et constitution de servitude de passage au profit de Monsieur MAESTRACCI Jean-Baptiste - Constitution d'une servitude de passage complémentaire.

15-28038-DSFP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°13/0207/DEVD du 25 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé l'échange foncier devant intervenir entre la Ville et Monsieur Jean-Baptiste MAESTRACCI de deux parcelles d'une superficie respective de 65 m² sises montée Milou – 13^{ème} –

cadastrées les Mourets – A – n°11(p) et B n°479 (p) ainsi que la constitution d'une servitude de passage voirie d'une emprise totale d'environ 125 m² en vue de la régularisation de l'extension de la piste DFCl.

Sur une portion de la piste appartenant à l'Association Syndicale du Lotissement les Mourets 2, Monsieur MAESTRACCI bénéficiait d'une autorisation de passage.

En vue de l'aménagement de la piste DFCl, la Ville a acquis, par acte notarié en date du 20 mai 2015 passé en l'étude de Maître Martine AFLALOU, une parcelle de terrain d'une superficie de 79 m² auprès de l'Association Syndicale du Lotissement les Mourets 2, cadastrée les Mourets – B – n°489.

Aussi, il convient de régulariser la situation auprès de Monsieur MAESTRACCI en lui accordant une servitude de passage complémentaire d'une emprise d'environ 37 m² afin que ce dernier dispose d'une servitude continue. Ainsi, ce dernier bénéficiera d'une servitude de passage totale d'environ 162 m² sur la piste DFCl.

Par ailleurs, la Ville cédera à Monsieur MAESTRACCI une parcelle de 3 m² sur la même parcelle cadastrée les Mourets – B – n°489(p) constituant une enclave du terrain de la Ville dans la propriété de ce dernier.

La constitution de la servitude de passage complémentaire ainsi que la cession s'effectuant dans le cadre de l'échange foncier lié à la régularisation de l'extension de la piste DFCl interviendront à titre gratuit.

Sur ces bases, un avenant au protocole foncier du 17 juin 2013 a été établi avec Monsieur Jean-Baptiste MAESTRACCI, annexé au présent rapport, qu'il nous est proposé d'approuver.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE PLAN INTERCOMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT
ET D'AMENAGEMENT FORESTIER DU MASSIF DE L'ETOILE
VU LA DELIBERATION N°13/0207/DEVD DU 25 MARS 2013
VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINE N°2015-213V2100 DU
28 AOUT 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est constatée la désaffectation et est approuvé le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée les Mourets – B – n°489 (p) représentant une superficie de 3 m², telle que délimitée sur le plan ci-joint.

ARTICLE 2 Est approuvée la constitution d'une servitude de passage voirie complémentaire d'une emprise d'environ 37 m² au profit de la parcelle cadastrée les Mourets – B – n°479(p) appartenant à Monsieur Jean-Baptiste MAESTRACCI sur la parcelle communale cadastrée les Mourets – B n°489(p) sise montée Milou – 13^{ème} arrondissement - telle que délimitée sur le plan ci-annexé.

ARTICLE 3 Est approuvée la cession par la Ville à Monsieur Jean-Baptiste MAESTRACCI d'une parcelle d'environ 3 m² sise montée Milou – 13^{ème} arrondissement - cadastrée les Mourets – B – n°489(p) à déterminer plus précisément par document d'arpentage.

ARTICLE 4 Est approuvé l'avenant au protocole foncier du 17 juin 2013 concernant la constitution d'une servitude de passage voirie complémentaire ainsi que la cession d'une parcelle de terrain au profit de Monsieur MAESTRACCI Jean-Baptiste qui sera consentie à titre gratuit.

ARTICLE 5 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ledit avenant au protocole foncier fixant les modalités de cession et de servitude ainsi que tous les documents et actes inhérents à cette opération.

ARTICLE 6 Les frais inhérents à la passation de l'acte seront repartis à égalité entre les deux parties.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0723/UAGP

**DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET
HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU
PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - Retrait de la
délibération n°15/0450/UAGP du 29 juin 2015 portant
résiliation du contrat né de la décision de préemption du 14
janvier 2000 concernant le bien sis 23, rue Augustin Roux -
15ème arrondissement.**

15-28034-DSFP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération en date du 29 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention portant résiliation du contrat né de la préemption du bien 23, rue Augustin Roux et autorisé Monsieur le Maire à la signer.

Cette convention avait été élaborée suite à l'avis rendu le 21 mai 2015 par la section du rapport et des études du Conseil d'Etat qui prévoyait qu'il appartient à la Ville, « si elle entend soutenir que l'annulation de la décision de préemption décidée par le TA de Marseille en 2003 n'implique pour elle, aujourd'hui, aucune mesure d'exécution, d'établir qu'elle n'est pas propriétaire du bien, notamment en saisissant le juge judiciaire, ou à tout le moins, en produisant un acte authentique par lequel cette société se reconnaîtrait elle-même propriétaire du terrain. »

Après avoir envisagé la résiliation du contrat né de la décision de préemption par convention, la Ville souhaite saisir le juge judiciaire, au regard de l'avis de son conseil, Me Coutard.

Pour ce faire, il convient donc de retirer la délibération n°15/0450/UAGP du 29 juin 2015 portant « Résiliation du contrat né de la décision de préemption du 14 janvier 2000 concernant le bien sis 23, rue Augustin Roux 15ème arrondissement ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°15/0450/UAGP DU 29 JUIN 2015
VU L'AVIS RENDU LE 21 MAI 2015 PAR LA SECTION DU
RAPPORT ET DES ETUDES DU CONSEIL D'ETAT
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE La délibération n°15/0450/UAGP du 29 juin 2015 portant résiliation du contrat né de la décision de préemption du 14 janvier 2000 concernant le bien sis 23, rue Augustin Roux 15^{ème} arrondissement est retirée.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0724/UAGP

DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS ET DES GRANDS EVENEMENTS - Attribution de subventions aux organisations sportives se déroulant au Palais des Sports pendant le second semestre 2015 - 3ème répartition.

15-28006-DGEGE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué aux Grands Evénements et aux Grands Equipements, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Selon la programmation actuelle, diverses manifestations sportives doivent se dérouler au Palais des Sports au cours du deuxième semestre 2015.

Il est donc proposé d'attribuer un montant de 120 000 Euros, aux associations mentionnées dans la liste précisée dans l'article 1.

Les crédits, prévus pour le versement de ces subventions, devront être impérativement consommés dans les douze mois qui suivent le vote de ce rapport.

Ces subventions, destinées à faciliter la réalisation de manifestations sportives qui ont pour Marseille un impact local, national ou international, sont attribuées sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables, fiscales, du déroulement effectif des manifestations et de la conclusion d'une convention de partenariat définissant les engagements des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une 3^{ème} répartition des subventions 2015 d'un montant total de 120 000 Euros au bénéfice des associations suivantes.

C'est dans ce cadre que les conventions de partenariat avec les Associations : Full Contact Académy et Pôle France de Gymnastique de Marseille, sont également soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Mairie 3 ^{ème} Secteur – 4 ^{ème} et 5 ^{ème} arrondissements
Manifestation : Nuit des Champions la 22 ^{ème} - Gala International de Kick Boxing & Pancrace - Dossier Subvention : EX 006554 Date : le 14 novembre 2015 Lieu : Palais des Sports Budget prévisionnel de la manifestation : 242 000 Euros Subvention proposée : 86 000 Euros
Mairie 4 ^{ème} Secteur - 6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements
Manifestation : Elite Gym Massilia 2015 – Open International de Gymnastique Féminine Dossier Subvention : EX 006566 Date : les 21 & 22 novembre 2015 Lieu : Palais des Sports Budget prévisionnel de la manifestation : 315 000 Euros Subvention proposée : 34 000 Euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1

Sont attribuées les subventions suivantes aux associations sportives désignées ci-après :

	Mairie 3ème secteur – 4ème et 5ème arrondissements	
28392	Association Full Contact Academy – (EX 006554) Adresse : 84, rue Chape – 13004 Marseille Manifestation : Nuit des Champions « la 22ème » - Gala International de Kick Boxing & Pancrace le 14 novembre 2015 au Palais des Sports de Marseille	86 000 Euros
	Mairie 4 ^{ème} secteur – 6 ^{ème} et 8 ^{ème} arrondissements	
13759	Association Pôle France de Gymnastique de Marseille (EX 006566) Adresse : 30, rue Callelongue – 13008 Marseille Manifestation : Elite Gym Massilia 2015 - Open International de Gymnastique Féminine les 21 & 22 novembre 2015 au Palais des Sports de Marseille	34 000 Euros
	Total	120 000 Euros

ARTICLE 2 La dépense correspondante d'un montant de 120 000 Euros sera imputée au Budget 2015 sur la fonction 411 - nature 6574.1 - CIB 10624 Les crédits correspondants sont ouverts par la présente délibération.

ARTICLE 3 Sont approuvées les conventions de partenariat ci-annexées.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces conventions.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0725/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Grand Centre-Ville - Projet d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multisites Opéra, Mazagran, Coutellerie, Fonderie Vieille, Korsec / Velten, mise en place dans le cadre de l'Opération Grand Centre-Ville - Approbation d'une convention d'OPAH à volet Renouvellement Urbain et volet copropriétés dégradées conclue entre l'ANAH, Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

15-28022-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération du 9 février 2009, le Conseil Municipal de Marseille a approuvé un engagement renforcé pour son centre ville visant à :

- améliorer le fonctionnement urbain et poursuivre la requalification des espaces publics du cœur historique, porteur de l'image et de l'identité de Marseille,
- maîtriser la gestion urbaine à la hauteur des enjeux posés par le territoire,
- restaurer la chalandise dans un Centre-Ville apaisé, animé et convivial,
- faire de Marseille une ville étudiante,
- maintenir et étendre une offre résidentielle et de qualité au sein d'équipements de proximité,
- poursuivre et amplifier l'attractivité touristique du Centre-Ville,
- valoriser le plan d'eau et le nautisme.

Ces objectifs passent par :

- la mise en place d'une gouvernance renouvelée,
- la concertation comme mode de dialogue.

Par délibération du 16 février 2009, la Communauté Urbaine a approuvé cet engagement renforcé pour le Centre-Ville de Marseille, ainsi qu'un engagement sur les orientations communautaires en sa faveur.

Dans le cadre de ces engagements, la Ville de Marseille a mis en place en 2011 une concession d'aménagement « Grand Centre-Ville » visant à intervenir en renouvellement urbain sur 35 pôles ciblés à l'intérieur d'un périmètre de cohérence de 1 000 hectares.

Cette opération confiée à la SOLEAM doit participer à la transformation des quartiers centraux en agissant sur le tissu constitué pour assurer la couture entre les grandes opérations d'aménagement (OIN, ZAC, Vieux-port, PRU Centre Nord et Saint Mauront) et en plaçant les quartiers historiques au cœur du processus de renouvellement et de développement d'une centralité restaurée à l'échelle du territoire marseillais.

Les champs d'intervention de l'opération sont l'habitat, le logement, l'attractivité commerciale et touristique, les équipements de proximité, l'espace public. L'opérateur a pour mission d'assurer une coordination des actions publiques et privées, et d'inclure dans la démarche les questions de gestion urbaine de proximité garante de la pérennité des investissements.

Les objectifs à 10 ans validés de la concession Grand Centre-Ville, sont les suivants :

- produire 1 500 logements nouveaux dont 30% à coût maîtrisé,
- produire 20 000 m² de locaux d'activité ou d'équipements de proximité,
- requalifier ou créer 18 000 m² d'espace publics,
- obtenir le ravalement de 800 d'immeubles le long de 16 axes de ravalement prioritaires,
- inciter à la réhabilitation de 2 000 logements privés existant.

Pour atteindre ce dernier objectif, il s'agit de mettre en place des dispositifs d'accompagnement financier et technique permettant de favoriser les projets privés de réhabilitation de l'habitat en complément des opérations sous maîtrise d'ouvrage publique ou institutionnelle.

Ces dispositifs visent les immeubles d'habitation privés dans le bâti constitué des pôles d'intervention qui nécessitent des travaux compte tenu de leur état de vétusté, de leur intérêt patrimonial, de leur potentiel ou leur situation mitoyenne des projets structurants et des actions d'embellissement du domaine public. C'est ainsi qu'ont été identifiés dans un premier temps les 5 pôles à enjeux suivant :

- Opéra,
- Mazagran,
- Coutellerie,
- Fonderie Vieille,
- Korsec/Velten.

Il a été décidé de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) prévue à l'article L.303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

L'étude pré-opérationnelle d'OPAH conduite par la SOLEAM sur ces pôles a conclu à l'intérêt de mettre en place une Opération d'Amélioration de l'habitat à deux volets :

- un volet copropriété dégradée,
- un volet renouvellement urbain, compte tenu du portage de lot qui pourra s'avérer nécessaire au redressement de certaines copropriétés ou à la maîtrise foncière inhérente aux procédures d'utilité publique plus coercitives envisagées (carence, loi Vivien, Restauration Immobilière).

Prévue pour une durée de cinq ans l'opération a pour vocation d'aider les propriétaires et copropriétaires privés des cinq pôles concernés, d'où sa dénomination d'OPAH « multisites », à participer au projet de renouvellement d'ensemble par l'amélioration de leur bien qu'il soit loué ou occupé en propre.

Cette étude transmise fin 2013 à la Communauté Urbaine, à l'Anah, à la Ville de Marseille, à la Région et au Département a permis d'élaborer à travers la convention partenariale un dispositif concerté d'aide à la réhabilitation privée en mutualisant les dispositifs dont chaque partenaire a pu se doter en la matière.

Les cibles de l'opération d'amélioration de l'habitat sont les suivantes :

- le redressement de copropriétés dégradées identifiées,
- l'incitation aux travaux sur les parties communes des immeubles y compris à titre préventif,
- l'incitation aux travaux sur immeuble ou logement permettant une réduction des consommations d'énergie des ménages en difficulté, tout en répondant aux impératifs du développement durable ;
- la requalification des logements loués ou occupés par leur propriétaire et la lutte contre l'habitat indigne et les logements les plus dégradés,
- l'adaptation du parc de logements à la perte de mobilité pour la population âgée croissante,
- l'incitation à la réduction des loyers, à la production de loyers intermédiaires et sociaux et la remise sur le marché de logements vacants pour produire une nouvelle offre de logements sociaux dans le parc privé et améliorer les conditions de vie des populations modestes et fragiles.

Il s'agira également de favoriser toute solution permettant le maintien des propriétaires occupants modestes dans leur logement, ainsi que la solvabilisation des propriétaires bailleurs de bonne foi via le bail à réhabilitation.

Les objectifs quantitatifs sont les suivants :

L'ensemble des 5 pôles regroupent 1 700 logements privés.

Sur les cinq ans, ce sont 700 logements qui sont visés par la réhabilitation à travers l'opération :

- 83 immeubles réhabilités en parties communes, soit 600 logements concernés par des améliorations dont 20 copropriétés dégradées redressées représentant 160 logements.

- 132 logements traités en parties privatives dont 42 sortis de vacance.

Ainsi cette opération doit permettre d'atteindre 35 % de l'objectif global de 2 000 logements améliorés visés par l'opération Grand Centre-Ville.

L'amélioration de la performance énergétique sera recherchée à travers les travaux d'amélioration en partie communes et privatives. Il est escompté dans ce cadre la possibilité de mobiliser 100 primes du programme « habiter mieux ».

L'opération inscrit également dans ses objectifs la mise en œuvre de 10 baux à réhabilitation par une incitation financière spécifique.

Animation de l'Opération.

L'animation de l'opération sera assurée par une équipe dédiée au sein de la SOLEAM dans le cadre de la concession d'aménagement Grand Centre-Ville n°11/0136, avec pour missions principales :

- l'information et la communication,

- le conseil et l'assistance aux propriétaires, aux syndicats, aux syndicats pour les travaux en parties communes, ainsi qu'aux occupants en tant que de besoin,

- l'instruction des demandes de subvention en coordination avec les services de l'Anah et de la Communauté Urbaine, pour les aides à la pierre déléguées et sur fonds propres de Marseille Provence Métropole, celles de la Ville de Marseille, du Département, et d'autres partenaires,

- le suivi de l'engagement des aides, de leur notification et le contrôle administratif et technique pour les mises en paiement sur justificatifs,

- l'utilisation d'un outil de gestion informatique dédié,

- le bilan et l'évaluation.

L'équipe assurera le lien entre les propriétaires et les partenaires institutionnels (CARISAT, SACICAP, ADEME, Agence Départementale d'Information pour le Logement, Agence Locale de l'Énergie, Espaces Info Énergie, Union Nationale de la Propriété Immobilière, UNIS, FNAIM,...).

Engagements financiers

Aides à Ingénierie :

L'ingénierie de l'opération sera assumée par la Ville de Marseille à travers la concession d'aménagement OGCV confiée à la SOLEAM. Le coût annuel de l'équipe opérationnelle dédiée pour assurer les missions d'animation-suivi décrites ci-avant, s'établit à 170 000 Euros HT par an selon composition annexée au projet de convention, soit une enveloppe globale pour 5 ans de 850 000 Euros HT.

Par délégalion des aides à la pierre, la Communauté Urbaine réservera sur la dotation annuelle de l'ANAH, une subvention à l'ingénierie estimée à 85 000 Euros par an, enveloppe maximale annuelle déterminée selon les règles en vigueur, soit une enveloppe globale sur 5 ans de 425 000 Euros auxquels s'ajoutent 30 000 Euros pour le montage des 100 primes « habiter mieux ». Ces participations seront versées annuellement à la SOLEAM concessionnaire, sur présentation par l'équipe opérationnelle du bilan annuel d'OPAH ; elles s'inscriront en recette au bilan global de la concession « Opération Grand Centre-Ville » et viendront en allègement de la participation à l'équilibre du bilan global assumée par la Ville de Marseille.

Le Conseil Départemental est sollicité pour une subvention de l'équipe opérationnelle à hauteur de 10 % plafonnés à 35 000 Euros.

Aides aux travaux :

L'enveloppe des crédits de l'Anah pour 5 ans a été évaluée à 3 000 000 d'Euros, correspondant à l'amélioration de 132 logements réhabilités en parties privatives et 20 copropriétés

dégradées redressées représentant 160 logements. Il est demandé à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de réserver annuellement sur la dotation de la délégalion des aides à la pierre les enveloppes correspondantes selon l'échéancier prévisionnel détaillé dans le projet de convention d'OPAH joint en annexe 1.

Marseille Provence Métropole, afin de majorer les aides de l'ANAH, propose de mettre en place sur ses fonds propres :

- une prime contre la précarité énergétique en lien avec le « Plan Climat de MPM »,

- une prime à la réduction de loyer en lien avec l'objectif du PLH de production de logement locatif social.

Elle souhaite également promouvoir le recours au bail-à-réhabilitation, par une incitation financière plafonnée à 10 000 Euros par logement concerné.

L'enveloppe prévisionnelle globale pour ces aides sur fonds propres représente 219 000 Euros sur 5 ans pour Marseille Provence Métropole.

La Ville de Marseille souhaite quant à elle privilégier dans son dispositif l'aide aux travaux sur parties communes des immeubles, qu'il s'agisse de copropriétés dégradées, de pleines propriétés ou de travaux préventifs sur des immeubles ne relevant pas encore de l'habitat indigne.

Le bon état général des immeubles, tant du point de vue structurel que des réseaux et du clos et du couvert, apparaît être un préalable pour pérenniser des interventions au logement. L'aide aux travaux préventifs, que la refonte de la réglementation Anah a écarté du champ des aides, apparaît être un enjeu de l'amélioration de l'habitat ancien.

La Ville de Marseille interviendra à hauteur de 30 % sur les travaux sur parties communes et à hauteur de 10 % des autres travaux subventionnés par l'Anah. Le règlement du dispositif municipal des aides est détaillé en annexe 2.

Une enveloppe prévisionnelle de 2 000 000 d'Euros pour ce dispositif a fait l'objet de l'autorisation de l'affectation de programme approuvée par la délibération n°13/1317/SOSP du 9 décembre 2013.

Le Conseil Départemental, sollicité dans le cadre de son règlement financier adopté le 29 octobre 2012, prévoit d'apporter des aides aux travaux sur parties privatives ou communes : aux propriétaires occupants modestes pour favoriser la maîtrise de la facture énergétique et le maintien à domicile des personnes confrontées à la perte de mobilité ; aux propriétaires bailleurs qui, à condition de pratiquer des loyers conventionnés, réalisent des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation du logement, de remise sur le marché de logements vacants.

Compte tenu des objectifs et de l'éligibilité, l'enveloppe globale de subvention sur lequel il est prêt à s'engager s'établit à 408 250 Euros.

La Ville de Marseille fera l'avance de ces subventions et de leur gestion afin de simplifier les procédures d'octroi et de versement. À la signature de la convention d'OPAH, le Conseil Départemental versera à la Ville une avance de 24 495 Euros en application de l'article 6.4.4 ladite convention.

Le Conseil Régional, sollicité au titre du règlement financier dont il s'est doté le 12 décembre 2014, prévoit d'apporter des aides pour favoriser l'amélioration des logements et des parties communes des immeubles sous condition d'un gain minimum de 50% d'économie d'énergie pour les projets bailleurs, et de 38 % pour les projets propriétaires occupants (sauf travaux de maintien à domicile). Peuvent bénéficier de ces aides : les propriétaires occupants très modestes et, pour la seule prime BBC rénovation, les propriétaires modestes ; les propriétaires bailleurs sous réserve de conventionnement des loyers sociaux et très sociaux.

Compte tenu des objectifs et de l'éligibilité, l'enveloppe globale de subvention sur lequel il est prêt à s'engager s'établit à 329 125 Euros.

La Ville de Marseille fera l'avance de ces subventions et de leur gestion selon les modalités de la convention financière spécifique à signer avec le Conseil Régional, objet de l'annexe 3 au présent rapport.

Suivi

L'opération sera suivie annuellement par un comité de pilotage constitué des représentants des signataires de la convention élargi en tant que de besoin aux partenaires institutionnels. Il sera chargé d'apprécier le bon déroulement de l'opération, ses résultats et de décider les orientations nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Il sera assisté par un comité technique qui préparera son travail. Le comité technique sera chargé, au vu des informations communiquées par l'équipe opérationnelle, d'assurer le suivi administratif, financier et qualitatif de l'opération et de préparer les questions d'ordre du jour à soumettre au comité de pilotage.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°09/0028/DEVD DU 9 FEVRIER 2009
VU LA DELIBERATION N°10/1142/SOSP DU
6 DECEMBRE 2010
VU LA DELIBERATION N°13/1317/SOSP DU
9 DECEMBRE 2013
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 La Ville de Marseille sollicite de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) « multisites » à vœlet « copropriétés dégradées » dans le cadre de la concession d'aménagement Grand Centre-Ville sur la commune de Marseille, en application de l'article L303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ARTICLE 2 Est approuvé le projet de convention d'OPAH RU « multisites » à vœlet « copropriétés dégradées » Grand Centre-Ville établissant les objectifs et les conditions du partenariat financiers entre l'ANAH, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et la Ville de Marseille. Ladite convention est jointe en annexe 1

ARTICLE 3 Est approuvé le dispositif municipal d'aides aux propriétaires privés pour la réalisation de travaux de réhabilitation, mis en place dans le cadre de cette opération, joint en annexe 2.

ARTICLE 4 La Ville de Marseille fera l'avance pour le compte du Conseil Départemental des aides aux propriétaires privés qu'il entend octroyer en tant que signataire de la convention d'OPAH RU dans la limite de la décision financière qu'il lui sera notifiée.

A la signature de la convention d'OPAH, le Conseil Départemental versera à la Ville une avance de 24 495 Euros en application de l'article 6.4.4 de ladite convention.

ARTICLE 5 La Ville de Marseille fera l'avance, pour le compte du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, des aides aux propriétaires privés qu'il entend octroyer dans le cadre de la convention d'OPAH RU. A ce titre est approuvée la convention financière spécifique à signer entre la Ville et la Région jointe en annexe 3.

ARTICLE 6 Les crédits nécessaires à la mise en œuvre des articles 3, 4 et 5 seront imputées à l'affectation de l'autorisation de programme de 2 000 000 d'Euros approuvée par la délibération n°13/1317/SOSP du 9 décembre 2013 dans la limite des décisions financières que les partenaires notifieront à la Ville de Marseille.

ARTICLE 7 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des aides financières auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution.

ARTICLE 8 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0726/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Opération de rénovation urbaine ZUS Soude Hauts de Mazargues - 9ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de mise en oeuvre à passer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et de l'avenant n°5 à la convention de financement n°10/670 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine.

15-28027-DAH

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°07/0274/EHCV du 19 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le cadre d'intervention en matière de rénovation urbaine dans la ZUS Soude-Hauts de Mazargues.

Par délibération n°10/0029/DEVD du 8 février 2010, le Conseil Municipal a approuvé la convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour une 1^{ère} tranche de programme.

Par délibération n°10/0160/DEVD du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a approuvé la convention de financement n°10/670 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville Marseille Septèmes (GIP GPV) pour la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche de programme et a approuvé une autorisation de programme.

Lors de cette même séance, par délibération n°10/0204/DEVD, a été approuvé l'instauration d'un sursis à statuer sur le périmètre de cette ZUS.

Par délibération n°11/0664/DEVD du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention avec l'ANRU sur le projet global ainsi que l'avenant n°1 à la convention de financement n°10/670 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville Marseille Septèmes (GIP GPV) ainsi que l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Cette opération de renouvellement urbain a fait l'objet d'une convention signée avec l'ANRU le 10 octobre 2011.

Depuis, plusieurs avenants à ces conventions ont été signés afin d'intégrer les évolutions du programme de constructions et de maîtrise d'ouvrage des équipements et de leurs modalités de financement.

La convention pluri-annuelle a fait l'objet d'une revue de projet le 3 février 2015 associant les différents partenaires qui a permis de retenir des solutions aux différentes difficultés rencontrées pour achever le programme. Le présent avenant contractualise les solutions retenues sur les points suivants :

- modification des opérations de reconstitution de l'offre liées à la démolition par Erilia des logements sociaux « Le Hameau des Pins » sur le site du Baou de Sormiou,

- précisions sur le programme de préfiguration du parc de la Jarre et ses délais de mise en œuvre,

- regroupement des lignes d'aménagement portées par la Communauté Urbaine Marseille Provence « Modes doux de l'avenue de la Soude aux Collines du Baou de Sormiou » et « Voiries du Baou de Sormiou »,

- identification de la SCI Marseille 9^{ème} Chalet II (Les Nouveaux Constructeurs) comme maître d'ouvrage de l'opération d'accession aidée sur le Baou de Sormiou en lieu et place de la Ville de Marseille,

- modification des contreparties accordées à Foncière Logement, ces contreparties étant reprises par Grand Delta Habitat,

- redimensionnement et reclassement dans la bonne famille d'intervention de l'opération de la Logirem concernant la restructuration pour décohabitation de 6 logements prévue sur de grands logements individuels au sein des Hameaux du Rocher et de la Pinède sur le site du Baou de Sormiou,

- finalisation du programme d'intervention en matière d'ingénierie dont le GIP MRU est maître d'ouvrage pour permettre notamment l'intégration dans les prestations programmées d'un Plan Stratégique Local dont la finalité est de conforter les mutations engagées,

- la mise à jour de l'échéancier de plusieurs opérations et leur traduction contractuelle au regard de leur avancement opérationnel.

Un avenant n°2 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine Soude Hauts de Mazargues ci-annexé (annexe 1) et un avenant n°5 à la convention de financement n°10/670 (annexe 2) entre la Ville et le GIP MRU sont aujourd'hui proposés pour acter ces adaptations.

Le cout global de ce PRU s'élève à 79 069 346 Euros TTC.

La participation globale de la Ville au titre de cette opération s'élève à 11 931 454 Euros et comprend :

- 5 789 076 Euros de subventions répartis en 5 354 256 euros d'investissement dont 287 000 Euros font l'objet d'une convention spécifique entre la Ville et MPM et 5 067 256 Euros objet de la convention entre la Ville et GIP MRU ainsi que 434 820 Euros de fonctionnement

- 6 142 378 Euros pour la part résiduelle des opérations en maîtrise d'ouvrage de la Ville.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

VU LA DELIBERATION N°07/0274/EHCV DU 19 MARS 2007

VU LA DELIBERATION N°10/0029/DEVD DU 8 FEVRIER 2010

VU LA DELIBERATION N°10/0160/DEVD DU 29 MARS 2010

VU LA DELIBERATION N°11/0664/DEVD DU 27 JUIN 2011

VU LA DELIBERATION N°12/1124/DEVD DU

10 DECEMBRE 2012

VU LA DELIBERATION N°13/0187/DEVD DU 25 MARS 2013

VU LA DELIBERATION N°13/1144/DEVD DU

9 DECEMBRE 2013

VU LA DELIBERATION N°15/0078/UAGP DU 16 FEVRIER 2015

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant local n°2 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain de la ZUS Soude Hauts de Mazargues portant sur des adaptations nécessaires à la conduite opérationnelle des projets (annexe 1).

ARTICLE 2 Est approuvé l'avenant n°5 à la convention de financement n°10/670 entre la Ville et le GIP MRU (annexe 2).

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces avenants et tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces opérations.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0727/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Préfiguration du projet de renouvellement urbain sur le quartier de la Castellane - 15ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 de clôture à la convention d'opération - Approbation de l'avenant n°2 à la convention financière n°2015-80367 avec le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

15-28015-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°14/0443/UAGP du 30 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé la convention pluriannuelle de préfiguration du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) sur le quartier de la Castellane avec l'Etat, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Erilia, la SNHM, La Phocéenne d'Habitation, la Logirem, la CAF des Bouches-du-Rhône, le GIP Marseille Rénovation Urbaine, et la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette convention a été signée le 15 janvier 2015.

Par cette même délibération, le Conseil Municipal a approuvé la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU) pour le protocole de préfiguration du PRU la Castellane qui décline les modalités du versement des subventions de la Ville. Cette convention a été signée par l'ANRU le 25 mai 2015.

Il est proposé d'approuver un avenant n°2 de clôture à la convention d'opération joint en annexe 1.

Cet avenant a pour objet, d'une part de fixer les dates limites pour l'ensemble des demandes de premier acompte et des demandes de solde.

D'autre part, la Ville a octroyé une subvention 20 000 Euros pour une étude de sûreté, sécurité et prévention. Celle-ci étant entièrement prise en charge dans le cadre du pôle d'appui opérationnel de l'ANRU, il lui est substitué une subvention d'un même montant pour une étude de programmation en vue de la reconstruction du centre social. Le GIP MRU assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

La participation globale de la Ville au titre de cet avenant est inchangée, elle s'élève à 800 000 Euros :

- 530 000 Euros de subventions d'investissement,

- 270 000 Euros de subventions de fonctionnement à prévoir sur les budgets 2015 et suivants.

Il est également proposé d'approuver l'avenant n°2 à la Convention financière n°2015-80367 avec le GIP MRU relatif à l'octroi par la Ville d'une subvention 20 000 Euros pour l'étude de programmation du projet de reconstruction du centre social, en annexe 2.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

**VU LA DELIBERATION N°14/0443/UAGP du 30 juin 2014
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant de clôture n°2 à la convention pluriannuelle de préfiguration du Programme de Renouveau Urbain du site « la Castellane » entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la Phocéenne d'Habitations, Erilia, la Société Nouvelle de HLM, Le GIP MRU, le Centre social, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille (annexe 1).

ARTICLE 2 Est approuvé l'avenant n°2 à la convention financière avec le GIP Marseille Rénovation Urbaine (annexe 2).

ARTICLE 3 Les dépenses de fonctionnement sont inscrites aux budgets 2015 et suivants.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces avenants et tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces opérations.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0728/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de rénovation urbaine - Approbation de l'avenant n°6 à la convention de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine Plan d'Aou/Saint-Antoine/La Viste - Approbation entre la Ville de Marseille et le GIP Marseille Rénovation Urbaine de la convention valant avenant n°4 à la convention de financement n°07/1059 de Plan d'Aou, de l'avenant n°3 à la convention financière n°10/672 de la Viste et de l'avenant n°4 à la convention de financement entre la Région PACA et le GIP MRU.

15-28023-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°05/0867/EHCV du 18 juillet 2005 le Conseil Municipal a approuvé le programme et la convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine (PRU) de Plan d'Aou/Saint Antoine/la Viste signée le 22 septembre 2005 avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville de Marseille, Marseille Provence Métropole, le Conseil Général, le Conseil Régional, Le GIP Marseille Rénovation Urbaine (MRU, ex GPV), l'Association Foncière Logement, la SA d'HLM LOGIREM, la SA d'HLM ERILIA et Monsieur le Préfet.

Par délibération n°07/0725/EFAG du 16 juillet 2007 le Conseil Municipal a approuvé la convention pluriannuelle de financement n°07/1059 entre la Ville et le GIP MRU qui décline les modalités financières du versement des subventions de la Ville.

Depuis, plusieurs avenants à ces conventions ont été signés afin d'intégrer les évolutions du programme de constructions et de maîtrise d'ouvrage des équipements et de leur financement et en particulier l'intégration d'un programme d'intervention sur le secteur de la Viste (avenant n°2).

Aujourd'hui, certaines adaptations du projet nécessitent la modification par avenant de la convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine et de la convention financière entre la Ville de Marseille et le GIP-MRU sur les points ci-dessous afin :

De prendre en compte les évolutions du projet :

- l'opération boulevard Cauvière – Ex la chèvre – PLAI sous maîtrise d'ouvrage Erilia est substituée par la reconstitution hors site Berthelot (6 PLAI) sous maîtrise d'ouvrage Sud Habitat,

- les opérations « Aménagements d'une place centrale, Voie d'accès à l'école Notre Dame de la Viste, Requalification et réorganisation du réseau de cheminements piétons » sous maîtrise d'ouvrage d'Erilia sont fusionnées en une seule ligne « Place centrale/ voie d'accès à l'école/ cheminements piétons »,

- l'opération « Aménagement de terrains de jeux sur le plateau de Plan d'Aou – Tranche 2 » est différée à la définition du programme d'aménagement des terrains résiduels,

- l'intitulé de la ligne « poursuite de l'AMO Social et Urbain » devient : « poursuite de l'AMO Social et Urbain et Plan Stratégique Local ».

D'actualiser le calendrier des opérations.

De fixer les dates limites de demandes de 1^{er} acompte et de solde auprès de l'ANRU, fixé au 31 décembre 2017 pour le 1^{er} acompte et au 30 juin 2020 pour le solde de l'ensemble des opérations. Par dérogation, la date limite de 1^{er} acompte pourra être portée au 30 juin 2018 pour l'opération de requalification du groupe scolaire de la Viste, sous maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille.

Ces évolutions n'ont pas d'incidences financières pour la Ville de Marseille.

Le coût total du PRU s'élève à 156 111 886 Euros TTC.

La charge globale de la Ville s'établit à 12 741 192 Euros et comprend :

- 8 503 509 Euros de subventions dont 7 983 779 Euros d'investissement. Les subventions de fonctionnement s'établissent à 519 730 Euros :

- 4 237 682 Euros pour la part résiduelle des opérations en maîtrise d'ouvrage de la Ville. Ces opérations ont fait pour certaines ou feront l'objet de délibérations séparées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

**VU LA DELIBERATION N°05/0867/EHCV DU 18 JUILLET 2005
VU LA DELIBERATION N°07/0725/EFAG DU 16 JUILLET 2007
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant local n°6 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine Plan d'Aou / Saint Antoine / La Viste avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine n°06/1033 (annexe 1).

ARTICLE 2 Est approuvé la convention valant avenant n°4 à la convention de financement n°07/1059 de Plan d'Aou et avenant n°3 à la convention financière n°10/672 de la Viste entre la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (annexe 2).

ARTICLE 3 Est approuvé l'avenant n°4 à la convention signée entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le GIP Marseille Rénovation Urbaine et la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces avenants et tous les actes afférents.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0729/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Opération de rénovation urbaine Notre Dame Limite - Parc Kallisté - 15ème arrondissement - Approbation de l'avenant local n°2 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain Notre Dame Limite / Parc Kallisté - Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville de Marseille et le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

15-28026-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'opération de renouvellement urbain sur le site du Parc Kallisté fait l'objet d'une convention signée le 10 octobre 2011 entre l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), l'Etat, la Région, le Département, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille et le GIP Marseille Rénovation Urbaine (MRU). Une convention financière n°11/1332 conclue entre la Ville et le GIP MRU régit les modalités de versement des subventions municipales aux diverses opérations programmées.

Compte tenu de l'évolution du projet dans le temps, un avenant local à la convention de renouvellement urbain et deux avenants à la convention financière Ville/GIP MRU ont été signés depuis.

De nouvelles adaptations sont aujourd'hui nécessaires à la conduite opérationnelle du projet. Il convient donc de proposer à la présente Assemblée des avenants aux conventions précitées.

L'avenant n°2 à la convention de renouvellement urbain soumis à l'approbation de la présente Assemblée porte sur :

- la production de logements sociaux pour la reconstitution de l'offre hors site : création d'une opération de construction de 23 logements sous maîtrise d'ouvrage 3F Immobilière Méditerranée (9 PLAI, 5 PLUS et 9 PLUS CD) sur l'îlot 2B d'Euroméditerranée dans le 2^{ème} arrondissement et d'une opération de construction de 12 logements en financement PLUS sous maîtrise d'ouvrage Sud Habitat située 1 bis, rue Berthelot dans le 14^{ème} arrondissement. Il convient de préciser aujourd'hui que la reconstitution de l'offre passe de 95 à 75 logements par un jeu d'équilibre à l'échelle de l'ensemble des conventions de rénovation urbaine. Aussi, le besoin restant en reconstitution de l'offre de logements sociaux sur ce projet est de 35 logements et correspond aux deux opérations précitées.

- la fusion des lignes « réhabilitation du groupe scolaire » et « rénovation des équipements sportifs » en une ligne dénommée « requalification des équipements sportifs et du groupe scolaire » : ces interventions feront l'objet d'un programme commun de requalification des équipements publics et feront l'objet d'un seul marché de travaux.

- la mise à jour des plannings prévisionnels des opérations.

- la fixation des dates limites de clôture des engagements contractuels de la convention de renouvellement urbain : demande de 1^{er} acompte au plus tard le 31 décembre 2017 et demande de solde au plus tard le 31 décembre 2020 et ce, pour l'ensemble des opérations.

La participation de la Ville de Marseille aux opérations du programme de rénovation urbaine est en baisse, passant de 1 188 351 Euros de subventions à 965 674 Euros (48 438 Euros pour le budget de fonctionnement et 917 236 Euros pour le budget d'investissement) pour un montant subventionnable de travaux et d'ingénierie de 12 274 405 Euros. L'autorisation de programme investissement doit toutefois être maintenue à son niveau actuel.

Il convient de rappeler que la participation de la Ville de Marseille au titre de la concession d'aménagement (pour l'acquisition/démolition du bâtiment B et le portage sur les autres bâtiments) s'élève à 7 172 790 Euros pour un coût d'opération de 15,9 millions d'Euros. Concernant les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Marseille (rénovation des équipements sportifs et du groupe scolaire), le coût TTC d'opération s'élève à 2,3 millions d'Euros pour un résiduel Ville de 864 963 Euros.

Compte tenu de ces éléments, il est également proposé à notre Assemblée d'approuver un avenant n°3 à la convention de financement n°11/1332 entre la Ville de Marseille et le GIP MRU (annexe 2).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain Notre Dame Limite / Parc Kallisté joint en annexe n°1.

ARTICLE 2 Est approuvé l'avenant n°3 à la convention de financement n°11-1332 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine joint en annexe n°2.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces avenants et tous les actes afférents.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0730/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Opération de rénovation urbaine Notre Dame Limite - La Solidarité - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de renouvellement urbain - Approbation de l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine.

15-28010-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°09/1310/DEVD du 14 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé l'Opération de Rénovation Urbaine « Notre Dame Limite - La Solidarité » dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille. Cette opération a fait l'objet d'un conventionnement avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et les autres partenaires institutionnels le 28 juin 2010.

Par délibération n°10/0161/DEVD du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a approuvé la convention financière n°10/671 entre la Ville de Marseille et le groupement d'intérêt public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU) qui régit les modalités de versement des subventions de la Ville à l'ensemble des partenaires du projet.

Compte tenu de l'évolution et de la nécessaire adaptation du projet dans le temps, un avenant local à la convention de renouvellement urbain et cinq avenants à la convention financière Ville/GIP MRU ont été signés depuis.

Aujourd'hui, il convient à nouveau de modifier ces conventions pour acter des évolutions tant opérationnelles que financières.

L'avenant n°2 à la convention de renouvellement urbain, soumis à l'approbation de la présente assemblée, a pour objet :

- de prendre en compte les évolutions du projet :

*les opérations d'accession à la propriété sous maîtrise d'ouvrage de la Société Nouvelle d'HLM (SNHM), liées à la transformation du site qui créera les conditions favorables à une diversification de l'offre, doivent être différées et, selon la volonté du maître d'ouvrage, intégrées dans le cadre d'un nouveau projet de renouvellement urbain,

*changement d'intitulé pour la ligne « agrandissement du bassin de rétention » qui devient « ouvrages hydrauliques à intégrer au parc ludico sportif » et qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille (la rétention étant réalisée dans le cadre des travaux du stade),

*changement de maîtrise d'ouvrage pour l'équipement petite enfance qui sera réalisé par SNHM dans l'actuel centre commercial avec une capacité d'accueil de 42 places au lieu de 60,

*fusion de diverses lignes budgétaires pour une mise en cohérence avec l'opérationnel,

*la réalisation par la Foncière Logement de 30 logements collectifs au lieu de 48.

*d'actualiser le calendrier des opérations.

*de fixer les dates limites de demandes de 1^{er} acompte et de solde auprès de l'ANRU : au 31 décembre 2017 pour le 1^{er} acompte et au 30 juin 2020 pour le solde de l'ensemble des opérations. Des prorogations de délai pourront toutefois être demandées pour certaines opérations déjà ciblées : date limite pour la demande d'acompte fixée au 30 juin 2018 pour la réhabilitation du groupe scolaire et la crèche ; date limite pour la demande de solde fixée au 31 décembre 2020 pour la voie U226, le parc ludico-sportif et le stade, le bassin de rétention et la résidentialisation.

L'avenant n°6 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville de Marseille et le GIP MRU soumis pour approbation à la présente Assemblée prend en compte les évolutions financières du projet ainsi que la nouvelle répartition du financement.

Ces évolutions n'ont pas d'incidences financières pour la Ville de Marseille. Le total des subventions municipale se maintient à 1 859 120 Euros dont 1 809 392 Euros en investissement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°09/1310/DEVD DU
14 DECEMBRE 2009
VU LA DELIBERATION N°10/0161/DEVD DU 29 MARS 2010
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle du programme de renouvellement urbain Notre Dame Limite-Solidarité signée avec l'ANRU (annexe n°1).

ARTICLE 2 Est approuvé l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle de financement n°10/671 entre le GIP Marseille Rénovation Urbaine et la Ville de Marseille (annexe n°2).

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces avenants et tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette opération.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0731/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de Renouvellement Urbain du Vallon de Malpassé - Cèdres - Cyprès - Lauriers - 13ème arrondissement -Approbation de l'avenant n°3 à la convention passée avec l'ANRU.

15-28025-DAH

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°10/0028/DEVD du 8 février 2010 le Conseil Municipal a approuvé le programme et la convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine (PRU) du Vallon de Malpassé - Cèdres – Cyprès - Lauriers – Genêts signée le 28 juin 2010 entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville de Marseille, Marseille Provence Métropole, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, le GIP Marseille Rénovation Urbaine (MRU, ex GPV), la Caisse des Dépôts Consignations, Habitat Marseille Provence et l'Association Foncière Logement.

Par délibération n°10/0163/DEVD du 29 mars 2010 le Conseil Municipal a approuvé la convention pluriannuelle de financement n°10/673 entre la Ville et le GIP MRU qui décline les modalités financières du versement des subventions de la Ville.

Depuis, plusieurs avenants à ces conventions ont été signés afin d'intégrer les évolutions du programme de constructions et de maîtrise d'ouvrage des équipements et de leur financement.

Compte tenu de la complexité de mise en œuvre d'une partie des projets du PRU, nécessitant des acquisitions foncières, des travaux d'aménagement et des cessions de terrains, une opération d'aménagement «Vallon de Malpassé» a été confiée à la Société Publique Locale SOLEAM, par délibération n°12/1164/DEVD du 10 décembre 2012.

Dans le cadre de cette concession d'aménagement la Ville, le GIP MRU et la SOLEAM projettent de proposer à la SAS Amétis PACA la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction pour les lots 4 et 6 du plan guide. Ce promoteur a été un acteur majeur de la transformation de ce quartier avec le développement du programme de services et activités.

Conformément au compte rendu annuel à la collectivité de la concession d'aménagement au 31 décembre 2014, approuvé par délibération n°15/0479/UAGP du 29 juin 2014, cette opération proposera une offre diversifiée de logements en accession libre, notamment en prix maîtrisés, des logements locatifs sociaux et quelques commerces en rez-de-chaussée des bâtiments à édifier sur la place des Cèdres.

Le projet immobilier définitif sera élaboré en collaboration avec la SOLEAM et la Ville qui devra approuver le programme et le choix du maître d'œuvre avant tout dépôt de dossier de permis de construire.

Il est proposé à notre Assemblée d'approuver ce choix sous la forme d'un 3^{ème} avenant (annexe 1) à la convention d'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°10/0028/DEVD DU 8 FEVRIER 2010
VU LA DELIBERATION N°10/0163/DEVD DU 29 MARS 2010
VU LA DELIBERATION N°12/1164/DEVD DU
10 DECEMBRE 2010
VU LA DELIBERATION N°15/0078/UAGP DU 16 FEVRIER 2015
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant local n°3 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain du Vallon de Malpassé (ci-annexé) entre l'ANRU, la SAS Amétis PACA, et la Ville de Marseille.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cet avenant et tous les actes afférents.

Le Maire de Marseille
 Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0732/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET
HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE
L'HABITAT - Opération de rénovation urbaine du quartier de
Saint-Mauront - 3ème arrondissement - Approbation de
l'avenant n°5 à la convention de financement n°10/0429 entre
la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

15-28016-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'opération de renouvellement urbain de la ZUS Saint Mauront - Bellevue fait l'objet d'une convention signée le 18 décembre 2009 entre l'ANRU, la CUMPM, le Département, la Région, l'Association Foncière Logement, la SEM Marseille Aménagement, la SEM Marseille Habitat, l'OPAC Sud, la SA Logis Méditerranéen, le GIP du GPV devenu Marseille Rénovation Urbaine (GIP-MRU) et l'Etat. La convention n°10/0429 en décline les modalités financières.

Afin de prendre en compte des adaptations mineures, mais indispensables à la conduite opérationnelle, cette convention a fait l'objet de deux avenants locaux, sans modification de l'économie générale du projet :

- Un avenant n°1, approuvé par délibération n°12/0275/DEVD du 9 mars 2012 et signé en août 2013 a permis de préciser le programme de constructions, d'interventions sur les îlots urbains dégradés, les aménagements urbains et locaux associatifs.

- Un avenant n°2, approuvé par délibération n°13/1143/DEVD du 9 décembre 2013 et signé en avril 2014 a identifié Nexity, dans la famille de subventions « Intervention sur habitat privé », sur deux opérations de logements avec accession (Caserne Cardot et Auphan Charpentier).

Un avenant national n°3, approuvé par délibération n°15/0075/UAGP du 16 février 2015 a acté les évolutions de projet.

Un avenant n°4 à la convention financière n°10/0429 entre la Ville et le GIP-MRU, actant des changements de maîtrise d'ouvrage, l'ajustement des lignes d'ingénierie et prorogeant la convention jusqu'au 31 décembre 2018, a été approuvé par délibération n°15/0492/UAGP du 29 Juin 2015.

Il est proposé la fusion de deux lignes de constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage de 13 Habitat qui constituent une seule et même opération.

Ce changement nécessite la mise en cohérence de la convention de financement entre la Ville et le GIP MRU sans modification du montant actuel de la subvention Ville au GIP MRU.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°12/0275/DEVD DU 9 MARS 2012
VU LA DELIBERATION N°13/1143/DEVD DU
9 DECEMBRE 2013
VU LA DELIBERATION N°15/0075/UAGP DU 16 FEVRIER 2015
VU LA DELIBERATION N°15/0492/UAGP DU 29 JUIN 2015
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'avenant n°5 à la convention n°10/0429 entre la Ville et le GIP-MRU joint en annexe actant la fusion de deux lignes de constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage de 13 Habitat qui constituent une seule et même opération, sans modification du montant de la subvention de la Ville.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cet avenant et tous documents relatifs à la mise en œuvre de ces opérations.

Le Maire de Marseille
 Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0733/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET
HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE
L'HABITAT - Avenants aux conventions financières entre la
Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour la mise en
œuvre des Programmes de Renouvellement Urbain (PRU) de
Saint Paul - 13ème arrondissement - Saint Joseph - 14ème
arrondissement - les Créneaux - 15ème arrondissement.

15-28020-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les opérations de renouvellement urbain de Saint Paul, Saint Joseph et les Créneaux ont fait l'objet de conventions pluri-annuelles de mise en œuvre signées en décembre 2006 entre la Ville et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), l'Etat, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Région, le Département, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs sociaux Habitat Marseille Provence et Logirem et le GIP Marseille Rénovation Urbaine. Les conventions de mise en œuvre des opérations de la Savine et du Vallon de Malpassé ont été respectivement signées en mars 2009 et juin 2010.

Les modalités de financement de la Ville pour les opérations conduites par les différents maîtres d'ouvrage ont été fixées dans le cadre des conventions n°07/1061 pour Saint Paul, n°07/1060 pour Saint Joseph et n°07/1062 pour les Créneaux, 09/387 pour la Savine et 10/673 pour Malpassé et de différents avenants qui ont permis d'acter les évolutions des projets et leurs conditions de mise en œuvre.

L'intégralité des opérations de ces PRU sera engagée comptablement avant le 31 décembre 2015, date de clôture du premier Programme National de Rénovation Urbaine (PN RU)

La mise en œuvre physique des dernières opérations qui permettront de parachever ces projets s'échelonnent jusqu'à 2018.

C'est pourquoi il nous est proposé de proroger la validité de ces conventions financières jusqu'au 31 décembre 2018 dans le cadre d'avenants ayant cet unique objet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle de financement n°07/1061 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le projet de renouvellement urbain Saint Paul (annexe 1).

ARTICLE 2 Est approuvé l'avenant n°4 à la convention pluriannuelle de financement n°07/1060 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le projet de renouvellement urbain Saint Joseph (annexe 2).

ARTICLE 3 Est approuvé l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement n°07/1062 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le projet de renouvellement urbain les Créneaux (annexe 3).

ARTICLE 4 Est approuvé l'avenant n°7 à la convention pluriannuelle de financement 09/387 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le projet de renouvellement urbain "La Savine" (annexe 4).

ARTICLE 5 Est approuvé l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement 10/673 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le projet de renouvellement urbain du "Vallon de Malpassé" (annexe 5).

ARTICLE 6 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces avenants et tous les actes qui en découleront.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0734/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD - Concession d'aménagement passée avec Marseille Habitat - Notre Dame Limite - parc Kallisté - 15ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de concession n°12/00708.

15-28013-DAH

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée au Logement, à la Politique de la Ville et à la Rénovation Urbaine, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°11/0666/DEVD du 27 juin 2011, la Ville de Marseille a approuvé le projet de rénovation urbaine de l'ensemble immobilier du Parc Kallisté, situé chemin des Bourrely, dans le quartier Notre Dame Limite dans le 15^{ème} arrondissement. L'objectif du projet urbain est de désenclaver ce territoire et de l'intégrer dans un fonctionnement urbain et social amélioré.

Une convention partenariale a ainsi été signée entre l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et l'ensemble des partenaires publics le 10 octobre 2011.

Pour contribuer à la réalisation de ce projet, la Société Marseille Habitat a été désignée concessionnaire d'aménagement suite à une consultation lancée en avril 2011. La convention de

concession n°12/00708 a été signée par l'opérateur et par la Ville de Marseille le 6 juillet 2012.

Pour rappel, les missions du concessionnaire sont les suivantes :

- acquisitions par voie amiable, par préemption ou expropriation,
- gestion et entretien des logements acquis dans les immeubles à conserver,
- neutralisation des logements acquis dans les immeubles voués à démolition,
- relogements et accompagnement des ménages,
- démolition des bâtiments B et H et mise en état des sols,
- cession de foncier ou de logements à des partenaires institutionnels ou privés,
- coordination et animation des actions précitées.

Un premier avenant à cette convention a été approuvé par délibération n°15/0495/UAGP lors du Conseil Municipal du 29 juin 2015.

Il convient à nouveau d'apporter des modifications à la convention de concession n°12/00708 entre Marseille Habitat et la Ville de Marseille. le présent rapport soumet à l'approbation de notre assemblée l'avenant n°2 à la convention précitée qui a pour objet la modification de son article 1. Cette modification permettra d'élargir le périmètre de la concession à la propriété Valcorme (cadastrée 215903 C0046) et à une parcelle voisine (cadastrée 215903 C0155). Compte tenu de leur position stratégique, ces propriétés pourront faire l'objet d'une acquisition par le concessionnaire Marseille Habitat, ce qui permettra d'envisager à terme un projet urbain plus ambitieux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°11/0666/DEVD DU 27 JUIN 2011
VU LA DELIBERATION N°15/0495/UAGP DU 29 JUIN 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé l'avenant n°2 à la convention de concession n°12/00708 passée avec Marseille Habitat ci-annexé.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ledit avenant.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0735/UAGP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Anciens Combattants - 2ème répartition 2015.

15-27970-DASS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué aux Monuments et au Patrimoine Historique, aux Affaires Militaires et aux Anciens Combattants, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations qui œuvrent en faveur des Anciens Combattants résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2015, d'un montant de 5 920 Euros, est soumise à notre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations œuvrant en faveur des Anciens Combattants au titre de l'année 2015 et dans le cadre d'une deuxième répartition :

Tiers 014769

Coordination des Combattants des Bouches-du-Rhône

50, boulevard de La Corderie

13007 Marseille

Ex006476

5 720 Euros

Tiers 028836

Ass Républicaine des Anciens Combattants

Section Canet

Le Presbytère du Canet

1, place des Etats Unis

13014 Marseille

Ex005722

200 Euros

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 5 920 Euros (cinq mille neuf cent vingt Euros), sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2015, nature 6574.1 – fonction 025 – service 21504 – action 13900910.

ARTICLE 3 Sont approuvées les conventions ci-annexées.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 4 Les demandes de liquidation de ces subventions devront parvenir aux Services de la Ville dans le délai maximum d'un an après le vote de la présente délibération. Au-delà, la décision d'attribution sera caduque.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0736/UAGP

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - Promotion
Territoriale - Plan Marseille Attractive 2012/2020 - Attribution
d'une subvention de fonctionnement à l'association
Medinsoft pour l'organisation de deux événements
économiques au Pôle Média de la Belle de Mai - Approbation
d'une convention.**

15-27996-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Monsieur le Premier Adjoint délégué à la Politique Municipale en faveur de l'Emploi, les Déplacements et les Transports Urbains et de Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'Economie, aux Relations avec le Monde de l'Entreprise et à la Prospective soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Pôle Média de la Belle de Mai accueille depuis 10 ans, plus de 1 000 salariés issus des filières de l'audiovisuel, du multimédia et de l'Internet.

Depuis 4 ans, de nombreuses rencontres professionnelles se déroulent au Pôle Média et en particulier des forums destinés aux entreprises qui y sont installées ou issues des filières de l'industrie créative.

Dans ce contexte, l'association Medinsoft organise régulièrement des événements professionnels et des séminaires de rencontres pour les chefs d'entreprises et notamment depuis plusieurs années, le Forum TIC Emploi pour faciliter la mise en relation entre demandeurs d'emplois et entreprises en phase de recrutement.

L'association Medinsoft (EX006527) est le premier cluster des éditeurs et intégrateurs de logiciels créé en France. Ce cluster réunit en région 140 éditeurs pour un chiffre d'affaires consolidé d'environ 300 millions d'Euros et un volume d'emplois salariés de 2300 personnes.

Ainsi, le plan d'action de l'association prévoit pour l'année 2015, l'organisation d'un forum de recrutement dédié aux entreprises de l'internet et des nouveaux contenus – le Forum Medinjob et d'un forum destiné au financement des start up "le Financial IT Day". Les deux événements auront lieu au Pôle Média de la Belle de Mai.

Le Forum "Medinjob", nouvelle appellation du Forum TIC Emploi, regroupe une trentaine d'entreprises et propose 300 offres d'emplois qualifiées sur les métiers émergents de l'internet, de la conception de logiciels ou des services associés. Avec les offres d'emplois proposées, les organisateurs prévoient plusieurs tables rondes sur l'évolution des métiers de l'internet, les interactions entre les métiers du logiciels et du contenu, ou encore des témoignages de personnes ayant trouvé un emploi lors des neuf éditions précédentes. Le Forum "Medinjob" se déroulera le 8 octobre 2015.

L'édition 2014 avait réuni plus d'une centaine de demandeurs d'emploi.

La troisième édition du "Financial IT Day" se déroulera le jeudi 10 décembre 2015. Ce forum propose aux start-up et aux entreprises innovantes de financer leur besoin en démarrage (amorçage) ou en développement d'entreprises en favorisant les rencontres avec les institutions financières publiques ou privées.

L'événement associe une centaine d'entrepreneurs et une dizaine de capitaux-risqueurs locaux et nationaux. L'édition 2014 du "Financial IT Day" avait permis la levée de plus de 3 millions d'euros de fonds d'amorçage et de développement au bénéfice d'entreprises locales.

Le coût prévisionnel de ces deux manifestations s'élève à 134 000 Euros financé comme suit :

- vente de produits, prestations de services,	
marchandises :	27 600 Euros,
- cotisations affectées :	16 400 Euros,
- Région :	20 000 Euros,
- Communauté Urbaine Marseille	
Provence Métropole :	15 000 Euros,
- Ville de Marseille :	15 000 Euros,
- fonds associatifs :	40 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée l'attribution d'une subvention de 15 000 Euros à l'association Medinsoft au titre de l'année 2015 pour l'organisation du forum "Medinjobs" et du " Financial IT Day".

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association Medinsoft.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention.

ARTICLE 4 Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2015 de la Direction des Projets Economiques - code service 40204- fonction 90 - nature 6574.1 - action 19900914.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0737/ECSS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Réalisation d'une salle à vocation culturelle et de ses annexes dans l'ancien Silo à céréales d'Arenc du Port Autonome - 2ème arrdt. - Aménagements complémentaires - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme pour la réalisation des études et des travaux - Lancement de MAPA pour les travaux.

15-28065-DEGPC

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°09/0546/CURI du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé de déléguer la gestion, l'animation et l'exploitation du Silo d'Arenc.

La salle de spectacle du Silo d'Arenc a fait l'objet d'une délégation de service public n°11/0231 notifiée à la société Vega le 21 février 2011.

La salle de spectacle du Silo d'Arenc a ouvert ses portes en septembre 2011, un bilan des deux dernières années d'activité a été dressé. En effet, sur la base du rapport remis par le délégataire, une analyse de l'adéquation entre la programmation culturelle et l'outil mis à disposition montre une optimisation possible du projet.

Par délibération n°13/1053/CURI du 7 octobre 2013, le Conseil Municipal approuvait l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 700 000 Euros pour la réalisation des études et travaux relatifs aux aménagements complémentaires du Silo d'Arenc aux fins d'améliorer certains dispositifs dont la modularité de la salle.

L'avancement des études de Maîtrise d'œuvre au stade d'avant projet détaillé a mis en lumière des complexités techniques non identifiables initialement qui nécessitent d'être prises en compte pour la bonne réalisation du programme initial.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il y a lieu d'approuver une augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme d'un montant de 250 000 Euros, la portant ainsi de 700 000 Euros à 950 000 Euros.

Afin de permettre une négociation favorable au contexte particulier de cette opération dont les travaux se dérouleront dans un site en exploitation sur des périodes très spécifiques, il y a lieu d'approuver le lancement d'une consultation selon une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Pour cela, il apparaît opportun d'informer l'Assemblée Délibérante de l'estimation prévisionnelle de chacun des 7 marchés concourant à la réalisation des travaux, préalablement au lancement de la consultation, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés.

Ces marchés sont au nombre de sept et porteront sur les prestations suivantes :

- lot 01 : Gros-Oeuvre / Démolition
- lot 02 : Second Oeuvre
- lot 03 : Serrurerie
- lot 04 : Électricité
- lot 05 : Réseaux Scéniques
- lot 06 : Tribune fixe et télescopique / Sièges
- lot 07 : Machinerie Scénique

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS

VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992

VU LE DECRET N°97/175 DU 20 fevrier 1997

**VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT**

VU LA DELIBERATION N°09/0546/CURI DU 29 JUIN 2009

**VU LA DELIBERATION N°13/1053/CURI DU 7 OCTOBRE 2013
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Action Culturelle – année 2013, à hauteur de 250 000 Euros, pour la réalisation des études et travaux relatifs aux aménagements complémentaires du Silo d'Arenc dans le 2^{ème} arrondissement. Le montant de l'opération est ainsi porté de 700 000 Euros à 950 000 Euros.

ARTICLE 2 Est approuvé le lancement de la consultation pour les travaux relatifs aux aménagements complémentaires du Silo d'Arenc selon une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics et dont le montant prévisionnel des marchés (en valeur juin 2015) s'élève à 660 400 Euros HT environ, soit 792 480 Euros TTC, avec une répartition prévisionnelle pour chaque marché fixée comme suit :

- lot 01	Gros Oeuvre / Démolitions:	21 000 Euros HT
- lot 02	Second-Oeuvre :	20 000 Euros HT
- lot 03	Serrurerie :	19 000 Euros HT
- lot 04	Électricité :	12 500 Euros HT
- lot 05	Réseaux Scéniques :	25 000 Euros HT
- lot 06	Tribune Fixe et Télescopique /	
Sièges :		360 500 Euros HT
- lot 07	Machinerie Scénique :	202 400 Euros HT

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces marchés à procédure adaptée conformément à l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 La dépense correspondante, intégralement à la charge de la Ville de Marseille, sera imputée sur les budgets 2015 et suivants.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0738/ECSS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Transformation de bureaux en locaux scolaires - 11, boulevard Dromel - 9ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

15-28048-DTBS

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le bâtiment qui abrite les bureaux de la Direction Territoriale des Bâtiments Sud (ex-STB Est), sis 11, boulevard Dromel dans le 9^{ème} arrondissement, est entouré d'un tissu urbain qui connaît actuellement une forte pression démographique ; en effet, la création du nouvel écoquartier proche du stade Vélodrome et des bâtiments collectifs sur le boulevard Schloesing fait émerger de nouveaux besoins en locaux scolaires.

C'est pourquoi, il est envisagé la transformation des bureaux occupés actuellement par ladite Direction en locaux scolaires. Le programme portera sur la transformation des locaux en salles de classe et locaux annexes, l'extension du self existant et le réaménagement des abords extérieurs.

De manière à pouvoir réaliser ces travaux, il est proposé de procéder dans un premier temps aux études.

Il convient donc d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2015, à hauteur de 150 000 Euros pour ces études.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la transformation de bureaux en locaux scolaires au 11, boulevard Dromel dans le 9^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2015, à hauteur de 150 000 Euros, pour les études.

ARTICLE 3 La dépense correspondante, intégralement à la charge de la Ville de Marseille, sera imputée sur les budgets 2015 et suivants.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0738/ECSS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Transformation de bureaux en locaux scolaires - 11, boulevard Dromel - 9ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.

15-28048-DTBS

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le bâtiment qui abrite les bureaux de la Direction Territoriale des Bâtiments Sud (ex-STB Est), sis 11, boulevard Dromel dans le 9^{ème} arrondissement, est entouré d'un tissu urbain qui connaît actuellement une forte pression démographique ; en effet, la création du nouvel écoquartier proche du stade Vélodrome et des bâtiments collectifs sur le boulevard Schloesing fait émerger de nouveaux besoins en locaux scolaires.

C'est pourquoi, il est envisagé la transformation des bureaux occupés actuellement par ladite Direction en locaux scolaires. Le programme portera sur la transformation des locaux en salles de classe et locaux annexes, l'extension du self existant et le réaménagement des abords extérieurs.

De manière à pouvoir réaliser ces travaux, il est proposé de procéder dans un premier temps aux études.

Il convient donc d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2015, à hauteur de 150 000 Euros pour ces études.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la transformation de bureaux en locaux scolaires au 11, boulevard Dromel dans le 9^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2015, à hauteur de 150 000 Euros, pour les études.

ARTICLE 3 La dépense correspondante, intégralement à la charge de la Ville de Marseille, sera imputée sur les budgets 2015 et suivants.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0739/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES MUSEES - Acquisition d'oeuvres d'art par la Ville de Marseille au profit du musée des Arts Décoratifs, de la Faïence et de la Mode - Château Borély

15-27153-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumis au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique d'enrichissement de ses collections muséales, la Ville de Marseille souhaite faire l'acquisition d'une œuvre du designer contemporain Hubert Le Gall pour compléter les collections du Musée des Arts Décoratifs, de la Faïence et de la Mode – Château Borély.

Créées tout spécialement pour le Château Borély, les appliques « Lisborély » de la galerie des céramiques s'inspirent librement du modèle « Lisbonne » qu'Hubert Le Gall a réalisé en 2005 pour l'ambassade de France au Portugal. Alliant arabesques de métal, miroirs et plaques à effet de porcelaine, en discret hommage aux collections présentées dans la salle et aux objets d'art à monture orfèvrée, ces luminaires spectaculaires s'intègrent parfaitement au décor, lui conférant l'éclat et le faste de l'ancienne salle de bal des Borély.

Cette acquisition semble fort à propos s'inscrire dans la continuité du projet qui est de conduire le visiteur à établir des ponts entre le contexte, les objets anciens et les créations contemporaines.

Ainsi, Hubert Le Gall a proposé à la Ville de Marseille et plus particulièrement au Musée des Arts Décoratifs, de la Faïence et de la Mode – Château Borély d'acquiescer cette œuvre d'art au prix de 20 000 Euros, montant très intéressant compte tenu de la cote de son travail et du prix public de ces deux pièces (37 000 Euros).

La Commission Scientifique Régionale pour le Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) a émis un avis favorable à l'acquisition de cette œuvre le 2 juin 2015 et a porté sa subvention à 70 % de l'acquisition.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée l'acquisition d'une paire d'appliques intitulée « Lisborély », création du designer Hubert Le Gall au profit du Musée des Arts Décoratifs, de la Faïence et de la Mode – Château Borély pour la somme de 20 000 Euros.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter toute aide de l'Etat et de la Région.

ARTICLE 3 La dépense sera imputée aux budgets 2015 et suivants – nature et fonction correspondantes.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

. . .

15/0740/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour l'acquisition d'un fonds documentaire pour la nouvelle bibliothèque de Saint-Antoine.

15-27943-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumis au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille qui dispose de huit équipements de lecture publique, la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de l'Alcazar ouverte en 2004 et sept bibliothèques de quartier, souhaite étendre son réseau par la création d'une nouvelle bibliothèque dans le quartier Saint-Antoine, situé dans le 15^{ème} arrondissement.

Le Conseil Municipal en a validé le principe par délibération n°96/462/EHCV portant approbation des orientations du Grand Projet Urbain de Marseille et par délibération n°05/0867/EGCV portant approbation du programme de l'opération de renouvellement urbain du Plan d'Aou/Saint-Antoine/La Viste suivie de plusieurs avenants dont le dernier a été approuvé par la délibération n°15/0208/UAGP.

Cette nouvelle bibliothèque aura pour mission de développer la lecture publique et de favoriser l'accès à la culture et à l'information des publics des quartiers nord de Marseille. De par ses collections, sa programmation culturelle et son offre de services, elle visera à l'élargissement des publics. Un accent particulier sera mis sur la sensibilisation du jeune public à la lecture et aux pratiques culturelles.

Elle offrira à tous un fonds de documents de toutes natures (supports physiques et contenus numériques) répondant aux besoins documentaires courants de la population du secteur, à des fins d'information, de formation, de culture et de loisirs.

Les supports physiques, tels que livres, CD ou DVD correspondent à un fonds de 30 000 documents à constituer d'ici à l'ouverture de la bibliothèque prévue pour l'automne 2017.

A cet effet, il est demandé l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme « acquisition d'un fonds de documents pour la bibliothèque de Saint-Antoine » d'un montant de 500 000 Euros nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LA DELIBERATION N°96/462/EHCV du 22 juillet 1996
VU LA DELIBERATION N°05/0867/EHCV DU 18 JUILLET 2005
VU LA DELIBERATION N°15/0208/UAGP DU 13 AVRIL 2015
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé le principe de l'acquisition d'un fonds de documents pour la bibliothèque de Saint-Antoine.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Culturelle année 2015, à hauteur de 500 000 Euros pour permettre la réalisation de cette opération.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à solliciter toutes les subventions auprès des différents partenaires aux taux les plus élevés possibles, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur les budgets 2016 et suivants - nature et fonction correspondantes.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0741/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque (FAIL) pour favoriser l'accueil et l'insertion culturelle des publics en difficulté.

15-27955-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de leurs projets culturels, les bibliothèques municipales de Marseille entendent développer l'offre de lecture en direction de tous les citoyens. Elles veillent à l'appropriation des équipements de lecture publique et de leur programmation culturelle par les habitants et nouent pour cela toutes les relations de partenariat qui peuvent y contribuer.

La Fédération des Amis de l'Instruction Laïque est un réseau d'acteurs locaux qui relaie les actions nationales d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité dans toutes ses dimensions : l'école, le sport, la culture, l'échange et les loisirs. Ces initiatives s'adressent en priorité aux personnes victimes de la précarité et de l'exclusion. La Fédération des Amis de l'Instruction Laïque entend lutter contre l'illettrisme et créer du lien social entre les générations.

C'est pourquoi, il est envisagé un partenariat commun afin de mener à bien l'accueil et l'insertion culturelle des publics en difficulté par le biais notamment d'activités dans les locaux des bibliothèques et d'actions de promotion de la lecture publique. La participation financière de la Ville de Marseille est estimée annuellement à 1 200 Euros.

Le cadre et les modalités de ce partenariat sont définis dans la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille et la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque pour favoriser l'accueil et l'insertion culturelle des publics en difficulté.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

ARTICLE 3 La dépense sera imputée au budget 2015 - nature et fonction correspondantes.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0742/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la Mission Locale de Marseille pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.

15-27956-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de leur projet « Accueillir les publics en difficulté avec l'écrit », les Bibliothèques de Marseille, espaces publics culturels, lieux ressources par leurs collections et leurs personnels, professionnels du livre et de l'action culturelle, entendent développer par tous les moyens l'offre de lecture en direction de tous les citoyens.

Les bibliothèques municipales sont impliquées dans le processus de démocratisation culturelle et réunissent toutes les conditions pour accompagner les personnes en difficulté, sur le chemin du retour à l'envie d'apprendre tout en favorisant leur autonomie.

A cet effet, la Ville de Marseille souhaite nouer des partenariats avec les institutions concernées, les associations et les organismes de formation de base.

Ainsi, la Ville de Marseille et la Mission Locale de Marseille entendent mutualiser leurs moyens respectifs afin d'accompagner les jeunes en difficulté et favoriser leur insertion professionnelle.

Le cadre et les modalités du partenariat envisagé sont précisés dans la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille et la Mission Locale de Marseille pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0743/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Délégation de Service Public pour la gestion et l'animation du Château de la Buzine - Saisine du Comité Technique.

15-28033-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°10/0435/CURI du 10 mai 2010, le Conseil Municipal a approuvé la convention n°10/0546 prenant effet à compter du 15 juin 2010, déléguant la gestion et l'animation du « Château de la Buzine », à l'association « CinémaThèque de Marseille » pour une durée de 6 ans.

La convention de Délégation de Service Public n°10/0546 arrivant à échéance le 15 juin 2016, il convient, dès à présent, conformément à la réglementation en vigueur, que le Comité Technique, compétent pour la Ville de Marseille, soit saisi pour avis, sur le principe de renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'animation du « Château de la Buzine ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est demandée la saisine du Comité Technique compétent pour la Ville de Marseille pour avis sur le principe du renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'animation du « Château de la Buzine ».

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0744/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - OPERA - Approbation d'une convention de coproduction conclue entre la Ville de Marseille, le Théâtre National de Marseille La Criée et l'association Musicatreize pour la création d'un opéra intitulé La Digitale présenté les 11, 12 et 13 décembre 2015 au Théâtre de la Criée.

15-27957-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à l'Opéra, à l'Odéon et à l'Art Contemporain, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'association Musicatreize va créer, entre 2015 et 2017, un cycle de trois opéras de chambre sur un thème policier, intitulé « La Digitale », « La Douce-amère », « La Dame d'onze heures ». Le livret a été confié au romancier Sylvain Coher à qui il a été demandé de respecter une continuité entre chacun des opéras, l'ensemble pouvant former les trois actes d'un opéra complet.

Poursuivant sa politique d'ouverture culturelle et sociale, la Ville de Marseille a souhaité accompagner la réalisation de ce cycle lyrique. Le Théâtre National de Marseille La Criée s'est engagé à accueillir le premier volet de la trilogie pour trois représentations les 11, 12 et 13 décembre 2015.

L'association Musicatreize, la Ville de Marseille et le Théâtre La Criée ont décidé de s'associer afin de permettre la création et l'exploitation du premier volet de la trilogie intitulé « La Digitale ».

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à 310 800 Euros dont :

- apport de la Ville de Marseille : 61 216,66 Euros ;

- apport de Musicatreize : 140 584 Euros ;

- apport de La Criée : 12 000 Euros.

La répartition des recettes est la suivante :

- 80 % au profit de Musicatreize ;

- 10 % au profit de la Ville de Marseille ;

- 10 % au profit de la Criée.

Les modalités de cette association tripartite sont détaillées dans la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la convention de coproduction ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille, l'association Musicatreize et le Théâtre National de Marseille la Criée pour la création d'un opéra intitulé « La Digitale » présenté les 11, 12 et 13 décembre 2015 au Théâtre de la Criée.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

ARTICLE 3 Les dépenses seront imputées au budget 2015 - nature et fonction correspondantes.

ARTICLE 4 Les recettes seront constatées au budget 2015 - nature et fonction correspondantes.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0745/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - OPERA - Approbation d'une convention d'application conclue entre la Ville de Marseille et l'Académie d'Aix-Marseille pour la réalisation de différents programmes culturels et pédagogiques pour la saison 2015-2016.

15-27964-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à l'Opéra, à l'Odéon et à l'Art Contemporain, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Poursuivant sa politique d'ouverture culturelle et sociale, la Ville de Marseille a établi depuis de nombreuses années un partenariat avec l'Académie d'Aix-Marseille faisant l'objet d'une convention-cadre pour les années 2013/2016, approuvée par la délibération n°13/0989/CURI en date du 7 octobre 2013.

L'objectif de ce partenariat est de permettre au jeune public de découvrir l'art lyrique ainsi que les structures culturelles que sont l'Opéra de Marseille et le Théâtre de l'Odéon. Les élèves auront ainsi l'opportunité de développer leur formation artistique en travaillant sur des œuvres programmées par l'Opéra et de présenter en fin de saison un spectacle sur la scène de l'Opéra.

Pour la saison 2015/2016, les modalités de cet accord sont déclinées dans la convention annuelle d'application ci-annexée permettant la réalisation des programmes culturels et pédagogiques à destination de jeunes publics mentionnés ci-après :

- « Des clés pour l'Opéra » : visite de l'Opéra d'une durée de 2 heures ;
- « Un concert à l'Opéra » : découverte de la musique classique ;
- « Un spectacle à l'Opéra » et « Un spectacle à l'Odéon » : pré-général d'un spectacle de la saison 2015-2016 ;
- « A Marseille, l'Opéra c'est classe ! » : projet de production musicale sous la direction artistique d'un artiste de l'Opéra ;
- « Musiciens aux collègues » : projet de sensibilisation musicale développé au sein du collège par une équipe pluridisciplinaire.

Le coût de cette opération est estimé à 10 300 Euros correspondant uniquement aux frais de personnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°13/0989/CURI DU 7 OCTOBRE 2013
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la convention d'application ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille et l'Académie d'Aix-Marseille pour la réalisation de différents programmes culturels et pédagogiques pour la saison 2015/2016.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ladite convention.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0746/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - OPERA - ODEON - Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon pour la mise à disposition d'artistes pour le spectacle intitulé Un de la Canebière présenté au Théâtre de l'Odéon les 21 et 22 novembre 2015.

15-27974-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à l'Opéra, à l'Odéon et à l'Art Contemporain, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Théâtre de l'Odéon a programmé, pour la saison 2015-2016, l'opérette du compositeur marseillais Vincent Scotto, « Un de la Canebière ».

Ce spectacle, créé à Paris en 1936, a réussi à s'imposer comme un produit phare de l'opérette marseillaise.

Pour la réalisation de cet ouvrage, la Ville de Marseille sollicite la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon pour la mise à disposition de quatre danseurs du ballet de l'Opéra Grand Avignon. Cette mise à disposition est évaluée à 2 250 Euros HT, soit 2 700 Euros TTC.

La Ville de Marseille prendra à sa charge les défraiements des danseurs (hébergement et repas) pour un montant maximum de 1 500 Euros. Les frais de voyages seront remboursés sur justificatifs.

Le cadre et les modalités de cette mise à disposition sont définis dans la convention ci-annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la convention ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon pour la mise à disposition d'artistes pour le spectacle « Un de la Canebière » présenté au Théâtre de l'Odéon les 21 et 22 novembre 2015.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention.

ARTICLE 3 Les dépenses seront imputées au budget annexe de l'exercice 2015 - nature 6042 code service 20904-21004 - codes activité 12038452-12035449.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0747/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - OPERA - Approbation de deux conventions de partenariat conclues entre la Ville de Marseille et le Centre de soins palliatifs La Maison de Gardanne et entre la Ville de Marseille et l'Institut Paoli Calmettes pour l'organisation de concerts.

15-27977-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à l'Opéra, à l'Odéon et à l'Art Contemporain, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Poursuivant sa politique d'ouverture culturelle et sociale, la Ville de Marseille a décidé d'élargir ses actions en proposant des concerts et des récitals dans des maisons accueillant des personnes âgées ou malades.

L'objectif de cette opération est d'accorder un moment de plaisir aux personnes hospitalisées, en faisant intervenir le chœur ou des artistes solistes du Chœur de l'Opéra de Marseille au sein des centres de soins.

Ainsi, en partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sera organisé au Centre de soins palliatifs « La Maison » de Gardanne un récital des solistes du Chœur de l'Opéra de Marseille, le lundi 21 septembre 2015 à 16 heures.

Dans le cadre de ses actions culturelles la Ville de Marseille organisera un récital des solistes du Chœur de l'Opéra de Marseille, le jeudi 29 octobre 2015 à 15 heures à l'Institut Paoli Calmettes.

Le cadre et les modalités de ces partenariats font l'objet des conventions ci-annexées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont approuvées les deux conventions de partenariat ci-annexées conclues entre la Ville de Marseille et le Centre de soins palliatifs « La Maison » de Gardanne et entre la Ville de Marseille et l'Institut Paoli-Calmettes pour l'organisation de concerts.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer lesdites conventions.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0748/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - OPERA - Approbation de deux conventions conclues entre la Ville de Marseille et l'Opéra de Lausanne pour la coproduction de l'ouvrage My Fair Lady et entre la Ville de Marseille et le Centre Français de Promotion Lyrique (CFPL) pour la coproduction de l'ouvrage L'Ombre de Venceslao.

15-27995-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à l'Opéra, à l'Odéon et à l'Art Contemporain, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'engage auprès de l'Opéra de Lausanne et du Centre Français de Promotion Lyrique à coproduire les ouvrages « My Fair Lady » de Frederick Loewe et « L'Ombre de Venceslao » de Martin Matalon.

La coproduction de la comédie musicale « My Fair Lady » avec l'Opéra de Lausanne concerne exclusivement la fabrication des décors, accessoires, chapeaux et costumes. La conception et la réalisation des décors, accessoires et costumes sera effectuée par l'Opéra de Lausanne. La réalisation des chapeaux aura lieu dans les ateliers de l'Opéra de Marseille pour un montant de 7 192 Euros HT. Une participation à la coproduction en numéraire d'un montant de 40 000 Euros HT sera versée à l'Opéra de Lausanne.

Le montant total de cette coproduction est estimé à 188 767 Euros HT dont 75 % à la charge de l'Opéra de Lausanne et 25 % à la charge de la Ville de Marseille.

La coproduction de l'opéra « L'ombre de Venceslao » est établie entre le Centre Français de Promotion Lyrique en tant que producteur délégué et l'Opéra de Grand Avignon, l'Opéra National de Bordeaux, le Centre Lyrique Clermont-Auvergne, l'Opéra National de Montpellier Languedoc- Roussillon, l'Opéra de Reims, l'Opéra de Rennes, l'Opéra de Toulon Provence-Méditerranée et le Théâtre du Capitole de Toulouse.

La part de coproduction de la Ville de Marseille est de 33 570 Euros HT sur un montant total de la production estimé à 302 104 Euros.

Le cadre et les modalités des partenariats susvisés sont définis dans les conventions de coproduction ci-annexées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les deux conventions ci-annexées conclues entre la Ville de Marseille et l'Opéra de Lausanne pour la coproduction de l'ouvrage « My Fair Lady » et entre la Ville de Marseille et le Centre Français de Promotion Lyrique pour la coproduction de l'ouvrage « L'ombre de Venceslao ».

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer lesdites conventions.

ARTICLE 3 Les dépenses seront imputées aux budgets annexes de 2015 et 2016 - code service Opéra 20904.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0749/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - OPERA-ODEON - Approbation de trois conventions de partenariat média conclues entre la Ville de Marseille et la société du Figaro et entre la Ville de Marseille et la société Vinci Park pour la promotion et le développement de l'image de l'Opéra de Marseille et du Théâtre de l'Odéon pour la saison 2015-2016.

15-27999-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à l'Opéra, à l'Odéon et à l'Art Contemporain, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a mis en place depuis plusieurs années des partenariats avec plusieurs sociétés dans le cadre d'une campagne de promotion et de développement de l'image de l'Opéra et du Théâtre de l'Odéon auprès de ses clients.

Cette opération rencontrant chaque année un vif succès, il a été décidé de reconduire ces partenariats pour la saison 2015 – 2016 avec d'une part la société Vinci Park et d'autre part, la société Le Figaro.

Ainsi, la société Vinci Park France proposera des tarifs préférentiels au public de l'Opéra pour l'accès au parking Charles de Gaulle. L'apport de la société Vinci Park est estimé à 6 954 Euros HT.

La Ville de Marseille fera figurer cette collaboration sur ses supports de communication et mettra à disposition de la société Vinci Park deux places par opéra de la saison 2015-2016 dans le cadre de leurs relations publiques. L'apport de la Ville de Marseille est de 1 700 Euros HT.

La société du Figaro s'engage à insérer dans son dépliant présentant les différents services et privilèges de la carte du « Figaro Privilèges » ainsi que sur son site www.lefigaro.fr les offres tarifaires de l'Opéra et du Théâtre de l'Odéon.

En contrepartie, la Ville de Marseille appliquera aux abonnés du « Figaro Privilèges » un tarif préférentiel sur un quota de vingt places par spectacle de l'Opéra et de l'Odéon. Elle règlera à la société du Figaro la somme de 500 Euros correspondant aux frais techniques de mise en ligne des offres et de fabrication du programme.

Le cadre et les modalités de ces partenariats sont définis dans les conventions ci-annexées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les trois conventions de partenariat média ci-annexées conclues entre la Ville de Marseille et la société Vinci Park France et entre la Ville de Marseille et la société du Figaro pour la saison 2015/2016.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer lesdites conventions.

ARTICLE 3 La dépense concernant les frais techniques dus à la société Figaro sera imputée au budget annexe 2015 - code service Opéra 20904 et code service Odéon 21004.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0750/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution d'une subvention à une association oeuvrant en faveur des Familles - 3ème répartition 2015.

15-28007-DASS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à la Famille et à la Politique en faveur des Séniors, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a décidé d'aider une association œuvrant en faveur des Familles résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une troisième répartition des crédits de l'année 2015, d'un montant de 6 000 Euros, est soumise à notre approbation.

Est annexée à ce rapport, la convention avec l'association subventionnée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Une subvention est attribuée à une association œuvrant en faveur des Familles au titre de l'année 2015 et dans le cadre d'une troisième répartition :

Tiers 012412	6 000 Euros
Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du-Rhône 143, Avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille EX005965	

ARTICLE 2 La dépense d'un montant de 6 000 Euros (six mille Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2015, nature 6574.1 – fonction 63 – service 21504 – action 13900910.

ARTICLE 3 Est approuvée la convention ci-annexée.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 4 Les demandes de liquidation de cette subvention devront parvenir aux Services de la Ville dans le délai maximum d'un an après le vote de la présente délibération. Au-delà, la décision d'attribution sera caduque.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0751/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à une association de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration - Hors libéralités - 3ème répartition 2015.

15-27985-DASS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Intégration et à la Lutte contre l'exclusion, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à les aider dans leurs actions.

Une première et une deuxième répartition de subventions ont déjà été autorisées par délibération n°15/0321/ECSS du 13 avril 2015 et par délibérations n°15/0619/ECSS et n°15/0620/ECSS du 29 juin 2015 pour un montant total de 402 900 Euros.

Il est proposé de procéder à une troisième répartition de subventions hors libéralités, au titre des crédits de l'année 2015 pour un montant de 20 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Une subvention hors libéralités est attribuée au titre de l'année 2015 et dans le cadre d'une troisième répartition à l'association :

Tiers 025351	20 000 Euros
Maison de la Jeune Fille Centre Jane Pannier 1, rue Frédéric Chevillon 13001 Marseille	

Cette somme vient en sus du versement de 20 000 Euros attribué par délibération n°15/0321/ECSS du 13 avril 2015, avenant n°1 à la convention n°2014-80201 et du versement de 10 000 Euros attribué par délibération n°15/0620/ECSS du 29 juin 2015, avenant n°2 à la convention n°2014-80201 n°00004709, avenant ci-annexé

ARTICLE 2 Est approuvé l'avenant ci-annexé : avenant n°3 à la convention n°2014-80201 conclue entre l'association Maison de la Jeune Fille, Centre Jane Pannier et la Ville de Marseille.

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cet avenant.

ARTICLE 3 La dépense d'un montant total de 20 000 Euros (vingt mille Euros) sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2015, nature 6574.2 – fonction 523 – service 21704 – action 13900910.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0752/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités - 3ème répartition 2015.

15-27988-DASS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à l'Intégration et à la Lutte contre l'exclusion, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à les aider dans leurs actions.

Une première et une deuxième répartition de subventions ont déjà été autorisées par délibération n°15/0321/ECSS du 13 avril 2015 et par délibérations n°15/ 0619/ECSS et n°15/ 0620/ECSS du 29 juin 2015 pour un montant total de 402 900 Euros.

Il est proposé de procéder à une troisième répartition de subventions en libéralité, au titre des crédits de l'année 2015 pour un montant de 27 447 Euros.

Par ailleurs, une subvention d'un montant de 4 000 Euros a été attribuée à l'association les Foyers de la Trinité par délibération n°15/0321/ECSS du 13 avril 2015. Cette association ayant cessé son activité, l'attribution de cette subvention est annulée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est annulée la subvention de 4 000 Euros (quatre mille Euros) attribuée par délibération n°15/0321/ECSS du 13 avril 2015 à l'association « Les Foyers de la Trinité » sise 90, rue d'Italie 13006 Marseille, Tiers 011651, EX005798. Son montant sera porté sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2015, nature 6574.1 – fonction 523 – service 21704 – action 13900910.

ARTICLE 2 Des subventions en libéralité sont attribuées aux associations dont la liste suit, au titre de l'année 2015 et dans le cadre d'une troisième répartition :

Tiers 041057
Accompagnement Logement Insertion Service 2 000 Euros
(ALISE)
7, rue Francis Davso
13001 Marseille
avenant ci-annexé
EX005786

Tiers 106626
En Route vers l'Emploi (ERVE) 500 Euros
Cité des Associations, boîte 153
93, La Canebière
13001 Marseille
avenant ci-annexé
EX005743

Tiers 035895
Betel France 6 447 Euros
118, boulevard de la Libération
13004 Marseille
convention ci-annexée
EX006417

Tiers 106783
Association Diaconale Protestante Marhaban 2 000 Euros
51, rue des trois frères Barthélémy
13006 Marseille
Convention ci-annexée
EX006313

Tiers 022587
Association Marseillaise des Missions du Midi 1 000 Euros
Foyer des Jeunes Travailleurs Clair Maison
39, rue Breteuil
13006 Marseille
avenant ci-annexé
EX005714

Tiers 044952
Marseillais Solidaires Morts Anonymes 500 Euros
10, rue d'Austerlitz
13006 Marseille
avenant ci-annexé
EX005850

Tiers 011718
Délégation du Secours Catholique de Marseille 6 000 Euros
10 et 12, boulevard Barthélémy
13009 Marseille
convention ci-annexée
EX005867

Tiers 104147
Arc-en-Sud 2 000 Euros
Cité PY Bâtiment le Château
36, boulevard Marius Richard
13012 Marseille
convention ci-annexée
EX006503

Tiers 039104
Un maillot pour la vie Marseille 2 000 Euros
Chez Monsieur Paul Rouzard
89, rue Saint Jean du Désert
La Pagerie C1
13012 Marseille
avenant ci-annexé
EX005873

Tiers 095846
Ambition Cité 5 000 Euros
61, rue Alphonse Daudet
13013 Marseille
avenant ci-annexé
EX005842

ARTICLE 3 Sont approuvés les conventions et avenants ci-annexés, conclus entre les associations citées dans l'article 2 et la Ville de Marseille.

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces conventions et ces avenants.

ARTICLE 4 La dépense d'un montant total de 27 447 Euros (vingt-sept mille quatre cent quarante-sept Euros) sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2015, nature - 6574.1 – fonction 523 – service 21704 – action 13900910.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0753/ECSS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Acceptation de la subvention du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collèges publics.

15-28047-DS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué au Sport, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°00/0170/CESS du 28 février 2000, le Conseil Municipal a approuvé la convention permettant la participation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône aux dépenses de fonctionnement résultant de l'utilisation des installations sportives communales par les collèges publics dans le cadre de l'éducation physique et sportive.

Cette participation est calculée à partir des créneaux utilisés. Elle s'élève à 722 644 Euros au titre de l'année scolaire 2014/2015.

Il convient donc d'accepter le versement de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est acceptée la subvention annuelle de 722 644 Euros, versée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collèges publics dans le cadre de l'éducation physique et sportive, pour l'année scolaire 2014/2015.

ARTICLE 2 La recette pour l'utilisation des équipements sportifs, sera constatée en 2015 sur la nature 7473 (participations des départements) – fonction 40 – service 51504 – action 20190700 (aider le sport scolaire et universitaire).

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0754/ECSS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Reconstruction du gymnase du Sablier - 52, boulevard du Sablier - 8ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

15-28049-DTBS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué au Sport, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°11/0295/SOSP du 4 avril 2011 le Conseil Municipal approuvait l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité, année 2011, d'un montant de 2 800 000 Euros pour la reconstruction du gymnase du Sablier dans le 8^{ème} arrondissement.

Par délibération n° 12/0987/SOSP du 8 octobre 2012, le Conseil Municipal approuvait l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et plages, année 2011, à hauteur de 700 000 Euros, portant le montant de l'opération à 3 500 000 Euros.

Par délibération n°14/0675/ECSS du 10 octobre 2014, le Conseil Municipal approuvait l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et plages, année 2011, à hauteur de 480 000 Euros, portant le montant de l'opération à 3 980 000 Euros.

Lors du démarrage du chantier au 1^{er} trimestre 2015, des travaux de terrassement sur la partie en contrebas de la parcelle ont été effectués, mais des cavités d'origine karstique ont été découvertes.

A l'issue de nouvelles investigations et au regard des résultats des analyses, il s'avère nécessaire de renforcer lesdites cavités, ce qui entraîne une évolution du système constructif des fondations sous certaines zones ainsi que des travaux d'adaptation périphériques induits.

Afin de prendre en compte ces nouveaux éléments, il convient d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et plages, année 2011, relative aux études et travaux, à hauteur de 260 000 Euros, portant ainsi le montant de l'opération de 3 980 000 Euros à 4 240 000 Euros.

Pour le financement de cette opération une subvention d'un montant de 1 010 698 Euros a d'ores et déjà été obtenue du Département des Bouches-du-Rhône par arrêté du 27 septembre 2013. Des subventions sont également sollicitées auprès des autres partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA
COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N° 11/0295/SOSP DU 04 AVRIL 2011
VU LA DELIBERATION N° 12/0987/SOSP DU
08 OCTOBRE 2012
VU LA DELIBERATION N° 14/0675/ECSS DU
10 OCTOBRE 2014
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2011, à hauteur de 260 000 Euros, pour les études et travaux relatifs à la reconstruction du gymnase du Sablier situé 52, boulevard du Sablier dans le 8^{ème} arrondissement.

Le montant de l'opération est ainsi porté de 3 980 000 Euros à 4 240 000 Euros.

ARTICLE 2 La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2015 et suivants.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0754/ECSS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Reconstruction du gymnase du Sablier - 52, boulevard du Sablier - 8ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

15-28049-DTBS

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué au Sport, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°11/0295/SOSP du 4 avril 2011 le Conseil Municipal approuvait l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité, année 2011, d'un montant de 2 800 000 Euros pour la reconstruction du gymnase du Sablier dans le 8^{ème} arrondissement.

Par délibération n° 12/0987/SOSP du 8 octobre 2012, le Conseil Municipal approuvait l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et plages, année 2011, à hauteur de 700 000 Euros, portant le montant de l'opération à 3 500 000 Euros.

Par délibération n°14/0675/ECSS du 10 octobre 2014, le Conseil Municipal approuvait l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et plages, année 2011, à hauteur de 480 000 Euros, portant le montant de l'opération à 3 980 000 Euros.

Lors du démarrage du chantier au 1^{er} trimestre 2015, des travaux de terrassement sur la partie en contrebas de la parcelle ont été effectués, mais des cavités d'origine karstique ont été découvertes.

A l'issue de nouvelles investigations et au regard des résultats des analyses, il s'avère nécessaire de renforcer lesdites cavités, ce qui entraîne une évolution du système constructif des fondations sous certaines zones ainsi que des travaux d'adaptation périphériques induits.

Afin de prendre en compte ces nouveaux éléments, il convient d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et plages, année 2011, relative aux études et travaux, à hauteur de 260 000 Euros, portant ainsi le montant de l'opération de 3 980 000 Euros à 4 240 000 Euros.

Pour le financement de cette opération une subvention d'un montant de 1 010 698 Euros a d'ores et déjà été obtenue du Département des Bouches-du-Rhône par arrêté du 27 septembre 2013. Des subventions sont également sollicitées auprès des autres partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après:

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N° 11/0295/SOSP DU 04 AVRIL 2011
VU LA DELIBERATION N° 12/0987/SOSP DU 08 OCTOBRE 2012
VU LA DELIBERATION N° 14/0675/ECSS DU 10 OCTOBRE 2014
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2011, à hauteur de 260 000 Euros, pour les études et travaux relatifs à la reconstruction du gymnase du Sablier situé 52, boulevard du Sablier dans le 8^{ème} arrondissement.

Le montant de l'opération est ainsi porté de 3 980 000 Euros à 4 240 000 Euros.

ARTICLE 2 La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2015 et suivants.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0755/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Société Mathématique de France au titre de la Chaire Morlet pour le compte du Centre International de Rencontres en Mathématiques (CIRM) - Approbation d'une convention.

15-27992-DPE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le CIRM a été créé en 1981 à l'initiative de la communauté mathématique française, sur le modèle du Mathematisches Forschungsinstitut Oberwolfach en Allemagne. Il a célébré en 2011 les 30 ans de sa création. Il s'agit d'une Unité Mixte de Service (UMS 822) placée sous la responsabilité conjointe du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et de la SMF (Société Mathématique de France).

Il a pour mission l'organisation de rencontres mathématiques internationales de haut niveau scientifique. D'autres rencontres, aux thématiques voisines (informatique, intelligence artificielle, physique théorique, génétique théorique) s'y déroulent également.

Installé depuis 1981 dans les locaux de la Bastide du Parc Scientifique et Technologique de Marseille-Luminy, le CIRM constitue un véritable centre de rencontres « en résidence » pour mathématiciens. Il n'existe au monde que deux établissements de ce type et de cette taille, l'autre étant le Mathematisches Forschungsinstitut Oberwolfach situé en Allemagne.

Aujourd'hui, le CIRM propose aux chercheurs, dans un lieu unique, des capacités d'hébergement et de restauration pour 90 personnes, un auditorium de 95 places, des salles de réunion, ainsi que des équipements scientifiques et tout particulièrement la plus grande bibliothèque du sud-est de la France dédiée aux Mathématiques, avec 37 000 ouvrages.

Le CIRM est aujourd'hui l'un des meilleurs centres mondiaux. Il est notamment membre du Labex (Laboratoire d'Excellence) CARMIN (Centres d'Accueil et de Rencontres Mathématiques Internationales) qui fédère les quatre instituts français de mathématiques à vocation nationale et internationale : Institut Henri Poincaré (IHP), Institut des Hautes Études Scientifiques (IHÉS) ; Centre International de Rencontres Mathématiques (CIRM) ; Centre International de Mathématiques Pures et Appliquées (CIMPA). Avec des modes de fonctionnement complémentaires, ces quatre instituts participent tous au fonctionnement de la communauté de recherche mathématique, en favorisant la naissance de nouvelles idées et collaborations via des invitations et des rencontres de chercheurs.

Le Labex CARMIN fonctionne depuis avril 2011 et constitue un instrument de premier plan de l'école mathématique française, une vitrine et une interface efficaces pour le développement des mathématiques.

La création de ce Laboratoire d'Excellence est venue renforcer le rayonnement du CIRM, qui accueille chaque année plus de 3500 chercheurs venant de plus de 50 pays.

Ce rayonnement est aujourd'hui très largement amplifié par l'utilisation de web vidéos réalisées à l'occasion de conférences, débats ou séminaires, qui sont ensuite partagées par l'ensemble de la communauté mathématique internationale.

En 2012, dans le cadre d'AMIDEX (Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille), le CIRM associé aux laboratoires de Mathématiques de Luminy a obtenu une nouvelle labellisation en tant que labex (laboratoire d'excellence) pour le laboratoire ARCHIMEDE.

Par ailleurs le CIRM a créé en 2012 avec le soutien d'Aix-Marseille Université : une Chaire intitulée « Chaire Morlet », objet de ce rapport.

Jean Morlet, ingénieur chez Elf, a été l'un des pionniers majeurs du développement de la théorie des ondelettes dans les années 80 et un visiteur régulier du site.

La Chaire Jean-Morlet est un programme scientifique d'envergure internationale pour le CIRM. Sur une période d'un semestre, un chercheur d'une institution étrangère vient en résidence au CIRM pour y proposer un programme scientifique complet en collaboration avec un porteur de projet local. Les semestres sont organisés en synergie avec les laboratoires locaux et avec la Fédération de recherche des Unités de Mathématiques de Marseille (FRUMAM).

La Ville de Marseille soutient cette chaire depuis sa création en votant une subvention permettant au CIRM d'accueillir un jeune chercheur international durant une période d'un semestre. Ce chercheur est logé sur place et bénéficie de l'ensemble des moyens scientifiques et techniques du CIRM. Il anime en contrepartie, des séminaires et des écoles de mathématiques.

D'excellents niveaux scientifiques, les travaux menés par ces chercheurs durant leur séjour au CIRM, permettent à la communauté mathématique de Marseille d'accroître son rayonnement international.

Le CIRM procède par appel à candidature au niveau mondial ; c'est ainsi que de jeunes chercheurs de l'université de Boston, puis de Vienne ont été successivement accueillis dans le cadre de la Chaire Morlet. Pour l'année 2015, deux autres chercheurs viennent poursuivre leurs travaux au CIRM. Ils sont issus de l'Université de Vienne et de Montréal.

Le budget prévisionnel de l'action pour 2015 est le suivant :

Dépenses (en Euros TTC)	Recettes (en Euros TTC)
Autres Services extérieurs	Aix-Marseille Université
Charges de personnel	Ville de Marseille
	Autres ressources
	CNRS – CARMIN - ARCHIMEDE
Total 126 000	Total 110 000
110 000	20 000
	20 000
	86 000
236 000	236 000

Considérant l'intérêt de la Chaire Morlet pour le rayonnement scientifique et international de Marseille, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2015, une subvention de fonctionnement de 20 000 Euros à la Société Mathématique de France, pour le compte du CIRM, en faveur de la Chaire Morlet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 Euros à la Société Mathématique de France (00004816) pour le Centre International de Rencontres Mathématiques, en faveur de la Chaire Morlet, au titre de l'année 2015.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille et la Société Mathématique de France, pour le compte du CIRM.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Marseille au titre de l'année 2015 – code 40604 - nature 6574.2 intitulé « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » - fonction 90 - code action 19173666.

Le Maire de Marseille
 Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0756/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Société Mathématique de France pour le compte du Centre International de Rencontres en Mathématiques (CIRM), au titre de l'année 2015 - Approbation d'une convention.

15-27993-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le CIRM a été créé en 1981 à l'initiative de la communauté mathématique française, sur le modèle du Mathematisches Forschungsinstitut Oberwolfach en Allemagne. Il a célébré en 2011 les 30 ans de sa création. Il s'agit d'une Unité Mixte de Service (UMS 822) placée sous la responsabilité conjointe du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et de la SMF (Société Mathématique de France).

Il a pour mission l'organisation de rencontres mathématiques internationales de haut niveau scientifique. D'autres rencontres, aux thématiques voisines (informatique, intelligence artificielle, physique théorique, génétique théorique) s'y déroulent également.

Installé depuis 1981 dans les locaux de la Bastide du Parc Scientifique et Technologique de Marseille-Luminy, le CIRM constitue un véritable centre de rencontres « en résidence » pour mathématiciens. Il n'existe au monde que deux établissements de ce type et de cette taille, l'autre étant le Mathematisches Forschungsinstitut Oberwolfach situé en Allemagne.

Aujourd'hui, le CIRM propose aux chercheurs, dans un lieu unique, des capacités d'hébergement et de restauration pour 90 personnes, un auditorium de 95 places, des salles de réunion, ainsi que des équipements scientifiques et tout particulièrement la plus grande bibliothèque du sud-est de la France dédiée aux Mathématiques, avec 75 000 volumes d'ouvrages et de tomes de revues périodiques.

Le CIRM est aujourd'hui l'un des meilleurs centres mondiaux. Il est notamment membre du Labex (Laboratoire d'Excellence) CARMIN (Centres d'Accueil et de Rencontres Mathématiques Internationales) qui fédère les quatre instituts français de mathématiques à vocation

nationale et internationale : Institut Henri Poincaré (IHP), Institut des Hautes Études Scientifiques (IHÉS) ; Centre International de Rencontres Mathématiques (CIRM) ; Centre International de Mathématiques Pures et Appliquées (CIMPA). Avec des modes de fonctionnement complémentaires, ces quatre instituts participent tous au fonctionnement de la communauté de recherche mathématique, en favorisant la naissance de nouvelles idées et collaborations via des invitations et des rencontres de chercheurs.

Le Labex CARMIN fonctionne depuis avril 2011 et constitue un instrument de premier plan de l'école mathématique française, une vitrine et une interface efficaces pour le développement des mathématiques.

La création de ce Laboratoire d'Excellence est venue renforcer le rayonnement du CIRM, qui accueille chaque année plus de 3500 chercheurs venant de plus de 50 pays.

Ce rayonnement est aujourd'hui très largement amplifié par l'utilisation de web vidéos réalisées à l'occasion de conférences, débats ou séminaires, qui sont ensuite partagées par l'ensemble de la communauté mathématique internationale.

En 2012, dans le cadre d'AMIDEX (Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille), le CIRM associé aux laboratoires de Mathématiques de Luminy a obtenu une nouvelle labellisation en tant que labex (laboratoire d'excellence) pour le laboratoire ARCHIMEDE.

En 2014, le CIRM a accueilli plus de 3400 participants, dont près de la moitié sont internationaux, pour 50 semaines de rencontres. Le CIRM confirme ainsi sa première place mondiale en nombre de participants parmi les centres qui accueillent des rencontres et des conférences de recherche mathématique. La montée en puissance du nombre de participants depuis la création du CIRM résulte de l'accroissement de la qualité de l'hébergement, rendue possible par les travaux importants réalisés sur le site du CIRM.

Par ailleurs, dans le cadre du Laboratoire d'Excellence CARMIN, le CIRM a souhaité se donner les moyens de mémoriser et valoriser ces données de la science en se dotant d'une bibliothèque mathématique audiovisuelle, lancée en octobre 2014.

Il s'agit d'une plateforme évoluée, construite sur un corpus de conférences données par des mathématiciens du monde entier lors de leur passage au CIRM. Cette plateforme apporte toutes les fonctionnalités d'une recherche documentaire de haut niveau sur une base de films catalogués et enrichis.

On y trouve trois collections :

- la Collection « Exposés de recherche », destinés aux mathématiciens, rassemblant des conférences filmées ;
- la Collection « Diffusion scientifique » rassemblant des films accessibles au plus grand nombre et, notamment, les conférences « Mathématiques de la Planète Terre » ;
- la Collection « Actions thématiques », valorisant un mathématicien ou un événement mathématique majeur (ex : le bicentenaire de la disparition de Joseph-Louis Lagrange, célébré au CIRM en 2013).

En 2015, le CIRM prévoit d'organiser une cinquantaine de rencontres thématiques.

Le budget prévisionnel du CIRM pour 2015 est le suivant :

Dépenses (en Euros TTC)	Recettes (en Euros TTC)
Achats	Ministère ESR
Services extérieurs	Conseil Régional
Charges salariales	Ville de Marseille
Impôts et taxes	Autres produits de gestion courante
Autres charges de gestion courante	Autres ressources
Total 1 114 000	Total 360 000
116 000	20 000
210 000	10 000
21 000	1 192 000
126 000	5 000
1 587 000	1 587 000

Considérant l'intérêt de l'activité du CIRM pour le rayonnement scientifique et international de Marseille, ainsi que pour l'attractivité du Parc Scientifique et Technologique de Marseille-Luminy, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2015, une subvention de fonctionnement de 10 000 Euros en faveur de la Société Mathématique de France, pour le compte du CIRM.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 Euros à la Société Mathématique de France (00004815), pour le Centre International de Rencontres Mathématiques, au titre de l'année 2015.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille et la Société Mathématique de France, pour le compte du CIRM.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Marseille au titre de l'année 2015 – code 40604 - nature 6574.2 intitulé « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » - fonction 90 - code action 19173666.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0757/ECSS

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Grand Luminy au titre de l'année 2015 - Approbation d'une convention.

15-27994-DPE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame la Conseillère déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

L'association Grand Luminy (00004814) assure avec succès depuis sa création en 1985 l'animation, la promotion et le développement du complexe scientifique, culturel et de loisirs du Parc de Marseille Luminy. Elle a également pour objet de favoriser la valorisation du potentiel scientifique et technologique du Campus de Luminy, de développer des actions d'aide à la création d'entreprises par les chercheurs, enseignants, personnels et étudiants du site et enfin, de créer et/ou participer à toute structure d'assistance au développement et l'hébergement d'entreprises innovantes.

L'association comporte 63 membres, se décomposant entre 37 membres associés et 26 membres adhérents :

- établissements d'enseignement supérieur : 8,

- établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST) et Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) : 5,

- laboratoires publics : 18,
- entreprises : 20,
- centres de colloques et de restauration : 3,
- autres (Eurobiomed, Corebio PACA, Méditerranée Technologie ...) : 5,
- collectivités territoriales : 4 avec voix consultative (Ville de Marseille, Communauté Urbaine MPM, CG 13, Région PACA).

Depuis la création du dispositif d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprises en 1995, l'association Grand Luminy a contribué fortement au développement d'une activité économique sur le site de Luminy, ainsi qu'en attestent les chiffres suivants :

- 395 projets de créations d'entreprises ont été étudiés, dont 9 en 2014 ;
- 112 projets ont été accompagnés, dont 4 nouveaux en 2014 ;
- 67 entreprises ont été créées, générant plus de 500 emplois directs. Parmi ces entreprises, deux sont actuellement cotées en bourse (Innate Pharma et Ipsogen).

En 2014, Grand Luminy a conforté son rôle de promoteur de l'excellence de tous les établissements présents sur le site et a joué son rôle de fédérateur au développement à l'interface des mondes de l'enseignement supérieur, de la recherche et des entreprises high-tech.

L'association a poursuivi ses actions d'animation, communication et de promotion au service du Parc en se dotant de supports de communication adaptés à chaque situation, en phase avec les nouveaux usages en matière de communication numérique.

Au plan de la communication, on peut distinguer les actions et les supports suivants :

- « La Lettre de Grand Luminy », éditée au rythme de quatre numéros par an, avec un tirage de 4 500 exemplaires, dont plus de la moitié sont adressés à un fichier sectorisé et actualisé de décideurs publics et privés nationaux et internationaux ;
- l'annuaire du parc, sorti début décembre 2014 pour 2014-2015, distribué aux associés, abonnés et partenaires institutionnels ;
- le panneau lumineux à l'entrée du Parc, permettant de relayer 195 messages en 2014 sur l'actualité des événements du Parc ;
- le soutien aux événements du parc, principalement en terme de communication, mais également en terme de logistique. Ainsi en 2014, plus de 150 manifestations ont été soutenues ;

Par ailleurs, l'action de conseil en communication au bénéfice des associations étudiantes du Parc et des partenaires et adhérents a été renforcée en 2014, notamment à l'aide des nouveaux outils mis en œuvre tels que :

- la nouvelle version du site internet, qui reçoit en moyenne 50 visites par jour ;
- la « Z-Card » Luminy pratique, en version française et anglaise, sur laquelle figure notamment le plan détaillé du Parc, distribuée à tous les établissements du parc et éditée à 5 000 exemplaires ;
- le compte Twitter de Grand Luminy, outil phare de la communication digitale de l'association, qui compte un nombre d'abonnés en augmentation constante.

En 2014, Grand Luminy a poursuivi son action au service du développement de l'entrepreneuriat et des différents maillons de la chaîne de l'innovation. Ses actions de sensibilisation à la création d'entreprise ont pris plus d'envergure en 2014 avec un nouveau format de séminaire de sensibilisation à la création d'entreprise.

En 2015, l'Association Grand Luminy poursuivra ses actions en matière de communication et de sensibilisation et d'accompagnement à la création d'entreprise.

L'association souhaite mettre en place un système de management de la qualité s'appuyant sur une certification ISO 9001 pour l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises innovantes.

Enfin, l'association fêtera cette année ses trente ans. Cet anniversaire sera l'occasion de rappeler les actions de Grand Luminy ainsi que les missions qui lui ont été confiées par les autres associations du parc. Plus qu'un simple événement, c'est toute l'année 2015 qui sera marquée par cet anniversaire.

Budget prévisionnel de l'association pour l'année 2015 :

Dépenses (en Euros TTC)		Recettes (en Euros TTC)		
Actions	74	500	Prestations de service	263 770
			Conseil Régional PACA	88 900
Charges de personnel	325 365		Conseil Départemental	100 000
			Ville de Marseille	45 000
Frais généraux	238 405		Marseille Provence Métropole	36 000
			Autres financeurs	63 100
			Cotisations	19 000
			Produits divers	15 500
			Produits des activités annexes	7 000
Total	638 270		Total	638 270

Considérant les objectifs de l'association en terme d'animation et de promotion du Parc Scientifique et Technologique de Luminy, ainsi qu'en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la création d'entreprises, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement de 45 000 Euros en faveur de l'association Grand Luminy pour l'année 2015.

Cette participation fera l'objet d'une convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association Grand Luminy.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 Euros en faveur de l'association Grand Luminy, selon les modalités définies dans la convention ci-annexée.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention, ci-annexée, conclue avec l'association Grand Luminy.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget primitif 2015 de la Ville de Marseille – code 40604 - nature 6574.2 intitulé « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » - fonction 90 – code action 19173666.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0758/DDCV

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA MER - Attribution de subventions à
différentes associations pour des projets d'éducation à
l'environnement marin et littoral - Associations La Lyrone,
AIEJE et Robins des Villes - Approbation des conventions
associées.**

15-28097-DM

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à la Mer, au Littoral, au Nautisme et aux Plages, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La politique de la Ville de Marseille en mer et sur le littoral, votée en décembre 2010, vise, entre autres, à concilier la préservation du patrimoine naturel et sa valorisation. Cet objectif est décliné dans le Plan pour la préservation et la valorisation du milieu marin et de ses ressources adopté en octobre 2011 (délibération n°11/0816/DEVD du 17 octobre 2011), qui a précisé les enjeux sur le territoire marseillais, en particulier l'amélioration de la connaissance et du respect du littoral et du milieu marin, ainsi que les renforcements et soutiens d'actions pédagogiques à destination des scolaires et du grand public.

Les associations loi 1901, la Lyrone, l'association Initiative et Éducation de la Jeunesse à l'Environnement (AIEJE) et Robins des Villes, proposent chaque année des programmes d'animations et des ateliers dans le domaine de l'éducation à l'environnement, sur le thème du milieu marin ou celui de l'eau, à destination d'un public de jeunes en âge scolaire.

1 – La Lyrone - n°EX 006188

L'association s'adresse aux enfants principalement, dans le cadre d'écoles, centres sociaux et bibliothèques de Marseille, en leur proposant des animations mêlant conférences et spectacles et en utilisant le vecteur musical et artistique pour transmettre aux enfants des messages écocitoyens et de sensibilisation à la nature. Par ce programme d'actions, qui a prouvé toute sa pertinence lors des précédentes années, la Lyrone a démontré sa participation à l'effort municipal dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement. Ainsi, l'an dernier, près de 2 000 enfants marseillais ont pu bénéficier des différentes animations musicales sur des sujets liés à la nature (mer, forêt, abeilles, eau).

En ce qui concerne la thématique de la mer et de l'eau, les animations proposées sont le spectacle « Baleine et contrebasse » sur le sujet des mammifères marins, et le conte musical « Une goutte d'eau m'a dit ». Les animations sont accompagnées de publications données aux responsables des groupes et aux enfants.

Pour l'année scolaire 2015/2016, la Lyrone sollicite l'aide de la Ville de Marseille pour la mise en œuvre de son programme d'animations. Différents lieux d'animation seront concernés tels la Cité de la Musique, les écoles et centres sociaux, les bibliothèques et la manifestation Mer en Fête.

Le budget global de l'action (toutes thématiques confondues) est de 28 000 Euros.

Il est proposé d'allouer à la Lyrone pour 2015 une subvention de 4 000 Euros pour les animations sur les thèmes de l'eau et la mer ayant lieu à Marseille, dans le cadre général de son « Programme d'actions pédagogiques musique et environnement 2015/2016 ».

2 - Association Initiative et Éducation de la Jeunesse à l'Environnement (AIEJE) - n°EX005916.

L'association mène des actions de sensibilisation, d'information et d'éducation à l'environnement et plus largement des actions pédagogiques d'éducation à l'écocitoyenneté en milieu terrestre et marin sur les territoires au nord de Marseille et sur la Côte Bleue.

Pour l'année scolaire 2015/2016, l'AIEJE propose un dispositif à destination du public scolaire de la maternelle au CM1, afin de sensibiliser les enfants des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille, au littoral et au milieu marin.

Le projet pédagogique proposé à 15 classes de 6 écoles, aborde le thème de la vie sous-marine (classification des espèces, écosystèmes méditerranéens...) et des interactions entre la vie

sous-marine et l'Homme (impacts positifs et négatifs, écogestes...), avec 3 demi-journées en salle et une sortie sur le terrain (avec pêche à l'épuisette à la Redonne).

Le budget prévisionnel global de l'action est de 29 376,00 Euros, le Conseil Régional PACA et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sont également sollicités dans le cadre de ce projet.

Il est proposé d'allouer à l'AIEJE pour 2015 une subvention de 8 000 Euros pour l'action « Interventions de la mer pour les écoles de Marseille 2015-2016 ».

3 – Robin des Villes - n°EX005445

L'association a pour objet la recherche, la médiation, la diffusion et la sensibilisation sur le thème de la Ville : environnement urbain, urbanisme, architecture, patrimoine et cadre de vie. Il s'agit de proposer un autre regard sur la ville, de sensibiliser les habitants à leur espace de vie et de les inciter à avoir une démarche participative.

Pour l'année scolaire 2015/2016, Robin des Villes propose à des collèges et lycées riverains de l'Huveaune, un programme de « balades gé-eau-graphiques » sur le thème de la rivière et de sensibilisation au risque inondation, avec une transmission des connaissances issues de la recherche scientifique dans le domaine.

Ces balades appréciées du grand-public depuis 2011, ont été adaptées en 2014 pour un public scolaire du secondaire, en proposant des temps de production et de réflexion sur les thématiques et les lieux étudiés (croquis de paysage, cartographie, manipulation de plans de villes à différentes époques) ; 5 parcours le long de l'Huveaune, d'Auriol à Marseille sont proposés. Cette activité participe à la réflexion menée dans le cadre du Contrat de rivière.

Le budget prévisionnel global de l'action proposée sur le territoire du bassin versant de l'Huveaune est de 23 500 Euros. La DREAL PACA, le Conseil Régional PACA, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Communauté d'agglomération d'Aubagne sont également sollicités dans le cadre de ce projet.

Il est proposé d'allouer à Robin des Villes pour 2015 une subvention de 3 000 Euros pour l'action « Balades gé-eau-graphiques » auprès de classes de collèges et lycées marseillais.

Les associations qu'il est proposé de subventionner mènent des actions destinées à améliorer la perception des enfants sur les questions d'environnement, de prolonger les acquis des actions éducatives en la matière.

Elles sollicitent tout particulièrement l'aide financière de la Ville de Marseille pour mener à bien toute une série d'activités sur la commune. Ces actions éducatives concourent aux objectifs de sensibilisation à l'environnement et au développement durable de la Ville de Marseille. Les programmes d'animation présentés bénéficieront à près de 2 000 jeunes marseillais. Ils sont un préalable indispensable à des changements de comportements afin d'aller vers plus de civisme et de respect de la mer et du littoral à Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

**VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX
DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC
L'ADMINISTRATION**

**VU LE DECRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001 PRIS POUR
L'APPLICATION DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI N°2000-321 ET
RELATIF A LA TRANSPARENCE FINANCIERE DES AIDES
OCTROYEES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES**

**VU LA DELIBERATION N°11/0816/DEVD DU
17 OCTOBRE 2011**

**OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé l'ensemble des actions éducatives proposées par les associations La Lyrone, l'association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'Environnement et Robin des Villes.

ARTICLE 2 Est attribuée à l'association La Lyrone, une subvention d'un montant de 4 000 Euros pour les animations sur les thèmes de l'eau et la mer de son « Programme d'actions pédagogiques musique et environnement 2015/2016 ».

ARTICLE 3 Est attribuée à l'association Initiatives et Education de la Jeunesse à l'environnement (AIEJE), une subvention d'un montant de 8 000 Euros pour son action de sensibilisation à l'environnement marin pour les écoles de Marseille en 2015/2016.

ARTICLE 4 Est attribuée à l'association Robins des Villes, une subvention d'un montant de 3 000 Euros pour l'action « Balades géo-eau-graphiques » en 2015/2016.

ARTICLE 5 Sont approuvées les conventions de subventions ci-annexées, entre la Ville de Marseille et les associations mentionnées.

ARTICLE 6 La dépense correspondante, d'un montant global de 15 000 Euros, sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2015 : nature 6574-1 – fonction 830 – code action IB 16114596, de la Direction de la Mer.

ARTICLE 7 Monsieur le Maire ou son représentant, est habilité à signer les conventions susvisées.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0759/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - Politique de la mer et du littoral - Plan de préservation et de valorisation du milieu marin et de ses ressources - Programme de recherche scientifique en rade sud de Marseille avec le Groupement d'Intérêt Scientifique Posidonie - Approbation d'une convention-cadre.

15-28098-DM

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à la Mer, au Littoral, au Nautisme et aux Plages, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La politique de la Ville de Marseille en mer et sur le littoral, votée en décembre 2010, vise, entre autres, à concilier la préservation du patrimoine naturel et sa valorisation. Cet objectif est décliné dans le Plan pour la préservation et la valorisation du milieu marin et de ses ressources adopté en octobre 2011 (délibération n°11/0816/DEVD du 17 octobre 2011), qui a précisé les enjeux sur le territoire marseillais, en particulier l'amélioration de la connaissance du milieu marin et le soutien à la recherche scientifique.

Le Groupement d'Intérêt Scientifique Posidonie (GIS Posidonie) est une structure associative, regroupant des universitaires méditerranéens ayant pour objectifs l'étude, la protection, la gestion environnementale, la formation et la sensibilisation sur l'environnement marin. Ses activités se regroupent autour de quatre grands axes : la recherche fondamentale et appliquée en écologie marine, l'expertise et le conseil en environnement littoral, la coordination de programmes scientifiques nationaux et internationaux, l'édition d'ouvrages scientifiques et grand public sur le milieu marin. Il intervient depuis de nombreuses années sur la côte méditerranéenne française et en particulier dans la baie de Marseille et en régions PACA et Corse dans le cadre de ses activités, acquérant de ce fait une expertise scientifique indéniable.

La Ville de Marseille est gestionnaire des récifs artificiels du Prado. A ce titre, elle met en place depuis l'immersion des récifs des actions de gestion pour atteindre les objectifs de soutien à la pêche, aux petits métiers et de maintien de la biodiversité : suivis scientifiques, actions de communication, programme pédagogique, sciences participatives, etc. qui lui ont permis d'être lauréat en 2014 du Grand Prix du génie écologique catégorie Ecosystèmes marins.

Afin de l'aider dans la gestion du site, la Ville a créé en 2009 un Conseil scientifique, constitué d'experts scientifiques sur les récifs artificiels, le milieu marin méditerranéen et l'halieutique. Il se prononce sur les projets d'études et de recherche et formule également des préconisations.

Le site des récifs artificiels du Prado a également vocation à être proposé à la communauté scientifique comme site atelier pour la recherche et le développement, et cela a occasionné plusieurs projets de recherche et développement ces dernières années. Un premier programme de recherche 2009-2014 a permis de prouver que les récifs artificiels produisent de la biomasse et qu'ils ne font pas que concentrer la vie environnante. La masse de données acquises est telle que leur analyse est encore en cours par les équipes de recherche impliquées sur ce programme. D'autres suivis de routine permettent de suivre sur la durée l'évolution de la colonisation des récifs par les poissons et les organismes fixés. Cette acquisition de données d'observation est primordiale pour apporter des éléments d'analyse du fonctionnement de l'écosystème de la rade sud et mieux comprendre le rôle qu'y jouent les récifs artificiels du Prado.

Les diverses collaborations de ces dernières années entre la Ville de Marseille et le GIS Posidonie ont abouti à un projet de programme de recherche relatif au fonctionnement écologique et aux usages (en particulier de la pêche) des récifs artificiels du Prado et de la rade sud de Marseille.

Les grandes lignes du programme de recherche et du partenariat sont précisées dans une convention-cadre d'une durée de trois ans ci-annexée. Les travaux de recherche feront l'objet de conventions particulières spécifiques, précisant les protocoles scientifiques, la durée et les modalités de mise en œuvre.

Tous les travaux de recherche seront soumis auparavant pour avis au Conseil scientifique des récifs artificiels du Prado.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention-cadre d'une durée de trois ans.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION n°10/1089/DEVD DU
6 DECEMBRE 2010
VU LA DELIBERATION n°11/0816/DEVD DU
17 OCTOBRE 2011
VU L'AVIS FAVORABLE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DES
RECIFS ARTIFICIELS DU PRADO DU 18 AOUT 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvé le partenariat entre la Ville de Marseille et le GIS Posidonie pour un programme de recherche en rade Sud de Marseille en lien avec les récifs artificiels du Prado.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention-cadre ci-annexée.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer le partenariat et la convention-cadre susvisés.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0760/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - Politique de la mer et du littoral - Plan de préservation et de valorisation du milieu marin et de ses ressources - Programme de recherche scientifique en rade sud de Marseille avec le Groupement d'Intérêt Scientifique Posidonie - Approbation d'une convention particulière d'application « Etude du peuplement de poissons sur les récifs artificiels du Prado » et du versement d'une contribution financière.

15-28099-DM

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à la Mer, au Littoral, au Nautisme et aux Plages, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La politique de la Ville de Marseille en mer et sur le littoral, votée en décembre 2010, vise, entre autres, à concilier la préservation du patrimoine naturel et sa valorisation. Cet objectif est décliné dans le Plan pour la préservation et la valorisation du milieu marin et de ses ressources adopté en octobre 2011 (délibération n°11/0816/DEVD du 17 octobre 2011), qui a précisé les enjeux sur le territoire marseillais, en particulier l'amélioration de la connaissance du milieu marin et le soutien à la recherche scientifique.

Le Groupement d'Intérêt Scientifique Posidonie (GIS Posidonie) est une structure associative, regroupant des universitaires méditerranéens ayant pour objectifs l'étude, la protection, la gestion environnementale, la formation et la sensibilisation sur l'environnement marin. Ses activités se regroupent autour de quatre grands axes : la recherche fondamentale et appliquée en écologie marine, l'expertise et le conseil en environnement littoral, la coordination de programmes scientifiques nationaux et internationaux, l'édition d'ouvrages scientifiques et grand public sur le milieu marin. Il intervient depuis de nombreuses années sur la côte méditerranéenne française et en particulier dans la baie de Marseille et en régions PACA et Corse dans le cadre de ses activités, acquérant de ce fait une expertise scientifique indéniable.

La Ville de Marseille est gestionnaire des récifs artificiels du Prado. A ce titre, elle met en place depuis l'immersion des récifs des actions de gestion pour atteindre les objectifs de soutien à la pêche et aux petits métiers et de maintien de la biodiversité : suivis scientifiques, actions de communication, programme pédagogique, sciences participatives, etc. qui lui ont permis d'être lauréat en 2014 du Grand Prix du génie écologique catégorie Ecosystèmes marins.

Afin de l'aider dans la gestion du site, la Ville a créé en 2009 un Conseil scientifique, constitué d'experts scientifiques sur les récifs artificiels, le milieu marin méditerranéen et l'halieutique. Il se prononce sur les projets d'études et de recherche et formule également des préconisations.

Le site des récifs artificiels du Prado a également vocation à être proposé à la communauté scientifique comme site atelier pour la recherche et le développement, et cela a occasionné plusieurs projets de recherche et développement ces dernières années. Un premier programme de recherche 2009-2014 a permis de prouver que les récifs artificiels produisent de la biomasse et qu'ils ne font pas que concentrer la vie environnante. La masse de données acquises est telle que leur analyse est encore en cours par les équipes de recherche impliquées sur ce programme. D'autres suivis de routine permettent de suivre sur la durée l'évolution de la colonisation des récifs par les poissons et les organismes fixés. Cette acquisition de données d'observation est primordiale pour apporter des éléments d'analyse du fonctionnement de l'écosystème de la rade sud et mieux comprendre le rôle qu'y jouent les récifs artificiels du Prado.

Les diverses collaborations de ces dernières années entre la Ville de Marseille et le GIS Posidonie ont abouti à un projet de programme de recherche relatif au fonctionnement écologique et aux usages (en particulier de la pêche) des récifs artificiels du Prado et de la rade sud de Marseille.

Les grandes lignes du programme de recherche et du partenariat ont été précisées dans une convention-cadre d'une durée de trois ans.

Les travaux de recherche feront l'objet de conventions particulières spécifiques, précisant les protocoles scientifiques, la durée et les modalités de mise en œuvre. Tous les travaux de recherche seront soumis auparavant pour avis au Conseil scientifique des récifs artificiels du Prado.

Pour 2015, un premier travail de recherche a reçu un avis favorable du Conseil scientifique et est programmé pour un démarrage en octobre. Il consiste à suivre le peuplement de poissons sur les récifs artificiels du Prado par comptages visuels en plongée sous-marine. Ce suivi permettra d'estimer entre autres l'abondance, la richesse spécifique et la biomasse produites sur les récifs artificiels.

Les participations et engagements sont détaillés dans la convention particulière ci-annexée. La contribution de la Ville est évaluée à 25 466 Euros soit 67,7% du partenariat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la première convention particulière ainsi que les contributions financières et participatives de la Ville.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION n°10/1089/DEVD DU
6 DECEMBRE 2010
VU LA DELIBERATION 1n°1/0816/DEVD DU
17 OCTOBRE 2011
VU L'AVIS FAVORABLE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DES
RECIFS ARTIFICIELS DU PRADO DU 18 AOUT 2015
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la convention particulière ci-annexée. Est approuvé le partenariat entre la Ville de Marseille et le GIS Posidonie pour un programme de recherche en rade Sud de Marseille en lien avec les récifs artificiels du Prado.

ARTICLE 2 Est accordée au GIS Posidonie une contribution financière d'un montant total de 23 966 Euros.

ARTICLE 3 La dépense sera imputée sur les crédits de fonctionnement 2015 et 2016 nature - 6574-2, fonction 830, code action IB 16114596.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention et le partenariat susvisés.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0761/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - POLITIQUE DE LA MER ET DU LITTORAL - Plan GENLIT - Gestion des espaces naturels de l'Archipel du Frioul - Approbation des cofinancements.

15-28100-DM

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué à la Mer, au Littoral, au Nautisme et aux Plages, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Marseille est encerclée d'espaces naturels terrestres et maritimes remarquables, mondialement connus, et particulièrement représentatifs de l'écologie méditerranéenne. Ces espaces naturels littoraux et insulaires sont désormais pour la plupart classés en cœur de Parc National des Calanques.

Les espaces naturels terrestres de l'archipel du Frioul, classés en cœur de Parc National, sont, depuis février 2014, propriété du Conservatoire du Littoral. Leur gestion est assurée conjointement par la Ville de Marseille et le Parc national des Calanques, dans le cadre de deux conventions tripartites (l'une de gestion, l'autre de partenariat) passées entre le Conservatoire du Littoral, le Parc National des Calanques et la Ville de Marseille

Leur gestion est reconnue comme exemplaire par l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels, aux niveaux européen et méditerranéen.

Concernant ses propriétés, le Conservatoire du Littoral détermine chaque année, en lien avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional, dans le cadre d'une convention tripartite, un cofinancement à affecter aux gestionnaires.

Pour 2015, il a été affecté à la Ville de Marseille, pour son engagement et sa participation volontaire à la gestion de l'archipel du Frioul, une contribution financière de 6000 Euros, répartie de manière égale entre le Conseil Départemental et le Conseil Régional (soit 3000 Euros de participation de chacune des collectivités).

D'autres possibilités de cofinancement de la gestion de cet archipel s'avèrent également possibles pour l'année 2015 et les suivantes, notamment de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE DECRET N°2012-507 DU 18 AVRIL 2012 PORTANT
CREATION DU PARC NATIONAL DES CALANQUES
VU LA DELIBERATION N°10/1088/DEVD DU
6 DECEMBRE 2010
VU LA DELIBERATION N°13/0866/DEVD DU 7 OCTOBRE 2013
VU LA DELIBERATION N°13/0867/DEVD DU 7 OCTOBRE 2013
VU LA DELIBERATION N°13/1168/DEVD DU
9 DECEMBRE 2013
VU LA DELIBERATION N°13/1451/DEVD DU
9 DECEMBRE 2013
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé, à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau RMC, de la Région PACA, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et d'autres organismes, et à les accepter.

ARTICLE 2 Les recettes seront affectées au budget de fonctionnement de la Direction de la Mer sur les budgets de fonctionnement pour l'année 2015 et les suivantes.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tout document correspondant à ces approbations

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0762/EFAG

**DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION
DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES -
GARANTIE D'EMPRUNT - Grand Delta Habitat / Costebelle -
Modification de l'article 5 de la délibération n°15/0402/EFAG
du 29 juin 2015.**

15-28093-DF

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Charte Ville Port, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°15/0402/EFAG du 29 juin 2015, la Ville de Marseille a apporté sa garantie à la société Grand Delta Habitat sise 3, rue Martin Luther King - 84054 Avignon, pour des emprunts destinés à financer l'acquisition et l'amélioration de 76 logements sociaux boulevard Périer dans le 8^{ème} arrondissement.

Pour cette opération, la Ville ne garantit que les emprunts PLS et non les PLI comme indiqué dans l'article 5 de la délibération n°15/0402/EFAG du 29 juin 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LA DELIBERATION N°15/0402/EFAG DU 29 JUIN 2015
OUI LE RAPPORT CI DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE L'article 5 de la délibération n°15/0402/EFAG du 29 juin 2015 est modifié comme suit :

Pour l'opération « Costebelle » :

- la garantie de la Ville pour les emprunts PLI est annulée.

- la garantie de la Ville pour les emprunts PLS, d'un montant total de 9 520 498 Euros, est conservée.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0763/ECSS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Modification du
calendrier des inscriptions scolaires et approbation du
règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans
les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement
des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.**

15-27976-DVSEJ

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La délibération n°12/1060/SOSP du 8 octobre 2012 organise les procédures en matière de recensement et affectation des enfants à scolariser dans les écoles publiques de la Ville de Marseille.

Pour améliorer le service rendu aux familles il est proposé un nouveau calendrier des opérations liées à l'instruction des quelque 30 000 dossiers de demandes d'inscription et de dérogation.

Il s'agit notamment d'avancer au 1^{er} novembre (au lieu du 1^{er} janvier actuellement) la date d'ouverture du recensement des nouveaux élèves (premières inscriptions dans une école publique marseillaise) de façon à ce que l'affectation des élèves puisse intervenir plus rapidement après les vacances de printemps.

Les dates des différentes opérations et les modalités d'information aux familles sont fixées par arrêté du Maire de Marseille, conformément à l'article 2 du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de Marseille.

Toujours dans l'objectif de faciliter les démarches des familles et de rendre plus efficace les opérations d'inscription et d'affectation dans les écoles, il est proposé de modifier quelques dispositions du règlement concernant le recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.

Il s'agit d'abord de supprimer l'obligation faite au famille de justifier au moment du recensement, la situation de l'enfant au regard des vaccinations obligatoires, sachant que cette vérification est faite par le directeur lors de l'inscription à l'école (article 4).

Il y a lieu également, de rajouter les motifs « handicap de l'enfant » et « raison médicale de l'enfant » aux critères d'affectation prioritaire des élèves prévus à l'article 9.

De même, à l'article 22 traitant des demandes de dérogations aux périmètres scolaires, il convient de substituer le motif « continuité du cursus scolaire » qui est un élément majeur partagé par toute la communauté éducative, à celui « domicile en limite de secteur » qui, à l'usage, n'est pas pertinent.

Enfin, dans le but d'améliorer l'accueil des familles dans les bureaux du Service de la Vie Scolaire, il est proposé d'organiser les rendez-vous par l'intermédiaire d'Allô Mairie (article 22).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE UNIQUE Le règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de Marseille et au traitement des demandes de dérogation aux périmètres scolaires, adopté par délibération n°12/1060/SOSP du 8 octobre 2012, est annulé.

Il est remplacé par le règlement annexé à la présente délibération.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0764/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Attribution des soldes de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires - Année scolaire 2014-2015 - Approbation de 3 avenants aux conventions d'objectifs.

15-27986-DVSEJ

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la nouvelle semaine scolaire et afin de mettre en œuvre les Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2014-2015, la Ville de Marseille a lancé un appel à projet, auprès des Fédérations d'Éducation Populaire, des Centres Sociaux, des Maisons Pour Tous et plus généralement des associations œuvrant dans les domaines socio-éducatif, culturel et sportif.

Les associations ont répondu en présentant un projet pour un groupe scolaire sur la base d'un effectif estimé d'enfants inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires.

Ces associations sont intervenues, pendant l'année scolaire 2014-2015, sur les temps périscolaires suivants :

1) Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour les enfants scolarisés en écoles élémentaires et maternelles publiques, le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30 durant les périodes scolaires.

2) Temps Récréatifs de Restauration (TRR), animations organisées dans l'enceinte de l'école, pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30 offertes aux enfants demi-pensionnaires des écoles élémentaires.

3) Temps d'accueil du vendredi soir mis en place de 16h30 à 17h30, le vendredi durant les périodes scolaires à la condition que cinq enfants ou plus y soient inscrits.

Le présent rapport au Conseil Municipal a pour objet :

- d'approuver 3 avenants aux conventions d'objectifs, pour un montant de 24 042 Euros (vingt-quatre mille quarante deux Euros),

- d'autoriser le versement du solde, correspondant à 30% de la subvention obtenue, pour un montant de 365 510 Euros (trois cent soixante cinq mille cinq cent dix Euros) aux 15 associations qui ont mis en œuvre les Temps d'Activités Périscolaires sur l'année scolaire 2014-2015.

Le présent versement, d'un montant total de 389 552 Euros (trois cent quatre-vingt neuf mille cinq cent cinquante deux Euros) vient en complément :

- d'un montant de 5 484 911 Euros autorisé par la délibération n°14/0784/ECSS du 10 octobre 2014,

- d'un montant de 4 577 076 Euros autorisé par la délibération n°14/1017/ECSS du 15 décembre 2014,

- d'un montant de 821 829 Euros autorisé par la délibération n°15/0082/ECSS du 16 février 2015,

- d'un montant de 289 812 Euros autorisé par la délibération n°15/0300/ECSS du 13 avril 2015,

- d'un montant de 115 344 Euros autorisé par la délibération n°15/27935/ECSS du 29 juin 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont approuvés 3 avenants aux conventions d'objectifs des associations qui ont présenté un projet d'action pour l'année scolaire 2014-2015 ci-annexés (1 avenant n°1 – 2 avenants n°2).

ARTICLE 2 Est autorisé conformément au tableau ci-joint le versement du solde des subventions de fonctionnement aux 15 associations pour les actions qu'elles ont menées dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, des Temps Récréatifs de Restauration et du Temps d'Accueil du vendredi soir de 16h30 à 17h30 pour l'année scolaire 2014-2015.

ARTICLE 3 Le montant de la dépense qui s'élève à 389 552 Euros (trois cent quatre-vingt neuf mille cinq cent cinquante deux Euros) sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2015 – nature 6574-2 – fonction 20 – service 20 404 – code action 11012413.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer les trois avenants aux conventions d'objectifs des associations ayant présenté un projet d'action pour l'année scolaire 2014-2015.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0765/ECSS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET
VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION
TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Requalification du
lycée Michelet en groupe scolaire, 21 avenue Foch - 4ème
arrondissement - Approbation de l'augmentation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux
travaux - Financement.**

15-28043-DGAVE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a demandé à la Région, par courrier du 16 mai 2013, la réaffectation à son profit de l'emprise foncière prise sur la parcelle n°119 de la section cadastrale 818 E, et immobilière, affectée à l'ancien site du lycée Michelet, sis 21, avenue Foch, dans le 4^{ème} arrondissement, afin d'implanter un groupe scolaire.

Le site est constitué d'un seul bâtiment en R+5 avec une surface bâtie hors œuvre brute de 9 400 m² et d'une cour de récréation d'environ 900 m².

Par délibération du 17 octobre 2014, la Région a approuvé la désaffectation totale de l'emprise à la Ville de Marseille pour l'implantation d'un établissement scolaire communal. Elle a aussi approuvé la reprise en gestion du bâtiment par la Ville de Marseille de façon anticipée à la désaffectation, à compter de la date du procès verbal d'état des lieux contradictoire qui a été établi entre les parties.

Ce procès verbal est intervenu le 19 novembre 2014.

Par délibération n°14/1018/ECSS du 15 décembre 2014 le Conseil Municipal a approuvé l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, à hauteur de 2 500 000 Euros, pour les travaux relatifs à la création d'un établissement d'enseignement de premier degré.

L'essentiel des travaux sur ce bâtiment consiste à la remise aux normes de sécurité, à la séparation et au profilage de la cour et à la création de sanitaires adaptés.

La remise aux normes concerne la détection incendie, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), les ascenseurs, et les menuiseries.

Les travaux ainsi engagés ont permis l'ouverture d'un établissement scolaire de cinq classes dès la rentrée scolaire 2015.

Toutefois, afin de terminer la réalisation de ce groupe scolaire dans sa capacité définitive, il convient d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2014, à hauteur de 200 000 Euros, portant ainsi le montant de l'opération pour les travaux de 2 500 000 Euros à 2 700 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions, aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA
COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N°14/1018/ECSS DU
15 DECEMBRE 2014
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2014, à hauteur de 200 000 Euros pour les travaux relatifs à la requalification du lycée Michelet, situé 21, avenue Foch dans le 4^{ème} arrondissement, en groupe scolaire.

Le montant de l'opération sera ainsi porté de 2 500 000 Euros à 2 700 000 Euros.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions, aux taux les plus élevés possibles, auprès des différents partenaires, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 3 La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2015 et suivants.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

. . .

15/0765/ECSS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET
VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION
TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Requalification du
lycée Michelet en groupe scolaire, 21 avenue Foch - 4ème
arrondissement - Approbation de l'augmentation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux
travaux - Financement.**

15-28043-DGAVE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La Ville de Marseille a demandé à la Région, par courrier du 16 mai 2013, la réaffectation à son profit de l'emprise foncière prise sur la parcelle n°119 de la section cadastrale 818 E, et immobilière, affectée à l'ancien site du lycée Michelet, sis 21, avenue Foch, dans le 4^{ème} arrondissement, afin d'implanter un groupe scolaire.

Le site est constitué d'un seul bâtiment en R+5 avec une surface bâtie hors œuvre brute de 9 400 m² et d'une cour de récréation d'environ 900 m².

Par délibération du 17 octobre 2014, la Région a approuvé la désaffectation totale de l'emprise à la Ville de Marseille pour l'implantation d'un établissement scolaire communal. Elle a aussi approuvé la reprise en gestion du bâtiment par la Ville de Marseille de façon anticipée à la désaffectation, à compter de la date du procès verbal d'état des lieux contradictoire qui a été établi entre les parties.

Ce procès verbal est intervenu le 19 novembre 2014.

Par délibération n°14/1018/ECSS du 15 décembre 2014 le Conseil Municipal a approuvé l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, à hauteur de 2 500 000 Euros, pour les travaux relatifs à la création d'un établissement d'enseignement de premier degré.

L'essentiel des travaux sur ce bâtiment consiste à la remise aux normes de sécurité, à la séparation et au profilage de la cour et à la création de sanitaires adaptés.

La remise aux normes concerne la détection incendie, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), les ascenseurs, et les menuiseries.

Les travaux ainsi engagés ont permis l'ouverture d'un établissement scolaire de cinq classes dès la rentrée scolaire 2015.

Toutefois, afin de terminer la réalisation de ce groupe scolaire dans sa capacité définitive, il convient d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2014, à hauteur de 200 000 Euros, portant ainsi le montant de l'opération pour les travaux de 2 500 000 Euros à 2 700 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions, aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DES MARCHES PUBLICS
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA
COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N°14/1018/ECSS DU
15 DECEMBRE 2014
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2014, à hauteur de 200 000 Euros pour les travaux relatifs à la requalification du lycée Michelet, situé 21, avenue Foch dans le 4^{ème} arrondissement, en groupe scolaire.

Le montant de l'opération sera ainsi porté de 2 500 000 Euros à 2 700 000 Euros.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions, aux taux les plus élevés possibles, auprès des différents partenaires, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 3 La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2015 et suivants.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0766/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'une subvention d'investissement à l'association Théâtre du Gymnase Armand Hammer et Bernardines - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association Théâtre du Gymnase Armand Hammer et Bernardines.

15-28069-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion et de rayonnement culturel entreprise par la Ville de Marseille, le rapprochement du théâtre du Gymnase et du théâtre des Bernardines joue un rôle essentiel.

Le Grand Théâtre de Marseille est un projet culturel et citoyen qui, à partir de la fusion du Gymnase et des Bernardines, entreprend de construire un modèle de théâtre public inscrit dans un territoire donné et mêlant une forte implication d'artistes en résidence, une notion essentielle de grand public et tout un travail en direction des différents segments de citoyens qui, pour une raison ou une autre, n'accèdent pas à l'outil culturel.

Le Grand Théâtre de Marseille a vocation à être pluridisciplinaire, à forte fréquentation, ouvert sur les pratiques artistiques les plus diverses, accompagnateur de jeunes talents.

C'est dans cet objectif, que la Ville de Marseille souhaite aider l'association Théâtre du Gymnase Armand Hammer - Bernardines en lui allouant une subvention d'investissement, pour remplacer la structure métallique (Grill) existante au-dessus du plateau des Bernardines et reposant sur les corniches moulées du bâtiment, par une structure autoportée respectant les caractéristiques du bâtiment.

Cet aménagement permettra à ce plateau d'évoluer d'un espace de travail vers un plateau de création et d'accueil de spectacles aboutis avec une fiche technique standard.

La subvention d'investissement permettra l'acquisition de matériel technique et scénique : pont lumière autoporté, projecteurs, voilerie.

Compte tenu de l'importance à réaliser cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention d'investissement au profit de l'association Théâtre du Gymnase Armand Hammer - Bernardines d'un montant de 25 000 Euros correspondant à 17,28% du coût total estimé à 144 635 Euros HT selon les dispositions de la convention ci-annexée et selon le plan de financement ci-après :

- Région PACA 60 000 Euros ;
- Département 13 30 000 Euros ;
- Autofinancement 29 635 Euros ;
- Ville de Marseille 25 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme « Mission Action Culturelle » année 2015 à hauteur de 25 000 Euros pour la réalisation de cette opération.

ARTICLE 2 Est attribuée une subvention d'investissement de 25 000 Euros à l'association Théâtre du Gymnase Armand Hammer - Bernardines pour l'acquisition de matériel technique et scénique (DOS EX006588).

ARTICLE 3 Est approuvée la convention de subventionnement ci-annexée conclue entre la Ville de Marseille et l'association Théâtre du Gymnase Armand Hammer - Bernardines.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention susmentionnée.

ARTICLE 5 La dépense correspondante sera imputée sur les budgets 2015 et suivants.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0767/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de subvention à l'aide à l'action 2015 aux associations culturelles - 4ème répartition 2015 - Approbation d'un avenant n°1 conclu entre la Ville de Marseille et l'association Oeuvres Sociales et Régionalistes de Château-Gombert Provence.

15-28072-DAC

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Culturelle, au Spectacle Vivant, aux Musées, à la Lecture Publique et aux Enseignements Artistiques, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer une quatrième répartition 2015.

Par délibération n°14/0967/ECSS du 15 décembre 2014, une première répartition de subvention a été votée.

Par délibération n°15/0343/ECSS du 13 avril 2015, une deuxième répartition a été votée.

Par délibération n°15/0613/ECSS du 26 juin 2015, une troisième répartition a été votée.

Une subvention d'aide à l'action pour les Œuvres Sociales et Régionalistes de Château Gombert a été votée par délibération n°15/0343/ECSS du 13 avril 2015. La Ville de Marseille a décidé de compléter cette aide pour un montant de 45 000 Euros selon les termes de l'avenant n°1 ci-annexé.

Le montant total de la dépense liée s'élève à 45 000 Euros. L'imputation budgétaire est la suivante :

nature 6574.1 fonction 312	45 000 Euros
----------------------------	--------------

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°14/0967/ECSS DU
15 DECEMBRE 2014
VU LA DELIBERATION N°15/0343/ECSS DU 13 AVRIL 2015
VU LA DELIBERATION N°15/0613/ECSS DU 29 JUIN 2015
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est décidée une quatrième répartition au titre du subventionnement 2015 pour les Œuvres Sociales et Régionalistes de Château Gombert Provence de 45 000 Euros (dossier EX004691).

ARTICLE 2 Est approuvé l'avenant n°1 à la convention (de subventionnement n°1) ci-annexé conclu entre la Ville de Marseille et les Œuvres Sociales et Régionalistes de Château Gombert Provence.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 La dépense d'un montant global de 45 000 Euros sera imputée sur le budget 2015 de la Direction de l'Action Culturelle selon la répartition suivante :

MPA12900905	45 000 Euros
-------------	--------------

Nature 6574.1.312	45 000 Euros
-------------------	--------------

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0768/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Tarifs 2015 / 2016.

14-26973-DVSEJ

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe déléguée à la Jeunesse, à l'Animation dans les Quartiers et aux Droits des Femmes et de Madame l'Adjointe Déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien Scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Service de la Jeunesse propose aux familles des classes de découverte durant le temps scolaire. Cette activité, organisée par des prestataires de service dans le cadre de marchés publics, est partiellement financée par les participations des usagers.

Cette contribution est calculée à partir des revenus imposables des familles qui ont été découpés en 8 tranches.

Par ailleurs, le Service Jeunesse gère :

- le Musée de la Moto, situé traverse Saint-Paul dans le 13^{ème} arrondissement. Cet équipement qui retrace l'histoire des deux roues à moteur expose au public une collection représentative de l'évolution technique de ces machines depuis la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à nos jours,

- l'équipement municipal l'ENJEU, situé avenue Colgate dans le 9^{ème} arrondissement. Le Service de la Jeunesse y met en œuvre un projet d'éducation lié à l'environnement.

Les délibérations n°09/0619/SOSP du 29 juin 2009 et n°13/0931/SOSP du 7 octobre 2013 ont fixé les tarifs applicables à la location des salles de l'équipement municipal l'ENJEU, aux classes de découverte, séjours de vacances et au Musée de la Moto pour l'année 2014, il convient d'actualiser ces tarifs.

Le présent rapport a pour objet :

1-de supprimer les tarifs des séjours de vacances, activité qui n'est plus proposée par le Service de la Jeunesse ;

2-d'actualiser les tarifs du Musée de la Moto, de l'ENJEU et des classes de découverte. Les augmentations proposées tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie et de la capacité contributive des usagers ;

3-s'agissant du Musée de la Moto il est également proposé de prévoir des gratuités supplémentaires au profit des chômeurs, des associations œuvrant pour l'insertion sociale et des adhérents de l'association Culture du Cœur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°09/0619/SOSP DU 29 JUIN 2009
VU LA DELIBERATION N°13/0931/SOSP DU 7 OCTOBRE 2013
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont approuvés les tarifs 2015 / 2016, des activités du Service de la Jeunesse, pour le Musée de la Moto, l'équipement municipal l'ENJEU et les classes de découverte selon les tableaux ci-annexés.

ARTICLE 2 Les recettes correspondantes seront constatées sur les natures suivantes :

- Classes de découverte, nature 7066 - fonction 255 - service 20404 - code action 11012412,
- Musée de la Moto, nature 7066 - fonction 422 - service 20404 - code action 11012412.
- Équipement municipal l'ENJEU, nature 752 - fonction 422 - service 20404 - code action 11012412.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0769/EFAG

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - Désignation des représentants de la Ville au sein de divers organismes.

15-28024-SAC

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Lors du renouvellement de la mandature en avril 2014, le Conseil Municipal a procédé par délibérations successives à la désignation des représentants de la Ville au sein de divers organismes.

Aujourd'hui, il convient de modifier les désignations suivantes :

- représentation au sein du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université,
- représentation au sein du Conseil de l'école primaire du cours privé Notre Dame de l'Huveaune.

Lors de sa séance du 28 avril 2014, le Conseil Municipal décidait par délibération n°14/0046/EFAG de la désignation au sein du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université de Madame ROCCA-SERRA en qualité de titulaire et de Madame GINER en qualité de suppléante.

Aix-Marseille Université procédant au renouvellement des membres de ce Conseil élus pour 4 ans, il convient que notre assemblée procède à une nouvelle désignation.

Lors de la séance du 29 juin 2015, le Conseil Municipal décidait par délibération n°15/0380/EFAG de désigner Monsieur Gérard VITALIS en qualité de représentant de la Ville au sein du Conseil de l'école primaire du cours privé Notre Dame de l'Huveaune.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil de désigner Monsieur Yves MORAINÉ en lieu et place de Monsieur VITALIS.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°14/0046/EFAG DU 28 AVRIL 2014
VU LA DELIBERATION N°15/0380/EFAG DU 29 JUIN 2015
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont désignées pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université :

- en qualité de titulaire : Marie-Laure ROCCA-SERRA
- en qualité de suppléante : Catherine GINER.

ARTICLE 2 Monsieur Yves MORAINÉ est désigné en qualité de titulaire pour représenter la Ville au sein du Conseil de l'école primaire du cours privé Notre Dame de l'Huveaune en lieu et place de Monsieur VITALIS.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0770/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 16ème arrondissement - Saint-Henri - 111 au 121, rue Rabelais - Cession de plusieurs lots en volume correspondant à une partie de la parcelle cadastrée quartier Saint Henri (911) section E n°250 au profit de la SARL ACTIFS PARTNERS GESTION.

15-28028-DSFP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°07/1120/EHCV du 12 novembre 2007, la Ville de Marseille a cédé à la SARL ACTIFS PARTNERS GESTION plusieurs lots en volume d'une partie de la parcelle cadastrée Quartier Saint Henri (911) section E n°91 (nouvellement cadastrée (911) section E n° 250) pour une superficie totale de 1 010 m² environ, sise 111-121, rue Rabelais. Il s'agit des lots n°1,2,3,4 et 8 d'une superficie totale de 1 059 m² environ correspondant au rez-de-chaussée, aux étages et à un local situé en sous-sol de la Bastide de Saint-Henri implantée sur cette parcelle.

La SARL ACTIFS PARTNERS GESTION a fait une offre à la Ville pour acquérir ces volumes en vue de la réalisation d'une Maison du Chiffre et du Droit visant à réunir à terme une cinquantaine d'emplois composés essentiellement d'avocats, d'experts comptables et de collaborateurs.

La Ville de Marseille souhaitait conserver les volumes correspondant à une partie du sous-sol de la Bastide Saint Henri soit les lots n°5, 6 et 7 d'une superficie totale de 905 m² environ occupés, en partie, par des associations.

A l'heure actuelle, les locaux de la Ville correspondant aux locaux « Les Femmes de Séon » et à un ancien local de nettoyage sont vacants. De plus, ceux affectés à la Mairie de secteur du 15^{ème} et 16ème arrondissements et utilisés par les seniors et par le Secours Populaire Français seront transférés vers les locaux vacants.

C'est pourquoi, la SARL ACTIFS PARTNERS GESTION a sollicité la Ville pour acquérir ces lots qui seront libérés.

Dans cette perspective, il est au préalable nécessaire de procéder au déclassement du domaine public de ces volumes, soit les lots n° 5, 6 et 7 correspondant à une partie du sous-sol de la Bastide Saint Henri pour une superficie totale de 905 m² environ d'une partie de la parcelle cadastrée quartier Saint-Henri (911) section E n°250, sise 111-121, rue Rabelais avant de procéder à leur vente.

Conformément à l'évaluation de France Domaine n°2015-216V2355 en date du 21 août 2015, la cession de ces volumes pourra se réaliser moyennant la somme de 179 000 Euros (cent soixante dix neuf mille Euros) net vendeur.

Les modalités de cette transaction foncière ont été arrêtées au sein d'un protocole foncier qu'il nous est proposé d'approuver.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DE L'URBANISME
VU LA DELIBERATION N° 07/1120/EHCV DU
12 NOVEMBRE 2007
VU L'AVIS DE FRANCE DOMAINE N°2015-216V2355 EN DATE
DU 21 AOUT 2015
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est constatée la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public communal des lots 5, 6 et 7 soit une partie du sous-sol de la Bastide Saint-Henri pour une superficie totale de 905 m² environ d'une partie de la parcelle cadastrée Quartier Saint Henri (911) section E n°250, sise 111-121, rue Rabelais.

ARTICLE 2 Est approuvée la cession au profit de la SARL ACTIFS PARTNERS GESTION (ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait) des lots 5, 6 et 7.

ARTICLE 3 La cession de ces volumes se réalisera moyennant la somme de 179 000 Euros (cent soixante dix neuf mille Euros) net vendeur, conformément à l'avis de France Domaine n°2015-216V2355 du 21 août 2015.

ARTICLE 4 La SARL ACTIFS PARTNERS GESTION ou toute personne se substituant sont autorisées à déposer toutes demandes d'autorisation du droit des sols nécessaires ainsi que tous les dossiers inhérents à ces demandes auprès des Services compétents.

ARTICLE 5 Est approuvé le protocole foncier ci-annexé fixant les modalités de la cession.

ARTICLE 6 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer les états descriptifs de division en volumes, le protocole foncier et l'acte authentique ainsi que tous les documents et actes inhérents à cette opération.

Le Maire de Marseille
 Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0771/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 6ème arrondissement - Vauban et Palais de Justice - 44 à 58, rue Jules Moulet - Cessions entre la Ville de Marseille et la société de Gestion Immobilière de la Ville de Marseille (SOGIMA).

15-28107-DSFP

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Municipal et foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération du 29 juin 2015, la Ville de Marseille a approuvé la cession de plusieurs emprises communales au profit de la SOGIMA.

Ces cessions interviennent dans le cadre de régularisations foncières d'emprises inutilisées par la Ville et occupées, pour la plupart, par la SOGIMA.

Or, ces emprises étaient rattachées à des parcelles communales relevant du domaine public de la Ville. Il était donc nécessaire, préalablement à toute décision de cession, d'en constater la désaffectation et d'en approuver le déclassement du domaine public communal.

Il s'agit en l'espèce :

- de l'emprise de 1 m² à détacher de la parcelle cadastrée quartier Vauban section A n°3, actuellement occupée par la SOGIMA,

- des volumes de 130 m² et 1 m² ayant pour assiette les parcelles cadastrées quartier Palais de Justice section D n°250 et D n°254, volumes aménagés par la SOGIMA,

- de l'emprise de 809 m² à détacher de la parcelle cadastrée quartier Palais de Justice section D n°250, actuellement inutilisée par la Ville de Marseille.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal de constater la désaffectation et d'approuver le déclassement de ces emprises puis, dans un second temps, d'approuver leur cession à la SOGIMA, étant précisé que les conditions de cession, notamment financières, restent inchangées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES
PERSONNES PUBLIQUES
VU LA DELIBERATION N°15/0595/UAGP DU 29 JUIN 2015
VU LES AVIS DE FRANCE DOMAINE N°2015-206V1608,
N°2015-206V1695, N°2015-206V1696, N°2015-
206V1697, N°2015-206V1698, N°2015-206V1699, N°2015-
206V1700, N°2015-206V1701, N°2015-206V1702, N°2015-
206V1703, N°2015-206V704 DU 10 JUIN 2015, N°2015-206V1839
ET N°2015-206V1840 DU 26 JUIN 2015
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est constatée la désaffectation et approuvé le déclassement de la parcelle cadastrée quartier Vauban section A n°3(p) de 1 m², les volumes de 130 m² et 1 m² ayant pour assiette les parcelles cadastrées quartier Palais de Justice section D n°250 et D n°254, la parcelle cadastrée quartier Palais de Justice section D n°250(p) de 809 m².

ARTICLE 2 Est approuvée la cession par la Ville de Marseille au profit de la SOGIMA des parcelles cadastrées quartier Vauban section A n°3(p) de 1 m², quartier Palais de Justice section D n°250(p) de 809 m² ainsi que les volumes de 130 m² et de 1 m² ayant pour assiette les parcelles cadastrées quartier Palais de Justice section D n°250 et D n°254, conformément aux conditions financières fixées par délibération n°15/0595/UAGP du 29 juin 2015.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilité à signer l'acte authentique fixant les conditions de ces cession, acquisition et constitution de servitudes, ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire de Marseille
 Sénateur des Bouches-du-Rhône
 Jean-Claude GAUDIN

• • •

15/0772/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies.

15-27967-DVSEJ

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles Maternelles et Élémentaires et au Soutien scolaire, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires modifie les rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré avec la mise en place de la semaine scolaire de 4,5 jours à compter de la rentrée de septembre 2013, avec possibilité de report à la rentrée 2014. Le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 autorise la mise en place, à titre expérimental, d'adaptations locales à la réforme des rythmes scolaires.

Compte tenu de la nouvelle organisation de la semaine scolaire, qui s'applique à l'ensemble des écoles publiques de la Ville de Marseille à compter de septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé par délibération n°15/0514/ECSS du 29 juin 2015 un règlement fixant les dispositions générales concernant l'ensemble des accueils périscolaires ainsi que des dispositions particulières relatives à chacun des accueils périscolaires suivants :

- les garderies du matin et du soir,
- l'accueil périscolaire de la pause méridienne de 11h30 à 13h30,
- les études surveillées et l'accueil du mercredi midi,
- les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, il convient de préciser les modalités d'inscription et de suivi de l'assiduité aux ateliers périscolaires (TAP) et aux garderies.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DE L'EDUCATION
VU LA LOI N°2013-595 DU 8 JUILLET 2013 D'ORIENTATION
ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE
L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE VU LE DECRET N°2013-77 DU
24 JANVIER 2013 RELATIF A L'ORGANISATION DU TEMPS
SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES, VU LE DECRET N°2014-457 DU 7 MAI 2014
PORTANT AUTORISATION D'EXPERIMENTATIONS
RELATIVES A L'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES
DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES,
VU LA DELIBERATION N°15/0514/ECSS DU 29 JUIN 2015
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont approuvées les dispositions particulières (annexées à la présente délibération) relatives aux :

- Temps d'Activités Périscolaires (TAP),
- Garderies du matin et du soir.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents se rapportant aux présentes dispositions.

Le Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Jean-Claude GAUDIN

• • •

MAIRES D'ARRONDISSEMENTS

Mairie du 1^{er} secteur

Erratum sur la séance du 25 juin 2015 : annule et remplace la publication de cette délibération dans le numéro 462

R15/071/1S-15-27718-DSFP
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 7^{ème} arrondissement - Le Pharo - Rampe Saint-Maurice - Appel à projets - Cession à la société PERIMMO.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 25 juin 2015 pour le Conseil Municipal du 29 juin 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité par 20 voix.

Contre M.PELLICANI M.SCOTTO et Mme SPORTIELLO.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

In Extenso du 25 juin 2015

Conseil d'Arrondissements du 25 juin 2015
(La séance est ouverte à 10 heures 03 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Madame Sabine BERNASCONI, Maire du 1^{er} Secteur.)

Mme le Maire.- Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre à notre invitation pour le lancement de ce Conseil d'Arrondissements d'été -qui sera le dernier avant le Conseil municipal- sur le Frioul, comme nous nous y étions engagés. Nous prendrons l'habitude de l'organiser ici sur l'île du Frioul. Cela me donne l'occasion avant de commencer, si vous me le permettez, de donner quelques informations sur le travail qui a été réalisé au Frioul durant cette dernière année. Vous me permettez de remercier tout particulièrement notre adjoint au Frioul, Christian Couton, qui est ici et qui a beaucoup œuvré aux côtés des services de la Mairie de Secteur et des autres institutions qui travaillent en commun pour avancer sur l'aménagement du Frioul. Je vois ici Christiane Georges, Linda Lamane, tous les services de la Ville de Marseille et de la Communauté urbaine du Parc des Calanques, les représentants des habitants et les représentants des plaisanciers qui participaient assidûment aux réunions engagées à travers un Comité de pilotage que nous avons mis en place et qui œuvre aujourd'hui pour travailler dans le consensus sur la vision à long terme de l'île du Frioul, mais qui s'impose des priorités de court terme, puisqu'il faut pouvoir répondre aux besoins quotidiens des habitants, qui sont souvent les mêmes que ceux que nous retrouvons dans nos quartiers de Marseille. Bien évidemment, la spécificité de l'île du Frioul nous impose de prendre en compte une vision partagée : que doit devenir le Frioul dans les années qui viennent ?

Vous avez tous entendu parler du grand projet d'installation d'une ONG sur le Frioul. C'est une ONG qui travaille sur la conservation des océans. Il s'agit de « Parley for the Oceans » qui, en association avec Ora-ito, propose d'installer une nouvelle institution sur le Fort de Brégantin dont vous savez qu'il appartient pour grande partie en privé à l'artiste Ora-ito qui l'a reçu en cadeau quand il était petit. Chez nous, à notre naissance, on reçoit des gourmettes ou des petites cuillères, en argent ou pas. Lui a eu cette chance extraordinaire (c'est quelque chose qui ne pourrait plus arriver aujourd'hui) de recevoir un titre de propriété pour une partie de cette île extraordinaire. Il envisage donc de signer une convention avec cette organisation nationale qui a pour objet la défense de l'environnement, la défense des océans, ce qui cadre très bien avec notre volonté de préservation de l'île du Frioul, notamment à travers le cadre que nous fixe le Parc National des Calanques qui est également représenté aujourd'hui. Il y a, au-delà de ce projet privé, une autre idée, quelque chose qui a l'air d'alimenter la réflexion et les discussions entre Ora-ito et d'autres partenaires, puisque ceux-ci sont en train de réfléchir sur la création d'un hébergement, toujours situé sur la partie du Fort de Brégantin. Quand je dis un hébergement, ce ne sont pas des immeubles, mais l'idée d'un hôtel. Tout cela relève pour l'instant de réflexions entre partenaires privés, auxquelles la collectivité est bien évidemment attentive, mais pas encore associée. Ce sont aujourd'hui des discussions, mais qui pourraient aboutir sur des projets pour lesquels le Parc des Calanques, la Ville de Marseille et l'ensemble des collectivités seraient impliqués, c'est certain.

Ce développement partagé du Frioul passe aussi par l'amélioration de la vie et du quotidien. Nous avons, à travers le Comité de pilotage, fixé un certain nombre de priorités et un calendrier pour des choses très simples et très accessibles qui ont été demandées par les habitants. Nous aurons, cette année, la réalisation d'un nouveau terrain de sport qui remplacera les terrains qui se situent sous la falaise Hoche et qui ne peuvent pas être utilisés. Il y aura le déplacement du parking qui se situe actuellement au cœur de l'île dans sa partie habitée et commerçante pour créer en lieu et place un jeu de boules. Ce parking sera renvoyé sur un plateau un peu plus lointain. Il y a bien évidemment un grand soutien et un grand merci à donner à toutes les associations qui sont présentes et actives sur le Frioul. Vous me permettez de remercier en priorité celle qui nous accueille aujourd'hui, Léo Lagrange. Elle accueille des stagiaires tout au long de l'année et crée du lien social sur le Frioul. Il y a également une autre association que nous connaissons bien, l'AFNR, qui depuis des années organise des nettoyages, une grande course et qui entretient des jardins magnifiques. Il y a l'association Bien-Être et l'association des Plaisanciers des vieilles barques marseillaises. Il y a une anecdote avec cette association, puisqu'une course Marcel Pagnol est en cours de préparation pour le mois de septembre. Elle s'appuiera sur les vieilles barques marseillaises. Il y aura des surprises, mais je ne dis pas tout, parce que j'ai vu qu'il y avait des journalistes et que si je le dis cela répété illico presto.

Au-delà de ces animations qui sont portées tout au long de l'année par des associations, auxquelles nous devons beaucoup, il y a l'association des Commerçants qui travaille à rapprocher les restaurants, pour la plupart, et à faire des propositions communes, notamment lorsqu'il y a la soirée des loups qui sont élevés dans la ferme aquacole du Frioul. Tout cela est fait pour mettre en valeur l'île et pour créer une nouvelle attractivité. A côté de toutes ces actions, la Mairie de Secteur essaye également de participer à l'animation et nous aurons le 10 juillet la projection d'un film en plein air qui a été choisi par notre adjoint au Frioul, en collaboration avec les habitants du Frioul. Il s'agit de « Jason et les argonautes ». Je crois que ce sont les souvenirs d'enfance qui ont porté ce choix, mais Christian Couton nous en dira deux mots. Je vous remercie d'avoir été attentifs à ces quelques mots en préambule. Je souhaiterais, avant de commencer le Conseil d'Arrondissements, passer la parole à Christian Couton, notre adjoint au Frioul, qui tenait lui aussi à vous exprimer tout son engagement pour la mission qui lui a été confiée.

M. COUTON.- Merci. Mesdames, Messieurs, les élus, Madame le Maire, c'est une joie pour nous d'accueillir ce Conseil sur nos îles. On montre bien notre engagement pour le Frioul. Voilà, c'était simplement pour vous remercier de tenir ce Conseil dans l'un des

plus beaux quartiers de Marseille. Pour le film, ce n'est pas qu'un souvenir. Je pense qu'il plaira à beaucoup de monde. J'espère que le Frioul répondra présent, comme aujourd'hui. Pour finir, c'est l'association des Plaisanciers qui va s'occuper de la course Marcel Pagnol. Cela se passera le 25 août, mais je n'en dis pas plus.

M. PELLICANI.- Madame le Maire, chers collègues, habitants du Frioul, je suis heureux de vous retrouver ici aujourd'hui, parce que c'était aussi un des engagements de l'ancienne municipalité. A la précédente mandature, nous avons créé -et Éric Scotto pourrait le développer- un Comité consultatif de gouvernance pour redonner le sentiment que le Frioul faisait partie du 7^{ème} arrondissement et du 1^{er} secteur. Ce n'était pas gagné dans la précédente mandature, parce que nous avons découvert la distance qui s'était creusée entre l'île, l'archipel, les habitants et le reste de Marseille. C'était toujours vécu au travers de conflits liés au transport et aux déplacements, plus que comme un quartier tout à fait normal de Marseille auquel nous devons apporter, en tant qu'élus, notre attention et toute l'attention nécessaire à la vie du quotidien.

Je suis d'accord, une fois par an, pourquoi pas. Nous avons également eu un adjoint au Frioul, mais cela est le passé. Je crois qu'il faut se tourner vers l'avenir. Notre intérêt à tous est que cela se passe bien. Je sais qu'il faut être en permanence attentif aux questions du transport, notamment pour les habitants et pour les commerçants, qui ont toujours le problème des livraisons. Je pense que ce sont des sujets pour lesquels M. Couton sera amené à trouver des solutions. Dans notre malheur à nous, la chance que nous avons d'être opposants aujourd'hui est que nous subissons peut-être moins de distorsions entre la CUM, le Conseil général, la Région et la Ville, qui ont mis des problèmes qui leur appartiennent, puisque nous avons essuyé les plâtres à la précédente mandature et les sujets sont restés aux portes des solutions, puisqu'il n'y avait pas d'entente. La Mairie de Secteur, en tant que telle, pouvait créer les conditions du débat, mais n'a malheureusement pas les compétences pour régler certains problèmes.

Concernant ce qui va se faire le 25 août, pourquoi pas, cela fait partie des vacances, mais je ne suis pas sûr que cela plaise à tout le monde, parce qu'il y a d'autres projets, mais je crois que c'est bien de venir passer un moment sur le Frioul, hors Conseil d'Arrondissements. J'espère que nous aborderons aussi la question du développement de l'île au travers des futurs dossiers de la Ville de Marseille et de la Communauté urbaine, puisque nous avons fait avancer l'idée d'un développement de tourisme social et associatif sur l'île encadré par des textes qui permettent de développer la vie économique sur l'île. Je crois qu'il est important que les services publics se posent des questions qu'il faudrait peut-être arriver à régler de bonne manière pour que la vie se déroule très bien. Merci.

Mme le Maire.- Ces questions sont bien évidemment mises à l'ordre du jour du Comité de pilotage dont le prochain est fixé le 22 septembre, Les questions qui seront mises à l'ordre du jour touchent le regard un peu plus lointain sur le devenir de l'île du Frioul. Je veux juste vous rappeler, Monsieur Pellicani, qu'en matière de transport la Communauté urbaine est totalement compétente pour la desserte du Frioul. Je ne crois pas qu'il y ait eu de distorsions dans la précédente mandature, puisque les Communautés urbaines et les Mairies de Secteur allaient dans le même sens.

M. SCOTTO.- Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, bonjour. Je m'associe à Christian Pellicani pour vous féliciter de poursuivre une politique sur le Frioul que nous avons engagée, sachant que vous disposez bien évidemment de davantage de moyens. J'espère que cette suite aboutira non seulement beaucoup plus vite, mais beaucoup mieux. Ceci dit, nous avons un Comité consultatif, vous avez un Comité de pilotage. Dans ce Comité consultatif, les élus de l'opposition étaient représentés. Je souhaite qu'il en soit de même dans votre Comité de pilotage. Je pense que cela serait intéressant pour tout le monde. Je vous remercie.

Mme le Maire.- Quelqu'un d'autre demande la parole ? (Non). Nous allons donc pouvoir ouvrir le Conseil d'Arrondissements. Je demande à notre benjamin, Thibault Pinatel, de procéder à l'appel.

(Appel nominal par Monsieur Pinatel.)

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissements du 9 avril 2015.

(Le PV est adopté à l'unanimité.)

COMMISSION : URBANISME AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS

R15/054/1S-15-27871-DPE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES MISSION MARSEILLE EMPLOI – Attribution pour l'année 2015 de subventions aux associations qui œuvrent en faveur de la création d'emploi par l'insertion professionnelle et l'activité économique – 2^{ème} série – Approbation de convention
Rapporteur : Mme MERLE-CHENOZ

(Adopté à l'unanimité)

R15/055/1S-15-27859-SPU

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT SERVICE PROJETS URBAINS – Avis du Conseil municipal sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille.

Rapporteur : M. CRISTOFARI

(Adopté à l'unanimité)

Mme le Maire.- Il s'agit d'une adaptation à la loi Alur. Y a-t-il des questions ?

M. PELLICANI.- L'ensemble de ce rapport pose toujours la même question : quel projet pour la ville ? Le PLU est ce qui va réglementer le droit à construire dans les années à venir. Il y a déjà une deuxième modification du PLU sur le métier de la Communauté urbaine. Nous allons donc voter contre, parce que ce n'est que la reconduite de vos propositions. Nous avons eu une présentation -et nous vous en remercions- à la Mairie de Secteur pour que l'on nous explique dans le détail en quoi consistent les modifications de la loi ALUR. Il n'en reste pas moins que nous étions contre l'équilibre général du document il y a quelques mois et que nous restons contre aujourd'hui.

Mme le Maire.- C'est l'adaptation que nous impose le Gouvernement.

M. SCOTTO.- Nous sommes de petits frondeurs.

(Adopté à la majorité. Contre : Front de Gauche. Abstention : Parti Socialiste.)

R15/056/1S-15-27855-DAH

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Compte rendu annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014 de la concession d'Éradication de l'Habitat Indigne – Convention n°07/1437 (lot 1) passée avec Marseille Habitat – Approbation de l'avenant n°17 – Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme (pour les lots 1 et 2 de la concession EHI).

Rapporteur : M. CRISTOFARI

(Adopté à la majorité. Abstention : Front de Gauche)

R15/057/1S-15-27854-DAH

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Opération de rénovation urbaine ZUS Centre Nord – 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements – Approbation de l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement n°10/669 entre la Ville et le GIP-MRU.

Rapporteur : M. CRISTOFARI

(Adopté à l'unanimité)

M. PELLICANI.- Le rapport n°3 est un compte rendu annuel à la CRAC. C'est le bilan de la gestion courante et nous nous abstenons. En revanche, je vote pour sur le rapport n°4. C'est un financement sur des opérations. Je donne des explications au cas où on ne comprendrait pas la position que je prends.

R15/058/1S-15-27847-DGUAH

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville intercommunal 2015-2020.

Rapporteur : M. CRISTOFARI

(Adopté à l'unanimité)

R15/059/1S-15-27840-DPE
DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES SERVICE
COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association des
Commerçants, Artisans et Professions Libérales de
Joliette/République/Schuman/Dunkerque/boulevard des Dames
(usuellement nommée association la République des
commerçants) pour la réalisation d'un programme d'animations
en 2015 – Approbation d'une convention.
Rapporteur : M. LIGUORI
(Adopté à l'unanimité)

R15/060/1S-15-27838-DPE
DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES SERVICE
COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association
Libération Hauts-Canebière pour la réalisation d'un programme
d'animations en 2015 – Approbation d'une convention.
Rapporteur : M. LIGUORI
(Adopté à l'unanimité)

R15/061/1S-15-27834-DPE
DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES SERVICE
COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association ABC
Nouveau Centre pour la réalisation de son programme
d'animations de Noël 2015 – Approbation d'une convention.
Rapporteur : M. LIGUORI
(Adopté à l'unanimité)

R15/062/1S-15-27830-DIRCA
DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES
ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE
L'ARCHITECTURE – Confortement et restructuration de la partie
monumentale de la Fontaine Fossati – 1^{er} arrondissement -
Approbation d'un protocole transactionnel entre la ville de
Marseille et M. José Pasqua.
Rapporteur : Mme FILIPPI
(Adopté à l'unanimité)

R15/063/1S-15-27808-DSFP
DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET
HABITAT DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU
PATRIMOINE SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE - 1^{er}
arrondissement – Belsunce – Lots 1-2-3 de l'immeuble 81, rue
Sénac – Cession de 3 lots de copropriété au profit de
Mme Domitille André.
Rapporteur : M. CRISTOFARI
(Adopté à l'unanimité)

R15/064/1S-15-27806-DSFP
DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET
HABITAT DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU
PATRIMOINE SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE - 1^{er}
arrondissement – Chapitre – 23, rue Farjon/ 42, rue des Abeilles –
Extension de l'école des Abeilles – Acquisition d'un immeuble
auprès de la SCI FARJON.
Rapporteur : M. PINATEL
(Adopté à l'unanimité)

R15/067/1S-15-2788-DPE
DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES SERVICE
COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association
Commerce 13, Objectif 2013 pour la réalisation d'un programme
d'actions pour les fêtes de fin d'année 2015 – Approbation d'une
convention.
Rapporteur : M. LIGUORI
(Adopté à l'unanimité)

R15/068/1S-15-27780-DPE
DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES SERVICE
COMMERCE – FISAC – Opération urbaine Marseille Tramway
rue de Rome – Attribution d'une subvention à l'association
Marseille Centre – Fédération des associations de commerçants
du Centre-Ville de Marseille pour la mise en œuvre d'une action
d'animation commerciale inscrite au programme FISAC –
Approbation de la convention correspondante.
Rapporteur : M. LIGUORI

M. PELLICANI.- Je vais voter pour, mais c'est simplement pour
faire remarquer qu'il faudrait quand même que l'on ait un bilan,
parce que nous aidons là des associations qui créent les
conditions d'un retour du public vers les commerçants, mais il y a
des commerçants qui ont perdu jusqu'à 100 000 € par an de
chiffre d'affaires dans leurs activités quotidiennes. Il faudrait donc
savoir quel a été le bilan des aides accordées directement aux
commerçants. L'animation, c'est bien, mais il y a aussi des aides
qui permettent de remettre à flot ou d'apporter des compensations
par des dégrèvements. Il faudrait donc qu'un document soit
transmis à l'ensemble des élus, parce que quand on fait des
visites de quartier, comme il se dit tout et son contraire, il serait
bien d'avoir les vraies informations, mais pas que pour la majorité.
Je pense que l'opposition mérite aussi d'être traitée sur ce niveau
d'information pour que l'on puisse dialoguer sereinement. Les
travaux ont duré longtemps et cela a été pénalisant pour
beaucoup.

Mme le Maire.- Comme vous le savez, les conditions de
l'indemnisation ont eu lieu. Je vous invite donc à faire cette
demande à Mme Solange Biaggi qui, avec ses services, vous
répondra de manière détaillée, j'en suis certaine.

M. PELLICANI.- Je lui signalerai que vous êtes favorable à ce
qu'elle soit transparente sur cette gestion. Je vous en remercie.

Mme le Maire.- Je suis favorable à la transparence généralisée et
je la pratique.

(Adopté à l'unanimité)

R15/069/1S-15-27776-DPE
DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES SERVICE
COMMERCE – FISAC – Opération urbaine Marseille Tramway
rue de Rome – Attribution d'une subvention à l'association
Marseille Centre – Fédération des associations de commerçants
du Centre-Ville de Marseille pour la mise en œuvre d'une action
d'animation commerciale inscrite au programme FISAC –
Approbation de la convention correspondante.
Rapporteur : M. LIGUORI
(Adopté à l'unanimité)

R15/070/1S-15-27769-DEEU
DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE
URBAIN SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Aide au ravalement
de façades dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville
(OGCV) – Attribution de subventions aux propriétaires privés
dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées
sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville.
Rapporteur : M. CRISTOFARI
(Adopté à l'unanimité)

R15/071/1S-15-27718-DSFP
DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET
HABITAT DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU
PATRIMOINE SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 7^{ème}
arrondissement – Le Pharo – Rampe Saint-Maurice – Appel à
projets – Cession à la société PERIMMO.
Rapporteur : M. CRISTOFARI

Mme SPORTIELLO.- Madame le Maire, je vais avoir deux
observations à faire sur ce dossier. Premièrement, dans le projet
de programme immobilier sur la rampe de Saint-Maurice, nous
nous rendons compte qu'il n'y a aucun logement social de prévu.
Or, vous le savez, avec la loi SRU, 25 % de logements sociaux
doivent toujours être réservés sur la ville. Nous savons que la
Ville doit construire encore plusieurs milliers de logements, mais
le 7^{ème} arrondissement est pénalisé puisque c'est le secteur le
plus mal doté de la ville de Marseille. Il ne comprend que 4,9 %

de logements sociaux. Alors, nous nous retrouvons dans ce secteur avec des familles, des classes moyennes, qui ont de plus en plus de mal à se loger à des prix décents. La Ville préfère faire du logement sans aucune contrainte financière pour les promoteurs.

La deuxième observation, vous le savez, puisque nous avons suivi ensemble ce projet au Conseil général, et moi en tant que conseillère générale de l'endroit où se trouvait le collège Gaston Defferre, nous avions ardemment porté au Conseil général la possibilité de faire une reconstruction du collège Gaston Defferre, l'existant étant vétuste et plus aux normes. Le seul endroit qui restait de possible -et cela avait été acté par le Conseil général et par la Ville de Marseille- était de prévoir un nouveau collège nouvelles technologies de 600 élèves, avec tous les équipements sportifs (plateau sportif, gymnase) comme nous savons maintenant construire dans le département, sur le terrain de cette caserne d'Aurelle. Toutes les dernières études qui ont été effectuées montrent qu'à cause de cette construction immobilière le Conseil général ne pourra pas construire le plateau sportif et le gymnase dont les collégiens du 7^{ème} et les associations du quartier -puisque par convention on aurait pu permettre aux associations sportives et culturelles du quartier de bénéficier de ces infrastructures- ont véritablement besoin.

Nous nous retrouvons dans une des dernières solutions possibles, puisqu'en mai 2014 il y a eu une importante réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France qui a clairement dit qu'il n'était pas possible, vu le programme immobilier et vu ce qui nous restait au Conseil général pour construire le collège, de faire ces infrastructures sportives. La seule hypothèse recevable serait l'incorporation du gymnase dans le programme immobilier. La société PERIMMO persiste à rejeter cette proposition et est appuyée en cela par la Ville. Les collégiens, les enfants du quartier et toutes les associations sont pénalisés. C'est une aberration. Je comprends très bien que la Ville a besoin de rentrer des recettes, mais au détriment des jeunes, des collégiens, cela me semble quand même assez sérieux. Je voudrais donc savoir si vous avez plus d'informations que moi à ce jour et si des solutions peuvent être encore trouvées. Je suis dans l'attente d'une réponse, ainsi que les habitants du 7^{ème} arrondissement. C'est pour cela qu'en conclusion nous voterons contre ce rapport.

M. PELLICANI. - La conclusion de la sensibilité politique que je représente est la même, c'est-à-dire que nous allons voter contre. Je ne suis pas surpris de retrouver dans les premiers rapports, après un an de mandat, un simple projet. On voit avec l'îlot Chanterelle ce qui s'est passé. Dans un Conseil d'Arrondissements, dès que l'on présente des dossiers pour construire des équipements publics sur l'îlot Chanterelle je le vote, mais là où je suis surpris c'est que, par exemple sur la caserne d'Aurelle, on commence par l'immobilier et on ne soutient pas la création du collège ou des équipements sportifs. Nous allons donc voter contre. Pour moi, ce n'est pas encore un dossier clos, comme d'autres dans le 7^{ème} et dans le 1^{er}, mais c'est vrai que vous persistez dans cette démarche, sous couvert de faire entrer de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, ce qui était le créneau de notre premier adjoint -je dis « notre » parce que je suis marseillais- qui, dans sa première interview, a parlé aisément de l'impôt. Je crois qu'il est très à l'aise sur le sujet. Il est intervenu deux fois pour parler de sa vision économique de la Ville et des recettes, notamment par l'affaire de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, mais les marseillais attendent en retour un certain nombre d'équipements de proximité qui ne soient pas à chaque fois renvoyés aux calendes grecques. Je crois que cela préjuge donc mal des années à venir, mais les marseillais sont quand même résistants. Des études projets n'ont toujours pas vu le jour, peut-être que celle-ci aussi. La société PERIMMO n'est pas encore sortie de terre.

Je voterai donc contre, et je reprends à mon compte tous les arguments de ma collègue que je partage sur le logement social. Merci.

Mme le Maire.- Sur le logement social, le 7^{ème} arrondissement, et notamment le quartier des Catalans, attend la livraison d'une centaine de logements sociaux, en lieu et place de l'ancien institut des aveugles. C'est un projet porté par 13 Habitat et qui sera terminé à la fin de l'année 2015 ou en début d'année 2016. Il y a eu, dans les années précédentes, la livraison de 80 logements autour du stade Tasso, dont un grand nombre de sociaux. Aujourd'hui, nous avons lancé un concours d'architectes pour

pouvoir créer des logements sur la rampe Saint-Maurice. Ce concours a été lancé en même temps que ces deux autres projets connus et en cours. Quand il y a deux projets de logements sociaux, vous nous permettez de souhaiter équilibrer la construction dans le 7^{ème} arrondissement en particulier et de proposer des projets en accession à la propriété. C'est une volonté politique. Ce quartier doit être préservé. Il doit être le reflet d'une véritable mixité sociale qui existe aujourd'hui et qui est le charme et l'âme de ce 7^{ème} arrondissement. Des logements sociaux partout, ce n'est pas la volonté que nous avons. Ce n'est pas la vision que nous avons pour le 7^{ème} arrondissement, qui doit rester un quartier équilibré. Quand il y a près de 200 logements sociaux qui sont livrés sur une même aire, dans un périmètre très proche, vous nous permettez de penser que pour conserver un quartier avec une mixité sociale qui fonctionne il y a là intérêt de créer des logements en accession à la propriété. Il n'y aura donc pas de logements sociaux dans ce programme immobilier. (Applaudissements)

Ce qui explique qu'il y a encore des différences exprimées entre la Gauche et la Droite, ce qui fait que tout un chacun peut retrouver des repères qui parfois sont perdus.

En revanche, je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi sur la question du collège. Est-ce que vous pensez sincèrement que nous pourrions créer un collège qui ne soit pas adapté et que nous n'avons pas pesé la possibilité de créer un collège qui répond à toutes les normes, avec des plateaux sportifs et un gymnase ?! Je ne comprends donc pas pourquoi vous persistez à raconter des sornettes. Je le dis devant témoins. Le développement que vous venez de nous donner, Madame, est tout simplement mensonger. Je le dis et je le répète. J'ai souffert de ces mensonges pendant six ans. Je ne sais pas réellement quel est votre objectif. Quand vous tenez de tels propos, est-ce que vous pensez que moi, Maire du Secteur, je vais laisser construire un collège qui ne soit pas aux normes pour les enfants et qui n'ait pas un plateau sportif et un gymnase ? Vous voulez nous faire passer pour qui ? Nous allons donner au méchant promoteur la place pour construire que nous allons retirer aux gentils enfants et aux enseignants. Comment cela est-il possible ? Pardon de ma colère, mais il est incroyable de dire des choses pareilles. Dans ce collège, qui est prévu sur la caserne d'Aurelle, il y a bien évidemment des plateaux sportifs de prévus, il y a bien évidemment la place pour construire un collège de 600 élèves, il y a bien évidemment une salle de gym de prévue. Cette salle de gym est possible en sous-sol, comme elle est encore possible à l'extérieur si ensemble nous décidons qu'il y ait une modification du PLU sur l'accord, sur lequel j'espère que vous pourriez voter favorablement. Je me suis encore rendue auprès du Conseil général parce que je suis depuis des années ce projet que j'ai porté et pour lequel je peux vous ressortir que vous n'étiez pas d'accord, vous Madame Sportiello, c'est dans les comptes rendus du Conseil d'Arrondissements. Je peux ressortir l'in-extenso où vous avez demandé la rénovation et l'agrandissement du Collège Defferre en tout début de mandat, dans l'année 2008, quand la question du collège s'est posée. Vous n'avez jamais cru que le Conseil départemental allait donner un accord. Quand vous avez vu que le Conseil départemental était d'accord, à ce moment-là vous avez changé votre fusil d'épaule et de la rénovation du collège Gaston Defferre actuel alors vous avez enfin soutenu la volonté de construire un nouveau collège.

Cela fait des années que nous travaillons sur ce dossier et je vous affirme que, sur ce dossier, il y a la place de créer un collège de 600 places aux bonnes normes et de construire des logements qui nous manquent. Si le Gouvernement impose aujourd'hui la loi ALUR, c'est qu'il est évidemment convenu au niveau national qu'il y a un besoin crucial de logements en France. Il existe ce même besoin à Marseille, dans tous les quartiers. Il faut faire des projets équilibrés et avoir des visions générales sur l'ensemble des secteurs. En ce qui nous concerne, nous avons le regard particulièrement porté sur le centre-ville, le 1^{er} et le 7^{ème} arrondissements. Il faut là une approche globale. Effectivement, la Ville de Marseille a acheté un terrain, qui lui a coûté cher. Elle va le céder au Département pour y construire un collège et équilibrer toute cette opération avec une partie qui sera confiée à la construction afin d'équilibrer l'opération financière, mais ce n'est pas le sujet principal. Le sujet principal est bien de pouvoir créer des logements. Je ne vous dis pas de nous croire sur parole, ni Mme Sportiello, ni moi, puisque nous sommes en opposition, je

vous dis simplement de venir voir les plans lorsqu'ils seront présentés et les permis de construire lorsqu'ils seront déposés. Vous vous apercevrez tous que là encore il y a un collège aux normes qui recevra 600 élèves.

On peut en revanche se poser la question, que vous ne vous êtes jamais posée quand vous étiez conseillers généraux et en tête du Département, de la carte scolaire. Qui sont les enfants qui viennent dans le collège Gaston Defferre ? Le vrai sujet de fond est là. C'est une question qui s'ouvre. Pourquoi les écoles du 7^{ème} arrondissement doivent être orientées, pour certaines, vers Anatole France, vers Monticelli, vers Marseilleveyre, alors qu'il y a des enfants qui arrivent de tous les quartiers de Marseille dans ce collège Gaston Defferre ? S'il est construit pour 600 élèves, ce qui est proposé, il me semble que le premier sujet de fond, avant d'aller sur de la politique politicienne en faisant croire qu'une construction va spolier les enfants de leur aire de sport, aurait été de se poser la question de savoir quelle est la carte scolaire. Peut-être va-t-il falloir revoir et réorienter cette carte scolaire pour que les enfants de notre secteur viennent sur ce collège qui va leur être proposé.

Aujourd'hui, tout cela est repris en main. La question de la carte scolaire va être ouverte. Pour quelle raison ce dossier n'a pas avancé plus vite ? C'est parce que, et vous le savez très bien, Monsieur Pellicani, il y a sur ce site l'institut des aveugles qui est accueilli le temps de la construction de l'immeuble en cours. Quand l'immeuble sera terminé, l'institut des aveugles pourra reprendre sa place. La question du collège pourra ainsi avancer. En attendant, il n'y a pas de polémique. Il y a, au contraire, un regard bienveillant, à la fois de la part du Maire de Marseille, de la Présidente du Conseil général et de l'ensemble des élus. Au-delà de la polémique politicienne, je sais que vous êtes tous sensibles à ce que les choses avancent dans le bon sens. Je crois que nous devons être responsables dans nos choix et savoir oublier les clivages politiques, pour faire en sorte que le bien-être dans nos quartiers et le bien-vivre ensemble puissent être engagés sur le long terme. La question de la sociologie des quartiers est cruciale. Elle ne doit pas être taboue. Elle ne doit pas être livrée au dogme idéologique. Elle doit s'appliquer sur la réalité. Le 7^{ème} arrondissement et le 1^{er} arrondissement sont des quartiers qui ont un fort potentiel et où il fait bon vivre.

(Applaudissements)

(Adopté à la majorité. Contre : M. PELLICANI, M. SCOTTO et Mme SPORTIELLO.)

R15/072/1S-15-27645-DSFP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 1^{er} Arrondissement – Chapitre – Lot 20 de l'immeuble 43, rue Flégier / 34-36, rue des Abeilles – Extension de l'école des Abeilles – Acquisition du lot 20 de copropriété en état d'occupation auprès de la SCI Castel.

Rapporteur : M. PINATEL

(Adopté à l'unanimité)

R15/073/1S-15-27644-DSFP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 1^{er} Arrondissement – PRI CENTRE VILLE – 7^{ème} rue Nationale – Adhésion à expropriation par les Consorts BAUZA de l'immeuble occupé en totalité.

Rapporteur : M. CRISTOFARI

(Adopté à l'unanimité)

COMMISSION ÉDUCATION CULTURE SOLIDARITÉ ET SPORT

R15/074/1S-15-27843-DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Anciens Combattants – 1^{ère} répartition 2015.

Rapporteur : M. PIETRUCCHI

(Adopté à l'unanimité)

R15/075/1S-15-27823-DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires – 2^{ème} répartition 2015 – Budget 2015.

Rapporteur : Mme BENZAID

(Adopté à l'unanimité)

R15/076/1S-15-27817-DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Familles - 2^{ème} répartition 2015.

Rapporteur : Mme BENZAID

(Adopté à l'unanimité)

R15/077/1S-15-27813-DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Séniors – 2^{ème} répartition 2015.

Rapporteur : Mme RICHIER

(Adopté à l'unanimité)

R15/078/1S-15-27729-DIRCA

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS SUD – Réaménagement du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et de la Maison de l'Étudiant, 96, La Canebière – 1^{er} arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

Rapporteur : M. CRISTOFARI

(Adopté à l'unanimité)

R15/079/1S-15-27530-DVSCJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – Approbation du règlement des accueils périscolaires et des dispositions particulières relatives à chaque accueil périscolaire.

Rapporteur : M. PINATEL

(Adopté à la majorité. Abstention : opposition)

Mme le Maire.- Pour quelle raison vous abstenez-vous sur les crèches et la vie scolaire ? Vous vous abstenez ?

M. SCOTTO.- Oui, nous nous abstenons.

Mme le Maire.- Très bien. Nous l'avons noté.

R15/080/1S-15-27585-DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution d'une subvention à l'association Vacances Tourisme et Loisirs Léo Lagrange.

Rapporteur : M. COUTON

(Adopté à l'unanimité)

R15/081/1S-15-27861-DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Subventions d'équipement à diverses associations – 1^{ère} répartition 2015.

Rapporteur : Mme BENZAID

(Adopté à l'unanimité)

R15/081/1S-15-27784-DEEU

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS – Approbation d'une augmentation de l'affectation de programme relative à l'opération de requalification de l'éclairage public du boulevard National coordonnée avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Rapporteur : Mme FILIPPI

(Adopté à l'unanimité)

COMMISSION : ÉCONOMIE FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R15/083/1S-15-27728-DIRCA
 DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES
 ÉQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE
 L'ARCHITECTURE SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS
 SUD - Extension du poste de secours des Maîtres-Nageurs
 Sauveteurs de la plage Saint-Estève - Iles du Frioul - 7^{ème}
 arrondissement - Approbation du protocole transactionnel entre la
 Ville de Marseille et la Société Dumez Méditerranée pour le
 règlement du solde du marché de travaux n°11/0382.
 Rapporteur : M. COUTON
 (Adopté à l'unanimité)
 COMMISSION : ÉDUCATION CULTURE SOLIDARITÉ ET
 SPORT

R15/084/1S-15-27845-DASS
 DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET
 SOLIDARITÉ - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
 SOLIDARITÉ - Attribution de subventions à des associations
 agissant en faveur des Droits des Femmes - 2ème répartition
 2015.
 Rapporteur : Mme BENZAID
 (Adopté à l'unanimité)
 R15/085/1S-15-27164-DVSCJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET
 SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES
 CRECHES ET DE LA JEUNESSE SERVICE DE LA VIE
 SCOLAIRE - Restauration scolaire - Participation des convives
 aux prix des repas servis dans les écoles maternelles et
 élémentaires et les collèges en gestion municipale - Participation
 aux garderies - Attribution d'un tarif social.
 Rapporteur : M. PINATEL
 (Adopté à l'unanimité)

M. SCOTTO.- Ce rapport propose d'instaurer de nouvelles règles
 pour la participation au prix des repas dans les écoles
 maternelles, élémentaires et les collèges, ainsi que pour la
 participation aux garderies. Jusqu'à présent, pour aller à l'inverse
 des idées reçues, moins de 2 % des enfants à Marseille ont la
 gratuité pour ces prestations, sachant que 28 % de nos
 concitoyens vivent sous le seuil de pauvreté. Il y a donc eu une
 modification des règles du jeu basée sur les quotients familiaux.
 Le problème que j'ai c'est que, par exemple, des personnes qui
 sont hélas bénéficiaires du RSA, avec un ou deux enfants à
 charge, ne pourraient plus obtenir la gratuité des déjeuners ou de
 la garderie. A la limite, ce n'est pas tellement ce qui me gêne. Ce
 qui me gêne, c'est que la Ville de Marseille a en gros trois tarifs :
 gratuit (pour très peu de personnes), demi-tarif ou plein tarif. Ceci
 me semble, non pas limite, mais archaïque. Pour information, la
 Ville de Paris a décomposé exactement la même chose en huit
 tranches. C'est quand même un peu plus intéressant et le prix du
 repas varie entre 0,16 € et 5,10 €. Ces tranches permettent de
 respecter la mixité sociale, dont nous n'avons pas la même
 définition vous et moi, mais qui est beaucoup plus importante à
 Marseille. Cela permettrait d'avoir une harmonisation plus
 intéressante, plutôt que d'avoir des prix découpés à la hache
 entre rien du tout, la moitié et la totalité. C'est pour cela, Madame,
 que nous voterons contre cette modification. Je vous remercie.

Mme le Maire.- Très bien. J'enregistre le vote contre.

M. PINATEL.- J'ai deux petits éléments qui me paraissent
 importants. Effectivement, vous évoquez la question de la
 gratuité, mais vous vous gardez bien d'évoquer le seuil des
 personnes qui bénéficient du tarif réduit, qui est également
 extrêmement élevé. Pour participer à de nombreux conseils
 d'école, comme tous mes collègues, je pense que l'intégralité des
 enseignants, du corps éducatif, des directions d'écoles et des
 parents d'élèves sont en mesure de constater et de témoigner
 que la Ville de Marseille fait de gros efforts pour qu'aucun enfant
 ne soit écarté de la cantine municipale et de la restauration entre
 midi et 14h. Toutes les écoles peuvent en témoigner et beaucoup
 de parents d'élèves vous diront la même chose. Nous pouvons
 effectivement offrir la gratuité à tout le monde mais, comme vous
 le savez, quand c'est gratuit, il y a toujours quelqu'un qui paye
 derrière. La municipalité fait de gros efforts et aucun enfant n'est
 écarté des cantines municipales. Cela me paraît être
 extrêmement important.

Ensuite, en ce qui concerne l'utilisation du quotient familial
 comme nouveau mode de détermination du tarif applicable, deux
 choses : la première est qu'il y a de très nombreuses
 municipalités qui fonctionnent comme cela. Ce n'est pas une
 spécificité de la Ville de Marseille que de se baser sur ce
 référentiel. La deuxième est que je tiens à rappeler que la
 modification du quotient familial a été mise en œuvre par votre
 Gouvernement, donc si certaines familles sont exclues de la
 gratuité, c'est tout simplement parce que le Gouvernement
 actuellement en place a décidé de taper sur les classes
 moyennes et sur les familles depuis maintenant trois ans.

(Applaudissements)

M. SCOTTO.- Ce qui est extrêmement désagréable, c'est qu'il
 s'agit d'un rapport technique et certains de vos adjoints
 transforment cela en joute oratoire, idéologique, etc. Ceci est
 extrêmement désagréable. Je n'ai jamais, dans mes propos,
 récriminé contre le peu de gratuits. J'ai juste dit que le fait de
 n'avoir que trois barèmes me semblait quelque chose
 d'archaïque. J'aimerais donc que l'on revienne à des choses
 techniques et non pas à du théâtre.

Mme le Maire.- C'est vrai que nous n'avons pas été habitués à
 des Conseils d'Arrondissements très théâtraux depuis les six
 dernières années... Nous sommes ici dans un Conseil
 d'Arrondissements. Nous sommes tous élus, avec des étiquettes
 politiques. Faire référence aux engagements politiques et au
 choix qui portent et qui expliquent les choix du quotidien ne me
 semble pas malvenu dans une enceinte qui reste néanmoins une
 enceinte née de la démocratie. Nous nous sommes tous engagés
 dans cette démocratie. Nous avons souhaité y participer, avec
 des étiquettes politiques. Parfois, parce que nous sommes tous
 des passionnés, les voix s'emportent un peu. Cela ne fait pas
 partie d'un théâtre, mais est intrinsèque à ce que nous sommes
 tous des personnes très motivées, engagées et passionnées par
 les missions que les électeurs nous ont confiées.

Mme PILA.- Merci, Madame le Maire. Pas de joute oratoire de la
 part d'une modeste conseillère municipale que je suis, mais
 simplement une réflexion de Directrice d'école que je suis
 également. Il est bon de rappeler que la Ville de Marseille prend
 dès le départ en charge la moitié du prix du repas de chaque
 élève de la ville. C'est quelque chose qui est négligé, et je pense
 que cela fait partie des choses que, les uns et les autres, nous
 devrions rappeler. La Ville paye la moitié du prix du repas de
 chaque élève scolarisé, dans les 16 arrondissements de notre
 ville. Merci.

Mme le Maire.- Merci.

M. PELLICANI.- Je ne suis pas choqué par les joutes oratoires.
 Le mot grec « politique » veut dire « gérer les affaires de la cité ».
 Je m'inscrirai toujours dans un débat qui doit rester courtois, poli
 et compréhensible. Les habitants ont besoin de savoir qui fait quoi
 et sur quoi on se positionne. On est parti loin sur ce rapport, sur
 lequel je vais m'abstenir. Il y a un effort qui est fait, mais je
 partage pour une part les arguments de mon ami, Monsieur
 Scotto.

(Adopté à la majorité. Abstention : M. PELLICANI. Contre :
 M. SCOTTO et Mme SPORTIELLO)

M. PELLICANI.- Je vais voter contre le rapport qui suit, parce que
 nous avons toujours été pour revenir, comme votre ami Maire de
 Nice, à une gestion publique directe de la restauration scolaire. Il
 n'y a pas de situation figée, avec d'un côté les bons et de l'autre
 les méchants. Il y a des personnes, y compris de votre sensibilité
 politique, qui ont re-municipalisé les transports, qui mettent les
 cantines en gestion publique directe, dans des régies, avec des
 nuances dans la façon de gérer ces régies, mais il n'en reste pas
 moins que nous allons voter contre parce que nous sommes pour
 un retour à une gestion publique directe pour que ce que nous
 payons en tant que collectivité ne dégage pas un bénéfice pour
 des privés.

Mme le Maire.- Je vous rappelle, Monsieur Pellicani, que le
 bénéfice tiré de l'économie privée est une grande source
 d'emplois. Là encore, vous voyez des points de vue qui sont très
 différents et qui s'appuient sur des visions et des
 compréhensions, à la fois de l'économie et de la société, qui sont
 différentes. J'apprécie que les choses soient si clairement
 exprimées. Nous sommes désolés, nous avons fait le débat avant
 la présentation du rapport. Quand nous sommes lancés sur un
 sujet, il nous est difficile de nous arrêter.

R15/086/1S-15-27789-DVSJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Délégation de Service Public de la restauration scolaire du 1er degré - Avenant n°5 au contrat n°11/0881 passé avec la société Sodexo.

Rapporteur : M. PINATEL

(Adopté à la majorité. Contre : M. PELLICANI)

R15/087/1S-15-27901-DVSJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de subventions de fonctionnement et à l'aide à l'action année 2015 aux associations culturelles - 3^{ème} répartition - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

Rapporteur : Mme JALINOT

(Adopté à l'unanimité)

R15/088/1S-15-2734-DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités - 2^{ème} répartition 2015.

Rapporteur : Mme BENZAID

(Adopté à l'unanimité)

R15/089/IS-15-27904-DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Hors libéralités - 2^{ème} répartition 2015.

Rapporteur : Mme BENZAID

(Adopté à l'unanimité)

R15/090/1S-15-27491-DS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 3^{ème} répartition 2015 - Approbation de conventions - Budget primitif 2015.

Rapporteur : M. TAZA

(Adopté à l'unanimité)

R15/091/1S-15-27865-DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 2^{ème} répartition 2015.

Rapporteur : Mme BENZAID

(Adopté à l'unanimité)

Mme le Maire.- Le social est quelque chose qui nous rassemble tous. Unanimité sur la question du social.

R15/092/1S-15-27675-DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPES - Approbation d'une convention entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la Politique de la Ville de Marseille - Développement des Ateliers Santé Ville (ASV) - Exercice 2015.

Rapporteur : M. CRISTOFARI

(Adopté à l'unanimité)

Abstention de M. Pellicani en Commission.

Mme le Maire.- Monsieur Pellicani, maintenez-vous cette abstention ?

M. PELLICANI.- Non.

Mme le Maire.- M. Pellicani fait souvent preuve d'écoute et quand il le faut, il est prêt à changer. Vous n'aviez pas tous les éléments et vous les avez aujourd'hui. C'est parfait.

R15/093/IS-15-27677-DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPES - Attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 - 1^{ère} répartition

Rapporteur : Mme RICHIER

(Adopté à l'unanimité)

R15/094/1S-15-27883-DPMS

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITÉ - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions pour des actions de prévention de la délinquance.

Rapporteur : M. NICOLAI

Mme le Maire.- Je souhaiterais apporter une précision, parce que vous lisez régulièrement dans la presse des articles concernant un CLSPD territorial. Le CLSPD territorial n'est pas la même chose que le CLSPD dont nous venons de parler. Celui-ci a été créé en 2008. Le CLSPD territorial que nous avons créé l'année dernière, et qui concerne un périmètre particulier (le périmètre de Noailles), est une première en France. Cela s'appelle le CLSPD territorial et il s'inscrit sur un périmètre. Il rassemble, pour la première fois dans l'action de prévention et de lutte contre la délinquance, la police nationale, la police municipale, la police de l'air et des frontières, l'hygiène, le commerce, la propreté, les programmes de santé publique et l'URSSAF. Je voulais vous apporter cette précision pour que vous ne fassiez pas l'amalgame.

Il peut vous arriver de lire « CLSPD territorial », puisqu'il s'inspire des CLSPD créés en 2008, tout en nous proposant une nouvelle approche de la prévention de la délinquance et de la lutte contre la délinquance et pour la sécurité. Je dois vous dire que ce CLSPD territorial fonctionne bien et apporte ses premiers résultats, qui sont favorables et encourageants. Cela mérite d'imaginer une extension de cette formule d'interventions en matière de sécurité. Il y a d'ores et déjà comme émanation de ce CLSPD territorial un groupe d'intervention particulier qui a été créé à Noailles. Ce même groupe a été étendu sur le haut du 1^{er} arrondissement. Vous avez pu lire dans les derniers mois le travail particulier qui a été fait sur les questions de prostitution, notamment dans le haut du 1^{er} arrondissement. Cela me permet aujourd'hui de féliciter tous les acteurs de ce CLSPD territorial, en particulier les forces de police, nationale et municipale, qui sont très présentes sur le terrain et qui travaillent avec des résultats qui nous encouragent à continuer dans cette voie qui porte en elle un meilleur espoir et un meilleur regard, notamment de la part des habitants. Cela va même au-delà quand il s'agit du centre-ville et de l'artère symbolique que constitue cette Canebière. Il y a là encore un meilleur rayonnement de notre ville à escompter pour les années futures. Merci beaucoup, Monsieur NICOLAI.

(Adopté à l'unanimité)

R15/095/1S-15-27797-DMLN

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME - SERVICE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET MARINES - Attribution de subventions aux associations - Approbation de conventions - 3^{ème} répartition – Budget Primitif 2015.

Rapporteur : M. CRISTOFARI

(Adopté à l'unanimité)

R15/096/1S-15-27900-DMLN

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME - Contrat de Baie - Attribution de subventions libéralités aux associations le Naturoscope et l'AIEJE - Approbations des conventions de subventions associées.

Rapporteur : M. CRISTOFARI

(Adopté à l'unanimité)

R15/097/IS-15-27673-DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ -
SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPES - Attribution de
subventions libéralités aux associations développant des projets
de santé publique - Budget primitif 2015 - 1^{ère} répartition.

Rapporteur : M. CRISTOFARI

(Adopté à l'unanimité)

COMMISSION : ECONOMIE FINANCES ET ADMINISTRATION
GENERALE

R15/098/IS-15-27896-DGAPM

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION
GÉNÉRALE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA PROMOTION DE
MARSEILLE - Attribution de subventions à deux associations.

Rapporteur : Mme MERLE-CHENOZ

M. PELLICANI.- Certains me félicitaient que l'on puisse apporter
une aide à cette Chambre de commerce. (Inaudible). J'en profite
pour lancer une invitation. Dans le cadre des actions que je mène
avec l'association Citoyens 13, j'invite Mme le Maire, ainsi que
tous nos collègues et le public. Nous avons lancé, avec Citoyens
13, l'idée d'un parcours maritime, d'un musée de la mer pour
Marseille, ce qui pourrait permettre d'avoir quelque chose demain
qui nous permettrait de nous inscrire dans le temps et de
redonner à Marseille les couleurs maritimes qui sont les siennes.
Je pense que l'on a besoin de ce genre d'initiative. Merci pour ces
associations qui font rayonner Marseille.

Mme le Maire.- Nous serons très attentifs à vos propositions.

(Adopté à l'unanimité)

R15/099/IS-15-27846-DAH

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET
HABITAT DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT
- PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2015 - 1^{ère} série
d'opérations d'investissement.

Rapporteur : M. CRISTOFARI

(Adopté à l'unanimité)

COMMISSION : URBANISME AMÉNAGEMENT ET GRANDS
PROJETS

R15/0100/IS-15-27938-DSFP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET
HABITAT DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIERE ET DU
PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 1^{er}
arrondissement – Quartier Belsunce – Biens situés rue de la Fare
– 7, rue Longue des Capucins – 38, rue Francis de Pressencé –
Régularisation et constatation du transfert par l'Etat au profit de la
ville de Marseille de diverses parcelles de l'îlot Belsunce
conformément à l'arrêté préfectoral du 6 février 1963.

Rapporteur : Mme BENZAID

M. PELLICANI.- Je n'ai pas lu ce 2^{ème} additif. Nous avons, a priori,
un avis favorable, mais...

Mme le Maire.- Vous voulez faire une réserve sur ces trois
derniers rapports qui sont arrivés tard ? Je le comprends tout à
fait.

M. PELLICANI.- A priori, cela semble bon, mais nous allons nous
abstenir.

Mme le Maire.- D'accord. Que fait le Parti Socialiste ?

M. SCOTTO.- Nous allons nous abstenir également.

(Adopté à la majorité. Abstention : M. PELLICANI, M. SCOTTO et
Mme SPORTIELLO)

R15/0101/IS-15-27931-DAVC

DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION
DES RESSOURCES - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA
VIE CITOYENNE – SERVICES MUNICIPAUX DE PROXIMITÉ –
Installation à titre gracieux de bornes informatiques dans les
Bureaux Municipaux de Proximité par la société le Résidentiel
Numérique dont le site public est www.ma-residence.fr dans le
cadre du Mieux Vivre Ensemble – Approbation de la convention
avec cette société.

Rapporteur : M. CRISTOFARI

(Adopté à la majorité. Abstention : M. PELLICANI, M. SCOTTO et
Mme SPORTIELLO)

R15/0102/IS-15-27935

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES
CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA
JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux
associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités
Périscolaires – Année scolaire 2014-2015 – Approbation de
11 avenants aux conventions d'objectifs.

Rapporteur : M. PINATEL

(Adopté à la majorité. Abstention : M. PELLICANI, M. SCOTTO et
Mme SPORTIELLO)

Mme le Maire.- L'ordre du jour est épuisé. Y a-t-il des déclarations
particulières ? Monsieur Pellicani, vous avez fait votre invitation à
l'occasion d'un rapport et nous l'avons notée. Je vous remercie de
votre participation à ce Conseil d'Arrondissements. La séance est
levée.

(Applaudissements)

La séance est levée à 11 heures 22.

Extrait du procès verbal du 10 septembre 2015

Début séance 17h00

Secrétaire de séance Monsieur Thibault PINATEL

Appel

Nombre de conseillers présents : 23 Le quorum est atteint

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Juin 2015.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux suivants :

BACCINO René - BATTISTA Marie-José - BENZAID Farida -
BERNASCONI Sabine - COUTON Christian - CRISTOFARI Jean
- FILIPPI Céline - JEANJEAN Frédéric-LAURENT Isabelle -BINI
Alain- LIGUORI Vincent - MERLE-CHENOZ Françoise -
MONTEUX Josiane - - NICOLAI Guy - PERRILLAT Anne -
PIETRUCCHI Joseph - PILA Catherine PINATEL Thibault -
RICHIER Gisèle - - SCOTTO Eric - TAZA Serge - TIAN
Dominique - SPORTIELLO Josette - SAID SOILHI Maliza

Étaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

BOUALEM Miloud - BOUSQUET Frédéric - DEMEESTER
Dominique - JALINOT Catherine -MENNUCCI Patrick - MUNIGA
Aïcha - PELLICANI Christian- ROATTA Jean -- SPORTIELLO
Josette - VIGNOLI-BARTHELEMY Isabelle .

COMMISSION : DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE
VIE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme RICHIER

R15/103/IS-15-28070-DGUP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions libéralités aux associations
développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 -
2ème répartition.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24
voix.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme RICHIER

R15/104/IS-15-28071-DGUP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions hors libéralités aux associations
développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 -
2ème répartition.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme RICHIER

R15/105/1S-15-28075-DGUP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées - 2ème Répartition- Approbation des conventions annexées.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSION : ECONOMIE FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme MERLE CHENOZ

R15/106/1S-15-28032-DGUP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Attribution d'une subvention à l'association Foire aux Santons de Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSION : URBANISME AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PIETRUCCHI

R15/107/1S-15-27970-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Anciens Combattants - 2ème répartition 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BERNASCONI

6.

R15/108/1S-15-28019-DSFP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1er arrondissement - Belsunce - Opération Pôle Korsec - Cession au profit de la SOLEAM dans le cadre de la concession Grand Centre-Ville.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CRISTOFARI

R15/109/1S-15-28022-DAH

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT Grand Centre-Ville - Projet d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multisites Opéra, Mazagran, Coutellerie, Fonderie Vieille, Korsec / Velten, mise en place dans le cadre de l'Opération Grand Centre-Ville - Approbation d'une convention d'OPAH à volet Renouvellement Urbain et volet copropriétés dégradées conclue entre l'ANAH, Marseille Provence

Métropole, la Ville de Marseille, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CRISTOFARI

R15/110/1S-15-28063-DSFP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1er arrondissement - Belsunce - Lot 2 et une cave dans l'immeuble 81, rue Sénac - Cession au profit de Madame Domitille ANDRE.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. LIGUORI

R15/111/1S-15-28074-DPE

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES SERVICE COMMERCE - Programme FISAC d'intervention en faveur des commerces de proximité - Approbation du FISAC Belsunce - Opération urbaine ZUS Centre Nord à Marseille - Approbation de la convention relative à cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. LIGUORI

R15/112/1S-15-28082-DPE

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES SERVICE COMMERCE - FISAC - Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome - Attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre - Fédération des associations de commerçants du centre-ville de Marseille pour la mise en oeuvre de deux actions d'animation commerciale dans le cadre du programme FISAC Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome - Approbation de la convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSION : EDUCATION CULTURE SOLIDARITE ET SPORTS

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BENZAID

R15/113/1S-15-27985-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE Attribution de subventions à une association de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration - Hors libéralités - 3ème répartition 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BENZAID

R15/114/1S-15-27988-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités - 3ème répartition 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PINATEL

R15/115/1S-MAIRIE DU PREMIER SECTEUR
Désignation des représentants du Premier secteur de la Commune de Marseille auprès des Conseils d'écoles des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements – Établissements du 1^{er} degré.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

ADDITIF 1

COMMISSION : EDUCATION CULTURE SOLIDARITE ET SPORT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mr PINATEL

R15/116/1S-15-26973 -DVSEJ
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE SERVICE DE LA JEUNESSE - Tarifs 2015 / 2016.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mr PINATEL

R15/117/1S-15-27976 -DVSEJ
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme Sabine BERNASCONI

R15/118/1S15-28069 -DAC
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE
Approbation d'une subvention d'investissement à l'association Théâtre du Gymnase Armand Hammer et Bernardines - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association Théâtre du Gymnase Armand Hammer et Bernardines.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSION : DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CRISTOFARI

R15/119/1S15-28097 -DM
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER Attribution de subventions à différentes associations pour des projets d'éducation à l'environnement marin et littoral - Associations La Lyronne, AIEJE et Robins des Villes - Approbation des conventions associées. conventions associées.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. COUTON

R15/120/1S15-28100 -DM
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER -Plan GENLIT- Gestion des espaces naturels de l'archipel du Frioul-Approbation des cofinancements.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

ADDITIF 2

COMMISSION : EDUCATION CULTURE SOLIDARITE ET SPORT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PINATEL

R15/121/1S15-27967 -DVSEJ
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE-SERVICE DE LA JEUNESSE-Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h13

Délibérations du du 10 septembre 2015

15/103/1S-15-28070-DGUP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 - 2ème répartition.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

DELIBERE

R15/104/1S-15-28071-DGUP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions hors libéralités aux associations
développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 -
2ème répartition.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil
Municipal du 14 septembre 2015.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24
voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/105/1S-15-28075-DGUP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur
des personnes handicapées - 2ème Répartition- Approbation des
conventions annexées.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil
Municipal du 14 septembre 2015.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24
voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/106/1S-15-28032-DGUP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Attribution d'une subvention à
l'association Foire aux Santons de Marseille.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil
Municipal du 14 septembre 2015.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24
voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/107/1S-15-27970-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE Attribution de subventions à des associations
agissant en faveur des Anciens Combattants - 2ème répartition
2015.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil
Municipal du 14 septembre 2015.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24
voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/108/1S-15-28019-DSFP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET
HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU
PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1er
arrondissement - Belsunce - Opération Pôle Korsec - Cession au
profit de la SOLEAM dans le cadre de la concession Grand
Centre-Ville..

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil
Municipal du 14 septembre 2015.
Cette propositions mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24
voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/109/1S-15-28022-DAH

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT Grand Centre-Ville - Projet d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multisites Opéra, Mazagran, Coutellerie, Fonderie Vieille, Korsec / Velten, mise en place dans le cadre de l'Opération Grand Centre-Ville - Approbation d'une convention d'OPAH à volet Renouvellement Urbain et volet copropriétés dégradées conclue entre l'ANAH, Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/110/1S-15-28063-DSFP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1er arrondissement - Belsunce - Lot 2 et une cave dans l'immeuble 81, rue Sénac - Cession au profit de Madame Domitille ANDRE.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

15/111/1S-15-28074-DPE

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES SERVICE COMMERCE - Programme FISAC d'intervention en faveur des commerces de proximité - Approbation du FISAC Belsunce - Opération urbaine ZUS Centre Nord à Marseille - Approbation de la convention relative à cette opération.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/112/1S-15-28082-DPE

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES SERVICE COMMERCE - FISAC - Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome - Attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre - Fédération des associations de commerçants du centre-ville de Marseille pour la mise en oeuvre de deux actions d'animation commerciale dans le cadre du programme FISAC Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome - Approbation de la convention.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

DELIBERE

R15/113/1S-15-27985-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE Attribution de subventions à une association de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration - Hors libéralités - 3ème répartition 2015.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/114/1S-15-27988-DASS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités - 3ème répartition 2015.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15 /115/1S - MAIRIE DU PREMIER SECTEUR

Désignation des représentants du Premier secteur de la Commune de Marseille auprès des Conseils d'écoles des 1^{er} et 7^{ème} arrondissements – Établissements du 1^{er} degré.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/116/1S-15-26973 -DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE SERVICE DE LA JEUNESSE - Tarifs 2015 / 2016.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/117/1S-15-27976 -DVSEJ

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/121/1S15-27967 -DVSEJ

DELIBERE

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE-SERVICE DE LA JEUNESSE-Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/118/1S15-28069 -DAC

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE
Approbation d'une subvention d'investissement à l'association Théâtre du Gymnase Armand Hammer et Bernardines -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme -
Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association Théâtre du Gymnase Armand Hammer et Bernardines.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/119/1S15-28097 -DM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER Attribution de subventions à différentes associations pour des projets d'éducation à l'environnement marin et littoral - Associations La Lyrone, AIEJE et Robins des Villes -
Approbation des conventions associées.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité à 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

R15/120/1S15-28100 -DM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER -Plan GENLIT- Gestion des espaces naturels de l'archipel du Frioul-Approbation des cofinancements.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 10 septembre 2015 pour le Conseil Municipal du 14 septembre 2015.
Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité par 24 voix.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sabine BERNASCONI

Mairie du 2^{ème} secteur

In Extenso du 25 juin 2015

La séance du Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements du jeudi 25 juin 2015 est ouverte dans les formes réglementaires à 16 heures 32 sous la présidence de Madame Lisette NARDUCCI, Maire du 2^{ème} Secteur.

Madame le Maire.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, il est 16 heures 30 passées, je déclare la séance du Conseil d'arrondissements ouverte. Je procède à l'appel. Madame le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, le Conseil d'arrondissements peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 9 avril 2015

Madame le Maire.- Je soumetts à votre approbation le compte rendu du Conseil d'arrondissements du 9 avril 2015. Y a-t-il des observations ? (*Pas d'observation*)

Le procès-verbal du 9 avril 2015 est adopté à l'unanimité des présents

2. RAPPORTS VILLE

Rapport n°15/062/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS. DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE. SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD LITTORAL – ANRU. Extension de la maison Pour Tous Kléber, 16 rue Desaix 3^{ème} arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux. Financement

Rapporteur : Mme ISSAN-HAMADY (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- L'extension de la Maison pour Tous Kléber s'inscrit dans le cadre de la ZUS Centre Nord, c'est un projet important pour le quartier Saint-Lazare. Sur ce rapport, y a-t-il des interventions ? (*Pas d'intervention*)

Je vous précise que c'est un projet qui doit démarrer avant fin 2015. Il concerne le quartier Saint-Lazare parce que concomitamment à l'extension de la MPT Kléber, il y a la réalisation du plateau sportif qui fait aujourd'hui l'objet d'études d'aménagement. L'extension va prendre l'espace du plateau sportif de Strasbourg actuel, lequel est d'ailleurs dans un piteux état. C'est important pour ce quartier qui n'a aujourd'hui aucune structure sportive, aucun équipement sportif immédiat au service de la population et des structures qui y travaillent.

Le rapport n°15/062/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/063/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ. DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÊCHES ET DE LA JEUNESSE – Approbation du règlement des accueils périscolaires et des dispositions particulières relatives à chaque accueil périscolaire

Rapporteur : Mme BELARBI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Je précise que nous changeons de temps périscolaire. En ce qui concerne notre secteur, le temps périscolaire du 2^{ème} arrondissement passe du vendredi au mardi et dans le 3^{ème} arrondissement, il se déroulera le jeudi après-midi.

Le rapport n°15/063/2S est approuvé à la majorité

**Abstention du groupe Marseille Bleu Marine
Vote contre de Madame Batoux**

Rapport n°15/064/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION. DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE DE LA MOBILITÉ ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES – DIVISION DE LA MOBILITÉ URBAINE - Approbation de dénomination de voies

Rapporteur : M. DALLARI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Ces nouvelles dénominations de rues sont passées à la Commission de dénomination des voies. Comme vient de le dire M. Dallari, nous aurons donc deux nouveaux noms : Place Gilberto Bosques et rue Édouard Rastouin dans le 3^{ème} arrondissement.

Le rapport n°15/064/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/065/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE. SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE - 2^{ème} arrondissement. Grands Carmes – Cession par la Ville de Marseille des 118 millièmes indivis en pleine propriété détenue par elle sur le lot de copropriété n°1 sis 1 rue des Fiacres au profit de l'EPAEM, en vue de la réalisation du programme de rénovation Urbaine de la ZUS Centre Nord

Rapporteur : Mme BELARBI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Ce rapport concerne la rue des Fiacres. Je rappelle simplement que cela entre aussi dans le cadre de la ZUS Centre Nord. Nous sommes sur la rénovation de ce que nous appelons l'îlot Bon Pasteur. Ce projet doit réhabiliter, rénover toute cette partie, plutôt l'arrière de l'avenue Camille Pelletan, laquelle a déjà été rénovée, pour être en cohérence avec tout ce qui se fait autour dans le cadre d'Euroméditerranée. Nous avons hâte puisque beaucoup de retard a été pris. Il y a déjà eu une prolongation de ce dispositif de la rue des Fiacres, mais pas seulement : la rue Montolieu et les abords doivent aussi entrer dans le cadre de cette requalification puisque l'on est plus sur une requalification que sur une réhabilitation.

Le rapport n°15/065/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/066/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE. SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – Cession d'un bien immobilier sis 114-116 rue Félix Pyat. 3^{ème} arrondissement – au profit de la SPLA SOLEAM

Rapporteur : M. DALLARI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Monsieur Chenoz, en tant que Président, voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. CHENOZ.- C'est un bon rapport. (*Rires*)

Madame le Maire.- *C'est un bon rapport est un grand raccourci !* Cela va dans la continuité de ce que nous disons ici à chaque séance du Conseil d'arrondissements puisque nous avons toujours des rapports sur l'aménagement de cette zone qui se trouve dans le périmètre ANRU. On poursuit cette transformation qui n'est pas encore très visible, mais qui a entamé de gros chantiers avec la création de la nouvelle voie. On est vraiment au début de la mutation d'un quartier qui attend depuis maintenant de nombreuses années, pour ne pas dire 30 ans, que quelque chose se passe. Aujourd'hui, les choses sont en cours de réalisation et tout cela va dans le bon sens. Ce n'est pas très cher pour l'instant. Je pense et j'espère que l'on aura, d'ici quelques années, un prix au mètre carré nettement au-dessus de ce qui est proposé aujourd'hui.

Le rapport n°15/066/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/067/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION. DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN. SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Place de la Joliette. 2^{ème} arrondissement – Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat et de financement entre L'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et la Ville de Marseille pour la réalisation des travaux d'aménagement de la place de la Joliette. Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme

Rapporteur : M. AZOULAI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- S'agissant de la fameuse fontaine de la Place de la Joliette, vous savez que la fontaine qui se situe Place de Strasbourg, doit rejoindre sa jumelle dans le cadre de l'aménagement de cette Place.

Concernant ce rapport, je veux simplement faire part du désaccord de la population de la Place de Strasbourg qui n'entend pas se démunir de sa fontaine qu'elle connaît depuis toujours. Il est évident que nous allons solliciter l'Adjoint compétent pour que la Place de Strasbourg retrouve, sinon conserve, une vraie belle fontaine, puisque ce sujet fait débat. Dans le rapport du Conseil municipal, je crois savoir qu'un don, une donation d'une belle fontaine est faite à la Ville de Marseille. Nous verrons avec l'Adjoint, M. Malrait, si nous pouvons la récupérer –pourquoi pas– pour qu'elle vienne orner la future Place de Strasbourg actuellement en travaux.

Le rapport n°15/067/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/068/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE. SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 3^{ème} arrondissement Tènement situé 31-33-35 rue Cristofol – Cession à Treize Habitat de la parcelle cadastrée 811 section L n°68 et d'une partie de la parcelle cadastrée 811 section L n°69 en vue de la construction d'un programme d'environ 56 logements locatifs sociaux, d'une crèche et de deux locaux pour les Amis de l'Instruction Laïque et l'Office Central des Bibliothèques

Le rapport n°15/068/2S est retiré

Rapport n°15/069/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Opération de rénovation urbaine du quartier de Saint Mauront. 3^{ème} arrondissement – Approbation de l'avenant n°4 à la convention de financement n°10/0429 entre la Ville et le GIP - MRU

Rapporteur : M. DALLARI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire. - Ce dossier est porté par Marseille Rénovation Urbaine dans le cadre de l'ANRU. Nous sommes également ici sur le secteur de la résorption de l'habitat insalubre qui poursuit son œuvre. Il faut simplement espérer qu'au-delà de l'équipement petite enfance (on fait ici allusion à une crèche) nous puissions également obtenir la création, ou plutôt maintenir le projet d'école avec la sortie du tout nouveau quartier –les Docks Libres– lequel va être livré dans quelques mois. Le projet d'école paraît absolument nécessaire pour l'accueil des jeunes enfants et des nouveaux foyers qui vont arriver dans ce quartier.

Le rapport n°15/069/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/070/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION. DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN. SERVICE DE L'ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) – Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville

Rapporteur : Mme BEN AKNE (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire. - Je rappelle que ce rapport traite de l'aide aux propriétaires dans le cadre des ravalements de façades dans l'Opération Grand Centre-Ville. La Ville de Marseille prend en charge 10 % du montant des travaux, quels que soient les revenus des foyers. J'espère vraiment que la Région, qui s'était engagée aux 10 % supplémentaires dans le cadre de ces travaux, pourra un jour ou l'autre intervenir : aujourd'hui, cela reste encore une charge importante pour les propriétaires puisqu'ils paient 90 % du montant des travaux. Cela va aussi dans le bon sens, car le boulevard National va engager sa requalification de la deuxième phase dès la fin de l'année 2015, début 2016. Une

réunion publique vous informera et vous présentera le calendrier de cette requalification.

Le rapport n°15/070/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/071/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – RHI Saint Mauront – Gaillard - 3^{ème} arrondissement – Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2014 – avenant n°10 à la convention de concession n°06/1405 passée avec la SOLEAM

Rapporteur : M. RASCA (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire. - Y a-t-il des interventions ?

Mme BATOUX. - Je voulais intervenir sur ce rapport, M. Chenoz pourrait croire que je lui en veux personnellement, mais pas du tout. Le groupe Front de Gauche va voter contre comme il votera contre tous les comptes rendus annuels de la collectivité 2014 qui passent avec la SOLEAM parce qu'aujourd'hui, il y a une contestation sur la concertation avec les habitants et les usagers, qui a lieu dans tous les quartiers où cela se trouve. Juste un mot pour expliquer qu'il s'agit d'une ligne de conduite que l'on se donne, et l'on conteste ou plutôt on regrette le peu de cas fait des Conseils de citoyens et de l'Association des usagers, que ce soit pour les temps périscolaires ou pour les projets d'aménagement du territoire ou d'aménagement urbain. Il en sera de même pour le Contrat de Ville : il est fait peu de cas des habitants et de leurs capacités à être moteur dans un projet de la Ville faisant en sorte que tout le monde s'y sente bien et y participe à sa juste valeur.

Voilà pourquoi je vais voter contre. J'en profite pour m'excuser de mon départ, car j'ai un souci personnel, mais je ne voulais pas partir sans rien dire, autrement vous auriez cru que j'étais malade.

Madame le Maire. - Merci, Madame Batoux, nous prenons acte de votre intervention.

Le Conseil citoyens est en train de se mettre en place puisque la Mairie de Secteur a écrit à l'ensemble des acteurs pour inciter les acteurs de terrain, les associations, les responsables de structures ou les citoyens à répondre. L'inscription doit se faire par le Net pour pouvoir participer à ces Conseils de citoyens, lesquels sont une instance de consultation citoyenne comme le nom l'indique. En tout cas, au niveau de notre Mairie de Secteur, on a bien essayé d'en informer et d'y associer le plus grand nombre pour participer à ces Conseils. Comme vous, Madame Batoux, nous sommes attachés à la consultation des habitants sur tous les sujets d'ailleurs, que les chantiers soient petits, modestes ou ambitieux. C'est important puisque nous construisons pour eux et avec eux. Après vous avoir entendu, je soumetts ce rapport à votre approbation. Nous avons bien noté votre avis défavorable sur ce rapport.

Le rapport n°15/071/2S est approuvé à la majorité

Abstention du groupe Marseille Bleu Marine

Vote contre de Mme Batoux

Rapport n°15/072/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION. DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN. SERVICE ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS – Approbation d'une augmentation de l'affectation de programme relative à l'opération de requalification de l'éclairage public du boulevard National coordonnée avec la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Rapporteur : M. DALLARI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

M. CHENOZ. - A-t-on consulté les citoyens ?

Madame le Maire. - Oui, on a consulté les citoyens, mais on a surtout consulté notre fournisseur qui a installé l'éclairage public à l'envers. Cela n'arrive pas tous les jours.

M. CHENOZ. - (*Hors micro*) Il ne faut pas écouter les citoyens.

Madame le Maire. - Oui, mais là, c'est l'entreprise qui a fait le travail et ce n'est malheureusement pas une blague. On sait la grandeur de ce chantier, c'est la lumière publique d'un boulevard,

le Boulevard National, et les luminaires ont été montés éclairant le ciel. On aurait pu penser à une blague si nous avions été le 1^{er} avril, mais ce n'en était pas une. Cela nécessite tout de même, pour nous d'abord, du retard puisque le boulevard est mal éclairé. Ce rapport va permettre de relancer le marché afin que le travail soit repris. C'est beaucoup de perte de temps et d'argent puisque le temps c'est de l'argent. C'est un peu dommage, l'important est que les choses soient requalifiées.

Le rapport n°15/072/2S est approuvé à la majorité Abstention de Mme Batoux

Rapport n°15/073/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS. DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE. SERVICE ÉTUDES ET CONDUITE D'OPÉRATIONS – Réalisation du complexe sportif Charpentier – Boulevard Féraud. 3^{ème} arrondissement – Approbation de la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Mme NARDUCCI

J'aurai le plaisir de vous le présenter car ce rapport engage aujourd'hui, très concrètement, la transformation de l'ancienne piscine Charpentier dont vous connaissez l'histoire puisqu'elle a fermé en 2006. Nous avons mené des combats, de nombreuses manifestations pour empêcher la fermeture de cette piscine qui a été utilisée non seulement par les personnes du quartier et les écoles, mais aussi par les entreprises puisque nous avions, entre 12h et 14h, des sociétés commerciales qui y venaient. En résumé, la décision a été prise de fermer. En revanche, nous n'avons pas baissé les bras et nous avons exigé son remplacement par un équipement sportif puisqu'il n'était plus question pour la Ville de conserver une piscine dans ce quartier. Aujourd'hui, après des années de tractations, j'ai le grand plaisir de vous informer que grâce au soutien très important du Conseil Général, lequel s'élève à hauteur de 80 % de 10 M€, un projet très ambitieux doit nous transformer ce site en un stade homologué, celui que nous avons actuellement à Charpentier ne l'est pas. Ce sera un stade en synthétique, équipé de vestiaires, de salles multisports pour les activités de combat, de danse et autres, y compris surtout des aménagements et des stationnements. De plus, on a tout de même obtenu le maintien d'une conciergerie dans la structure qui assurera évidemment sa qualité et son entretien. C'est une très bonne chose. Aujourd'hui, c'est l'engagement municipal de la Ville sur le reste, à savoir les 20 % manquants. On se dirige donc vers la réalisation d'un très bel équipement de qualité qui fera de nouveau l'objet d'une présentation à la population puisque les projets sont maintenant très avancés dans ce quartier où il manquait cruellement un équipement public. C'est une bonne nouvelle. J'espère vraiment que l'on pourra l'inaugurer comme on a pu le voir avec le Service des Sports il y a quelques semaines et qu'il pourra être livré au moins à la mi-2017 puisque l'année 2017 sera l'année Marseille Capitale européenne du Sport. Il serait de bon ton que l'on puisse l'inaugurer à cette même période.

Le rapport n°15/073/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/074/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE. SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 3^{ème} arrondissement. Quartier Belle de Mai – Transfert à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole du parking public de stationnement sis rue Jean Cristofol

Rapporteur : M. DROPY (Lecture du rapport)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire. - Il s'agit d'un transfert, de la régularisation d'un parking qui a mis du temps à se réaliser, mais finalement il a pu se faire, on a pu l'obtenir. Il s'agit du parking devant l'immeuble Le Gyptis rue Jean Cristofol qui a été livré il y a quelque temps et du transfert à la Communauté urbaine pour les entretiens. S'agissant de la rue Jean Cristofol, j'en profite pour rassurer de nombreux habitants inquiets de la disparition de la Bibliothèque OCB

puisque un gros programme va démarrer avec la démolition des immeubles vétustes que sont le 35, le 49 jusqu'à la résidence nommée Cadenat. Il y aura une réservation, on a demandé hier matin au Service de l'Urbanisme de prévoir, entre autres, une crèche et le maintien d'une bibliothèque par l'OCB dans ce programme de reconstruction. C'est une nouvelle importante, j'en parle parce qu'il y a beaucoup d'inquiétude et de réactions suite à sa fermeture. Elle vient de fermer pour les besoins du futur projet. Elle reviendra à la Belle-de-Mai dans des conditions optimales puisque aujourd'hui les locaux sont restreints et n'offrent pas les meilleures conditions possibles, mais c'est un vrai service. Après avoir apporté ces précisions, je soumetts ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°15/074/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/075/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE. SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – Principe de planification du renouvellement urbain de la façade maritime Nord de Saint Mauront à la Viste – Demande de renouvellement et d'extension de la Zone d'Aménagement Différé façade maritime Nord

Le rapport n°15/075/2S est retiré

Rapport n°15/076/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ. DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ. Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires – 2^{ème} répartition 2015 – Budget 2015

Rapporteur : Mme ISSAN-HAMADY (Lecture du rapport)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°15/076/2S est approuvé à la majorité Abstention du groupe Marseille Bleu Marine

Rapport n°15/077/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME – Engagement municipal pour le Logement – Aides à la réalisation de trois Opérations et neuf logements en diffus – Avenant Clos Fleuri, 5^{ème} arrondissement – Les Hauts de la Chartreuse, 14^{ème} arrondissement – Roger Salengro, 15^{ème} arrondissement – Belle Viste, 14^{ème} arrondissement. Rouget de Lisle n°8, 15^{ème} arrondissement – Rouget de Lisle n°18, 15^{ème} arrondissement – Rouget de Lisle n°34, 15^{ème} arrondissement – Bouès, 3^{ème} arrondissement – Parc Saint Louis, 15^{ème} arrondissement – Val des Pins, 13^{ème} arrondissement – Super Belvédère, 14^{ème} arrondissement. Guichoux, 14^{ème} arrondissement

Rapporteur : M. AZOULAI (Lecture du rapport)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire. - Vous n'êtes pas triste tout de même ? (Rires) J'ai cru que cela vous faisait de la peine.

M. AZOULAI. - C'est le local de mon enfance.

Madame le Maire. - C'est le local de votre enfance, je comprends l'émotion. Je souhaite apporter une précision : on a effectivement beaucoup de rapports liés au logement dans notre secteur, mais il faudrait aussi que l'on puisse développer l'accession à la propriété, du loyer libre également et créer des opérations mixtes de logement pour ne pas augmenter cette image de paupérisation – pour moi, elle n'est pas tout à fait réelle – et cette stigmatisation que nous avons, d'être le secteur « le plus pauvre du monde » en parlant marseillais. Mais ce n'est pas loin de la réalité, d'après tout ce que l'on entend. Il serait de bon ton que l'on aille aussi vers des opérations de mixité de logements pour nous aider à créer cette dynamique, pour aider à « booster » ces quartiers. Bien sûr, nous avons besoin de tous les types de logements. Le logement social est important, mais pas seulement, il serait temps que l'on aille enfin vers un autre type d'habitat dans ces quartiers.

C'est un avis personnel, mais c'est celui que je défends et je pense que c'est celui qu'il faut défendre pour ce secteur.

Mme MARTI.- Nous voterons contre ce rapport, non pour le rapport proprement dit mais parce qu'il fait allusion à la loi ALUR que nous pensons être une « loi scélérate », notamment dans nos quartiers, qui oblige à des quotas de logements sociaux sans considérer les autres quartiers, y compris les quartiers sud de Marseille. C'est uniquement pour cela que nous voterons contre.

**Le rapport n°15/077/2S est approuvé à la majorité
Vote contre du groupe Marseille Bleu Marine**

(Départ de Mme Batoux)

Rapport n°15/078/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION. DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE COMMERCE. Attribution d'une subvention à l'association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de Joliette/République/Schuman/Dunkerque/boulevard des Dames (usuellement nommée association la République des Commerçants) pour la réalisation d'un programme d'animations en 2015 – Approbation d'une convention
Rapporteur : Mme GINER-FAUCHOUX (*Lecture du rapport*)

Cet axe commerçant très important se situe approximativement entre le Vieux Port et la Joliette et doit retrouver, à juste titre je pense, la place commerciale qu'il mérite. Je tiens à souligner la présence dans la salle de Mme Ballestra, Présidente de la Fédération des commerçants, et souhaiter aussi la bienvenue à M. **Aubras**, nouveau Président de l'Association des commerçants du Panier, que je suis ravie d'accueillir chez nous. Le rapporteur vous demande d'émettre un avis favorable.

Madame le Maire. Merci, Madame Giner. Je voudrais saluer la représentante de la Chambre de Commerce qui les accompagne tous les deux, ici présente. Ces rapports d'animation sont importants. On a vu la fête de la rue de la République la semaine dernière. Peut-être manque-t-il un peu de communication pour amener davantage de Marseillais dans ces quartiers où il se passe des choses, dans lesquels il faut développer des animations et des actions commerciales afin de recréer cette dynamique dont souffrent certains commerçants.

Mme GINER-FAUCHOUX. Il est vrai qu'à leur décharge, il n'est pas évident de redynamiser un axe si long.

Madame le Maire. Il faut aussi essayer d'avoir un jalonnement depuis le Vieux Port, depuis la Joliette –en tout cas les axes menant vers le J4, le MuCEM– qui indique le quartier historique du Panier, La Vieille Charité. Les Marseillais et les visiteurs qui arrivent à Marseille, empruntent directement le Quai du Port – c'est important aussi, il y a toujours du monde sur le Port– et vont tout droit vers le MuCEM. Le jalonnement, les indications sont très importants pour les inciter à venir et à pénétrer dans ce quartier historique, qui lui, est visité par de nombreux groupes touristiques. On note une désaffection d'un certain nombre de la population dans nos quartiers. C'est simplement une question de panneaux indicateurs, nous les avons demandés. J'espère qu'ils seront mis en place très rapidement pour aider à créer cette dynamique en amenant plus de monde à la rue de la République, à l'intérieur du Panier, etc.

Mme BEN AKNE. L'association des commerçants de la rue de la République s'est d'ailleurs associée avec AMF-ATEMI pour redynamiser cette rue. Je pense qu'il serait bien de le dire puisque ATEMI a une volonté importante et serait prête à ouvrir ses locaux à des artistes.

Madame le Maire. En tout cas, un travail est à faire de ce côté.

M. AZOULAI. Il faudrait peut-être également vérifier les panneaux indicateurs du Panier qui sont dans l'autre sens : ils sont orientés vers la Bourse. Il faudrait les remettre dans le bon sens. Je l'ai signalé.

Madame le Maire. Vous l'avez aussi signalé. Effectivement, il faut un peu de bon sens, cela aide. Je sou mets ce rapport à votre approbation.

**Le rapport n°15/078/2S est approuvé à la majorité
Abstention du groupe Marseille Bleu Marine**

Rapport n°15/079/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville Intercommunal 2015-2020

Rapporteur : M. DALLARI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire. Y a-t-il des interventions sur ce rapport concernant le Contrat de Ville intercommunal ?

Mme MARTI. Je pense qu'il ne suffit pas de bonnes paroles : il faut des actes forts et là, ce contrat nous propose des mots. Je ne suis pas sûre qu'ils ne soient pas creux. C'est pour cela que nous allons voter contre.

Madame le Maire. Je dirai que le Contrat de Ville est parfois une répartition de ce que je qualifie souvent de saupoudrage. Il faut peut-être partir sur moins de projets, mais aller sur le fond pour aider à construire, que ce soit dans le cadre de la cohésion sociale, dans le cadre de vie, mais cela s'avère nécessaire, évidemment. Il est vrai que c'est une question qui fait toujours débat. Cela étant, je sou mets ce rapport à votre approbation.

**Le rapport n°15/079/2S est approuvé à la majorité
Vote contre du groupe Marseille Bleu Marine**

Rapport n°15/080/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Concession d'aménagement – Éradication de l'Habitat Indigne. Lancement d'une étude urbaine opérationnelle sur l'îlot Burel par le concessionnaire – Plombières – Notre Dame de Bon Secours – 3^{ème} arrondissement

Rapporteur : Mme BEN AKNE (*Lecture du rapport*)

J'ajoute que cet îlot avait fait l'objet en 2008 d'un projet de logements sociaux, mais il n'a pas été retenu par les bailleurs sociaux parce que c'est un site vraiment enclavé. J'é mets un avis favorable.

Madame le Maire. Merci beaucoup, vous avez bien fait de rappeler la situation antérieure de ce site.

Le rapport n°15/080/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/081/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Opération de rénovation urbaine ZUS Centre Nord – 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, et 6^{ème} arrondissements – Approbation de l'avenant n°5 à la convention pluriannuelle de financement n°10/669 entre la Ville et le GIP - MRU

Rapporteur : M. AZOULAI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

**Le rapport n°15/081/2S est approuvé à la majorité
Abstention du groupe Marseille Bleu Marine**

Rapport n°15/082/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. SERVICE PROJETS URBAINS – Opération d'Intérêt National Euroméditerranée – Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) littorale à Marseille – 2^{ème}, 3^{ème} et 15^{ème} arrondissements – Dossier de réalisation – Accord de la Ville de Marseille sur les équipements publics – Avis de la Ville de Marseille sur le programme d'équipements publics

Rapporteur : M. RASCA (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire. Sur ce rapport, y a-t-il des interventions ?

Mme MARTI. J'ai peut-être toujours l'air de critiquer le projet d'Euromed...

Madame le Maire. C'est une idée.

Mme MARTI. Oui, sincèrement, c'est une idée. J'ai pu voir sur les CD-Rom ce que cela peut devenir. Il est vrai que c'est un très beau projet, mais j'ai juste l'impression qu'on laisse faire les architectes, qu'on leur fait confiance. Ils nous disent *On va*

réaliser telle et telle chose avec de beaux espaces publics, un écoquartier, etc. Je ne suis pas certaine que l'on prend vraiment en compte les populations et les problématiques de ces arrondissements. C'est ce qui me fait hésiter à voter oui. J'aimerais que l'on puisse rêver et vous dire oui tout de suite. Ce n'est pas le cas, nous préférons donc nous abstenir.

Madame le Maire.- Nous sommes ici dans le cadre de l'extension du périmètre d'Euroméditerranée avec la question des équipements publics qui sont prévus à cet effet. Vous avez raison, Madame Marti, quand on regarde le projet d'Euromed et de son extension, cela fait rêver puisque l'on a une ville totalement transformée, surtout sur son littoral, jusqu'au bout du 15^{ème} arrondissement. Néanmoins, beaucoup de choses ont été réalisées et je dis souvent qu'Euroméditerranée a été une chance pour la Ville. Il ne faut pas oublier que dans les années 1990 il y a eu un véritable exode des Marseillais vers la périphérie de Marseille. Euroméditerranée a permis de « booster », avec des projets importants, le plus grand chantier européen qui s'est déroulé ici. Nous sommes totalement concernés, d'ailleurs l'intégralité d'Euromed 1 se situe ici. J'ai toujours dit qu'il fallait que cette transformation, cette mutation bénéficient bien sûr à la ville, amènent de nouvelles populations, mais soient surtout bénéfiques à la population résidente.

On ne va pas revenir sur la rue de la République, cette séquence de six années a été difficile pour les Marseillais, pour nous, pour nos populations. Néanmoins, il y a aujourd'hui une vraie mutation, une vraie transformation de la ville. Encore une fois, elle doit changer l'image de la ville, mais elle doit aussi apporter un confort de vie, un cadre de vie pour les Marseillais qui sont les nôtres, nos résidents et notre identité. Aujourd'hui, je pense que nos résidents –on les rencontre au quotidien, on vit avec eux– sont plutôt heureux de voir les choses, le cadre de vie est agréable. Ma seule remarque est que tout n'est pas terminé puisque dans le cadre d'Euromed 1, il reste encore des chantiers importants, je pense à l'aménagement de la ZAC Saint-Charles qui fera d'ailleurs l'objet d'un débat, on est encore loin d'avoir achevé. En même temps, il est une réalité que notre secteur change, les abords changent. Le prix du mètre carré a aussi forcément évolué. Il faut essayer que cette évolution soit bénéfique à l'ensemble de nos populations, aux Marseillais. Cela n'empêche pas d'accueillir, au contraire, de nouvelles populations dans ces quartiers pour créer la dynamique. Si je me réfère aux réservations des nouvelles opérations, on est en effet très attractifs puisqu'elles se vendent très rapidement. En tout cas, je suis très surprise de voir la vitesse à laquelle les réservations sont mises sur les opérations nouvelles, les choses vont très vite.

Ma question et mon problème concernent les équipements publics : on construit énormément mais les choses vont être compliquées si les équipements publics, notamment l'accueil de la petite enfance dont je parlais tout à l'heure, les écoles, ne suivent pas. C'est la question qu'il faut suivre, à laquelle on doit être attentifs pour que les choses accompagnent ce bouleversement. Quand on regarde la ville, il faudrait être aveugle pour ne pas se rendre compte que les choses vont évoluer. Maintenant, il faut garder cette vigilance qui est la nôtre et que nous garderons toujours. Je soumetts ce rapport à votre approbation.

Le rapport n°15/082/2S est approuvé à la majorité
Abstention du groupe Marseille Bleu Marine

Rapport n°15/083/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT. Éradication de l'Habitat Indigne – Concession EHI lot 2 passée avec Urbanis Aménagement – Approbation du Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2014. Approbation de l'avenant n°17 à la convention de concession d'aménagement

Rapporteur : M. DALLARI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- On parle beaucoup en sigles, ce n'est pas toujours compréhensible : il s'agit de l'Éradication de l'Habitat indigne (EHI) et de l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée (EPAEM). C'est un rapport très global qui ne

concerne pas moins de 75 immeubles dans les quartiers de résorption de cet habitat indigne. Ce projet global nous concerne puisque nous avons malheureusement quelques-uns de ces immeubles dans ce dispositif.

Le rapport n°15/083/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/084/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. SERVICE PROJETS URBAINS – Avis du Conseil Municipal sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille

Rapporteur : Mme NARDUCCI

Il s'agit de l'avis qui sera posé, en tout cas porté au Conseil municipal sur la modification du Plan local d'urbanisme de Marseille. Vous savez qu'une enquête publique est ouverte sur cette modification qui porte sur l'ensemble de la ville. Le Plan local d'urbanisme nécessitant des adaptations pour être en conformité avec le contexte législatif évolutif et aussi aux objectifs qui sont portés par la Ville, il a donc été demandé à la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole d'engager une procédure de modification du PLU pour permettre la prise en compte des réflexions en matière d'urbanisme et d'aménagement. Cette procédure de modification permettra aussi de prendre en compte les impacts de la loi ALUR et d'adapter les supports graphiques dudit document d'urbanisme au format numérique.

En ce qui concerne cette modification du Plan local d'urbanisme, je ne pourrai pas voter favorablement ce rapport puisque c'est un rapport global qui concerne toute la ville et pas seulement notre secteur même si les modifications, qui sont par ailleurs portées dans la ville, sont plutôt une bonne chose dans le cadre du développement urbanistique de la ville. En ce qui nous concerne, la modification du Plan local d'urbanisme de la ZAC Saint-Charles et l'aménagement de la Porte-d'Aix sont intégrés dans ce document.

Vous connaissez les débats que nous avons eus ici pour essayer de préserver un maximum d'espaces verts à la Porte-d'Aix. C'est un dossier qui a déjà été renvoyé à deux reprises, totalement annulé en 2006, puis relancé avec pour seule obsession la préservation d'un minimum d'espaces verts dans un secteur pour lequel il y a des projets ambitieux : l'accueil de trois écoles supérieures avec des résidences étudiantes, un hôtel, l'agrandissement de l'EMD (l'École de management), la requalification d'un boulevard, donc plutôt des espaces agréables. Je ne peux toutefois valider d'éventuelles possibilités – cela fera également l'objet de cette modification – de bâtir sur des espaces que l'on veut préserver tout près de l'Arc de triomphe. C'est un engagement que nous avons pris ici, c'est un engagement qui a été pris par l'ensemble des institutionnels depuis des années. C'est la raison pour laquelle je veux m'abstenir, pour ne pas pénaliser l'ensemble du Plan local d'urbanisme de la Ville. En tout cas, un désaccord de fond fera d'ailleurs l'objet d'une discussion au sujet de la Porte-d'Aix. C'est la raison pour laquelle, je vous propose de vous abstenir sur ce rapport.

M. CHENOZ.- Madame le Maire, nous avons bien entendu vos arguments. Ce rapport, qui est la modification n°1 du PLU, vise à retrouver l'esprit du PLU originel : le PLU à cause de la loi ALUR, la mauvaise loi DUFLOT, a été mis à mal dans des dérives, notamment par la suppression des COS et la taille minimale des parcelles. Toutes les villes sont en train de le modifier.

En ce qui concerne la ZAC, il existe un règlement. Le Maire de Marseille et le Président de la Communauté urbaine, Guy Teissier, avec qui j'étais tout à l'heure, m'ont assuré que les espaces verts seront conservés comme ils étaient prévus dans le règlement de la ZAC, c'est-à-dire que cela ne modifie pas le Plan que vous avez eu. Plutôt que de donner du grain à moudre à une éventuelle opposition qui profiterait tout de suite du prétexte en disant *Vous n'êtes pas d'accord entre vous, etc.*, je vous propose, à ceux qui veulent s'abstenir dans ce Conseil d'arrondissements, de vous rapprocher de la Communauté urbaine, voire de Mme Laure-Agnès Caradec, qui vous montrera les plans pour vous rassurer. Bien entendu, on comprend qu'il n'est pas question de supprimer les espaces verts, mais la Place va être refaite, on a des dessins, ce que gère Euroméditerranée, tout ce qui a été, rien ne bouge. C'est surtout pour les zones pavillonnaires que l'on fait ces modifications, notamment pour le COS et les parcelles

minimales. Puis-je vous suggérer, Madame le Maire, vous qui vous absteniez et à ceux qui veulent s'abstenir, de voir M. Guy Tessier avant le Conseil municipal, il vous rassurera à ce sujet. En ce qui concerne notre groupe, nous voterons pour parce que nous votons tout ce que le Maire de Marseille nous propose.

Madame le Maire. - J'entends, Monsieur Chenoz. Je vous disais que je m'abstiendrais et que je ne pourrai pas voter favorablement ce rapport car –pour les arguments que vous venez d'évoquer– il concerne l'ensemble de la ville et surtout il y a une chose importante dans ce document : la possibilité de constructions sur ces espaces verts qui s'ouvre et qui existe aujourd'hui autour de la Porte-d'Aix.

Pour votre information, j'ai bien sûr rencontré Mme Caradec en charge de ce dossier. Nous avons travaillé sur les planches, puisque ce sont des planches dans le cadre du PLU qui, effectivement, prévoient la possibilité de construire sur ces espaces verts lesquels ne sont plus très nombreux. Je m'exprime après avoir vérifié le document au préalable qui n'est pas simple, très difficile. Il sera présenté puisqu'une enquête publique sera ouverte pour que chacun puisse s'exprimer à ce sujet, mais il ouvre véritablement la possibilité de construire, c'est ce que prévoit Euroméditerranée. Pour votre information, je ne siége plus à Euroméditerranée depuis trois mois, mais je reste tout à fait vigilante puisque ce sont eux qui portent ce projet et l'on s'est trop battu pour préserver ces espaces. Il faut bien sûr évoluer, avoir des constructions, je le disais tout à l'heure, mais on ne peut pas renier l'ensemble des espaces autour de l'Arc de triomphe. Je n'ai pas l'impression que ce qui est prévu aujourd'hui va effectivement dans ce sens. C'est la raison pour laquelle je propose l'abstention sur ce rapport. En tout cas, je vais soumettre ce rapport au vote de manière très précise pour que chacun puisse s'exprimer à ce sujet.

M. CHENOZ. - Merci.

Madame le Maire. - Je soumetts donc ce rapport à votre approbation. Qui est pour le rapport qui prévoit la modification du PLU ? M. Chenoz, Mme Bruguière, Mme Issan-Hamady, M. Dropy, Mme Bélarbi...

M. CHENOZ. - (*Hors micro*) J'ai la procuration de Mme Biaggi.

Madame le Maire. - ...Vous avez la procuration de Mme Biaggi, et M. Michel Azoulai.

Qui s'abstient ? Tous les autres. Merci. Pour le rapport, en tout cas pour le Conseil d'arrondissements, il y a abstention à la majorité.

M. CHENOZ. - (*Hors micro*) Excusez-moi, normalement quand on s'abstient, on ne compte que ceux qui ne se sont pas abstenus, c'est-à-dire que s'il y avait eu cinq votes contre, ils auraient été contre. Comme il y a sept pour, c'est un avis favorable.

Madame le Maire. - Le « pour » du groupe a bien été noté, Monsieur Chenoz, rassurez-vous.

M. CHENOZ. - (*Hors micro*) C'est par rapport à l'avis favorable du Conseil.

Sur le rapport n°15/084/2S - modification du PLU, les voix exprimées sont :

Pour : M. Chenoz, Mme Issan-Hamady, M. Dropy, Mme Bélarbi, M. Azoulai, Mme Biaggi (mandat à M. Chenoz).

Abstention : les autres élus présents.

Rapport n°15/085/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ. DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ. Subventions d'équipement à diverses associations – 1^{ère} répartition 2015

Rapporteur : M. DROPY (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

**Le rapport n°15/085/2S est approuvé à la majorité
Abstention du groupe Marseille Bleu Marine**

Rapport n°15/086/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION. DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – MISSION MARSEILLE EMPLOI – Attribution pour l'année 2015 de subventions aux associations qui oeuvrent en faveur de la création d'emploi par l'insertion professionnelle et l'activité économique – 2^{ème} série – Approbation de conventions

Rapporteur : M. RASCA (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°15/086/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/087/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ. DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ. Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social – 2^{ème} répartition 2015

Rapporteur : M. DROPY (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

**Le rapport n°15/087/2S est approuvé à la majorité
Abstention du groupe Marseille Bleu Marine**

Rapport n°15/088/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ. DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ. Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Droits des Femmes – 2^{ème} répartition 2015

Rapporteur : Mme BELARBI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

**Le rapport n°15/088/2S est approuvé à la majorité
Abstention du groupe Marseille Bleu Marine**

Rapport n°15/089/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS. DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives – 3^{ème} répartition 2015. Approbation de conventions – Budget primitif 2015

Rapporteur : M. BERGAMINI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

**Le rapport n°15/089/2S est approuvé à la majorité
Abstention du groupe Marseille Bleu Marine**

Rapport n°15/090/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ. DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ. Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – Hors libéralités – 2^{ème} répartition 2015

Rapporteur : Mme BEN AKNE (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°15/090/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/091/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ. DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ. Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – Libéralités – 2^{ème} répartition 2015

Rapporteur : Mme GINER-FAUCHOUX (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°15/091/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/092/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ. DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement et à l'aide à l'action année 2015 aux associations culturelles – 3^{ème} répartition – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations

Rapporteur : M. DROPY (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°15/092/2S est approuvé à la majorité
Vote contre du groupe Marseille Bleu Marine

Rapport n°15/093/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ. DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. Attribution d'une subvention d'investissement à la SCIC Friche Belle de Mai – Approbation d'une convention conclue entre la Ville de Marseille et la SCIC Friche Belle de Mai

Rapporteur : Mme GINER-FAUCHOUX (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- S'agissant de la réalisation du *playground*, ce sont des aménagements sportifs au sein même de la Friche sont en cours et seront prêts, en tout cas inaugurés, au mois de septembre pour la rentrée scolaire, les scolaires pourront bénéficier de ces équipements. La partie qui est proposée va être mise à la disposition de la Maison pour Tous et la partie jeunesse sera sur la Friche : les équipements culturels ou les plateaux qui se trouvent au sein de la Friche, aujourd'hui aménagés et libres de toute occupation, permettront d'avoir davantage d'équipements et d'espaces pour pratiquer tous types de loisirs ou de sports. Il ne s'agit pas d'un transfert de la Maison pour Tous vers la Friche, mais de lieux supplémentaires au bénéfice de la Maison pour Tous pour pouvoir bénéficier de structures pour lesquelles elles sont privées.

Le rapport n°15/093/2S est approuvé à la majorité
Abstention du groupe Marseille Bleu Marine

Rapport n°15/094/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ. DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes culturels - 3^{ème} répartition 2015. Approbation de quatre conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations et organismes

Rapporteur : Mme BEN AKNE (*Lecture du rapport*)

Cette association, qui a fabriqué les bancs devant le Stade Gris de Félix Pyat, a fait un excellent travail. Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- S'il n'y a pas d'intervention, je soumetts ce rapport à votre approbation.

Mme MARTI.- Nous venons juste d'avoir le rapport, nous ne prendrons pas part au vote. J'en profite pour signaler que nous recevons les rapports vraiment très tard, nous sommes parfaitement informés que ce n'est la faute des services de la Mairie du 2/3. Je ne comprends pas comment on peut essayer de travailler. Serait-il possible de faire remonter à la Mairie Centrale que les conseillers municipaux d'arrondissements, pour bien faire leur travail... Je ne trouve pas très républicain ou très démocratique de recevoir les rapports une dizaine d'heures avant le Conseil.

Madame le Maire.- En l'occurrence, les rapports nous sont parvenus aujourd'hui en fin de matinée. Nous avons dû travailler entre 12h et 14h pour pouvoir les étudier, faire la synthèse et vous les proposer. Cette problématique ne date malheureusement pas d'aujourd'hui, on le regrette beaucoup parce que nous n'avons effectivement pas le temps de les étudier pour pouvoir nous prononcer. Sachez que d'autres rapports sont

arrivés en début d'après-midi que je n'ai pas envoyé parce que l'on n'a pas le temps matériel de les traiter. C'est effectivement regrettable parce que l'on aurait dû pouvoir en parler ici en cette séance. Vous savez que cela ne dépend pas de nous. Bien sûr, nous le demandons à chaque fois, mais on n'en a pas la maîtrise. J'entends tout à fait ce que vous dites. Vous ne prenez donc pas part au vote. Pour le Cabanon vertical, je soumetts ce projet.

Le rapport n°15/094/2S est approuvé à la majorité
Ne prend pas part au vote le groupe
Marseille Bleu Marine

Rapport n°15/095/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ. DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Délégation de service public de la restauration scolaire du 1^{er} degré Avenant n°5 au contrat n°11/0881 passé avec la société Sodexo

Rapporteur : M. AZOULAI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Merci, Monsieur Azoulai, d'avoir précisé ce 5e sur la fourniture des repas de la Sodexo pour les écoles.

Le rapport n°15/095/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/096/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ. DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Restauration scolaire – Participation des convives au prix des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires et les collèges en gestion municipale – Participation aux garderies – Attribution d'un tarif social

Rapporteur : M. GINER-FAUCHOUX (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°15/096/2S est approuvé à la majorité
Ne prend pas part au vote le groupe
Marseille Bleu Marine

Rapport n°15/097/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT. PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE 2015 – 1^{ère} série d'opérations d'investissement

Rapporteur : Mme GINER-FAUCHOUX (*Lecture du rapport*)

Il est essentiel de respecter et de rappeler le rôle très important de ces structures dans nos quartiers si difficiles et de les accueillir dans un endroit réhabilité. On ne peut voter que favorablement.

Madame le Maire.- La Fraternité de la Belle-de-Mai est bien connue et existe depuis très longtemps dans ce quartier, d'ailleurs.

Le rapport n°15/097/2S est approuvé à la majorité
Vote contre du groupe Marseille Bleu Marine

Rapport n°15/098/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE. SERVICE ACTION FONCIÈRE – 2^{ème} arrondissement – Joliette ZAC de la Joliette – Acquisition par la Ville de Marseille auprès de l'EPAEM du volume immobilier correspondant à l'enveloppe foncière du Théâtre de la Joliette

Rapporteur : M. BERGAMINI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Il s'agit de transfert de propriété.

Le rapport n°15/098/2S est approuvé à la majorité

Abstention du groupe Marseille Bleu Marine**Rapport n°15/099/2S**

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION. DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE COMMERCE. Attribution d'une subvention à l'association des Commerçants et Artisans Clary – Saint Lazare – Pelletan pour la réalisation d'animations commerciales en 2015. **Approbation d'une convention**

Rapporteur : Mme GINER-FAUCHOUX

Ce rapport concerne les associations de commerçants, plus particulièrement l'association des commerçants et artisans Clary – Saint-Lazare – Pelletan dont la Présidente est présente dans la salle. Je rappelle l'importance des subventions votées pour redynamiser les quartiers, les noyaux villageois et l'importance des commerces qui sont le lien social. *(Lecture du rapport)*

On a donc une présidente très dynamique, que j'accompagne très volontiers. Je ne peux qu'inciter les subventions à venir grossir les caisses des associations de commerçants pour que l'on puisse continuer à redynamiser nos noyaux villageois si importants. Le montant de cette subvention est de 5 000 €, voyez qu'avec peu de « sous » on arrive à faire beaucoup de choses. Imaginez, si vous nous donnez encore un peu plus, ce que l'on arrivera à faire. Je vous demande d'émettre un avis favorable.

Le rapport n°15/099/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/100/2S

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE. Attribution de subventions à deux associations

Rapporteur : M. AZOULAI *(Lecture du rapport)*

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°15/100/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/101/2S

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE. Attribution de subvention à deux associations

Rapporteur : Mme ISSAN-HAMADY *(Lecture du rapport)*

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Je rappelle simplement que la Mairie de Secteur participe également à ce festival : vous savez que les places sont à 18 €, nous achetons 100 places à 17 € pour permettre à des personnes en difficultés d'accéder à des spectacles et de pouvoir y participer pour le prix de 1 €. Chaque année, nous sommes donc présents sur ce festival.

Le rapport n°15/101/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/102/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION. DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE TOURISME ET CONGRÈS - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Création d'un lieu multi-accueil petite enfance à la Friche Belle-de-Mai pour l'organisation du colloque Les lieux d'accueil de la petite enfance construisent-ils de nouvelles parentalités ? **Approbation d'une convention**

Rapporteur : M. DROPHY *(Lecture du rapport)*

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- 1 000 congressistes, c'est effectivement bon pour l'économie marseillaise. Si l'on pouvait en avoir plus souvent, ce serait une bonne chose.

Le rapport n°15/102/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/103/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION. DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME. Contrat de Baie – Attribution de subventions libéralités aux associations le Naturoscope et l'AIEJE – Approbations des conventions de subventions associées

Rapporteur : Mme BEN AKNE *(Lecture du rapport)*

Le rapport n°15/103/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/104/2S

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ – SERVICE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – Attribution de subventions pour des actions de prévention de la délinquance

Rapporteur : M. AZOULAI *(Lecture du rapport)*

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°15/104/2S est approuvé à la majorité

Ne prend pas part au vote le groupe Marseille Bleu Marine

Rapport n°15/105/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION. DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS – Attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget Primitif 2015 – 1^{ère} répartition

Rapporteur : M. DALLARI *(Lecture du rapport)*

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°15/105/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/106/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION. DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS – Approbation d'une convention entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour la Gestion de la Politique de la Ville de Marseille – Développement des ateliers Santé Ville (ASV) – Exercice 2015

Rapporteur : M. AZOULAI *(Lecture du rapport)*

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°15/106/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/107/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION. DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ - SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS – Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2015. 1^{ère} répartition

Rapporteur : Mme BEN AKNE *(Lecture du rapport)*

Le rapporteur émet un avis favorable.

Le rapport n°15/107/2S est approuvé à l'unanimité

Rapport n°15/108/2S

DIRECTION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION. DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME. SERVICE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET MARINES – Attribution de subventions à l'association Office de la Mer Marseille Provence – Approbation des conventions – 2^{ème} répartition – Budget primitif 2015

Rapporteur : M. DROPY (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Je rappelle que la Mairie de Secteur sera présente dans le calendrier officiel de « Septembre en mer » avec des animations qui figureront dans le programme de Marseille : une sardinade géante en partenariat avec la Fédération des commerçants des 2/3, également un vernissage et différentes actions qui seront menées au mois de septembre dans le cadre du Festival « Septembre en Mer ». Je sou mets ce rapport à votre approbation.

**Le rapport n°15/108/2S est approuvé à la majorité
Abstention du groupe Marseille Bleu Marine**

Monsieur Dupuis, n'aimez-vous pas « Septembre en mer » ? C'est votre droit. Je note.

M. DUPUIS.- Si, mais je trouve que c'est trop cher. On peut donner des subventions, après il y a des priorités à faire dans le secteur et je pense que l'argent pourrait aller ailleurs.

Madame le Maire.- Dont acte.

Rapport n°15/109/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ. DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÊCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014-2015 – Approbation de 11 avenants aux conventions d'objectifs

Rapporteur : M. DROPY (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Il s'agit en fait d'une régularisation pour permettre de payer les intervenants des annulations périscolaires de l'année scolaire s'achève.

M. DUPUIS.- Nous ne prendrons pas part au vote des derniers rapports puisque nous venons de les avoir.

**Le rapport n°15/109/2S est approuvé à la majorité
Ne prend pas part au vote le groupe
Marseille Bleu Marine**

Rapport n°15-110-2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE. SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 2^{ème} arrondissement. Quartier Hôtel de Ville – Îlot Abadie – Cave de l'immeuble 17 rue du Poirier – 22 place des Moulins. Cession au profit du syndicat des copropriétaires

Rapporteur : M. DALLARI (*Lecture du rapport*)

Le rapporteur émet un avis favorable.

Madame le Maire.- Concernant ce rapport, il est difficile de faire autrement.

**Le rapport n°15-110-2S est approuvé à la majorité
Ne prend pas part au vote le groupe
Marseille Bleu Marine**

Rapport n°15/111/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT. DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE. SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIÈRE ET PATRIMONIALE – 3^{ème} arrondissement – Saint Mauront – Comptoir de la Victorine – 29 à 33 rue Toussaint et 10 rue Sainte-Victorine – Renonciations partielles de dettes au profit d'associations occupant le Comptoir de la Victorine

Rapporteur : Mme GINER-FAUCHOUX (*Lecture du rapport*)

C'est un juste retour des choses quand on voit l'état dans lequel se trouvent les locaux. Les associations ont beaucoup de mérite à rester dans ces lieux, lieux emblématiques très importants sur Saint-Mauront et dans tout le secteur. Je vous demande d'émettre un avis favorable pour valider cet abattement.

Madame le Maire.- En effet, il s'agit d'une remise de dette à hauteur de 60 % des loyers qui étaient impayés, compte tenu de leur importance et que les résidents justifient par la qualité des locaux dans lesquels ils sont aujourd'hui et qui nécessitent effectivement une vraie réhabilitation. C'est un sujet que l'on aura l'occasion de revoir.

**Le rapport n°15/111/2S est approuvé à la majorité
Ne prend pas part au vote le groupe
Marseille Bleu Marine**

Rapport n°15/112/2S

DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE – SERVICE BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITÉ. Installation à titre gracieux de bornes informatiques dans les Bureaux Municipaux de Proximité par la société le Résidentiel Numérique dont le site public est www.ma-residence.fr dans le cadre du Mieux Vivre Ensemble – Approbation de la convention avec cette société

Rapporteur : M. BERGAMINI (*Lecture du rapport*)

Dans ce rapport, ce qui est magnifique, Madame le Maire, c'est que c'est gratuit ! (*Rires*) C'est la première fois que je vois un rapport où il n'y a pas... Je cherchais des sommes, mais je n'en trouve pas, c'est gratuit. Les personnes vont pouvoir se connecter dans le bureau alors qu'ils attendaient leur tour pour pouvoir accéder à Internet. C'est magnifique. Vous devriez également en demander un pour le mettre dans l'entrée, le public, quand il nous écoute, pourrait aussi consulter Internet.

Madame le Maire.- Nous allons suivre votre conseil.

M. BERGAMINI.- Je vote favorablement ce rapport et je vous demanderai d'en faire autant.

Madame le Maire.- C'est si gentiment demandé que je sou mets ce rapport à votre approbation. Le groupe Bleu Marine ne vous suit pas.

(*S'adressant à Mme Marti*) C'est parce que vous n'avez pas eu le rapport à temps. Vous avez compris que c'était une boutade.

Mme MARTI.- Oui.

**Le rapport n°15/112/2S est approuvé à la majorité
Ne prend pas part au vote le groupe
Marseille Bleu Marine**

Madame le Maire.- L'ordre du jour est épuisé mais avant de lever la séance, je voudrais vous informer qu'il y aura un Conseil municipal extraordinaire au mois de septembre, car il s'agira d'élire les représentants de la future Métropole. Vous savez qu'au 1^{er} janvier 2016, nous passerons à la Métropole, ainsi en a décidé le Gouvernement. Il s'agira d'élire 39 élus supplémentaires dans cette Métropole. Le Conseil municipal du mois de septembre permettra donc d'organiser cette élection. Par conséquent, il n'y aura pas de Conseil classique d'arrondissements ou de Conseil municipal dédiés à l'étude des rapports. En revanche, le prochain Conseil municipal aura lieu au mois d'octobre 2015. Nous n'avons pas les dates précises à vous indiquer aujourd'hui, elles vous seront communiquées en temps voulu. Comme nous sommes à la veille des vacances, je voudrais vous souhaiter à chacune et chacun d'entre vous, qui partez peut-être vers des lieux de soleil ou d'ailleurs, de bien profiter de cette période puisque vous avez tous beaucoup travaillé. Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Applaudissements)

La séance est levée à 18 heures 15.

Délibérations du Jeudi 10 septembre 2015

RAPPORTEUR : Monsieur ALI Smaïl -

Rapport n° 15/113/2S

N° 15-28016-DAH Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Opération de rénovation urbaine du quartier de Saint-Mauront – 3ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de financement n° 10/0429 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

L'opération de renouvellement urbain de la ZUS Saint Mauront – Bellevue fait l'objet d'une convention signée le 18 décembre 2009 entre l'ANRU, la CUMPM, le Département, la Région, l'Association Foncière Logement, la SEM Marseille Aménagement, la SEM Marseille Habitat, l'OPAC Sud, la SA Logis Méditerranéen, le GIP du GPV devenu Marseille Rénovation Urbaine (GIP – MRU) et l'État.

Cette convention a déjà fait l'objet de plusieurs avenants :

- deux avenants locaux l'un précisant le programme de constructions, l'autre identifiant Nexity dans la famille de subventions « intervention sur habitat privé » sur deux opérations de logements avec accession (Caserne Cardot et Auphan Charpentier).

- un avenant national actant les évolutions du projet

- un avenant financier entre la ville et le GIP-MRU actant le changement de maîtrise d'ouvrage et l'ajustement des lignes d'ingénierie et prorogeant la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Il nous est aujourd'hui demandé d'approuver un avenant n°5 entre la Ville et le GIP – MRU actant la fusion de deux lignes de constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage de 13 Habitat qui constituent une seule et même opération, sans modification du montant de la subvention de la Ville.

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cet avenant et tous documents relatifs à la mise en œuvre de ces opérations.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2ème et 3ème ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15–28016-DAH relatif à la DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Opération de rénovation urbaine du quartier de Saint-Mauront – 3ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°5 à la convention de financement n° 10/0429 entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité.

Le Maire d'Arrondissements
Lisette NARDUCCI

RAPPORTEUR : Monsieur Didier DALLARI -

Rapport n° 15/114/2S

N° 15-28017-DSFP Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 2ème arrondissement – Vieille Charité – Immeuble 48, impasse Sainte Françoise – Cession d'un terrain d'une superficie de 8m² au profit de Madame TONNIES Stéphanie et de Monsieur ELBRANDRAWY Youssef -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

La Ville de Marseille est propriétaire d'un terrain sis 48 impasse Sainte Françoise, 2ème arrondissement.

Sur leur demande, et par acte du 3 Avril 2007, la Ville a cédé à Madame TONNIES Stéphanie et Monsieur ELBRANDRAWY Youssef, demeurant sur la parcelle mitoyenne au dit-terrain, un bâti d'environ 106 m², en vue de la création d'une maison de chambres d'hôtes au Panier, dite la « Maison du Petit Canard ».

- Il nous est aujourd'hui demandé d'approuver le protocole foncier par lequel la Ville de Marseille s'engage à céder à Madame TONNIES Stéphanie et à Monsieur ELBRANDRAWY Youssef, environs 8m² supplémentaires, à détacher du terrain communal situé 48 impasse Sainte Françoise, 13002.

- La présente cession s'effectuera moyennant le prix de 2 000 Euros conformément à l'estimation de France Domaine.

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer le protocole foncier fixant les modalités de cette acquisition.

La recette correspondante sera inscrite aux budgets 2015 et suivants nature 775 – fonction 01.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15- 28017-DSFP relatif à DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 2^{ème} arrondissement – Vieille Charité – Immeuble 48, impasse Sainte Françoise – Cession d'un terrain d'une superficie de 8m² au profit de Madame TONNIES Stéphanie et de Monsieur ELBRANDRAWY Youssef -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

**Le Maire d'Arrondissements
Lisette NARDUCCI**

RAPPORTEUR : Noro ISSAN-HAMADI -

Rapport n° 15/115/2S

N° 15-28022-DAH Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Grand Centre-Ville- Projet d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multisite Opéra, Mazagran, Coutellerie, Fonderie Vieille, Korsec/Velten, mise en place dans le cadre de l'Opération Grand Centre-Ville – Approbation d'une convention d'OPAH à volet Renouvellement Urbain et volet copropriétés dégradées conclue entre l'ANAH, Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

La Ville de Marseille a mis en place en 2011 une concession d'aménagement « Grand Centre-Ville » visant à intervenir en renouvellement urbain sur 35 pôles ciblés à l'intérieur d'un périmètre de cohérence de 1 000 hectares.

Cette opération, confiée à la SOLEAM, doit participer à la transformation des quartiers en intervenant sur le logement, l'attractivité commerciale et touristique, les équipements de proximité et l'espace public.

Notre secteur est concerné par deux pôles :

- Coutellerie
- Fonderie Vieille

Dans ce cadre, il nous est demandé d'approuver :

- la sollicitation de la CUMPM par la Ville de Marseille pour la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) « multisites » à volet « copropriétés dégradées » dans le cadre de la concession d'aménagement Grand Centre-Ville sur la commune de Marseille, en application de l'article L303-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- le projet de convention d' OPAH RU « multisites » à volet « copropriétés dégradées » Grand Centre-Ville établissant les objectifs et les conditions du partenariat financier entre l'ANAH, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et la Ville de Marseille,

- le dispositif municipal d'aides aux propriétaires privés pour la réalisation de travaux de réhabilitation, mis en place dans le cadre de cette opération,

- La Ville de Marseille fera l'avance pour le compte du Conseil Départemental des aides aux propriétaires privés qu'il entend octroyer en tant que signataire de la convention d' OPAH RU dans la limite de la décision financière qui lui sera notifiée A la signature de la convention d'OPAH, le Conseil Départemental versera à la Ville une avance de 24 495 Euros en application de l'article 6.4.4 de la dite convention

- La Ville de Marseille fera l'avance pour le compte du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, des aides aux propriétaires privés qu'il entend octroyer dans le cadre de la convention d'OPAH RU.

A ce titre, est approuvée la convention financière spécifique à signer entre la Ville et la Région.

- Les crédits nécessaires à cette mise en œuvre seront imputés à l'affectation de l'autorisation de programme de 2 000 000 d'Euros approuvée par délibération en date du 9 décembre 2013 dans la limite des décisions financières que les partenaires notifieront à la Ville de Marseille.

- Monsieur le Maire ou son représentant, est habilité à solliciter des aides financières auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution

- Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer la dite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-28022-DAH relatif à la DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Grand Centre-Ville- Projet d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multisite Opéra, Mazagran, Coutellerie, Fonderie Vieille, Korsec/Velten, mise en place dans le cadre de l'Opération Grand Centre-Ville – Approbation d'une convention d'OPAH à volet Renouvellement Urbain et volet copropriétés dégradées conclue entre l'ANAH, Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

Le Maire d'Arrondissements
Lisette NARDUCCI

RAPPORTEUR : Monsieur Michel AZOULAI -

Rapport n° 15/116/2S

N° 15-28036-DSFP Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – Principe de planification du renouvellement urbain de la façade maritime nord de Saint Mauront à la Viste – Demande de renouvellement et d'extension de la Zone d'Aménagement Différé façade maritime nord -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Suite à la demande du Conseil Municipal à la CUMPM de saisir Monsieur le Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône, une délibération en date du 27 juin 2005 créait une Zone d'Aménagement Différé sur la façade maritime nord tout en désignant la commune de Marseille comme titulaire du droit de préemption.

Suite à une délibération en date du 9 octobre 2006, un arrêté préfectoral en date du 24 Avril 2007 permet de créer une extension du périmètre de la Zone d'Aménagement Différé sur la façade maritime nord à la portion du territoire comprise entre le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée et le secteur d'intervention en Droit de Préemption renforcé de Saint Mauront et d'en désigner la commune de Marseille comme titulaire du droit de préemption.

Le bilan foncier de la ZAD FMN de novembre 2014 apparaît positif en sa qualité d'outil sécurisant l'action foncière.

Dans le but de pérenniser l'outil de ce secteur, il nous est demandé d'approuver la demande faite à Monsieur le Préfet par la CUMPM afin :

- de prendre un arrêté renouvelant et élargissant le périmètre de la Zone d'Aménagement Différé sur la façade maritime nord créé par des arrêtés préfectoraux du 6 décembre 2005 et du 24 avril 2007 selon le périmètre localisé sur le plan ci-annexé,

- de prendre un arrêté délimitant un périmètre provisoire de la Zone d'Aménagement Différé dans le même secteur

- de désigner la Ville de Marseille comme titulaire du Droit de Préemption dans le périmètre provisoire puis définitif de la Zone d'Aménagement Différé, en dehors des zones économiques dédiées au Plan Local d'Urbanisme en vigueur de la Ville de Marseille tel qu'il sera défini par le représentant de l'État dans le département.

La présente décision fera l'objet d'une mention dans les quotidiens la Provence et la Marseillaise.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-28036-DSFP relatif à la DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – Principe de planification du renouvellement urbain de la façade maritime nord de Saint Mauront à la Viste – Demande de renouvellement et d'extension de la Zone d'Aménagement Différé façade maritime nord -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

Le Maire d'Arrondissements
Lisette NARDUCCI

RAPPORTEUR : Béatrice BEN AKNE -

Rapport n° 15/117/2S

N° 15-28070-DGUP Commission : DDCV

OBJET : DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget Primitif 2015 – 2ème répartition -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

La Ville de Marseille soutient de nombreuses actions d'intérêt communal correspondant aux priorités municipales de santé publique.

Cette politique locale cible plusieurs thématiques prioritaires : l'infection à VIH/Sida et les infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle et les inégalités de santé.

Dans cette optique, il nous est demandé d'approuver une deuxième répartition de subvention libéralités à des associations œuvrant en faveur de la santé publique.

Notre secteur est concerné par :

- Mouvement Français pour le Planning Familial 5 000 Euros
106 bd National 13003
Programme de Développement Affectif et Social (PRODAS)
en milieu scolaire

- BUS 31/32 10 000 Euros
4 avenue Rostand 13003
Expérimentation de maraudes sur l'espace public du centre
Ville marseillais

- Mouvement Français pour le Planning Familial 6 000 Euros
106 bd national 13003
Accueil Population Précaire sur la contraception adaptée, les
IST/VIH
et Hépatite.

Le montant total de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits
au Budget Primitif 2015, géré par la Direction de la Gestion
Urbaine de Proximité – Service de la Santé Publique et des
Handicapés – code service 30704 – fonction 512 – nature 6574-1.

Il nous est également demandé d'entériner les conventions
conclues avec chacune des associations. Monsieur le Maire ou
son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Les demandes de liquidation de ces subventions devront
parvenir, dans un délai d'un an après le vote de la présente
délibération. Au-delà, ces subventions seront considérées comme
caduques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements
émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport
au Conseil Municipal n° 15-28070-DGUP relatif à la
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE –
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES –
Attribution de subventions libéralités aux associations
développant des projets de santé publique – Budget Primitif 2015
– 2^{ème} répartition -
- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

Le Maire d'Arrondissements
Lisette NARDUCCI

RAPPORTEUR : Béatrice BEN AKNE -

Rapport n° 15/118/2S

N° 15-28071-DGUP Commission : DDCV

OBJET : DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET
EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE
PROXIMITE – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES
HANDICAPES – Attribution de subventions hors libéralités aux
associations développant des projets de santé publique – Budget
Primitif 2015 – 2^{ème} répartition -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996
notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport
qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville
de Marseille.

De nombreux intervenants professionnel, institutionnels et
associatifs contribuent , depuis plusieurs années, à la
construction d'une politique locale de santé publique.

Dans le cadre d'une deuxième répartition, il nous est demandé
d'approuver l'attribution de subventions à des associations
développant des projets de santé publique.

Notre secteur est concerné par :

- Accueil de Jour MARCEAU 10 000 Euros
5a place Marceau 13002

Action : favoriser e renforcer l'accompagnement aux soins
et à la santé des personnes sans domicile fixe

Il nous est également demandé de valider les conventions
conclues avec chacune des associations .

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ces
conventions.

Les demandes de liquidation de ces subventions devront
parvenir, dans un délai d'un an après le vote de la présente
délibération. Au-delà, ces subventions seront considérées comme
caduques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements
émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport
au Conseil Municipal n° 15- 28071-DGUP relatif à la
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE –
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES –
Attribution de subventions hors libéralités aux associations
développant des projets de santé publique – Budget Primitif 2015
– 2^{ème} répartition-

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

Le Maire d'Arrondissements
Lisette NARDUCCI

RAPPORTEUR : Madame Nasséra BELARBI -

Rapport n° 15/119/2S

N° 15-28075-DGUP Commission : DDCV

OBJET : DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées – 2ème répartition – Approbation des conventions annexées -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Dans le cadre d'une deuxième répartition 2015, il nous est demandé d'approuver l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des personnes handicapées.

Notre secteur est concerné par :

- Danse et Arts Multiples 17 000 Euros
Festival de Marseille
17 rue de la République 13002

Action : Accessibilité des spectacles, des ateliers de danse et de la communication de la 20ème édition du Festival de Marseille.

Il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre ces associations et la Ville de Marseille.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Les demandes de liquidation de ces subventions devront parvenir dans un délai d'un an après le vote de la présente délibération. Au-delà, ces subventions seront considérées comme caduques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2ème et 3ème ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-28075 – DGUP relatif à la DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées – 2ème répartition – Approbation des conventions annexées -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à L'Unanimité -

Le Maire d'Arrondissements
Lisette NARDUCCI

RAPPORTEUR : Madame Dominique GINER-FAUCHOUX -

Rapport n° 15/120/2S

N° 15-28081-DPE Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE – Aides directes – Dispositif d'aides à la rénovation des commerces – FISAC – Opération urbaine du 3ème arrondissement de Marseille –

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Dans le cadre du FISAC Opération urbaine du 3ème arrondissement de Marseille, il nous est demandé d'approuver l'engagement de subventions pour un montant total de 14 000 euros, concernant la rénovation extérieure et intérieure d'un commerce d'optique selon les tableaux suivants :

En ce qui concerne la rénovation des devantures :

Nom du bénéficiaire	Nom de l'enseigne	Raison sociale du commerce	Montant subventions (ville + Etat) en Euros	Montant des travaux HT en Euros
Mr Robert Stéphane	La Française de l'Optique 166 rue Loubon 3°	Optique Robert Stéphane	7 000 Euros	23 354,6

En ce qui concerne la rénovation intérieure :

Nom du bénéficiaire	Nom de l'enseigne	Raison sociale du commerce	Montant subventions (ville + Etat) en Euros	Montant des travaux HT en Euros
Mr Robert Stéphane	La Française de l'Optique 166 rue Loubon 3°	Optique Robert Stéphane	7 000 Euros	28 396

Le versement des subventions sera réalisé sur présentation des factures des travaux et sous réserve de validation de la conformité des travaux et des factures par l'Architecte du FISAC de la Ville de Marseille.

Le montant de la dépense sera imputé aux budgets primitifs 2015 et suivants chapitre 204 – nature 20422 – fonction 94 – service 40404 -

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
 TERRITORIALES
 VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
 - DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-28081-DPE relatif à la DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE – Aides directes – Dispositif d'aides à la rénovation des commerces – FISAC – Opération urbaine du 3^{ème} arrondissement de Marseille -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

**Le Maire d'Arrondissements
 Lisette NARDUCCI**

RAPPORTEUR : Monsieur Richard BERGAMINI -

Rapport n° 15/121/2S

N° 15-28086-DPE Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Attribution d'une subvention à la Fédération des Commerçants et Artisans des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements pour la réalisation de son programme d'animations 2015 – Approbation d'une convention -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

La Fédération des Commerçants et Artisans des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements, créés en 2009 et comptant environ 40 commerces adhérents, ainsi que des associations adhérentes, a pour objectif l'animation de l'espace public de ce secteur tout au long de l'année.

En 2015, la Fédération souhaite poursuivre et renforcer ses actions.

Le coût prévisionnel de ce programme d'actions 2015 est de 36 500 Euros.

Dans ce cadre, il nous est demandé d'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Fédération des Commerçants et Artisans des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements pour la réalisation de ces animations en 2015.

Il nous est également demandé d'entériner la convention entre la Ville de Marseille et la dite Fédération .

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document afférent.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2015 sur les crédits gérés par le service commerce – code 40404, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1- fonction 94 – action 19172664 -

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
 TERRITORIALES
 VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
 - DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-28086-DPE relatif à LA DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Attribution d'une subvention à la Fédération des Commerçants et Artisans des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements pour la réalisation de son programme d'animations 2015 – Approbation d'une convention -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

**Le Maire d'Arrondissements
 Lisette NARDUCCI**

RAPPORTEUR : Madame Ismahan BENSALIH -

Rapport n° 15/122/2S

N° 15-28087-DPE Commission : UAGP

OBJET : DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association des Commerçants et Artisans de la Belle de Mai pour la réalisation de son programme d'animations 2015 – Approbation d'une convention -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

L'association des Commerçants et Artisans de la Belle de Mai a pour objet de développer l'animation commerciale de ce quartier, de promouvoir le commerce de proximité dans ce noyau villageois et de représenter ses adhérents auprès des acteurs institutionnels.

En 2015, l'association se propose d'organiser un programme d'animations commerciales avec les manifestations suivantes :

- le loto des artisans et commerçants
- diverses animations lors de la fête des voisins en Mai
- deux « farfouillettes » : vide-grenier avec animations et décoration des rues piétonnes (juin et octobre)
- diverses animations à l'occasion de « Septembre en Mer » (repas, animations musicales, concours de boules)
- une animation musicale dans le cadre du Téléthon
- les illuminations de Noël ainsi que l'animation du village de Noël (mascottes, Papa Noël, ateliers de peinture et décorations.....)

Le coût prévisionnel de ce programme d'action est de 12 170 Euros.

Dans ce cadre, il nous est demandé d'approuver l'attribution d'une subvention de 5 000 Euros à l'association des Commerçants et Artisans de la Belle de Mai pour la réalisation de son programme d'animations commerciales en 2015.

Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document afférent.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2015 sur les crédits gérés par le service commerce – code 40404, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1- fonction 94 – action 19172664 -

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15–28087-DPE relatif à la DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association des Commerçants et Artisans de la Belle de Mai pour la réalisation de son programme d'animations 2015 – Approbation d'une convention -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité-

**Le Maire d'Arrondissements
Lisette NARDUCCI**

RAPPORTEUR : Madame Soraya LARGUEM -

Rapport n° 15/123/2S

N° 14-26973-DVSEJ Commission : ECSS

OBJET : DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Tarifs 2015/2016 -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Le service de la jeunesse propose aux familles des classes de découverte durant le temps scolaire.

Cette activité, organisée par des prestataires de service dans le cadre de marchés publics, est partiellement financée par les participations des usagers.

Le rapport suivant a pour objet :

- de supprimer les tarifs des séjours de vacances, activité qui n'est plus proposée par le service de la jeunesse,

- d'actualiser les tarifs du Musée de la Moto, de l'ENJEU et des classes de découverte. Les augmentations proposées tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie et de la capacité contributive des usagers.

- S'agissant du Musée de la Moto, il est également proposé de prévoir des gratuités supplémentaires au profit des chômeurs, des associations œuvrant pour l'insertion sociale et des adhérents de l'association Culture du Cœur.

Il nous est donc demandé d'approuver :

- les tarifs 2015/2016 des activités du service de la Jeunesse, pour le Musée de la Moto, l'équipement municipal l'ENJEU et les classes de découverte selon les tableaux ci-annexés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15–26973-DVSEJ relatif à la DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Tarifs 2015/2016 -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité.

**Le Maire d'Arrondissements
Lisette NARDUCCI**

RAPPORTEUR : Monsieur Didier DROPY -

Rapport n° 15/124/2S

N° 15-27976-DVSEJ Commission : ECSS

OBJET : DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Afin d'améliorer le service rendu aux familles dans le cadre de la vie scolaire des enfants, il est proposé d'approuver :

- un nouveau calendrier des opérations liées à l'instruction des quelque 30 000 dossiers de demandes d'inscription et de dérogations

- la modification de quelques dispositions du règlement concernant le recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires

- d'organiser des rendez-vous par l'intermédiaire d'Allo Mairie pour faciliter l'accueil des familles dans les bureaux du Service de la Vie Scolaire.

Le règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de Marseille et au traitement des demandes de dérogation aux périmètres scolaires, adopté par délibération n° 12/1060/SOSP du 8 octobre 2012, est annulé.

Il est remplacé par le règlement ci-annexé

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-27976-DVSEJ relatif à la DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

**Le Maire d'Arrondissements
Lisette NARDUCCI**

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard POLIZZI -

Rapport n° 15/125/2S

N° 15-27967-DVSEJ Commission : ECSS

OBJET : DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE – Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies -

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En application des dispositions de la Loi 96/142 du 21/02/1996 notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Compte-tenu de la nouvelle organisation de la semaine scolaire, qui s'applique à l'ensemble des écoles publiques de la Ville de Marseille à compter de septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé, le 29 juin 2015, un règlement fixant les dispositions générales concernant l'ensemble des accueils périscolaires ainsi que des dispositions particulières relatives à chacun des accueils périscolaires.

Il nous est aujourd'hui demandé d'approuver les dispositions particulières (annexées à la présente délibération) relatives aux :

- Temps d'activités Périscolaires (TAP)

- Garderie du matin et du soir

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents se rapportant aux présentes dispositions.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2^{ème} et 3^{ème} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements émet :

- 1°) un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 15-27967-DVSEJ relatif à la DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE – Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies -

- 2°) sur l'ensemble des articles de la dite délibération.

Rapport adopté à l'Unanimité -

**Le Maire d'Arrondissements
Lisette NARDUCCI**

Mairie du 3^{ème} secteur

In Extenso du 25 juin 2015

(La séance est ouverte à 19 heures 03 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLES, Maire du 3^e Secteur.)

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, je vais vous demander un peu d'attention et nous allons commencer l'ordre du jour de ce Conseil d'Arrondissements qui est bien chargé. Si vous en acceptez le principe, comme chaque fois, nous allons désigner notre Secrétaire de séance, c'est-à-dire notre benjamin.

(M. OHANESSIAN, élu Secrétaire de séance, procède à l'appel.)

M. le Maire.- J'ai aussi une procuration de Mme Hélène Feraud-Gregori qui donne procuration à M. Jean-Claude Cinquegrana. Y a-t-il des remarques sur le PV du Conseil d'Arrondissements du 9 avril 2015 ? ...

(Adopté à l'unanimité.)

M. LHARDIT.- C'est une intervention assez courte pour vous interpeller sur le sujet des moyens d'expression des élus de l'opposition. On a constaté qu'il n'y a aucun moyen aujourd'hui mis à notre disposition, aucun espace à l'intérieur du journal municipal ni sur les supports électroniques de la Mairie. On a remarqué également que l'on était des élus sans visage. On n'a pas très bien compris pourquoi les élus de la majorité ont leur photo sur l'ensemble des documents et sont repérables par les gens qui consultent le site de la Mairie, alors que les élus de l'opposition n'ont pas de photo. Je n'ai pas envie de faire du juridisme. Une jurisprudence existe aujourd'hui concernant les collectivités territoriales. Je pense qu'il serait bien que l'on prenne un peu de temps, en dehors d'une séance, bien entendu, pour essayer de mettre au point quelque chose qui tienne la route, de manière que l'on puisse avoir cette possibilité d'expression.

M. le Maire.- Merci, Monsieur Lhardt. J'en prends note. D'ailleurs, j'en avais discuté avec votre collègue Benoît Payan. Je lui avais dit que le dernier journal était malheureusement à l'impression quand il m'avait fait cette remarque. Je lui ai dit : au bout de 20 ans, je suis enfin heureux que l'opposition se rende compte qu'elle a un droit de participation au journal de secteur et qu'elle le demande. Jusqu'à cette période-là, ce n'était pas le cas. Evidemment, je réponds favorablement. De toute façon, c'est la règle. Donc, à partir du prochain journal Proximité 4-5, il y aura bien évidemment une partie du journal qui sera réservée à l'expression des groupes politiques, au vôtre, à celui de ma majorité municipale et à celui du Front National, Monsieur Baumann, ne vous inquiétez pas, tout le monde sera traité de la même manière.

Quant aux supports électroniques, c'est vrai que nous avons le site Internet sur lequel on va appliquer la même chose, pourquoi pas. C'est à voir juridiquement. Mon Directeur de cabinet est à votre entière disposition. Quant aux plaquettes, c'est une vieille tradition marseillaise, je m'en excuse, depuis 1995, et j'ai simplement fait ce qui se faisait dans les autres Mairies de Secteur. Je m'étais rendu compte que, dans les Mairies de Secteur dites d'opposition, gérées par vos amis politiques, il n'y avait pas les photos des élus d'opposition de la majorité municipale de Jean-Claude Gaudin. Donc, nous avons appliqué cette règle ici. Maintenant, si vous le demandez, il n'y a aucun souci : lors de l'édition de la prochaine plaquette -dans un souci d'économie, on utilisera d'abord toutes les plaquettes, et il y en a quelques milliers d'avance- c'est avec grand plaisir que l'on en fera retirer avec de splendides photos des élus de l'opposition.

Je suis dans un état d'esprit très consensuel. On se bonifie avec l'âge. Au bout de quatre mandats, j'ai un respect énorme pour l'opposition, comme je l'ai d'ailleurs depuis 1995, et je vais dans votre sens avec un très grand plaisir. C'est la réalité, et cela n'empêche pas d'avoir des débats un peu durs, comme on va en avoir un tout à l'heure, mais vous savez que je respecte l'opposition dans cette Mairie de Secteur depuis déjà 20 ans, et peut-être que je devrai la respecter encore de nombreuses années, jusqu'au jour où vous serez majoritaires, le plus tard possible !

RAPPORT 15/27/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – ZAC de Saint-Just – 4^e et 13^e arrondissements – Concession d'aménagement passée avec la SOLEAM – Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2014.

RAPPORTEUR : M. Albert LAPEYRE.

M. le Maire.- Il y a beaucoup de monde, il y a beaucoup de rapports, il fait chaud. On va essayer de s'écouter dans le silence, ce serait super. Pour les rapporteurs, vous allez résumer bien évidemment votre rapport au minimum syndical, sauf pour les rapports qui semblent plus importants et qu'il faudra un peu détailler, et on va s'écouter dans le silence.

(Lecture du rapport par M. LAPEYRE.)

(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 15/28/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME – Engagement municipal pour le logement – Aide à la réhabilitation de trois opérations et neufs logements en diffus – Avenant Clos Fleuri, 5^e arrondissement – Les Hauts de la Chartreuse, 14^e arrondissement – Roger Salengro, 15^e arrondissement – Belle Viste, 14^e arrondissement – Rouget de Lisle n°8, 15^e arrondissement – Rouget de Lisle n° 189, 15^e arrondissement – Rouger de Lisle n°34, 15^e arrondissement Boues, 3^e arrondissement – Parc Saint-Louis, 15^e arrondissement – Val des Pins – 13^e arrondissement – Super Belvédère, 14^e arrondissement – Guichoux, 14^e arrondissement.

RAPPORTEUR : Mme Josépha COLIN.

M. le Maire.- Pour que le rapport soit complet, je me permettrai de rappeler que nous avons posé la première pierre ce matin, avec Mme Fructus et beaucoup d'élus de notre Mairie de Secteur, de ce programme immobilier qui va dans le sens d'une parfaite mixité sociale, puisqu'il y a de l'accession à la propriété, du locatif libre, du logement social, de l'accession sociale pour des propriétaires relevant des possibilités de logement social, plus une crèche, plus une régie d'étape qui correspond à ce que l'on appelait avant les foyers de jeunes travailleurs, et bien évidemment, comme nous nous y étions engagés pendant la campagne électorale, un espace vert, un jardin d'enfants et un jeu de boules. C'est donc un projet assez complet qui a démarré déjà depuis quelques semaines et qui sera officiellement inauguré début 2017. Nous pouvons être très contents de ce beau projet sur le boulevard Baille.

(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 15/29/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'opération Grand Centre-Ville (OGCV) – Attribution de subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de façades situées sur les axes prioritaires de l'opération Grand Centre-Ville.

RAPPORTEUR : M. Albert LAPEYRE.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 15/30/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville Intercommunal 2015-2020.

RAPPORTEUR : Mme Christyane PAUL.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 15/31/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 5^e arrondissement – La Conception – 33/33A, rue Crillon – Bail emphytéotique administratif entre la Ville de Marseille et la Fondation Croix-Rouge Française.

RAPPORTEUR : M. Haroutioun OHANESSIAN.

Mme PRISCO.- Monsieur le Maire, vous savez que l'on a pris ce projet en cours de route, mais on est tout à fait pour ce projet. J'ai juste une question à vous poser, quelque chose que je ne comprends pas, mais vous allez certainement m'éclairer : il me semble que l'on a déjà voté ce rapport, vous allez me dire si je me trompe. On a déjà eu en Conseil d'Arrondissements un n° 14/26/995 DDSF. A un autre Conseil d'Arrondissements, vous nous l'avez fait retirer. Et celui-là est encore le même.

M. le Maire.- Pas tout à fait. Je vais vous éclairer. Je suis éternellement l'éclaireur et l'éclaireur va vous dire qu'il vous faudra attentivement, à la bougie, bien regarder la différence entre les rapports, et particulièrement la différence entre celui-ci et les autres qui est que sur celui-ci on rajoute le montant du loyer que l'on n'avait pas les fois d'avant. Donc, est respecté parfaitement le règlement intérieur du Conseil Municipal, avec les montants de loyer qui sont différents en fonction des associations qui vont être dans les équipements décentralisés à la Mairie de Secteur, équipements traditionnels, et un équipement qui va rester propriété de la Ville de Marseille. C'est la Mairie centrale qui signe le bail emphytéotique avec la Croix-Rouge -d'où le fait

que notre ami Julien Ruas ne prendra pas part au vote ce soir-, et les tarifs sont différents puisqu'ils sont votés différemment au Conseil Municipal. Donc, ce soir, on va un peu plus loin dans le vote de ce rapport. On aurait pu voter simplement le prix de 20.000 €. Vous voilà rassurée, Madame Prisco ?

Mme PRISCO.- Surtout, vous constaterez que je suis très attentive !

M. le Maire.- C'est un plaisir de pouvoir vous éclairer !

(Adopté à l'unanimité des votants, M. Ruas ne prenant pas part au vote.)

M. le Maire.- Ces 34 places se rajoutent aux 10 que nous avons inaugurées tout à l'heure dans le cadre d'une micro crèche à la rue des Berceaux, et les 10 places supplémentaires de cet après-midi vont permettre pour la première fois de dépasser les 7.000 places en crèche à Marseille, tous modes de garde confondus, puisque nous sommes à 7.007 places en crèche sur la totalité de la ville, dont 1.100 à peu près pour les 4^e et 5^e arrondissements, ce qui prouve que, malgré les listes d'attente nombreuses, nous sommes parmi les secteurs les mieux dotés en places de crèche, toutes possibilités confondues (crèches associatives, crèches municipales, crèches d'entreprise, maisons d'assistantes maternelles, etc. Il faut de tout pour faire un monde.

RAPPORT 15/32/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Politique en faveur de la famille – Prorogation des délais d'ouverture des 10 places supplémentaires pour Les Mirabelles et approbation de l'avenant correspondant.

RAPPORTEUR : Mme Camille MINETTI.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 15/33/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Centre de Ressources Partagées – Gestion des espaces extérieurs des groupes Lilas – Oliviers (13^e), Saint-Barthélémy (14^e), Vert Bois (14^e), Bleuets – Lavandes – Eglantines (13^e), Château Saint-Loup (10^e) – Saint-Pierre (5^e) et Blancarde (12^e) – Attribution de subventions à Habitat Marseille Provence au titre des dépenses réalisées en 2014.

RAPPORTEUR : Mme Josépha COLIN.

(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 15/34/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – Approbation du règlement des accueils périscolaires et des dispositions particulières relatives à chaque accueil périscolaire.

RAPPORTEUR : Mme Camille MINETTI.

M. LHARDIT.- Nous voterons ici -et je crois savoir également au Conseil Municipal- contre cette délibération. Vous n'êtes pas sans savoir que cela porte sur l'article 1 des dispositions particulières qui dit que l'inscription aux garderies du matin et du soir est possible sous condition de travail des deux parents, attestation de travail obligatoire. Dans la mesure où l'on pourrait dérouler pendant une demi-heure le nombre de cas où l'un des deux parents ne travaillant pas, par exemple étant au chômage ou en recherche d'emploi, se trouverait dans l'impossibilité de produire une attestation de travail et exclu d'un dispositif qui lui permet de rechercher un emploi, on ne va pas décliner les exemples mais c'est vraiment incompréhensible.

M. le Maire.- Sur le fond, pourquoi pas ? Après, on peut avoir un débat : est-ce que l'horaire du matin de la garderie correspond à un horaire parfait pour rechercher un emploi à 8h du matin ? Je ne veux pas rentrer dans la polémique. C'est normal que, dans votre rôle d'opposant, vous voyiez le verre à moitié vide, alors que je le vois plutôt à demi plein. Les améliorations que je crois qu'il faut voir dans cette nouvelle mise en place, c'est, nous l'avions dit, un étalement des activités périscolaires pour le 4^e arrondissement le mardi après-midi, pour le 5^e arrondissement le jeudi après-midi, le fait que nous ayons réussi à garder la gratuité de ces TAP pour l'année scolaire à venir, ce qui n'est pas le cas, vous le savez, dans de nombreuses villes, quelle que soit leur étiquette politique, et le fait que toutes les activités payantes, en

particulier les garderies, seront payables sur le même système que les cantines, c'est-à-dire en fonction du barème applicable en matière de restauration scolaire, avec mise en place d'un tarif réduit, voire d'une gratuité totale pour les familles les plus modestes.

Je ne veux pas relancer le débat sur le coût de la mise en place des rythmes scolaires. Il y aura de toute façon un coût supplémentaire pour la collectivité, puisque, dans le cadre de ces activités de garderie, il y aura un effort qui sera fait sur l'impôt des Marseillais, avec des gratuités ou des semi-gratuités au prorata des ressources des familles. Je crois qu'il y a aussi de bonnes choses dans ce rapport. Après, on aura un débat à la Mairie centrale quant à savoir si l'on va chercher un emploi à 8h du matin. C'est un autre débat.

(Pour : Marseille En Avant. Contre : Cap à Gauche. Abstention : Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 15/35/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires – 2^e répartition 2015 – Budget 2015.

RAPPORTEUR : Mme Maryse AILLAUD.

(Adopté à la majorité. Contre : Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 15/36/03

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des Séniors – 2^e répartition 2015.

RAPPORTEUR : M. Marcel SPORTIELLO.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 15/37/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des Familles – 2^e répartition 2015.

RAPPORT : Mme Jacqueline LAURENZATI.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 15/38/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'Association des Commerçants des Cinq Avenues Longchamp pour la réalisation d'un programme d'animations en 2015 – Approbation d'une convention.

RAPPORTEUR : M. Philippe MEMOLI.

(Adopté à l'unanimité.)

Mme PRISCO.- Monsieur le Maire, vous connaissez notre attachement au Parc Longchamp, poumon vert de notre secteur. Le combat que nous menons contre le parking Longchamp ne date pas d'aujourd'hui, mais depuis 2008 Marie-Arlette Carlotti a agi pour que ce parking ne voit pas le jour. Durant 6 ans, avec nos collègues de MPM, nous nous sommes toujours opposés au démarrage des travaux. Depuis votre pouvoir à MPM, vous avez décidé, avec votre ami Guy Teissier, de tout mettre en œuvre pour débiter la construction du parking avant la fin de l'année. Mais pourquoi, Monsieur le Maire, vouloir construire un nouveau parking dans le 4-5, alors que vous avez déclaré vous-même, lors de notre Conseil d'Arrondissements du 9 octobre 2014, que vous aviez déjà fait construire 4.000 places de stationnement, et je vous en félicite, mais que ces parkings ne sont pas pleins ? Pourquoi vouloir construire un parking à Longchamp, alors que vous savez très bien que le parking (?) est sous-utilisé ? Pourquoi, Monsieur le Maire, aller contre la volonté des habitants des Cinq Avenues et de tous les usagers du Parc Longchamp qui refusent que ce parking voit le jour ? Pourquoi vous obstiner ainsi, alors que depuis des années, ce week-end et aujourd'hui encore, des collectifs de citoyens essaient de vous faire entendre raison ? Ecoutez les habitants du 4-5, comprenez qu'ils préfèrent vivre dans un environnement vert plutôt qu'au milieu des voitures. Est-ce cela votre priorité pour le 4-5 ? Bétonner tous nos quartiers, même au détriment de l'environnement ?

Monsieur le Maire, revenez à la raison, écoutez les aspirations des habitants du 4-5, et envisageons plutôt ensemble la préservation de nos espaces verts, trop rares sur notre secteur. Je vous remercie de m'avoir laissé la parole.

(Applaudissements de Mme Carlotti et M. Lhardit.)

M. le Maire.- Ce sera noté dans le procès-verbal : « vifs applaudissements sur les bancs de l'opposition » ! Muriel Prisco, vous m'avez dit tout cela avec tellement de gentillesse, tellement de sourires, que personne n'a pu voir qu'il y avait des moments où je me posais même la question : est-ce que vraiment vous croyez tout ce que vous êtes en train de dire ?

Avant de répondre sur le fond et sur la forme, en prenant quelques minutes, même si l'heure est tardive, et sans remonter au Moyen Age, on va faire un peu d'histoire et vous rappeler que c'est le 13 juin 2006 -ce n'est pas hier- que la Communauté Urbaine a voté à l'unanimité -je le redis encore une fois : à l'unanimité- le projet de parking Longchamp. A l'unanimité, cela veut dire que personne n'a voté contre. Albert Lapeyre s'en souvient, il était élu, à l'époque. Personne n'a voté contre, y compris d'ailleurs vos amis écologistes. Depuis, j'ai eu droit à tout et surtout à n'importe quoi. J'ai eu droit à des séries de tracts diffamatoires, mensongers. J'ai entendu un peu tout et n'importe quoi : « Vous allez détruire le seul poumon vert des 4^e et 5^e arrondissements, vous allez détruire la totalité du Parc Longchamp ». Remettons bien les choses en place : l'espace vert du Parc Longchamp, c'est 100.000 m². Le parking, c'est 3.000 m², ce qui représente 3 % du Parc.

Ensuite, j'entends : « Vous avez donné un permis de construire illégalement sur un espace boisé classé ». Que nenni, et vous devez vous rappeler un peu l'histoire aussi de la Ville de Marseille. Quand nous sommes arrivés, en 1995, le Palais Longchamp lui-même, le musée des Beaux-Arts et le musée d'Histoire Naturelle, n'était pas classé monument historique. C'est notre municipalité, sous l'égide du Professeur Roger Dussolier, Adjoint aux musées de l'époque, qui a fait classer en monument historique le Palais Longchamp. C'est en 2000, lors de la rénovation du POS menée par notre ami Claude Vallette, que nous avons classé la quasi-totalité de l'espace vert Longchamp en espace boisé classé, ce qui n'était pas le cas sous les précédentes municipalités, sous lesquelles il y avait un risque de pouvoir construire à l'intérieur du jardin Longchamp, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, sauf sur cette fenêtre, effectivement, de 3.000 m² où nous avons l'intention d'aller jusqu'au bout et de construire ce parking.

Ensuite, mauvaise connaissance de l'histoire lorsque j'entends ou lorsque je lis par exemple dans les petits articles annonçant la manifestation de samedi dernier : « On va détruire des arbres centenaires », et j'ai même vu écrit : « On va détruire des arbres de plus de 200 ans ». Là aussi, impossibilité historique, méconnaissance, voire mensonge, quand on se penche sur l'histoire de la construction du jardin Longchamp, après la construction du Palais Longchamp qui, je vous le rappelle, fêta l'arrivée de l'eau à Marseille dans les années 1850. Comme la construction du Palais Longchamp ne suffisait pas, pour la municipalité de l'époque, ce n'était pas assez beau pour fêter l'arrivée de l'eau, ils ont décidé de construire non pas un, mais des jardins. Il faut savoir que ces jardins ont été construits dans l'ordre, sur des dizaines d'années. Premier jardin, le jardin monumental, qui était autour du Palais Longchamp. Deuxième jardin, le jardin de l'Observatoire, autour du fameux observatoire. Troisième jardin, le jardin du Plateau appelé aussi jardin des Citernes, car c'est en dessous que les anciens avaient creusé des citernes pour filtrer l'eau. C'est intéressant de savoir qu'ils ont creusé à cet endroit-là et qu'ils n'ont pas su que faire de la terre. C'est intéressant pour connaître l'année de plantation des arbres. Ensuite, le jardin zoologique, avec les animaux, que l'on a tous fréquenté dans notre jeunesse.

Enfin, le dernier que l'on appelle le jardin zoologique haut qui commence à l'endroit où l'on veut construire le parking. Pourquoi ce jardin a-t-il été construit, à l'époque ? Parce que nos anciens, quand ils ont enlevé toute la terre pour construire les citernes, vous m'avez entendu quelquefois le dire, ils ont tout simplement posé la terre à l'extrémité des jardins existants. A la première pluie, ces tonnes de terre qui avaient été enlevées pour construire les bassins de rétention d'eau, se sont transformées en boue. Cette eau boueuse est descendue dans l'avenue des Chartreux

et a submergé les caves, les rez-de-chaussée et presque jusqu'au 1^{er} étage des immeubles.

A ce moment-là, fin des années 1800, c'est là qu'a été construit le fameux jardin zoologique haut. C'est intéressant de savoir tout cela, ça permet de démonter tous vos arguments. Cela a permis de construire le dernier jardin avec toutes ces pierres, ce fameux mur en pierre qui a une valeur archéologique soi-disant phénoménale, à tel point que l'Architecte des Bâtiments de France, au niveau national, nous a imposé et a imposé au futur constructeur de reconstruire le mur à l'identique avec les pierres. Ce qui veut dire que, lorsqu'il y aura enfin la construction du parking qui va démarrer, on va devoir reconstruire exactement ce mur à l'identique, avec seulement 70 cm de plus.

Voilà donc l'histoire qui permet de dire qu'à cet endroit-là il ne peut pas y avoir des arbres de 200 ans, puisqu'à cette époque-là le jardin n'existait pas. Cela a été une polémique, des arbres de 100 ans ou de 200 ans, arbres qui, je vous le rappelle, sont tous malades et ont quasiment tous été détruits aujourd'hui parce que, malheureusement, ils ont attrapé la maladie dite des américains, c'est-à-dire le chancre coloré. Aujourd'hui, ils sont tous morts ou vont tous mourir.

Après, vous dites : « Ecoutez la volonté des habitants des Cinq Avenues », et j'entends même parler de référendum. Vous y allez un peu fort. Pour moi, la volonté des habitants des Cinq Avenues et du secteur en général s'est exprimée lors des élections municipales. Eh oui, Madame Carlotti, souffrez que je vous rappelle pendant encore quelques minutes beaucoup de choses.

En 2014, mais aussi en 2008, je ne vais pas revenir sur la campagne municipale de 2008 où vous avez fait campagne avec Jean-Noël Guérini pour ou contre le parking et où j'ai fait campagne contre le parking. Ce qui est plus intéressant, c'est la dernière campagne de 2014 où j'ai ressorti tous les documents, où j'ai affiché mon soutien à la construction du parking Longchamp de 450 places, et où vous affichiez votre opposition au parking Longchamp, de manière parfois un peu dure, dans le Collectif Chutes-Lavies/Chartreux : « Nous avons été trahis par l'UMP et Bruno Gilles », je le lis ici. Ensuite, ce petit tract : « Sauvons le Parc Longchamp ! », « Nous sanctuariserons le parc en jardin public, nous sommes contre la construction », etc. etc. Vous avez même fait un tract spécial Christophe Madrolle, assez impressionnant, ancien écolo, ancien MODEM, aujourd'hui démocrate, qui, d'après M. Benhamias, a le portable personnel de M. Hollande pour lui téléphoner tous les jours.

Je pars du principe que ce débat a été tranché aux dernières élections municipales de manière parfaitement démocratique par les électeurs qui ont voté, au-delà des personnalités, pour ou contre un parking. Et je ne me permettrai pas de vous rappeler les excellents résultats sur les 4^e et 5^e arrondissements de la liste que j'ai eu le plaisir de mener : au premier tour, 42 % pour nous, 24,66 % pour vous. Mais, me rappelant les propos d'un certain Patrick Mennucci qui était votre tête de liste et qui disait à qui voulait l'entendre et le lire dans les médias : « Bruno Gilles a perdu le contact avec la population, Bruno Gilles ne sait plus ce qu'il se passe dans les 4^e et 5^e arrondissements, Bruno Gilles ne se rend pas compte que, dans le 5^e arrondissement, il n'y a pas que des retraités qui votent pour lui, il arrive des gens « bobos » qui vont voter pour Marie-Arlette Carlotti. Le 4^e arrondissement se paupérise et donc c'est le Front National qui va faire un score remarquable. Bruno Gilles ne sent plus le pouls des 4^e et 5^e arrondissements, Bruno Gilles ne sent rien ».

Alors, Bruno Gilles s'est dit : peut-être que, sur l'ensemble du secteur, j'étais majoritaire mais que, finalement, dans les bureaux de vote autour du Palais Longchamp, c'est-à-dire autour du futur parking Longchamp, là où les gens doivent trancher ce débat, parce que, quand je vois sur les sites Internet des altermondialistes de New York qui viennent donner leur opinion, je regarde les habitants en particulier du quartier, et je me suis amusé à prendre les résultats des 8 bureaux de vote autour du jardin Longchamp. Le 404, Chartreux/Eugène Cas, Bruno Gilles, 41 %. Votre liste, 23 %. Après, je suis allé à Chartreux/Gilbert, c'est-à-dire ceux dont la clôture sépare leur maison du Parc Longchamp. Normalement, ceux-là doivent être fous furieux contre le parking, comme vous l'avez expliqué. Bureau 407 : Bruno Gilles, 39 %. Mme Carlotti, 27 %. J'ai pris le deuxième bureau de vote Chartreux/Eugène Cas : Bruno Gilles, 49 %. Mme Carlotti, 21 %. Puis j'ai pris le 426, le troisième bureau de vote Eugène Cas : 45 pour nous, 18 pour vous. Après, j'ai pris le 427 :

52 pour nous, 17 pour vous. Puis j'ai pris les trois bureaux de vote Foch- Michelet, transférés ensuite à l'impasse Fissiaux, parce que ce sont les gens des Cinq Avenues qui tournent toute la journée, je connais très bien le quartier, les commerçants qui n'en peuvent plus de ne pas avoir des clients qui peuvent venir se garer. Le 453 : 48/22. Le 452 : 44/29. Le 454 : 48/22.

Ce qui veut dire que, pour moi, démocratiquement, ce sujet a été tranché deux fois, et de manière très forte. Donc, on n'y reviendra pas, c'est très clair. Il n'y aura pas de référendum et les travaux commenceront le plus tôt possible parce que, pour moi, la population a tranché en faveur de ce parking, et chaque fois que vous avez essayé d'être contre, vous avez été minoritaires. Donc, cela servirait à quoi que la démocratie ne s'applique pas lors d'une élection municipale, lorsque vous avez un projet et que j'en ai un autre, et que les gens tranchent ? Après, vous pouvez me sortir tous les arguments que vous voulez, mais le meilleur argument c'est la démocratie et les résultats issus des urnes. 2008, 2014, deux fois à cet endroit-là je suis arrivé très largement en tête avec mes amis, ce qui veut dire que la population me fait confiance.

(Applaudissements chaleureux sur les bancs de la majorité et dans le public.)

Si vous avez d'autres arguments, on pourra refaire la même chose au Conseil Municipal.

M. LHARDIT.- Je regrette que l'on n'ait pas de débat sur le parking et que vous le détourniez sur l'histoire de Marseille. Pour moi, cela n'a aucun sens. Aujourd'hui, vous mettez sur le dos de la démocratie le fait que le projet de parking ait été validé par la population. Vous savez très bien que le parking Longchamp est un projet à l'intérieur d'enjeux beaucoup plus importants sur nos arrondissements et qu'il n'y a jamais eu un seul vote démocratique spécifique sur le parking Longchamp.

M. le Maire.- Mais pourquoi voudriez-vous qu'il y en ait un ?

M. LHARDIT.- Je ne dis pas que j'en veux un, mais par exagération, dire que les gens qui ont voté pour une liste ou pour une autre étaient pour ou contre le parking Longchamp, on est dans l'excès. On ne peut pas avoir un débat constructif sur les problématiques autour de ce parking. J'ai beaucoup travaillé sur les problématiques de tramway en France, pendant des années. Quand vous parlez des commerçants, regardons ce qu'il se passe. Quand il y a un projet de tramway, avant les commerçants sont contre, c'est eux qui sont le plus contre. Et après, ils sont pour. Aujourd'hui, on prend en otage les commerçants en disant qu'ils veulent un parking pour que les gens puissent se garer près de chez eux. Mais demain, si l'on est capable de donner une qualité environnementale dans un quartier supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui, l'attractivité jouera. Je ne parle pas seulement pour les commerces de proximité qui attireront les habitants du quartier, mais pour les commerçants ce sera aussi la possibilité d'avoir des Marseillais qui habitent ailleurs dans Marseille, qui viendront dans nos quartiers pour faire leurs courses et pour aller, comme ils le font déjà, au Parc Longchamp. C'est de cela qu'il faut que l'on débâte, et non pas recevoir des leçons d'histoire.

M. le Maire.- Au-delà des leçons d'histoire qui répondent aussi aux leçons d'histoire de certains, quand on me fait passer pour quelqu'un qui veut déforester le Parc Longchamp, quand on me fait passer pour un assassin d'arbres qui auraient 200 ans, je suis bien obligé d'expliquer, historiquement, que ces arbres ne peuvent pas avoir 200 ans, et je l'ai souvent réitéré dans ce Conseil d'Arrondissements. Vous avez eu la chance, ou la malchance, d'arriver en 2014. Sauf que, de 2006, et même avant, jusqu'à 2014, vous ne pouvez pas imaginer le nombre de débats qu'il y a eu ici. Je parlais souvent de Patrick Padovani parce qu'il habite justement au boulevard du Jardin Zoologique. On a eu je ne sais pas combien de débats sur ce parking, je ne sais pas combien de concertations. A la sortie, 4 Présidents de CIQ sont pour, la quasi totalité des commerçants sont pour, et quand il a fallu s'affronter démocratiquement sur les pétitions, vous savez très bien que l'on peut faire dire tout et n'importe quoi à des pétitions, j'ai eu des pétitions de 3.200 personnes pour ce parking. On a eu de nombreuses fois ce débat : pourquoi là ? Pas spécialement là pour enquiquiner tout le monde. Pourquoi cet endroit-là ? Parce que tous les autres endroits que l'on a essayés, techniquement ce n'est pas possible. Soit c'était un peu plus bas, au niveau de la Police Municipale des parcs, et on tombait sur un piton rocheux, parce qu'on a fait des carottages.

Si vous voulez que l'on parle de technique, je connais par cœur ce dossier-là, je peux donner des conférences dans les facs. Quand ensuite on a essayé de le faire au square Stephan, c'était compliqué aussi parce que là-bas on abattait beaucoup plus d'arbres, parce qu'on supprimait un jeu de boules, parce qu'on supprimait un jardin d'enfants, parce qu'on était encore plus près des habitations et beaucoup plus loin des Cinq Avenues, et que, pour moi, le parking à cet endroit-là est la dernière pièce du puzzle. Ce n'est pas pour qu'un jour on donne à ce parking le nom de Bruno Gilles, quand je serai mort, le plus tard possible. Je suis intimement convaincu, Monsieur Lhardit, très sincèrement, que c'est l'endroit le plus intéressant pour le construire et que nous plaçons ainsi la dernière pièce du puzzle des transports en commun et des parkings sur ce secteur, après les deux lignes de tramway, après l'extension du métro, après le rapatriement des gares de bus, après les autres parkings que l'on a faits et qui ne sont pas spécialement sous-utilisés, comme vous le dites, Madame Prisco. Celui-là servira à la fois de parking pour les riverains qui pourront avoir des abonnements, de parking-relais pour la RTM qui est d'accord pour en faire un parking-relais pour pouvoir l'utiliser à un prix très concurrentiel avec le ticket de métro, de tramway ou de bus. Et ce sera aussi un parking de turn-over très intéressant pour la vie économique du quartier. Allez quelquefois le matin à 8h sur ce carré-là, Jardin Zoologique, Chartreux, Cassini, et vous verrez ce que disent les gens qui habitent là-bas, et tous les gens qui viennent le matin et qui tournent pendant de longues minutes en attendant qu'un riverain prenne sa voiture et libère une place de stationnement. Il y a des gens comme Patrick Padovani, je prends toujours son exemple, qui, quand il rentre à pas d'heure, n'a pas de place parce qu'il n'y a pas assez de parkings. Donc, lui et bien d'autres seront bien contents.

Il ne s'agit pas de dire que je veux déforester le jardin Longchamp, je vous l'ai rappelé une dizaine de fois. J'y ai appris à marcher, mes enfants y ont appris à marcher, ma mère y a appris à marcher. S'il y a bien quelqu'un qui est attaché affectivement au jardin Longchamp, c'est moi. Politiquement, je vous ai prouvé tout à l'heure que c'est nous qui l'avons fait classer monument historique, c'est nous qui avons fait classer la quasi-totalité en espace boisé classé. On a fait beaucoup d'efforts et après il y aura toutes les garanties pour la couverture, parce que c'est un parking enterré. Tout autour du parking seront replantés des arbres de haute futaie qui, bien évidemment, ne seront pas centenaires le jour où on va les planter, et sur la dalle enterrée du parking il y aura une immense jardinière d'au moins 3 m ou 3,50 m de profondeur où nous allons aussi replanter. Dans son architecture générale, ce parking sera beau et s'intégrera bien dans le site.

Je n'ai pas d'actions chez Q-Park, parce que j'ai vu cela aussi sur certain réseaux sociaux : « Bruno Gilles vend à ses amis promoteurs le bétonnage du parking Longchamp ». Tout cela doit être dit aussi. Ici, nous avons un discours plus respectueux, mais quand vous allez sur certains sites, sur Facebook, il y a des propos qui sont malheureux, qui sont très durs à entendre. Je le redis publiquement pour que ce soit bien inscrit : je ne suis pas là pour faire la promotion de Q-Park. Q-Park a été choisi dans le cadre d'une délégation de service public par la commission d'appel d'offres de la CUM en 2006, où siégeaient aussi les élus de l'opposition. En juin 2006, tout le monde a voté ce parking, personne ne s'y est opposé. C'est sans doute un tort, mais maintenant, 10 ans après, on ne va pas y revenir. Je veux bien entendre dire qu'il faut encore des débats, pourquoi ne pas faire un référendum de quartier ? N'exagérons pas, autrement on va remettre au vote tous les projets, les maisons de quartier, les crèches, les espaces verts, le square Hopkinson que l'on a refait, etc. Non, ce n'est pas possible.

Je respecte votre point de vue, Monsieur Lhardit, mais je souhaite que votre point de vue soit mis en avant comme il l'était ce soir, c'est-à-dire posément et surtout justement. Ce qui me désespère, c'est quand je lis des propos qui sont pour moi mensongers, parce que je trouve qu'il ne faut pas dire tout et n'importe quoi.

M. LHARDIT.- Sur un certain nombre de propos qui ont pu être tenus, il est bien clair que nous ne sommes absolument pas solidaires de tout ce qui a pu être dit, notamment sur Q-Park, etc. Je vais vous donner un exemple qui montre que c'est bien d'en débattre ici. Vous avez employé tout à l'heure le terme de parking relais. La définition d'un parking relais, c'est tout sauf ce qui va

être fait à Longchamp, parce qu'un parking relais ne se situe pas dans un centre urbain mais au bout de la ligne de tramway et c'est là que l'on fait un parking relais. C'est une dérive sémantique, parce que des choses qui sont utiles, conceptuelles, qui consistent à dire que les gens arrivent avec leur voiture et qu'à partir du moment où l'on est capable de leur offrir un transport collectif, et le tramway en est un de grande qualité, il n'y a pas de raison de ne pas avoir une politique relativement contraignante en construisant un parking au bout de la ligne. Ce ne sera pas un parking relais qu'il y aura sous le Parc Longchamp.

M. le Maire.- Pour moi, un parking relais est un parking où les gens déposent leur voiture pour prendre un transport en commun. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.) Celui de la Timone est un parking relais. On s'est exprimé, je pense que c'est bien. Si plus personne n'a rien à dire, je propose que l'on clôture le débat sur le parking Longchamp.

RAPPORT 15/39/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Subventions d'équipement à diverses associations – 1^{ère} répartition 2015.

RAPPORTEUR : Mme Josette VENTRE.

(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 15/40/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Attribution d'une convention à la Fédération des Artisans, Commerçants, Professions libérales Marseille 4-5 pour la réalisation des animations le Festival des Saveurs et les Places en Fête – Approbation d'une convention.

RAPPORTEUR : Mme Josépha COLIN.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 15/41/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – MISSION MARSEILLE EMPLOI – Attribution pour l'année 2015 de subventions aux associations qui oeuvrent en faveur de la création d'emploi par l'insertion professionnelle et l'activité économique – 2^e série – Approbation de conventions.

RAPPORTEUR : Mme Christyane PAUL.

(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 15/42/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE EXPERTISES – Restauration du tableau de Michel Serre de l'église des Chartreux dans le 4^e arrondissement Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme – Financement.

RAPPORTEUR : Mme Jacqueline LAURENZATI.

(Adopté à l'unanimité.)

M. le Maire.- Je vous remercie pour le tableau.

RAPPORT 15/43/03/UAGP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – SERVICE PROJETS URBAINS – Avis du Conseil Municipal sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille.

RAPPORTEUR : M. Albert LAPEYRE.

(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 15/44/03/DDCV

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA MOBILITÉ ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES – DIVISION DE LA MOBILITÉ URBAINE – Approbation de dénomination de voies.

RAPPORTEUR : M. Eric GIANCARLI.

M. le Maire.- A l'Assemblée Nationale, on aurait appelé cela un amendement de correction.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 15/45/03/DDCV

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS – Approbation d'une convention entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la Politique de la Ville de Marseille – Développement des Ateliers Santé Ville (ASV) Exercice 2015.

RAPPORTEUR : M. PADOVANI.

Un petit mot : ces ASV sont subventionnés à 46 % par la Ville, 52 % par le Département de la Cohésion Sociale, donc par l'Etat, et les 2 % sont des actions faites par les groupes. Il y a 4 ASV qui couvrent l'ensemble de la ville de Marseille : un ASV Centre, un ASV Nord, un ASV Sud. Nous ne sommes pas concernés par ces ASV sur nos arrondissements, mais nous sommes concernés par le 4^e ASV qui couvre l'ensemble de la ville, l'Atelier Santé Mentale.

M. le Maire.- Merci pour ces éclaircissements.

(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 15/46/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ- DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Restauration scolaire – Participation des convives aux pris des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires et les collèges en gestion municipale – Participation aux garderies – Attribution d'un tarif social.

RAPPORTEUR : Mme Camille MINETTI.

M. L'HARDIT.- Nous allons voter contre ce rapport -le troisième, ce soir-. La raison essentielle est le tarif excessif de garderie : 950 € par an et par enfant, c'est extrêmement cher, sachant que cantine + garderie = 1.450 € par an et par enfant. Il y a certes une gratuité, nous avons pu évaluer qu'elle ne touchait que 1 % des enfants, quand on sait que 28 % des Marseillais vivent sous le seuil de pauvreté et que le plafond d'accession est moins que le RSA. Pour une famille qui touche moins que le RSA ou à peine le RSA, sortir 650 € par an et par enfant nous paraît vraiment excessif.

M. le Maire.- C'est noté. C'est une position louable.

(Adopté à la majorité. Contre : Cap à Gauche.)

RAPPORT 15/47/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ- DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Délégation de Service Public de la restauration scolaire du 1^{er} degré – Avenant n°5 au contrat n°11/0881 passé avec la société Sodexo.

RAPPORTEUR : Mme Camille MINETTI.

(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine.)

RAPPORT 15/48/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – Libéralités – 2^e répartition 2015.

RAPPORTEUR : Mme Jacqueline LAURENZATI.

M. le Maire.- Comme précédemment, M. Ruas ne prend pas part au vote.

(Adopté à la majorité. Abstention : Marseille Bleu Marine. M. Ruas ne prend pas part au vote.)

RAPPORT 15/49/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives – 3^e répartition 2015 – Approbation de conventions – Budget Primitif 2015.

RAPPORTEUR : M. Marcel SPORTIELLO.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 15/50/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Droits des Femmes – 2^e répartition 2015.

RAPPORTEUR : Mme Josette VENTRE.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 15/51/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social – 2^e répartition 2015.

RAPPORTEUR : Mme Maryse AILLAUD.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORTEUR 15/52/03/DDCV

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS – Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget Primitif 2015 – 1^{ère} répartition.

RAPPORTEUR : M. Patrick PADOVANI.

Monsieur le Sénateur-Maire, chers collègues, dans ce rapport on nous demande d'approuver deux subventions : l'une à France Adot 13, pour 2.000 €. Dans la période où nous sommes Ville Capitale du Don, c'est la moindre des choses. Dans l'article 2, on nous demande d'attribuer une subvention à une association qui s'appelle Nouvelle Aube, qui agit sur les malades porteurs du VIH et ceux qui sont aussi dans un milieu toxicomane. Cette association agit beaucoup au niveau de la jeunesse, en particulier dans les squatts, pour essayer de faire sortir les gens des squatts et essayer de leur apporter, dans le domaine de la santé et de la cohésion sociale, une approche tout à fait humanitaire.

(Adopté à l'unanimité.)

RAPPORT 15/53/03/ECSS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement et à l'aide à l'action année 2015 aux associations culturelles – 3^e répartition – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

RAPPORTEUR : Mme Jacqueline LAURENZATI.

(Adopté à la majorité. Contre : Marseille Bleu Marine.)

M. le Maire.- Je voudrais juste, avant d'arrêter le Conseil d'Arrondissements, que l'on ait une pensée pour Mme Alberto qui est absente ce soir et qui a perdu son papa. C'était pour vous le signaler et que, pour certains, vous puissiez avoir un petit signe de réconfort et d'amitié.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et vous remercie de ce débat bien constructif.

(La séance est levée à 20h15.)

Extrait du procès verbal du 10 septembre 2015

MAIRIE DU 3^{ème} SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 10 SEPTEMBRE 2015

25 conseillers étaient présents :

Lucette ALBERTO, Roselyne AUDAN, Jean-Pierre BAUMANN, Josépha COLIN, Monique DAUBET-GRUNDLER, Jean DAVID, Maurice DI NOCERA, Anselme DUGAIN, Marie-Hélène FERAUD-GREGORI, Eric GIANCARLI, Bruno GILLES, Albert GUIGUI, Albert LAPEYRE, Jacqueline LAURENZATI, Laurent LHARDIT, Marie-Louise LOTA, Philippe MEMOLI, Camille MINETTI, Haroutioun OHANESSIAN, Patrick PADOVANI (arrivé à 19h20), Christyane PAUL, Marine PUSTORINO - DURAND, Julien RUAS, Marcel SPORTIELLO, Martine-Claude TIMSIT.

Procurations :

Maryse AILLAUD donne mandat à Bruno GILLES

Jean-Claude CINQUEGRANA donne mandat à Christyane PAUL

Muriel PRISCO donne mandat à Laurent LHARDIT

Josette VENTRE donne mandat à Marine PUSTORINO - DURAND

La séance est ouverte dans les formes à 19h10 par M. Bruno GILLES, Maire des 4^{ème} et 5^{ème} Arrondissements.

M. OHANESSIAN est élu à la majorité, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015 est approuvé.

M. le Maire appelle les différents points inscrits à l'ordre du jour :

RAPPORT 15/54/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités - 3ème répartition 2015.

15-27988-DASS

Rapporteur : MME LAURENZATI

Rapport adopté à la majorité : - Pour : Marseille en avant 4/5 et Cap à Gauche – Contre : Marseille Bleu Marine

RAPPORT 15/55/03/UAGP

DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS ET DES GRANDS EVENEMENTS - Attribution de subventions aux organisations sportives se déroulant au Palais des Sports pendant le second semestre 2015 - 3ème répartition.

15-28006-DGEGE

Rapporteur : MME ALBERTO

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

RAPPORT 15/56/03/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions hors libéralités aux associations
développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 -
2ème répartition
15-28071-DGUP

Rapporteur : MME DAUBET-GRUNDLER

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

RAPPORT 15/57/03/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur
des personnes handicapées - 2ème Répartition- Approbation des
conventions annexées.

15-28075-DGUP

Rapporteur : MME DAUBET-GRUNDLER

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

RAPPORT 15/58/03

Représentation du Conseil d'Arrondissements dans les écoles du
3^e Secteur (4^e et 5^e Arrondissements).

Rapporteur : M. GILLES

(arrivée de Monsieur PADOVANI)

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

RAPPORT 15/59/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Modification du calendrier
des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au
recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de
la Ville de Marseille et au traitement des demandes de
dérogations aux périmètres scolaires.

15-27976-DVSEJ

Rapporteur : MME MINETTI

Rapport adopté à la majorité : - Pour : Marseille en avant 4/5 et
Marseille Bleu Marine – Abstention : Cap à Gauche

RAPPORT 15/60/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA
JEUNESSE - Tarifs 2015 / 2016.

14-26973-DVSEJ

Rapporteur : MME LAURENZATI

Rapport adopté à la majorité : - Pour : Marseille en avant 4/5 –
Abstention : Cap à Gauche et Marseille Bleu Marine

RAPPORT 15/61/03/ECSS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET
VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION
TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Requalification du
lycée Michelet en groupe scolaire, 21 avenue Foch - 4ème
arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation
de l'autorisation de programme relative aux travaux –
Financement.

15-28043-DGAVE

Rapporteur : MME MINETTI

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

RAPPORT 15/62/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA
JEUNESSE - Approbation des dispositions particulières relatives
aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et
des garderies.

N°15-27967-DVSEJ

Rapporteur : MME MINETTI

Rapport adopté à la majorité : - Pour : Marseille en avant 4/5 et
Marseille Bleu Marine – Abstention : Cap à Gauche

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à
19h38.

Fait à Marseille, le 10 septembre 2015

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

Délibérations du 10 septembre 2015RAPPORT 15/54/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations de
Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités -
3ème répartition 2015.

15-27988-DASS

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans
l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville
de Marseille alloue à certaines associations une subvention
destinée à les aider dans leurs actions.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de
prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Une subventions en libéralité est attribuée à l'association ci-dessous au titre de l'année 2015 et dans le cadre d'une troisième répartition

Betel France 6 447 Euros 118, boulevard de la Libération 13004 Marseille

Nombre de Conseillers présents : 24

Rapport adopté à la majorité : - Pour : Marseille en avant 4/5 et Cap à Gauche – Contre : Marseille Bleu Marine

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

RAPPORT 15/55/03/UAGP

DIRECTION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS ET DES GRANDS EVENEMENTS - Attribution de subventions aux organisations sportives se déroulant au Palais des Sports pendant le second semestre 2015 - 3^eème répartition.

15-28006-DGEGE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Selon la programmation actuelle, diverses manifestations sportives doivent se dérouler au Palais des Sports au cours du deuxième semestre 2015.

Il est proposé de les aider et d'attribuer des subventions aux manifestations qui ont pour Marseille un impact local, national ou international.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée la subvention suivante à l'association sportive désignée ci-après :

	Secteur – 4 ^e ème et 5 ^e ème arrondissements	
28392	Association Full Contact Academy – (EX 006554) Adresse : 84, rue Chape – 13004 Marseille Manifestation : Nuit des Champions « la 22 ^e ème » - Gala International de Kick Boxing & Pancrace le 14 novembre 2015 au Palais des Sports de Marseille	86 000 Euros

Nombre de Conseillers présents : 24

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

RAPPORT 15/56/03/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 - 2^eème répartition.

15-28071-DGUP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

En 2015, la Ville de Marseille confirme son engagement volontaire dans la prise en compte des problématiques de santé publique présentes sur son territoire.

Cette politique locale, définie au plus près des besoins de la population, cible plusieurs thématiques prioritaires : l'infection à VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé. Elle est construite autour d'axes stratégiques : la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux droits.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, le soutien aux acteurs locaux, la concertation et la globalité de la politique à mener.

Ainsi, la Ville soutient de nombreuses actions d'intérêt communal et correspondant aux priorités municipales de santé publique.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Dans le cadre d'une deuxième répartition des crédits, sont attribuées les subventions suivantes aux associations intervenant dans le champ de la santé publique :
IFAC Provence
257 rue St Pierre (Immeuble Le Timonier 13005 Marseille)
Centre Social Tivoli – Point Écoute Santé 3 000 €

ARTICLE 2 Sont attribuées les subventions suivantes aux associations intervenant dans le champ de la lutte contre le VIH/SIDA et les addictions :

Autres Regards (3 rue de Bône 13005 Marseille)
- Action de santé communautaire 25 000 €

Solidarité Enfants Sida (29A Place Jean Jaurès 13005 Marseille)
- Accueil et accompagnement des enfants et de leur famille concernés 20 000 € par le VIH/Sida ou le VHC

Nombre de Conseillers présents : 24

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

RAPPORT 15/57/03/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur
des personnes handicapées - 2ème Répartition- Approbation des
conventions annexées.

15-28075-DGUP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations
œuvrant en faveur des personnes handicapées.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de
prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Sont proposées les subventions suivantes au titre de
l'année 2015 et dans le cadre d'une deuxième répartition de
crédits :

Fonctionnement

La Chrysalide Marseille 6 000 €

26, rue Elzéard Rougier

13004 Marseille

Action : "Centre d'appui à la coordination des parcours de santé
des personnes handicapées" 6 000 €

La Chrysalide Marseille

26, rue Elzéard Rougier

13004 Marseille

Fonctionnement

Marseille Escrime Club 4 000 €

30, rue Marx Dormoy

13004 Marseille

Action : "Pôle Judo d'intégration des personnes vivant un
handicap"

AJC Marseille Sport et Culture 2 500 €

105, rue Roger Brun

13005 Marseille

Nombre de Conseillers présents : 24

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

RAPPORT 15/58/03

Représentation du Conseil d'Arrondissements dans les Ecoles du
3^e Secteur (4^e et 5^e Arrondissements).

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

En application de l'article L. 2511-19 du Code Général des
Collectivités Territoriales le Conseil d'Arrondissements est appelé
à se prononcer sur le rapport dont l'exposé des motifs et le
délibéré sont joints.

Le Conseil des 4^e et 5^e Arrondissements doit être représenté par
un délégué dans les Conseils d'Ecole Maternelles et Primaires du
secteur.

Ces représentants assisteront à chaque conseil d'école de leur
établissement respectif.

Il convient aujourd'hui de rajouter le groupe scolaire Michelet-
Foch, inauguré à cette rentrée, à la liste des établissements
scolaires du 3^e Secteur.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de
prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers
d'Arrondissements figurant sur les tableaux, joints en annexe,
sont désignés comme représentants du Conseil
d'Arrondissements au sein des établissements scolaires du 3^e
Secteur (maternelles et primaires).

Nombre de Conseillers présents : 25

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

ELUS SIEGEANT AUX CONSEILS D'ECOLES	
Ecoles MATERNELLES	Représentants MAIRIE 3ème Secteur
Abbé de l'épée	J.VENTRE
Baille	M.AILLAUD
Botinelly	J.COLIN
Chartreux Albe	J.LAURENZATI
Chartreux Ivaldi	J.LAURENZATI
Chave	JC.CINQUEGRANA
Chutes Lavie HLM Méditerranée	A.LAPEYRE
Chutes Lavie Les Platanes	A.LAPEYRE
Copello	M.TIMSIT
Feuilleraie	P.MEMOLI
Fraissinet	A.OHANESSION
Longchamp	A.DUGAIN
Loubière	C.PAUL
Michelet-Foch	M. PUSTORINO
Saint Pierre	E.GIANCARLI
Saint Vincent de Paul	A.GUIGUI
Sainte Sophie	C.MINETTI
ELUS SIEGEANT AUX CONSEILS D'ECOLES	
Ecoles PRIMAIRES	Représentants MAIRIE 3ème Secteur
Abbé de l'épée	J.VENTRE
Boisson	M.SPORTIELLO
Botinelly	J.COLIN
Chartreux	L.ALBERTO
Chartreux Eugène Cas 1 et 2	P.PADOVANI
Chave	JC.CINQUEGRANA
Feuilleraie	P.MEMOLI
Fraissinet	A.OHANESSION
Franklin Roosevelt	A.GUIGUI
Gilles Vigneault / Dahdah	M.SPORTIELLO
Gillibert Olivier	MC.TIMSIT
Leverrier	A.DUGAIN
Loubière	C.PAUL
Michelet-Foch	M. PUSTORINO
Sainte Cécile	M.AILLAUD

Saint Pierre	E.GIANCARLI
Sainte Sophie	C.MINETTI

RAPPORT 15/59/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.
15-27976-DVSEJ

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La délibération du 8 octobre 2012 organise les procédures en matière de recensement et affectation des enfants à scolariser dans les écoles publiques de la Ville de Marseille.

Pour améliorer le service rendu aux familles il est proposé un nouveau calendrier des opérations liées à l'inscription des quelque 30 000 dossiers de demandes d'inscription et de dérogation.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de Marseille et au traitement des demandes de dérogation aux périmètres scolaires, adopté par délibération du 8 octobre 2012, est annulé.

Il est remplacé par le règlement annexé à la présente délibération.

Nombre de Conseillers présents : 25

Rapport adopté à la majorité : - Pour : Marseille en avant 4/5 et Marseille Bleu Marine – Abstention : Cap à Gauche

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

RAPPORT 15/60/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Tarifs 2015 / 2016.
14-26973-DVSEJ

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Le Service de la Jeunesse propose aux familles des classes de découverte durant le temps scolaire. Cette activité, organisée par des prestataires de service dans le cadre de marchés publics, est partiellement financée par les participations des usagers.

Le présent rapport a pour objet :

- 1- de supprimer les tarifs des séjours de vacances, activité qui n'est plus proposée par le Service de la Jeunesse ;
- 2- d'actualiser les tarifs du Musée de la Moto, de l'ENJEU et des classes de découverte. Les augmentations proposées tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie et de la capacité contributive des usagers ;

3- s'agissant du Musée de la Moto il est également proposé de prévoir des gratuités supplémentaires au profit des chômeurs, des associations œuvrant pour l'insertion sociale et des adhérents de l'association Culture du Cœur.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés les tarifs 2015 / 2016, des activités du Service de la Jeunesse, pour le Musée de la Moto, l'équipement municipal l'ENJEU et les classes de découverte.

Nombre de Conseillers présents : 25

Rapport adopté à la majorité : - Pour : Marseille en avant 4/5 – Abstention : Cap à Gauche et Marseille Bleu Marine

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

RAPPORT 15/61/03/ECSS

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET
VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION
TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Requalification du lycée Michelet en groupe scolaire, 21 avenue Foch - 4^eème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux – Financement.
15-28043-DGAVE

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Par délibération du 15 décembre 2014 le Conseil Municipal a approuvé l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, à hauteur de 2 500 000 Euros, pour les travaux relatifs à la création d'un établissement d'enseignement de premier degré « Michelet-Foch ».

L'essentiel des travaux sur ce bâtiment consiste à la remise aux normes de sécurité, à la séparation et au profilage de la cour et à la création de sanitaires adaptés.

La remise aux normes concerne la détection incendie, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), les ascenseurs, et les menuiseries.

Les travaux ainsi engagés ont permis l'ouverture d'un établissement scolaire de cinq classes dès la rentrée scolaire 2015.

Toutefois, afin de terminer la réalisation de ce groupe scolaire dans sa capacité définitive, il convient d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2014, à hauteur de 200 000 Euros.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme, Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2014, pour les travaux relatifs à la requalification du lycée Michelet, situé 21, avenue Foch dans le 4^{ème} arrondissement, en groupe scolaire.

Le montant de l'opération sera ainsi porté de 2 500 000 Euros à 2 700 000 Euros.

Nombre de Conseillers présents : 25

Rapport adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

RAPPORT 15/62/03/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA
JEUNESSE - Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies.

N°15-27967-DVSEJ

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Compte tenu de la nouvelle organisation de la semaine scolaire, qui s'applique à l'ensemble des écoles publiques de la Ville de Marseille à compter de septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 29 juin 2015 un règlement fixant les dispositions générales concernant l'ensemble des accueils périscolaires ainsi que des dispositions particulières relatives à chacun des accueils périscolaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, il convient de préciser les modalités d'inscription et de suivi de l'assiduité aux ateliers périscolaires (TAP) et aux garderies.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les dispositions particulières (annexées à la présente délibération) relatives aux :

- Temps d'Activités Périscolaires (TAP),
- Garderies du matin et du soir.

Nombre de Conseillers présents : 25

Rapport adopté à la majorité : - Pour : Marseille en avant 4/5 et Marseille Bleu Marine – Abstention : Cap à Gauche

Bruno GILLES
Sénateur des Bouches-du-Rhône
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements
Conseiller Communautaire

Mairie du 4^{ème} secteur

In-extenso du 23 juin 2015

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2015 7

Rapport n° 15-27975/91 DSFP 9

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIÈRE – 8^{ème} arrondissement – Périer – Rue Bienvenu – Cession de droit indivis à Monsieur Nicolas NEMBRINI

Rapport n° 15-28029/94 DSFP 12

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 8^{ème} arrondissement – Périer – Rue Bienvenu – Cession et échange de biens à la SCI Romeo

Rapport n° 15-27988/92 DASS 12

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – Libéralités – 3^{ème} répartition 2015

Rapport n° 15-28006/93 DGEGE 13

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE – DIRECTION DES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET DES GRANDS ÉVÈNEMENTS – Attribution de subventions aux organisations sportives se déroulant au Palais des Sports pendant le second semestre 2015 – 3^{ème} répartition

Rapport n° 15-28049/95 DTBS 14

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALE DES BÂTIMENTS SUD – Reconstruction du gymnase Sablier – 52, boulevard du Sablier – 8^{ème} arrondissement – Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement

Rapport n° 15-28070/96 DGUP 15

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2015 – 2^{ème} répartition

Rapport n° 15-28071/97 DGUP 16

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2015 – 2^{ème} répartition

Rapport n° 15-28075/98 DGUP 17

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées – 2^{ème} répartition – Approbation des conventions annexées

Rapport n° 15-28082/99 DPE 18

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – FISAC – Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome – Attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre – Fédération des associations de commerçants du centre-ville de Marseille pour la mise en œuvre de deux actions d'animation commerciale dans le cadre du programme FISAC Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome – Approbation de la convention

Rapport n° 14-26973/100 DVSEJ 19

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Tarifs 2015/2016

Rapport n° 15-27976/101 DVSEJ 23

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires

Rapport n° 15-28107/102 DSFP 29

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies

Rapport n° 15-28107/103 DFSP 30

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIÈRE – 6^{ème} arrondissement – Vauban et Palais de Justice – 44 à 58, rue Jules Moulet – Cessions entre la Ville de Marseille et la société de Gestion Immobilière de la Ville de Marseille (SOGIMA)

La séance du Conseil des 6^e et 8^e arrondissements est ouverte dans les formes réglementaires à 19 h 05, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4^{ème} secteur.

M. le MAIRE. - Mes chers collègues, après avoir ouvert la séance, mais avant de procéder à l'appel nominal des Conseillers, j'ai le regret de vous informer du décès, le 29 juillet 2015, de Madame Huguette BATUT, doyenne de notre Conseil d'arrondissements, qui avait été élue sur les listes du Front national Bleu Marine. J'ai peu connu Madame BATUT puisqu'elle n'a assisté qu'à la première séance. Je veux rendre hommage à l'esprit républicain dans lequel elle avait ouvert le Conseil d'arrondissements du mois d'avril 2014 qui avait précédé mon élection. J'ai demandé, après avoir bien entendu écrit à la famille, à Monsieur CATANEO, de bien vouloir accepter mes condoléances personnelles et celles de l'ensemble du groupe Marseille en Avant.

En conséquence du décès de Madame BATUT, il nous faut installer son successeur qui aurait dû être, sauf erreur de ma part, Madame BARDE. Mais, Madame BARDE ayant fait connaître, le 28 août dernier, qu'elle démissionnait de ses fonctions puisqu'elle avait automatiquement pris la place de Madame BATUT, c'est le suivant sur la liste Front national Bleu Marine qui siègera au sein de notre Conseil d'arrondissements, en la personne de Monsieur Eddy GEMINI, à qui je souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil d'arrondissements.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. CATANEO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le groupe FN-RBM, que j'ai l'honneur et le privilège de présider, et au-delà le collège de notre Mairie de Secteur, sont endeuillés. Notre chère collègue, Huguette BATUT, est en effet décédée cet été, à l'âge de 89 ans.

Née à Coblenche, en Allemagne, en 1926, d'un père militaire, elle avait hérité de lui l'amour de la Patrie, un caractère trempé, le sens de la répartie, ainsi qu'une grande volonté.

Résidente des beaux quartiers de Paris durant sa jeunesse, et ancienne élève du lycée Janson de Sully, elle gardera, tout au long de sa vie, le goût des belles toilettes et une grande coquetterie ; même en fin de parcours, alors qu'elle était diminuée par les suites d'un AVC.

Militante Front national de la première heure, déjà doyenne du Conseil municipal de Vitrolles, en 1997, lorsque la mairie fut gagnée, elle avait la nostalgie de ce temps où « dans cette commune de Vitrolles, on ne fermait jamais la porte à clé ».

Lorsque je lui rendais visite à son domicile, avenue Pasteur, ou prenais régulièrement de ses nouvelles par téléphone, malgré son handicap, elle faisait preuve d'une mémoire phénoménale, notamment sur l'histoire du Front national et de ses diverses personnalités.

Doyenne du Conseil d'arrondissements de Bagatelle, elle était fière d'arbore son écharpe, le jour de la mise en place du collègue des élus. Bien qu'en fauteuil roulant, elle avait aussi assisté avec émotion au défilé du 14 juillet 2014, mais le destin a voulu qu'elle ne soit pas présente à celui de 2015.

Repose en paix, Huguette, chère collègue. Tu vas nous manquer et, pour ma part, je perds une amie.

M. le MAIRE. - Je vous remercie, Monsieur CATANEO.

Il appartient à Anouck ARAGONES, qui est aujourd'hui la benjamine du Conseil d'arrondissements de procéder à l'appel nominal des conseillers.

(Mme ARAGONES procède à l'appel nominal)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ARAGONES – BONVIN – CANICAVE – CATANEO – CAULE – CLAUDIUS-PETIT – COHEN – DETAILLE – DI GIOVANNI – DJIANE – FARHI – FRANCESCHETTI – GEIER-GHIO – GEMINI – GINER – GOMEZ – HOCHFELDER – JACQUIER – JOUVE – LEVY-MOZZICONACI – MALRAIT – MARTINOD – MENCHON – MERY – MORAINÉ – OURET – PREZIOSI – RENAUD – RICCA – ROCCA-SERRA – ROGER – SCHILLING – TALAZAC – VALLETTE – VASSAL – VITALIS – VLASTO – ZAOUÏ.

EXCUSÉS : Mmes et MM. GAUDIN – JOLLIVET – MAZET – NOSTRIANO – PALLOIX – VANNUCCHI.

M. le MAIRE. - Je voudrais excuser Madame PALLOIX qui m'a adressé un texto, dans l'après-midi, pour me dire qu'elle était souffrante. Je lui souhaite un prompt et complet rétablissement. J'ai plaisir à l'excuser publiquement et officiellement parce qu'elle est toujours présente. Elle me manquera un peu, mais on supportera.

Merci, Madame ARAGONES. Le quorum est atteint.

Je voudrais remercier pour sa présence la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Madame Martine VASSAL, qui est membre de notre Conseil d'arrondissements, et dont je sais que la lourde charge ne l'éloigne pas tant que cela de nos arrondissements. Merci à elle d'être présente et de répondre toujours favorablement aux petites demandes que je peux former sur le plan technique ou financier.

(Applaudissements)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2015

M. le MAIRE. - Je mets aux voix le procès-verbal de notre précédente séance, en date du 23 juin 2015, que vous avez dû recevoir, sauf à ce qu'il y ait au préalable des demandes d'observation.

M. MENCHON. - Chers collègues, bonsoir ! Il y a eu des petites coupures dans le procès-verbal. Je veux bien comprendre que cela peut ne pas être très important, mais, dans un souci de transparence, je voudrais que les petites remarques, même si elles ne touchent pas au fond, qui sont prononcées ou dites par les uns ou les autres, figurent bien dans le procès-verbal. Il y a des endroits où il y a des points de suspension et des endroits où il y a eu des phrases coupées. Ce n'était pas directement le fond de la délibération, mais cela a bien été prononcé dans ce Conseil. Je voudrais que ce soit maintenu.

M. le MAIRE. - Deux remarques. D'abord, je demande que tout ce qui est exhaustivement prononcé et entendu soit effectivement transcrit. Ce sont mes instructions et j'entends qu'elles soient suivies. Pour le reste, je suis tout prêt à vous donner satisfaction, à condition que vous me saisissiez par écrit parce que, là, c'est un peu allusif. Si je reçois le procès-verbal et qu'il y a une phrase de ma bouche que je n'ai pas prononcée ou une phrase issue de ma bouche qui n'y figure pas, je n'hésiterai pas à la faire mentionner. Il faut que vous fassiez de même.

M. MENCHON. - Vous voulez que je le fasse maintenant ?

M. le MAIRE. - Non, par écrit.

M. MENCHON. - Très bien ! D'accord !

M. le MAIRE. - Cela vaut pour l'ensemble des Conseillers, pour l'ensemble des séances et pour l'ensemble des comptes rendus. Je vous précise que, à la fin de la séance, nous aurons, pendant 3 ou 4 minutes, la diffusion d'un film sur les 20 ans de musiques à Bagatelle, qui nous a été offert par notre adjoint à la Culture, Gérard DETAILLE. « Offert » au sens premier du terme, je veux dire sur ses deniers. Je voudrais remercier Gérard DETAILLE et également Nicolas MASTRAS qui a réalisé ce film que je suis sûr vous apprécierez.

Nous passons à l'examen des rapports, en vue du Conseil municipal de ce lundi 14 septembre.

Rapport n° 15-27975/91 DSFP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIÈRE – 8^{ème} arrondissement – Périer – Rue Bienvenu – Cession de droit indivis à Monsieur Nicolas NEMBRINI

Rapporteur : M. DJIANE

M. le MAIRE. - Ce rapport peut être groupé avec le n° 94, même si nous les voterons de manière séparée.

M. DJIANE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la Ville de Marseille est co-indivisaire avec Monsieur NEMBRINI d'une parcelle sise rue Bienvenu, dans le 8^{ème} arrondissement. Elle est cadastrée Périer section K n° 98, d'une superficie d'environ 259 m².

Monsieur NEMBRINI, propriétaire mitoyen, s'est rapproché de la Ville afin d'obtenir les droits indivis qu'il détient sur la parcelle 98.

Au terme de négociations amiables, la Ville est convenue d'un accord avec Monsieur NEMBRINI pour la cession des droits indivis qu'elle détient sur la parcelle susvisée, moyennant la somme de 28 600 €, hors frais et hors taxes, net vendeur, au vu de l'estimation de France Domaine.

Il nous est demandé d'approuver le projet. Nous n'avons pas reçu d'annexe de ce projet d'acte ; nous l'attendons. Il y a certainement un retard parce que ce rapport peut être remis en question, Monsieur NEMBRINI n'ayant pas répondu à l'offre.

M. le MAIRE. - Merci, Monsieur le Premier adjoint. Ce rapport passe au Conseil d'arrondissements puisque c'était la logique des accords pris et des décisions rendues, mais il n'est pas sûr qu'il passe au Conseil municipal de lundi ; il est possible qu'il y ait un retrait d'ici là. Et rien ne dit, même s'il devait passer au Conseil municipal, qu'il soit exécuté.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON. - Nous avons très peu de temps pour étudier les dossiers ; on les reçoit 5 jours avant. J'ai regardé un peu la situation de la parcelle. J'espère ne pas me tromper, mais on dirait qu'il y a des habitations qui empiètent un peu dessus. Je n'ai pas eu le temps de vérifier, donc on va mettre cela au conditionnel. Je relève simplement que la situation de cette parcelle permettrait, dans ce quartier enclavé, de faire une circulation piétonne, un escalier, et de créer des places de parking. Je voudrais savoir si le CIQ a été interrogé sur la vente de cette parcelle.

Ensuite, je souligne que l'évaluation de France Domaine datant de juin 2015, tombe en pleine réévaluation du PLU, et que cela peut modifier la valeur domaniale. Il serait prudent, au moins, de reporter ou de redemander une évaluation de France Domaine après la validation du PLU qui est en cours de révision.

M. CATANEO. - Dans le corps du rapport, il est indiqué un montant de 28 600 €, hors frais et hors taxes. En revanche, dans l'avis de France Domaine, il est mentionné 26 000 €. Je voudrais savoir s'il n'y a pas une coquille ou un problème particulier.

M. le MAIRE. - Je ne connais pas la réponse précise sur ce dossier-là, mais la valeur qui est donnée par France Domaine peut conduire à une acquisition qui peut se situer, sauf erreur de ma part et de tête, entre - 10 et + 10 %. Cela pourrait expliquer la différence entre la valeur retenue par France Domaine et le prix de l'acte définitif.

M. CANICAVE. - Monsieur le Maire, j'ai presque envie de dire « pour plaisanter » : 259 m² à Périer pour 28 000 €, si vous avez d'autres choses comme celle-là, j'achète tout de suite. C'est un peu surprenant. Je sais que c'est une indivision, c'est un peu compliqué, mais quand même, dans le quartier de Périer, c'est un peu surprenant pour 259 m².

M. le MAIRE. - Je reconnais bien là le professeur de mathématiques qui, en quelques secondes, a pu faire un calcul qu'il m'aurait fallu deux jours pour faire.

D'abord, c'est une bande de terrain et, deuxièmement, c'est une évaluation qui vient de France Domaine qui dépend du ministère du Budget ; si vous avez des réclamations sur les qualités de France Domaine, adressez-vous à eux, vous aurez probablement des réponses plus rapides que celles que je pourrais obtenir. Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 15-27975/91 DSFP est adopté à l'unanimité.

3 abstentions (M. CANICAVE, Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. MENCHON)

Rapport n° 15-28029/94 DSFP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 8^{ème} arrondissement – Périer – Rue Bienvenu – Cession et échange de biens à la SCI Romeo

Rapporteur : M. DJIANE

M. le MAIRE.- Nous le votons. Même vote ?

Le rapport 15-28029/94 DSFP est adopté à l'unanimité.

3 abstentions (M. CANICAVE, Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. MENCHON)

Rapport n° 15-27988/92 DASS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – Libéralités – 3^{ème} répartition 2015

Rapporteur : M. VITALIS

M. VITALIS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un rapport qui nous vient de la Délégation de l'Éducation, de la Culture et Solidarité. Il nous est proposé de procéder à la 3^{ème} répartition de subventions, au titre des crédits 2015, pour un montant total de 27 447 €.

Sont concernées pour notre secteur : l'Association Diaconale Protestante, dans le 6^{ème}, l'Association Marseillais Solidaires Morts Anonymes, dans le 6^{ème}, et l'Association Marseillaise des Missions du Midi, toujours dans le 6^{ème} arrondissement.

Il est bon de préciser que la subvention de 4 000 € qui avait été attribué, le 14 avril, à l'Association des Foyers de la Trinité, que nous connaissons bien ici, a été annulée tout simplement parce que l'association a cessé son activité.

Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des remarques ? Il n'y en a pas. Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 15-27988 DASS est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28006/93 DGEGE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE – DIRECTION DES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET DES GRANDS ÉVÈNEMENTS – Attribution de subventions aux organisations sportives se déroulant au Palais des Sports pendant le second semestre 2015 – 3^{ème} répartition

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, dans ce rapport, il est question de la 3^{ème} répartition des subventions pour les manifestations organisées au Palais des Sports.

Sur notre secteur, nous avons la chance d'accueillir le Pôle France de gymnastique. Et là, il est question de subventionner un Open international de Gymnastique féminine, à hauteur de 34 000 €.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 15-28006/93 DGEGE est adopté à l'unanimité.

M. MENCHON.- Je voudrais souligner que nous avons voté un peu rapidement le rapport n° 94. Je n'ai pas non plus mes réponses sur le 91.

Sur le 94, nous n'avons pas eu du tout les annexes. Autant c'était difficile à comprendre avec les annexes sur le 91, autant sur le 94, nous étions dans l'impossibilité d'y répondre. On nous parle d'une zone colorisée en jaune sur le plan ; on n'a même pas eu le plan en noir et blanc.

M. le MAIRE.- Il est pris bonne note de vos remarques.

Rapport n° 15-28049/95 DTBS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALE DES BÂTIMENTS SUD – Reconstruction du gymnase Sablier – 52, boulevard du Sablier – 8^{ème} arrondissement – Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Nous avons déjà évoqué la reconstruction du gymnase des Sabliers, suite à l'incendie. Dans ce rapport, il est question de rehausser le coût des travaux de 260 000 € pour faire face à un petit problème dans le sous-sol : la présence de cavités karstiques. Le karst étant une roche calcaire et soluble, des cavités se sont créées dans le sous-sol. Nous sommes obligés d'y faire face.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. MENCHON.- Nous n'avons pas l'étude de sol. Normalement, c'est obligatoire. Nous aurions dû avoir une étude de sol qui nous aurait permis d'anticiper cette découverte de cavités karstiques – au moins de cavités – et le surcoût qui va avec.

M. DI GIOVANNI.- Lorsque l'on fait une étude de sol, c'est-à-dire un carottage, on prend des points précis sur le terrain. Etant donné que, là, ce n'est pas la nature du sous-sol qui est mise en cause de manière égale sur la surface, mais bien des cavités qui se sont développées au fur et à mesure des écoulements de l'eau, il suffit qu'il y ait eu des carottages à différents endroits sur le terrain et que l'on ne soit pas tombé sur les cavités pour que l'on puisse passer à côté.

M. le MAIRE.- Je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 15-28049/95 DTBS est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28070/96 DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2015 – 2^{ème} répartition

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues élus, il s'agit d'un rapport émanant de la Délégation générale Ville durable et Expansion, Direction de la Gestion urbaine de proximité, Service de la Santé publique et des Handicapés. Il s'agit d'une attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique, Budget primitif 2015, 2^{ème} répartition.

Dans le cadre de l'engagement volontaire de la Ville de Marseille dans la prise en compte des problématiques de santé publique présentes sur son territoire (VIH, infections sexuellement transmissibles, addictions, conduites à risque adolescentes, santé mentale, santé nutritionnelle, inégalité de santé, accès aux droits), il est proposé l'attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le champ de la santé publique, 2^{ème} répartition 2015, d'un montant total de 43 000 €. Et dans le champ de la lutte contre le VIH/Sida et les addictions, pour un montant total de 81 000 €.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28070/96 DGUP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28071/97 DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS – Attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2015 – 2^{ème} répartition

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Maire, il s'agit également d'un rapport émanant de la Délégation générale Ville durable et Expansion. Il est proposé, dans le cadre de la politique de santé publique de la Ville de Marseille, d'attribuer une seconde répartition de subventions à des associations qui correspondent aux priorités de santé publique de la Ville, notamment dans le domaine de soins aux SDF, à la lutte contre les drogues, prévention et soins du VIH/Sida. Le montant global de la répartition s'élève à 119 000 €.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28071/97 DGUP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28075/98 DGUP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ –
SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES HANDICAPÉS –
Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur
des personnes handicapées – 2^{ème} répartition – Approbation des
conventions annexées

Rapporteur : M. VITALIS

M. VITALIS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit
d'une 2^{ème} répartition de crédits pour l'année 2015. Dans notre
secteur est concernée une association, « Voiles au large », pour
3 000 €. Cette association fait notamment pratiquer la voile à des
personnes en situation de handicap.

Merci de bien vouloir voter cette subvention.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a
pas, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 15-28075/98 DGUP est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28082/99 DPE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE
COMMERCE – FISAC – Opération urbaine Marseille Tramway
rue de Rome – Attribution d'une subvention à l'association
Marseille Centre – Fédération des associations de commerçants
du centre-ville de Marseille pour la mise en œuvre de deux
actions d'animation commerciale dans le cadre du programme
FISAC Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome –
Approbation de la convention

Rapporteur : Mme ARAGONES

M. le MAIRE.- Je profite de l'occasion pour féliciter Madame
ARAGONES du magnifique défilé de mode qui a eu lieu hier soir,
dans le parc de la Mairie, qui était de qualité, qui a mobilisé
beaucoup de commerçants du secteur, alors que ce n'est pas très
facile, et qui a connu un succès populaire sans précédent. Je n'ai
jamais vu autant de monde pour le défilé de mode. Félicitations à
Anouck ARAGONES et aux services de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème}
arrondissements qui s'en sont occupé.

Mme ARAGONES.- Merci, Monsieur le Maire.

Au sujet de ce rapport, il est proposé, dans le cadre de la mise en
œuvre du plan d'actions du FISAC Rome et de l'Opération
urbaine Marseille Tramway rue de Rome, d'attribuer des
subventions à la Fédération Marseille Centre, pour la réalisation
d'une animation festive en décembre 2015, pour un montant de
15 000 €, ainsi que la réalisation d'une action de communication
sur l'offre Shopping de la rue de Rome, pour une valeur de
3 000 €.

Il est également proposé d'approuver la convention, annexée au
présent rapport, relative à ces attributions.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'observation sur ce dossier, je le
soumetts au vote.

Le rapport 15-28028/99 DPE est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 14-26973/100 DVSEJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA
JEUNESSE – Tarifs 2015/2016

Rapporteur : Mme CAULE

M. le MAIRE.- Je profite de l'occasion pour féliciter Madame
CAULE pour son engagement dans le cadre de la préparation de
la rentrée scolaire, son suivi des conseils d'école, que j'engage
chacun des élus à ne jamais oublier. Merci à Madame CAULE
d'avoir préparé cette rentrée, en lien avec les services de la Ville,
au cours de l'été.

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation
générale de l'Éducation et de la Culture, de la Direction de la Vie
scolaire et de l'Enfance et de la Jeunesse.

Il est proposé au Conseil d'arrondissements d'approuver les tarifs
des activités du Service de la Jeunesse : Musée de la Moto,
équipement municipal L'ENJEU qui met en place des activités
liées à l'environnement et des classes de découverte.

Je vous demande de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier
?

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues, je voulais juste une précision. Il est dit, dans ce
rapport, que l'on supprimait les tarifs des séjours de vacances,
activité qui n'est plus proposé par le Service de la Jeunesse. Je
souhaitais avoir des éclaircissements sur l'issue future de cet
argent qui devait être alloué à ces séjours de vacances.

Mme PREZIOSI.- Je vais juste dire Madame COHEN parce que
je vais encore écorcher son nom.

M. le MAIRE.- C'est Madame LEVY-MOZZICONACCI.

Mme PREZIOSI.- Voilà ! Alors, Madame LEVY, je vais vous
répondre. (*Propos inaudibles de Mme LEVY-MOZZICONACCI,
hors micro*). Nous étions en réunion, tout à l'heure, vous avez
déjà posé la question, et je vous ai dit pourquoi les séjours de
vacances ont été annulés.

Pour ces séjours de vacances, justement, il y avait 150 enfants
qui partaient, les enfants qui avaient de l'argent. Qu'est-ce que
nous avons fait ? Nous avons récupéré cet argent. Nous avons
récupéré les 200 et quelques mille euros. Nous avons gardé cet
argent pour pouvoir aider les autres enfants dans tout Marseille,
pour les TAP par exemple, pour aller faire de la culture, faire du
sport, faire pas mal de choses et, surtout, faire des grandes fêtes
et des manifestations, comme pour Noël, pour récupérer tous les
enfants de Marseille.

Excusez-moi, je bégaye un peu parce qu'elle a déjà posé la
question, et elle recommence. Je vous l'ai dit tout à l'heure. Ne
vous énervez pas, cela ne sert à rien.

M. le MAIRE.- Je vais vous rendre la parole, Madame LEVY-
MOZZICONACCI. Je veux simplement apporter des précisions.
Sur le fond : merci, Madame PREZIOSI, pour vos explications
que je vais me permettre de synthétiser en expliquant que ces
sommes-là...

Mme PREZIOSI.- Oui !

M. le MAIRE.- Laissez-moi finir, Madame PREZIOSI ! Au moins, à
moi, faites-moi crédit de ne pas vous en vouloir.

Ces sommes continueront à aller aux enfants de Marseille, et
bénéficieront même beaucoup plus largement à beaucoup plus
d'enfants que précédemment.

Sur la forme : bien que Madame LEVY-MOZZICONACCI vous ait
déjà posé la question dans un autre cadre, je suppose en
commission, elle a parfaitement le droit de la poser dans le cadre
du Conseil d'arrondissements où l'institution n'est pas la même, le
public n'est pas le même. La question était donc légitime.

Mme PREZIOSI. Et elle a voté pour.

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Écoutez, Madame PREZIOSI,
moi, je ne vous appelle pas d'un autre nom. Donc, quand je
m'appelle Madame LEVY-MOZZICONACCI, je trouve vraiment
surprenant de me faire appeler Madame COHEN. Je crois que, à
un moment donné, la plaisanterie va vite s'arrêter, sinon je quitte
ce Conseil d'arrondissements.

Je demande réellement des excuses de votre part. Vous avez
déjà, en commission d'éducation, volontairement ou
involontairement, modifié mon nom à plusieurs reprises. Cela m'a
amusé moyennement. Mais, là, il s'agit de mon patronyme, et je
considère, aujourd'hui, qu'il y a une atteinte à mon identité.
J'espère que cela ne se reproduira plus.

Par ailleurs, je reviens sur les propos de Madame PREZIOSI : je
n'ai absolument pas posé cette question. Et, comme vous l'avez
très bien dit, Monsieur le Maire, j'aurais pu, si je l'avais fait, la
reposer. Je n'ai pas posé cette question en commission
d'éducation, cet après-midi. Je me suis simplement abstenu et j'ai
demandé un complément d'information, ce soir ; ce qui est tout à
fait légitime puisque je suis Conseillère municipale de cette ville.

Aujourd'hui, il me semble, ni sur le fond, ni sur la forme, que l'on
ne respecte pas le cadre de notre travail. Je tiens à ce que cela
soit bien entériné dans le cadre de ce Conseil d'arrondissements.
J'espère que cela ne se reproduira plus parce que, là, ce ne sera
peut-être pas très agréable pour vous, Madame PREZIOSI.

M. le MAIRE.- Bien ! Il est pris note de vos remarques.

Mme PREZIOSI.- C'est une menace ?

M. le MAIRE.- Je mets le rapport aux voix.

Le rapport 14-26973 DEVSEJ est adopté à l'unanimité.

3 abstentions (Mme LEVY-MOZZICONACCI, M. MENCHON,
M. CANICAVE)

Rapport n° 15-27976/101 DVSEJ

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport émane encore de la Délégation générale de l'Éducation, de la Culture, de la Vie scolaire et de l'Enfance.

Il est proposé au Conseil d'arrondissements d'approuver la modification du calendrier des inscriptions scolaires pour le recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la ville de Marseille, modification qui avance au 1^{er} novembre au lieu du 1^{er} janvier actuellement.

Le recensement des nouveaux élèves a pour objectif de faciliter les démarches des familles et de rendre plus efficaces les inscriptions et affectations dans les écoles.

C'est pour cela que je vous demande de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ?

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Il s'agit d'un sujet un peu « chaud » et à l'ordre du jour. Je tiens à remercier la Ville qui a été attentive à notre demande. Au nom du groupe Socialiste, nous demandons, concernant les garderies, que l'on ne discrimine personne. A ce titre, il y a aujourd'hui une extension de l'accès à ces garderies que, personnellement, je souhaite appeler « accueil et activités périscolaires », mais nous arriverons à faire évoluer cela. Je pense que, aujourd'hui, nous avons été entendus. Cela signifie que le travail de l'opposition du groupe Socialiste est constructif.

Mme CAULE.- On ne parle pas du même rapport.

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Je fais une seule intervention, si c'est possible.

M. le MAIRE.- Madame LEVY-MOZZICONACCI a la parole. Laissez-la parler ! Si l'on estime que c'est hors sujet, on répondra que c'est hors sujet. Nous avons le droit de dire ce que nous voulons ; Madame LEVY-MOZZICONACCI aussi. Allez-y !

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Il se trouve que, aujourd'hui, dans le cadre du temps d'activités périscolaires, on se retrouve dans une situation qui concerne essentiellement le 8^{ème} arrondissement, avec des problématiques que vous connaissez tous. Je pense qu'il est important de nous permettre, en Conseil d'arrondissements, quel que soit le rapport, Madame CAULE, d'aborder cette question de façon sereine, en permettant de voir des pistes d'évolution. Pour reprendre un terme qui a été utilisé par notre Maire de Secteur, je ne suis ni un boutefeu, ni un rebouteux. Mais, j'aimerais quand même que l'on nous explique un peu comment on va accueillir ces enfants, à présent, dans cette ville.

M. le MAIRE.- Effectivement, ce n'était peut-être pas sur ce sujet-là que l'intervention était la plus opportune puisqu'il y a plus loin un rapport spécifique aux TAP. Si je comprends bien, Madame LEVY-MOZZICONACCI, vous appelez une réponse de notre part sur la problématique née avant-hier des garderies et des temps d'activité périscolaire dans un certain nombre d'écoles, la majorité des écoles du 8^{ème} arrondissement.

L'année dernière, dans le cadre d'un accord entre la Ville de Marseille et le ministère de l'Éducation nationale, validé par les conseils d'école, en tout cas en majorité, à la demande de la ministre elle-même, l'organisation des temps d'activités périscolaires à Marseille a été modifiée, de manière à ce qu'ils aient lieu, désormais, soit le mardi, soit le jeudi, moitié des arrondissements le mardi, moitié des arrondissements le jeudi. Pour ce qui concerne notre secteur, le 8^{ème} arrondissement le mardi, et le 6^{ème} arrondissement le jeudi.

De manière à se conformer le plus précisément possible à la réglementation des marchés publics, la Ville de Marseille a décidé de lancer un appel d'offres par lots, regroupant un certain nombre d'écoles pour à la fois les garderies du matin, les TAP et les garderies du soir. Appel d'offres qui répond donc à la réglementation des marchés publics.

Les associations ont répondu à ces appels d'offres. Cela a nécessité un immense effort de la Ville de Marseille, du service

concerné et de l'adjointe qui préside la commission d'appel d'offres, ainsi que des membres de la commission d'appels d'offres qui y siègent. Sauf erreur de ma part, dans notre Conseil d'arrondissements, Monsieur Jean-Luc RICCA doit y siéger, et également des membres de l'opposition. Cela a été un immense effort parce que cela représentait un peu plus 200 marchés pour une commission d'appels d'offres qui traite environ 600 marchés par an. Donc, un surcroît de travail de plus de 30 %, dans un laps de temps très court. Ils ont réussi à tenir les délais, et les marchés ont été attribués conformément au Code des Marchés publics.

S'agissant de notre secteur, une association dont le siège est à Lyon - elle a le droit aussi - qui s'appelle CDSS, sauf erreur de ma part, a candidaté uniquement pour le 8^{ème} arrondissement, pour 10 groupes scolaires et 20 écoles. Cette association a emporté l'appel d'offres pour ces 10 groupes scolaires et ces 20 écoles.

Normalement, on ne devrait pas rentrer trop dans le détail des résultats de l'appel d'offres, mais face à ce qui s'est passé, je suis un peu renseigné. Je m'étais d'ailleurs renseigné avant, et on m'avait fait connaître que l'on n'avait pas à me renseigner sur l'évolution d'un appel d'offres ; ce que, dans d'autres fonctions que m'a confiées la Présidente du Conseil départemental, je sais. L'association a donc emporté ce marché parce qu'elle a été la mieux classée. Quand on rentre un peu dans le détail, c'était même elle qui était la mieux classée techniquement pour tous les lots, sauf une fois où elle était deuxième, et la mieux classée en termes de prix sur tous les lots. Evidemment, dans ces conditions, - ce n'est pas l'ancien Président JACQUIER qui me contredira - l'association CDSS l'a emporté. Je l'ai regretté avant même que cela ne commence parce que ce sont des associations que nous connaissons bien, qui maîtrisent parfaitement le territoire, qui étaient intervenues plutôt à la satisfaction générale, l'année dernière, qui ont été évincées. Mais, c'est ainsi : ce sont les règles du Code des Marchés publics.

Cette association est intervenue, pour la première fois, la semaine dernière, dans les jours qui ont suivi la rentrée puisqu'elle a assumé des garderies. Très rapidement les choses ne se sont pas bien passées puisque les parents m'ont fait remonter que le nombre d'animateurs était insuffisant et que leur qualification apparaissait incertaine. Bref ! Nous aurions pu entrer immédiatement dans un processus de résiliation de marché public. Mais, là aussi, ceux qui connaissent ce domaine-là savent combien c'est long, compliqué, difficile et risqué. Nous n'avons pas eu à le faire puisque, à peine après une semaine d'activité, cette association a informé la Ville de Marseille, par courrier électronique, qu'elle renonçait à exécuter son marché. Elle l'a confirmé par lettre recommandée que la Ville a reçu seulement aujourd'hui.

En conséquence, on se retrouve, comme chaque fois que l'attributaire d'un marché public renonce - et c'est assez courant, malheureusement - sans pouvoir exécuter le marché public. Mais, la Ville de Marseille, ses élus, ses services ne portent aucune responsabilité dans cette situation. Malheureusement, cela vaut dans d'autres domaines de la construction, des transports, des fournitures. Un certain nombre d'entreprises, en l'espèce d'associations, candidaient à tous les marchés publics possibles et imaginables, de manière à remplir leur carnet de commandes et, ensuite, font des choix. Visiblement, c'est l'attitude de cette association qui ne s'est pas préoccupée des difficultés qu'elle causait aux familles ; ce qui, en termes d'éthique, paraît particulièrement contestable, et pourrait d'ailleurs peut-être mériter - ce n'est pas l'urgence, mais cela pourrait être envisagé dans un second temps - une procédure devant les juridictions administratives pour faire sanctionner ce type d'attitude.

Nous avons donc dû gérer l'urgence, alors que nous ne portions aucune responsabilité. Qu'avons-nous fait ? D'abord, nous avons ouvert un certain nombre de centres aérés, immédiatement. Ce n'est évidemment pas la panacée parce que cela oblige les parents à accompagner les enfants jusqu'au lieu du centre aéré, etc., mais cela permet déjà de trouver des solutions de garde pour les enfants.

D'autre part, nous avons pris contact avec un certain nombre d'associations que nous connaissons bien, qui interviennent par ailleurs ou qui sont déjà intervenues, qui ont candidaté ou pas aux TAP, qui ont obtenu ou pas des marchés de ce type, pour leur demander si elles étaient disposées à intervenir le plus rapidement possible. Nous l'avons fait dès hier.

Un certain nombre d'associations nous ont confirmé qu'elles étaient disposées à intervenir le plus vite possible, le temps de s'organiser - cela peut prendre une semaine ou 15 jours -, pour pallier à la carence de cette association lyonnaise. Nous avons confirmé à ces associations que nous souhaitons qu'elles interviennent, et nous sommes en train de mettre en place le cadre juridique qui va permettre cette intervention. S'agissant du secteur sensible des marchés publics, vous comprendrez que je ne puisse pas en dire plus, d'autant que tout n'est pas définitivement fixé. Mais, le but est que, le plus rapidement possible, les lots soient réattribués, et que, si cela doit prendre un peu de temps, nous puissions, dans la période intermédiaire, trouver une solution palliative du type de celle que nous avions mise en place l'année dernière, seul secteur municipal d'ailleurs à l'avoir fait, le temps que les TAP se mettent effectivement en place.

Voilà l'attitude que nous avons eue. Voilà ce que nous avons fait. Les services de la Ville de Marseille sont très mobilisés. Le Maire de Marseille lui-même m'a téléphoné à plusieurs reprises, hier et aujourd'hui, pour vérifier où nous en sommes. Lui-même harcèle les services pour que la solution soit trouvée. Au final, la Ville de Marseille va réussir à faire face à cette carence, alors qu'elle ne porte aucune responsabilité.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ?

S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-27976/101 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28107/102 DSFP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale de l'Éducation, de la Vie scolaire, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Il vous est proposé d'approuver les modalités d'inscription, le fonctionnement et le suivi de l'assiduité aux TAP et aux garderies du matin et du soir, jours et heures de fonctionnement, lieux de garderie, encadrement, surveillance, modalités d'inscription financière, de paiement, de remboursement et d'annulation.

Je vous demande de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- C'est à propos de ce rapport que je pensais que nous aurions le débat. Mais, c'était pareil de le faire au rapport précédent. Je suppose que, sur celui-là, il n'y a pas de demande d'intervention. Je le soumetts au vote.

Le rapport 15-27967/102 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28107/103 DFSP

DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIÈRE – 6^{ème} arrondissement – Vauban et Palais de Justice – 44 à 58, rue Jules Moulet – Cessions entre la Ville de Marseille et la société de Gestion Immobilière de la Ville de Marseille (SOGIMA)

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2015, il a été approuvé la cession de plusieurs emprises communales au profit de la SOGIMA. Ces cessions interviennent dans le cadre de régularisations foncières d'emprises inutilisées par la Ville, et occupées pour la plupart par la SOGIMA. Or, ces emprises étaient rattachées à des parcelles communales relevant du domaine public de la Ville. Il était donc nécessaire, préalablement à toute décision de cession, d'en constater la désaffectation et d'en approuver le déclassement du domaine public communal.

Il s'agit en l'espèce :

- de l'emprise de 1 m² à détacher de la parcelle cadastrée « Quartier Vauban », actuellement occupée par la SOGIMA,
- des volumes de 130 m² et 1 m² ayant pour assiette les parcelles cadastrées « Quartier Palais de Justice », volumes aménagés par la SOGIMA,
- de l'emprise de 809 m² à détacher de la parcelle cadastrée « Quartier Palais de Justice », actuellement inutilisée par la Ville de Marseille.

Il nous est demandé de constater la désaffectation, et d'approuver le déclassement de ces emprises. Puis, dans un deuxième temps, d'approuver leur cession à la SOGIMA, étant précisé que les conditions de cession, notamment financières, sont restées inchangées.

Je vous remercie de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28107/103 DSFP est adopté à l'unanimité.

Sauf erreur de ma part, l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissements est épuisé. Je voudrais vous signaler, avant de donner la parole à ceux qui voudraient la prendre pour des questions diverses, que nous avons créé, au printemps, - on n'a pas beaucoup communiqué là-dessus parce que je voulais être sûr que cela démarre et que cela marche - une cellule de proximité qui a vocation à permettre de répondre aux demandes de nos concitoyens, qu'elles soient relayées par les élus ou par les Comités d'Intérêt de Quartier, pour faire de petits travaux de type désherbage, nettoyage du tour des arbres, peinture, etc. Il n'est pas facile de la doter en agents, mais je crois que nous avons actuellement à peu près 3 agents qui y travaillent. Elle est placée sous ma responsabilité directe, mais gérée par Madame TEGLIA, la directrice des Services techniques de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Cela commence à bien fonctionner. Sur le site de la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, vous trouverez le détail des travaux que cette cellule de proximité a pu effectuer depuis sa création, au mois de mai.

Je demande à ce que, chaque mois, on veuille bien relayer sur le site les travaux effectués par cette cellule de proximité, dont je souhaite qu'elle perdure et qu'elle se renforce, si c'est possible.

Qui m'avez demandé la parole ?

M. FARHI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous informe que nous lançons une opération originale en termes d'emploi et d'entreprise : le mercredi 7 octobre, de 16 h à 22 h, à Bagatelle, nous ferons un job-dating. Quel en est le principe ? En l'espace de 5 minutes, les demandeurs d'emploi ont l'occasion de rencontrer un chef d'entreprise. Avec le partenariat, entre autres, de la CGPME 13, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, du Rotary, de La Varappe, de la Jeune Chambre Economique, du Centre des Jeunes Dirigeants, de la DIRECCTE et de Pôle Emploi, nous sommes en train de recevoir toutes les offres d'emploi de plusieurs entreprises, et nous accueillerons donc, le mercredi 7 octobre, de nombreux demandeurs d'emploi pour qu'ils puissent se rencontrer lors de cette manifestation. Cela va bien dans le sens de « Terre d'entreprises » et « Terre d'emplois ». C'est notre slogan depuis le début de la mandature.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur FARHI, pour tout ce que vous faites.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme OURET.- Je voudrais rappeler que nous organisons, Madame MARTINOD et moi-même, avec bien évidemment la Mairie, le Forum des Associations, le 19 septembre. Ce forum n'a pas été fait depuis plus de 10 ans. Nous aurons des associations, aussi bien celles que nous hébergeons que les associations gérées à l'extérieur.

Nous souhaitons, si vous le voulez bien, que vous en parliez un peu autour de vous. Nous savons qu'il y aura déjà pas mal de monde, mais, au moins, que la population soit bien informée sur tout le secteur des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements. Si vous pouviez le faire autour de vous, ce serait très sympa.

M. le MAIRE.- Merci, Madame OURET, de vous être mobilisée avec Madame MARTINOD pour organiser cette Journée des Associations. A vrai dire, je ne crains pas l'absence de monde, d'après les premiers échos que j'en ai. Mais, c'est bien de relayer.

M. MENCHON.- Il y avait une délibération, qui passera lundi probablement, sur les boues rouges, et je suis étonné que l'on n'ait pas pu en délibérer ce soir parce que, finalement, ce relâchement de boues rouges ne se fait pas que dans le 9^{ème} arrondissement puisqu'on en retrouve jusqu'en Espagne, et qu'une grande partie du Parc des Calanques se retrouve dans le 8^{ème}. Nous aurions pu être consultés sur cette délibération dans notre Mairie de Bagatelle.

M. le MAIRE.- Nous pouvons faire le débat.

M. MENCHON.- Je n'ai pas la délibération, je n'ai que le titre puisque cela nous ne nous a pas été communiqué.

M. le MAIRE.- Les Conseillers municipaux l'ont. Si quelqu'un veut s'exprimer sur ce sujet, la parole est libre, et les faits sont sacrés. Merci pour la remarque.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. DETAILLE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, l'heure, c'est 19 h ; le lieu, c'est Bagatelle ; la raison, c'est que c'est un bel artiste qui s'appelle Yann LETESTU. On vous attend nombreux pour ce vernissage. C'est un bel artiste, bien marseillais, qui peint sur des cartes marines anciennes de très belles choses. Il a un atelier au cours d'Estienne-d'Orves, mais, il a parcouru le monde entier. Vous verrez, vous passerez un très bon moment.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. VITALIS.- Mardi prochain, à 18 h 30, ici, nous remettrons plusieurs chèques à des associations de handicapés. Le PDG de SPIR Communication remettra un fauteuil roulant et un chèque à l'association Les Amis d'Emilie. Tout cela à la suite du grand gala caritatif, avec Anne Roumanoff, qui s'est déroulé au début de l'été et auquel ont assisté 750 personnes. On va remettre des chèques à des associations qui en ont bien besoin et qui en seront très heureuses. Les élus qui seront là seront les bienvenus, bien sûr.

Mme PREZIOSI.- Des choses beaucoup plus agréables. Merci de me donner la parole, Monsieur le Maire, pour vous dire à toutes et à tous que, les 19 et 20 septembre, se déroulera la Fête du Vent, sur les plages du Prado. C'est la trentième année. Monsieur Yves MORAINÉ, notre Maire de Secteur, remettra la médaille à Monsieur OLIVE. Cette Fête du Vent sera basée sur la Chine. Plusieurs cerf-volistes seront là, venant de Chine, d'Autriche, d'Espagne et d'autres pays. Je vous invite à venir. Cela se déroule sur 2 jours. Si des personnes souhaitent déjeuner, il faudra me le dire avant pour que je puisse vous faire avoir des petits cartons, pour tout le monde bien sûr.

M. le MAIRE.- Merci pour cette information. C'est une très belle fête, avec de très belles images.

S'il n'y a plus de demande d'intervention, on va rendre la parole à notre adjoint à la Culture qui, je suppose, prend les manettes pour le film. Tu ne fais rien ? Tu nous l'offres, c'est déjà bien ! On éteint et on envoie le film des 20 ans de musiques à Bagatelle.

(Projection du film)

(Applaudissements)

M. le MAIRE.- Merci beaucoup ! Merci à Gérard DETAILLE. C'est très sympa d'avoir fait cela. Merci au réalisateur.

Une copie sera généreusement offerte à ceux qui le souhaiteront à condition de s'adresser à Véronique et Evora.

Quand me suis entendu parler, j'ai trouvé que j'avais la voix tout particulièrement éraillée, mais comme Martine VASSAL avait la même, je pense que c'est un problème technique, que cela ne vient pas de moi ; cela m'a rassuré.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

La séance est levée à 20 h 05.

Délibérations du mercredi 9 septembre 2015

N° de suivi : 15-27975/91 DSFP

DSFP: DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE ACTION FONCIERE – 8ème arrondissement – Périer – Rue Bienvenu – Cession de droit indivis à Monsieur Nicolas NEMBRINI.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°15-27975/91 DDFP portant sur l'approbation de Cession de droit indivis à Monsieur Nicolas NEMBRINI.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 07/09/2015
ENR. : 09/09/2015
RAP : P. DJIANE

N° de suivi : 15-27988/92 DASS

DASS: DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – Libéralités – 3ème répartition 2015.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°15-27988/92 DASS portant sur l'approbation d'attribution de subventions à des associations de Solidarité, de lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – Libéralités – 3ème répartition 2015.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 07/09/2015
ENR. : 09/09/2015
RAP : G.VITALIS

N° de suivi : 15-28006/93 DGEGE

DGEGE: DELEGATION GENERALE DE L'ATTRACTIVITE ET DE LA PROMOTION DE MARSEILLE – DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS ET DES GRANDS EVENEMENTS – Attribution de subventions aux organisations sportives se déroulant au Palais des Sports pendant le second semestre 2015 – 3ème répartition.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°15-28006/93 DGEGE portant sur l'approbation d'attribution de subventions aux organisations sportives se déroulant au Palais des Sports pendant le second semestre 2015 – 3ème répartition.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 07/09/2015
ENR. : 09/09/2015
RAP : S. DI GIOVANNI

N° de suivi : 15-28029/94 DSFP

DSFP: DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 8ème arrondissement – Périer – Rue Bienvenu – Cession et échange de biens à la SCI Romeo.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°15-28029/94 DSFP portant sur l'approbation de la cession et échange de biens à la SCI Romeo.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 07/09/2015
ENR. : 09/09/2015
RAP : P.DJIANE

N° de suivi : 15-28049/95 DTBS

DTBS: DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALS DES BATIMENTS SUD – Reconstruction du gymnase Sablier – 52, boulevard du Sablier – 8ème arrondissement – Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°15-28049/94 DTBS portant sur l'approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 07/09/2015
ENR. : 09/09/2015
RAP : S. DI GIOVANNI

N° de suivi : 15-28070/96 DGUP

DGUP: DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget Primitif 2015 – 2ème répartition.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°15-28070/95 DGUP portant sur l'approbation de l'attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget Primitif 2015 – 2ème répartition.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 07/09/2015
ENR. : 09/09/2015
RAP : M.MARTINOD

N° de suivi : 15-28071/97 DGUP

DGUP: DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique Budget Primitif 2015 – 2ème répartition.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°15-28070/95 DGUP portant sur l'approbation de l'attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget Primitif 2015 – 2ème répartition.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 07/09/2015
ENR. : 09/09/2015
RAP : M.MARTINOD

N° de suivi : 15-28075/98 DGUP

DGUP: DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées – 2ème répartition – Approbation des conventions annexées.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°15-28075/98 DGUP portant sur l'approbation de l'attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées – 2ème répartition – Approbation des conventions annexées.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

Le Maire,
Yves MORAINÉ

COM. 07/09/2015
ENR. : 09/09/2015
RAP : G.VITALIS

N° de suivi : 15-28082/99 DPE

DPE: DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTIONS DES PROJETS ECONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – FISAC – Opération urbaine Marseille Tramway rue de Rome – Attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre – Fédération des associations de commerçants du centre-ville de Marseille pour la mise en œuvre de deux actions d'animation commerciale dans le cadre du programme FISAC Opération Urbaine Marseille Tramway rue de Rome – Approbation de la convention.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°15-28082/99 DPE portant sur l'approbation de l'attribution d'une subvention à l'association Marseille Centre.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

Le Maire,
Yves MORAINÉ

COM. 07/09/2015
ENR. : 09/09/2015
RAP : A.ARAGONES

N° de suivi : 14-26973/100 DVSEJ

DVSEJ: DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – TARIFS 2015/2016.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°14-26973/100 DVSEJ portant sur l'approbation des tarifs 2015/2016.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

Le Maire,
Yves MORAINÉ

COM. 07/09/2015
ENR. : 09/09/2015
RAP : C.CAULE

N° de suivi : 15-27976/101 DVSEJ

DVSEJ: DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°15-27976/101 DVSEJ portant sur les modifications du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

Le Maire,
Yves MORAINÉ

COM. 07/09/2015
ENR. : 09/09/2015
RAP : C.CAULE

N° de suivi : 15-27967/102 DVSEJ

DVSEJ: DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6ème et 8ème Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du rapport N°15-27967/102 DVSEJ portant sur l'approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.

Le Maire,
Yves MORAINÉ

COM. 07/09/2015
ENR. : 09/09/2015
RAP : C.CAULE

N° de suivi : 15-28107/103 DSFP

DSFP: DELEGATION GENERALE URBANISME
AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA
STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE
ACTION FONCIERE – 6ème arrondissement – Vauban et Palais
de Justice – 44 à 58, rue Jules Moulet – Cessions entre la Ville de
Marseille et la société de Gestion Immobilière de la Ville de
Marseille (SOGIMA)
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 6ème et 8ème
Arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la
présentation en l'état à une séance du conseil Municipal du
rapport N°15-28107/103 DSFP portant sur l'approbation des
cessions entre la Ville de Marseille et la société de Gestion
Immobilière de la Ville de Marseille (SOGIMA)

**CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ETE ADOPTE
À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
OU REPRESENTES.**

**Le Maire,
Yves MORAINÉ**

COM. 07/09/2015
ENR. : 09/09/2015
RAP : P.DJIANE

Mairie du 5^{ème} secteur

In-externo du 23 juin 2015

La séance du Conseil d'arrondissements du 5^{ème} secteur du lundi
24 juin 2014 est ouverte dans les formes réglementaires à 18
heures 40, sous la présidence de Monsieur Royer-Perreaut
Lionel, Maire du 5^{ème} secteur.

*(M. Muracciole procède à l'appel nominal. Le quorum étant
atteint, le Conseil d'arrondissements peut valablement délibérer).*

* Approbation du compte rendu analytique de la séance du 9 avril
2015.

M. le Maire.- J'informe l'Assemblée que suite à la démission de
Mme Caroline Couronne qui avait la délégation des Affaires
sociales, j'ai pris un arrêté pour confier la délégation à Mme
Sophie Arrighi.

(Applaudissements).

Une information importante : en application de l'article L.2511-24
du Code général des collectivités territoriales, nous mettons en
place des Comités d'Initiative et de Consultation des
Arrondissements (CICA) afin de favoriser la participation des
associations à la vie municipale. Ainsi, les CICA relatifs aux
thématiques concernant l'économie / finance, transports /
urbanisme / grands équipements, environnement / habitat/ cadre
de vie, culture /éducation /solidarité /sports sont créés au sein de
notre Mairie d'arrondissements. Ils travailleront en lien avec les
élus concernés dont les délégations correspondent à ces
problématiques. Les associations en lien avec ces thématiques
pourront se manifester ici, en Mairie d'arrondissements, si elles
souhaitent en faire partie. C'est l'information que je tenais à porter
à votre connaissance.

* Approbation du compte rendu analytique de la séance du
09 avril 2015.

(Pas d'observation).

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. VIDAL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Le
groupe Front National Rassemblement Bleu Marine tient à vous
féliciter, Monsieur le Maire et Monsieur le Maire adjoint chargé
des anciens combattants, pour la réussite de l'ensemble des
cérémonies de commémoration du 8 mai 2015, avec une forte
participation de la population de nos quartiers, de la jeunesse en
particulier, mais nous regrettons la récupération politique et
outrancière d'un certain parti –qui se reconnaîtra, je l'espère- qui

a confondu cette journée de commémoration de recueil et de
respect avec un meeting électoral digne de la Place Rouge.
C'était ma première intervention.

Deuxième intervention, nous tenons à apporter notre soutien à M.
Lionel Royer-Perreaut et à Mme Valérie Boyer qui ont été
lâchement agressés dans l'exercice de leurs fonctions d'élus de
proximité, mais nous encourageons vivement à continuer cette
lutte impitoyable et nécessaire contre les trafics de drogue. Merci.
(Applaudissements).

M. le Maire.- Merci, Monsieur le Conseiller. Plusieurs réponses :
vous avez raison de rappeler que les journées patriotiques sont
des journées patriotiques, et qu'à ce titre c'est l'ensemble des
Françaises et des Français qui se réunissent pour commémorer celles
et ceux qui ont combattu pour la France, pour notre liberté. Je
regrette tout comme vous que certains partis politiques croient
bon, le jour du 8 mai et quelquefois aussi le 11 novembre, de
confondre ce qui est une journée de recueillement avec une
journée de manifestation d'idées politiques. Lorsque l'on est dans
une commémoration comme celle-ci, au même titre que le 14
juillet, par exemple, nous ne sommes pas là en tant que
représentants de partis politiques mais élus de la République, et à
ce titre nous devons respecter cette neutralité le temps de ces
journées nationales de commémoration.

J'avoue que lorsque j'entends des gens qui, au moment de
déposer les gerbes, les déposent au titre d'un parti politique et
expriment ouvertement leur enthousiasme pour des idéaux qu'ils
ont le droit de défendre, je ne le conteste pas, mais qui ne
correspondent en rien à l'esprit du moment, je trouve que c'est
effectivement déplacé. Lors de ces commémorations j'ai très
clairement refusé de déposer une gerbe en présence de
drapeaux qui n'étaient pas les drapeaux bleu-blanc-rouge, c'est
tout simplement inacceptable, et une fois que les drapeaux ont
été rangés, j'ai évidemment déposé la gerbe. Pour les autres
commémorations, lorsque ce parti politique, qui se reconnaîtra, a
souhaité exprimer son attachement à ses idéaux, j'ai quand
même rappelé que nous étions là au service de la France et pas
au service de telle ou telle conviction politique.

Deuxième chose, je vous remercie de votre sollicitude, je vous
rassure, je vais très bien. Vous avez raison, il y a un Etat de droit,
il doit être respecté. Le nouveau Président de 13 Habitat que je
suis entend aller dans toutes les cités, rencontrer tous les acteurs.
Notre rôle, c'est d'accompagner les habitants qui habitent ces
quartiers, qui quelquefois sont en souffrance, pour faire en sorte
qu'ils ne soient pas les victimes d'une minorité agissante qui
pollue la vie de certains quartiers. Lorsque je décide de fermer un
local qui est anormalement utilisé à des fins qui défient les règles
républicaines, je pense que je suis à bon droit de le faire, et que
je défends un certain esprit de la République. S'il y a des
minorités qui veulent nous faire infléchir, elles se trompent. J'ai eu
largement l'occasion de le dire et vous l'avez entendu à de
nombreuses reprises, l'esprit républicain, la fierté d'être Français,
le redressement de notre pays, passent d'abord par l'action
citoyenne des élus de la République, c'est un fait, mais passent
par notre engagement commun. Il n'y a pas que les élus qui
pourront redresser la situation. Ils peuvent tracer un cap, créer
une dynamique, mais tous les citoyens doivent participer à cet
effort. Lorsqu'il y a une tentative d'intimidation –c'était de cet
ordre-là jeudi dernier- nous devons y faire face avec la force de
nos convictions et la volonté d'avancer. Sachez que cela ne nous
déviera pas du cap que nous nous sommes fixés, nous
continuerons, et dans le cadre de la cité des (inaudible), le local
sera bien évidemment désaffecté, les gens qui y sont illégalement
seront expulsés et bien évidemment, même le local sera démoli
pour y construire en lieu et place un équipement sportif avec le
soutien du Département et de la nouvelle majorité
départementale.

(Applaudissements).

M. CAVAGNARA.- Je suis très étonné de l'intervention du Front
National et de votre réponse. Il semblerait qu'il y ait une entente
parfaite entre vous, cela confirme un certain nombre de choses.
Je rappelle quand même que le 8 mai 1945 n'est pas simplement
une commémoration patriotique, c'est aussi ce souvenir de ce qui
s'est passé pendant la deuxième guerre mondiale, guerre contre
la barbarie, le racisme, le fascisme...

(Dans la salle « et le pacte germano-soviétique ? »)

Il y a quand même 20 millions de Soviétiques qui ont perdu la vie ! Vous êtes bien mal placés au niveau du Front National dont le fondement idéologique est le racisme, l'exclusion, la haine de l'étranger, pour venir donner des leçons autour du 8 mai. Nous assumons notre geste en fonction de tous nos camarades qui sont tombés pendant cette période-là, qui ont été fusillés qui ont été déportés, et dans le cadre de cette commémoration il ne faut pas non plus nier...

(Interpellations dans la salle).

Je ne suis pas au parti Communiste, et je n'ai aucune leçon à recevoir de votre part, vu le comportement de ma famille pendant cette période-là, mon père était dans les Forces Françaises Libres, et je vous demande simplement un peu de respect.

(Applaudissements dans le public).

M. le Maire.- Madame, sachez qu'il n'y a pas d'expression du public dans les Conseils d'arrondissements. D'autre part, Monsieur Cavagnara, le Front National a exprimé sa position, il est normal que vous exprimiez la vôtre, et en tant que Maire de ces arrondissements, je vais faire la synthèse. Tout d'abord, vous tirez des conclusions que je vous laisse juge de tirer. Cher Monsieur, ce sont des Français avant d'être des militants politiques qui ont combattu pour la liberté de la France. Sincèrement, quand j'arrive à une manifestation patriotique et que je vois le drapeau du Parti Communiste Français au moment du dépôt des gerbes, je dis que c'est inapproprié. Je ne renie pas le fait que les Communistes, notamment, aient participé à la résistance, qu'ils aient notamment, avec d'autres Français –les Gaullistes pour faire simple- œuvré pour libérer la France, mais néanmoins, je dis que nous sommes dans une journée de commémoration nationale, dans une journée d'unité nationale, qui transcende les clivages partisans, et à mon sens, c'est le sens de la responsabilité des élus que nous sommes que de transcender tout cela. C'est vous qui êtes dans la provocation, qui voulez faire de ces journées des journées politiques, c'est vous qui voulez vous accaparer des moments historiques à des fins politiciennes, et c'est ce qui est inacceptable. C'est ce que nos administrés ne comprennent pas.

Que les élus du Front National veuillent faire état de ce qu'ils pensent, c'est leur droit, ils ont autant de légitimité que vous, Monsieur Cavagnara, mais la vérité, c'est qu'aujourd'hui nous sommes tous des élus de la République, nous portons tous une écharpe, et notre seul devoir c'est de défendre la République. Quand il y a des captations de l'histoire comme vous voulez le faire, c'est inacceptable, et nous ne le tolérerons pas. Tant que je serai Maire de ces arrondissements, je vous le dis, quand bien même vous continueriez à le faire, je continuerai ma position de neutralité, une position qui défend les valeurs de la République et qui vise à faire en sorte que ces journées restent des journées de commémoration et d'unité nationale, ni plus, ni moins.

(Applaudissements).

Rapport N°15/47 – DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - Approbation du règlement des accueils périscolaires et des dispositions particulières relatives à chaque accueil périscolaire.

Rapporteur : Mme Rodriguez (lecture du rapport).

Pour la rentrée 2015, les modifications apportées sont les suivantes : pour le 10^{ème} arrondissement, la mise en place du périscolaire se passera le mardi après-midi, et pour le 9^{ème} arrondissement, ce sera le jeudi après-midi. Les associations ont répondu aux garderies du matin, aux interventions du temps cantine et de la garderie du soir. Il n'y aura qu'une association qui s'occupera de tout le périscolaire du matin jusqu'au soir. Le périscolaire est obligatoire et le Maire de Marseille a souhaité la gratuité. Les garderies resteront payantes et le temps récréatif cantine est gratuit.

Mme PIGAMO.- Le groupe Socialiste votera contre ce rapport. Il n'y a pas eu de concertation, le PEDT a été fait comme s'il ne s'agissait pas de la deuxième ville de France mais d'un village, on nous a parlé de payant, on nous parle aujourd'hui de gratuité, mais on ne sait pas ce que cela deviendra l'année prochaine, et les garderies, c'est 6 € par jour pour les parents. Je vous laisse calculer ce que cela leur fait dans l'année et autant, comme par hasard, aller dans le privé.

M. le Maire.- Très sincèrement, je n'ai rien à répondre à tout cela, car vous êtes dans la caricature totale. Nous expérimentons une année compliquée, nous essayons de trouver des solutions qui rendent le temps périscolaire plus attractif, car l'une des difficultés que nous avons rencontrée a été de concentrer tout le temps périscolaire sur un après-midi. Je me permets de vous rappeler que j'étais intervenu au Conseil municipal pour défendre l'idée de deux après-midi. Votre groupe politique, Madame, était sur la même longueur d'onde que moi, et m'avait même applaudi au moment où j'en avais fait la proposition. C'est ce que nous actons dans ce rapport qui vous est présenté à l'instant, le mardi et le jeudi. Deuxièmement, si vous voulez rendre la filière attractive, si vous voulez que des gens travaillent dans cette filière de l'animation et vivent de leur travail, il faut à un moment donné leur donner du temps à travailler. Or, si vous ne les faites travailler que trois heures par semaine, multiplié par deux dans l'hypothèse où elles travailleraient le mardi et le jeudi cela reste encore relativement insuffisant.

L'une des difficultés que nous avons rencontrée cette année est précisément le fait que nous avons une attrition de la ressource humaine, c'est-à-dire que nous avons beau vouloir lancer des périscolaires et vouloir recruter, nous avons beaucoup de difficultés à le faire, et quand nous le faisons nous n'avons pas toujours de bons profils. L'idée est vraiment de structurer la filière de l'animation, de faire en sorte que l'enfant ait le même interlocuteur au moment où il est pris en charge le matin jusqu'à la fin de l'après-midi, puisque tous les professionnels de l'enfance vous diront que multiplier le nombre d'interlocuteurs dans la journée déstabilise l'enfant, tout le monde le reconnaît notamment pour la petite enfance, et de ce fait il nous semblait intéressant et pertinent d'avoir le même intervenant pour le même enfant sur l'ensemble de la journée.

Je rappelle enfin qu'il avait été évoqué à un moment donné l'idée de faire payer le périscolaire au même titre que le fait la Ville de Lyon ou un certain nombre d'autres villes dirigées par vos amis, Madame Pigamo, ce que vous oubliez de dire à cet instant, mais le Maire de Marseille, considérant le fait que cette année avait été très chaotique et que les parents ont eu beaucoup de difficultés à s'organiser, il lui apparaissait un peu saugrenu de leur appliquer la double peine, et c'est la raison pour laquelle il a fait le choix de ne pas rendre payantes les activités périscolaires. Si nous les avions fait payer, vous auriez été contre ; nous les rendons gratuites, vous êtes contre... Que faut-il faire pour que vous soyez satisfaite ?

Je rappelle que nous avons autant de difficultés à mettre en place cette réforme, ici comme ailleurs, car on ne peut pas dire que dans les quelques rares villes qui restent encore à gauche il y ait un meilleur mode de mise en place. Il y a beaucoup de difficultés, mais c'est parce que c'est inhérent à la réforme telle que l'a voulue le gouvernement, une réforme standardisée, appliquée de manière unilatérale, sans prendre les spécificités des villes, les spécificités des écoles, et il est vrai que si l'on veut rendre la filière attractive et structurer cette politique, il faut faire en sorte que nous ayons une « standardisation » des propositions. Effectivement, il y a des écoles où aujourd'hui, quelquefois il n'y a même pas d'étude, quelquefois cela repose sur le bénévolat de certains enseignants et elles sont gratuites et quelquefois elles sont déjà payantes. Et puis vous avez aussi le temps de dépose de l'enfant le matin, c'est une prestation que nous proposons et qui est déjà payante. Je sais bien que ce n'est pas ce que vous proposiez, puisque le candidat M. Mennucci proposait tout gratuit, mais sachez que la gratuité, je ne connais pas, il y a toujours quelqu'un qui paie au bout, et généralement c'est le contribuable qui paie pour tous les autres. C'est normal, à un moment donné, que ce soient ceux qui en ont besoin qui paient, mais à des tarifs corrects, même si l'on peut toujours vouloir plus et mieux. Ceci étant dit, je mets aux voix.

- Contre : groupes Union de la Gauche.

Le rapport n°15/47 est adopté à la majorité.

Rapport n°15/48 – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIERE – 9^{ème} arrondissement – Mazargues – Rue Théodore Cayol – Prorogation de la durée de validité du protocole foncier conclu avec la société MAP.

Rapporteur : M. Papallardo (lecture du rapport).
Le rapport n°15/48 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/49 – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – ZAC de la Jarre – 9^{ème} arrondissement – Convention passée avec la SOLEAM – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2014 – Participation de la Ville à l'équilibre du bilan Approbation de l'avenant n°17 à la convention de concession d'aménagement.

Rapporteur : M. Papallardo (lecture du rapport).
Le rapport n°15/49 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Il s'agit de la ZAC de la Jarre, nous essayons de faire un développement urbain de manière à rééquilibrer socialement ces quartiers et en même temps de faire de la mixité sociale à l'envers pour dé-ghettoiser le quartier de la Cayolle, d'une part, et d'y développer des équipements publics d'autre part. Je vous rappelle que le théâtre va s'implanter sur le site. Ce sera le seul parc urbain qui sera fait dans cette mandature sur Marseille et qui sera porté par la Ville, contrairement au parc des Ayalades qui sera porté par Euroméditerranée. C'est très important pour l'équilibre et la qualité de vie de ces quartiers. La commercialisation et le développement urbain vont bon train, et je dois reconnaître que de manière très objective un effort est fait par les promoteurs sur la qualité architecturale qui s'inscrit parfaitement dans l'esprit du lieu puisque nous sommes sur des opérations R+4, à taille humaine, et bien évidemment sur de l'accession à la propriété pour l'essentiel, et du loyer libre ce qui est une volonté que nous partageons avec Guy Teissier.

- Abstention : Front de Gauche

Le rapport n°15/49 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/50 – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – CENTRE DE RESSOURCES PARTAGEES – Gestion des espaces extérieurs des groupes Lilas – oliviers (13^{ème}), Saint Barthélémy (14^{ème}), Vert Bois (14^{ème}), Bleuets – Lavandes – Eglantiers (13^{ème}), Château Saint Loup (10^{ème}) – Saint Pierre (5^{ème}) et Blancarde (12^{ème}) – Attribution de subventions à Habitat Marseille Provence au titre des dépenses réalisées en 2014.

Rapporteur : Mme Blanchard (lecture du rapport).
Avis favorable.

Le rapport n°15/50 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/51 – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – ZAC du Vallon Régné – 9^{ème} arrondissement Convention passée avec la SOLEAM – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2014 – Participation de la Ville à l'équilibre du bilan Participation de la Ville au coût de réalisation du groupe scolaire – Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme – Prorogation de la durée de la concession – Approbation de l'avenant n°8 à la convention de concession d'aménagement – Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie n°12/00711.

Rapporteur : M. Papallardo (lecture du rapport).
Avis favorable.

M. le Maire.- Des choses bougent sur ce dossier, et il m'appartient quand même de vous apporter des informations complémentaires. Le retard est pris par le simple fait que les élus de cette Mairie ne souhaitent pas la réalisation de la ZAC tant que le Boulevard Urbain Sud n'est pas réalisé, c'est un engagement que nous avons pris et que nous tenons, année après année, tant que le BUS n'est pas mis en place et qu'il ne dessert pas ces quartiers.

Le dossier BUS avance sur un plan procédural. Le Président Teissier souhaite que le BUS, dans sa première partie, entre le

boulevard du Cabot et Florian soit réalisé, alors qu'initialement il avait été imaginé que ce soit uniquement entre Paul Claudel et Florian. L'idée est bien de prendre la ZAC Régné dans la réalisation du BUS. C'est le premier élément.

Deuxième élément : cette ZAC a été pensée il y a 10 ans, avec une approche urbanistique qui n'est plus d'actualité. J'ai souhaité qu'une nouvelle réflexion soit menée avec une approche un peu différente, l'idée étant que nous fassions des jurys de concours par îlots, de manière à demander aux architectes de se concurrencer, et que nous nous positionnions par rapport aux réflexions architecturales des uns et des autres, de manière à éviter de se retrouver avec des bâtiments qui auraient un profil architectural très basique. C'est une avancée importante parce que cela amène une approche différente du dossier.

Troisième chose importante, la ZAC était trop dense, et je souhaite que nous ayons une réflexion pour baisser un peu le nombre de logement et notamment aussi les hauteurs de certains bâtiments. Il faut que cela s'inscrive dans l'esprit des lieux, et c'est dans ce sens-là que nous travaillons. Par ailleurs, je souhaite qu'il y ait un peu plus d'espaces verts, c'est la raison pour laquelle là où il était prévu une route, entre la résidence de Fontenac et la maison de retraite en cours de réalisation, j'ai fait stopper la réalisation de la route, et j'ai fait modifier le PLU que vous allez voter tout à l'heure pour en faire un espace vert à la place de la route.

Evidemment, l'école doit être réalisée, cela va de soi, il nous faut une Maison de quartier, cela va de soi aussi, le collège est déjà sorti, c'est très bien, sachant qu'en tant que nouveau conseiller départemental du canton j'ai pour objectif de faire activer le dossier de réalisation du gymnase et du plateau sportif qui doit être réalisé par 13 Développement, société d'aménagement qui dépend du Conseil départemental. Je regrette que la précédente majorité ait considéré ce dossier comme secondaire et n'ait pas fait ce qu'il fallait pour accélérer les choses. Je siège maintenant à 13 Développement, notre collègue Thierry Santelli en est le Président, et cela va nous permettre d'accélérer le processus de réalisation du gymnase, du plateau sportif et des logements de fonction. Cela nous permettra après, une fois que ces travaux seront réalisés, de pouvoir terminer les équipements publics sportifs que nous pourrions imaginer sur cet espace.

La voie en cours de réalisation qui va permettre l'accès à la maison de retraite, est en fait une contre-allée du BUS. Cette voie doit être réalisée par la SOLEAM. Je regrette que la SOLEAM ait un peu oublié de nous en informer avant de lancer les travaux, ni les habitants d'ailleurs, ce qui est un peu difficile les premiers jours, mais je le redis, c'est simplement la contre-allée de ce qui sera le BUS pour permettre notamment la desserte pompiers de la Maison de retraite qui va être livrée bientôt et avec laquelle nous travaillons puisque M. Muracciole, à ma demande, a travaillé en partenariat pour que les 100 emplois qui vont être créés soient pourvus par les habitants du quartier. Nous signons la convention avec le propriétaire de la Maison de retraite lundi soir, ici en Mairie d'arrondissements. Les choses avancent, on maîtrise assez bien le dossier, l'équilibre est en déficit tout simplement parce que nous n'avons rien réalisé et du coup les promoteurs n'ont rien payé à l'aménageur et c'est ce dernier qui porte pour l'instant toutes les dépenses.

- Abstention : Front de Gauche.

Le rapport n°15/51 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/52 – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 10^{ème} arrondissement – Mise à disposition anticipée au profit de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'une partie de parcelle communale en vue des travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire entre le boulevard Paul Claudel et la rue François Mauriac.

Rapporteur : M. Guelle (lecture du rapport).

Avis favorable.

M. le Maire.- C'est le rond-point qui va être réalisé à la demande du Président Teissier et de moi-même à l'intersection Claudel/Doize/Mauriac, là où se trouvent le CCAS et Bois Fleuri. C'est un rond-point dont les travaux qui vont durer 4 mois vont commencer la semaine prochaine. L'idée est de faire le plus gros

des travaux durant l'été, de telle sorte à bénéficier d'une moindre circulation pour impacter le moins possible les flux circulatoires.

Le rapport n°15/52 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/53 – DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors – 2^{ème} répartition 2015.

Rapporteur : Mme Farese (lecture du rapport).

Avis favorable.

Le rapport n°15/53 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/54 – DELEGATION GENERALE VILLE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires – 2^{ème} répartition 2015 – Budget 2015.

Rapporteur : Mme Rodriguez (lecture du rapport). Avis favorable.

Le rapport n°15/54 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/55 – DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association des commerçants de Sainte Marguerite pour la réalisation de son programme d'animation 2015 – Approbation d'une convention.

Rapporteur : M. Muracciole.

Monsieur le Maire, vous avez fait du commerce l'une de vos priorités. Sainte Marguerite comme l'ensemble des noyaux villageois de notre secteur est l'objet de toute votre attention. Pour rappel, en mars dernier, grâce à l'engagement du Président de la Communauté urbaine, nous inaugurons le parking de Dromel qui a eu pour conséquence immédiate le désengorgement des places de parking sur l'avenue de Sainte Marguerite pour le plus grand bonheur des commerçants et de leurs clients. Depuis près de 12 mois, vous déployez les caméras de sécurité, notamment à Dromel, Jean Bouin, Ganay, Aristide Boyer, afin d'assurer la sécurité des habitants, des commerçants et de leurs clients. Je rappelle également que dans quelques jours débiteront les travaux de réfection de l'avenue Sainte Marguerite qui participeront au renouveau et à la propreté du quartier. C'est cette volonté politique –votre volonté politique- qui donne envie aux commerçants de s'investir dans la vie de nos quartiers. Ainsi, vous avez souhaité fédérer, accompagner et soutenir les commerçants dans la création d'associations, Sainte Marguerite en est un très bel exemple.

L'association des commerçants de Sainte Marguerite créée à l'automne 2014 a su, dès Noël dernier, animer et (inaudible). C'est pourquoi, Monsieur le Maire, vous avez encouragé l'association à effectuer des demandes de subventions et avez défendu –car jamais les associations de commerçants n'avaient été subventionnées dans notre secteur- les dossiers auprès des Services de la Ville pour que nous puissions, dès cette année, soutenir ces diverses activités au travers d'une subvention de 3.000 €. Mes chers collègues, je vous demande d'émettre un avis favorable sur ces quatre articles.

M. le Maire.- Très bien. Je rappelle simplement que l'année dernière, à la même époque, nous avions une association de commerçants. L'année d'après, nous en avons sept. Si nous le faisons, c'est parce que lorsqu'il y a des animations commerciales à créer dans les noyaux villageois, le but est que les commerçants soient acteurs de la vie commerçante et des animations. A partir du moment où il y a une dynamique des commerçants, il est normal que nous soyons en support et que nous les soutenions dans leurs objectifs. L'idée est de les financer pour qu'ils créent des animations notamment à Noël, pour faire en sorte d'attirer les clients dans les noyaux villageois.

Merci d'avoir rappelé que le boulevard Sainte Marguerite sera en travaux à la fin du mois de juillet. Comme c'est un axe très utilisé, cela risque d'avoir quelques conséquences, mais nous le faisons à la fin du mois de juillet justement parce que c'est la période où il y aura, a priori, le moins de circulation. Je soumetts au vote.

Le rapport n°15/55 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15/56 - DIRECTION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des anciens combattants 1^{ère} répartition 2015.

Rapporteur : M. Berberian (lecture du rapport).

Avis favorable.

Le rapport n°15/56 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/57 – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de ville intercommunal 2015-2020.

Rapporteur : M. Papallardo (lecture du rapport).

Avis favorable.

Le rapport n°15/57 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- Je vous rappelle que nous avons un projet ANRU sur la Soude qui est une belle réussite et qui montre combien on peut mobiliser l'argent public à des fins utiles.

Je rappellerai que nous avons obtenu que le quartier de la Capelette reste en réseau d'éducation prioritaire, ce qui n'était pas acquis au départ, et qu'il a fallu se battre pour qu'il soit réintégré, c'est aussi une bonne chose. En ce qui concerne le Contrat de Ville, c'est maintenant de la compétence communautaire et c'est à l'heure actuelle la Communauté urbaine et demain la Métropole qui aura à gérer ces objectifs.

Rapport n°15/58 – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT – SERVICE PROJETS URBAINS – Avis du Conseil municipal sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille.

Rapporteur : M. Papallardo (lecture du rapport).

Avis favorable.

M. le Maire.- En clair, cela veut dire que l'on essaie de corriger les effets pervers de la loi Dufflot. La loi ALUR avait pour effet très pernicieux de faire sauter les COS et cela nous engageait à des droits à construire colossaux sur l'ensemble du territoire municipal et communautaire, d'une manière générale. On pouvait se retrouver dans des noyaux villageois avec des opérations très denses, 7 à 8 étages en plein milieu du noyau villageois. Les règlements de lotissement disparaissaient, ce qui fait que l'on aurait pu se retrouver, en plein milieu d'un lotissement, avec un immeuble collectif qui se réalise. C'est l'approche voulue par le législateur et le gouvernement, c'est-à-dire que l'on standardise, on uniformise une législation qui ne prend pas en compte les réalités du territoire. Or, aujourd'hui on peut comprendre qu'il faille densifier, mais néanmoins il y a des endroits où l'on peut et doit densifier, et des endroits où, au contraire, il faut maintenir l'esprit des lieux. Ce rapport a pour vertu essentielle de rétablir des règles de COS et de règlements de lotissement de manière à éviter que les noyaux villageois ne soient défigurés. Cette mesure corrective va à l'encontre des effets pernicieux d'un législateur déconnecté de la réalité.

M. CAVAGNARA.- Je peux partager, effectivement, la disparition des COS, c'est un problème important. Maintenant, c'est une modification strictement technique qui est proposée dans cet avenant. On pourrait discuter sur le PLU de Marseille qui pose un certain nombre de problèmes notamment sur la gestion du foncier. C'est quelque chose que vous ne voulez pas entendre, on est dans un principe de gentrification d'un certain nombre de quartiers qui fait que l'on évacue progressivement un certain type de population de ces quartiers, par une augmentation du prix du foncier, de l'accession à la propriété, et on ne peut pas être d'accord. Vous faites diversion en parlant de la modification de la loi, des effets pervers, mais il y a partout des effets pervers. Par contre, la politique de la ville telle que vous la concevez et que l'on voit se traduire dans un certain nombre de quartiers, vise à changer les sociologies de populations, et le Front de Gauche y est totalement opposé. C'est pourquoi nous votons contre aujourd'hui.

M. le Maire.- Monsieur Cavagnara, vous êtes un nouvel élu, vous ne connaissez pas encore toutes les subtilités administratives. Il y a une modification n°1 et il y aura une modification n°2 qui arrivera à l'automne, à ce moment-là nous aurons à travailler à la modification du PLU, et à ce moment-là, si vous êtes contre la politique de développement urbain telle que nous la défendons,

vous pourrez vous exprimer, car c'est à ce moment-là que nous modifierons le PLU sur un certain nombre de droits à construire.

Je le redis, c'est une modification qui est la conséquence directe de la loi ALUR, parce que si nous ne faisons pas cela, le droit à construire existe, et on peut se retrouver avec des permis de construire déposés que nous ne pourrions pas refuser sur des noyaux villageois, et après nous ne pourrions pas faire machine arrière. Il était nécessaire d'aller très vite.

Quant à la gentrification des quartiers, excusez-moi... On essaie dans ces quartiers des 9^{ème} et 10^{ème} de simplement conserver la qualité de vie. Nous avons été élus pour cela. La qualité de vie, c'est conserver les bons équilibres. Quand des ghettos ont été créés, que plus personne n'arrive à gérer, je suis de ceux qui considèrent qu'il faut que ce soit de la mixité sociale à l'envers. Quand je vois, depuis un mois que je préside 13 Habitat, ce qui a été fait par la gauche dans certains quartiers, je me dis qu'il faut éviter à tout prix de faire les mêmes erreurs, ici, dans ces quartiers. Quand des promoteurs viennent me proposer des opérations sociales, je ne suis pas contre le social, mais je dis simplement que faire de la mixité sociale dans un même corps de bâtiment c'est une faute. Nous vivons sans doute confortablement, et nous ne nous rendons sans doute pas compte de ce qu'est la cohabitation. Je préfère que l'on fasse une petite opération sociale à côté d'une opération privée, mais la fusion des habitudes et des gens est une conception de pensée, dans les faits cela ne fonctionne pas, je le vois bien encore plus au regard des nouvelles responsabilités qui sont les miennes.

Il faut diversifier le social. Oui, il faut un peu de PLAI pour les gens qui ont vraiment des difficultés, des PLS, des PLUS, et puis aussi des PLI, le logement intermédiaire pour ceux qui ont un revenu juste au-dessus du logement social, et juste en dessous pour accéder à la propriété. Dans ces quartiers, et au regard du prix du foncier, il faut s'orienter vers cet axe-là, et ne pas vouloir faire du social pour du social, parce qu'après on ne gère plus, de même que je m'oppose à des logements de Type 3 à 50 ou 52 m², tout simplement pour rendre les gens solvables et qu'ils puissent acheter. Je dis « non », parce que dans un type 3 de 50 m², vous avez une pièce à vivre, au grand maximum de 17 m². Ce qui veut dire qu'au bout d'un moment vous retrouvez les enfants au pied des immeubles, et après c'est un problème qui nous concerne tous. Il faut faire preuve de bon sens et pas d'idéologie, mais vous avez raison, si vous voulez gentrifier comme vous le dites, n'hésitez pas, on a vu ce que ça a donné dans les 15/16 et 13/14.

- Contre : Front de Gauche.

Le rapport n°15/58 est adopté à la majorité.

Rapport n°15/59 – DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association des commerçants du quartier de la Capelette pour la réalisation d'une décoration de quartier et d'animations lors des fêtes de fin d'année 2015 – Approbation d'une convention.

Rapporteur : M. Muracciole (lecture du rapport).

Avis favorable.

Le rapport n°15/59 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/60 – DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURELLE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations d'intérêt social – 2^{ème} répartition 2015.

Rapporteur : Mme Arrighi (lecture du rapport).

Avis favorable.

Le rapport n°15/60 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/61 – DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives – 3^{ème} répartition 2015 – Approbation de conventions – Budget primitif 2015.

Rapporteur : M. Capuano (lecture du rapport).

Avis favorable.

Le rapport n°15/61 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15/62 – DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration – Libéralités – 2^{ème} répartition 2015.

Rapporteur : Mme Arrighi (lecture du rapport).

Avis favorable

Le rapport n°15/62 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/63 – DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement et à l'aide à l'action année 2015 aux associations culturelles – 3^{ème} répartition – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

Rapporteur : Mme d'Estienne-d'Orves (lecture du rapport).

Avis favorable

Le rapport n°15/63 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/64 – DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes culturels – 3^{ème} répartition 2015 – Approbation de quatre conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations et organismes.

Rapporteur : Mme d'Estienne-d'Orves (lecture du rapport).

Avis favorable

Le rapport n°15/64 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/65 – DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DU 1^{er} DEGRE. – Avenant n°5 au contrat n° 11/0881 passé avec la société Sodexo.

Rapporteur : Mme Rodriguez (lecture du rapport).

Avis favorable.

M. CAVAGNARA.- Opposition de principe. C'est une question de délégation de service public, nous sommes pour le retour en régie directe de la gestion des cantines scolaires.

Contre : Front de Gauche.

Le rapport n°15/65 est adopté à la majorité.

Rapport n°15/66 – DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE RESTAURATION SCOLAIRE – Participation des convives aux prix des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires et des collèges en gestion municipale – Participation aux garderies – Attribution d'un tarif social.

Rapporteur : Mme Rodriguez (lecture du rapport).

Avis favorable.

Mme PIGAMO.- Monsieur le Maire, nous voterons contre ce rapport, puisque c'est une mode chez les (inaudible), avec vos calculs et le changement de quotient familial, une simple famille au RSA n'aura plus la cantine gratuite mais à demi-tarif. La Ville n'offre la gratuité qu'à 2 % des enfants, alors que 28 % des Marseillais sont sous le seuil de pauvreté, vous comprendrez que nous sommes contre.

M. le Maire.- Nous aussi, nous sommes contre les augmentations d'impôts du gouvernement qui ne se prive pas de taxer tous ceux qui travaillent.

Contre : Union de la Gauche.

Le rapport n°15/66 est adopté à la majorité.

Rapport n°15/67 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE – SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – Attribution de subventions pur des actions de prévention de la délinquance.

Rapporteur : M. Papallardo (lecture du rapport).

Avis favorable.

Le rapport n°15/67 est adopté à l'unanimité.

Délibérations du 10 septembre 2015

Rapport n°15/68 – DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES – Attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique Budget primitif 2015 – 1^{ère} répartition.

Rapporteur : Mme Arrighi (lecture du rapport).

Avis favorable.

Le rapport n°15/68 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/69 – DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES – Approbation d'une convention entre la Ville et le groupement d'intérêt public pour la gestion de la politique de la Ville de Marseille – Développement des ateliers santé ville (ASV) - Exercice 2015.

Rapporteur : M. Lieutaud (lecture du rapport).

Avis favorable.

Le rapport n°15/69 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/70 – DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE SANTE PUBLIQUE ET HANDICAPES – Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2015 – 1^{er} répartition.

Rapporteur : Mme Arrighi (lecture du rapport).

Avis favorable.

Le rapport n°15/70 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/71 – DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST Reconstruction de la halle du Parc du 26^{ème} centennaires 10^{ème} arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

Rapporteur : M. Guelle (lecture du rapport).

Avis favorable.

Le rapport n°15/71 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/72 – DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA MER DU LITTORAL ET DU NAUTISME – Politique de la Mer et du Littoral – Plan GENLIT – Approbation de l'acquisition par le Conservatoire du Littoral et de Rivages Lacustres d'une emprise foncière de 12,35 ha, située calanque de Sormiou, en vue de la protection et la mise en valeur des espaces naturels remarquables du littoral de Marseille.

Rapporteur : M. Réault (lecture du rapport).

Avis favorable.

Le rapport n°15/72 est adopté à l'unanimité.

Rapport n°15/73 – DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE – SERVICE BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITE – Installation à titre gracieux de bornes informatiques dans des bureaux municipaux de proximité par la société le Résidentiel Numérique dont le site public est www.ma-residence.fr dans le cadre du Mieux Vivre Ensemble – Approbation de la convention avec cette société.

Rapporteur : Mme Calatayud (lecture du rapport).

Avis favorable.

M. le Maire. - Nous remercions M. Sperling qui nous gratifie de ces bornes qui vont permettre de lutter contre la fracture sociale... Je pense que vous allez voter, Monsieur Cavagnara ?

Le rapport n°15/73 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie et vous souhaite de bonnes vacances.

(La séance est levée à 20 heures).

15/74 – MS5

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée pour l'organisation du 2ème Eco'Forum Entreprises de la Vallée de l'Huveaune - Approbation d'une convention.

15-27984-DPE-EFAG

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Le secteur Est de la Ville de Marseille représente à l'échelle du territoire un espace économique majeur formé en partie par le bassin industriel historique de la Vallée de l'Huveaune.

Ainsi, le territoire Est de Marseille accueille aujourd'hui près d'un emploi marseillais sur huit (12% du total de la Ville).

Ce secteur crée de plus un véritable trait d'union avec les communes situées à l'est de Marseille (Aubagne, Plaine varoise) en raison de la présence de nombreuses infrastructures de transports (autoroute A50, voies ferrées...).

De par sa vocation économique et industrielle forte, la Vallée de l'Huveaune constitue un corridor qui accueille un tissu de PME/PMI important représentant un potentiel d'emplois et de création de richesses clés pour notre territoire.

Ce secteur présente également une offre commerciale forte, notamment polarisée sur la zone de la Valentine, mais qui se développe sur d'autres sites (projets Capelette, Saint-Loup...).

Pour conforter ce dynamisme et encourager les acteurs qui structurent aujourd'hui ce territoire, la Ville de Marseille souhaite soutenir les actions menées par l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée ».

Créée en 2009, l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » (EX005935) regroupe à ce jour 65 entreprises représentant 22% des effectifs salariés totaux de la zone.

Le périmètre d'intervention de l'association couvre un vaste territoire économique de l'est de Marseille, regroupant 4 pôles économiques majeurs de la Vallée de l'Huveaune (1500 entreprises pour 15 000 salariés). Il s'agit de la seule association d'entreprises existante sur ce territoire.

L'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » a été créée avec l'objectif de répondre aux problématiques spécifiques des entreprises de chaque zone d'activités de la Vallée de l'Huveaune en terme d'animation économique, de promotion territoriale, et de porter leurs attentes en matière d'amélioration des équipements et des infrastructures, de politiques de développement de l'emploi, de services et d'informations à ses adhérents.

Très active, cette association organise chaque année, sur l'ensemble de ces thématiques, de nombreux événements à vocation économique. Elle se révèle de ce fait un acteur structurant à l'échelle du territoire dont les actions méritent d'être soutenues.

La Ville de Marseille souhaite de son côté s'appuyer sur les activités de l'association pour améliorer sa connaissance du tissu économique et se rapprocher plus encore des problématiques de ces entreprises.

En 2015, l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » va décliner son programme d'activités en engageant sur son périmètre d'intervention une série d'actions d'animation et de promotion structurantes.

Dans cet objectif, l'association organise chaque année un événement d'envergure à destination des entreprises de ce territoire intitulé « Eco'Forum Entreprises de la Vallée de l'Huveaune ».

Il s'agira en 2015 de la 2^{ème} édition de cet événement consacrée cette année à la thématique suivante : « Un éco-label pour l'Huveaune Vallée, une ambition au service du développement économique et de l'emploi, dans le respect de l'environnement ».

L'objectif de cet événement sera pour l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » de promouvoir auprès des entreprises le lancement d'une initiative partenariale et

structurante en faveur de l'inscription du territoire dans une démarche d'éco-labelisation.

L'EcoForum Entreprises de la Vallée de l'Huveaune prévoit en outre la mise en place d'un espace d'exposition de type « showroom » intitulé « Village des solutions » dédié à des entreprises locales intervenant dans le champ du développement durable et qui souhaitent, dans le cadre de cet événement, promouvoir leurs activités auprès du tissu économique local.

Le coût global de la manifestation s'élève à 22 600 Euros. La Ville de Marseille, qui entend ainsi conforter et promouvoir l'initiative économique et un développement vertueux de ses zones d'activités, créatrices de richesses et d'emplois, souhaite soutenir l'organisation de cet événement en accordant à l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » une subvention de 7 800 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit attribuée à l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée », une subvention exceptionnelle pour l'organisation du 2^{ème} EcoForum Entreprises de la Vallée de l'Huveaune d'un montant de sept mille huit cents Euros (7 800 Euros),

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée ».

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense correspondante d'un montant de sept mille huit cents Euros (7 800 Euros) soit imputée au Budget Primitif 2015 – Direction des Projets Économiques - code service – 40204 - nature 6574.1 – fonction 90 – code action 199 00910.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer cette convention.

Mis aux voix ce rapport est adopté à la majorité.

Abstention du groupe « Rassemblement Bleu Marine ».

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/75 – MS5

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités - 3ème répartition 2015.
15-27988-DASS-ECSS

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à les aider dans leurs actions.

Une première et une deuxième répartition de subventions ont déjà été autorisées par délibération n°15/0321/ECSS du 13 avril 2015 et par délibérations n°15/ 0619/ECSS et n°15/ 0620/ECSS du 29 juin 2015 pour un montant total de 402 900 Euros.

Il est proposé de procéder à une troisième répartition de subventions en libéralité, au titre des crédits de l'année 2015 pour un montant de 27 447 Euros.

Par ailleurs, une subvention d'un montant de 4 000 Euros a été attribuée à l'association les Foyers de la Trinité par délibération n°15/0321/ECSS du 13 avril 2015. Cette association ayant cessé son activité, l'attribution de cette subvention est annulée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin qu'une subvention en libéralité soit attribuée à l'association suivante du ressort de la Mairie du Vème secteur, au titre de l'année 2015 et dans le cadre d'une troisième répartition :

Tiers 011718

Délégation du Secours Catholique de Marseille 6 000 Euros

10 et 12, boulevard Barthélémy

13009 Marseille

convention ci-annexée

EX005867

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvés la convention et l'avenant ci-annexés, conclus entre l'association citée à l'article 1 et la Ville de Marseille.

Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer cette convention et cet avenant.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un montant de 6 000 Euros y afférent (six mille Euros) soit imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2015, nature - 6574.1 – fonction 523 – service 21704 – action 13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/76 – MS5

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Grand Luminy au titre de l'année 2015 - Approbation d'une convention.
15-27994-DPE-ECSS

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

L'association Grand Luminy (00004814) assure avec succès depuis sa création en 1985 l'animation, la promotion et le développement du complexe scientifique, culturel et de loisirs du Parc de Marseille Luminy. Elle a également pour objet de favoriser la valorisation du potentiel scientifique et technologique du Campus de Luminy, de développer des actions d'aide à la création d'entreprises par les chercheurs, enseignants, personnels et étudiants du site et enfin, de créer et/ou participer à toute structure d'assistance au développement et l'hébergement d'entreprises innovantes.

L'association comporte 63 membres, se décomposant entre 37 membres associés et 26 membres adhérents :

- établissements d'enseignement supérieur : 8,

- établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST) et Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) : 5,
 - laboratoires publics : 18,
 - entreprises : 20,
 - centres de colloques et de restauration : 3,
 - autres (Eurobiomed, Corebio PACA, Méditerranée Technologie ...) : 5,
 - collectivités territoriales : 4 avec voix consultative (Ville de Marseille, Communauté Urbaine MPM, CG 13, Région PACA).
 Depuis la création du dispositif d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprises en 1995, l'association Grand Luminy a contribué fortement au développement d'une activité économique sur le site de Luminy, ainsi qu'en attestent les chiffres suivants :
 - 395 projets de créations d'entreprises ont été étudiés, dont 9 en 2014 ;
 - 112 projets ont été accompagnés, dont 4 nouveaux en 2014 ;
 - 67 entreprises ont été créées, générant plus de 500 emplois directs. Parmi ces entreprises, deux sont actuellement cotées en bourse (Innate Pharma et Ipsogen).
 En 2014, Grand Luminy a conforté son rôle de promoteur de l'excellence de tous les établissements présents sur le site et a joué son rôle de fédérateur d'animation à l'interface des mondes de l'enseignement supérieur, de la recherche et des entreprises high-tech.
 L'association a poursuivi ses actions d'animation, communication et de promotion au service du Parc en se dotant de supports de communication adaptés à chaque situation, en phase avec les nouveaux usages en matière de communication numérique.
 Au plan de la communication, on peut distinguer les actions et les supports suivants :
 - « La Lettre de Grand Luminy », éditée au rythme de quatre numéros par an, avec un tirage de 4 500 exemplaires, dont plus de la moitié sont adressés à un fichier sectorisé et actualisé de décideurs publics et privés nationaux et internationaux ;
 - l'annuaire du parc, sorti début décembre 2014 pour 2014-2015, distribué aux associés, abonnés et partenaires institutionnels ;
 - le panneau lumineux à l'entrée du Parc, permettant de relayer 195 messages en 2014 sur l'actualité des événements du Parc ;
 - le soutien aux événements du parc, principalement en terme de communication, mais également en terme de logistique. Ainsi en 2014, plus de 150 manifestations ont été soutenues ;
 Par ailleurs, l'action de conseil en communication au bénéfice des associations étudiantes du Parc et des partenaires et adhérents a été renforcée en 2014, notamment à l'aide des nouveaux outils mis en oeuvre tels que :
 - la nouvelle version du site internet, qui reçoit en moyenne 50 visites par jour ;
 - la « Z-Card » Luminy pratique, en version française et anglaise, sur laquelle figure notamment le plan détaillé du Parc, distribuée à tous les établissements du parc et éditée à 5 000 exemplaires ;
 - le compte Twitter de Grand Luminy, outil phare de la communication digitale de l'association, qui compte un nombre d'abonnés en augmentation constante.
 En 2014, Grand Luminy a poursuivi son action au service du développement de l'entrepreneuriat et des différents maillons de la chaîne de l'innovation. Ses actions de sensibilisation à la création d'entreprise ont pris plus d'envergure en 2014 avec un nouveau format de séminaire de sensibilisation à la création d'entreprise.
 En 2015, l'Association Grand Luminy poursuivra ses actions en matière de communication et de sensibilisation et d'accompagnement à la création d'entreprise.
 L'association souhaite mettre en place un système de management de la qualité s'appuyant sur une certification ISO 9001 pour l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises innovantes.
 Enfin, l'association fêtera cette année ses trente ans. Cet anniversaire sera l'occasion de rappeler les actions de Grand Luminy ainsi que les missions qui lui ont été confiées par les autres associations du parc. Plus qu'un simple événement, c'est toute l'année 2015 qui sera marquée par cet anniversaire.

Budget prévisionnel de l'association pour l'année 2015 :

Dépenses (en Euros TTC)		Recettes (en Euros TTC)	
		Prestations de service	263 770
Actions	74 500	Conseil Régional PACA	88 900
	325 365	Conseil Départemental	100 000
Charges de personnel	238 405	Ville de Marseille	45 000
		Marseille Provence	36 000
Frais généraux		Métropole	63 100
		Autres financeurs	19 000
		Cotisations	15 500
		Produits divers	7 000
		Produits des activités annexes	
Total	638 270	Total	638 270

Considérant les objectifs de l'association en terme d'animation et de promotion du Parc Scientifique et Technologique de Luminy, ainsi qu'en matière de sensibilisation et d'accompagnement à la création d'entreprises, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement de 45 000 Euros en faveur de l'association Grand Luminy pour l'année 2015.
 Cette participation fera l'objet d'une convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association Grand Luminy.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
 Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
 Vu le code général des collectivités territoriales (jo du 24/02/1996)
 oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 Euros en faveur de l'association Grand Luminy, selon les modalités définies dans la convention ci-annexée.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention, ci-annexée, conclue avec l'association Grand Luminy.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer cette convention et tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que la dépense correspondante soit imputée sur les crédits ouverts au budget primitif 2015 de la Ville de Marseille – code 40604 - nature 6574.2 intitulé « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » - fonction 90 – code action 19173666.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
 Maire du 5^{ème} Secteur

15/77 – MS5

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 9ème arrondissement - Quartier Mazargues - Cession gratuite au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'emprises de terrains nécessaires à la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la place Castellane et le pôle universitaire de Luminy.

15-28018-DSFP-UAGP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis **avant présentation au prochain Conseil Municipal** :

Le projet de création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la place Castellane et le pôle universitaire de Luminy, a été approuvé par le Conseil de Communauté le 1^{er} octobre 2010.

Le Bus à Haut Niveau de Service permettra notamment d'améliorer la desserte de l'université de Luminy depuis la station de métro de Castellane mais sera aussi l'occasion de réaménager les espaces publics le long du tracé :

- requalification des secteurs traversés avec pose de nouveaux mobiliers urbains,
- réalisation de cheminements piétons, de trottoirs et de stations BHNS accessibles aux personnes à mobilité réduites,
- création d'itinéraires cyclables,
- aménagements de deux parkings relais afin de faciliter le stationnement des usagers du BHNS.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite donc obtenir la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains impactés par l'opération.

La Ville de Marseille est propriétaire de trois parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet :

- une emprise de 391,44 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée 849 section P n°47, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie totale de 21 128m²,
- une emprise de 2 107 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée 849 section i n°127, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie totale de 7 540 m²,
- la totalité de la parcelle cadastrée 849 section K n°13, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie de 8 065 m².

France Domaine a évalué la valeur de cette emprise au prix de 2 094 400 Euros en date du 10 avril 2014.

Cependant, les parcelles ayant été acquises par la Ville antérieurement à la création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la cession intervenant dans le cadre de l'exercice d'une compétence communautaire et pour la réalisation d'un projet d'intérêt général, la Ville de Marseille s'engage à céder gratuitement à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, les emprises concernées.

Il nous est proposé aujourd'hui d'approuver le protocole foncier prévoyant les conditions de cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvé le protocole foncier ci-annexé relatif à la cession à titre gratuit au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

- d'une emprise de 391,44 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée 849 section P n°47, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie totale de 21 128m²,

- d'une emprise de 2 107 m² à détacher d'une parcelle de plus grande importance cadastrée 849 section i n°127, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie totale de 7 540 m²,

- de la totalité de la parcelle cadastrée 849 section K n°13, sise avenue De Lattre de Tassigny 9^{ème} arrondissement, d'une superficie de 8 065 m² telles que figurant sur le plan ci-annexé.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer tous les documents et actes relatifs à cette opération.

Mis aux voix ce rapport est adopté à la majorité.

Abstention du groupe « Union de la Gauche »

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/78 – MS5

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Opération de rénovation urbaine ZUS Soude Hauts de Mazargues - 9ème arrondissement- Approbation de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre à passer avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et de l'avenant n°5 à la convention de financement n°10/670 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine.

15-28027-DAH-UAGP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par délibération n°07/0274/EHCV du 19 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le cadre d'intervention en matière de rénovation urbaine dans la ZUS Soude-Hauts de Mazargues.

Par délibération n°10/0029/DEVD du 8 février 2010, le Conseil Municipal a approuvé la convention avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour une 1^{ère} tranche de programme.

Par délibération n°10/0160/DEVD du 29 mars 2010, le Conseil Municipal a approuvé la convention de financement n°10/670 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville Marseille Septèmes (GIP GPV) pour la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche de programme et a approuvé une autorisation de programme.

Lors de cette même séance, par délibération n°10/0204/DEVD, a été approuvé l'instauration d'un sursis à statuer sur le périmètre de cette ZUS.

Par délibération n°11/0664/DEVD du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention avec l'ANRU sur le projet global ainsi que l'avenant n°1 à la convention de financement n°10/670 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville Marseille Septèmes (GIP GPV) ainsi que l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Cette opération de renouvellement urbain a fait l'objet d'une convention signée avec l'ANRU le 10 octobre 2011.

Depuis, plusieurs avenants à ces conventions ont été signés afin d'intégrer les évolutions du programme de constructions et de maîtrise d'ouvrage des équipements et de leurs modalités de financement.

La convention pluri-annuelle a fait l'objet d'une revue de projet le 3 février 2015 associant les différents partenaires qui a permis de retenir des solutions aux différentes difficultés rencontrées pour achever le programme. Le présent avenant contractualise les solutions retenues sur les points suivants :

- modification des opérations de reconstitution de l'offre liées à la démolition par Erilia des logements sociaux « Le Hameau des Pins » sur le site du Baou de Sormiou,
- précisions sur le programme de préfiguration du parc de la Jarre et ses délais de mise en œuvre,

- regroupement des lignes d'aménagement portées par la Communauté Urbaine Marseille Provence « Modes doux de l'avenue de la Soude aux Collines du Baou de Sormiou » et « Voiries du Baou de Sormiou »,
- identification de la SCI Marseille 9^{ème} Chalet II (Les Nouveaux Constructeurs) comme maître d'ouvrage de l'opération d'accession aidée sur le Baou de Sormiou en lieu et place de la Ville de Marseille,
- modification des contreparties accordées à Foncière Logement, ces contreparties étant reprises par Grand Delta Habitat,
- redimensionnement et reclassement dans la bonne famille d'intervention de l'opération de la Logirem concernant la restructuration pour décohabitation de 6 logements prévue sur de grands logements individuels au sein des Hameaux du Rocher et de la Pinède sur le site du Baou de Sormiou,
- finalisation du programme d'intervention en matière d'ingénierie dont le GIP MRU est maître d'ouvrage pour permettre notamment l'intégration dans les prestations programmées d'un Plan Stratégique Local dont la finalité est de conforter les mutations engagées,
- la mise à jour de l'échéancier de plusieurs opérations et leur traduction contractuelle au regard de leur avancement opérationnel.

Un avenant n°2 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine Soude Hauts de Mazargues ci-annexé (annexe 1) et un avenant n°5 à la convention de financement n°10/670 (annexe 2) entre la Ville et le GIP MRU sont aujourd'hui proposés pour acter ces adaptations.

Le cout global de ce PRU s'élève à 79 069 346 Euros TTC.

La participation globale de la Ville au titre de cette opération s'élève à 11 931 454 Euros et comprend :

- 5 789 076 Euros de subventions répartis en 5 354 256 euros d'investissement dont 287 000 Euros font l'objet d'une convention spécifique entre la Ville et MPM et 5 067 256 Euros objet de la convention entre la Ville et GIP MRU ainsi que 434 820 Euros de fonctionnement
- 6 142 378 Euros pour la part résiduelle des opérations en maîtrise d'ouvrage de la Ville.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements
 Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
 VU le code général des collectivités territoriales
 (jo du 24/02/1996)
 oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvé l'avenant local n°2 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain de la ZUS Soude Hauts de Mazargues portant sur des adaptations nécessaires à la conduite opérationnelle des projets (annexe 1).

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable à l'approbation de l'avenant n°5 à la convention de financement n°10/670 entre la Ville et le GIP MRU (annexe 2).

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer ces avenants et tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces opérations.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
 Maire du 5^{ème} Secteur

15/79 – MS5

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 9^{ème} arrondissement - Les Baumettes - Traverse Rabat - Appel à projets - Cession à la société Novelis Immo.
 15-28037-DSFP-UAGP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine immobilier, la Ville de Marseille a engagé un processus d'aliénations amiables par le biais d'appels à projets. Cette procédure de cession permet, au travers d'une publicité adaptée, de susciter des offres d'acquisition autour d'un projet structuré au plan urbain et architectural porté par un professionnel.

La Ville de Marseille est propriétaire d'un bien cadastré Les Baumettes Section C n°68(p), d'une superficie d'environ 3 849 m², constitutif d'un ancien groupe. Cette petite structure de trois classes a fait l'objet d'une mesure de fermeture en septembre 2010 à la suite d'un incendie. Il a ainsi été décidé de solliciter les services préfectoraux afin d'engager une procédure de désaffectation afin de valoriser ce site sur le marché immobilier. Le Préfet ayant fait part de son accord en date du 6 mars 2012, la Ville de Marseille a mis ce bien à la vente par le biais d'un appel à projets afin de préserver l'environnement urbain et végétalisé de ce site situé aux portes du massif de Marseilleveyre.

Sur la base d'un cahier des charges définissant les orientations souhaitées par la Ville de Marseille, à savoir la réalisation d'un ensemble immobilier neuf en R+2 après démolition du bâti existant, et conservation de la zone boisée existante, treize offrants ont déposé un projet,

L'analyse des projets s'est effectuée sur la base de plusieurs critères figurant dans le dossier de consultation :

- 70% en fonction du projet proposé sur les critères relatifs aux éléments de programme, aux qualités urbaine, architecturale et environnementale,
- 30% en fonction du prix d'acquisition proposé.

A l'issue de cette analyse, le projet présenté par la société Novelis Immo en collaboration avec le cabinet d'architectes MAP a été sélectionné. Il prévoit la réalisation d'un programme immobilier de 35 logements en accession à la propriété, pour une superficie de plancher totale d'environ 2 270 m².

Les services fiscaux ayant validé le prix d'acquisition proposé par la société Novelis Immo soit 1 030 000 Euros (un million trente mille Euros) hors taxe, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une promesse synallagmatique de vente précisant les conditions juridiques et financières de ladite vente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements
 Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
 VU le code général des collectivités territoriales
 (jo du 24/02/1996)
 oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un favorable afin que soit décidée la désaffectation de la totalité des locaux de l'école maternelle Beauvallon, Parc de Beauvallon, Mazargues 9^{ème} arrondissement ainsi que de son terrain d'assiette, du pôle de restauration, de la cour et du préau.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable à l'approbation du déclassement du domaine public du bien immobilier situé traverse Rabat, cadastré quartier Les Baumettes Section C n°68(p), d'une superficie d'environ 3 849 m², tel que figurant sur le plan ci-annexé.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la cession à la société Novelis Immo ou toute société affiliée, d'un bien immobilier situé traverse Rabat, cadastré quartier Les Baumettes Section C n°68(p), d'une superficie d'environ 3 849 m², tel que figurant sur le plan ci-annexé, pour un montant de 1 030 000 Euros (un million trente mille Euros) hors taxe, net vendeur, conformément à l'avis de France Domaine.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la promesse synallagmatique de vente ci-annexée passée entre la Ville de Marseille et l'acquéreur fixant les modalités de cette cession.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer ladite promesse ainsi que tous les documents et actes inhérents à cette opération.

ARTICLE 6 Est émis un avis favorable afin que la recette correspondante soit constatée sur les Budgets 2015 et suivants – nature 775 – fonction 01.

Mis aux voix ce rapport est adopté à la majorité.
Abstention du groupe « Union de la Gauche »

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/80 – MS5

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Transformation de bureaux en locaux scolaires - 11, boulevard Dromel - 9ème arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études.
15-28048-DTBS-ECSS

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Le bâtiment qui abrite les bureaux de la Direction Territoriale des Bâtiments Sud (ex-STB Est), sis 11, boulevard Dromel dans le 9^{ème} arrondissement, est entouré d'un tissu urbain qui connaît actuellement une forte pression démographique ; en effet, la création du nouvel écoquartier proche du stade Vélodrome et des bâtiments collectifs sur le boulevard Schloesing fait émerger de nouveaux besoins en locaux scolaires.

C'est pourquoi, il est envisagé la transformation des bureaux occupés actuellement par ladite Direction en locaux scolaires. Le programme portera sur la transformation des locaux en salles de classe et locaux annexes, l'extension du self existant et le réaménagement des abords extérieurs.

De manière à pouvoir réaliser ces travaux, il est proposé de procéder dans un premier temps aux études.

Il convient donc d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2015, à hauteur de 150 000 Euros pour ces études.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la transformation de bureaux en locaux scolaires au 11, boulevard Dromel dans le 9^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable à l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Vie Scolaire, Crèche et Jeunesse, année 2015, à hauteur de 150 000 Euros, pour les études.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense correspondante, intégralement à la charge de la Ville de Marseille, soit imputée sur les budgets 2015 et suivants.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/81 – MS5

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Reconstruction de la halle du Parc du 26ème Centenaire - 10ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.
15-28050-DTBS-DDCV

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par délibération n°15/0565/DDVC du 29 juin 2015, le Conseil Municipal approuvait l'affectation de l'autorisation de programme Mission Environnement et Espace Urbain, à hauteur de 300 000 Euros, relative à la reconstruction de la halle du Parc du 26^{ème} Centenaire.

Cette halle, de par son état de vétusté avancé, a dû être démontée au cours du 1^{er} trimestre 2015.

Les études menées, notamment en ce qui concerne les sondages de sol, ont révélé la présence de terrains hétérogènes, nécessitant de par leur composition, la mise en œuvre de fondations spéciales non prévues initialement.

Dés lors, il est nécessaire pour mener à bien cette opération d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Environnement et Espace Urbain, année 2015, à hauteur de 80 000 Euros pour les études et les travaux, portant ainsi le montant de l'opération de 300 000 Euros à 380 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Environnement et Espace Urbain, année 2015, à hauteur de 80 000 Euros pour les études et travaux relatifs à la reconstruction de la halle du Parc du 26^{ème} Centenaire dans le 10^{ème} arrondissement.

Le montant de l'opération sera ainsi porté de 300 000 Euros à 380 000 Euros.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que la dépense correspondante, intégralement à la charge de la Ville de Marseille, soit imputée sur les budgets 2015 et suivants.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/82 – MS5

RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - Avis sur l'autorisation, soumise à consultation institutionnelle et à enquête publique, de poursuite de rejets, au delà du 1er janvier 2016, et en cœur marin du Parc National des Calanques, d'effluents liquides produits par la société Alteo Gardanne.

15-28061-DM-DDCV

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Les espaces naturels littoraux proches de Marseille, et plus particulièrement le Massif des Calanques, ont essentiellement été, jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, des espaces de chasse, d'élevage, de production agricole et d'extraction de matières premières. Certains sites, éloignés des noyaux habités, ont servi en raison de cet éloignement, et pour des raisons de santé publique, de zones d'installation d'industries polluantes (soude, plomb...) ou de rejets de matières polluées.

C'est le cas de la zone marine au large de Cassis, désormais située en cœur marin du Parc National des Calanques, qui a servi depuis plusieurs décennies de point de rejets d'effluents solides de l'usine Alteo située à Gardanne, hautement contaminants et polluants pour le milieu naturel.

L'usine de Gardanne a été fondée en 1894 et produit de l'alumine (oxyde d'aluminium) à partir de minerai de bauxite, grâce au procédé « Bayer ». A l'origine, la bauxite provenait de mines de la région. Depuis les années 1980 de la bauxite de Guinée a été progressivement traitée, et depuis 1998, l'usine ne consomme plus que de la bauxite de Guinée.

Le procédé « Bayer » génère des résidus solides et des effluents liquides qui, depuis 1966, sont rejetés en mer par une canalisation qui débouche à 7,7 km de la côte au large de Cassis, et à 320 m de profondeur, dans le canyon de Cassidaigne. Aucune évaluation de l'état initial de la qualité des eaux et du milieu marin dans l'environnement du point de rejet n'a été réalisée à l'origine du rejet, en 1966.

Après près de 50 ans de rejets, le dépôt s'étend jusqu'à 2 300 m de profondeur au niveau du canyon de la Cassidaigne et jusqu'à 65 km environ des côtes au droit du rejet. À l'Ouest, au niveau du talus continental, le dépôt s'étend jusqu'au niveau de Fos-sur-Mer. À l'Est, il s'étend de la plaine abyssale jusqu'à la hauteur de la rade de Toulon.

L'épaisseur du dépôt est d'environ 50 cm à 25 km au droit du rejet, et de 10 cm à 60 km. Selon les estimations de l'exploitant, 20 millions de tonnes de résidus de bauxite ont été rejetées en mer par l'usine de Gardanne depuis 1966.

En 1996, dans le cadre du respect de la convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée, la société Aluminium Pechiney (alors exploitant du site de Gardanne) a pris l'engagement de diminuer progressivement les quantités de rejets solides (aussi appelés « boues rouges ») en mer Méditerranée avec l'objectif d'y mettre un terme le 31 décembre 2015. Cet engagement a été retranscrit dans deux arrêtés préfectoraux complémentaires en date du 1^{er} juillet 1996 et du 31 juillet 2003.

Le 18 avril 2012 le décret n°2012-507, portant création du Parc National des Calanques, a fixé au 31 décembre 2015 l'arrêt des rejets solides provenant de cette usine en cœur marin du Parc National.

Dans ce cadre, et en tenant compte des nouveaux enjeux associés à la mise en place de la partie maritime du cœur du Parc National des Calanques, créé par décret en 2012, la société ALTEO Gardanne, actuel exploitant de l'usine de production d'alumine, a engagé la modification de ses installations de traitement des rejets solides et des effluents associés. Ces modifications étant substantielles, ALTEO a sollicité le renouvellement de son autorisation d'exploiter pour l'usine de Gardanne, en déposant un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE).

En particulier, ALTEO a choisi de mettre en œuvre une filtration par filtres-presses de la totalité du flux de boues rouges, afin de supprimer le rejet des résidus solides en mer. Cette filtration génère des résidus déshydratés, qui seront stockés sur le site de stockage de Mange-Garri, et des effluents liquides résiduels que l'industriel souhaite pouvoir continuer à rejeter en mer, en cœur de Parc National des Calanques.

Cette demande fait l'objet d'une demande d'autorisation, déposée le 19 mai 2014 au titre de la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Le 8 septembre 2014, le Conseil d'Administration du Parc National des Calanques s'est prononcé favorablement sur cette demande, dans le cadre d'un avis conforme prévu par la procédure instituée par le Code de l'Environnement.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande, des études complémentaires ont été sollicitées auprès du Bureau de Recherche Géologique et Minier (BRGM) pour une analyse critique de la demande, de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) sur l'impact potentiel sur la santé humaine des rejets en mer et de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) sur les niveaux de contamination de la Méditerranée occidentale.

Ces expertises sont intervenues postérieurement à l'avis du Conseil d'Administration du Parc National des Calanques. Après réception de leurs données, une enquête publique a été programmée du 20 avril au 5 juin 2015.

Mais à la demande du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, à qui il est apparu qu'un délai supplémentaire était nécessaire pour approfondir l'analyse des rapports d'études et compléter les éléments du dossier, cette enquête a été reportée de quelques semaines. Elle se déroule finalement du 17 août au 25 septembre 2015, dans les 27 communes concernées par le dossier.

Le 15 juillet dernier, le Préfet des Bouches-du-Rhône a informé le Maire de Marseille de l'ouverture de cette enquête publique, et lui a demandé de saisir le Conseil Municipal de Marseille afin qu'il puisse donner son avis sur ce dossier.

Tel est le cadre dans lequel la Ville de Marseille est invitée à se prononcer.

La masse d'eau marine « Cap Croisette – Bec de l'Aigle », dans laquelle se situe le point de rejet, est considérée selon le référentiel de la Directive Cadre sur l'Eau (Directive 2000/60/CE) en « état écologique moyen » et en « bon état chimique ». Elle est le lieu d'activités de loisirs (baignade, plongée sous-marine, plaisance, loisirs nautiques), de pêche artisanale côtière et de pêche professionnelle. Au niveau du canyon de la Cassidaigne, la pêche est pratiquée sur la tête et le flanc du canyon, entre 130 et 350 m de profondeur. Le site de plongée sous-marine le plus proche du point de rejet est le sec de la Cassidaigne qui se situe à 3,6 km du point de rejet.

L'émission des effluents futurs tels que décrite dans sa demande par l'industriel se fera avec un débit identique à celui de l'effluent actuel (270 m³/h), condition jugée indispensable par l'exploitant à la préservation de la canalisation. Sa charge en matières en suspension (MES) sera beaucoup plus faible que celle de l'effluent actuel (35 mg/L contre 120 000 mg/L actuellement), impliquant une baisse de sa densité (1 008 kg/m³ au lieu de 1 080 kg/m³) qui sera inférieure à celle de l'eau de mer (1 027 kg/m³). Le flux maximum journalier de MES devrait passer de 777 tonnes à 227 kg.

En application de l'article R.512-7 du Code de l'Environnement, il a été demandé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie à la société ALTEO Gardanne de faire procéder à une tierce expertise de ce dossier. Cette expertise, réalisée par le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minier) entre octobre et décembre 2014, porte sur les solutions technologiques de traitement des boues rouges et effluents liquides résiduels étudiées par l'industriel.

Le BRGM a été chargé d'examiner les technologies envisagées par ALTEO, afin de vérifier qu'elles font partie des meilleures technologies disponibles au niveau mondial, et d'indiquer s'il existe des technologies alternatives ou complémentaires qui permettraient de réduire, voire de supprimer les rejets en mer.

Le BRGM a également réalisé une analyse critique du dossier déposé par ALTEO, qui examine des alternatives de traitement des effluents liquides résiduels. Dans son dossier, ALTEO motive le choix de la solution de filtration sous pression à l'aval des filtres-presses par le fait qu'elle permet d'éliminer les matières en suspension, et donc les métaux associés, d'où un abattement de 65 % pour l'arsenic, de 82 % pour l'aluminium et de plus de 99 % pour le fer.

Malgré ces forts taux d'abattement, les teneurs résiduelles des polluants annoncées par l'industriel dans les effluents liquides restent supérieures aux valeurs limites de l'arrêté ministériel du 2 février 1998, qui fixe des valeurs limites à respecter pour les rejets liquides des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) dans le milieu naturel, tout en permettant au Préfet d'y accorder des dérogations après avis du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques.

Il ressort ainsi de l'étude que 7 paramètres ne respectent pas les valeurs limites de l'arrêté de 1998 : pH, matières en suspension, aluminium, fer, arsenic, DCO (Demande Chimique en Oxygène) et DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène calculée au bout de 5 jours).

Le BRGM conclut (en page 108 de son rapport) que la solution proposée par l'industriel est la seule solution opérationnelle à l'échéance de la fin 2015, qui ne remette pas en cause la continuité de l'activité industrielle. Il indique également que l'intégration d'une étape de traitement physico-chimique (neutralisation/ décantation/ filtrations) pour une élimination plus efficace des métaux dans les effluents rejetés est une opportunité qui mérite d'être étudiée plus en détail, afin de poursuivre les efforts de l'industriel vers zéro rejet et qu'il s'agit là d'une méthode dont la faisabilité et l'avantage environnemental ne sont pas démontrés à ce stade, avec des coûts qui restent à préciser.

En parallèle, l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du travail) a été saisie en octobre 2014 par la Ministre de l'Environnement, du Développement Durable, et de l'Energie pour la réalisation d'une expertise relative à l'impact possible sur la santé humaine du rejet en Méditerranée issu des activités de transformation du minerai de bauxite.

Cette expertise, livrée en février 2015, indique que les analyses menées par l'exploitant dans l'effluent actuel consistent à rechercher des polluants parmi lesquels, entre autres, 26 éléments de type traces métalliques, 16 hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), 7 polychlorobiphényles (PCB), 7 dioxines et 10 furannes, 1 composé phénolique, 6 composés benzéniques, 1 phtalate, 4 alkylphénols, 2 polybromodiphényléthers (PBDE), et 3 organoétains.

Dans son expertise, l'ANSES conclut, dans la partie relative à la contamination des poissons et à l'estimation de l'exposition alimentaire :

que « le futur rejet constituera toujours une source de contamination pour certaines substances (quantités rejetées par an estimées à 4 tonnes d'arsenic, 700 kg de chrome, 30 kg de plomb, 8 kg de cadmium, auxquels s'ajoutent 2 880 tonnes d'aluminium, 26 tonnes de vanadium, 9 tonnes de titane et 4 tonnes de molybdène) » (cf page 24 du rapport scientifique et technique de l'ANSES – saisine 2014-SA-0223),

et que « les résultats de ces estimations » (de l'exploitant) « présentent des écarts notables pour l'arsenic, le mercure et le plomb (les estimations de l'ANSES étant plus élevées que celles présentées par l'exploitant dans des rapports allant de 10 à 1 000), pouvant influencer fortement sur les conclusions en termes

d'impact sanitaire » (cf page 38 du rapport scientifique et technique de l'ANSES – saisine 2014-SA-0223).

Après avoir pris connaissance :
des dossiers déposés par la société ALTEO en appui de sa demande d'autorisation,
de nombreux travaux scientifiques publiés concernant le secteur du rejet, et plus largement l'ensemble du cœur marin du Parc National,
de l'avis conforme rendu par le Conseil d'Administration du Parc National des Calanques le 8 septembre 2014,
du dossier soumis à enquête publique,

La Ville de Marseille émet les plus grandes réserves quant aux impacts du rejet sur la santé des populations riveraines, et sur la poursuite d'un rejet d'effluents liquides en mer Méditerranée.

La Ville de Marseille, si elle constate l'amélioration apportée par les propositions formulées par ALTEO au regard du rejet actuel, estime que la poursuite d'un rejet d'eaux industrielles en cœur de Parc National des Calanques demeure cependant une source de pollution notable, altérant l'écosystème marin.

Elle considère comme inacceptables sur le moyen et long termes, au regard du principe de précaution et du respect de la convention de Barcelone, les propositions de l'industriel de continuer à rejeter en cœur marin de Parc National des Calanques, à compter du 1^{er} janvier 2016, des effluents liquides dépassant les valeurs limites à respecter pour les rejets liquides des ICPE dans le milieu naturel, fixées par l'arrêté ministériel du 2 février 1998.

Considérant néanmoins que ce rejet doit être apprécié au regard du passé de ce territoire, et des conséquences sociales et économiques que générerait l'arrêt immédiat de cette exploitation, la Ville de Marseille propose donc que l'autorisation de rejet soit accordée à titre exceptionnel, limitée à 5 ans, et qu'elle soit assortie :

de mesures visant l'arrêt total des rejets d'effluents en mer par l'industriel au 31 décembre 2020,

et d'une contribution annuelle, à fixer par les services de l'État, dédiée à la mise en œuvre - à titre de mesures compensatoires - d'actions de restauration écologique des habitats marins dégradés par l'activité industrielle de la société durant l'ensemble de cette exploitation

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable pour que le Conseil Municipal prenne acte de la demande formulée par la société Alteo de bénéficier d'un report de délai afin de mettre aux normes les rejets liquides issus de l'alumine dans le milieu marin situé en cœur du Parc National des Calanques et d'identifier un processus vertueux d'élimination de ses résidus.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable pour que le Conseil Municipal émette / rende un avis très réservé sur la demande formulée par la société ALTEO, au regard du principe de précaution, et du non respect de la convention de Barcelone comme de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 qui fixe des valeurs limites à respecter pour les rejets liquides des ICPE dans le milieu naturel.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable pour que le Conseil Municipal propose que l'autorisation de rejet soit accordée à titre exceptionnel, limitée à 5 ans, et qu'elle soit assortie de mesures visant l'arrêt total des rejets d'effluents en mer par l'industriel au 31 décembre 2020, et d'une contribution annuelle, à fixer par les services de l'État, destinée, à titre de mesures compensatoires, à mettre en œuvre des actions de restauration écologique du milieu marin dégradé par l'activité industrielle de la société durant l'ensemble de son exploitation.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable pour que le Conseil Municipal soit informé sans délai des résultats de toutes nouvelles analyses qui pourront être prescrites par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation de l'Environnement et du Travail (ANSES).

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que cet avis soit transmis au Préfet pour être versé au dossier d'enquête.

Mis aux voix ce rapport est adopté à la majorité.

Abstention de Monsieur Didier REAULT, Monsieur Guy TEISSIER, Monsieur Jean-Marc CAVAGNARA et de Monsieur le Maire Lionel ROYER-PERREAUT.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/83 – MS5

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions libéralités aux associations
développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 -
2ème répartition.
15-28070-DGUP-DDCV

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

En 2015, la Ville de Marseille confirme son engagement volontaire dans la prise en compte des problématiques de santé publique présentes sur son territoire.

Cette politique locale, définie au plus près des besoins de la population, cible plusieurs thématiques prioritaires : l'infection à VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé. Elle est construite autour d'axes stratégiques : la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux droits. Par ailleurs, la Ville reste impliquée dans divers domaines traités dans le cadre de la santé environnementale, de la couverture vaccinale, de l'éducation à la santé, et auprès des associations développant des actions de recherche, de solidarité, d'aide et d'accompagnement des malades.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, le soutien aux acteurs locaux, la concertation et la globalité de la politique à mener.

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent, depuis plusieurs années, à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, en lien avec les thématiques et axes sus-cités et pour lesquels la Ville apporte son soutien.

Dans un contexte, aujourd'hui marqué par une réforme nationale de grande ampleur, la Ville de Marseille reste animée par le souci de continuer à développer des programmes de santé publique ancrés sur son territoire et conduits dans un cadre concerté avec l'État et l'Agence Régionale de Santé, en lien avec l'ensemble des partenaires locaux. A cet effet, un deuxième Contrat Local de Santé a été signé en février 2015 entre l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille.

Cet engagement partenarial volontaire de notre collectivité doit permettre de mettre en œuvre, de manière cohérente et coordonnée, sur l'ensemble du territoire de la commune, les objectifs de la loi de Santé Publique du 9 avril 2004 (dans l'attente de la nouvelle loi de Santé Publique) et de ceux du Projet Régional de Santé. Celui-ci, élaboré par l'Agence Régionale de Santé PACA (ARS) est décliné dans les schémas sectoriels et les plans d'action régionaux et départementaux. Ces objectifs sont, en partie, repris dans le Contrat Local de Santé, et articulés avec

ceux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille, notamment dans le cadre des Ateliers Santé Ville et des Plans Locaux de Santé Publique.

En ce qui concerne la santé mentale, la Ville de Marseille a constitué le 17 octobre 2006 un Conseil d'Orientation en Santé Mentale. Il réunit des élus, des partenaires institutionnels, des professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, des représentants de la Police, de la Justice, des bailleurs sociaux, des associations d'usagers et de familles, des chercheurs. Il développe une politique forte d'actions autour de trois axes de travail : la gestion des situations complexes et/ou de crise, l'insertion des personnes en situation de handicap psychique dans la Cité, notamment l'insertion par le logement/hébergement, la qualification et la mise en réseaux des professionnels.

En ce qui concerne les addictions, les objectifs inscrits dans le Plan Gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 et sa déclinaison départementale (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives : MILDECA), sont également ceux de la Ville. Les modes opératoires présentés par la Commission " Addictions ", validés dans le cadre de la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sont aussi des références en la matière.

Enfin, la Ville se réserve le droit et l'autonomie de soutenir tout projet qui ne s'inscrirait pas, aujourd'hui, dans ces cadres institutionnels, mais qui aurait un intérêt communal de santé publique. En effet, la proximité avec les besoins, éventuellement spécifiques de nos concitoyens, et la nécessité de pouvoir initier des projets innovants, demeurent un élément fondamental d'une politique locale de santé publique que la Municipalité souhaite continuer à promouvoir.

Ainsi, la Ville soutient de nombreuses actions d'intérêt communal correspondant aux priorités municipales de santé publique. Celles-ci ont fait l'objet d'une lettre de cadrage adressée fin 2014 aux porteurs potentiels de projets.

Les subventions sont soumises de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales qui peuvent être demandées par les services municipaux. Pour chacune des actions subventionnées par la Ville de Marseille, est conclue une convention définissant les engagements des parties.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

ouï le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Une première répartition des crédits a été approuvée par le Conseil Municipal du 29 juin 2015. Dans le cadre d'une deuxième répartition des crédits, est émis un avis favorable afin que soit attribuée une subvention à l'association suivante intervenant dans le champ de la santé publique, située dans le 9ème arrondissement :

Sauvegarde 13

- Arbre du Village – Espace de Médiation Ethnoclinique (EX006167) 4 000 €

Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense correspondante, soit quatre mille euros (4 000 Euros) soit imputé sur les crédits inscrits au budget primitif 2015, géré par la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité – Service de la Santé Publique et des Handicapés – code service 30704 - fonction 510 – nature 6574-1.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient attribuées les subventions suivantes aux associations intervenant dans le champ de la lutte contre le VIH/SIDA et les Addictions située dans le 9ème arrondissement :

Santé Info Solidarité Animation (SIS)

- Soutien aux actions de la délégation de Marseille (EX006145) 4 000

Santé Info Solidarité Animation (SIS)

- Action d'information, de prévention et d'incitation au dépistage du 4 000

VIH/Sida, des IST et des Hépatites (EX006147)

Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense correspondante, soit huit mille euros (8 000 Euros) soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2015, géré par la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité – Service de la Santé Publique et des Handicapés – code service 30704 - fonction 512 – nature 6574-1.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées conclues avec les associations concernées. Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que la demande de liquidation de ces subventions parviennent, dans un délai d'un an après le vote de la présente délibération du Conseil Municipal. Au-delà, ces subventions seront considérées comme caduques.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/84 – MS5

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées - 2ème Répartition- Approbation des conventions annexées.

15-28075-DGUP-DDCV

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations œuvrant en faveur des personnes handicapées.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2015 d'un montant de 62 500 Euros, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables, fiscales et de la conclusion éventuelle d'une convention définissant les engagements des parties, qui peuvent être demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soient attribuées les subventions suivantes à des associations situées sur le territoire de la Mairie du Vème secteur, œuvrant en faveur des personnes handicapées, au titre de l'année 2015 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers n° 36 721 3 000 Euros

EX 006077

Fonctionnement

ICOM PROVENCE

103, avenue de Lattre de Tassigny

13009 Marseille

Tiers n° 11 695 1 000 Euros

EX 006073

Fonctionnement

Association des Paralysés de France – A.P.F

délégation des Bouches-du-Rhône

279, avenue de la Capelette

13359 Marseille

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées conclues avec les associations. Est émis un avis favorable pour que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense correspondante, soit 4 000 Euros (quatre mille Euros), soit imputé sur les crédits inscrits au budget primitif 2015, nature 6574.1 – fonction 521 – service 30744.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que les demandes de liquidation de ces subventions parviennent aux services de la Ville dans le délai maximum d'un an après le vote de la présente délibération. Au-delà, la décision d'attribution sera caduque.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/85 – MS5

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des commerçants de Pont de Vivaux pour la réalisation de son programme d'animations 2015 - Approbation d'une convention. 15-28088-DPEUAGP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille souhaite renforcer l'animation commerciale dans ses différents quartiers car elle répond aux attentes des habitants et constitue un facteur de convivialité et d'échanges.

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, notamment dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.

L'association des commerçants de Pont de Vivaux a été créée en 2013. Cette association a pour but de renforcer l'attractivité commerciale du quartier en valorisant les activités, les commerçants et les services présents sur le quartier ainsi que de créer une image de marque commune aux commerçants du quartier. Elle compte 23 membres.

En 2014, l'association des commerçants de Pont de Vivaux a organisé les manifestations suivantes :

- une dégustation de coquillages en mars ;
- une « chasse aux trésors » en avril : jeu réservé aux enfants de 1 à 10 ans avec des indices disséminés chez les commerçants du quartier ;
- un vide-grenier au profit du Téléthon ;
- une manade de Noël avec balade en calèche et tours de poney pour les enfants.

En 2015, l'association souhaite poursuivre et renforcer son action et se propose d'organiser les manifestations suivantes :

- une dégustation de coquillages ;
- un vide-grenier dans le cadre du Téléthon ;
- une manade pour Noël ainsi que les illuminations de Noël du noyau commerçant lors des fêtes de fin d'année.

L'association sollicite une subvention de la Ville de Marseille pour l'organisation des animations de Noël.

Le coût prévisionnel de cette manifestation est de 6 000 Euros.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 Euros à l'association des commerçants de Pont de Vivaux et d'approuver une convention entre la Ville de Marseille et l'association des commerçants de Pont de Vivaux précisant les conditions d'utilisation et de versement de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit attribuée une subvention de 4 000 Euros à l'Association des Commerçants de Pont de Vivaux pour la réalisation de son programme d'animations 2015.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association des commerçants de Pont de Vivaux.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer cette convention et tout document afférent.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que la dépense correspondante soit imputée au budget 2015 sur les crédits gérés par le service Commerce - code 40404, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 - fonction 94 - action 19172664.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/86 – MS5

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.
15-27976-DVSEJ

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La délibération n°12/1060/SOSP du 8 octobre 2012 organise les procédures en matière de recensement et affectation des enfants à scolariser dans les écoles publiques de la Ville de Marseille.

Pour améliorer le service rendu aux familles il est proposé un nouveau calendrier des opérations liées à l'instruction des quelque 30 000 dossiers de demandes d'inscription et de dérogation.

Il s'agit notamment d'avancer au 1^{er} novembre (au lieu du 1^{er} janvier actuellement) la date d'ouverture du recensement des nouveaux élèves (premières inscriptions dans une école publique marseillaise) de façon à ce que l'affectation des élèves puisse intervenir plus rapidement après les vacances de printemps.

Les dates des différentes opérations et les modalités d'information aux familles sont fixées par arrêté du Maire de Marseille, conformément à l'article 2 du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de Marseille.

Toujours dans l'objectif de faciliter les démarches des familles et de rendre plus efficace les opérations d'inscription et d'affectation dans les écoles, il est proposé de modifier quelques dispositions

du règlement concernant le recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.

Il s'agit d'abord de supprimer l'obligation faite au famille de justifier au moment du recensement, la situation de l'enfant au regard des vaccinations obligatoires, sachant que cette vérification est faite par le directeur lors de l'inscription à l'école (article 4).

Il y a lieu également, de rajouter les motifs « handicap de l'enfant » et « raison médicale de l'enfant » aux critères d'affectation prioritaire des élèves prévus à l'article 9.

De même, à l'article 22 traitant des demandes de dérogations aux périmètres scolaires, il convient de substituer le motif « continuité du cursus scolaire » qui est un élément majeur partagé par toute la communauté éducative, à celui « domicile en limite de secteur » qui, à l'usage, n'est pas pertinent.

Enfin, dans le but d'améliorer l'accueil des familles dans les bureaux du Service de la Vie Scolaire, il est proposé d'organiser les rendez-vous par l'intermédiaire d'Allô Mairie (article 22).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est émis un avis favorable afin que le règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de Marseille et au traitement des demandes de dérogation aux périmètres scolaires, adopté par délibération n°12/1060/SOSP du 8 octobre 2012, soit annulé.

Est émis un avis favorable à son remplacement par le règlement annexé à la présente délibération.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/87 – MS5

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Tarifs 2015 / 2016.
14-26973-DVSEJ

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Le Service de la Jeunesse propose aux familles des classes de découverte durant le temps scolaire. Cette activité, organisée par des prestataires de service dans le cadre de marchés publics, est partiellement financée par les participations des usagers.

Cette contribution est calculée à partir des revenus imposables des familles qui ont été découverts en 8 tranches.

Par ailleurs, le Service Jeunesse gère :

- le Musée de la Moto, situé traverse Saint-Paul dans le 13^{ème} arrondissement. Cet équipement qui retrace l'histoire des deux roues à moteur expose au public une collection représentative de l'évolution technique de ces machines depuis la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à nos jours,

- l'équipement municipal l'ENJEU, situé avenue Colgate dans le 9^{ème} arrondissement. Le Service de la Jeunesse y met en œuvre un projet d'éducation lié à l'environnement.

Les délibérations n°09/0619/SOSP du 29 juin 2009 et n°13/0931/SOSP du 7 octobre 2013 ont fixé les tarifs applicables à la location des salles de l'équipement municipal l'ENJEU, aux classes de découverte, séjours de vacances et au Musée de la Moto pour l'année 2014, il convient d'actualiser ces tarifs.

Le présent rapport a pour objet :
de supprimer les tarifs des séjours de vacances, activité qui n'est plus proposée par le Service de la Jeunesse ;
d'actualiser les tarifs du Musée de la Moto, de l'ENJEU et des classes de découverte. Les augmentations proposées tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie et de la capacité contributive des usagers ;
s'agissant du Musée de la Moto il est également proposé de prévoir des gratuités supplémentaires au profit des chômeurs, des associations œuvrant pour l'insertion sociale et des adhérents de l'association Culture du Cœur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales (jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soient approuvés les tarifs 2015 / 2016, des activités du Service de la Jeunesse, pour le Musée de la Moto, l'équipement municipal l'ENJEU et les classes de découverte selon les tableaux ci-annexés.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que les recettes correspondantes soient constatées sur les natures suivantes :

- Classes de découverte, nature 7066 - fonction 255 - service 20404 - code action 11012412,
- Musée de la Moto, nature 7066 - fonction 422 - service 20404 - code action 11012412.
- Équipement municipal l'ENJEU, nature 752 - fonction 422 - service 20404 - code action 11012412.

Mis aux voix ce rapport est adopté à la majorité.
Abstention du groupe « Rassemblement Bleu Marine ».
Vote contre du groupe « Union de la Gauche ».

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

15/88 – MS5

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE – Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies
14-26973-DVSEJ

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires modifie les rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré avec la mise en place de la semaine scolaire de 4,5 jours à compter de la rentrée de septembre 2013, avec possibilité de report à la rentrée 2014. Le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 autorise la mise en place, à titre expérimental, d'adaptations locales à la réforme des rythmes scolaires.

Compte tenu de la nouvelle organisation de la semaine scolaire, qui s'applique à l'ensemble des écoles publiques de la Ville de Marseille à compter de septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé par délibération n°15/0514/ECSS du 29 juin 2015 un règlement fixant les dispositions générales concernant l'ensemble des accueils périscolaires ainsi que des dispositions particulières relatives à chacun des accueils périscolaires suivants :

- les garderies du matin et du soir,
- l'accueil périscolaire de la pause méridienne de 11h30 à 13h30,
- les études surveillées et l'accueil du mercredi midi,
- les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, il convient de préciser les modalités d'inscription et de suivi de l'assiduité aux ateliers périscolaires (TAP) et aux garderies.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales (jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les dispositions particulières (annexées à la présente délibération) relatives aux :

- Temps d'Activités Périscolaires (TAP),
- Garderies du matin et du soir.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer tous documents se rapportant aux présentes dispositions.

Mis aux voix ce rapport est adopté à la majorité.
Abstention du groupe « Union de la Gauche »

Vu et présenté pour son enrôlement

Lionel ROYER PERREAUT
Maire du 5^{ème} Secteur

Mairie du 6^{ème} secteur

In-Extenso du 25 juin 2015

La séance du Conseil d'Arrondissements du 6^{ème} Secteur est ouverte, dans les formes réglementaires, à 18 heures, sous la présidence de Madame Valérie BOYER, Maire d'Arrondissements.

Madame le Maire procède à l'appel nominal :

Étaient présents :

Mmes et M. : AUDIBERT – BALLETTI - BARAT – BARTHES - BOUALEM – BOYER - CARREGA – CHASTAN – COULET – DOURNAYAN – LAGET – LUCCIONI – PARAKIAN – PELLEGRINI – PEREZ – PHILIPPE – PICHON – POGGIALE RAVIER - RETALI – SARKISSIAN - SAVON – SOUVESTRE – ZARAKIAN – ZANINI.

Étaient absents ou excusés :

Mmes et M. : AGU - ASSANTE – BLUM – BULTEZ - COLLART - DEVOUGE - LEPORE – MASSE – MONNET-CORTI - NEMETH – POZMENTIER – REY - SOBOL - TESSONNIER.

PROCURATIONS :

Monsieur BLUM a donné procuration à Monsieur DOURNAYAN
Monsieur BULTEZ a donné procuration à Madame PHILIPPE
Monsieur COLLART a donné procuration à Madame SAVON
Madame DEVOUGE a donné procuration à Madame BARTHES
Madame LEPORE a donné procuration à Monsieur BARAT
Monsieur MASSE a donné procuration à Madame CHASTAN
Madame MONNET-CORTI a donné procuration à Madame LUCCIONI
Monsieur NEMETH a donné procuration à Monsieur LAGET
Monsieur SOBOL a donné procuration à Madame POGGIALE
Monsieur TESSONNIER a donné procuration à Madame PEREZ

Le quorum étant atteint le Conseil d'Arrondissements peut valablement délibérer.

I – Partie réglementaire :

1) – Approbation du compte rendu analytique du Conseil d'arrondissements du mardi 7 avril 2015.

Mme le Maire. - Nous allons approuver le compte rendu analytique du Conseil d'arrondissements du 7 avril.

Mme PEREZ. - Concernant l'additif n°1 du dernier Conseil d'arrondissements, nous confirmons que nous n'avons pas reçu par mail ce qui était prévu. C'était à l'ordre du jour du dernier Conseil d'arrondissements, nous n'avons jamais reçu l'additif n°1. Aujourd'hui, nous souhaitons qu'il y ait un rectificatif, car il est noté que nous l'avons reçu, mais nous ne l'avons pas reçu.

Mme le Maire. - Ce sera noté dans le PV de la séance d'aujourd'hui.

Mme PEREZ. - Tout simplement, que ce soit noté dans ce PV.

Mme le Maire. - D'accord. Avez-vous d'autres remarques ?

Mme PEREZ. - Non.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) – Rapports :

15/159/DDCV – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE DE LA MOBILITÉ ET DE LA LOGISTIQUE URBAINES – DIVISION DE LA MOBILITÉ URBAINE – Approbation de dénomination de voies.

Rapporteur : M. RAVIER

Madame le Maire, mes chers collègues, j'ai le plaisir de vous représenter et de représenter la Mairie de secteur à la Commission de dénomination de noms des rues. Il s'agissait de faire une correction de l'allée des Fleurs, car il y avait vraisemblablement une erreur de frappe. C'était mal orthographié. L'idée est de rétablir la bonne orthographe, on est bien sur : allée des Fleurs, et non : allée des Fleurs prolongée avec des fautes.
Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/160/DDCV – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Travaux de remise en conformité des ouvrages paysagers de couverture des dalles de la rocade L2 – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Rapporteur : Mme RETALI (*Présentation du rapport.*)

C'est un rapport qui nous comble de joie, merci d'approuver.

Mme le Maire. - Merci beaucoup Maryse.

Je me permets de rajouter, effectivement, que l'on se réjouit de la fin des travaux de la L2, on a beaucoup de choses à mettre en place et maintenant, on va voir comment ces travaux seront terminés, notamment l'aménagement de la dalle. Cela a été un travail important de faire en sorte que la somme d'un certain nombre de travaux que la société L2 voulait nous faire prendre en charge (quand je dis « nous », c'est la Ville de Marseille dans son ensemble) au niveau de l'éclairage, du jardin, du mobilier urbain, de l'arrosage, etc., soit très largement diminuée, car j'ai réussi à négocier avec le Préfet. Aujourd'hui, nous parvenons à avoir non seulement un horizon sur la mise en œuvre de ces travaux, mais aussi des montants qui sont raisonnables pour la Ville de Marseille. Par conséquent, on ne va pas nous affecter ou nous imputer des sommes qui n'ont pas lieu d'être. C'est une bonne nouvelle pour nous et pour la réalisation de ces travaux. Merci beaucoup.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/161/DDCV – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Gestion d'un jardin partagé dans le parc de la Solitude – 11^{ème} arrondissement – Approbation d'une convention d'occupation et d'usage avec l'association des équipements collectifs les Escourtines.

Rapporteur : Mme RETALI (*Présentation du rapport.*)

Mme le Maire. - Merci pour les beaux projets sur le jardin partagé.

Je voudrais vous dire deux choses. D'abord, nous sommes ravis de travailler sur ce projet avec le centre social Les Escourtines. Il y a déjà des jardins potagers familiaux à l'intérieur du périmètre des Escourtines, mais nous souhaitons pouvoir leur donner l'usage d'une parcelle supplémentaire. C'est déjà une bonne chose. Ensuite, avec Maryse Réтали, nous travaillons avec toutes les associations de jardins partagés, il y en a beaucoup dans le secteur, et au mois de septembre nous allons monter une très belle opération sur les jardins, sur un troc jardin, etc. Vous recevrez les informations. Je trouve que ce sont de très beaux projets, surtout que l'on en a plusieurs dans le secteur, avec beaucoup de personnes en liste d'attente. Je suis contente que l'on ait pu faire cela aux Escourtines. D'autant que dans le mandat précédent, j'avais déjà mis en œuvre des jardins partagés dans plusieurs cités sur toute la Vallée de l'Huveaune. C'est quelque chose de formidable qu'il convient de prolonger. Bravo et merci, Maryse, pour le travail qui est engagé.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/162/DDCV – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN – SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Approbation d'une convention de donation supplémentaire entre la Ville de Marseille et l'association Croix bleue des Arméniens de France, relative au don et à la plantation d'arbres supplémentaires à proximité du Monument aux Arméniens – Avenue de Saint-Julien – 12^{ème} arrondissement.

Rapporteur : Mme le Maire

La première partie de cette opération a été financée intégralement par ma réserve parlementaire. Il s'agissait des 50 premiers arbres sur un terrain qui vient d'être rétrocédé à la Ville de Marseille par la L2. Nous allons planter 50 autres arbres à la Sainte-Catherine, car c'est la seconde période de l'année durant laquelle on peut planter des arbres. Ce sont les jardiniers qui me l'ont dit. N'est-ce pas, Maryse, que l'on peut planter des arbres ? Je parle sous le contrôle de Maryse Réтали qui est la spécialiste des jardins de ce secteur. Nous planterons les 50 suivants autour du 25 novembre,

dans le cadre des commémorations. Cela nous permettra de faire en sorte que ce jardin puisse se prolonger des deux côtés de la voie, et cela participera aussi à la finalisation des travaux de la L2.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/163/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÊCHES ET DE LA JEUNESSE - Approbation du règlement des accueils périscolaires et des dispositions particulières relatives à chaque accueil périscolaire.

Rapporteur : Mme SAVON

Il s'agit du règlement intérieur qui sera applicable à tous à la rentrée, au sujet des accueils périscolaires

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(*Abstention du groupe Marseille bleu Marine.*)

Mme le Maire. - Le rapport suivant concerne Sylvain Souvestre. Il s'agit de la requalification de l'entrée et le réaménagement intérieur de la piscine de la Granière. C'est un vieux dossier, mais nous ne lâchons pas l'affaire, ni les travaux, ni l'argent que l'on y met. Il s'agit de l'approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à ces travaux. Merci, Monsieur Souvestre, de nous donner des nouvelles de cette piscine que nous attendons tant.

15/164/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS EST – Requalification de l'entrée et réaménagement intérieur de la piscine la Granière, rue de la Granière – 11^{ème} arrondissement – Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux – Financement.

Rapporteur : M. SOUVESTRE

Madame le Maire, chers collègues, juste avant de présenter ce rapport, j'aimerais faire un aparté, puisque cela concerne les sports, pour informer l'ensemble des élus et des personnes présentes de la présence de Lamia Mahfoud (si elle veut bien se lever) qui est la Responsable de la cellule sport. Je remercie la Directrice générale des services d'avoir accédé à la demande de Mme le Maire et moi-même, afin d'avoir un relais sur le terrain. Cela nous permettra d'être plus réactifs et plus présents. Depuis début janvier, elle a la lourde charge de s'occuper de toutes les conventions. C'est vraiment d'ores et déjà un rouage essentiel du dispositif. Merci à toutes les deux.

Concernant la piscine, effectivement, c'est un dossier qui traîne de par le coût très important que représente l'ensemble des piscines, particulièrement celle de la Granière qui devrait voir le jour fin d'année 2016, début 2017. En raison de la présence de légionelles et d'une étanchéité à refaire sur la totalité, on a essayé de la faire point par point, mais c'était impossible. Cela porte le montant de 970 000 € à 1 600 000 €. On espère l'inaugurer d'ici un an et demi.

Mme le Maire. - Merci beaucoup. C'est long, mais c'est une excellente nouvelle pour notre secteur, car on voit enfin le bout du tunnel, si je puis dire, ou le bout de la ligne d'eau.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/165/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors – 2^{ème} répartition 2015.

Rapporteur : Mme BARTHES (*Présentation du rapport.*)

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/166/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires – 2^{ème} répartition 2015 – Budget 2015.

Rapporteur : Mme CARREGA

Madame le Maire, chers collègues, nous devons voter une 2^{ème} répartition concernant tous les centres sociaux du secteur.

Bien entendu, c'est une répartition qui est calée avec nos autres partenaires de la convention-cadre, à savoir la CAF, le Conseil départemental et le Conseil régional qui sont les financeurs des centres sociaux. Je tiens à signaler que la Ville de Marseille est le premier financeur de ces équipements. Merci.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(*M. LAGET ne participe pas au vote ; Abstention du groupe Marseille bleu Marine.*)

15/167/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Subventions d'équipement à diverses associations – 1^{ère} répartition 2015.

Rapporteur : Mme CARREGA

Ce rapport concerne la 1^{ère} répartition 2015 pour des subventions d'équipement à diverses associations du secteur. En l'occurrence, il s'agit de la compagnie *Après la pluie...*, présidée par Mme Darietto qui œuvre en faveur des enfants hospitalisés à la Timone.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/168/UAGP – DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – SERVICE PROJETS URBAINS – Convention tripartite n°2 de remise d'ouvrages et convention tripartite n°2 de superposition d'affectation de la Rocade L2 de Marseille entre la société de la Rocade L2, la Ville de Marseille et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Échangeur des Arnavaux, secteur MÉRIMÉE RAIMU – Échangeur Saint-Jérôme – Échangeur de Frais Vallon, secteur de la Fourragère.

Ce rapport est retiré.

15/169/UAGP – DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Centre de ressources partagées – Gestion des espaces extérieurs des groupes Lilas – Oliviers (13^{ème}), Saint-Barthélémy (14^{ème}), Vert Bois (14^{ème}), Bleuets – Lavandes – Églantiers (13^{ème}), Château Saint-Loup (10^{ème}) – Saint-Pierre (5^{ème}) et Blancarde (12^{ème}) – Attribution de subventions à Habitat Marseille Provence au titre des dépenses réalisées en 2014.

Rapporteur : M. LAGET

Bonjour, Madame la Députée-Maire, Bonjour, chers collègues, je pourrais parler pendant des heures, mais il nous est demandé de voter une subvention de 953 € pour un jardin qui appartient au bailleur social. C'est simplement une convention qui a été signée pour payer l'eau d'arrosage.

Mme le Maire. - C'est un jardin partagé ?

M. LAGET. - Il est partagé entre deux structures.

Mme le Maire. - D'accord. Merci beaucoup.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/170/UAGP – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Attribution d'une subvention à l'association des commerçants, artisans et professions libérales de Saint-Barnabé pour la réalisation d'illuminations de fin d'année 2015 – Approbation d'une convention.

Rapporteur : M. PICHON

C'est un coût prévisionnel pour une action de 25 000 € pour les illuminations de Noël pour les associations de commerçants des 12^{ème} et 11^{ème} arrondissements. C'est ce qui se fait chaque année, c'est une reconduction des subventions pour les illuminations de Noël pour tous les arrondissements.

Mme CHASTAN. - 5 000 € ?

Mme la Directrice générale des services. - Le budget total s'élève à 25 000 €, mais la subvention s'élève à 5 000 €.

Mme CHASTAN. - C'est uniquement attribué à Saint-Barnabé ?

Mme le Maire. - Cela n'a été demandé que par Saint-Barnabé.

Mme CHASTAN.- Lors du Conseil d'arrondissements de l'année dernière, on avait déjà voté une subvention à l'association des commerçants de Saint-Barnabé. Or, j'avais fait une intervention en demandant pour quelle raison d'autres associations de commerçants ne déposaient pas de dossier et en indiquant si la Mairie n'avait pas un rôle à jouer pour encourager les commerçants, notamment sur le 11^{ème} arrondissement, particulièrement sur la Mairie de Saint-Marcel, à se regrouper et à déposer un dossier pour pouvoir rendre cette partie du 11^{ème} plus attrayante au moment de Noël. Vous m'aviez indiqué que c'était effectivement le rôle de la Mairie. De ce fait, cette année je m'attendais à voir éventuellement une association de commerçants à Saint-Marcel.

Mme le Maire.- Je pense que vous allez être satisfaite. Veux-tu dire comment ?

M. PICHON.- Juste pour vous dire que les associations de commerçants qui n'existaient pas sont en train de se monter, et il faut un certain temps de latence avant qu'elles arrivent à maturité, notamment pour avoir la possibilité de monter les dossiers de subvention. En ce moment c'est en cours, vous serez contente, car il y a des associations de commerçants sur Saint-Barnabé, sur Beaumont, sur La Valentine et sur Saint-Marcel. Bien loin notre idée de ne pas penser au 11^{ème} arrondissement.

Mme CHASTAN.- Ce n'était pas du tout le sens de mon intervention. C'était juste une manière constructive...

M. PICHON.- ... Nous construisons.

Mme le Maire.- Justement, je n'avais pas prévu d'en parler, mais on va le faire.

D'abord, il faut que vous sachiez qu'une association de commerçants vient juste de se créer à Saint-Marcel. C'est extrêmement récent, Mme Carrega approuve, elle connaît bien le sujet. À la rentrée, on a créé un nouvel outil pour fédérer tout ce qui tourne autour de l'économie. Nous allons travailler notamment avec les entreprises de la Vallée de l'Huveaune à travers une association extrêmement dynamique qui fédère les entreprises, car elle est à 280 membres. À la rentrée nous allons donc recevoir toutes les forces vives et économiques et dans ce cadre, nous leur en parlerons. Je pense qu'il faut aussi être raisonnable, c'est vrai qu'il y a un budget, mais je ne veux pas non plus créer des espoirs que je ne pourrais satisfaire, car mon budget n'est pas illimité en termes de participation aux illuminations de Noël. Néanmoins, on essaie de faire en sorte que dans chaque noyau villageois il se passe quelque chose.

Je dois remercier et saluer Stéphane Pichon, car il s'est vraiment donné énormément de mal ce week-end. On a été très heureux de participer à son initiative à la création d'un marché éphémère à Beaumont. En effet, on nous a souvent demandé de faire un marché à Beaumont et j'espère que la création de ce marché éphémère pourra déboucher sur la création d'un marché pérenne. Nous essayons d'y travailler. D'autres noyaux villageois nous l'ont demandé, mais ce sont des choses complexes à mettre en œuvre. On a fait cette première qui était une belle réussite, je crois que les gens étaient absolument ravis. On essaie de travailler au maximum avec les associations de commerçants et les CIQ, on a reçu la semaine dernière l'ensemble des CIQ des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, et à la rentrée ce comité de pilotage nous permettra de le faire.

Je voudrais insister sur le fait que dans 10 jours nous aurons aussi la deuxième partie du schéma directeur de la Vallée de l'Huveaune. En effet, je recevrai à la mairie tous les maires de la Vallée de l'Huveaune avec le Président de la Communauté urbaine pour continuer le travail initié ici l'année dernière, le 15 septembre, lors de la création du schéma de référence de la Vallée de l'Huveaune. Ce ne sont pas des termes pompeux et creux, ce sont vraiment des actions que l'on essaie de mettre en œuvre.

Tout à l'heure, j'étais à Valentine Vallée Verte (Didier, je suppose que tu viens d'en sortir, j'ai fait l'ouverture, tu faisais la fermeture), car il y avait l'Eco'Forum et il y avait notamment les entreprises de la Vallée de l'Huveaune fédérées autour de Claude Robert qui travaillait sur l'écologie. À la rentrée je me réjouis de savoir que l'on va travailler sur un pôle santé en termes économiques, compte tenu du nombre de médecins et d'acteurs de la santé qu'il y a dans ce Conseil d'arrondissements. Je pense que l'on peut être heureux, mais cela va surtout nous permettre de mettre en valeur toutes les entreprises du secteur et d'en attirer d'autres en

termes de santé. On a des terrains, on a des possibilités et on a la chance d'avoir des entrepreneurs aussi dynamiques qu'Yvan Gouchon, par exemple, qui croient en notre secteur et qui font tout pour investir.

Je me permets juste de vous dire qu'en 4 ans, l'association des entrepreneurs de la Vallée de l'Huveaune a créé plus de 1 500 emplois. Ce ne sont pas des mots en l'air, on essaie de participer à l'économie. Veux-tu dire quelque chose, Didier ?

M. PARAKIAN.- Merci, Madame le Maire.

Je viens effectivement d'arriver de la Valentine Vallée. Ce qui s'y passe est formidable, grâce à un investisseur qui s'appelle Yvan Gouchon qui va investir la bagatelle de 120 millions d'euros pour construire 82 000 m² d'entrepôts, de zones artisanales, de bureaux, et ce sont des milliers d'emplois qui vont sortir de terre dans les mois et les années qui viennent. On peut dérouler le tapis rouge à ce monsieur, car c'est un grand bonhomme.

Dans la continuité, nous avons aussi un joli projet qui s'appelle le Château Saint-Antoine. Ce sont 9 000 m². Deux nouvelles entreprises ont signé : le groupe Geismar et le Panier des sens. Cela va donner vie à une nouvelle zone d'activités, car ce sont plus de 300 salariés qui vont être sur cette zone. Cette Valentine Vallée Verte est en marche pour être de plus en plus forte et puissante, et l'économie passe par ces quartiers.

Mme le Maire.- C'est sûr. J'ai toujours dit que ce secteur était Euromed 3 sans beaucoup de moyens publics, mais avec des investisseurs privés qui croient vraiment en notre territoire et qui nous démontrent tous les jours qu'ils ont des capacités d'investir et de le faire prospérer.

Tu veux dire quelque chose Stéphane ?

M. PICHON.- Pour abonder dans le sens de mes collègues, une autre société importante vient de s'ouvrir derrière la prison pour mineurs et surtout, autour de cela, il y a tout un développement économique et industriel qui est créateur d'emplois. C'est important aussi, cela amène des emplois dans la Vallée de l'Huveaune et dans notre secteur, et cela permet de créer beaucoup d'entreprises et d'en faire venir.

Mme le Maire.- D'autant que la semaine dernière, nous avons eu le bonheur d'inaugurer avec le Président de la Communauté urbaine et de nombreux élus, sous la houlette de Frédéric Dournayan qui suit ce projet depuis très longtemps, le superbe parking « provisoire », de la gare de la Barasse. C'est vraiment une grande satisfaction pour nous, d'abord, que cette gare soit ouverte, que cette 3^{ème} voie soit créée, et surtout que l'on ait eu ce parking, car ce n'était pas gagné. Quand nous sommes arrivés à la Mairie de secteur (Frédéric, peut-être que tu peux en dire un mot), le parking n'était pas prévu. Je pense que l'on peut remercier la Communauté urbaine d'avoir fait en sorte que ce parking ait pu se créer en un temps record. Cela nous a permis d'ouvrir la gare de la Barasse dans des conditions correctes quasi optimales.

M. DOURNAYAN.- Je crois que l'on peut surtout remercier notre Maire de secteur qui s'est attelée à ce dossier dès sa prise de fonction.

Effectivement, malheureusement, à l'origine, ce dossier avait été mené par la Communauté urbaine et je ne vous cache pas qu'à l'époque nous avons quelques difficultés de communication avec les instances dirigeantes. Le résultat, c'était que là où l'on devait avoir un parking à 650 places, on a pris un retard de plus d'un an sur le dossier ; là où l'on devait avoir un parking provisoire de l'ordre de 250 places, on nous proposait un champ de patates de 50 places. C'est la réalité. Nous avons le sens des responsabilités, nous souhaitons que la 3^{ème} voie qui a coûté plus de 290 millions d'euros à la collectivité, que ce soit à la Région, au Département et à l'État, soit un outil utilisé par nos concitoyens qui permette plus de fluidité dans les transports et que l'on mette en place un RER entre Marseille et Aubagne. C'était la finalité de la démarche, mais la réussite passe aussi par des équipements de qualité, par des équipements accessibles. On a donc travaillé à l'accessibilité de ces équipements et c'est vrai que sur ce pôle plus particulièrement, on a une ambition très importante avec la création d'un pôle multimodal où viendraient se rejoindre à la fois des modes doux, comme le vélo, mais aussi des bus, le train et peut-être par la suite un autre moyen de transport de masse beaucoup plus efficace, on peut penser au tramway et peut-être au métro, pourquoi pas...

Mme le Maire.- ... Et les Twizy.

M. DOURNAYAN.- ...et les Twizy. Mais, je suis très réservé sur ce point, car ce sont des investissements très lourds. Sur le pôle multimodal, il y a déjà la connexion avec la future extension de la gare de Marseille qui est très pertinente et si l'on peut associer à cette extension une liaison directe avec le pôle multimodal de la Barasse, on aura déjà fait énormément de travail.

Voilà ce que je peux dire sur ce dossier. C'est un dossier qui monte en puissance, puisque l'on a les chiffres de la SNCF qui nous parviennent, cela monte progressivement en puissance. C'est vrai que cela change les habitudes, c'est vrai que c'est un mode de transport qui est beaucoup décrié de par sa fiabilité, mais l'on essaie de travailler avec la Région à travers une sensibilisation dans les comités de ligne pour que la ponctualité devienne une règle.

Mme le Maire.- Merci beaucoup. On a fait un tour rapide des problèmes économiques, et l'on revient aux illuminations.

Mme CHASTAN.- J'ai bien fait de poser la question.

Mme le Maire.- De cette manière, on a pu donner un certain nombre d'informations. C'était une bonne question.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/171/UAGP – DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – ZAC de la Valentine/Concession d'aménagement – 11^{ème} arrondissement – Convention passée avec la SOLEAM – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2014.

Rapporteur : M. LAGET

Enfinement, le hasard de nos propos par rapport au hasard des rapports, nous avons à nous prononcer sur le rapport de l'aménageur de la ZAC. En effet, nous venons d'en parler, grâce à cette ZAC il y a des aménagements qui ont été faits et qui ont été réalisés, depuis plusieurs années. De nombreuses entreprises peuvent s'installer, Vallée Verte ou d'autres qui viennent d'être nommées par Didier.

C'est un rapport complexe. En fait, pour le résumer, par rapport à cette zone d'activités, la SOLEAM nous propose des chiffres. Globalement, les frais financiers sont conformes aux prévisions qui avaient été faites, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de dépassement. Les recettes sont équivalentes à ce qui avait été budgété, les dépenses aussi. Enfinement, le résultat ne bouge pas par rapport au budget, c'est conforme à ce qui avait été provisionné sur l'année dernière, et les résultats sont équivalents. Ce qu'il est intéressant de savoir c'est que les endettements sont épuisés, c'est-à-dire que sur ces aménagements la SOLEAM n'a plus d'engagement financier.

C'est un rapport que nous devons approuver, je le mets à votre approbation.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)

15/172/UAGP – DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville Intercommunal 2015-2020.

Rapporteur : Mme LUCCIONI

Madame la Députée-Maire, mes chers collègues, notre Conseil d'arrondissements doit se prononcer sur le contrat de Ville intercommunal pour la période 2015 à 2020. Il nous a été présenté hier à la commission Habitat Politique de la Ville à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Après son adoption aux différents conseils (le nôtre, municipal, communautaire), il sera signé par l'État, le 17 juillet prochain. Ce contrat de Ville a été signé par chacun des partenaires cités dans le présent rapport. C'est un contrat qui portera sur des orientations stratégiques déclinées en 110 actions sur le champ de la cohésion sociale, la rénovation urbaine, le développement économique, les valeurs républicaines et la citoyenneté. Dans le même temps, une procédure a été mise en œuvre pour la constitution des conseils citoyens. Cette mise en œuvre aboutira à la création de 10 conseils citoyens pour Marseille. Ils seront mis au vote par huissier le 8 juillet prochain.

Je mets au vote le présent rapport.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Abstention du groupe Marseille bleu Marine.)

15/173/UAGP – DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – SERVICE PROJETS URBAINS – Avis du Conseil municipal sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Marseille.

Rapporteur : M. LAGET

Nous avons à nous prononcer sur la modification n°1 du PLU de Marseille, étant entendu que nous avons fait des propositions qui pour l'instant sont en stand-by et seront vraisemblablement présentées dans la 2^{ème} modification. Mais, nous devons voter ce rapport par rapport à la modification qui doit avoir lieu.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Abstention du groupe Marseille bleu Marine et du groupe Socialiste, Communiste et apparenté.)

15/174/HN – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Désignation de représentants du Conseil d'arrondissements au sein des Conseils d'écoles des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

Rapporteur : Mme le Maire (Présentation du rapport.)

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(Le groupe Marseille bleu Marine ne participe pas au vote.)

15/175/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des droits des femmes – 2^{ème} répartition 2015.

Rapporteur : Mme le Maire (Présentation du rapport.)

Mme PHILIPPE.- En commission j'avais demandé des renseignements sur cette association, car quand je suis allée la voir, il n'y avait qu'une simple boîte aux lettres en bois. Je crois que c'est quelqu'un qui fait du théâtre, je pense qu'il faut des locaux.

Mme le Maire.- C'est normal qu'il n'y ait qu'une boîte aux lettres, car c'est une association qui tourne dans tout Marseille, elle est basée dans notre secteur et fait du théâtre avec des femmes. Il y a des comédiens très connus qui participent et managent cette association sur le plan artistique. C'est un gros véhicule qui tourne dans toute la ville.

Mme PHILIPPE.- Parfait.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Mme le Maire.- Le rapport n°176 est un des plus beaux rapports de notre Conseil d'arrondissements.

15/176/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS EST – Création d'une pelouse synthétique au stade de la Grande Bastide Cazaulx, allée de la Grande Bastide Cazaulx – 12^{ème} arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

Rapporteur : M. SOUVESTRE

Ce sont deux très beaux rapports. J'ai préparé une intervention, je m'excuse par avance, c'est un peu long, mais il est important de connaître la genèse et l'explication des projets.

Mme le Maire.- On va boire ces paroles, car cela fait très longtemps que l'on attend cette bonne nouvelle.

M. SOUVESTRE.- Madame le Maire, chers collègues, c'est vraiment un réel plaisir pour moi de présenter ces deux rapports, d'autant qu'ils sont liés l'un à l'autre. J'en profite pour saluer la présence des responsables des clubs de la Grande Bastide Cazaulx et de Beaumont avec deux présidents fraîchement élus : M. BAYOUI, président de Beaumont depuis le 30 mai, même s'il est responsable sportif depuis des années, et M. Viquel qui vient d'être élu le 12 juin, qui est accompagné de M. Calva, vice-président et de M. Sanchez que l'on ne présente plus, personnage historique du club.

Comme nous l'avions annoncé et comme vous l'aviez promis, il y a déjà de nombreuses années, nous souhaitons que le stade de la Grande Bastide Cazaulx soit engazonné. Cependant, nous nous sommes heurtés au District de football qui a refusé que ce stade soit prioritaire au regard des contraintes qu'il impose unilatéralement, sous peine de rétrogradation des équipes en termes d'homologation pour les catégories seniors amateurs et sans aucune contrepartie financière, laissant ainsi à la charge des

collectivités le coût total des mises aux normes (taille du terrain, vestiaires et les abords). À titre personnel -mais je sais que vous également- je trouve cela proprement scandaleux, car cela paralyse un ensemble de projets de rénovation de stades au détriment même des clubs et de leurs membres. Si l'on écoutait le District de Provence, cette mise aux normes coûterait pour le stade de la Grande Bastide la bagatelle de 2 M€ minimum. Au regard de l'enveloppe financière des sports de la Ville de Marseille, cela aurait freiné voire bloqué ce projet durant quelques années, paralysant par effet de ricochet l'ensemble des rénovations d'autres stades, le tout pour une période indéterminée. Je pense notamment au stade de Saint-Marcel dans le 11^{ème} arrondissement qui est l'un de vos souhaits, car comme vous l'avez toujours annoncé, notre souhait a toujours été d'équilibrer les deux arrondissements et de faire alternativement un terrain dans le 11^{ème}, un terrain dans le 12^{ème}, et ainsi de suite. Nous souhaitons absolument trouver une solution avant l'été, afin de tenir compte et respecter cet engagement auprès du club et des familles de la Grande Bastide Cazaulx dans l'intérêt des jeunes. Cela permettra également de requalifier l'environnement dans tout le quartier. Il fallait donc trouver une solution qui permettrait à la fois de concilier le sport pour tous, mais également le sport de compétition en respectant la législation de la Ligue de football, pour un budget réduit. La solution trouvée va au-delà de nos espoirs, car ce n'est pas uniquement un seul stade que nous mettons au vote aujourd'hui, mais deux. Outre le fait de valider la transformation du stade de la Grande Bastide Cazaulx à un coût réduit, sans modification des dimensions, nous aurons le plaisir de nous prononcer sur la rénovation du stade de Beaumont qui permettra d'accueillir les compétitions de catégories supérieures, grâce à sa transformation en l'état et sans avoir à subir de surcoûts importants. Je tiens à préciser que le choix de Beaumont est votre choix, Madame le Maire, car c'est un choix que nous portons et que nous assumons pleinement eu égard au nombre important de licenciés de ce club et de sa place au sein de nos arrondissements. Monsieur le Président, comme nous vous l'avions annoncé avec Mme le Maire, lors de notre réunion regroupant l'ensemble des associations sportives le 12 juin dernier dans cette Mairie, nous attendions la confirmation de la faisabilité financière et technique du projet. C'est chose faite, seulement 13 jours après, dans ce domaine c'est un réel prodige.

J'en profite pour remercier Richard Miron, Adjoint aux Sports de la Ville de Marseille pour sa disponibilité, son écoute et sa réactivité, suite à nos propositions tant dans ce dossier que dans celui des terrains de la Pépinière de Saint-Menet dont nous aurons à parler à la rentrée. Cela permettra de mettre un terme définitif aux problèmes de squat sur ces terrains et de proposer une offre sportive qui n'existe pas encore sur la ville, ni sur les villages alentour.

Puisque nous sommes dans le football et avant que nous nous prononcions sur ces deux projets qui vont ravir les jeunes du secteur, j'en profite également pour saluer la présence du Président du club de football d'Air-Bel, Chaib Draoui, et remercier à nouveau Richard Miron pour sa réactivité et son implication pour notre secteur. En effet, suite à une réunion qui n'est pas plus récente qu'hier, une équipe d'ingénieurs va être mandatée, afin d'étudier la faisabilité financière de la transformation du terrain qui est laissé en friche sur le stade de la Pomme, mais également de la rénovation des vestiaires qui en ont grandement besoin. Cela présente une vétusté trop importante en termes d'hygiène pour recevoir des enfants, nous l'avons constaté ensemble, Madame le Maire, lors de notre venue sur place, il y a deux semaines.

Pour l'ensemble de ces projets, la Ville de Marseille va se rapprocher des différentes collectivités locales. Je profite de la présence des deux Conseillers départementaux au sein de notre Conseil d'arrondissements avec Sylvie Carrega ici présente, pour porter ces dossiers auprès du Département.

Mme CARREGA.- C'est déjà fait.

M. SOUVESTRE.- Je sais que c'est fait, ainsi que le terrain de proximité au Bosquet-Néréides. Merci pour votre soutien, car au plus nous aurons d'aides de la part des collectivités autres que la Ville de Marseille, au plus nous pourrions attaquer d'autres chantiers dans l'intérêt des familles de nos 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

Je mets au vote les deux terrains. Le premier pour 600 000 € pour la Grande Bastide Cazaulx et le deuxième pour 700 000 € pour Beaumont.

Mme le Maire.- J'ai presque envie d'applaudir tellement c'est beau !

(Applaudissements.)

Avant le vote je voudrais vraiment vous remercier. Merci, Sylvain, merci, Sylvie, merci à tous les élus qui ont participé à ce projet. Cela fait très longtemps qu'on le porte. Cela fait partie des promesses que l'on est ravi de voir se réaliser. Je sais que l'on ne peut pas dialoguer avec le public pendant le Conseil d'arrondissements, mais comme il y a un public très choisi, ce soir, qui nous fait l'amitié d'écouter le Conseil d'arrondissements, je sais que vous savez combien cela a été compliqué, combien cela a été long, mais je crois que l'on est au début de l'aboutissement du projet.

Cela fait partie des choses qui font extrêmement plaisir, à vous aussi, je n'en doute pas, mais je peux vous dire que dans une vie d'élu, cela fait vraiment partie des choses pour lesquelles on est content de se lever le matin. On est ravi de voir ces projets aboutir. J'espère que l'on aura bientôt d'autres projets, comme le centre social de la Rougrière qui avance, etc., comme la Mairie de secteur, mais ces projets de stades de foot sont extrêmement importants pour le football bien sûr, pour les jeunes et les moins jeunes, car on y joue à tous les âges, mais je pense qu'ils sont aussi très importants pour le bien vivre dans nos quartiers. C'est la raison pour laquelle on y tient beaucoup et aujourd'hui, les enfants et les parents souhaitent que l'on joue sur du gazon synthétique. De toute façon, peut-être que c'est très cher en investissement, mais c'est beaucoup plus écologique, car on dépense beaucoup moins d'eau, même s'il faut les arroser avant, car cela brûle quand il fait trop chaud chez nous. J'ai appris cela l'autre fois où il faisait une chaleur épouvantable à la Pomme. En tout cas je suis ravie. Je tenais à vous le dire et à vous remercier tous de cet investissement qui nous permet de faire aboutir ce beau projet.

M. SOUVESTRE.- Excusez-moi, Madame le Maire, j'ai oublié, concernant les travaux d'Air-Bel, afin de les faire accélérer, j'avais écrit que vous aviez immédiatement dit oui pour mettre de votre réserve parlementaire. Cela permettra de faire accélérer le dossier d'Air-Bel.

Mme le Maire.- Oui, j'avais oublié. Merci de me le rappeler, c'est une bonne chose et ils en ont besoin. Ce sont plutôt de bonnes nouvelles

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/177/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS EST – Création d'une pelouse synthétique au stade de Beaumont Bombardière – 201, rue Charles Kaddouz - 12^{ème} arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

Rapporteur : M. SOUVESTRE (*Présentation du rapport.*)

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Mme le Maire.- On a vu les deux rapports, le 176 et le 177, on a vu avoir des nouvelles des travaux, des études, etc., à chaque Conseil d'arrondissements. Vous êtes les bienvenus pour suivre cela sur le plan théorique avant de le voir sur le plan pratique sur le terrain. Merci beaucoup.

15/178/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives – 3^{ème} répartition 2015 – Approbation de conventions – Budget primitif 2015.

Rapporteur : M. SOUVESTRE

Ce rapport présente l'ensemble des subventions sportives. Si l'on regarde la répartition, l'équilibre est parfaitement respecté, si je mets de côté l'Olympique de Marseille, entre le 11^{ème} et le 12^{ème} arrondissements. Cela porte sur des clubs avec des sports aussi éclectiques que le foot, le vélo, le tennis de table, le handball, le curling, la boxe et la pétanque. Cela représente un budget global de 919 300 €, dont 445 400 € sur notre secteur.

Mme le Maire.- Merci beaucoup, encore une bonne nouvelle pour le sport et pour Marseille capitale du sport. Qui est pour ?

Mme PHILIPPE.- Abstention à cause des 200 000 € de l'Olympique de Marseille.

M. SOUVESTRE.- Concernant les 200 000 €, il faut savoir qu'au niveau professionnel, le club Olympique de Marseille n'est pas l'association. Tout club est une S.A.S.P., c'est une société anonyme sportive professionnelle qui doit être rattachée à une association. C'est celle pour laquelle nous donnons des subventions dont le Président est Jean-Pierre Foucault. Pour mémoire, nous avons voté 200 000 €, la même somme, l'année dernière. Il faut savoir qu'il y a 4 ans, le montant était de 600 000 €, et le Maire de Marseille et Richard Miron souhaitaient déjà le diminuer. Cela a été 300 000 €, il y a 3 ans, et ensuite 200 000 €. Cela ne porte pas sur le club professionnel, mais sur la section amateur. Ce sont des jeunes et cela représente 2,8 % du budget global de l'association. C'est pour des jeunes, ce n'est pas pour l'OM. Une fois que les jeunes sont « pro », ils signent un contrat professionnel avec l'entité sociétale Olympique de Marseille. Mais, sur ce point, c'est l'association sportive au même titre que les autres clubs sur le secteur.

Mme le Maire.- Ces explications vous satisfont-elles ?

Mme PHILIPPE.- Oui.

Mme le Maire.- Maintenez-vous votre abstention ou votez-vous le projet ?

Mme PHILIPPE.- Oui.

Mme le Maire.- Vous êtes pour, je vous remercie.

Mme PEREZ.- Avec les explications cela paraît plus clair.

Mme le Maire.- C'est fait pour ça aussi un Conseil d'arrondissements. Merci beaucoup.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/179/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÊCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Délégation de service public de la restauration scolaire du 1^{er} degré – Avenant n°5 au contrat n°11/0881 passé avec la société Sodexo.

Rapporteur : Mme SAVON

Il s'agit de l'avenant n°5 au contrat passé avec la Sodexo qui nous permet de continuer notre politique d'implantation avec de nouveaux selfs et surtout, de prendre en compte les enfants autistes du centre Espérance, afin qu'ils puissent bénéficier du service de restauration.

Mme le Maire.- Merci beaucoup.

Je me permets d'insister sur le fait que nous avons la chance d'abriter sur notre secteur l'école Espérance qui va être ouverte incessamment. Elle accueillait mais va continuer à accueillir des enfants autistes sur ce secteur. Je me permets aussi de vous rappeler que si les travaux ont pu avoir lieu, c'est lié à deux choses. La première, la volonté de la Ville de Marseille, en particulier celle de Jean-Claude Gaudin qui a mis beaucoup de sa réserve parlementaire dans ce projet. La seconde, celle de Roseline Bachelot qui, à l'époque, avait accordé deux autorisations et deux subventions particulières. Une première, pour l'école pour jeunes autistes, selon la méthode ABA, à l'école dans le lycée Lacordaire que j'avais suivie et soutenue avec ma réserve parlementaire, et la seconde pour l'école Espérance à Marseille. Il est bon de le rappeler à la veille de l'inauguration de cette école qui va accueillir des enfants qui ont besoin de quelque chose de particulier. Ce n'est pas la méthode ABA, c'est une autre prise en charge, et cela se fait en coordination avec l'hôpital Valvert qui est à proximité et qui est l'hôpital de référence. C'est un très beau projet et nous avons à régler une partie des problèmes de restauration.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/180/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÊCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Restauration scolaire – Participation des convives aux prix des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires et les collèges en gestion municipale – Participation aux garderies – Attribution d'un tarif social.

Rapporteur : Mme SAVON

Il s'agit d'approuver les nouveaux tarifs de la restauration scolaire pour toute personne désirant déjeuner dans nos cantines. Nous poursuivons également notre caractère social de cette

restauration pour tous les enfants issus de la Commune de Marseille, mais qui s'appuiera maintenant sur le coefficient familial qui sera délivré par la Caisse d'allocations familiales, comme cela a été fait dans de nombreuses collectivités. Merci.

Mme CHASTAN.- J'avais une question concernant le barème sur le coefficient. En effet, on parle de coefficient, mais derrière, on n'arrive pas à visualiser ce que cela représente en termes de revenus. Du coup, autant c'est très bien d'avoir un demi-tarif ou une gratuité, mais après ce sont les seuils qui vont définir le caractère social de la politique de restauration qui est mise en œuvre. Je voulais savoir si tout simplement vous pouviez nous donner les éléments de seuil pour pouvoir donner un avis avec toutes les informations.

Mme SAVON.- On vous les fera passer, on ne les a pas dans la délibération.

Mme CHASTAN.- On va s'abstenir, car je ne peux pas me prononcer sur une tarification sociale si je ne connais pas les seuils. C'est essentiellement la raison de...

Mme CARREGA.- ... c'est la Caisse d'allocations familiales qui l'impose.

Mme CHASTAN.- Oui, mais après, je sais que selon les communes, par exemple, sur Toulouse, ce n'est pas un tarif de... (*Inaudible.*) Je voulais avoir ces informations.

Mme le Maire.- C'est noté dans la délibération, c'est l'article 6 de la délibération, c'est le tarif de base et le quotient familial égal ou supérieur à 511.

Mme CHASTAN.- Oui, mais c'est un coefficient. Après, c'est un montant en euro de revenus. Par conséquent, j'ai du mal à évaluer le caractère social de la tarification. Si à l'occasion vous pouvez nous les envoyer, cela serait bien volontiers. Merci.

Mme le Maire.- D'accord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(*Abstention du groupe Socialiste, Communiste et apparenté.*)

15/181/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement et à l'aide à l'action, année 2015, aux associations culturelles – 3^{ème} répartition – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

Rapporteur : Mme CARREGA (*Présentation du rapport.*)

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(*Abstention du groupe Marseille bleu Marine.*)

15/182/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration – Libéralités – 2^{ème} répartition 2015.

Rapporteur : Mme LUCCIONI

Cela concerne l'épicerie solidaire du centre social des Escourtines. Je voulais vous dire quelques mots pour présenter l'épicerie solidaire, car c'est un beau projet qui a vu le jour en 2014 et pendant 3 ans, ils ont eu le soutien du réseau l'ANDES sur tout le travail d'ingénierie. Il faut savoir que le centre social des Escourtines, c'est 371 familles adhérentes, une hausse par rapport à l'année dernière de 40 nouvelles familles, et l'épicerie solidaire concerne 25 familles. Elle fonctionne sur deux après-midi par semaine et il y a cinq bénévoles. Ils ont des fournisseurs, comme la Banque alimentaire, Simply Market et d'autres qui vont bientôt se joindre à eux. Pour 2015, ils souhaitent augmenter leur file active de 25 à 30 familles et souhaitent développer également des activités de prévention en santé et des actions socio-éducatives. On doit se prononcer pour une subvention de 1 000 €. Merci.

Mme le Maire.- Merci beaucoup. C'est vrai que c'est un très beau projet, et je dois souligner le dynamisme de la Directrice du centre social et de cette association qui fait un super boulot que l'on suit depuis longtemps. Cela fait plaisir à voir, on était à l'inauguration des locaux la semaine dernière, ils font un travail magnifique. Je suis ravie que l'on puisse les aider de différentes façons.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/183/DDCV – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ – SERVICE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – Attribution de subventions pour des actions de prévention de la délinquance.

Rapporteur : M. COULET

Madame la Députée-Maire, chers collègues, le rapport que j'ai le plaisir de vous présenter consiste à l'attribution de subventions pour des actions de prévention de la délinquance. Ces actions font partie intégrante du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D.) propre à chaque commune. Ces subventions s'élèvent à 221 400 € pour l'ensemble de notre ville, dont 12 500 € pour notre secteur qui se répartissent comme suit : 8 500 € pour le Rugby club de l'Huveaune qui plaque la délinquance et l'exclusion et 4 000 € pour le Vélo club de la Pomme qui accélère dans les cols de l'intégration.

(*Applaudissements.*)

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/184/DDCV – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS – Approbation d'une convention entre la Ville et le Groupement d'intérêt public pour la gestion de la Politique de la Ville de Marseille – Développement des ateliers santé ville (ASV) – Exercice 2015.

Rapporteur : Mme LUCCIONI

On doit se prononcer sur l'approbation de cette convention entre la Ville et le GIP Politique de la Ville sur le volet des ateliers santé ville pour renforcer leurs actions en 2015. Cela va leur permettre de pérenniser les crédits affectés aux postes de ces agents des ateliers santé ville

Sur notre secteur, c'est une coordinatrice qui a en charge les 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements. Les actions sont définies d'après le diagnostic du territoire et elles évoluent selon les besoins. Pour exemple, le plan local de santé publique pour 2014 et 2016 s'est orienté vers la santé des jeunes enfants pour réduire les inégalités sur le volet de la santé, celles des jeunes pour une meilleure insertion sociale et celles des adultes pour un accès aux soins et surtout, en termes de prévention.

C'est à souligner, le travail de partenariat avec les structures de proximité de notre secteur se développe peu à peu avec les ateliers santé ville et nous avons travaillé avec vous, Madame la Députée-Maire, et mes collègues élus concernés, à la mise en place d'un forum santé de la Vallée de l'Huveaune pour très bientôt. Merci.

Je mets au vote la convention entre la Ville et le GIP Politique de la ville.

Mme le Maire. - Merci. C'est une bonne nouvelle, car cela avance aussi de ce côté.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(*Abstention du groupe Marseille bleu Marine.*)

15/185/DDCV – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS – Attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2015 – 1^{ère} répartition.

Rapporteur : Mme LUCCIONI (*Présentation du rapport.*)

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15/186/DDCV – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS – Attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique – Budget primitif 2015 – 1^{ère} répartition.

Ce rapport est retiré.

15/187/ECSS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRÊCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des temps d'activités périscolaires – Année scolaire 2014/2015 – Approbation de 11 avenants aux conventions d'objectifs.

Rapporteur : Mme SAVON (*Présentation du rapport.*)

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

(*Abstention du groupe Marseille bleu Marine.*)

15/188/DDCV – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE ÉTUDES ET CONDUITE D'OPÉRATIONS – Construction du poste d'intervention du Bataillon de marins-pompiers de la Valbarelle dans le 11^{ème} arrondissement – Approbation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n°2009/0663.

Rapporteur : M. LAGET

Suite de l'inauguration de cette caserne de pompiers dans notre secteur, nous devons nous prononcer sur une modification due à une erreur de formulation. Il y avait un engagement dont le délai prévoyait 36 mois, inclus la période d'achèvement. Il y a un décalage en termes d'inclusion de temps. Nous devons nous prononcer sur la modification littérale de ce contrat.

Pas d'observation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Mme le Maire. - Puisque l'on arrive au terme du Conseil d'arrondissements, je vais vous souhaiter de très bonnes vacances. Rendez-vous à la rentrée, la date du Conseil d'arrondissements n'est pas encore fixée. En tout cas je vous souhaite de passer un très bel été, rendez-vous peut-être dans le secteur et d'ici les vacances. Merci, à bientôt.

(La séance est levée à 19 heures.)

Délibérations du 10 septembre 2015

15/189/EFAG RECTIFICATIF VALANT SUBSTITUTION

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée pour l'organisation du 2ème EcoForum Entreprises de la Vallée de l'Huveaune - Approbation d'une convention.

15-27984-DPE

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée pour l'organisation du 2ème EcoForum Entreprises de la Vallée de l'Huveaune, ainsi que sur l'approbation d'une convention.

Le secteur Est de la Ville de Marseille représente à l'échelle du territoire un espace économique majeur formé en partie par le bassin industriel historique de la Vallée de l'Huveaune.

Ainsi, le territoire Est de Marseille accueille aujourd'hui près d'un emploi marseillais sur huit (12% du total de la Ville).

Ce secteur crée de plus un véritable trait d'union avec les communes situées à l'est de Marseille (Aubagne, Plaine varoise) en raison de la présence de nombreuses infrastructures de transports (autoroute A50, voies ferrées...).

De par sa vocation économique et industrielle forte, la Vallée de l'Huveaune constitue un corridor qui accueille un tissu de PME/PMI important représentant un potentiel d'emplois et de création de richesses clés pour notre territoire.

Ce secteur présente également une offre commerciale forte, notamment polarisée sur la zone de la Valentine, mais qui se développe sur d'autres sites (projets Capelette, Saint-Loup...).

Pour conforter ce dynamisme et encourager les acteurs qui structurent aujourd'hui ce territoire, la Ville de Marseille souhaite soutenir les actions menées par l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée ».

Créée en 2009, l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » (EX005935) regroupe à ce jour 65 entreprises représentant 22% des effectifs salariés totaux de la zone.

Le périmètre d'intervention de l'association couvre un vaste territoire économique de l'est de Marseille, regroupant 4 pôles économiques majeurs de la Vallée de l'Huveaune (1500 entreprises pour 15 000 salariés). Il s'agit de la seule association d'entreprises existante sur ce territoire.

L'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » a été créée avec l'objectif de répondre aux problématiques spécifiques des entreprises de chaque zone d'activités de la Vallée de l'Huveaune en terme d'animation économique, de promotion territoriale, et de porter leurs attentes en matière d'amélioration des équipements et des infrastructures, de politiques de développement de l'emploi, de services et d'informations à ses adhérents.

Très active, cette association organise chaque année, sur l'ensemble de ces thématiques, de nombreux événements à vocation économique. Elle se révèle de ce fait un acteur structurant à l'échelle du territoire dont les actions méritent d'être soutenues.

La Ville de Marseille souhaite de son côté s'appuyer sur les activités de l'association pour améliorer sa connaissance du tissu économique et se rapprocher plus encore des problématiques de ces entreprises.

En 2015, l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » va décliner son programme d'activités en engageant sur son périmètre d'intervention une série d'actions d'animation et de promotion structurantes.

Dans cet objectif, l'association organise chaque année un événement d'envergure à destination des entreprises de ce territoire intitulé « Eco'Forum Entreprises de la Vallée de l'Huveaune ».

Il s'agira en 2015 de la 2^{ème} édition de cet événement consacrée cette année à la thématique suivante : « Un éco-label pour l'Huveaune Vallée, une ambition au service du développement économique et de l'emploi, dans le respect de l'environnement ».

L'objectif de cet événement sera pour l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » de promouvoir auprès des entreprises le lancement d'une initiative partenariale et structurante en faveur de l'inscription du territoire dans une démarche d'éco-labellisation.

L'Eco'Forum Entreprises de la Vallée de l'Huveaune prévoit en outre la mise en place d'un espace d'exposition de type « showroom » intitulé « Village des solutions » dédié à des entreprises locales intervenant dans le champ du développement durable et qui souhaitent, dans le cadre de cet événement, promouvoir leurs activités auprès du tissu économique local.

Le coût global de la manifestation s'élève à 22 600 Euros.

La Ville de Marseille, qui entend ainsi conforter et promouvoir l'initiative économique et un développement vertueux de ses zones d'activités, créatrices de richesses et d'emplois, souhaite soutenir l'organisation cet événement en accordant à l'association des « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée » une subvention de 7 800 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée à l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée », une subvention exceptionnelle pour l'organisation du 2^{ème} Eco'Forum Entreprises de la Vallée de l'Huveaune d'un montant de sept mille huit cents Euros (7 800 Euros),

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association « Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée ».

ARTICLE 3 La dépense correspondante d'un montant de sept mille huit cents Euros (7 800 Euros) sera imputée au Budget Primitif 2015 – Direction des Projets Économiques - code service – 40204 - nature 6574.1 – fonction 90 – code action 199 00910.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cette convention.

Le présent projet de Vu et présenté pour son enrôlement délibération à une séance du Conseil mis aux voix a été adopté d'Arrondissements à l'unanimité.

Il est donc converti en **LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème}**
délibération **Arrondts**
du Conseil des 11ème et **DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-**
12ème **RHÔNE**
CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER

15/190/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur
des personnes handicapées - 2ème Répartition- Approbation des
conventions annexées.
15-28075-DGUP

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL
DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE
DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI,
POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL
MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur
l'attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur
des personnes handicapées dans le cadre de la 2ème répartition,
ainsi que sur l'approbation des conventions annexées.

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations
oeuvrant en faveur des personnes handicapées.

Après examen des dossiers, une deuxième répartition des crédits
de l'année 2015 d'un montant de 62 500 Euros, dont 1 000 Euros
concernant notre Secteur est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous
réserve de vérification des pièces administratives, financières,
comptables, fiscales et de la conclusion éventuelle d'une
convention définissant les engagements des parties, qui peuvent
être demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée la subvention suivante à l'association de notre Secteur œuvrant en faveur des personnes handicapées, au titre de l'année 2015 et dans le cadre d'une deuxième répartition de crédits :

Tiers n° 1 000 Euros
EX 006050

Action : "Ateliers d'exercices physiques pour le bien être des personnes Alzheimer"

YANGJIA MICHUAN TAIGIQUAN PROVENCE

Les Helianthes – Villa 7
15, rue de la Sariette
13012 Marseille

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 3 Le montant de la dépense, soit 62 500 Euros (soixante-deux mille cinq cents Euros), dont 1 000 Euros pour notre Secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au budget primitif 2015, nature 6574.1 – fonction 521 – service 30744.

ARTICLE 4 La demande de liquidation de cette subvention devra parvenir aux services de la Ville dans le délai maximum d'un an après le vote de la présente délibération. Au-delà, la décision d'attribution sera caduque.

Le présent projet de Vu et présenté pour son enrôlement délibération à une séance du Conseil mis aux voix a été adopté d'Arrondissements à l'unanimité.

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème}

Il est donc converti en **Arrondissements**
délibération **DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-**
du Conseil des 11^{ème} et **RHÔNE**
12^{ème} **CONSEILLÈRE**
COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER

15/191/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions hors libéralités aux associations
développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 -
2ème répartition.
15-28071-DGUP

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL
DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE
DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI,
POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL
MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions hors libéralités aux associations développant des projets de santé publique, dans le cadre de la 2ème répartition.

En 2015, la Ville de Marseille confirme son engagement volontaire dans la prise en compte des problématiques de santé publique présentes sur son territoire.

Cette politique locale, définie au plus près des besoins de la population, cible plusieurs thématiques prioritaires : l'infection à VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé. Elle est construite autour d'axes stratégiques : la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux droits. Par ailleurs, la Ville reste impliquée dans divers domaines traités dans le cadre de la santé environnementale, de la couverture vaccinale, de l'éducation à la santé, et auprès des associations développant des actions de recherche, de solidarité, d'aide et d'accompagnement des malades.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, le soutien aux acteurs locaux, la concertation et la globalité de la politique à mener.

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent, depuis plusieurs années, à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, en lien avec les thématiques et axes susmentionnés et pour lesquels la Ville apporte son soutien.

Dans un contexte, aujourd'hui marqué par une réforme nationale de grande ampleur, la Ville de Marseille reste animée par le souci de continuer à développer des programmes de santé publique ancrés sur son territoire et conduits dans un cadre concerté avec l'État et l'Agence Régionale de Santé, en lien avec l'ensemble des partenaires locaux. A cet effet, un deuxième Contrat Local de Santé a été signé en février 2015 entre l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille.

Cet engagement partenarial volontaire de notre collectivité doit permettre de mettre en œuvre, de manière cohérente et coordonnée, sur l'ensemble du territoire de la commune, les objectifs de la loi de Santé Publique du 9 avril 2004 (dans l'attente de la nouvelle loi de Santé Publique) et de ceux du Projet Régional de Santé. Celui-ci, élaboré par l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS) est décliné dans les schémas sectoriels et les plans d'action régionaux et départementaux. Ces objectifs sont, en partie, repris dans le Contrat Local de Santé, et articulés avec ceux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille, notamment dans le cadre des Ateliers Santé Ville et des Plans Locaux de Santé Publique.

En ce qui concerne la santé mentale, la Ville de Marseille a constitué le 17 octobre 2006 un Conseil d'Orientation en Santé Mentale. Il réunit des élus, des partenaires institutionnels, des professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, des représentants de la Police, de la Justice, des bailleurs sociaux, des associations d'usagers et de familles, des chercheurs. Il développe une politique forte d'actions autour de trois axes de travail : la gestion des situations complexes et/ou de crise, l'insertion des personnes en situation de handicap psychique dans la Cité, notamment l'insertion par le logement/hébergement, la qualification et la mise en réseaux des professionnels.

En ce qui concerne les addictions, les objectifs inscrits dans le Plan Gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 et sa déclinaison départementale (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives : MILDECA), sont également ceux de la Ville. Les modes opératoires présentés par la Commission "Addictions", validés dans le cadre de la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sont aussi des références en la matière.

Enfin, la Ville se réserve le droit et l'autonomie de soutenir tout projet qui ne s'inscrirait pas, aujourd'hui, dans ces cadres institutionnels, mais qui aurait un intérêt communal de santé publique. En effet, la proximité avec les besoins, éventuellement spécifiques de nos concitoyens, et la nécessité de pouvoir initier des projets innovants, demeurent un élément fondamental d'une politique locale de santé publique que la municipalité souhaite continuer à promouvoir.

Ainsi, la Ville soutient de nombreuses actions d'intérêt communal et correspondant aux priorités municipales de santé publique. Celles-ci ont fait l'objet d'une lettre de cadrage adressée fin 2014 aux porteurs potentiels de projets.

Les subventions sont soumises de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales qui peuvent être demandées par les services municipaux. Pour chacune des actions subventionnées par la Ville de Marseille, est conclue une convention définissant les engagements des parties.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
 TERRITORIALES
 VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000
 COMPLETEE PAR LE DECRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
 DELIBERE

par le Conseil Municipal du 29 juin 2015. Dans le cadre d'une deuxième répartition des crédits, est attribuée la subvention suivante à l'association intervenant dans le champ de la santé publique :

Montant en Euros

AFAC Bois Lemaître
 - Point écoute santé Vallée de l'Huveaune IFAC Provence 5 000

Le montant total de la dépense, trente quatre mille (34 000 Euros), dont 5 000 Euros concernant notre Secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au budget primitif 2015, géré par la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité - Service de la Santé Publique et des Handicapés - code service 30704 - fonction 510 - nature 6574-2.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 3 La demande de liquidation de cette subvention devra parvenir, dans un délai d'un an après le vote de la présente délibération. Au-delà, cette subvention sera considérée comme caduque.

Le présent projet de Vu et présenté pour son enrôlement délibération à une séance du Conseil mis aux voix a été adopté d'Arrondissements à l'unanimité.

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème}
Arrondts
DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-
RHÔNE
CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER

Il est donc converti en Arrondts
 délibération
 du Conseil des 11ème et
 12ème

15/192/DDCV

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
 DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
 SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
 Attribution de subventions libéralités aux associations
 développant des projets de santé publique - Budget Primitif 2015 -
 2ème répartition.
 15-28070-DGUP

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL
 DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE
 DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI,
 POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL
 MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions libéralités aux associations développant des projets de santé publique, dans le cadre de la 2ème répartition.

En 2015, la Ville de Marseille confirme son engagement volontaire dans la prise en compte des problématiques de santé publique présentes sur son territoire.

Cette politique locale, définie au plus près des besoins de la population, cible plusieurs thématiques prioritaires : l'infection à VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles, les addictions, les conduites à risques adolescentes, la santé mentale, la santé nutritionnelle, les inégalités de santé. Elle est

construite autour d'axes stratégiques : la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux droits. Par ailleurs, la Ville reste impliquée dans divers domaines traités dans le cadre de la santé environnementale, de la couverture vaccinale, de l'éducation à la santé, et auprès des associations développant des actions de recherche, de solidarité, d'aide et d'accompagnement des malades.

Des principes forts déterminent l'engagement de la Ville : le respect de l'intégrité et de la dignité des personnes, la nécessaire solidarité, le soutien aux acteurs locaux, la concertation et la globalité de la politique à mener.

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent, depuis plusieurs années, à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, en lien avec les thématiques et axes sus-cités et pour lesquels la Ville apporte son soutien.

Dans un contexte, aujourd'hui marqué par une réforme nationale de grande ampleur, la Ville de Marseille reste animée par le souci de continuer à développer des programmes de santé publique ancrés sur son territoire et conduits dans un cadre concerté avec l'État et l'Agence Régionale de Santé, en lien avec l'ensemble des partenaires locaux. A cet effet, un deuxième Contrat Local de Santé a été signé en février 2015 entre l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille.

Cet engagement partenarial volontaire de notre collectivité doit permettre de mettre en œuvre, de manière cohérente et coordonnée, sur l'ensemble du territoire de la commune, les objectifs de la loi de Santé Publique du 9 avril 2004 (dans l'attente de la nouvelle loi de Santé Publique) et de ceux du Projet Régional de Santé. Celui-ci, élaboré par l'Agence Régionale de Santé PACA (ARS) est décliné dans les schémas sectoriels et les plans d'action régionaux et départementaux. Ces objectifs sont, en partie, repris dans le Contrat Local de Santé, et articulés avec ceux du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille, notamment dans le cadre des Ateliers Santé Ville et des Plans Locaux de Santé Publique.

En ce qui concerne la santé mentale, la Ville de Marseille a constitué le 17 octobre 2006 un Conseil d'Orientation en Santé Mentale. Il réunit des élus, des partenaires institutionnels, des professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, des représentants de la Police, de la Justice, des bailleurs sociaux, des associations d'usagers et de familles, des chercheurs. Il développe une politique forte d'actions autour de trois axes de travail : la gestion des situations complexes et/ou de crise, l'insertion des personnes en situation de handicap psychique dans la Cité, notamment l'insertion par le logement/hébergement, la qualification et la mise en réseaux des professionnels.

En ce qui concerne les addictions, les objectifs inscrits dans le Plan Gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 et sa déclinaison départementale (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives : MILDECA), sont également ceux de la Ville. Les modes opératoires présentés par la Commission " Addictions ", validés dans le cadre de la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sont aussi des références en la matière.

Enfin, la Ville se réserve le droit et l'autonomie de soutenir tout projet qui ne s'inscrirait pas, aujourd'hui, dans ces cadres institutionnels, mais qui aurait un intérêt communal de santé publique. En effet, la proximité avec les besoins, éventuellement spécifiques de nos concitoyens, et la nécessité de pouvoir initier des projets innovants, demeurent un élément fondamental d'une politique locale de santé publique que la Municipalité souhaite continuer à promouvoir.

Ainsi, la Ville soutient de nombreuses actions d'intérêt communal correspondant aux priorités municipales de santé publique. Celles-ci ont fait l'objet d'une lettre de cadrage adressée fin 2014 aux porteurs potentiels de projets.

Les subventions sont soumises de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales qui peuvent être demandées par les services municipaux. Pour chacune des actions subventionnées par la Ville de Marseille, est conclue une convention définissant les engagements des parties.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 COMPLETEE PAR
LE DECRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Une première répartition des crédits a été approuvée par le Conseil Municipal du 29 juin 2015. Dans le cadre d'une deuxième répartition des crédits, sont attribuées les subventions suivantes aux associations de notre Secteur, intervenant dans le champ de la santé publique :

Montant en Euros

Association des Équipements Collectifs les Escourtines

- Ma santé, mon projet dans l'épicerie solidaire (EX006146) 4 000

Compagnie après la pluie

- Aide au fonctionnement global de l'association et des Ateliers 2 500

« à vous de conter » (EX006115)

Le montant de la dépense, quarante trois mille euros (43 000 Euros) dont

6 500 euros concernant notre Secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au budget primitif 2015, géré par la Direction de la Gestion Urbaine de Proximité – Service de la Santé Publique et des Handicapés – code service 30704 - fonction 510 – nature 6574-1.

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec les associations. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 3 La demande de liquidation de ces subventions devront parvenir, dans un délai d'un an après le vote de la présente délibération. Au-delà, ces subventions seront considérées comme caduques.

Le présent projet de délibération Vu et présenté pour son
mis aux voix a été adopté enrôlement à une séance du
à l'unanimité. Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en
délibération
du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème}
Arrondts
DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-
RHÔNE
CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER**

15/194/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE -
Délégation de Service Public pour la gestion et l'animation du
Château de la Buzine - Saisine du Comité Technique.
15-28033-DAC

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL
DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE
DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI,
POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL
MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la
Délégation de Service Public pour la gestion et l'animation du
Château de la Buzine.

Par délibération n°10/0435/CURI du 10 mai 2010, le Conseil
Municipal a approuvé la convention n°10/0546 prenant effet à
compter du 15 juin 2010, déléguant la gestion et l'animation du

« Château de la Buzine », à l'association « Cinémaèque de
Marseille » pour une durée de 6 ans.

La convention de Délégation de Service Public n°10/0546 arrivant
à échéance le
15 juin 2016, il convient, dès à présent, conformément à la
réglementation en vigueur, que le Comité Technique, compétent
pour la Ville de Marseille, soit saisi pour avis, sur le principe de
renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion
et l'animation du « Château de la Buzine ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est demandée la saisine du Comité Technique
compétent pour la Ville de Marseille pour avis sur le principe du
renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion
et l'animation du « Château de la Buzine ».

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant
est habilité à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre
de la présente délibération.

Le présent projet de
délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil
d'Arrondissements

Il est donc converti en
délibération
du Conseil des 11ème et
12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème}
Arrondts
DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-
RHÔNE
CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER**

15/195/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations de
Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités -
3ème répartition 2015.
15-27988-DASS

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL
DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE
DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI,
POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL
MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur
l'attribution de subventions à des associations de Solidarité, de
Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration en libéralité dans le cadre
d'une 3ème répartition 2015.

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans
l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville
de Marseille alloue à certaines associations une subvention
destinée à les aider dans leurs actions.

Une première et une deuxième répartition de subventions ont déjà
été autorisées par délibération n°15/0321/ECSS du 13 avril 2015
et par délibérations n°15/ 0619/ECSS et n°15/ 0620/ECSS du 29
juin 2015 pour un montant total de 402 900 Euros.

Il est proposé de procéder à une troisième répartition de
subventions en libéralité, au titre des crédits de l'année 2015 pour
un montant de 27 447 Euros.

Par ailleurs, une subvention d'un montant de 4 000 Euros a été attribuée à l'association les Foyers de la Trinité par délibération n°15/0321/ECSS du 13 avril 2015. Cette association ayant cessé son activité, l'attribution de cette subvention est annulée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Des subventions en libéralité sont attribuées aux associations de notre Secteur dont la liste suit, au titre de l'année 2015 et dans le cadre d'une troisième répartition :

Tiers 104147
Arc-en-Sud 2 000 Euros
Cité PY Bâtiment le Château
36, boulevard Marius Richard
13012 Marseille
convention ci-annexée
EX006503

Tiers 039104
Un maillot pour la vie Marseille 2 000 Euros
Chez Monsieur Paul Rouzaud
89, rue Saint Jean du Désert
La Pagerie C1
13012 Marseille
avenant ci-annexé
EX005873

ARTICLE 2 Sont approuvés la convention et l'avenant ci-annexés, conclus entre les associations citées dans l'article 2 et la Ville de Marseille.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions et ces avenants.

ARTICLE 3 La dépense d'un montant total de 27 447 Euros (vingt-sept mille quatre cent quarante-sept Euros), dont 4 000 Euros concernant notre Secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2015, nature - 6574.1 – fonction 523 – service 21704 – action 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements
Abstention du Groupe Marseille Bleu Marine

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-RHÔNE
CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER**

15/196/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS - Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire, dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet, une enquête publique portant sur l'intérêt général d'un projet de construction de l'hôpital Privé Marseille (HPM) regroupant les hôpitaux Beauregard et Vert Coteau et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Terrains situés boulevard Louis Armand - 12ème arrondissement.
15-28076-SPU

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire, dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet, une enquête publique portant sur l'intérêt général d'un projet de construction de l'hôpital Privé Marseille (HPM) regroupant les hôpitaux Beauregard et Vert Coteau et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Terrains situés boulevard Louis Armand - 12ème arrondissement.

Le Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une révision approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2013.

Des réflexions et des analyses en matière d'urbanisme et d'aménagement se poursuivent en vue de continuer à adapter le document d'urbanisme aux objectifs de développement de Marseille.

Ainsi il convient de demander à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet, une enquête publique portant sur l'intérêt général d'un projet de regroupement de l'Hôpital Privé - Beauregard et de l'Hôpital Privé - Vert Coteau sur le site de l'ancien collège Louis Armand dans le 12^{ème} arrondissement ainsi que sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Ce projet de regroupement des deux établissements s'inscrit dans une logique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins par la construction d'un hôpital privé neuf d'environ 700 lits et 800 places de parking en sous-sol, mieux adapté aux contraintes réglementaires et sanitaires actuelles.

L'Hôpital Privé de Marseille (HPM) constituera, de par son positionnement géographique, le principal établissement privé de soins du 12^{ème} arrondissement et pourra également être sollicité par toute la population de Marseille. Il répondra, à son niveau, aux priorités définies, par l'Agence Régionale de Santé (ARS), c'est à dire l'amélioration de la qualité du service rendu, la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et une plus grande efficacité du système de santé.

Du fait de la présence d'une station de métro sur le site, de la rocade L2 à quelques centaines de mètres et de plusieurs lignes de bus, l'accès à cet établissement des patients et des personnels soignants sera facilité.

Pour des raisons fonctionnelles, mais aussi de logique spatiale du site, ce projet intégré à son environnement aboutira à un établissement d'environ 60 000 m² de surface de planchers en deux bâtiments de 7 niveaux, reliés par une passerelle au dessus du boulevard Louis Armand.

Un bâtiment principal de 50 000 m² sur le site de l'ancien collège Louis Armand d'environ deux hectares, représentant le «plateau technique» avec tous ses services et locaux médicaux (urgence, réanimation, maternité, cardiologie, médecine, chirurgie...) et une hélistation prévue sur le toit, et un bâtiment de 10 000 m² sur une parcelle libre de toute occupation de 3 500 m² de l'autre côté du boulevard, destiné aux consultations, aux services administratifs, aux locaux logistiques du personnel médical et paramédical et à la crèche.

Les terrains municipaux support de ce projet ont fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal n°14/0384/UAGP du 30 juin 2014 approuvant le principe de leurs cessions au profit du GIE Sainte-Marguerite.

La loi a instauré un régime de mise en comptabilité du PLU, visé à l'article L.123-16 du Code de l'Urbanisme, qui permet notamment d'adapter les dispositions d'un PLU par rapport à un projet qui fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général par la collectivité.

Les dispositions du décret n°2010-304 du 22 mars 2010 pris pour l'application des dispositions d'urbanisme de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ont repris les conditions de mise en œuvre de cette procédure.

Ainsi, l'article R.123-23-1 du Code de l'Urbanisme permet à une commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme de décider, en application de l'article L. 300-6 du Code de l'Urbanisme, de se prononcer, par une déclaration de projet, sur

l'intérêt général, sans déclaration d'utilité publique, d'une action ou d'une opération d'aménagement ou de la réalisation d'un programme de construction.

Cette déclaration de projet peut porter sur des projets sous maîtrise d'ouvrage privée dès lors qu'ils répondent à un intérêt général pour la commune ou toute autre collectivité.

La réalisation de ce projet d'Hôpital Privé de Marseille (HPM), bien desservi, réunit ces conditions dans la mesure où il présente un intérêt général lié aux structures de santé publique.

Ces raisons nous conduisent à demander à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête publique dans les formes prévues par le Code de l'Environnement et par le Code de l'Urbanisme portant à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DE L'URBANISME
VU LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT
VU LA CONSULTATION DU CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME}
ARRONDISSEMENTS
VU LA DELIBERATION N°14/0384/UAGP DU 30 JUIN 2014
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE La Ville de Marseille demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une enquête publique dans les formes prévues par le Code de l'Environnement et par le Code de l'Urbanisme portant à la fois sur l'intérêt général et sur la mise en compatibilité du PLU d'un projet de construction de l'Hôpital Privé Marseille (HPM) regroupant les Hôpitaux Beaugregard et Vert Coteau sur les terrains situés boulevard Louis Armand, 13012 Marseille.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.
Abstention du Groupe Socialiste Communiste

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème}
Arrondts
DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-
RHÔNE
CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER**

15/197/UAGP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE
COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des
commerçants, artisans et professions libérales de Beaumont pour
la réalisation d'animations commerciales en 2015 - Approbation
d'une convention.
15-28089-DPE

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL
DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE
DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI,
POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL
MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation et l'attribution d'une subvention à l'association des commerçants, artisans et professions libérales de Beaumont pour la réalisation d'animations commerciales en 2015.

Le renforcement de l'animation commerciale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. En effet,

le commerce de proximité a un rôle économique non négligeable en terme d'emplois et un rôle social majeur car il assure la satisfaction des besoins quotidiens des habitants et favorise l'animation des différents quartiers tout au long de l'année.

L'association des commerçants, artisans et professions libérales de Beaumont, créée en 1982, a pour objectif d'animer commercialement ce secteur tout au long de l'année.

En 2014, cette association a organisé différentes actions dont un vide-grenier, un loto, des animations autour de la fête des mères et la mise en place d'illuminations en fin d'année.

En 2015, l'association souhaite poursuivre et renforcer son action. Elle se propose ainsi d'organiser un programme d'animations commerciales, avec la mise en place de journées commerciales pour la fête des mères et d'animations musicales lors de la fête de la musique, l'organisation de vides greniers en juin et septembre et d'un loto en décembre et enfin la mise en place d'illuminations et d'animations (Père Noël) pour les fêtes de fin d'année. Le coût prévisionnel de ce programme d'actions est de 24 500 Euros.

A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 4 000 Euros à l'association des commerçants, artisans et professions libérales de Beaumont pour la réalisation de ce programme d'actions 2015 et d'approuver la convention entre la Ville de Marseille et l'association des commerçants, artisans et professions libérales de Beaumont précisant les conditions d'utilisation et de versement de cette subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de 4 000 Euros à l'association des commerçants, artisans et professions libérales de Beaumont pour la réalisation d'animations commerciales en 2015.

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'association des commerçants, artisans et professions libérales de Beaumont (ACAPLB).

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document afférent.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée au budget 2015 sur les crédits gérés par le service Commerce – code 40404, sur la ligne budgétaire suivante : nature 6574.1 – fonction 94 – action 19172664.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème}
Arrondts
DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-
RHÔNE
CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER**

15/198/UAGP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 11^{ème} arrondissement - Saint-Marcel - 89, boulevard des Libérateurs - Constitution de servitude entre la Ville de Marseille et la Phocéenne d'Habitations.
15-28030-DSFP

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la constitution d'une servitude entre la Ville de Marseille et la Phocéenne d'Habitations située 89 boulevard des Libérateurs, quartier Saint-Marcel, dans le 11^{ème} arrondissement.

Par délibérations du 10 octobre 2014 et du 13 avril 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Marseille a décidé d'acquérir, en état futur d'achèvement, un volume dans un ensemble immobilier construit par la SCI Marseille Libérateurs.

Ce volume sera aménagé dans un second temps par les services de la Ville pour la réalisation d'un centre social, les locaux actuellement utilisés dans ce quartier étant inadaptés.

En parallèle, les services de la Ville s'étaient également rapprochés de la Phocéenne d'Habitations, propriétaire de parcelles riveraines, pour acquérir une emprise nécessaire à l'aménagement d'un jardin extérieur et pour constituer une servitude de passage de réseaux d'assainissement au profit du futur centre. Ce fut l'objet de la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2014.

Lors des études complémentaires effectuées sur le projet de centre social, le raccordement au réseau d'eaux pluviales situé sur le boulevard des Libérateurs est apparu techniquement impossible en raison de la déclivité du terrain. Il a donc été jugé préférable de se raccorder au réseau situé au sein de la propriété de la Phocéenne. Une demande de constitution de servitude au profit du volume qui servira d'assiette au futur centre a donc été formulée auprès de la Phocéenne, demande qui a été acceptée par cette dernière.

La signature de l'acte authentique portant constitution de servitude interviendra sous la condition suspensive d'obtention, par la SCI Marseille Libérateurs, du permis de construire purgé de tout recours. C'est donc une promesse unilatérale de constitution de servitude avec levée d'option au profit de la Ville de Marseille qui sera signée avec la Phocéenne d'Habitations.

Cette servitude pour le passage et l'entretien de réseaux d'eaux pluviales de la Ville ainsi que le raccordement au réseau privé de la Phocéenne est consentie à titre gratuit.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

VU LE CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES
PUBLIQUES

VU LA DELIBERATION N°14/0603/UAGP DU
10 OCTOBRE 2014

VU LA DELIBERATION N°13/0839/UAGP DU
15 DECEMBRE 2014

VU LA DELIBERATION N°15/0188/UAGP DU 13 AVRIL 2015

VU LE COURRIER ADRESSE A FRANCE DOMAINE LE
2 JUILLET 2015

QU'IL LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la constitution, à titre gratuit, d'une servitude pour le passage et l'entretien de réseaux d'eaux pluviales ainsi que pour le raccordement au réseau privé de la Phocéenne, grevant la parcelle cadastrée Saint-Marcel section I n°219(p) de 8 469 m² au profit du volume qui sera acquis puis aménagé par la Ville de Marseille en centre social et qui aura pour assiette les parcelles cadastrées Saint-Marcel section I n°219(p) de 781 m², n°232(p) de 2m² et 282 m², n°235(p) de 55 m², n°222, n°223, n°224, n°231, n°233, n°236, n°246, n°247, n°248.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer la promesse unilatérale annexée ainsi que tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Il est également autorisé, le cas échéant, à lever l'option nécessaire pour la réitération de la promesse par acte authentique.

Le présent projet de Vu et présenté pour son enrôlement délibération à une séance du Conseil mis aux voix a été adopté d'Arrondissements à l'unanimité.

Il est donc converti en
délibération
du Conseil des 11^{ème} et
12^{ème}

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème}
Arronds
DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-
RHÔNE
CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER**

15/200/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Tarifs 2015 / 2016.
14-26973-DVSEJ

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur les tarifs 2015 / 2016, des activités du Service de la Jeunesse, pour le Musée de la Moto, l'équipement municipal l'ENJEU et les classes de découverte.

Cette activité, organisée par des prestataires de service dans le cadre de marchés publics, est partiellement financée par les participations des usagers.

Cette contribution est calculée à partir des revenus imposables des familles qui ont été découpés en 8 tranches.

Par ailleurs, le Service Jeunesse gère :

- le Musée de la Moto, situé traverse Saint-Paul dans le 13^{ème} arrondissement. Cet équipement qui retrace l'histoire des deux roues à moteur expose au public une collection représentative de l'évolution technique de ces machines depuis la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à nos jours,

- l'équipement municipal l'ENJEU, situé avenue Colgate dans le 9^{ème} arrondissement. Le Service de la Jeunesse y met en œuvre un projet d'éducation lié à l'environnement.

Les délibérations n°09/0619/SOSP du 29 juin 2009 et n°13/0931/SOSP du 7 octobre 2013 ont fixé les tarifs applicables à la location des salles de l'équipement municipal l'ENJEU, aux classes de découverte, séjours de vacances et au Musée de la Moto pour l'année 2014, il convient d'actualiser ces tarifs.

Le présent rapport a pour objet :

de supprimer les tarifs des séjours de vacances, activité qui n'est plus proposée par le Service de la Jeunesse ;
d'actualiser les tarifs du Musée de la Moto, de l'ENJEU et des classes de découverte. Les augmentations proposées tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie et de la capacité contributive des usagers ;

s'agissant du Musée de la Moto il est également proposé de prévoir des gratuités supplémentaires au profit des chômeurs, des associations œuvrant pour l'insertion sociale et des adhérents de l'association Culture du Cœur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°09/0619/SOSP DU 29 JUIN 2009
VU LA DELIBERATION N°13/0931/SOSP DU 7 OCTOBRE 2013
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés les tarifs 2015 / 2016, des activités du Service de la Jeunesse, pour le Musée de la Moto, l'équipement municipal l'ENJEU et les classes de découverte selon les tableaux ci-annexés.

ARTICLE 2 Les recettes correspondantes seront constatées sur les natures suivantes :

- Classes de découverte, nature 7066 - fonction 255 - service 20404 - code action 11012412,
- Musée de la Moto, nature 7066 - fonction 422 - service 20404 - code action 11012412.
- Équipement municipal l'ENJEU, nature 752 - fonction 422 - service 20404 - code action 11012412.

Le présent projet de Vu et présenté pour son enrôlement délibération à une séance du Conseil mis aux voix a été adopté d'Arrondissements à l'unanimité.

Il est donc converti en **LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts**
délibération **DÉPUTÉE DES BOUCHES-DU-**
du Conseil des 11^{ème} et **RHÔNE**
12^{ème} **CONSEILLÈRE**
COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER

15/201/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.
15-27976-DVSEJ

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.

La délibération n°12/1060/SOSP du 8 octobre 2012 organise les procédures en matière de recensement et affectation des enfants à scolariser dans les écoles publiques de la Ville de Marseille.

Pour améliorer le service rendu aux familles il est proposé un nouveau calendrier des opérations liées à l'instruction des quelque 30 000 dossiers de demandes d'inscription et de dérogation.

Il s'agit notamment d'avancer au 1^{er} novembre (au lieu du 1^{er} janvier actuellement) la date d'ouverture du recensement des nouveaux élèves (premières inscriptions dans une école publique

marseillaise) de façon à ce que l'affectation des élèves puisse intervenir plus rapidement après les vacances de printemps.

Les dates des différentes opérations et les modalités d'information aux familles sont fixées par arrêté du Maire de Marseille, conformément à l'article 2 du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de Marseille.

Toujours dans l'objectif de faciliter les démarches des familles et de rendre plus efficace les opérations d'inscription et d'affectation dans les écoles, il est proposé de modifier quelques dispositions du règlement concernant le recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.

Il s'agit d'abord de supprimer l'obligation faite au famille de justifier au moment du recensement, la situation de l'enfant au regard des vaccinations obligatoires, sachant que cette vérification est faite par le directeur lors de l'inscription à l'école (article 4).

Il y a lieu également, de rajouter les motifs « handicap de l'enfant » et « raison médicale de l'enfant » aux critères d'affectation prioritaire des élèves prévus à l'article 9.

De même, à l'article 22 traitant des demandes de dérogations aux périmètres scolaires, il convient de substituer le motif « continuité du cursus scolaire » qui est un élément majeur partagé par toute la communauté éducative, à celui « domicile en limite de secteur » qui, à l'usage, n'est pas pertinent.

Enfin, dans le but d'améliorer l'accueil des familles dans les bureaux du Service de la Vie Scolaire, il est proposé d'organiser les rendez-vous par l'intermédiaire d'Allô Mairie (article 22).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Le règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de Marseille et au traitement des demandes de dérogation aux périmètres scolaires, adopté par délibération n°12/1060/SOSP du 8 octobre 2012, est annulé.

Il est remplacé par le règlement annexé à la présente délibération.

Le présent projet de délibération Vu et présenté pour son mis aux voix a été adopté enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements à l'unanimité.

Il est donc converti en délibération **LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts**
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} **DÉPUTÉE DES BOUCHES-**
DU-RHÔNE
CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER

15/202/ECSS

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies.
15-27967-DVSEJ

MADAME LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Mairie du 7^{ème} secteur

Délibérations du 10 septembre 2015

RAPPORT N°15-27970 DASS -15-79 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des Anciens Combattants, - 2ème répartition 2015 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

==-----==

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux articles L2511-13 et L2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des Anciens Combattants. Il s'agit de la seconde répartition 2015.

Sur un montant global de 5 290 Euros, il est proposé d'attribuer à l'association Républicaine des Anciens Combattants Section Canet sise 1, place des Etats Unis - 13014 Marseille - une aide financière de 200 euros.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 15-27970 -DASS au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

RAPPORT N°15-27970 DASS —15-79 7S

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27970 -DASS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies. Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires modifie les rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré avec la mise en place de la semaine scolaire de 4,5 jours à compter de la rentrée de septembre 2013, avec possibilité de report à la rentrée 2014. Le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 autorise la mise en place, à titre expérimental, d'adaptations locales à la réforme des rythmes scolaires.

Compte tenu de la nouvelle organisation de la semaine scolaire, qui s'applique à l'ensemble des écoles publiques de la Ville de Marseille à compter de septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé par délibération n°15/0514/ECSS du 29 juin 2015 un règlement fixant les dispositions générales concernant l'ensemble des accueils périscolaires ainsi que des dispositions particulières relatives à chacun des accueils périscolaires suivants :

- les garderies du matin et du soir,
- l'accueil périscolaire de la pause méridienne de 11h30 à 13h30,
- les études surveillées et l'accueil du mercredi midi,
- les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, il convient de préciser les modalités d'inscription et de suivi de l'assiduité aux ateliers périscolaires (TAP) et aux garderies.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
VU LE CODE DE L'EDUCATION
VU LA LOI N°2013-595 DU 8 JUILLET 2013 D'ORIENTATION ET
DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE L'ECOLE
DE LA REPUBLIQUE VU LE DECRET N°2013-77 DU
24 JANVIER 2013 RELATIF A L'ORGANISATION DU TEMPS
SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES, VU LE DECRET N°2014-457 DU 7 MAI 2014
PORTANT AUTORISATION D'EXPERIMENTATIONS
RELATIVES A L'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES
DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES,
VU LA DELIBERATION N°15/0514/ECSS DU 29 JUIN 2015
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les dispositions particulières (annexées à la présente délibération) relatives aux :

- Temps d'Activités Périscolaires (TAP),
- Garderies du matin et du soir.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer tous documents se rapportant aux présentes dispositions.

Le présent projet de délibération Vu et présenté pour son mis aux voix a été adopté enrôlement à une séance du à l'unanimité. Conseil d'Arrondissements

Abstention du Groupe Socialiste
Communiste

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème}
Arrondts
DÉPUTÉE DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
CONSEILLÈRE
COMMUNAUTAIRE MPM
Valérie BOYER**

RAPPORT N°15-28007 DASS -15-80 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution d'une subvention à une association oeuvrant en faveur des Familles – 3^{ème} répartition 2015 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux articles L2511-13 et L2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à une association oeuvrant en faveur des Familles. Il s'agit de la 3^{ème} répartition 2015.

Il est donc proposé d'attribuer à l'Union Départementale des Associations Familiales des Bouches-du Rhône, sise 143 avenues des Chutes Lavie- 13013 Marseille - une aide financière de 6 000 euros.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'arrondissements (13[°], 14[°] arrondissements) de la Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 15-28007 -DASS au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13[°] et 14[°] arrondissements de la Ville de Marseille émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-28007 DASS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-28075-DGUP – 15-81 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES-DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées – 2^{ème} répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 16 jours).

=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux articles L2511-13 et L2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées. Il s'agit de la seconde répartition 2015.

Sur un montant global de 62 500 Euros il est proposé d'attribuer aux associations oeuvrant sur notre secteur, ou sur tout Marseille, les aides financières suivantes:

Action : "Accessibilité des spectacles, des ateliers de danse et de la communication de la 20[°] édition du Festival de Marseille Danse et Arts multiples"
Festival de Marseille 17 000 Euros
17, rue de la République -13002 Marseille

Fonctionnement
La Chrysalide Marseille 6 000 Euros
26, rue Elzéard Rougier-13004 Marseille

Action : "Centre d'appui à la coordination des parcours de santé des personnes handicapées"
La Chrysalide Marseille 6 000 Euros
26, rue Elzéard Rougier-13004 Marseille

Fonctionnement
Marseille Escrime Club 4 000 Euros
30, rue Marx Dormoy-13004 Marseille

Action : "Pôle Judo d'intégration des personnes vivant un handicap"
AJC Marseille Sport et Culture 2 500 Euros
105, rue Roger Brun-13005 Marseille

Action : "Conte et vidéo : Des Histoires Singulières"
Compagnie de l'Enelle 2 000 Euros
La Boulangerie
218, rue d'Endoume-13007 Marseille

Action
Union Sportive Marseille Endoume Catalans 4 000 Euros
13, rue Girardin-13007 Marseille

Fonctionnement
Voiles au Large Marseille 3 000 Euros
1, boulevard Tricon-13008 Marseille

Fonctionnement
ICOM PROVENCE 3 000 Euros
103, avenue de Lattre de Tassigny-13009 Marseille

Fonctionnement
Association des Paralysés de France – A.P.F
délégation des Bouches-du-Rhône 1 000 Euros
279, avenue de la Capelette-13359 Marseille

Action : "Ateliers d'exercices physiques pour le bien être
des personnes Alzheimer"
1 000 Euros
YANGJIA MICHUAN TAIGIQUAN PROVENCE
Les Helianthes – Villa 7
15, rue de la Sariette-13012 Marseille

Fonctionnement
HANDITOIT PROVENCE 4 000 Euros
26, boulevard Burel-13014 Marseille

Fonctionnement
TRISOMIE 21 B.D.R – T21 (13) 4 000 Euros
Centre social Saint Gabriel-12, rue Richard
13014 Marseille

Action : "Championnat de France 2015"
HANDI SUD BASKET 2 500 Euros
8, impasse Notre Dame Limite
13015 Marseille

Fonctionnement
HANDI SUD BASKET 2 500 Euros
8, impasse Notre Dame Limite
13015 Marseille

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la
délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la
Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 15-28075-DGUP au Conseil Municipal joint à la
présente,
Où le rapport ci-dessus,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de
la Ville de Marseille émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation
des dispositions énoncées dans le rapport 15-28075-DGUP qui
sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont
l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

*Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les
conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.*

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N°15-27988 DASS -15-82 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations de
Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration –
Libéralités - 3ème répartition 2015 (Rapport au Conseil Municipal
transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

==--==

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Conformément aux articles L2511-13 et L2511-14 du Code
Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour
avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil
Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des
associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et
d'Intégration. Il s'agit de la troisième répartition 2015.
Sur un montant global de 27 447 Euros, il est proposé d'attribuer
à l'association " Ambition Cité " sise 61, rue Alphonse Daudet -
13013 Marseille - une aide financière de 5 000 euros.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la
délibération ci-après :

Le Conseil d'arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la
Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 15-27988 -DASS au Conseil Municipal joint à la
présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de
la Ville de Marseille émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation
des dispositions énoncées dans le rapport 15-27988 -DASS et dont
l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

*Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les
conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.*

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-28070-DGUP - 15-83 7S

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE -
SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES -
Attribution de subventions libéralités aux associations
développant des projets de santé publique - Budget primitif 2015
- 2^{ème} répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans
un délai de consultation fixé 16 jours).

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le
rapport suivant :

Conformément aux articles L.2511-13 et L.2511-14 du Code
Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour
avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil
Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions libéralités aux
associations développant des projets de santé publique Il s'agit de
la seconde répartition 2015.

Sur deux montants globaux de quarante trois mille Euros
(43 000 €) et quatre-vingt-un mille Euros
(81 000 €), il est proposé d'attribuer aux associations ci-après,
dont le rayonnement s'étend sur notre secteur ou sur tout
Marseille, les aides financières suivantes :

A) associations intervenant dans le champ de la santé publique :

- * Centre Social Saint Gabriel, Canet, Bon Secours
- Dynamique Santé 3 500 euros
- * Cellule d'Écoute en soins palliatifs
- Aide au fonctionnement global de
l'association 1 000 euros
- * Compagnie de l'Enelle
- Le Tarot du Grand tour –
Conte, masque et musique en hôpital 2 000 euros
- * Compagnie après la pluie
- Aide au fonctionnement global de l'association et
des Ateliers 2 500 euros
« à vous de conter »
- * Comité Régional d'Éducation pour la Santé – CRES
- Missions permanentes du centre de documentation et de
ressource 12 000 euros
- * Institut de Gérontologie Sociale 2 500 euros
- Prévention et vieillissement : accompagner et soutenir
les personnes âgées, isolées et/ou fragilisées

RAPPORT N° 15-28070-DGUP - 15-83 7S

- * Les paniers marseillais 2 500 euros
- Aide au fonctionnement global de l'association
- * Mouvement Français pour le Planning Familial- Programme de
Développement Affectif et
Social (PRODAS) 5 000 euros
en milieu scolaire
- * Réseaux 13
- Projet favorisant l'inscription dans un parcours de santé de
famille d'origine gitane 4 000 euros
- * Sauvegarde 13
- Arbre du Village – Espace de Médiation
Ethnoclinique 4 000 euros

B) associations intervenant dans le champ de la lutte contre le
VIH/SIDA et les Addictions :

- * Afrique Action pour la santé et contre le Sida – AFRISANTE
- Foyer ADOMA 5 000 euros
 - * Association Bernard Dutant
- Aide au fonctionnement global
de l'association 4 000 euros
 - * Association Méditerranéenne de Prévention 1 0 000 euros
et Traitement des Addictions AMPTA
- Conseil Méthodologique, formation et observation à destination
de la Mission Sida Toxicomanie
 - * Association Méditerranéenne de Prévention et AMPTA
Traitement des Addictions
- Prévenir les conduites addictives à l'école 10 000 euros
 - * Association Plus Fort 5 000 euros
Prévention des conduites addictives en CM2
 - *Avenir France 6 000 euros
- Soirée responsable, prévention et réduction des risques en
direction des jeunes marseillais
 - *BUS 31/32
- Expérimentation de maraudes sur l'espace public du centre ville
marseillais 10 000 euros
 - *MAAVAR
- Restaurant Social NOGA 17 000 euros
 - *Mouvement Français pour le Planning Familial 6 000 euros
Accueil population précaire sur la contraception adaptée,
les IST/VIH/Hépatites
 - *Santé Info Solidarité Animation (SIS) 4 000 euros
- Soutien aux actions de la délégation de Marseille
 - *Santé Info Solidarité Animation (SIS) 4 000 euros
- Action d'information, de prévention et d'incitation au dépistage
du VIH/Sida, des IST et des Hépatites
- Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la
délibération ci-après :
- Le Conseil d'Arrondissements (13^è et 14^è arrondissements) de la
Ville de Marseille,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 15-28070-DGUP au Conseil Municipal joint à la
présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE 1

Le Conseil des 13^è et 14^è arrondissements de la Ville de
MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'attribution de
subventions aux associations développant des projets de santé
publique ci-après::

- Cellule d'Écoute en soins palliatifs
- Compagnie de l'Enelle
- Compagnie après la pluie
- Comité Régional d'Éducation pour la Santé – CRES
- Institut de Gérontologie Sociale
- Les paniers marseillais
- Mouvement Français pour le Planning Familial
- Sauvegarde 13
- Association Bernard Dutant
- Association Méditerranéenne de Prévention et Traitement des
Addictions AMPTA
- Association Plus Fort
- Avenir France

- BUS 31/32
- MAAVAR
- Mouvement Français pour le Planning Familial
- Santé Info Solidarité Animation (SIS)

ARTICLE 2

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS DÉFAVORABLE** à l'attribution de subventions développant des projets de santé publique ci-après

- Centre Social Familial St-Gabriel/Canet/Bon Secours
- Afrique Action pour la santé et contre le Sida – AFRISANTE- Réseaux 13

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.2511-13 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de MARSEILLE sera joint au projet de délibération du Conseil Municipal et sera annexé à la délibération du Conseil Municipal

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-28072-DAC - 15-84 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de subventions de fonctionnement à l'aide à l'action 2015 aux associations culturelles - 4ème répartition 2015 - Approbation d'un avenant n°1 conclu entre la ville de Marseille et l'association Oeuvres Sociales et Régionalistes de Château Gombert Provence. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours).

=====

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux articles L.2511-13 et L.2511-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet, dans le cadre de la quatrième répartition 2015, l'attribution d'une subvention d'aide à l'action d'un montant de 45 000 Euros à l'association des Oeuvres Sociales et Régionalistes de Château-Gombert et de l'avenant conséquent.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e et 14^e arrondissements) de la Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 15-27901-DAC au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-28072-DAC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-280251-DAH – 15-85 7S

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de Renouvellement Urbain du Vallon de Malpassé - Cèdres - Cyprès - Lauriers - 13ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°3 à la convention passée avec l'ANRU.. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l'article L 2511.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant local n°3 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain du Vallon de Malpassé (ci-annexé) entre l'ANRU, la SAS Amétis PACA, et la Ville de Marseille.

Par délibération n°10/0163/DEVD du 29 mars 2010 le Conseil Municipal a approuvé la convention pluriannuelle de financement n°10/673 entre la Ville et le GIP MRU qui décline les modalités financières du versement des subventions de la Ville.

Depuis, plusieurs avenants à ces conventions ont été signés afin d'intégrer les évolutions du programme de constructions et de maîtrise d'ouvrage des équipements et de leur financement.

Compte tenu de la complexité de mise en œuvre d'une partie des projets du PRU, nécessitant des acquisitions foncières, des travaux d'aménagement et des cessions de terrains, une opération d'aménagement «Vallon de Malpassé» a été confiée à la Société Publique Locale SOLEAM, par délibération n°12/1164/DEVD du 10 décembre 2012.

Dans le cadre de cette concession d'aménagement la Ville, le GIP MRU et la SOLEAM projettent de proposer à la SAS Amétis PACA la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction pour les lots 4 et 6 du plan guide. Ce promoteur a été un acteur majeur de la transformation de ce quartier avec le développement du programme de services et activités.

Cette opération proposera une offre diversifiée de logements en accession libre, notamment en prix maîtrisés, des logements locatifs sociaux et quelques commerces en rez-de-chaussée des bâtiments à édifier sur la place des Cèdres.

Le projet immobilier définitif sera élaboré en collaboration avec la SOLEAM et la Ville qui devra approuver le programme et le choix du maître d'œuvre avant tout dépôt de dossier de permis de construire.

Il nous est donc proposé d'approuver ce choix sous la forme d'un 3^{ème} avenant ci-annexé à la convention d'opération.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 15-28025-DAH au Conseil Municipal joint à la présente,
Où il le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille émet un **AVIS DÉFAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-28025-DAH qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIÉ CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-28038-DSFP – 15-86 7S
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE ACTION FONCIERE - 13ème arrondissement - les Mourets - Montée Milou - Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'aménagement Forestier du Massif de l'Etoile - Echange foncier et constitution de servitude de passage au profit de Monsieur MAESTRACCI Jean-Baptiste - Constitution d'une servitude de passage complémentaire.. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

=====-==

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l'article L 2511.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'échange foncier et de la constitution de servitude de passage complémentaire au profit de Monsieur MAESTRACCI Jean-Baptiste
En effet, par délibération n°13/0207/DEVD du 25 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé l'échange foncier devant intervenir entre la Ville et Monsieur Jean-Baptiste MAESTRACCI de deux

parcelles d'une superficie respective de 65 m2 sises montée Milou – 13^{ème} – cadastrées les Mourets – A – n°11(p) et B n°479 (p) ainsi que la constitution d'une servitude de passage voirie d'une emprise totale d'environ 125 m2 en vue de la régularisation de l'extension de la piste DFCl.

Sur une portion de la piste appartenant à l'Association Syndicale du Lotissement les Mourets 2, Monsieur MAESTRACCI bénéficiait d'une autorisation de passage.

En vue de l'aménagement de la piste DFCl, la Ville a acquis, par acte notarié en date du 20 mai 2015 passé en l'étude de Maître Martine AFLALOU, une parcelle de terrain d'une superficie de 79 m2 auprès de l'Association Syndicale du Lotissement les Mourets 2, cadastrée les Mourets – B – n°489.

Aussi, il convient de régulariser la situation auprès de Monsieur MAESTRACCI en lui accordant une servitude de passage complémentaire d'une emprise d'environ 37 m² afin que ce dernier dispose d'une servitude continue. Ainsi, ce dernier bénéficiera d'une servitude de passage totale d'environ 162 m2 sur la piste DFCl.

Par ailleurs, la Ville cédera à Monsieur MAESTRACCI une parcelle de 3 m2 sur la même parcelle cadastrée les Mourets – B – n°489(p) constituant une enclave du terrain de la Ville dans la propriété de ce dernier.

La constitution de la servitude de passage complémentaire ainsi que la cession s'effectuant dans le cadre de l'échange foncier lié à la régularisation de l'extension de la piste DFCl interviendront à titre gratuit.

Sur ces bases, un avenant au protocole foncier du 17 juin 2013 a été établi avec Monsieur Jean-Baptiste MAESTRACCI, annexé au présent rapport, qu'il nous est proposé d'approuver.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 15--28038-DSFP au Conseil Municipal joint à la présente,
Où il le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15--28038-DSFP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIÉ CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-28020-DHA- 15-87 7S
 DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET
 HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE
 L'HABITAT - Avenants aux conventions financières entre la Ville
 et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour la mise en œuvre
 des Programmes de Renouvellement Urbain (PRU) de Saint Paul
 - 13ème arrondissement - Saint Joseph - 14ème arrondissement -
 les Créneaux - 15ème arrondissement. (Rapport au Conseil
 Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours).

=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le
 rapport suivant :

Conformément à l'article L 2511.13 du Code Général des
 Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un
 rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de
 la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation l'avenant n°6 à la
 convention pluriannuelle de financement n°07/1061 entre la Ville
 et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le projet de
 renouvellement urbain Saint Paul ainsi que de l'avenant n°4 à la
 convention pluriannuelle de financement n°07/1060 entre la Ville
 et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le projet de
 renouvellement urbain Saint Joseph

En effet, Les modalités de financement de la Ville pour les
 opérations conduites par les différents maîtres d'ouvrage ont été
 fixées dans le cadre des conventions n°07/1061 pour Saint Paul,
 n°07/ 1060 pour Saint Joseph et n°07/1062 pour les Créneaux et
 de différents avenants qui ont permis d'acter les évolutions des
 projets et leurs conditions de mise en œuvre.

L'intégralité des opérations de ces PRU sera engagée
 comptablement avant le 31 décembre 2015, date de clôture du
 premier Programme National de Rénovation Urbaine (PN RU)

La mise en œuvre physique des dernières opérations qui
 permettront de parachever ces projets s'échelonne jusqu'à
 2018.

C'est pourquoi il nous est proposé de proroger la validité de ces
 conventions financières jusqu'au 31 décembre 2018 dans le cadre
 d'avenants ayant cet unique objet.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la
 délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la
 Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le rapport 15-28020-DSFP au Conseil Municipal joint à la
 présente,
 Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de
 la Ville de Marseille émet un **AVIS DÉFAVORABLE** à
 l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-
 28020-DSFP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de
 Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du
 présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
 à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
 SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
 STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les
 conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIÉ CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
 SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
 STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-28036-DSFP -15-88 7S
 DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET
 HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU
 PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Principe de
 planification du renouvellement urbain de la façade maritime Nord
 de Saint Mauront à la Viste - Demande de renouvellement et
 d'extension de la Zone d'Aménagement Différé façade maritime
 Nord. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de
 consultation fixé à 16 jours).

=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le
 rapport suivant :

Conformément à l'article L 2511.13 du Code Général des
 Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un
 rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de
 la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet la demande faite à la Communauté
 Urbaine Marseille Provence Métropole de saisir Monsieur le
 Préfet de Région, Préfet des Bouches-du-Rhône afin :

- de prendre un arrêté renouvelant et élargissant le périmètre de
 la Zone d'Aménagement Différé sur la façade maritime Nord créé
 par arrêtés préfectoraux du 6 décembre 2005 et du 24 avril 2007
 selon le périmètre localisé sur le plan ci-annexé,

- de prendre un arrêté délimitant un périmètre provisoire de la
 Zone d'Aménagement Différé dans le même secteur,

- de désigner la commune de Marseille comme titulaire du Droit
 de Préemption dans le périmètre provisoire puis définitif de la
 Zone d'Aménagement Différé en dehors des zones économiques
 dédiées au Plan Local d'Urbanisme en vigueur de la Ville de
 Marseille tel qu'il sera défini par la représentant de l'Etat dans le
 département.

En effet, les périmètres actuels de la ZAD façade maritime Nord
 et de son extension restent aujourd'hui pertinents mais ne
 comprennent pas certains secteurs à enjeux urbain, c'est
 pourquoi il est proposé un renouvellement avec extension de la
 ZAD pour différentes raisons et notamment :

- apporter plus de cohérence en définissant une seule ZAD
 (première extension dissociée du périmètre initial : devrait être
 raccordé par l'adjonction du secteur de Plombières Micasar),

- temporisation des prix (au regard du bilan de la ZAD) l'outil
 permet une stabilisation des prix sur le secteur.

Il est proposé d'inclure les secteurs suivants au périmètre de la
 ZAD Façade maritime Nord renouvelé :

→ Plombières :

Le secteur de Plombières a fait l'objet de plusieurs études (étude
 d'intensification, prospective foncière, référentiel foncier
 économique) notamment dans le cadre de la convention
 quadripartite et nécessite un traitement particulier par une
 intervention publique (besoin de relocalisation d'entreprises
 présentes dans le périmètre d'Euroméditerranée II).

→ Micasar :

Dans la continuité et à l'image du secteur plombières, il présente
 un potentiel foncier fort et est ciblé par les différentes études
 citées précédemment.

→ Moretti :

Secteur à enjeux en pleine évolution, présentant des opportunités foncières (grands tènements fonciers, bâti en mauvais état) également relevé dans le cadre de la prospective foncière engagée par la convention quadripartite.

→ Bel Air UT1 :

Triangle contigu à Plombières sur la partie Est. Il existe du foncier public, il serait donc pertinent d'intégrer cette zone dans la définition d'un projet.

→ Foncier de l'usine de tuilerie :

Foncier ciblé par le référentiel foncier économique Marseille Nord situé en zonage UEa, entre la ZAD FMN et la ZAC St André. Potentiel important du site. Proximité avec la future entrée de la LGV sur Marseille.

→ Projet Quartiers Libres Saint Charles / Belle de Mai :

Projet urbain de 140 hectares autour de la future gare Saint Charles accueillant la Ligne à Grande Vitesse (détermination d'un Plan Guide fin 2015 via une procédure de Dialogue Compétitif).

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 15-28036-DSFP au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-28036 DSFP qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement

à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIÉ CONFORMÉ.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-27976-DVSEJ - 15-89 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours).

=====
=====

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet l'approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.

Il s'agit notamment d'avancer au 1^{er} novembre (au lieu du 1^{er} janvier actuellement) la date d'ouverture du recensement des nouveaux élèves (premières inscriptions dans une école publique marseillaise) de façon à ce que l'affectation des élèves puisse intervenir plus rapidement après les vacances de printemps.

Les dates des différentes opérations et les modalités d'information aux familles sont fixées par arrêté du Maire de Marseille, conformément à l'article 2 du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de Marseille.

Toujours dans l'objectif de faciliter les démarches des familles et de rendre plus efficace les opérations d'inscription et d'affectation dans les écoles, il est proposé de modifier quelques dispositions du règlement concernant le recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.

Il s'agit d'abord de supprimer l'obligation faite au famille de justifier au moment du recensement, la situation de l'enfant au regard des vaccinations obligatoires, sachant que cette vérification est faite par le directeur lors de l'inscription à l'école (article 4).

Il y a lieu également, de rajouter les motifs « handicap de l'enfant » et « raison médicale de l'enfant » aux critères d'affectation prioritaire des élèves prévus à l'article 9.

De même, à l'article 22 traitant des demandes de dérogations aux périmètres scolaires, il convient de substituer le motif « continuité du cursus scolaire » qui est un élément majeur partagé par toute la communauté éducative, à celui « domicile en limite de secteur » qui, à l'usage, n'est pas pertinent.

Enfin, dans le but d'améliorer l'accueil des familles dans les bureaux du Service de la Vie Scolaire, il est proposé d'organiser les rendez-vous par l'intermédiaire d'Allô Mairie .

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e et 14^e arrondissements) de la Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 15-27976-DVSEJ au Conseil Municipal joint à la présente,

Ouï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27976-DVSEJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement

à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-27973-DVSEJ - 15-90 7S
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA
JEUNESSE - Tarifs 2015 / 2016. (Rapport au Conseil Municipal
transmis dans un délai de consultation fixé 9 jours).

=====

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE.

Ce rapport a pour objet l' approbation du les tarifs 2015 / 2016, des activités du Service de la Jeunesse, pour le Musée de la Moto, l'équipement municipal l'ENJEU et les classes de découverte selon les tableaux ci-annexés.

Le Service de la Jeunesse propose aux familles des classes de découverte durant le temps scolaire. Cette activité, organisée par des prestataires de service dans le cadre de marchés publics, est partiellement financée par les participations des usagers.

Cette contribution est calculée à partir des revenus imposables des familles qui ont été découpés en 8 tranches.

Par ailleurs, le Service Jeunesse gère :

- le Musée de la Moto, situé traverse Saint-Paul dans le 13^{ème} arrondissement. Cet équipement qui retrace l'histoire des deux roues à moteur expose au public une collection représentative de l'évolution technique de ces machines depuis la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à nos jours,

- l'équipement municipal l'ENJEU, situé avenue Colgate dans le 9^{ème} arrondissement. Le Service de la Jeunesse y met en œuvre un projet d'éducation lié à l'environnement.

Les délibérations n°09/0619/SOSP du 29 juin 2009 et n°13/0931/SOSP du 7 octobre 2013 ont fixé les tarifs applicables à la location des salles de l'équipement municipal l'ENJEU, aux classes de découverte, séjours de vacances et au Musée de la Moto pour l'année 2014, il convient d'actualiser ces tarifs.

Le présent rapport a pour objet :

de supprimer les tarifs des séjours de vacances, activité qui n'est plus proposée par Service de la Jeunesse ;

d'actualiser les tarifs du Musée de la Moto, de l'ENJEU et des classes de découverte. Les augmentations proposées tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie et de la capacité contributive des usagers ;

s'agissant du Musée de la Moto il est également proposé de prévoir des gratuités supplémentaires au profit des chômeurs, des associations œuvrant pour l'insertion sociale et des adhérents de l'association Culture du Cœur.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e et 14^e arrondissements) de la Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 15-27973-DVSEJ au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E,

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27973-DVSEJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

RAPPORT N° 15-27967-DVSEJ -15-91 7S

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET
SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA
JEUNESSE - Approbation des dispositions particulières relatives
aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et
des garderies (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un
délai de consultation fixé à 5 jours).

=====

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l' article L2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies .

En effet, le Conseil Municipal de la ville de Marseille a approuvé, par délibération n°15/0514/ECSS du 29 juin 2015, un règlement fixant les dispositions générales concernant l'ensemble des accueils périscolaires ainsi que des dispositions particulières relatives à chacun des accueils périscolaires suivants :

- les garderies du matin et du soir,
- l'accueil périscolaire de la pause méridienne de 11h30 à 13h30,
- les études surveillées et l'accueil du mercredi midi,
- les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce dispositif, il convient de préciser les modalités d'inscription et de suivi de l'assiduité aux ateliers périscolaires et aux garderies. Ce dernières sont reprises dans l'annexe ci-jointe.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements (13^e, 14^e arrondissements) de la Ville de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 15-27967 DVSEJ au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS DÉFAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 15-27967-DVEJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIÉ CONFORME.

**LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
SENATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE
STÉPHANE RAVIER**

Mairie du 8^{ème} secteur

In Extenso du 25 juin 2015

**MAIRIE 8^{ème} SECTEUR
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 25 JUIN 2015**

La séance est ouverte à 9 heures 15, dans les formes réglementaires, sous la présidence de Madame Samia GHALI, Maire de secteur.

* M. BENAYED procède à l'appel.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme GHALI, M. AHAMADA, Mme AHARONIAN, Mme AUCOUTURIER, Mme BEN REZKALLAH, M. BENAYED, M. BERTRAN de BALANDA, M. BOUBALS, Mme BOULAINSEUR, M. CAZZOLA, M. COPPOLA, M. CORTEGGIANI, M. CUPOLATI, Mme DJAMBAE, M. FADHLA, Mme FRENTZEL, Mme FRUCTUS, Mme FURACE, Mme HAMICHE, M. LANCIEN, M. MARTY, M. MICELLI, Mme PASQUINI, Mme RIOUALEN-CHEVASSU, M. RUZÉ, Mme VESTIEU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mme BOULAY, Mme DIAMANTI, Mme HOUT.

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS : M. BENARIOUA, Mme BLANCHARD, M. JOURDAN, M. MARANDAT, M. MOLITOR, M. POGGIALE, M. TIGHILT.

(Le quorum est atteint).

Mme le MAIRE. - On a pris un peu de retard. Il y a des élus qui vont arriver. La ville est un peu perturbée ce matin, donc je suppose que les élus vont arriver au fur et à mesure.

M. RUZÉ. - Madame le Maire, je vous demande de me donner la parole. Ce n'est pas habituel ni courant, mais la situation n'est pas non plus habituelle ni courante.

Madame le Maire, depuis ce matin passe en boucle sur les chaînes de radio un événement qui nous alerte : on dit que vous avez reçu ces derniers jours des menaces de mort que la police prend très au sérieux. Or, je dois dire, en commençant ce Conseil d'Arrondissements, que quelles que soient les divergences en

politique, quelles que soient les confrontations, même lorsque parfois elles sont sévères, fortes et passionnées, à aucun moment on ne peut accepter que les méthodes de voyous prennent le pas sur le débat d'idées et sur le débat des convictions. Aussi, en commençant ce Conseil d'Arrondissements, Madame le Maire, je voudrais vous dire très solennellement qu'en mon nom personnel, mais aussi au nom des élus de notre groupe, nous vous apportons tout notre soutien et nous condamnons le plus fermement possible l'attitude de ces quelques voyous qui veulent perturber le débat démocratique et républicain. Dont acte, Madame le Maire.

(Applaudissements.)

Mme le MAIRE. - Merci, Roger Ruzé, des mots qui ont été dits. Je n'avais pas prévu de parler de cela, mais c'est vrai que moi-même, en venant ce matin, j'ai été surprise en écoutant la radio, même si je savais que la presse était au courant, puisqu'ils ont eu le procureur au téléphone. Je ne pensais pas que ça sortirait comme cela. Cela fait bizarre, quand vous êtes en voiture et que vous entendez dire que vous avez reçu des menaces de mort, même si, depuis une semaine, je le vis en direct.

Quand j'ai décidé de faire de la politique, je l'ai fait pour des valeurs qui me sont chères et, croyez-moi, des valeurs sûres. Elles n'ont pas changé et rien ne pourra changer ce pour quoi je me bats, rien ne pourra changer ce pour quoi je fais de la politique et pourquoi j'ai décidé de faire de la politique. Le monde politique est un monde particulier, parfois méchant, cruel, injuste, pas toujours comme on aimerait le voir. Malheureusement, ces menaces se rajoutent à ces moments pas toujours agréables. S'il y a des moments où l'on réussit des choses pour la population, il est clair que l'on est aussi exposé, et c'est le cas en ce qui me concerne. Je ne baisserai pas les bras. J'aurais préféré des menaces directes, mais cela montre aussi la lâcheté des personnes qui sont capables de proférer ce genre de menaces, qui se cachent derrière des messages et qui ne sont pas en capacité de venir affronter le débat. S'il y a un problème politique, il y a un débat politique, on l'affronte. Si c'est autre chose, si mes convictions dérangent certains, cela fait aussi partie de la politique. Autrement au-delà de ma personne, c'est aussi la démocratie qui meurt. Au-delà de ma personne, cela touche aussi ceux qui m'aiment, ceux qui me sont chers, notamment mes enfants, qui sont obligés de subir cela qui n'est pas juste, parce qu'ils n'ont pas décidé de faire de la politique, ils n'ont pas décidé l'action que je mène et ils la subissent. Ils la subissent déjà parce que, quand on est élu, la vie familiale est compliquée, bien souvent c'est eux qui « trinquent », mais « trinquer » de cette façon-là est encore plus compliqué et encore plus dur. C'est à eux que je pense, et je pense également à mes parents, parce qu'ils sont âgés. Quand ils ont vu leur fille entrer en politique, ils ne pensaient pas qu'un jour on la menacerait de disparition.

En tout cas, je continuerai le combat qui est le mien, que ce soit à travers le trafic de drogue ou que ce soit dans les quartiers pour faire avancer ces quartiers, c'est pour cela que je suis entrée en politique. Si demain je ne pouvais plus défendre tout cela, je n'aurais plus de raison d'être en politique. Dans la vie politique, on peut s'affronter, on va le voir sur les dossiers, ce n'est pas un problème. Mais lorsque la vie politique tombe dans la voyoucratie, il est clair que l'on n'est plus dans le débat démocratique, et je crois que l'on est tous ensemble responsables de combattre tout cela, au-delà de ma personne.

Mme FRUCTUS. - Juste un mot de solidarité, bien évidemment, et de satisfaction de voir que la République a pris les mesures nécessaires pour assurer la protection d'une élue de la République. C'est bien la moindre des choses. Quand on s'engage dans la vie publique, on est soumis à des aléas qui sont respectables quand c'est dans le cadre d'une opposition normale et frontale, mais quand ça atteint ces seuils-là, c'est une autre problématique. Nous sommes solidaires des difficultés que vous avez à assumer dans ce contexte et nous espérons que très rapidement la situation sera régularisée et que l'on pourra poursuivre sereinement le travail sans avoir de menaces éhontées et déplacées concernant les élus que nous sommes, les uns et les autres, et vous en particulier.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. CUPOLATI.- Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, le groupe Front National vous soutient à 100 % et combattra fermement la vououcratie qui se développe d'une manière assez intolérable dans nos quartiers et dans notre ville.

Mme le MAIRE.- Merci à tous pour ces messages de soutien qui me vont droit au cœur. Dans ces moments pas simples, ça fait du bien et ça montre aussi que, derrière l'affrontement politique, au-delà des idées, il y a des hommes et des femmes. Au-delà d'être des hommes et des femmes politiques, nous sommes aussi des êtres humains avec un cœur qui bat et des émotions. Je l'ai fait directement -Arlette l'a dit et elle a raison- j'ai remercié le Procureur -c'est elle qui a fait ce choix, ce n'est pas à ma demande, c'est le procureur qui en a décidé ainsi au vu des éléments qu'elle avait- ainsi que le Ministère de l'Intérieur et la Chancellerie d'avoir mis en place cette protection. Moi qui ne me suis jamais baladée dans les quartiers avec des personnes pour me protéger..., comme quoi on ne doit jamais dire « fontaine, je ne boirai pas de ton eau » !
Merci à tous.

* Approbation du compte-rendu du Conseil d'Arrondissements du jeudi 9 avril 2015.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

1. Rapport 15-27530 – (Commission ECSS) - DVSCJ – DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÊCHES ET DE LA JEUNESSE – Approbation du règlement des accueils périscolaires et des dispositions particulières relatives à chaque accueil périscolaire.

Rapporteur : Josette FURACE.

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, permettez-moi de faire quelques remarques sur ce rapport. Nous sommes obligés de constater que l'année d'expérimentation des temps d'animation périscolaire -si l'on peut appeler cela une année, puisque la mise en place a été très tardive- et l'expérience ont été catastrophiques. Aucune volonté de la Ville de Marseille, malgré tous les efforts de chacun -associations, parents d'élèves, enseignants et personnels municipaux. Le Projet Éducatif Territorial, le fameux PEdT, enfin la Ville de Marseille se réveille, après plusieurs demandes de la communauté enseignante et autres acteurs de terrain. De plus, le financement de l'Etat dépend d'un PEdT, donc on a perdu une année. Malgré cela, force est de constater encore une fois que ce projet éducatif ne comporte pas grand chose. D'ailleurs, nous ne l'avons pas voté. Il nous a été remis au dernier moment, un jour avant, et je pense que ce n'est pas sérieux. Aucun retour n'a été fait aux participants, malgré plusieurs demandes. Les conseils d'école, aucun retour sur les votes des parents d'élèves et des équipes enseignantes. Lorsque la Ville parle d'une offre de TAP éducatif, diversifié et de qualité organisé par des professionnels qualifiés, mais de quoi parle-t-elle ? Sur nos écoles, on va bénéficier de collages, de comptines, de rondes, et j'en passe. Mais ne jetons pas la pierre sur les associations qui ont fait ce qu'elles pouvaient, car elles attendent toujours les moyens financiers. Les services financiers de la Ville de Marseille ont été dépassés par le nombre de mandats, donc elles ne sont pas payées. De ce fait, les petites associations ont abandonné et n'ont pas répondu à un nouvel appel à candidature. Les grosses associations, quant à elles, ont de nouveau postulé, mais sans grande conviction, car l'expérience n'a pas été des plus réussies.

Alors, quand M. le Maire de Marseille parle du bien-être des petits marseillais, il devrait mesurer ses paroles, comme d'ailleurs devrait mesurer ses paroles son adjointe à l'éducation, Mme Danièle Casanova. Elle a très peu de respect pour la communauté éducative, pour les parents et les enfants. Je reprendrai les propos qu'elle a tenus lorsqu'elle a reçu les parents d'élèves de l'école maternelle du Plan d'Aou, école pour laquelle, Madame le Maire, vous vous battez depuis maintenant plus de 5 ans : la fameuse verrière où il fait bon vivre, d'après Mme Casanova. Elle a comparé nos enfants à ceux des Indes. Je reprends ses paroles, sous le contrôle de ma collègue Nadia Boulainseur qui a participé à cette réunion. Lorsque les parents lui ont fait remarquer que 40° à l'ombre c'était beaucoup, elle a

répondu : « Comment font les enfants qui vivent en Inde avec la chaleur ? » - Je laisse à votre appréciation.

Les temps d'activités périscolaires représentent un enjeu majeur pour la réussite éducative des enfants. Encore une fois, ce ne sont que des paroles. Si vous le permettez, Madame le Maire, je vais faire un peu d'humour pour mieux faire ressortir cette tristesse qui nous habite : « *Parole, parole* », et encore des paroles.

Il est dit aussi dans ce rapport que la municipalité a souhaité la gratuité des TAP. M. le Maire et ses services ont la mémoire courte. Ils ne se souviennent plus qu'ils ont demandé le paiement de ces activités et que c'est notre groupe à la Ville de Marseille qui l'avait refusé, donc il l'avait retiré.

Madame le Maire, chers collègues, veuillez m'excuser pour la longueur de mon intervention, mais ce sujet est l'avenir de nos enfants et nous ne pouvons pas passer sous silence ce mépris de la Ville de Marseille.

La commission propose un avis favorable.

Mme BOULAINSEUR.- La manière dont la Ville de Marseille gère les affaires scolaires est très révélatrice. C'est toujours un peu par dessous la jambe. Clairement, les écoles dans les quartiers Nord ne bénéficient pas du même traitement que les écoles du Sud de la ville, sans faire de misérabilisme. J'en ai eu la preuve avérée lundi matin en présence de Mme Casanova. Je savais depuis de nombreuses années que les enfants des quartiers Nord n'étaient pas considérés comme des Marseillais par la Ville de Marseille. Mais je ne savais pas qu'ils étaient comparés aux enfants du tiers monde. Nous en avons eu la démonstration lundi matin dans les services gérés par Mme Casanova en présence de sa directrice. Pour ceux qui me connaissent ici, je lui ai dit ma façon de penser. Je lui ai dit que ce n'était pas digne d'elle et qu'en dehors du fait qu'elle était élue adjointe aux affaires scolaires ce n'était pas digne d'un être humain de dire, en présence des parents des enfants du Plan d'Aou, qu'il faisait bien plus chaud en Inde qu'à Marseille. Pour ceux qui ignorent un peu la manière dont se déroulent les cours aujourd'hui au Plan d'Aou, il faut savoir qu'il fait 43° à l'ombre et 55° au soleil. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est les relevés des températures qui ont été opérés par les services compétents en la matière.

Très sincèrement, une fois de plus on a la démonstration, via ce rapport, que nous ne sommes pas traités comme nous devrions être traités, tout simplement. Est-il normal aujourd'hui de se battre pour ce type de question sur les écoles, alors que cela devrait être traité de manière tout à fait normale ? Je tenais à le dire parce que je trouve que c'est vraiment inadmissible, et je dois dire que l'histoire de la verrière du Plan d'Aou, permettez-moi l'expression, c'est vraiment la cerise sur le gâteau.

Mme RIOUALEN-CHEVASSU.- Je continue à penser que cette loi sur l'aménagement des rythmes scolaires a été faite à l'envers et on voit bien que sa mise en œuvre continue d'être extrêmement compliquée.

D'autre part, sur la gratuité, quand je lis que « *la municipalité a souhaité une gratuité des TAP pour l'année scolaire à venir* », nous sous-entendons que cette gratuité peut être remise en question. A partir du moment où l'on imagine remettre en question la gratuité de ces activités faites à l'école, c'est la gratuité de l'école que l'on remet en question, ce qui remet donc en cause les fondements même de l'école républicaine, et je trouve que c'est très grave.

Mme FRUCTUS.- Mes collègues Mme Furace et Mme Boulainseur siègent au Conseil Municipal. Je pense qu'elles ne manqueront pas de relayer l'expression qu'elles ont eue à ce Conseil d'Arrondissements concernant des propos qui auraient été proférés par ma collègue Danièle Casanova. Je n'étais pas présente à cet entretien, je ne peux pas attester la véracité, même si je ne doute pas de la retranscription que vous en faites. Par contre, je ne connais pas le contexte, mais je connais parfaitement Danièle Casanova qui est une femme pétrie d'humanité et je ne pense pas que l'interprétation que vous faites du propos corresponde à l'état d'esprit qui est le sien. Je tenais à le dire.

Bien évidemment, nous soutenons totalement ce rapport et je rejoins les derniers propos qui, en chapeau, disent que cette loi a été très mal menée, qu'elle a été menée à l'envers et qu'elle conduit à des difficultés d'application qui génèrent des responsabilités des uns et des autres, de part et d'autre, certainement, mais qui ont perturbé les rythmes scolaires de nos enfants pendant toute cette année. Une autre solution est mise en place, qui avait d'ailleurs été proposée initialement par Mme Casanova et le Maire de Marseille, et qui n'avait pas été retenue, de le faire sur deux jours en répartissant dans les secteurs les activités périscolaires.

Pour ce qui est de la gratuité, j'espère que cette disposition sera pérennisée. En tout cas, elle est actée pour l'année qui vient, c'est déjà un bon point, et nous serons tous vigilants à faire en sorte qu'elle soit confortée pour les années qui suivront.

Mme le MAIRE. - Je n'étais pas favorable aux rythmes scolaires, je l'ai déjà dit et je le redis, les choses sont claires. Mais pour autant, toutes les villes de France ont mis les moyens pour réussir ces rythmes scolaires et, lorsqu'ils ont été mis en œuvre, c'est une réussite. Encore fallait-il avoir la volonté politique de la commune pour le faire, et que ce soit des communes de droite ou de gauche, les communes les ont mis en application. A Marseille, on a décidé de passer outre la loi, de faire comme si ça n'existait pas. Du coup, on a été obligé de faire les choses à la va-vite. Il ne faut pas inverser les rôles. La loi est la loi. Quand la loi est votée, à nous de l'appliquer. Je comprends les difficultés, dans une ville comme Marseille. Quand on prend Paris ou Lyon, il y a le même nombre d'enfants dans le même nombre d'écoles, et pour autant ces villes ont eu la volonté de mettre en application les rythmes scolaires. Quand on prend certains territoires de nos secteurs, cela aurait dû être une chance, parce que l'on aurait pu permettre à des enfants d'avoir des activités périscolaires de qualité : faire du théâtre, développer la culture, les activités liées à l'environnement, au sport et à beaucoup d'autres choses. Je regrette que l'on n'ait pas profité de ces TAP pour les mettre en application.

Je salue le travail qu'a fait Josette Furace, parce qu'on a accompagné la Ville de Marseille, je l'ai dit et je le redis, il y a eu un travail de fait avec les parents d'élèves, avec toutes les associations. Nous avons donné la liste de toutes les associations de notre secteur qui oeuvrent dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs, dans tous les domaines, pour permettre à la Ville de Marseille de s'appuyer sur ces associations pour que les enfants puissent avoir de vraies activités de qualité. Ce n'est pas le choix qu'a fait la Ville de Marseille qui a laissé traîner les choses et, au mois d'août, s'est retrouvée dans une précipitation sans nom qui a fait que certaines écoles ont eu quelques petites activités qui étaient plus de la garderie que de véritables activités. D'autres écoles ont eu la chance d'avoir de vraies activités, et d'autres n'ont rien eu du tout, c'est-à-dire même pas la garderie proprement dite. Il a fallu que la Ville soit condamnée, parce qu'il faut rappeler l'histoire : une fois que la Ville a été condamnée, elle a été obligée d'appliquer la loi de la République.

Si l'on avait mis en place tout cela, on serait aujourd'hui dans une situation différente qui serait peut-être de faire un bilan, de voir ce qui a marché, ce qui n'a pas marché et comment on améliore les choses. Là, c'est comme si c'était notre première année, puisqu'en septembre on va commencer enfin les rythmes scolaires et on verra comment ça se passe. Le vendredi, encore une fois c'est un choix de la Ville de Marseille qui, à mon avis, n'est pas opportun. Vu le nombre d'écoles que nous avons sur notre secteur, comment peut-on considérer que, sur une seule demi-journée, on soit en capacité d'apporter des animateurs et des activités de qualité ? C'était une erreur dès le départ, qui a été corrigée. Aujourd'hui, j'espère que, dans l'intérêt de nos enfants, les choses iront bien.

Quant aux rythmes scolaires, hier j'étais au Sénat en commission éducation et l'on a demandé une commission d'information sur un état des lieux, voir quelle est la réussite ou pas, qu'est-ce qui fonctionne ou pas et pourquoi ça fonctionne ou ça ne fonctionne pas. Peut-être que demain il y aura un ajustement. On ne soumet pas des millions d'enfants à des rythmes scolaires sans voir ce qui va ou ce qui ne va pas. Comme dans toute expérimentation d'une nouvelle procédure, il faut tirer les conséquences d'une

réussite ou d'une non-réussite. Mais, sur les territoires, il faut qu'il y ait la volonté politique de réussir.

Sur la question de l'école du Plan d'Aou, je crois que c'est l'*Arlésienne*. Au-delà de ce qu'a pu dire Mme Casanova, je ne pense pas qu'elle l'ait dit de manière blessante. En Inde, les enfants souffrent aussi de la chaleur, mais ils n'ont pas les écoles que nous avons, ils n'ont pas les verrières. Ils sont dans des écoles ouvertes et je ne pense pas que l'école ait lieu toute la journée, du matin au soir. Mais si l'Inde est le choix de société que nous regardons pour nos enfants, je suis plutôt inquiète. Je pense que nous sommes dans un monde moderne, républicain et que nous sommes plutôt un exemple pour l'Inde, et pas l'inverse. Ceci pour ne pas polémiquer sur les termes qui ont été employés. A l'école du Plan d'Aou, il y a tout de même un enfant qui s'est retrouvé dans le coma, ce n'est pas rien. Quand on parle d'alerte à la canicule, il faut aussi qu'il y ait alerte pour les personnes fragiles, notamment les personnes âgées et aussi les enfants. Un enfant ne peut pas supporter la chaleur, il a besoin de s'hydrater, il ne s'hydrate pas naturellement. On est tous des parents ou des grands-parents, pour certains. On sait très bien qu'un enfant, si l'on ne lui donne pas à boire, il ne va pas le faire naturellement, encore moins dans un établissement scolaire où il y a beaucoup d'enfants. Quand il y a une « tata » pour 30 enfants, on ne peut pas lui faire porter la responsabilité de penser à hydrater régulièrement tous les enfants. Cela demande un travail particulier. On avait demandé à la Ville des bouteilles d'eau, parce que c'est plus pratique de mettre des bouteilles d'eau dans la classe pour permettre aux enfants de boire régulièrement. Cela n'a pas été accepté, pour des questions de sécurité.

Donc, on est face à des parents qui n'en peuvent plus et qui ont décidé de ne plus mettre leurs enfants à l'école en disant : « Nous préférons garder nos enfants à la maison, plutôt que de les envoyer à l'école et qu'ils aient des malaises ». C'est un problème aussi pour le personnel, qui doit travailler avec un chapeau sur la tête, une blouse, etc. La semaine dernière, la directrice a eu un malaise. Sous une verrière, quand il fait une température comme aujourd'hui, personne ne peut tenir plus de quelques heures. Il est impossible de tenir 8 heures dans une chaleur qui grimpe à mesure que la journée avance. D'autre part, il n'y a pas que la chaleur ambiante que l'on mesure avec un thermomètre. Il y a le fait que les enfants bougent, dégagent de l'énergie, donc ils ont encore plus chaud. Tout cela n'est pas pris en compte.

J'ai écrit à la Ministre de la Santé, j'ai écrit au Préfet de Région, parce que j'estimais que cela devenait une question sanitaire, comme on l'a fait pour l'école de Kallisté lorsqu'il y a eu la teigne et la gale et que, là encore, personne n'avait pris les choses en main. Il a fallu que ce soit nous, la Mairie, qui appelions l'ARS pour qu'elle aille se rendre compte sur place, parce que seule l'ARS peut mesurer la réalité de santé publique ou pas. Sur l'école du Plan d'Aou, je crois que l'ARS a remis un rapport au Préfet et que, de toute manière, la Ville sera obligée, à un moment donné, de faire ce qu'elle a à faire.

On a des rapports, on est d'accord ou on n'est pas d'accord, on est dans le débat, ce n'est pas la question. Mais lorsqu'il y a des rapports qui sont votés, surtout lorsque nous les avons demandés, nous avons demandé et voté ici un rapport sur les travaux de l'école du Plan d'Aou, 380.000 € pour faire les travaux de la verrière, vous avez un panneau depuis le mois d'avril indiquant que les travaux allaient commencer, et l'on vous dit finalement, sans explication, qu'il n'y aura pas de travaux pour cette année. La Ville de Marseille nous a dit qu'il y avait des travaux à faire à l'école de la Castellane parce que, là, il y a les caméras de télé, dans le cadre de l'ANRU, et qu'il fallait faire des travaux dans le gymnase. Quand on a voté ici les travaux de la Castellane, on ne pensait pas que l'on pénalisait l'école du Plan d'Aou. C'est exactement ce qui nous a été dit par Mme Casanova. Ce n'est pas acceptable. Demain il y aura peut-être un problème à la Castellane, à la Bricarde, à Saint-Louis, à la Viste où je ne sais où, on va encore nous enlever quelque chose et jamais on ne fera les travaux à l'école du Plan d'Aou. C'est un système qui n'est pas acceptable.

Oui, il y aura une intervention au Conseil Municipal pour l'École du Plan d'Aou, c'est clair. Les parents sont excédés. L'année scolaire est quasiment terminée, il ne reste plus qu'une semaine, mais une semaine c'est quand même long. Et ce qui m'inquiète surtout, c'est qu'en septembre on risque d'avoir les mêmes températures qu'en ce moment. Qu'est-ce qu'on fait à la rentrée,

comment on accueille les enfants ? Je suis perplexe, parce que Mme Casanova n'a pas été capable de nous apporter des réponses et elle nous a même dit que les travaux ne démarreront pas avant juin 2016. C'est impossible à entendre. On va en arriver, au Plan d'Aou, à une émeute, je le dis, les parents sont à bout. Les arguments qu'on leur donne ne sont pas de bons arguments. Mme Casanova ne peut pas écrire au député pour lui dire que les travaux sont financés à hauteur de 380.000 € et qu'ils vont se faire, et ensuite ne pas les faire. Ce n'est pas acceptable. Après, on ne peut pas considérer que les gens ne s'impliquent pas dans la vie politique quand on leur ment sans arrêt. On n'est pas dans la réalité. J'ai vu le Maire de Marseille hier au Sénat, je lui ai fait part de la situation en lui demandant de voir avec son adjointe pour que l'on trouve une solution au moins en attendant que les travaux se fassent de manière définitive. On ne pourra pas rester comme cela si la température est toujours la même au mois de septembre. On n'avance pas et c'est bien dommage. Il n'y a pas de polémique. Le but est de sortir de cette histoire de Plan d'Aou qui, pour moi, était derrière nous, c'était réglé, c'était fait, on l'avait voté en Conseil ici, on était tous contents de le faire, et finalement on s'aperçoit que, malheureusement, on repart à zéro. C'est dommageable pour tout le monde et pour les enfants en priorité.

Je mets aux voix ce rapport qui concerne un règlement intérieur pour les rythmes scolaires, par rapport au changement des jours. Les arrondissements pairs, ce sera le mardi. Les arrondissements impairs, ce sera le jeudi. Les horaires ne changent pas, sauf qu'au lieu du vendredi ce sera les autres jours.

*Le rapport 15-27530 est adopté à la majorité
Pour des groupes PS et apparentés, Marseille en Avant,
Rassemblement Bleu marine, Ecologie les Verts
Contre du Groupe Front de Gauche - Abstention de Mme Frentzel
non inscrite*

2. Rapport 15-27609 – (Commission ECSS) – DS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES SPORTS – Transport en autocars des enfants et des jeunes vers les piscines municipales de la Martine, 15^e arrondissement, et de la Castellane, 16^e arrondissement.

Rapporteur : Kader BENAYED.

La Commission a émis un avis favorable.

Le rapport 15-27609 est adopté à l'unanimité

3. Rapport 15-27737 – (Commission UAGP) – DAH – DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – 15^e arrondissement – Préfiguration du projet de renouvellement urbain sur le quartier de la Castellane – Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'opération – Approbation de l'avenant n°1 à la convention financière avec le GIP Marseille Renouvellement Urbain.

Rapporteur : Nadia BOULAINSEUR.

Nous sommes ravis, bien évidemment. Vous y êtes pour quelque chose, Madame le Maire, puisque, suite à vos rencontres avec les différents ministères, et notamment celui de la Politique de la Ville, mais aussi avec M. Pupponi, Président de l'ANRU, nous allons aujourd'hui approuver l'avenant n°1 à la convention d'opération sur le quartier de la Castellane. Je crois que l'on en a suffisamment parlé lors des Conseils précédents, et je vous demande bien évidemment de voter favorablement ce rapport.

Mme FRUCTUS.- Je remercie Nadia Boulainseur de rendre à César ce qui est à César, c'est-à-dire que c'est quand même moi qui porte ce rapport au Conseil Municipal.

Mme BOULAINSEUR.- J'étais sûre que vous parleriez pour vous, Madame Fructus, ne vous inquiétez pas.

Mme FRUCTUS.- J'ai cru comprendre que l'état d'esprit dans ce Conseil d'Arrondissements est que nous travaillons ensembles sur les dossiers et que nous coalisons nos énergies pour faire avancer les dossiers, et c'est ce que je m'efforce de faire. Donc, la moindre des choses est que, quand vous présentez un rapport qui est porté par quelqu'un qui siège dans le Conseil

d'Arrondissements, vous puissiez au moins dire les choses telles qu'elles sont. J'ai toujours écouté et entendu avec beaucoup de calme les interventions qui sont faites, quand elles sont faites dans le respect du travail des uns et des autres. Sauf que, quand c'est un parti pris affiché de façon volontaire, et j'en suis désolée, je suis obligée de réagir. Je confirme l'engagement de la Mairie de Secteur à nos côtés, et c'est bien normal. C'est un dossier que nous défendons et c'est comme cela qu'il faut le présenter et pas de façon unilatérale en mentionnant l'un plutôt que l'autre. Je pense que le degré d'engagement de la délégation que j'assume à la Ville de Marseille est suffisant pour qu'au moins la présentation soit neutre et objective.

Mme le MAIRE.- Madame Fructus, il n'y a pas de problème. On vous sollicite assez quand on n'est pas contents, il est normal que l'on dise quand on est contents. C'est vrai qu'en général on ne cite pas les élus. Tout à l'heure, on a parlé de Mme Casanova parce qu'elle a dit des choses qu'il était normal de relater au Conseil d'Arrondissements. Vous avez raison, mais malheureusement, dans les rapports qui vont suivre, on va vite s'apercevoir que ce qui est vrai pour ce rapport-là n'est pas vrai pour d'autres rapports parce que vous ne nous avez pas sollicités pour avoir notre avis. On va y revenir.

Sur la Castellane, on n'est jamais de trop dans ces quartiers pour faire avancer les choses, au vu des difficultés qui sont devant nous. En juillet 2012, j'ai rencontré le Ministre François Lamy lorsqu'il était Ministre de la Politique de la Ville, avec M. Voglimacci, Président d'ERILIA, pour leur parler spécifiquement de la situation de la Castellane, en leur disant que l'on ne pouvait pas ne pas mettre des moyens pour améliorer ce quartier, permettre qu'il y ait des équipements publics, notamment sportifs, pour ces gens, sachant qu'il y a 8.000 habitants sur la Castellane. Si l'on regarde à côté, Castellane et la Bricarde ne font en réalité qu'un. A vol d'oiseau, c'est à 200 m. On peut prendre aussi le Plan d'Aou, un peu plus haut. Ce triangle-là fait que l'on a une population assez significative. Si l'on veut que cette population vive bien, il faut aussi que le monde associatif qui gravite autour de cette cité puisse vivre correctement. J'avais demandé que l'on mette des moyens. Je regrette certains choix qui ont été faits sur d'autres quartiers, ce n'est pas moi qui les ai faits. Par exemple, l'opération ANRU sur les Créneaux n'était pas, à mon point de vue, une nécessité. J'aurais préféré que cet argent soit mis dès le départ, dans l'ANRU 1, sur la Castellane. Cela n'a pas été fait. Vous n'y êtes pour rien, je n'y suis pour rien, mais pour autant, aujourd'hui, nous y sommes pour quelque chose.

Quand François Lamy m'a dit : « Oui, je mettrai de l'argent sur la Castellane », derrière j'ai rencontré le Premier Ministre qui est venu sur la Castellane et qui a confirmé l'aide apportée par l'Etat. A l'époque, Madame Fructus, vous n'étiez pas au GIP, au moment où la décision a été prise. Aujourd'hui, vous l'assumez en tant que Présidente du GIP, c'est normal, mais ce n'était pas le cas au départ. Donc, il n'y avait rien contre vous. Si l'Etat n'inscrit pas la Castellane dans un projet ANRU, ni vous ni moi ne pouvons faire quelque chose. Dans le droit commun, peut-être, mais on voit bien que, pour faire les travaux du gymnase, on enlève à l'école du Plan d'Aou pour faire à la Castellane. Est-ce que c'est comme cela que l'on doit prévoir les travaux dans nos quartiers ? On voit bien qu'il y a un travail de fond à faire. Madame Fructus, vous nous aurez toujours à vos côtés pour aider nos quartiers. Tout ce que nous pourrions faire, nous le ferons ensemble, et cela veut dire à tous les niveaux, pas seulement sur une situation donnée.

Le rapport 15-27737 est adopté à l'unanimité

(Quelques applaudissements dans le public.)

Mme le MAIRE.- Pas d'applaudissements, s'il vous plaît. Je le dis au public : c'est un Conseil d'Arrondissements. Même si je comprends que vous soyez heureux, le public n'a pas le droit de participer, ou alors en silence !

4. Rapport 15-27651 – (Commission UAGP) - DSFP - DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – Réalisation du contrat né de la décision de préemption du 14 janvier 2000 concernant le bien sis 23, rue Augustin Roux – 15^e arrondissement.

Rapporteur : Roger RUZÉ.

Il s'agit du PRU des Créneaux où la Ville avait, en son temps, émis un droit de préemption sur un terrain à proximité des 4 tours des Créneaux qu'il fallait démolir. Le propriétaire s'étant opposé à ce droit de préemption, le Tribunal Administratif a décidé d'annuler le droit de préemption qu'avait émis la Ville, et à ce titre la Ville doit renoncer à ce droit de préemption et c'est ce que l'on nous demande à travers la délibération que nous avons à voter. C'est plutôt une régularisation qu'autre chose. Vu le nombre de rapports qu'il y a, je ne vais pas dire un mot ou deux sur les Créneaux parce qu'il y aurait trop à dire. Je vous demande simplement de voter cette régularisation qui va permettre au propriétaire privé de retrouver son terrain.

Mme le MAIRE.- Je regrette cette décision, parce que nous avons besoin de ce terrain. Nous étions aux côtés de la Ville pour avancer là-dessus. Il s'agit d'un propriétaire qui n'entretient pas son terrain, qui le laisse à l'abandon. Quand on construit une copropriété de logements sociaux neufs avec vue sur un terrain à l'abandon, c'est un peu dommage.

Concernant le PRU sur les Créneaux, on a concerté la population sur le projet d'agrandissement du cimetière des Ayalade qui est une nécessité. Le parking sert au cimetière, mais aussi aux habitants du quartier pour se garer. Il y a l'accessibilité à l'école Notre-Dame de la Viste pour permettre aux enfants de l'école maternelle d'avoir un cheminement piétonnier pour pouvoir aller à l'école en toute sécurité. Nous étions favorables également à ce qu'il y ait une chambre funéraire. Il n'est pas normal que les familles soient obligées d'aller à Saint-Pierre ou de l'autre côté de la ville pour avoir une chambre funéraire, alors que l'on pourrait en avoir une sur notre secteur qui serait bien utile. On pourrait avoir aussi une zone pour des petites entreprises qui pourraient s'installer. Nous aimerions pouvoir en discuter aussi avec le PRU. Je regrette que l'on ait démolé les Créneaux et que l'on se soit arrêté là, parce que ce n'est pas un bon signe que l'on envoie à la population, je l'ai déjà dit et je le redis là. Cela fait partie des dossiers sur lesquels il va falloir aussi défendre parce qu'on a envie de les voir avancer. Avec M. Cazzola, on voulait refaire toute la rue Augustin Roux. On ne peut pas, parce que si l'on fait des travaux pour refaire les trottoirs et la rue et que, derrière, on refait des travaux de démolition et d'investissement, on va payer deux fois. On est un peu pris en étau. On parlait de la question de la décharge, la dernière fois, et de la problématique liée à la propreté. Tout est lié. Si l'on améliorait ce secteur-là, on pourrait régler aussi d'autres problèmes qui viennent se rajouter à ce territoire qui est un peu abandonné aujourd'hui.

Le rapport 15-27651 est adopté à la majorité.

Abstention du groupe Front de Gauche

5. Rapport 15-27722 – (Commission UAGP) - DIRCA – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL – ANRU Réalisation des études et des travaux dans le cadre du programme de requalification des équipements scolaires et sportifs publics du parc Kallisté, 124 chemin des Bourrelly – 15^e arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux – Financement.

Rapporteur : Saïd AHAMADA.

Vous savez que cette cité fait l'objet d'un plan de sauvegarde. Il s'agit là d'approuver la réalisation d'études et travaux qui vont concerner le quartier, mais également le groupe scolaire, pour un montant total de 2.300.000 € cofinancés par l'ANRU.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. BERTRAN DE BALANDA.- Madame le Maire, mes chers collègues, je lis dans le rapport : « *Le Parc Kallisté, résidence construite dans les années 1960, comprend 9 immeubles et 753 logements. Ce quartier présente, outre des contraintes topographiques importantes, des difficultés liées à l'insalubrité de certains logements et de graves problèmes de délinquance* ». Réaménager, d'accord, mais que comptez-vous faire avec cette minorité délinquante ? Comme vous le dites, Madame le Maire, il y a 99 % des habitants qui n'aspirent qu'à une chose : vivre mieux et dans de bonnes conditions pour pouvoir faire éduquer leurs enfants. Mais que peuvent-ils face à cette minorité qui, comme le dit le rapport, pose des problèmes de sécurité ? Nous nous abstenons donc sur ce rapport.

Mme FRUCTUS.- Il faut que vous sachiez qu'il y a une étude sur la sécurité, comme à la Castellane, qui a été votée et prise en charge dans le cadre de l'ANRU. C'est vraiment une action prioritaire pour nous et on a sollicité les avis de spécialistes en matière de sécurité pour nous donner des orientations. Vous avez suivi également des interventions récentes de l'Etat sur le site de la Castellane. Les services de l'Etat considèrent que la sécurité publique est une priorité et ont déployé les moyens nécessaires pour qu'il en soit ainsi. On est plutôt sur la bonne voie. Il faut effectivement que nous restions tous mobilisés et attentifs.

Je profite de l'occasion pour vous dire que ce n'est pas un plan de sauvegarde, Monsieur de Balanda, c'est véritablement un plan de prise en charge dans le cadre du dossier ANRU, c'est une intervention très lourde, comme on le verra sur le second rapport, sur un ensemble qui est une copropriété. C'est un peu nouveau, puisque l'ANRU initialement n'intervenait que sur des ensembles de logements sociaux. Même si ce n'était pas dans le cadre de l'ANRU, à l'époque, c'était la Société Marseillaise qui avait été sollicitée par la Ville de Marseille pour travailler à la préemption de logements sur les deux bâtiments. On est tous mobilisés là-dessus. On est dans un contexte extrêmement particulier, sur une copropriété privée. C'est un dossier très lourd et très important.

M. RUZÉ.- Sur ce rapport, Madame le Maire et chers collègues, je pense que, quand on parle de Kallisté, il faudrait que l'on parle de quelque chose que l'on connaît. Le problème de Kallisté n'est pas nouveau, il n'est pas dû à une minorité de délinquants. C'est un véritable problème qui s'est posé depuis maintenant plus de 30 ans, puisque nous sommes dans le privé, disons-le. Madame Fructus, j'ai bien entendu ce que vous avez dit, mais c'est pour refaire un peu l'historique. On ne peut pas aujourd'hui parler de Kallisté si l'on n'en connaît même pas l'historique. Si l'on prend le bâtiment B dont il est question dans ce rapport, cela fait 4 ans, depuis 2011, que la décision a été prise au bout de discussions, de débats, de réunions publiques. Madame le Maire, vous connaissez cela aussi bien que moi, puisque bien souvent nous y étions ensemble. Il faudrait que vous ayez la curiosité d'aller y faire un saut, si vous avez le courage d'entrer. Voilà un bâtiment où il y avait environ 140 propriétaires individuels occupants. Au bout de 4 ans, il reste 17 propriétaires. Tout le reste a été acheté par des marchands de sommeil qui ne remplissent pas leurs devoirs. Ce n'est pas une question de simplement quelques délinquants, c'est une question beaucoup plus grave, beaucoup plus difficile et beaucoup plus dangereuse parce qu'il s'agit de mafia du logement. C'est cela qu'il faut comprendre et prendre en compte aujourd'hui. Il a fallu 3 ans de procédures, on le dit dans le rapport, pour savoir s'il fallait l'autorisation de détruire le bâtiment B. C'est un peu rigolo. Tout le monde, y compris le Préfet, s'accordait à dire : « On ne peut pas continuer à vivre dans cette situation ». Il faut aller voir pour le croire ce que l'on voit dans ce bâtiment-là.

Aujourd'hui, il reste 17 propriétaires qui ne peuvent pas aller ailleurs parce qu'ils sont au-dessous de tout. Mais les autres bâtiments sont tous récupérés et achetés pour une bouchée de pain. Cela s'est vendu en 2011 et 2012, vous allez être surpris, 30.000 € un étage entier, 5 logements, que l'on reboue et sous-loue à l'infini. Ce n'est pas un problème de 4 petits délinquants, c'est un problème de société, un problème de politique. C'est comme cela qu'il faut le voir. Madame Fructus, vous avez peur que l'on ne vous félicite pas quand vous faites les choses comme il faut. Samia l'a dit, vous aurez notre soutien.

Là où il faudra que la Mairie de Secteur participe, parce que nous connaissons très bien ce dossier, c'est que vous nous faites voter aujourd'hui le projet simplifié. Si c'est pour aller plus vite dans la démolition de ce bâtiment, vous aurez tout notre soutien. Mais attention de ne pas confondre - nous l'avions dit au Préfet, à l'époque- les 17 propriétaires qui restent dans le bâtiment, qui vivent dans un état de délabrement et de misère, avec les propriétaires qui ont acquis ces bâtiments pour des bouchés de pain et qui se sont « gavés ». Il y a une troisième question : les familles qui sont logées dans ces bâtiments, qui n'ont pas droit, pour des tas de raisons, à un logement social public, devront être traitées avec beaucoup d'attention. On ne peut pas dire : on va démolir, on va indemniser les occupants qui sont déclarés ; les autres, on ne les connaît pas, on les met à la rue, parce qu'après on va les retrouver dans un campement quelconque. Le dossier que vous nous proposez de « plan simplifié » va demander un véritable travail. Je vous suggère, pour ne pas dire je vous recommande, de ne pas laisser la Mairie de Secteur de côté sur ce dossier, parce que vous en aurez bien besoin.

Mme FRENTZEL - A l'époque, on construisait de gros ensembles. Il y a eu un autre quartier aussi, la résidence Consolat. Actuellement, ce qui m'inquiète, c'est que l'on peut construire sur Saint-Louis. Demain, est-ce que l'on va laisser se créer des ensembles qui aujourd'hui sont des résidences privées, comme Bouygues à Saint-Louis qui est en train d'étouffer complètement le quartier de Saint-Louis ?

Concernant les habitants et les sous-locations, bien évidemment il y a des propriétaires privés qui en ont profité et qui louent non pas le logement, mais une pièce. Cela se fait à la résidence Consolat, à la résidence Kallisté. Ces personnes sont fragiles, n'ont aucun droit et vont se retrouver dehors. Il faudrait qu'il y ait un accompagnement, comme on l'a fait au niveau du camp de gitans de Saint-Louis-le-Rôve et du camp de gitans du Littoral. Des accompagnements particuliers existent, comme les MOUS, par exemple, mais ne sont peut-être pas à la hauteur. Il faut vraiment mettre quelque chose en place de manière à accompagner tout le monde et à ne laisser personne sur le carreau.

A propos de ce qu'a dit M. de Balanda sur la jeunesse, c'est nous, les adultes, qui n'avons peut-être pas fait la politique qu'il fallait faire pour qu'aujourd'hui on en soit là avec notre jeunesse. Cela vient peut-être d'un niveau beaucoup plus haut que notre jeunesse soit dans cet état. Je ne pense pas que ça vienne de la jeunesse, ça vient d'une politique globale qui a été mise en place depuis des années, que ce soit par la droite ou par la gauche. Aujourd'hui, on est face à cela, et si l'on ne fait rien, on va droit dans le mur.

Mme FRUCTUS - C'est pour aller dans le sens des préoccupations qui ont été exprimées sur ce site de Kallisté. La réalité de cette situation a été très bien décrite. Cela a été pris en main par des propriétaires mal intentionnés qui font des bénéfices éhontés sur le dos de populations en difficulté. Ce sont des marchands de sommeil, effectivement.

Le travail qui nous a été imparti consiste en la démolition de ces deux bâtiments. Pour démolir ces deux bâtiments, quand on est sur le champ de la propriété privée, il faut bien que l'on acquière la propriété. On a lancé une déclaration de carence, parce que le syndic de copropriété était dans une situation catastrophique, les charges n'étaient pas prises en compte, la copropriété était surendettée. Le seul moyen d'obtenir une intervention publique qui permettait une expropriation était cette déclaration de carence. Cela a pris 3 ans pour l'obtenir. Entre-temps, on n'a pas baissé les bras, on n'a pas chômé. Marseille Habitat, qui a en charge la concession d'aménagement de ces deux bâtiments, a quand même essayé d'obtenir l'acquisition à l'amiable auprès des propriétaires. Finalement, cela a été fait. Si ce n'était pas à l'amiable, ça se faisait par voie de préemption. Aujourd'hui, la Ville de Marseille est majoritaire dans les deux bâtiments, par l'intermédiaire de sa SEM. Donc, on a progressé.

Il faut identifier les vrais problèmes, qui ont été posés par Roger Ruzé : l'absence d'engagement des propriétaires qui ne font aucun travaux, qui laissent la situation se dégrader, qui pratiquent des loyers disproportionnés par rapport à l'état des logements. C'est la réalité et cela nécessite une intervention publique que nous payons tous. On est obligé d'acheter pour démolir, c'est-à-

dire que l'on achète à perte. Tout cela à cause de la carence et de l'inertie de ces gens qui se fichent du monde et qui ne pensent qu'à leur intérêt. Cela veut dire qu'il faut que l'on soit tous mobilisés pour accompagner la mise en œuvre de cette intervention publique qui est très lourde. Je rassure Lydia Frentzel et Roger Ruzé ; il est hors de question que les occupants actuels ne soient pas suivis et pris en compte dans le cadre d'un relogement, c'est une évidence. Ce n'est pas parce que l'on sera propriétaire qu'on va « virer » les familles qui souffrent là-dedans. Il y a des MOUS, comme vous dites, qui s'en occupent et l'on n'interviendra que quand tout le monde aura trouvé une solution à son problème.

Dernier point, sur l'intervention de Lydia Frentzel sur Saint-Louis. C'est un vrai sujet, sauf que ce n'est pas tout à fait le même contexte. Ce n'est pas une copropriété privée uniquement, il y a aussi du logement social, de la mixité, c'est un site où il y a différents statuts. Mais je suis d'accord avec vous, il faut que l'on soit très vigilants sur l'évolution de ce site.

M. AHAMADA - Deux petites réactions. D'abord, par rapport à l'intervention du Front National, je suis prêt à entendre beaucoup de choses, en restant calme parce que l'on est en période de ramadan. Quand j'entends « petite délinquance », est-ce qu'il y a des délinquants à Kallisté ? Oui, il y en a partout, y compris dans votre parti politique. En dehors de l'antenne que vous sortez régulièrement sur les délinquants, dans beaucoup de cités dans les quartiers Nord de Marseille on demande un peu trop souvent à des jeunes, puisque l'on parle des jeunes, de respecter les devoirs de la République, j'aimerais bien vous entendre sur les droits qu'ils n'ont pas. J'aimerais bien que l'on me dise ce que la République fait ou ce que vous, Front National, proposez pour que ces jeunes, qui malheureusement habitent un quartier populaire, ne soient pas discriminés soit par leur nom, soit par leur couleur, soit tout simplement par leur religion. J'aimerais bien savoir ce que le Front National dit là-dessus. La délinquance est une conséquence de la pauvreté, mais ils subissent la pauvreté, cela a été dit maintes et maintes fois, et de manière très brillante, par mes collègues. Notre combat aujourd'hui est celui-là : attaquons-nous aux causes avant de traiter les conséquences.

Ensuite, sur ce qui a été dit plus particulièrement sur la cité Kallisté, évidemment un plan a été lancé visant à rénover cet habitat dégradé et c'est ô combien nécessaire. Je demande à ce que les habitants soient beaucoup plus concertés qu'ils ne le sont aujourd'hui. On parle des logements. J'aimerais parler aussi des hommes, des femmes et des enfants qui y vivent, qui y passent de mauvais moments, parfois de bons moments aussi, des endroits où ils prient, des endroits où ils naissent, où certains meurent malheureusement. On annonce la démolition du bâtiment B, du bâtiment H. On a des personnes qui sont aujourd'hui dans l'attente d'on ne sait quoi. Qu'est-ce qu'on fait des 17 propriétaires occupants ? Ils ne savent pas ce qu'ils vont devenir, il n'y a pas aujourd'hui une réponse officielle qui leur a été faite. Ils risquent de se retrouver « à poil ». J'aimerais qu'une réponse claire soit apportée à ces gens.

J'en viens maintenant au vœu que je préfère vous lire.

(Lecture du vœu V/15/024/8S.)

Je dois dire que lorsque les habitants sont venus nous voir, avec Mme le Maire, on n'y croyait pas beaucoup. Ils nous ont dit : « Marseille Habitat prévoit la semaine prochaine de mettre fin au bail ». On leur a dit : ce n'est pas possible. Mme le Maire appelle le Directeur de Marseille Habitat, qui lui confirme que c'était mis à l'ordre du jour du Conseil d'Administration et qu'il serait mis fin au bail qui lie le syndic et les locataires. On a été plus que surpris et je dois dire que, sur ce sujet-là, on s'est mobilisé. On aurait pu faire de la politique politicienne. On aurait pu vous dire et dire aux habitants : on va laisser faire et on va mener une campagne disant que Marseille Habitat a décidé de fermer la mosquée de Kallisté. On ne l'a pas fait. On a estimé que notre manière de faire de la politique n'était pas celle-là. Vous parliez de co-construction, tout à l'heure. On est sur cette logique-là. On met cela sur le compte d'une erreur, sauf que les erreurs qui se reproduisent sont des fautes. La manière dont ça s'est passé n'est pas tolérable. Envisager une action sur un lieu de culte, avec de l'argent public, et ne pas prévenir la Mairie de Secteur ou les personnes concernées, ce n'est pas tolérable.

C'est la raison pour laquelle on a émis ce vœu qui appelle au respect de la démocratie et au respect des uns et des autres. J'espère que ce vœu-là sera entendu et qu'à l'avenir ce genre de chose ne pourra plus se reproduire.

Mme le MAIRE .- Sur la question de la copropriété, pour répondre à M. Bertran de Balanda, les premiers voyous sur Kallisté sont les propriétaires non occupants. Il ne faut pas se tromper de voyous. Les premiers sont ceux qui ont acheté et qui se sont servis de la misère de nos quartiers. Ils sont devenus propriétaires, dont acte. Ils veulent gagner de l'argent, pourquoi pas ? On achète un appartement qu'on loue, tout le monde a le droit de faire des profits, mais dans les règles de la République, de la vie et de la dignité des gens. Sur Kallisté, on a eu affaire à des copropriétaires qui ont acheté et qui n'ont pas payé les charges. Seuls les copropriétaires occupants subissaient et payaient. C'est ce qui s'est passé sur Consolat également, j'y reviendrai. Les propriétaires occupants sont des gens qui ont acheté il y a très longtemps, quand ils étaient salariés, la plupart d'entre eux sont maintenant des personnes âgées qui ont de petites retraites. Sur une copropriété de 12 étages, les charges sont lourdes. Ascenseur, entretien, on n'est pas sur un petit pavillon. Les montants s'envolent très vite. Il y a des gens qui ne peuvent pas assumer ces charges-là. Par ailleurs, il y a des propriétaires qui ne sont pas occupants, donc ils n'ont pas à subir les désagréments d'un ascenseur en panne, d'une lampe qui n'est pas réparée, du nettoyage de la cage d'escalier, etc., et ils se disent qu'ils ne sont pas obligés de payer puisqu'ils ne subissent pas les désagréments d'une situation à laquelle ils ont participé.

J'aurais aimé, dans vos propos, que vous commenciez par ceux-là. Oui, il y a de la délinquance dans nos quartiers, nous le savons. Croyez bien que je la condamne et que je la combats. Cela me coûte cher, d'ailleurs, parfois, mais je continue à le faire. Si l'on veut être juste et être compris, il faut que l'on soit juste partout. La délinquance a plusieurs formes. Il y a celle du petit délinquant qui est très visible, et il y a celle qui ne se voit pas parce qu'on n'en souffre pas tous collectivement, mais individuellement certains souffrent de cette délinquance.

Sur Kallisté, avant le plan ANRU, on était sur un plan de sauvegarde. Il y a 20 ans que la population est patiente, qu'elle attend sagement. Si l'on était face à des délinquants, l'explosion aurait eu lieu depuis longtemps. Après le plan de sauvegarde, on arrive aujourd'hui à l'ANRU qui s'implique dans Kallisté. A l'époque, quand on a lancé le marché pour trouver une société HLM qui puisse récupérer le dossier Kallisté, personne n'a répondu au marché. Marseille Habitat l'a fait contrainte et forcée, il faut le reconnaître. Puisque c'était la délégation de Mme Fructus, nous avons discuté à l'époque de cette situation de Kallisté. Mais déjà, à ce moment-là, je ne sais pas si vous vous en souvenez, Madame Fructus, je vous avais dit : attention, il faut protéger les copropriétaires occupants. Même si l'on dédommageait un propriétaire occupant de 30.000 €, il ne pourrait pas s'acheter un logement identique à ce qu'il avait sur Kallisté. Ma position était claire : dans la rénovation que l'on fait, on redonne le même logement à un copropriétaire occupant de Kallisté sur les nouveaux bâtiments. Je sais que cela s'est fait, pour certains, ça continuera pour d'autres. Il faut que ça continue et que les copropriétaires occupants soient protégés. Nous, Mairie de Secteur, serons intransigeants là-dessus.

Mais il faut aussi être très durs pour les copropriétaires non occupants. Les locataires sont piégés parce qu'on s'est servi de leur misère pour les loger dans des conditions inacceptables. Qui peut accepter, sauf quelqu'un qui est à la rue, de se retrouver au 11^e étage de la tour B ou H de Kallisté, sans ascenseur, ça sent mauvais, sans entretien, sans lumière, et les fenêtres ne ferment plus, on sait ce que ça donne l'hiver quand il y a du mistral. Ce n'est pas parce qu'en ce moment on a la canicule qu'il ne fait jamais froid. On sait qu'ici on passe très vite du chaud au froid et vice versa. Les enfants sont malades. On parlait tout à l'heure de l'école et des problématiques liées à la gale et à la teigne, mais c'est aussi lié aux conditions de vie dans Kallisté qui font que l'on se retrouve avec des situations sanitaires insupportables pour un pays comme la France et une ville comme la deuxième ville de France au XXI^e siècle. C'est la réalité de la population de Kallisté et c'est inacceptable.

Nous, Mairie de Secteur, avons toujours soutenu les opérations qui peuvent améliorer la situation de Kallisté. Madame Fructus, vous avez trouvé que Mme Boulainseur ne vous avait pas assez valorisée. Il n'y a pas de problème. Quand vous le méritez, il n'y a aucun problème, et à titre personnel je le fais. Quand je dis qu'on travaille ensemble, ce n'est pas le cas sur ce dossier, et pourtant c'est vous qui le portez. Lorsque les habitants sont venus me voir -c'est bien de le rappeler, Monsieur Ahamada, et je salue aujourd'hui leur présence- en catastrophe, perdus, je leur ai dit : ce n'est pas possible, vous vous êtes trompés, on vous a raconté des bobards, je vais vérifier. Cela paraissait tellement contraire à tout ce que l'on avait vécu ici, sur notre territoire. On est d'accord ou pas d'accord, mais malgré tout, avec la Ville, on a toujours discuté, mis en avant l'intérêt des habitants et apporté des réponses. Là, c'est l'inverse qui s'est produit. On a voulu faire les choses et, après, expliquer pourquoi on les fait. Je me suis retrouvée complètement idiote. C'est pour cela que j'ai appelé le Directeur de Marseille Habitat pour lui poser la question, pour être sûre que l'on parlait bien de la même chose et voir si nous pouvions éteindre le feu. A ma grande surprise, il m'a répondu : « Oui, c'est vrai, Madame Ghali, ça passe en Conseil d'Administration des copropriétaires le 28 mai. Nous sommes majoritaires et le choix est de demander aux associations de libérer les locaux qui servent de lieu de culte et à une association de jeunes sur Kallisté ». Je vous ai appelée, Madame Fructus, en vous disant que ce n'était pas acceptable, que l'on ne pouvait pas fonctionner comme cela.

Nous n'avons en aucun cas essayé de profiter d'une situation. Le but était simplement de trouver une solution pour que le lieu de culte puisse rester. Il a fallu que j'intervienne auprès du Préfet de Région, auprès de la Préfète à l'Egalité des Chances, et même auprès de la Ministre. Il y a des financements de l'Etat et l'Etat doit aussi regarder ce qu'il se passe, lorsque ses partenaires ne font pas les choses dans les règles. L'ANRU demande aussi de la concertation, c'est même le leitmotiv de ce qu'est la programmation ANRU, c'est la concertation préalable. Cela n'a pas été respecté.

Nous allons adresser ce vœu au Maire de Marseille, parce que c'est la règle, le Maire de Secteur s'adresse au Maire de Maire. Mais, à travers le Maire de Marseille, c'est à vous que l'on s'adresse, Madame Fructus, en vous demandant de revenir sur cette décision qui n'est pas acceptable. Il y a un autre argument que l'on m'a donné : on va enlever l'autorisation aux gens, mais ils pourront rester jusqu'à nouvel ordre. J'ai posé et reposé la question. On est en train de demander à des gens de rester illégalement dans un lieu. On marche sur la tête. Ce sont les services publics qui demandent à des gens de rester dans l'illégalité. Il y a peut-être un gros malentendu, mais c'est ce qui m'a été dit et ce qui leur a été dit aussi. On peut remettre ma parole en question, il n'y a pas de problème, mais c'est exactement ce qui m'a été dit, et j'ai même dit au Préfet qu'en aucun cas cela se ferait comme ça. De toute façon, on ne va pas démolir le bâtiment demain, on le sait. Mais si demain on devait faire sortir les gens des habitations, il est dit dans le projet ANRU qu'il faut trouver une solution. On a de l'espace sur Kallisté, on peut y mettre des Algeco. Puisque l'on est capable de payer 30.000 € pour le projet de Kallisté, on peut aussi trouver une solution de rechange pour les associations. Mais d'abord on trouve la solution de rechange et ensuite on fait les choses, mais pas l'inverse.

Cette situation-là ne peut pas rester en l'état. Je le dis sans faire de politique politicienne -parce que si c'était le cas, j'aurais pu faire les choses autrement- : nous soutenons la population de Kallisté parce que nous trouvons vraiment que c'est injuste. Si l'on avait discuté, si Marseille Habitat avait pris la peine, et vous, en tant que Présidente de Marseille Habitat, de discuter avec nous pour demander comment on faisait, on vous aurait aidée à trouver la solution, on aurait réfléchi ensemble. Cela ne peut pas être fait de façon unilatérale, sans même avoir à discuter. Il faut que l'on sorte de cette situation de crise sur Kallisté. Au vu de tout ce que l'on s'est dit et de tout ce que l'on sait, les uns et les autres, il faut éviter de mettre de l'huile sur le feu. J'espère que vous allez pouvoir nous apporter des éclaircissements sur la situation.

Mme FRUCTUS.- Madame le Maire, Monsieur Ahamada, merci d'avoir précisé que vous n'aviez pas traité ce dossier d'une manière politicienne. C'est une très bonne chose et c'est comme cela qu'il faut que l'on poursuive le travail collaboratif et constructif que l'on mène ensemble sur ce territoire. Il faut re-conceptualiser les choses. On l'a dit longuement tout à l'heure, l'action est engagée, Marseille Habitat s'est vu confier une concession d'aménagement sur les deux bâtiments. A l'époque, quand on a choisi l'opérateur, Marseille Habitat était le seul opérateur qui avait répondu positivement pour intervenir. Tout le monde s'est défaussé et nous nous sommes engagés avec Marseille Habitat sur ce dossier-là qui était extrêmement lourd, d'une complexité immense, qui demande une énergie, un engagement, une prise de responsabilités et de risques très lourds. On l'a fait. Je suis Présidente de cette société. Il y a un Directeur que certains d'entre vous connaissent bien. Je salue le travail qu'il fait. C'est quelqu'un qui fait des choses opérationnelles, très vite, et heureusement que l'on a des personnes comme lui, engagées, qui font bouger les choses, autrement les choses stagneraient, on se laisserait déborder par les tâches administratives et les dossiers n'avanceraient pas. Il y a des gens responsables, il en fait partie et je le salue. Par contre, il va parfois un peu trop vite.

D'où vient le problème ? Du fait que nous avons maintenant acquis la majorité dans ce bâtiment, que nous sommes donc propriétaires de logements auxquels sont affectés des lots dans les lots de caves. Un propriétaire a des responsabilités, automatiquement. La première des responsabilités est de loger des activités ou des gens dans les biens qui lui appartiennent en sécurité. Si une difficulté quelconque se produit dans des locaux qui appartiennent au propriétaire, c'est vers le propriétaire que l'on se retourne inévitablement, donc le nouveau propriétaire Marseille Habitat qui a découvert que les lots de caves étaient occupés par des activités culturelles et associatives. D'ailleurs, les locaux avaient été réaménagés, il y avait des cloisonnements, donc on ne retrouve plus très bien les limites de propriété des uns et des autres. Il y a juste un problème majeur de responsabilité que vous comprendrez tous : s'il y a quoi que ce soit qui se passe aujourd'hui dans ces locaux, c'est Marseille Habitat qui assume la responsabilité. C'est vraiment quelque chose qui nécessite que l'on voit les choses d'une certaine manière. Cette situation a été présentée au Conseil d'Administration de Marseille Habitat. On a dit qu'il fallait se mettre en configuration de sécuriser l'occupation actuelle. A aucun moment il n'a été question d'évacuer ou de faire sortir qui que ce soit. C'est ce que j'ai confirmé à Samia Ghali au téléphone. Avant de m'appeler, elle a appelé le Directeur qui lui a donné ses explications, je lui ai donné les miennes. J'ai été surprise de son intervention. Encore une fois, je n'ai qu'à me louer du travail que fait le Directeur, mais quelquefois il va trop vite et il n'explique pas suffisamment les choses. Là, il n'y a pas eu assez d'explications, mais la réalité du problème est : comment fait-on - c'est cela qui devait être soumis à l'assemblée nouvelle des copropriétaires- pour sécuriser ?

Il est évident que se pose aussi la question du lieu de culte et du lieu associatif, dans la mesure où ce bâtiment, à terme, va disparaître. Cela nécessite que nous réfléchissions pour trouver une solution pour que ces activités continuent après la démolition. Si l'on trouve une solution avant, c'est aussi bien. Aucune décision d'évacuation n'a été prise, c'est ce que j'ai confirmé au Préfet de Région. Un matin, il y a eu une réunion en Préfecture sur la sécurité prioritaire où effectivement Samia Ghali a fait état du fait que j'allais expulser les gens. Jamais de la vie je ne prendrai la responsabilité d'expulser qui que ce soit, parce que cela doit se faire dans le respect des gens. Par contre, en tant que responsable d'une SEM qui est propriétaire de locaux dans le cadre d'une action publique que nous menons ensemble, je dois faire en sorte que les conditions d'occupation soient sécurisées et que l'on n'ait pas de difficultés ultérieurement dans le fonctionnement de l'occupation.

Donc, je vous rassure : il n'y a ni expulsion, ni même une seule minute l'idée d'une expulsion de qui que ce soit. On cherche des solutions d'amélioration d'occupation des lieux en termes de sécurité, en attendant que l'on trouve une solution pour un relogement ou une relocalisation que l'on aura convenu ensemble.

Deuxième point, Monsieur Ahamada : Marseille Habitat gère la cité Bassens. Nous avons autorisé, pour la période du Ramadan, comme on le fait toutes les années, la mise en place d'un Algeco

supplémentaire pour l'exercice de toutes les activités liées à la période du ramadan. Ne nous faites pas de mauvais procès. Peut-être que les choses ont été mal menées, mal perçues, mal comprises. J'ai sermonné mon Directeur. Il fait un super travail que personne n'a voulu faire. Il n'a peut-être pas respecté les formes ou il n'a pas pris la précaution d'expliquer. La réalité est celle que je viens de dire : aucune décision d'expulsion, je le confirme, aucun PV qui dise qu'il faut expulser les occupants. Par contre, il faut trouver les moyens de sécuriser l'occupation, à la fois pour ceux qui occupent et pour le propriétaire. Cela me semble quand même le minimum.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce point-là. Bien sûr, je suis à votre disposition pour trouver des moyens de travailler plus étroitement sur l'intervention que fait Marseille Habitat.

Mme le MAIRE.- On entend ce que vous dites, mais juste un élément d'appréciation personnelle : d'abord, c'est vous, le Président de cet organisme. Je suppose que vous validez l'ordre du jour d'une assemblée de copropriétaires.

Mme FRUCTUS.- Pas du tout.

Mme le MAIRE.- Au Conseil d'Administration de Marseille Habitat, vous avez préparé un ordre du jour, le sujet a été évoqué et c'est à ce Conseil d'Administration qu'il a été décidé de faire une assemblée générale de copropriétaires pour demander...

Mme FRUCTUS.- C'est le syndicat des copropriétaires qui demande la tenue d'une assemblée générale, ce n'est pas le Conseil d'Administration de Marseille Habitat.

Mme le MAIRE.- Marseille Habitat étant propriétaire majoritaire sur Kallisté, excusez-moi, mais je connais un peu les règles de copropriété, je sais que, quand on est Président d'un organisme comme Marseille Habitat... J'entends le fait qu'aujourd'hui vous revenez sur votre position.

Mme FRUCTUS.- Je ne reviens pas, j'explique.

Mme le MAIRE.- Tout à l'heure, on va évoquer le vœu, après vous faites comme vous voulez. Vous êtes Présidente de Marseille Habitat. Quand on est Présidente d'un organisme comme Marseille Habitat, on met à l'ordre du jour -ou alors il y a un problème important- et l'ordre du jour ne peut se faire que sous votre autorité. L'autorité, c'est vous. Donc, le Conseil d'Administration de Marseille Habitat a décidé de présenter aux copropriétaires le non-renouvellement de la convention entre Marseille Habitat et les associations culturelles, culturelles ou sportives concernées. Ayant été surprise -les personnes qui sont là peuvent me démentir si je ne dis pas la vérité- je leur ai dit : vous devez vous tromper, je ne peux pas le croire, on vous a raconté des bobards. C'est exactement les termes que j'ai employés. A ce moment-là, j'ai appelé parce que je voulais avoir confirmation, et confirmation m'a été donnée.

Je comprends que vous vouliez vous sécuriser, vous, Marseille Habitat. Sauf que c'était une façon de se protéger en disant aux associations : «S'il arrive quelque chose, vous êtes hors-la-loi, donc Marseille Habitat n'est plus responsable de vous ».

Mme FRUCTUS.- Mais non !

Mme le MAIRE.- Mais si. De toute manière, aujourd'hui les choses sont claires, en ce qui me concerne. Je pense que les personnes concernées savent exactement ce qui s'est passé. Nous demandons à ce que les associations puissent rester en l'état. Si cela devait changer demain parce que vous considérez qu'il y a une question d'insécurité imminente -mais si elle est imminente pour les associations, elle est imminente aussi pour les 17 copropriétaires, parce que, s'il y a péril, tout le monde est concerné.

Mme FRUCTUS.- Ce sont les caves qui ont été aménagées, d'accord ?

Mme le MAIRE.- Oui, je connais la situation. Donc, vous êtes d'accord pour dire que vous vouliez les faire partir.

Mme FRUCTUS.- Mais non !

Mme le MAIRE.- Madame Fructus, je connais parfaitement la situation de Kallisté. Je ne vous remets pas en question sur le fait que vous ayez voulu trouver une solution et elle est louable. Mais c'est tout simplement la méthode employée qui n'est pas acceptable. Vous ne pouvez pas faire comme si vous n'étiez pas au courant, ou alors ça devient grave, en tant que Présidente de Marseille Habitat, de ce qui se passe et des rapports qui vous sont présentés. Il y a une réelle inquiétude sur la méthodologie. Le Conseil d'Arrondissements demande à Marseille Habitat et à vous, Madame Fructus, en tant que Présidente de Marseille Habitat, de faire en sorte que les associations qui sont sur le site puissent rester en l'état. Si ce n'était pas le cas pour des questions de sécurité, on trouve des solutions, vous l'avez dit, avec des systèmes d'Algeco ou d'autres lieux sur Kallisté, on peut réfléchir à d'autres solutions pour permettre à ces associations et à tout le monde d'être satisfaits. Nous voulons rassurer la population et faire en sorte que les choses aillent mieux.

M. AHAMADA.- C'est vrai que le Directeur est venu, a rencontré les habitants et dit que l'AG avait pour objet de décider comment sécuriser les lieux, etc. Si la sécurisation était trop chère, la seconde question à l'ordre du jour était de mettre fin au bail. Vous parlez de non-expulsion, sauf que lorsque vous enlevez le bail à un locataire, il devient squatter. Au-delà de tout cela, nous souhaitons, Mme le Maire l'a dit, être informés. Ce qui pose problème, c'est que les locataires, à une semaine de l'assemblée générale, n'aient pas été informés, c'est l'information de la population et de la Mairie de Secteur sur un sujet qui est quand même très sensible.

Mme FRUCTUS.- Je suis désolée, j'aurais aimé rester parce qu'il y a un rapport qui me tient à cœur, qui est le contrat de ville, mais j'ai une inauguration au boulevard Baille.

Mme le MAIRE.- On aura l'occasion d'en reparler au Conseil Municipal.

Mme FRUCTUS.- Monsieur Ahamada, je suis Présidente de Marseille Habitat, je siége au Conseil d'Arrondissements et je m'occupe de ces dossiers-là. Comment pouvez-vous imaginer que je prenne ou que je fasse prendre une décision sans en informer les élus ici et la population ? Il n'y a pas de décision qui a été prise. Que M. Gilles vous donne des explications, c'est son ressenti à lui. M. Gilles est sous mes ordres. Ou vous entendez la parole de M. Gilles ou vous entendez celle que je vous porte aujourd'hui dans le Conseil d'Arrondissements. Je vous dis comment se sont passées les choses et qu'à aucun moment le Conseil d'Administration n'a mandaté qui que ce soit pour faire expulser qui que ce soit. C'était pour évoquer le problème, connaître la situation juridique, savoir quels étaient les liens qu'il y avait entre l'association culturelle et le syndic de copropriété et quel était le cadre juridique qui les liait. C'est cela, la question, et pas autre chose. Je me mets en colère parce que je trouve que ce n'est pas juste.

Mme BOULAINSEUR.- C'est vrai.

Mme FRUCTUS.- Je veux que les personnes qui sont dans le public et qui sont concernées comprennent qu'à aucun moment une décision n'a été prise sans qu'elles aient été informées. Que ce soit parti dans tous les sens, c'est une chose. On a bien géré, les uns et les autres. C'est dommage que la Maire de Secteur ait appelé mon Directeur avant, parce qu'elle aurait eu mon point de vue, et c'est quand même moi qui préside cet organisme. Je vous donne mon point de vue. Je ne peux pas accepter l'intégralité de votre vœu. Je vous propose de faire un vœu tel que vient de l'énoncer Samia Ghali, très court, c'est-à-dire que Marseille Habitat se mette en lien avec le Conseil d'Arrondissements pour organiser des réunions concernant les projets que nous portons, très volontiers. Le reste est superflu, inutile et n'entre pas dans l'état d'esprit que vous avez évoqué, c'est-à-dire ne pas faire de politique politicienne entre nous.

Mme le MAIRE.- Madame Fructus, pouvez-vous nous dire ici, en tant que Présidente, que les associations resteront sur le bâtiment H pour l'instant ?

Mme FRUCTUS.- Pour le moment, il n'est absolument pas question qu'elles partent. La question est comment sécuriser et régulariser l'occupation vis-à-vis de Marseille Habitat, dans quelles conditions, et si ensemble on peut trouver une solution autre que celle-là, parce que vous ne l'avez pas dit. Or, cela me fait bondir, parce que dire que les gens pauvres sont des délinquants, c'est faire un raccourci qui est inadmissible. Il y a des gens pauvres qui sont honnêtes et qui ont à cœur de rester honnêtes. Ne me dites pas qu'il y a de la délinquance parce que les gens sont pauvres, ce n'est pas vrai. Je connais des gens très pauvres qui ont à cœur de rester parfaitement honnêtes et droits. C'est ma première réaction. Il ne faut pas tout mélanger. Les gens pauvres ne sont pas des délinquants.

Deuxième chose : dans une assemblée républicaine, on oublie qu'il y a eu la loi de 1905. J'entends parler de mosquée, de ramadan, etc. Que l'on parle d'associations culturelles, je suis tout à fait d'accord. Mais que l'on fasse du prosélytisme, non.

Mme le MAIRE.- Madame Aucouturier, je ne crois pas qu'il y ait de prosélytisme de la part de personne ici. Nous avons parlé de lieu de culte, dans une période particulière, comme l'on parle de Noël dans la chrétienté, je pense que l'on ne fait de mal à personne. Quand on parle de ramadan, c'est aussi une période qui est concernée par un lieu de culte et qui concerne la communauté musulmane. Il est normal d'y associer une période particulière qui est la période du ramadan. Si la République interdit que nous puissions utiliser même ces termes-là, il faudra l'écrire dans la Constitution. Pour l'instant, ce n'est pas encore écrit dans la Constitution. Vous le ferez peut-être, vous, quand vous serez en situation de le faire, mais ce n'est pas le cas maintenant.

Pour connaître M. Ahamada et savoir combien il est un élu précieux à la Mairie des 15 et 16^e arrondissements, je peux vous dire que les valeurs qu'il défend sont certainement plus louables que celles que parfois vous défendez vous-même.

Sur la question de la délinquance, ce n'est pas parce qu'on est misérable que l'on est délinquant. Il y a des gens riches qui sont aussi des délinquants. Il n'y a pas plus de délinquance sur Kallisté que ce que l'on peut avoir sur d'autres territoires, heureusement pour nous. Mais, pour autant, je vais revenir sur le débat qui nous concerne, nous défendons les associations sur Kallisté, qu'elles soient culturelles, culturelles ou sportives, et nous voulons qu'elles soient traitées de la même manière. Si elles avaient été traitées de la même manière, nous ne serions pas aujourd'hui en train d'en discuter et de faire un vœu pour rappeler tout simplement les éléments essentiels. C'est justement parce que ce sont des gens qui sont attachés aux valeurs de la République, parce que l'on peut être croyant, pieux, mais très attaché aux valeurs de la République et même de la laïcité, et c'est exactement ce qui s'est passé. C'est parce que nous avons une population attachée aux valeurs de la République, aux valeurs de la laïcité et aux valeurs de la démocratie que les gens nous ont interpellés de manière démocratique pour nous dire qu'on leur demandait d'être hors-la-loi, ce qu'ils ne souhaitaient pas, parce qu'ils n'avaient pas de raison de se cacher ni de ne pas faire les choses comme la loi le leur a permis. Ils ne sont pas hors-la-loi, ils ne sont pas des squatters d'un lieu qui ne leur appartient pas. Ce sont tout simplement des gens qui ont un bail et qui demandent à garder ce bail. Si ce bail doit évoluer, la société HLM concernée doit prendre toute la mesure de la situation et ne pas décider comme cela.

Mme Fructus est partie, mais je le dis clairement : oui, en tant que Présidente, elle était au courant de ce qui s'était passé, puisque je l'ai eue au téléphone et qu'elle m'a re-confirmé exactement ce que m'avait dit le Directeur. D'où le fait que je suis allée voir le Préfet de Région et la Préfète à l'Egalité des Chances pour essayer d'avoir une pression supplémentaire pour la faire revenir sur sa position. Tant mieux si, aujourd'hui, Mme Fructus a révisé sa position, j'en suis heureuse et je la remercie pour le Conseil d'Arrondissements mais aussi pour les habitants, parce que le but est que tout le monde trouve sa place dans notre société et encore plus dans notre secteur.

Le rapport 15-27722 est adopté à la majorité
Abstention du groupe Rassemblement Bleu Marine

6. Rapport 15-27744 – (Commission UAGP) - DAH – DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – Concession d'Aménagement ensemble immobilier du Parc Kallisté – 15^e arrondissement – Copropriété du bâtiment B – Approbation du projet simplifié d'acquisition publique – Demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation au profit du concessionnaire Marseille Habitat suite à l'ordonnance de déclaration de carence du syndicat des copropriétaires.
Rapporteur : Saïd AHAMADA.

Mme le MAIRE.- Je rappelle que nous sommes pour cela et qu'ensuite je mettrai aux voix le vœu que M. Saïd Ahamada vient de vous présenter concernant les associations culturelles et culturelles.

*Le rapport 15-27744 est adopté à la majorité
Abstention du groupe Rassemblement Bleu Marine*

Mme le MAIRE.- Je mets aux voix le vœu qui nous a été présenté par M. Ahamada, dans lequel on rappelle ce que j'ai dit sur les associations qui sont tenues par le bail.

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants
Le groupe Rassemblement Bleu Marine ne participe pas au vote

7. Rapport 15-27702 – (Commission UAGP) - DAH – DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – SERVICE AMÉNAGEMENT ET HABITAT NORD – Concession d'aménagement passée avec Marseille Habitat – Parc Kallisté – 15^e arrondissement – Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2014.
Rapporteur : Saïd AHAMADA.
La commission propose un vote favorable.

Le rapport 15-27702 est adopté à la majorité
Abstention du groupe Rassemblement Bleu Marine

8. Rapport 15-27726 - (Commission ECSS) - DIRCA – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL – Aménagement de l'aire de stationnement Lesieur, 169 chemin de Saint-Louis Le Rove – 16^e arrondissement – Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.
Rapporteur : Nouriati DJAMBAE.
Deux délibérations en Conseil Municipal ont été approuvées : une première délibération le 27 juin 2011 sur le principe de l'aménagement ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme de développement économique et aménagement, relative aux travaux à hauteur de 700.000 €. Une deuxième délibération le 10 décembre 2012 portant sur l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sociale et Solidarité pour un montant de 850.000 €. La première phase de travaux a été réalisée entre mars et juillet 2014. La deuxième phase de travaux a fait l'objet d'une étude globale du terrain actuellement occupé, ce qui explique les difficultés d'investigations géotechniques. Il convient d'intégrer à cette opération la réalisation de travaux supplémentaires.

On soumet à votre approbation une augmentation d'affectation portant sur l'autorisation de programme Mission Action Sociale et Solidarité, année 2011, soit un montant de 160.000 € correspondant à des travaux supplémentaires en raison de complications techniques. Le coût global de cette opération s'élève à 1.010.000 €.

Au vu de ce rapport, nous donnons notre approbation.

Le rapport 15-27726 est adopté à l'unanimité

9. Rapport 15-27787 – (Commission UAGP) - DAH – DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – ZAC de Saint-Louis – 15^e arrondissement – Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2014 – Approbation de l'avenant n°17 à la concession d'aménagement 98/055.
Rapporteur : Roland CAZZOLA.

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, il s'agit tout simplement de voter comme toutes les années l'approbation du CRAC de la ZAC de Saint-Louis qui a été créée en 1997. Je rappelle brièvement que la ZAC de Saint-Louis avait pour objectif de réaliser une opération de réhabilitation des anciens abattoirs, avec la création notamment de l'Ecole de la Deuxième Chance. Il reste aujourd'hui quelques aménagements à faire, notamment le mur de soutènement du boulevard Ledru Rollin, la commercialisation de 6.300 m² de terrain pour la construction d'une plate forme d'insertion professionnelle, ce qui est très important puisque le lycée professionnel de la Cabucelle sera partenaire de cette opération. Il reste également 7.000 m² pour l'installation d'un poste de distribution d'énergie. Hormis ces terrains, va se réaliser une parcelle de 3.300 m² pour un parking public énormément souhaité par la population.
Nous vous demandons d'adopter ce rapport.

Le rapport 15-27787 est adopté à l'unanimité

10. Rapport 15-27814 - (Commission UAGP) - DSFP – DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 15^e arrondissement – Cession à la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole de deux emprises nécessaires à l'élargissement du boulevard Provençal.
Rapporteur : Roland CAZZOLA.

Mme le MAIRE.- Si Mme Boulay était là, c'est elle qui le rapporterait.

M. CAZZOLA.- J'allais le dire, Madame le Maire, et je pense qu'elle l'aurait défendu bec et ongles, comme elle l'a fait depuis des années sur ce Conseil d'Arrondissements. J'espère être aussi bon qu'elle. Le boulevard Provençal est un dossier que la Mairie de Secteur tient à bout de bras depuis plus d'une décennie. Ce boulevard est une voie privée mais qui est ouverte à la circulation publique. Elle est à double sens mais ne fait que 5,50 m, il est donc nécessaire de l'élargir pour avoir des conditions de circulation normales. Il y avait quelques difficultés au niveau de certains propriétaires qui juxtaposaient ce terrain. Aujourd'hui, la CU Marseille Provence Métropole envisage de procéder à un élargissement du boulevard Provençal en mettant un emplacement réservé au PLU. Pour cela, elle souhaite obtenir la maîtrise foncière de l'ensemble des terrains nécessaires à l'opération pour que la Ville cède ces terrains à titre gratuit. Je pense que vous en direz deux mots, puisque vous avez été à l'origine de toutes les transactions qui ont fait que l'on aboutit aujourd'hui à cette -j'espère- heureuse issue.

Mme le MAIRE.- Je l'espère aussi et je suis heureuse de voir que les habitants du boulevard Provençal vont pouvoir revivre, parce que cela a été une longue histoire, un feuilleton que nous avons suivi. Aujourd'hui, je commence à voir une fin heureuse pour les habitants et pour la qualité de vie de tout le monde. Je n'en dirai pas plus. Joëlle Boulay était très contente de savoir que ce rapport allait passer aujourd'hui. C'est chose faite, mais il faut aller jusqu'au bout de la démarche administrative.

Le rapport 15-27814 est adopté à l'unanimité

11. (Le rapport 15-27820 est retiré.)

12. Rapport 15-27823 – (Commission ECSS) – DASS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires – 2^e répartition 2015 – Budget 2015.

Rapporteur : Kader BENAYED.

Sont concernés sur notre secteur : 6 centres sociaux dans le 15^e et 2 dans le 16^e. La commission a émis un avis favorable.

Le rapport 15-27823 est adopté à la majorité

Abstention du groupe Rassemblement Bleu Marine

13. Rapport 15-27773 – (Commission UAGP) – DAH – DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – ZAC de Saumaty Séon – 16^e arrondissement – Convention passée avec la SOLEAM – Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2014 – Participation de la Ville à l'équilibre du bilan – Approbation de l'avenant n°17 à la convention de concession d'aménagement.

Rapporteur : Roland CAZZOLA.

Madame le Maire, mes chers collègues, il s'agit de l'adoption du CRAC de la ZAC de Saumaty Séon dont la superficie est de 60 hectares. Deux petites précisions : tout d'abord, les objectifs de la ZAC sont atteints, la maîtrise foncière est quasiment totale, la commercialisation des terrains de même et les travaux d'aménagement des équipements publics sont terminés. Seul bémol, Madame le Maire, la traverse de la Barre qui prolonge la traverse Va-à-la-Mer. Vous vous souvenez, pendant la précédente mandature, vous avez œuvré pour que cette voie soit ouverte au public. Elle est très étroite. La population se plaignait du fait qu'il y avait l'installation de gens du voyage de l'autre côté et une impossibilité de circuler. Il y a eu des réunions avec les habitants, une enquête publique dont les conclusions rejoignaient nos souhaits et ceux des habitants. Malheureusement, rien n'a avancé depuis 3 ou 4 ans. En tant qu'administrateur de la SOLEAM, j'ai saisi Jean-Yves Miaux, son Directeur, et Gérard Chenoz, son Président. De votre côté, puisque la CUM doit réaliser des travaux, vous avez écrit à Guy Teissier afin qu'il saisisse le Maire de Marseille pour qu'il demande à la SOLEAM de mettre à l'ordre du jour ces travaux.

Hormis ce dossier qu'il faut continuer de mener à bien, nous vous demandons d'approuver le CRAC pour l'année 2014.

Le rapport 15-27773 est adopté à la majorité

Abstention de Mme FRENTZEL non inscrite

14. Rapport 15-27829 – (Commission UAGP) – DAH – DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – PRU Savine – Concession d'aménagement du site bas de la Savine n°11/1342 passée avec la SOLEAM – 15^e arrondissement – Approbation du CRAC au 31 décembre 2014 – Participation de la Ville à l'équilibre du bilan – Approbation de l'avenant n°2 à la concession.

Rapporteur : Nadia BOULAINSEUR.

Comme vous le savez, le 8 décembre dernier, à votre initiative, un Conseil d'Arrondissements extraordinaire a été organisé sur la question de la réhabilitation de la Savine. La Mairie de Secteur avait préconisé la déconcentration de logements sociaux sur le bas de la Savine, et notamment la création de logements sociaux sur le haut de la Savine. Cela n'a pas été retenu par le Maire de Marseille, puisqu'une réponse nous a été faite quelques semaines plus tard, et l'option retenue par la Mairie de Marseille était la concentration de logements sociaux sur le bas de la Savine, avec toutes les difficultés que nous connaissons, notamment en termes de circulation, et la libération du foncier sur le haut. Donc, vous comprenez bien que, compte tenu que la position de la Ville de Marseille est contraire à la nôtre, je vous demande de voter contre l'approbation de ce CRAC.

Le rapport 15-27829 est rejeté à la majorité

Contre des groupes PS et apparentés, Front de Gauche, Europe écologies les verts

Pour des groupes Marseille en Avant (2 voix), Rassemblement Bleu Marine (3 voix)

Abstention de Mme FRENTZEL non inscrite

15. Rapport 15-27836 – (Commission UAGP) – DAH – DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME – Engagement Municipal pour le Logement – Aides à la réalisation de trois opérations et neuf logements en diffus – Avenue Clos Fleuri, 5^e arrdt – Les Hauts de la Chartreuse, 14^e arrdt – Roger Salengro, 15^e arrdt – Belle Viste, 14^e arrdt – Rouget de Lisle n°8, 15^e arrdt – Rouget de Lisle n°18, 15^e arrdt – Rouget de Lisle n°34, 15^e arrdt – Boues, 3^e arrdt – Parc Saint-Louis, 15^e arrdt – Val des Pins, 13^e arrdt – Super Belvédère, 14^e arrdt – Guichoux, 14^e arrdt ;

Rapporteur : Nadia BOULAINSEUR.

4 logements sont concernés sur notre secteur : 3 à la Résidence Rouget de Lisle et 1 au Parc Saint-Louis. Bien évidemment, je vous demande de voter favorablement ce rapport.

Le rapport 15-27836 est adopté à la majorité

Abstention du groupe Rassemblement Bleu Marine

16 – Rapport 15-27837 – (Commission UAGP) – DPE – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DES PROJETS ÉCONOMIQUES – SERVICE COMMERCE – Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales et à la rénovation intérieure des commerces du FISAC noyaux villageois des 15^e et 16^e arrondissements

Rapporteur : Josette FURACE.

Madame le Sénateur-Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, ce rapport a pour objet d'attribuer des aides à la rénovation des devantures dans le cadre du FISAC pour un commerce qui se trouve dans le 16^e arrondissement. Le montant de la subvention s'est élevé à 13.716 € pour un montant de travaux de 17.145 €. Pour l'intérieur de ce commerce, toujours pour la même personne, un montant de subvention de 1.563,20 € pour un montant de travaux de 1.954 €.

Madame le Maire, en tant que précurseurs de ce dispositif, nous ne pouvons que nous féliciter, car aujourd'hui, après les travaux du BHNS, force est de constater que nos noyaux villageois ont aujourd'hui un autre visage. D'autres commerçants ont envie, non pas de fermer leurs commerces, car nous les avons aidés avec la commission d'indemnisation pendant les travaux, mais de faire que leurs commerces soient à l'image de la rue.

Mme le MAIRE. - Merci, Madame Furace. Après les travaux du BHNS, on voit qu'il y a une requalification réelle. Il y a eu des critiques. Il y a un peu de jalousie quand on réussit les choses. Pour certains, c'est plus facile de critiquer que de faire. La parole est toujours plus simple que l'action. Nous avons montré que nous avons tenu, malgré tout. Je remercie Mme Furace, M. Cazzola et M. Ruzé qui ont suivi ce dossier au plus près, pas toujours simple, mais aujourd'hui, quand on voit que les commerçants sont satisfaits de la qualité du territoire qu'ils ont, c'est l'essentiel. Certains même on gagné en qualité. Je pense notamment à Hélio Pneus qui s'inquiétait et qui dit maintenant : « Finalement, j'ai plus d'espace qu'avant et vous m'avez organisé un espace pour que je puisse travailler convenablement ». Même chose pour les pharmacies : les livreurs de médicaments importants ne peuvent pas se mettre trop loin, et il y a des possibilités de livraison, ainsi que pour d'autres commerces comme les bars tabacs. On continue ce travail. Il y a encore des aménagements qui ne sont pas terminés. On avance, on améliore. Nous avons eu raison. Aujourd'hui, on n'entend plus trop ceux qui ont critiqué. C'est une bonne chose pour nous et pour notre territoire. Il faut avoir le courage politique de faire les choses et d'aller au bout des choses. Dans cette Mairie, nous avons fait le choix d'aller au bout des choses. Bien sûr, nous voulons le métro jusqu'à l'hôpital Nord et nous l'avons demandé. Bien sûr, nous voulons le tramway jusqu'au lycée Nord et nous l'avons demandé. J'ai réclamé auprès du Premier Ministre

de pouvoir avoir des aides pour financer le prolongement du tramway jusqu'au lycée Nord. Les gens qui ont eu des paroles désagréables ont été moins enclins à aller réclamer de l'argent pour obtenir des équipements supplémentaires. Je ne regrette rien, je suis contente de voir que les choses vont mieux et que c'est même très beau et pour l'intérêt des habitants.

M. CORTEGGIANI.- Effectivement, j'étais contre le projet de BHNS, pas contre la requalification. C'était avant les votes. Une fois que cela a été voté, vous savez aussi, Madame le Maire, que j'étais commissaire aux marchés publics et j'ai fait en sorte que l'on ait le meilleur marché pour ces quartiers. Donc, contre le BHNS, mais aujourd'hui pas contre l'aménagement.

Mme le MAIRE.- Merci d'avoir le courage de le dire, mais ce n'était pas pour vous que je le disais.

Le rapport 15-27837 est adopté à l'unanimité

17 – Rapport 15-27847 – (Commission UAGP) – DGHU - DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville Intercommunal 2015-2020
Rapporteur : Nadia BOULAINSEUR.

Il s'agit en fait de mettre en place des dispositifs qui permettent, dans le cadre du contrat de Ville, de venir en aide aux quartiers les plus en difficulté. Vous comprendrez bien que, sur le principe, nous sommes d'accord sur la loi. Cependant, il y a un petit souci dans la manière dont, une fois de plus, la Ville de Marseille gère la question des rapports au Conseil Municipal : nous avons reçu l'annexe de 243 pages hier à 18h. C'est un peu compliqué.

M. CORTEGGIANI.- Vous aviez toute la nuit !

Mme BOULAINSEUR.- Mais moi, la nuit, je dors, Monsieur Corteggiani ! On va voter pour le rapport qui permet de venir en aide aux structures et aux quartiers les plus en difficulté, mais une fois de plus nous demandons à la Ville de Marseille de nous transmettre les annexes dans des délais raisonnables.

Mme FRENTZEL.- C'est vrai que, concernant ce rapport, on n'a pas les annexes et je ne savais même pas qu'il y en avait. Elles sont arrivées hier après-midi, mais ceux qui ont fait les Conseils d'Arrondissements mardi, comment ont-ils fait ? Au niveau du Conseil Municipal, il va falloir qu'on relaie tout ce que l'on va dire pour lundi. 243 pages, ce n'est pas rien. Il faut quand même que l'on voit à l'intérieur s'il y a des « loupes » ou des choses qui ne vont pas. C'est un gros problème. Je vais valider aussi, mais sincèrement, peut-être qu'au Conseil Municipal je ne validerai pas forcément de la même manière.

Mme le MAIRE.- Effectivement, nous n'avons reçu les annexes qu'hier, et encore par mail. C'était déjà indéchiffrable même pour nous, parce que même si l'on a de longues soirées, on n'a pas forcément envie de lire 243 pages sur le contrat de Ville. Ceci dit, avec Arlette Fructus on s'est vues notamment sur la question du découpage, parce que, par exemple, le 15^e arrondissement était lié au 14^e arrondissement, ce qui n'a rien à voir. Nous sommes des élus des 15^e et 16^e arrondissements. Nous pouvons donner notre point de vue à l'extérieur, mais au Conseil d'Arrondissements il est mal venu de donner notre point de vue sur les 13^e et 14^e arrondissements. L'inverse est vrai aussi. Je n'accepterai pas que, dans les 13^e et 14^e arrondissements, on donne un point de vue sur notre vision des choses. J'ai demandé une rectification à Mme Fructus, mais aussi à la Préfète à l'Egalité des Chances. Je trouve déjà problématique le fait que l'on n'ait même pas réfléchi aux territoires, c'est-à-dire que l'on nous a collé Bassens avec les Micocouliers, la Visitation. Finalement, c'est un moyen pour que personne ne s'en occupe. Les 13-14 considéreront que ce n'est pas pour eux, donc ils ne vont pas s'en occuper. Et nous, comme on ne l'a pas, on n'a pas matière à en discuter. C'est le meilleur moyen, là où l'on voulait associer les gens, de les exclure. Donc, j'ai demandé une rectification. Nous faisons les Conseils d'Arrondissements le jeudi, au plus près du Conseil Municipal, parce que nous allons voir tout à l'heure des rapports qui sont arrivés les deux derniers jours. C'est compliqué de travailler dans ces conditions, M. Ahamada dira

peut-être un mot sur l'action qu'il a menée et que nous soutenons, on a un Conseil Municipal et un Conseil d'Arrondissements par trimestre, il me semble que, dans les deux mois, les services ont le temps d'organiser les rapports pour que l'on puisse les recevoir à temps, les étudier et avoir un vrai débat de fond sur ces rapports. J'ai le regret de dire que l'on risque de passer à côté de décisions ou de choix que nous n'aurions pas vus, non pas parce qu'on n'est pas sérieux -je ne crois pas que ce soit le cas ici- mais parce qu'on est dans l'incapacité de le faire sérieusement. Ce sont des dossiers que nous suivons au fil du temps, donc on ne les découvre pas, mais malgré tout, quand c'est écrit par l'administration, on va le voir tout à l'heure notamment sur la bibliothèque de Saint-Antoine, parfois l'administration a du mal à comprendre les termes politiques, ou alors c'est volontaire, je ne sais pas.

M. COPPOLA.- Vous avez demandé de revoir un peu les seuils pour les conseils citoyens. Hier, Marc Poggiale, dans une commission à la Communauté Urbaine, a fait une intervention sur le fait que regrouper 35 quartiers dans un conseil citoyen n'est pas le summum de ce que l'on peut faire en termes de démocratie participative, si l'on veut être efficace et utile. A quoi Mme Fructus -je regrette qu'elle soit partie- aurait répondu que, de toute façon, c'est entériné comme cela et ça va être entériné comme cela au Conseil Municipal de lundi et en séance de la Communauté Urbaine. Dans une perspective lointaine, 6 mois ou un an, on reverra les seuils. Ce qui me pose problème, c'est que déjà ne pas prendre en compte la proposition de rehausser le niveau de participation du citoyen pour qu'il soit plus utile et efficace laisse augurer un drôle de conception de la prise en compte des citoyens qui vont être dans ces conseils de quartiers. Je pense qu'il y a une vraie question de démocratie qui est posée et qui ne manquera pas d'être soulevée au Conseil Municipal de lundi, mais cela pose problème, 320 citoyens tirés au sort pour participer à ces conseils citoyens. Il suffirait d'avoir un conseil citoyen par quartier pour déjà rehausser le niveau de participation et d'efficacité.

Mme le MAIRE.- Sans vouloir défendre Mme Fructus, pour dire simplement les choses de manière objective, il y a 320 citoyens, mais après il y a le collège des associations, il y a plusieurs collèges. Pour une première, il faut faire attention à ne pas partir dans quelque chose d'immaîtrisable. Que pourront faire et dire ces conseils citoyens ? Je suis plus inquiète du fond, à quoi cela va servir, à quel moment leurs paroles seront relayées et comment elles seront interprétées. C'est davantage cette question qui va se poser à nous. C'est difficile d'apporter des réponses aux habitants. Il faut que notamment l'Etat et la Ville de Marseille puissent donner des comptes-rendus. Les élus n'y participent pas, puisque c'est un conseil citoyen. Je crains que l'on tombe dans quelque chose comme un catalogue de Noël qui permet de rêver, mais il faudra faire attention aux retombées, c'est-à-dire la réalité de ce que l'on est capable de faire, de dire, et l'action que l'on est capable de mener. Il va y avoir là, à mon avis, un travail beaucoup plus pointu à apporter parce qu'il n'y aurait rien de pire que de faire des conseils citoyens avec des citoyens qui vont s'exprimer, participer à un débat, et qui finalement n'auront peut-être jamais de réponses à leurs questions ou à leurs propositions. Ce sont des points sur lesquels nous, Mairie de Secteur, serons attentifs. J'ai dit, en tant que Maire de Secteur et au nom du Conseil d'Arrondissements, que nous donnerons tous les moyens pour que nos concitoyens puissent participer à ces conseils citoyens. Il y a un roulement, ce ne sont pas toujours les mêmes personnes, mais il faudra faire attention à ce que les gens attendent et aient la compréhension de ce qu'est un conseil citoyen, parce que je vous avoue qu'à titre personnel je n'ai pas tout compris.

Le rapport 15-27847 est adopté à la majorité
Contre du groupe Rassemblement Bleu Marine

18 – Rapport 15-27857 – (Commission UAGP) – SPU – DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE PROJETS URBAINS – Opération d'Intérêt National Euroméditerranée – Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) littorale à Marseille – 2^e – 3^e et 15^e arrondissements – Dossier de réalisation – Accord de la Ville de Marseille sur les équipements publics – Avis de la Ville de Marseille sur le programme d'équipements publics.

Rapporteur : Roland CAZZOLA.

C'est un rapport très important, puisqu'il s'agit de la ZAC littorale et le 15^e arrondissement est très impacté sur ce territoire. Il faut savoir que le premier maillon de cette opération est l'extension d'Euroméditerranée, donc cela nous concerne au premier chef. Il y a de grands enjeux opérationnels qui sont la réalisation du pôle multimodal du Capitaine Gèze, la traversée du tramway et le confortement de la rue de Lyon, la constitution du quartier témoin Allar, la mutation des grandes emprises industrielles du secteur dit XXL, et enfin la réintégration des Pucés de Marseille dans un fonctionnement apaisé. A côté de cela, il y a le parc Bougainville de 4 hectares et un ensemble d'équipements -je passe très rapidement-, bibliothèque, pôle aquatique, bureau municipal, gymnase, pôle socio-éducatif, deux groupes scolaires, etc. Nous souhaitons donner un avis favorable pour que les équipements publics qui relèvent de la compétence de la Ville et qui sont inscrits dans le projet d'Euroméditerranée soient adoptés et nous souhaitons l'incorporation dans le domaine public communal des équipements publics réalisés par Euroméditerranée.

Mme le MAIRE.- La programmation des équipements publics sur notre territoire est un travail qui est fait avec Euroméditerranée II, avec la SOLEAM anciennement Marseille Aménagement, parce que certains points sont modifiés par cela. Nous sommes d'accord, de toute manière, et nous continuons à travailler dans ce sens pour que ces quartiers puissent avoir non seulement des logements, parce que c'est nécessaire, mais aussi les équipements qui vont avec. On l'a vu tout à l'heure sur les questions de la Castellane et de Kallisté. S'il n'y a pas les équipements publics qui vont avec les logements, malheureusement l'économie ne peut pas se faire.

Le rapport 15-27857 est adopté à la majorité
Abstention du groupe Front de Gauche

19 – Rapport 15-27858 – (Commission UAGP) – DAH – DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Eradication de l'Habitat Indigne – Concession EHI lot 2 passée avec Urbanis Aménagement – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) au 31 décembre 2014 – Approbation de l'avenant n°17 à la convention de concession d'aménagement.

Rapporteur : Fatima BEN REZKALLAH.

Cette concession porte sur l'ensemble du territoire communal. Nous sommes concernés par l'immeuble 52 rue Condorcet dans le 16^e arrondissement et 7 traverse du Prieuré. On nous demande d'approuver le CRAC établi au 31 décembre 2014, d'approuver l'avenant n°17 prorogeant la convention de concession jusqu'au 17 décembre 2017, la participation de la Ville à l'équilibre du bilan de 10.037.924 €, inchangé au regard du CRAC précédent, dont 9 M€ ont déjà été payés au 31 décembre 2014, le versement du solde étant prévu selon l'échéancier suivant : 2015, 1 M€ ; 2016, 0 € ; 2017, 37.924 €.

Je vous demande un avis favorable.

Le rapport 15-27858 est adopté à l'unanimité

20 – Rapport 15-27860 – (Commission UAGP) – SPU – DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE PROJETS URBAINS – Accord donné à un tiers-exploitant, la société DUTTI, pour demander au Préfet l'autorisation de réaliser des travaux de réhabilitation du crassier propriété de la Ville, sis avenue des Ayalades – 15^e arrondissement.

Rapporteur : Nouriati DJAMBAE.

Madame le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un projet urbain. La Ville de Marseille est propriétaire d'une parcelle cadastrée de 39.364 m² dans le secteur industriel de la Delorme. Cette parcelle faisait anciennement office de crassier pour les résidus de fabrication industrielle d'aluminium. Cette parcelle est actuellement en friche depuis plus de 30 ans. Sur proposition de Mme l'Adjointe déléguée à l'urbanisme, vu la législation en vigueur sur l'environnement, vu la jurisprudence au Conseil d'Etat dite « Alussuisse-Lonza » en 2005, délai de prescription pour le réaménagement par l'ancien exploitant, vu le Code des Collectivités Territoriales, la Ville de Marseille souhaite donner autorisation à la société DUTTI Transaction. La société DUTTI devra, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, demander au Préfet une autorisation de travaux de réhabilitation du crassier des Ayalades, propriété de la Ville. La société DUTTI Transaction est autorisée à solliciter auprès de la Ville de Marseille les autorisations pour accéder au terrain et effectuer à ses frais et risques des relevés et sondages dans le cadre de la réalisation de ces études, et ne pourra en aucun cas se retourner contre la Ville. Cette transaction a pour objectif d'aménager une plate-forme d'environ 2 ha dédiée à l'activité industrielle.

Mme le MAIRE.- Il s'agit des boues rouges, pour parler clairement. Je les ai traversées pendant toute mon enfance. C'était un passage des habitants de Bassens pour aller notamment sur la Rose, c'était le raccourci. C'est un terrain pollué sur lequel il y a un champ de coquelicots. Nous sommes favorables à ce que l'entreprise DUTTI puisse nettoyer, stocker, voir comment on pourrait faire, parce que c'est un terrain qui n'est pas utilisable en l'état du fait qu'il est pollué. C'est bien que la Ville de Marseille permette à la société DUTTI de l'exploiter, parce que cela coûte de l'argent à la société DUTTI et il n'est pas dit qu'elle puisse faire quelque chose derrière. Donc, nous sommes favorables.

Le rapport 15-27860 est adopté à l'unanimité

21 – Rapport 15-27859 – (Commission UAGP) – SPU – DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE L'URBANISME, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – SERVICE PROJETS URBAINS – Avis du Conseil Municipal sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille.

Rapporteur : Nouriati DJAMBAE.

A la demande du Conseil Municipal, sur la proposition de Mme l'Adjointe déléguée à l'urbanisme, nous devons donner notre avis sur la modification n°1 du PLU de la Ville. Rappel : le 28 juin 2013, le PLU a fait l'objet d'une révision approuvée par délibération du Conseil Communautaire. Le 30 juin 2014, par délibération, le Conseil Municipal a considéré que le PLU nécessitait des adaptations afin que celui-ci soit conforme au contexte législatif évolutif et aux objectifs de développement de la Ville de Marseille. De ce fait, le Conseil Municipal a demandé à la CUM d'engager une procédure de modification de ce plan pour permettre la réflexion en matière d'urbanisme et d'aménagement. Le 9 octobre 2014, la CUM a donc décidé de prescrire la procédure de modification n°1 du PLU afin de permettre d'une part la prise en compte des impacts de la loi ALUR, la suppression des coefficients d'occupation du sol (COS), une taille minimale des parcelles, la caducité des règlements de lotissements, l'évolution du document d'urbanisme en cohérence avec les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ; d'autre part, l'adaptation des support graphiques dudit document d'urbanisme au format numérique.

Depuis le 28 juin 2013, la suppression des COS et des superficies minimales des terrains constructibles est effective dans la plupart des zones urbaines. Cependant, ces dispositions ont été conservées dans certains secteurs, quartiers pavillonnaires ou petits collectifs, et dans les quartiers de grande sensibilité paysagère. Par ailleurs, le PLU, afin de préserver le cadre de vie, notamment les espaces verts, doit veiller à désintensifier les zones et à limiter la volumétrie et l'emprise au sol des constructions (diminution entre 15 et 30 %).

Ce dossier soumis à notre avis comprend les pièces du PLU modifié : rapport de présentation, règlement, documents graphiques, annexes concernant l'enquête publique du commissaire enquêteur. Nous émettons un avis défavorable à ce rapport.

M. RUZÉ.- Madame le Maire, chers collègues, pour résumer et bien cibler les objectifs de cette modification du PLU n°1, à laquelle nous avons participé, notamment à l'enquête publique, cette modification a pour objectif tout d'abord de limiter les effets de la loi ALUR. La loi ALUR ouvrirait beaucoup trop à notre sens la constructibilité, c'est-à-dire la densification du logement, par le biais de la suppression des COS et des parcelles minimales qui étaient prévues dans le PLU. Je rappelle qu'il y a une deuxième raison : la réduction de l'emprise qui était de 30 % dans le PLU passe à 25 % dans cette modification.

Madame le Maire, nous proposons de voter contre cette modification pour une raison essentielle : je rappelle que nous avons voté contre le PLU général et qu'il faut donner une cohérence dans nos comportements. D'autre part, si nous approuvons, je le dis clairement, la limitation des effets de la loi ALUR, parce que l'on irait vers une constructibilité très densifiée sur les franges, ce qui n'est pas l'idéal, nous sommes par contre opposés à la réduction de l'emprise qui était de 30 % et qui est proposée à 25. Nous disons qu'il faut descendre à 20, parce que 25 % de l'emprise permet sur les grandes parcelles de construire du collectif. Je rappelle que, dans ce zonage de l'UR, nous sommes sur les franges des collines et que nous n'avons pas envie de voir fleurir du collectif aux franges de nos collines. C'est pour cela que je vous propose de voter contre cette modification.

Mme le MAIRE.- J'avais écrit au commissaire enquêteur pour lui faire part de la position de la Mairie de Secteur. On est la seule Mairie de Secteur à avoir concerté comme nous l'avons fait sur le PLU et on reste surtout fidèles à ce que nous avons dit à la population lorsque l'on a fait le PLU, c'est-à-dire que l'on ne densifie pas sur les franges de nos collines, on permet de garder nos collines aussi intactes que ce qu'elles sont et on évite d'avoir des immeubles qui viennent tout saccager de manière inappropriée. Nous sommes contre le PLU dans cette forme-là. Nous ne sommes pas contre certaines modifications, mais celle en tout cas qui n'a pas été prise en compte par le commissaire enquêteur et encore moins par la Ville, et encore moins demain par la Communauté Urbaine. Nous assumons clairement la position de la Mairie de Secteur.

Le rapport 15-27859 est rejeté à la majorité
Contre des groupes PS et apparentés, Front de Gauche, Ecologie les Verts et Mme Frenznel non inscrite
Pour du groupe Marseille en Avant (2 voix)
Abstention du groupe Rassemblement Bleu Marine (3 voix)

22 – Rapport R15-023-8S – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Vote du maintien ou non de Monsieur Rachid Tighilt dans ses seules fonctions d'Adjoint de la Mairie des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille.

Rapporteur : Samia GHALI.

J'ai retiré la délégation à Rachid Tighilt, Adjoint qui s'occupait de la santé, tout simplement pour des divergences de points de vue politiques. Il a été élu sur une étiquette socialiste, il a fait le choix d'un autre positionnement. Ça le regarde, c'est son droit absolu, mais c'est aussi mon droit absolu de montrer que je ne partage plus les mêmes opinions politiques de gens qui ont été élus sur ma liste. Je ne parle pas de partis politiques, parce que, même dans ma majorité, il y a des partis politiques, je n'ai jamais interdit aux partis politiques d'avoir les positionnements qu'ils souhaitent. On l'a vu ici, tout le monde s'exprime de manière démocratique et

librement. Mais quand on est élu sur une étiquette socialiste, ou on l'assume ou on prend ses responsabilités. Comme cela n'a pas été fait, c'est moi qui les prends pour la personne. J'ai donc retiré en mon âme et conscience la délégation de M. Tighilt. Pour cela, le Conseil d'Arrondissements est obligé de se prononcer sur le maintien de son poste d'adjoint ou pas. C'est la loi qui le définit. Je vous propose que ce vote se fasse à bulletin secret. C'est démocratique et je pense que c'est mieux pour qu'il n'y ait pas de malentendu. Je propose que deux personnes du personnel municipal, une pour l'émargement et une pour l'urne, passent vous faire signer et voter, ce qui permet, sur l'organisation du Conseil, de continuer le Conseil d'Arrondissements, si vous en êtes d'accord. Si ce n'est pas le cas, on se lève et chacun vote. Je mets aux voix cette proposition d'organisation pour que l'on puisse voter de cette manière-là.

L'organisation proposée pour le vote est adoptée à l'unanimité

Mme le MAIRE.- Il y a des procurations : Thierry Micelli pour Hattab Fadha, Joëlle Boulay pour Nadia Boulainseur, Sabrina Hout pour Kader Benayed, Mme Hamiche pour M. Cortegiani. On va vous faire passer les documents. Oui, si vous souhaitez le maintien de M. Tighilt à son poste d'adjoint. Non, si vous ne souhaitez pas son maintien. Vous pouvez aussi ne pas participer au vote, c'est votre droit. M. Cupolati participe au vote, M. de Balandia et Mme Aucouturier ne participent pas au vote.

23 – Rapport 15-27789 – (Commission ECSS) – DVSCJ – DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Délégation de Service Public de la restauration scolaire du 1^{er} degré – Avenant n°5 au contrat n°11/0881 passé avec la société Sodexo.

Rapporteur : Josette FURACE.

Ce rapport a pour objet d'approuver l'avenant n°5 au contrat n°11/0881 passé avec la société Sodexo et d'habiliter Mme le Maire à signer cet avenant.

Le rapport 15-27789 est adopté à la majorité
Pour : Les Groupes PS et apparentés et Europe 2écologie les Verts
Contre de Mme FRENZEL non inscrite et Mme RIOUALEN-CHEVASSU
Abstention du groupe Rassemblement Bleu Marine (3 voix)

24 – Rapport 15-27879 – (Commission ECSS) – DIRCA – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE ÉTUDES ET CONDUITE D'OPÉRATIONS – Aménagement et équipement de la bibliothèque du Plan d'Aou – Avenue du Plan d'Aou – 15^e arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux – Financement.

Rapporteur : Catherine VESTIEU.

Bien sûr, nous sommes pour, mais je pense que nous allons devoir expliquer nos réserves sur le fond, de parler du fait qu'il n'existe aucune mention de ce que nous demandons depuis toujours, c'est-à-dire une médiathèque et non pas une bibliothèque.

Mme BOULAINSEUR.- Sur la question de la médiathèque, de jour en jour on se rend bien compte que c'est une bibliothèque. On a interpellé à plusieurs reprises les services de la Ville. On nous a dit que c'était un problème de frappe, d'étymologie. On s'est dit : pourquoi pas, l'erreur étant humaine, on peut se tromper, il est possible à un moment donné de faire des erreurs. Seulement, j'ai parcouru le rapport et comme j'ai assisté à la revue de projet sur le Plan d'Aou, un technicien de la DRAC m'a expliqué qu'une médiathèque coûtait en gros 4 M€. Dans le rapport, on se rend compte que la bibliothèque du Plan d'Aou est évaluée à 2,5 M€. Donc, on est bien sur une bibliothèque et on nous prend bien pour des imbéciles. On nous traite comme des enfants. Depuis un an, on nous dit : « Mais non, c'est bibliothèque, mais en fait c'est médiathèque, c'est un problème de frappe ». Aujourd'hui, au vu du coût estimé de l'équipement, on est bien sur une bibliothèque. La Ville de Marseille considère une

fois de plus que, dans le 15-16, on n'a pas droit à une médiathèque, au XXI^e siècle. On va nous « filer », excusez-moi d'être grossière, une bibliothèque. Est-ce que l'on mérite une bibliothèque dans le 15-16 qui compte 100.000 habitants, alors qu'au fin fond de la France le moindre petit village a une médiathèque ? On marche sur la tête. Que l'on nous dise clairement que c'est une bibliothèque et que Jean-Claude Gaudin, lors du Conseil Municipal lundi prochain, ne nous prenne pas pour des enfants et nous explique clairement que l'on aura droit à une bibliothèque, malheureusement, sur ce secteur.

Mme le MAIRE.- Je regrette que Mme Fructus ne soit pas là, parce que lors d'un Conseil d'Arrondissements précédent on lui a posé la question de la sémantique entre bibliothèque et médiathèque et elle nous a expliqué que les services s'étaient trompés d'appellation. Mais effectivement, quand on regarde les chiffres, il faut savoir que la DRAC met 2,5 M€ dans la médiathèque et que, comme la Ville de Marseille a tellement tardé à lancer les travaux de la médiathèque de Saint-Antoine, cela fait 17 ans, et les coûts ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Il y a 17 ans, on parlait en francs, aujourd'hui on parle en euros. Vous faites la différence, quand vous achetez votre baguette de pain en francs et qu'aujourd'hui vous l'achetez en euros, ce n'est pas le même prix. Le coût de la construction n'est plus le même non plus, et on se retrouve avec une bibliothèque. Je le dis sincèrement, faire des projets au rabais, je trouve cela minable. Tout à l'heure, on parlait de la problématique de la délinquance. Si l'on veut combattre la délinquance, il faut de la répression, mais il faut aussi apporter des moyens qui font que l'on ait moins besoin de répression, c'est-à-dire faire de la prévention. La prévention passe aussi par la possibilité pour les enfants d'étudier. On est en période d'examens. Pendant ces périodes d'examens, les enfants ont besoin de réviser. Compte tenu des conditions de vie à Kallisté, par exemple, on ne peut pas toujours réviser chez soi, même si l'on a tout ce qu'il faut à la maison. On a plutôt envie d'aller dans une médiathèque pour avoir plus de moyens pour apporter des réponses à nos questions et pour pouvoir réussir. Malheureusement, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

Avec 100.000 habitants sur les 15^e et 16^e arrondissements, il n'est pas normal de ne pas avoir une médiathèque digne de ce nom. Il y a des villages en France qui n'ont même pas 10.000 habitants et qui ont des médiathèques ou des bibliothèques. Et nous nous battons sur la sémantique pour savoir si l'on a une bibliothèque ou une médiathèque. Je suis profondément choquée et je vous propose que nous votions contre ce rapport, parce que nous sommes pour une médiathèque, nous ne sommes pas pour une bibliothèque. Que chacun prenne ses responsabilités. Je pense que Mme Fructus prendra ses responsabilités. J'ai assisté à une réunion où je me suis même « enqueulée » avec Mme Fructus, j'aurais aimé qu'elle soit là pour le dire, parce que je n'aime pas m'exprimer quand les gens ne sont pas là. Je lui ai dit : depuis le début, on parle de médiathèque, au dernier Conseil Municipal on nous a expliqué que c'était juste un problème de frappe, de mot qui n'était pas bien écrit, on nous a dit qu'on allait le changer. On a voté en toute confiance, et là on s'aperçoit que l'on nous prend pour des prunes. Ce n'est pas possible. Je ne suis pas pour voter pour, parce que je considère que, cette fois-ci, on n'est pas honnête. Si l'on veut faire une bibliothèque, on le dit, on l'assume, on est d'accord ou pas, mais on en débat. On ne peut pas nous mentir à nous, les élus de la République, ce n'est pas acceptable, parce qu'au-delà de nous c'est à la population que l'on ment.

M. CORTEGGIANI.- Juste pour rappeler une chose : notre opposition, avec Bernard Susini, sur la médiathèque, n'était pas sur la médiathèque elle-même mais sur le lieu géographique, parce que nous pensions qu'elle devait être dans le noyau villageois pour permettre au Plan d'Aou de descendre et d'avoir une mixité, parce que nous pensons qu'en étant au Plan d'Aou les gens du noyau villageois ne monteront pas vers le Plan d'Aou. Notre position était là-dessus. Sinon, après 17 ans de combat, on veut aussi la médiathèque et je voterai contre ce projet, parce que je ne veux pas une bibliothèque de second niveau, je veux une médiathèque, moi aussi.

Mme le MAIRE.- Merci, Monsieur Corteggiani, pour votre honnêteté. Pourquoi le choix du haut ? C'est un choix que j'ai fait à titre personnel parce que, derrière, il y avait une autre question qui était de mettre notamment un pôle médical avec Paul Paray, l'APHM, donc l'Etat, notamment la Ministre Marisol Touraine, suite à un rendez-vous, m'a donné acte de pouvoir avoir une maison médicale au même endroit. Le but était de faire une maison de santé avec des soins, pour éviter que la population, pour une fièvre ou un petit bobo, se retrouve aux urgences de l'hôpital Nord, et crée finalement des problèmes d'insécurité sur l'hôpital Nord, parce qu'il y a de la tension et pour le personnel ce ne sont pas les meilleures conditions de travail. De l'autre côté, cette médiathèque, avec la possibilité d'avoir un salon de thé ou une cafétéria pour permettre aux parents de venir se détendre et aux enfants d'aller étudier ou tout simplement jouer ou réserver un livre ou un DVD, cela fait partie d'un projet global. Ce n'est pas une médiathèque que l'on va poser à un endroit pour se faire plaisir, ce n'est pas le but. Au moment où l'on parle du numérique, le Premier Ministre a annoncé récemment qu'il apportera des moyens sur le numérique, ce serait dommage que nous nous privions de cela. Les enfants sont tous à l'ère du numérique. La question des ordinateurs et des tablettes fait partie des choix politiques que nous faisons pour notre territoire. C'est pour cela que je vous propose de voter non pas contre la médiathèque, bien au contraire, mais contre une bibliothèque qui, de mon point de vue, est en dessous de la réalité de ce dont nous avons besoin.

Concernant la question des noyaux villageois, je pense que si les habitants ont un lieu de vie réel, parce que ce n'est pas complètement dans le Plan d'Aou, c'est à proximité, il y a déjà des ouvertures...

M. CORTEGGIANI.- Je fais de la politique, là.

Mme le MAIRE.- Monsieur Corteggiani, vous faites de la politique, moi aussi, et parce que je fais de la politique, je vous réponds comme je vous réponds. Je ne peux pas entendre que les habitants ne seraient pas capables de faire quelques pas pour monter au Plan d'Aou pour aller dans une médiathèque. Aujourd'hui, il y a beaucoup de gens qui traversent le Plan d'Aou sans aucun danger. Les noyaux villageois vont bien dans les cités et c'est important de le dire. Autant je suis pour la mixité dans l'autre sens, mais je pense que la mixité dans ce sens-là est aussi importante.

Le rapport 15-27879 est rejeté à l'unanimité

25 – Rapport 15-27901 - (Commission ECSS) – DAC - DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement et à l'aide à l'action année 2015 aux associations culturelles – 3^e répartition – Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

Rapporteur : Catherine VESTIEU.

Nous vous proposons de voter pour.

Le rapport 15-27901 est adopté à la majorité
Abstention du groupe Rassemblement Bleu Marine

26 – Rapport 15-27890 – (Commission ECSS) – DA - DÉLÉGATION GÉNÉRALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes culturels – 3^e répartition 2015 – Approbation de quatre conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations et organismes.

Rapporteur : Catherine VESTIEU.

C'est toujours de la même nature et nous vous proposons la même chose.

Le rapport 15-27901 est adopté à la majorité
Abstention du groupe Rassemblement Bleu Marine

Mme le MAIRE.- Je vous propose de dépouiller le vote. Il nous faut deux scrutateurs.

(M. BENAYED et M. CORTEGGIANI.)

M. CORTEGGIANI.- Résultat : 25 votants, 25 enveloppes. 4 oui, 19 non, 2 nuls. Donc, le non l'emporte. Il y a eu 2 non participations au vote.

Mme le MAIRE.- Majorité absolue. Donc, M. Rachid Tighilt n'est plus adjoint des 15^e et 16^e arrondissements.

27 – Rapport 15-27734 - (Commission ECSS) – DASS - DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration - Libéralités – 2^e répartition 2015.

Rapporteur : Fatima BEN REZKALLAH.

Avant de vous demander de voter, je voudrais vous dire que j'ai été interpellée par la Banque Alimentaire, parce que je constate sur mes dossiers que les grosses associations qui distribuent de l'aide alimentaire telles que la Croix Rouge, les Restos du Cœur, ont une subvention, et la Banque Alimentaire n'est pas couchée sur le papier. Je pense que c'est une omission de la Mairie centrale. Je leur demanderai de revoir le dossier. Le travail fait par les associations à ce titre est honorable et très noble. Je ne vous donnerai pas les montants des associations, parce que c'est réparti sur tout le territoire communal, et je vous demande d'émettre un avis plus que favorable.

Le rapport 15-27734 est adopté à l'unanimité

28 – Rapport 15-27839 - (Commission ECSS) – DASS - DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations d'animation urbaine – 2^e répartition 2015.

Rapporteur : Fatima BEN REZKALLAH.

Je suis désolée, Madame le Maire, ce dossier est tombé sur la table très tard et quand je lis ce rapport je constate qu'il n'y a aucune association sur notre secteur. Le montant de la dépense est de 10.400 € sur le territoire, mais il n'y a aucune association sur notre secteur. Je vous demande d'émettre un avis favorable pour les associations ailleurs, mais c'est dommage que nous n'en ayons pas chez nous.

Le rapport 15-27839 est adopté à l'unanimité des votants
Non participation au vote du groupe Rassemblement Bleu Marine

29 – Rapport 15-27491 – (Commission ECSS) – DS – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES SPORTS – Attribution de subventions aux associations sportives – 3^e répartition 2015 – Approbation de conventions – Budget Primitif 2015.

Rapporteur : Hattab FADHLA.

Nous sommes concernés par 3 associations : l'Amicale Sportive Kuhlmann, l'Avenir Sportif des Aygaldes Castellas et le Centre Vovinam Viet Vo Dao.

Comme je remplace mon ami et collègue Thierry Micelli, il fait un constat qui porte sur comment se fait-il que les plus petits budgets sur tout Marseille soient alloués à ces clubs. Il demande si l'on pourrait avoir des détails sur les critères d'attribution des subventions.

Mme le MAIRE.- Je pense que cela tient compte aussi des demandes des associations. Or, on ne sait pas exactement ce que ces associations ont demandé.

Le rapport 15-27491 est adopté à l'unanimité

30 – Rapport 15-27845 - (Commission ECSS) – DASS - DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ – Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Droits des Femmes – 2^e répartition 2015.

Rapporteur : Patricia AHARONIAN.

Le montant total de ces subventions s'élève à 17.200 €. La commission a émis un avis favorable.

Le rapport 15-27845 est adopté à l'unanimité

31 – Rapport 15-27797 – (Commission DDCV) – DMLN – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA MER, DU LITTORAL ET DU NAUTISME – SERVICE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET MARINES – Attribution de subventions aux associations – Approbation de conventions – 3^e répartition – Budget Primitif 2015.

Rapporteur : Hattab FADHLA.

Nous sommes concernés par la Fine Lance Estaquéenne. Je rapporte toujours le constat : M. Thierry Micelli dit que cette association a 450 adhérents qui font des événements incontournables et reconnus au niveau national. C'est une manifestation qui fait partie du patrimoine de l'Estaque et même au-delà. Bien évidemment, les conséquences économiques sont très importantes pour notre secteur. Cette action contribue à développer une image positive. A noter que le club intervient au Vieux-Port, au Frioul et au MUCEM. En 2012, ils avaient 12.000 €. En 2013, 10.000 €. En 2014, 8.000 €. En 2015, 6000 €. Donc, dans 3 ans ce sera terminé.

Le rapport 15-27797 est adopté à l'unanimité

32 – Rapport 15-27164 – (Commission ECSS) – DVSCJ) – DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE – Restauration scolaire – Participation des convives aux prix des repas servis dans les écoles maternelles et élémentaires et les collèges en gestion municipale – Participation aux garderies – Attribution d'un tarif social.

Rapporteur : Josette FURACE.

Nos émettons un avis favorable.

Mme le MAIRE.- Jusqu'à présent, la tarification permettait aux familles d'avoir des tarifs ou de la gratuité. Avec cette nouvelle tarification, même les familles au RSA vont être obligées de payer. Tout à l'heure, on parlait de la santé qui est un vrai sujet sur notre territoire, on sait très bien qu'il y a des enfants qui ne font pas 3 repas par jour. Quand ils n'en font qu'un, c'est déjà bien. C'était une question municipale, il y avait la gratuité pour ceux qui ne peuvent pas payer au prorata des revenus, ce qui paraissait quelque chose de juste. Le fait que l'on étende le seuil des revenus met malheureusement certaines familles en danger, voire des enfants qui ne pourront plus rester à la cantine, ce qui est quand même bien dommageable.

Le rapport 15-27164 est rejeté à l'unanimité

33 – Rapport 15-27905 – (Commission UAGP) – DIRCA – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE ÉTUDES ET CONDUITE D'OPÉRATIONS – Réalisation d'équipements publics – La Savine Haute – 15^e arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.

Rapporteur : Nadia BOULAINSEUR.

Il s'agit d'une opération dans le cadre de la réhabilitation de la Savine. Pour les mêmes raisons que j'évoquais, lors du rapport du CRAC, notamment notre position qui est contraire à celle de la Ville de Marseille, je vous demande de voter contre ce rapport sur les équipements publics.

Mme le MAIRE.- Je pense que nous avons été clairs sur la Savine. Nous avons fait un Conseil d'Arrondissements extraordinaire à la Savine et, à partir de là, toutes nos positions sont déclinées par rapport à ce Conseil d'Arrondissements, pour être cohérents avec ce que nous avons décidé.

Le rapport 15-27905 est rejeté à la majorité
Contre les groupes parti socialiste et apparentés, le front de gauche, Europe écologie les verts et Rassemblement Bleu marine
Abstention de Mme FRENTZEL non inscrite

34 – Rapport 15-27846 – (Commission UAGP) – DAH - DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 15^e arrondissement – PRU la Solidarité – Chemin de la Bigotte – Modification de la surface de la parcelle cédée par la Ville de Marseille cadastrée en partie (903) D n°39 au profit de la Société Nouvelle d'HLM de Marseille.

Rapporteur : Kader BENAYED.
Pour notre secteur, 5 associations sont concernées. Je vous demande de voter ce rapport.

*Le rapport 15-27846 est adopté à la majorité
Abstention du groupe Rassemblement Bleu Marine*

35 – Rapport 15-27849 – (Commission UAGP) – DSFP – DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 16^e arrondissement – Saint-Henri – 111 au 121, rue Rabelais – Cession de plusieurs lots en volume correspondant à une partie de la parcelle cadastrée quartier Saint-Henri (911) section E n°250 au profit de la SARL Actifs Partners Gestion.

Rapporteur : Hattab FADHLA.
La Ville de Marseille a cédé une partie de parcelle cadastrée Quartier Saint-Henri, rue Rabelais. Elle est composée de plusieurs lots qui vont de 1 à 8, à la SARL Actifs Partners Gestion qui souhaite acquérir plusieurs lots en vue de la réalisation d'une Maison du Chiffre et du Droit, visant à réunir à terme une cinquantaine d'emplois composés essentiellement d'avocats, d'experts-comptables et de collaborateurs. Ces lots 1, 2, 3, 4 et 8 correspondent à une superficie totale de 1.050 m². La Ville conserve les lots 5, 6 et 7 qui sont occupés par la Mairie de Secteur qui les met à disposition de structures associatives.

Le rapport 15-27849 est adopté à la majorité
Abstention de Mme FRENTZEL non inscrite

36 – Rapport 15-27798 – (Commission UAGP) – DSFP - – DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 16^e arrondissement – Saint-André – Avenue André Roussin et boulevard Henri Barnier – Acquisition auprès de l'Etat des parcelles cadastrées (910) section O n°186, n°188, n°90 et n°192 et d'un lot en volume correspondant à une partie des parcelles cadastrées quartier Saint-André (910) section O n°189 et n°193.

Rapporteur : Marguerite PASQUINI.
Ces parcelles représentent une superficie de 7.565 m² environ, pour la relocalisation de la Mission Evangélique du site de la Bricarde Provisoire dans le cadre du projet ANRU. Je voudrais souligner, Madame le Maire, que vous avez œuvré et accompagné ce projet depuis le début pour qu'enfin l'Eglise évangélique de la Bricarde puisse recevoir ses fidèles dans de bonnes conditions. Bien sûr, on demande un vote pour.

Mme le MAIRE.- Vous voyez qu'ici nous tenons compte de tous les cultes et nous respectons tous les lieux de culte. Concernant le culte évangélique sur la question de la Bricarde, nous les avons accompagnés, nous avons travaillé jusqu'au bout pour qu'ils puissent être reçus et repositionnés et nous avons trouvé un terrain où ils ont été re-localisés. Ils sont très heureux. On a eu l'occasion de s'y rendre, avec Marguerite Pasquini et je peux vous dire qu'ils sont très contents d'être là où ils sont, cette localisation me paraît d'ailleurs plus adapté à leur activité qu'au milieu d'habitations qui n'étaient pas destinées à cela, et ce qui permet de requalifier toute la partie de la Bricarde.

Le rapport 15-27798 est adopté à l'unanimité

37 – Rapport 15-27646 - (Commission UAGP) – DSFP - – DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME, AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 15^e arrondissement – PRU la Solidarité – Chemin de la Bigotte – Modification de la surface de la parcelle cédée par la Ville de Marseille cadastrée en partie (903) D n°39 au profit de la Société Nouvelle d'HLM de Marseille.

Rapporteur : Hattab FADHLA.
La Ville nous interpelle sur la cession d'une parcelle au profit de la Société Nouvelle d'HLM sur la résidence de la Solidarité. En échange, la Société Nouvelle d'HLM cède à la Ville de Marseille un terrain d'une superficie de 4.800 m² situé sur la même résidence, pour la réhabilitation d'un stade existant et pour la création d'un parc ludico-sportif autour du stade.
Avis favorable.

Le rapport 15-27646 est adopté à l'unanimité

38 – Rapport 15-27900 – (Commission DDCV) – DMLN – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA MER, DU LITTORAL ET DU NAUTISME – Contrat de Baie – Attribution de subventions libéralités aux associations le Naturoscope et l'AIEJE – Approbation des conventions de subventions associées.

Rapporteur : Kader BENAYED.

(Ce rapport n'a pas été examiné.)

39 – Rapport 15-27883 – (Commission DDCV) – DPMS – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SÉCURITÉ – SERVICE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – Attribution de subventions pour des actions de prévention de la délinquance.

Rapporteur : Kader BENAYED.
Il nous est demandé d'approuver des subventions à des associations pour des actions de prévention de la délinquance pour un montant total de 221.400 €. La commission a émis un avis favorable.

M. BOUBALS.- Je voulais intervenir parce qu'il y a plusieurs dossiers. Je m'excuse si j'ai fait des erreurs, parce qu'on l'a eu très tard, je l'ai fait à la va-vite. Il y a des choses qui sont très bien, d'autres un peu moins bien, et des choses qui, pour moi, sont scandaleuses. Le premier dossier, 4598, c'est une très bonne chose, la sensibilisation des enfants à leurs droits et à leurs devoirs. C'est une intervention qui doit se faire à l'intérieur des écoles élémentaires, mais dans ce dossier nulle part il n'est écrit dans quelles écoles cela va se faire. Est-ce que nos arrondissements sont concernés, quelles écoles vont être choisies et surtout comment vont-elles être choisies ? C'est un dossier qui est quand même flou.

Les deux dossiers suivants, 4596 et 4597, c'est très bien, ce sont des aides aux victimes, il n'y a rien à dire.

Quand on passe au 4691, on parle du dispositif littoral. On est content de voir que la Mairie centrale sait très bien s'adapter, puisqu'elle va augmenter les effectifs, il y a une dotation de 28.900 € supplémentaire, suite à des actes de malveillance et à divers problèmes. La Mairie s'adapte et donne une subvention en plus, sauf que nous avons fait une réunion sur le dispositif littoral sur le 16^e arrondissement. On a des problèmes en plus. On est intervenu par rapport à la délinquance qui se déplace parce que les effectifs de police sont mis à Corbières pour éviter les incivilités dans les bus, mais toute cette population qui fait de l'incivisme passe par l'Estaque Gare. On a demandé à la Mairie centrale de rajouter quelques médiateurs. On nous a dit : « On part de loin et aujourd'hui regardez où l'on en est ». Voilà la réponse, alors que, là, je vois que la Mairie s'adapte. Une fois de plus, deux poids, deux mesures.

Sur le dossier 4670, ça a l'air pas mal, ce sont des interventions pour les enfants de 4 à 13 ans qui déambulent dans les rues. Mais une fois de plus, c'est uniquement sur le centre ville. A croire que, chez nous, il n'y a aucun enfant qui déambule.
Le suivant, c'est bien, mais le 15-16 n'apparaît pas.

Après, miracle, le 4648, le médiateur de l'hôpital Nord, l'expérimentation est maintenue. On ne dit pas que ça va être en permanence, c'est une expérimentation qui est maintenue pour l'instant.

Le 4637, échange interculturel, le dossier est flou. On ne sait pas où, on ne sait pas qui va participer. Je pense qu'une fois de plus on va être oubliés.

Le dernier, c'est l'ouverture d'un local de 130 m² rue d'Aubagne dans le 1^{er} arrondissement.

Donc, une fois de plus ; une grande disparité entre le Nord et le Sud. De plus, les rapports, non contents d'arriver très tard, sont assez flous. Cela ne nous permet pas une bonne analyse des dossiers ni un bon retour à la population. Il y a des actions préventives et éducatives, si l'on était au courant, si l'on savait comment cela allait se dérouler, peut-être que l'on pourrait informer plus facilement la population. Bien sûr, on va voter le rapport, parce que tout ce qui est fait pour Marseille en termes de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes nous intéresse au plus haut point, mais j'ai l'impression que souvent la Mairie centrale nous force un peu la main. Sur des dossiers comme ça, on nous met une subvention pour le 15-16 au milieu de dizaines d'autres subventions, donc on est obligé de voter pour et chaque fois c'est la même histoire. Je pense que la Mairie centrale adopte ce système pour nous forcer la main, parce que si l'on ne vote pas, on va dire qu'on est contre les associations, et chaque fois on est les grands oubliés.

Mme le MAIRE. - Il est clair que, quand on présente des rapports fourre-tout, il est difficile de faire le tri et la Mairie de Marseille prend entièrement cette responsabilité. Par rapport à ce qu'a dit M. Boubals, sur la question de la délinquance, la Mairie de Marseille nous a mis des AMS, sauf que nous en avons moins que ce que nous en avions par le passé. La Police nationale vient sur notre territoire. J'avais demandé, et ça a été pris en compte, que pendant la période estivale on considère que c'est un territoire balnéaire. Il y a beaucoup de touristes qui affluent, notamment à travers les navettes maritimes, on voit que c'est un succès et on voit le nombre de gens qui viennent sur l'Estaque. Il est normal que les touristes soient protégés, mais, au-delà des touristes, les habitants qui profitent de cette période pour être dehors, sur la plage et sur les espaces que nous avons créés pour eux. Nous sommes face à une Ville de Marseille qui a choisi de protéger plutôt son centre ville que les quartiers Nord. Ce n'est pas un choix que nous partageons. Il faut reconnaître que le Préfet de Police nous a donné les moyens sur le 15^e arrondissement.

J'en profite pour dire que la fermeture du commissariat la nuit - comme cela, on évite toute polémique- s'est faite en concertation avec la Mairie de Secteur, en tout cas avec moi. J'avais vu le Préfet de Police et le Directeur Départemental de la Police en septembre, et nous avons réfléchi à la situation du commissariat du 16^e arrondissement qui restait ouvert toute la nuit, sauf que personne ne va déposer de plainte à 4h du matin. Si l'on est agressé, ou c'est grave et dans ce cas-là c'est la Police qui se déplace, ou ce n'est pas grave et ça peut attendre le lendemain et on ne va pas se précipiter au commissariat pour déposer plainte. Le but était de dire que l'on ferme le commissariat dans les périodes creuses, de 21h le soir à 6h du matin, et nous avons prévu une patrouille de plus sur le terrain, c'est plutôt de cela dont nous avons besoin, plus que de policiers dans les bureaux, même s'il en faut. Nous avons aujourd'hui des policiers en uniforme dans la rue pour pouvoir agir ou faire appel à des renforts si la situation le nécessite.

Sur ce rapport, je vous propose que nous nous abstenions, parce que je trouve qu'au niveau du combat contre la délinquance, que ce soit au niveau des associations, en aucun cas ces associations n'ont pris contact avec nous. Même si on les connaît, ce n'est pas pour autant qu'elles oeuvrent avec nous pour savoir exactement quels sont les points de faiblesse. Il y a l'ADDAP avec qui nous travaillons parfaitement, qui est une vraie structure qui travaille avec les jeunes qui sont à Corbières, qui ne prennent pas le bus mais on les laisse partir à pied, c'est encore pire que de les laisser monter dans le bus, parce que pendant le trajet à pied, avant d'arriver chez eux, il peut tout se passer et on aboutit finalement à une délinquance de groupe. Je le regrette, parce qu'il y avait les bus gratuits pendant la période d'été, parce que Corbières n'est pas une plage accessible. On se bat pour

l'accessibilité de nos plages. Quand on va à Corbières, c'est le parcours du combattant si l'on n'a pas l'argent pour prendre le bus. C'est un choix politique. Je le regrette, parce que ça existait par le passé. Il vaut mieux avoir des jeunes en train de s'amuser dans l'eau que de les avoir au pied d'un immeuble ou dans la rue à faire je ne sais quoi, et cela nous coûte beaucoup plus cher que de payer un ticket de bus à cette jeunesse. Ce sont des choix que je ne partage pas, mais voilà la position que nous avons eue en son temps dans cette Mairie.

Le rapport 15-27883 est rejeté par abstention de la majorité
Contre du groupe Rassemblement Bleu Marine

40 – Rapport 15-27675 – (Commission DDCV) – DGUP – DÉLÉGATION VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ – SERVICE SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAPÉS – Approbation d'une convention entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la Politique de la Ville de Marseille – Développement des Ateliers Santé Ville (ASV) – Exercice 2015.

Rapporteur : Christian LANCIEU.
Les 15^e et 16^e arrondissements sont concernés. La commission a émis un avis favorable.

Le rapport 15-27675 est adopté à l'unanimité

41 – Rapport 15-27931 – (Commission DDCV) – DAVC – DÉLÉGATION GÉNÉRALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES – DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE – SERVICE BUREAUX MUNICIPAUX DE PROXIMITÉ – Installation à titre gracieux de bornes informatiques dans des Bureaux Municipaux de Proximité par la société Le Résidentiel Numérique dont le site public est www.ma-residence.fr dans le cadre du Mieux Vivre Ensemble – Approbation de la convention avec cette société.

Rapporteur : Kader BENAYED.
La commission a émis un avis favorable.

Le rapport 15-27931 est adopté à l'unanimité

42 – Rapport 15-27918 – (Commission UAGP) – DIRCA – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL – ANRU Aménagement du Parc Ludico-Sportif de la Solidarité – Chemin de la Bigotte – 15^e arrondissement – Approbation de l'affectation de programme relative aux travaux – Financement.

Rapporteur : Nadia BOULAINSEUR.
Je vous demande de voter favorablement ce rapport.

Le rapport 15-27918 est adopté à l'unanimité

43 – Rapport 15-27917 – (Commission ECSS) – DIRCA – DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL – ANRU Requalification du groupe scolaire la Viste Bousquet – 38, route Nationale de la Viste – 15^e arrondissement – Approbation de l'affectation de programme relative aux études de maîtrise d'oeuvre et aux travaux – Financement.

Rapporteur : Nadia BOULAINSEUR.
Je vous demande aussi de voter favorablement ce rapport.

Le rapport 15-27917 est adopté à l'unanimité

44 – Rapport 15-27916 - (Commission ECSS) – DIRCA - DÉLÉGATION GÉNÉRALE VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE – SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL – ANRU Réhabilitation du groupe scolaire la Solidarité – 54, route du Vallon Dol – 15^e arrondissement – Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études de maîtrise d'œuvre et aux travaux – Financement.

Rapporteur : Josette FURACE.

Avis favorable.

Le rapport 15-27916 est adopté à l'unanimité

45 – Rapport 15-27935 – (Commission ECSS) – DVSCJ – DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRÈCHES ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires – Année scolaire 2014-2015 – Approbation de 11 avenants aux conventions d'objectifs.

Rapporteur : Josette FURACE.

Je souhaite que le retard des mandaterments pour les associations qui s'occupent des rythmes scolaires soit rattrapé et que les associations soient bien rémunérées pour le travail accompli auprès de nos enfants en temps et en heure, et que ce que nous votons aujourd'hui n'arrive pas trop tard.

Le rapport 15-27935 est adopté à la majorité

Abstention de Mme RIOUALEN-CHEVASSU du Front de gauche

Mme le MAIRE. - Le Conseil d'Arrondissements étant terminé, je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances. Le prochain Conseil se tiendra à la rentrée. Bonnes vacances à tous.

(La séance est levée à 12 heures 50.)

Délibérations du 10 septembre 2015

Rapport 15-27943 - (Commission ECSS) - DAC – DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES - approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour l'acquisition d'un fond documentaire pour la nouvelle bibliothèque de saint-Antoine.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28010 - (Commission UAGP) - DAH – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT Opération de rénovation urbaine Notre Dame Limite - La Solidarité - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de renouvellement urbain - Approbation de l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À la majorité

Pour : Le groupe Marseille en Avant (2 voix).
Contre : Les Groupes Parti Socialiste et apparentés, le Front de Gauche et Europe Ecologie les Verts.
Abstention : Le Groupe Bleu Marine (5 voix), Madame Lydia Frenzel non inscrite et Monsieur Corteggiani du groupe Marseille en Avant.

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis défavorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28013 - (Commission UAGP) - DAH – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD - Concession d'aménagement passée avec Marseille Habitat - Notre Dame Limite - parc Kallisté - 15^{ème} arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de concession n°12/00708.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28015 - (Commission UAGP) - DAH – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT Préfiguration du projet de renouvellement urbain sur le quartier de la Castellane - 15ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 de clôture à la convention d'opération - Approbation de l'avenant n°2 à la convention financière n°2015-80367 avec le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28020 - (Commission UAGP) - DAH – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT Avenants aux conventions financières entre la Ville et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour la mise en œuvre des Programmes de Renouvellement Urbain (PRU) de Saint Paul - 13ème arrondissement - Saint Joseph - 14ème arrondissement - les Créneaux - 15ème arrondissement.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À la majorité

Pour : Le groupe Marseille en Avant (2 voix)
Contre : Les groupes Parti Socialiste et apparentés, le Front de Gauche, Bleu Marine, Europe Ecologie les Verts, Monsieur Corteggiani du groupe Marseille en Avant et Madame Lydia Frenzel non inscrite.

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis défavorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28023 - (Commission UAGP) - DAH – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT Programme de rénovation urbaine -Approbation de l'avenant local n°6 à la convention pluriannuelle de mise en oeuvre du projet de rénovation urbaine Plan d'Aou/Saint-Antoine/La Viste - Approbation entre la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine de la convention valant avenant n°4 à la convention de financement n°07/1059 de Plan d'Aou de l'avenant n°3 à la convention financière n°10/672 de la Viste et de l'avenant n°4 à la convention pluri-annuelle de financement entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À la majorité

Abstention : Le groupe Bleu Marine

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28026 - (Commission UAGP) - DAH – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT Opération de rénovation urbaine Notre Dame Limite - Parc Kallisté - 15ème arrondissement - Approbation de l'avenant local n°2 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain Notre Dame Limite / Parc Kallisté -Approbation de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville de Marseille et le GIP Marseille Rénovation Urbaine.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28034 - (Commission UAGP) - DSFP - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE SERVICE ACTION FONCIERE - Retrait de la délibération n°15/0450/UAGP du 29 juin 2015 portant résiliation du contrat né de la décision de préemption du 14 janvier 2000 concernant le bien sis 23, rue Augustin Roux - 15ème arrondissement.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28036 - (Commission UAGP) - DSFP - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE SERVICE ACTION FONCIERE - Principe de planification du renouvellement urbain de la façade maritime nord de Saint Mauront à la Viste - Demande de renouvellement et d'extension de la Zone d'Aménagement Différé façade maritime nord.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À la majorité

Abstention : Madame Rioualen-Chevassu Armelle du Front de Gauche

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28041 - (Commission UAGP) - DAH - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD - Projet de rénovation urbaine de la Savine - 15ème arrondissement - Concession d'aménagement du site bas de la Savine passée avec la SOLEAM - Approbation du programme des équipements publics - Approbation d'une convention à passer entre Marseille Provence Métropole, la SOLEAM et la Ville de Marseille.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À la majorité

Pour : le groupe Marseille en Avant (2 voix)

Contre : les groupes Parti Socialiste et apparentés, le Front de Gauche, Europe Ecologie les Verts et Marseille Bleu Marine.

Abstention : Madame Lydia Frenzel non inscrite.

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis défavorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28073 - (Commission UAGP) - DPE - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES SERVICE COMMERCE - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales et à la rénovation intérieure des commerces du FISAC noyaux villageois des 15ème et 16ème arrondissements.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28080 - (Commission ECSS) - DPE – DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES SERVICE COMMERCE - Aides directes - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales et à la rénovation intérieure des commerces du FISAC noyaux villageois des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements - Modification du montant de la subvention.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28075 - (Commission DDCV) - DGUP – DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées - 2^{ème} Répartition- Approbation des conventions annexées.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 14-26973 - (Commission ECSS) - DVSEJ – DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE SERVICE DE LA JEUNESSE - Tarifs 2015 / 2016.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À la majorité

Contre : Madame Lydia Frentzel non inscrite.
Abstention : les groupes Parti Socialiste et apparentés, Le Front de Gauche, Europe Ecologie les Verts et Marseille Bleu Marine.

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis défavorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-27976 - (Commission ECSS) - DVSEJ – DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE Modification du calendrier des inscriptions scolaires et approbation du règlement afférent au recensement des élèves à inscrire dans les écoles publiques de la Ville de Marseille et au traitement des demandes de dérogations aux périmètres scolaires.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À la majorité

Abstention : le groupe Bleu Marine

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28097 - (Commission DDCV) - DM – DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER Attribution de subventions à différentes associations pour des projets d'éducation à l'environnement marin et littoral - Associations La Lyrone, AIEJE et Robins des Villes - Approbation des conventions associées.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À la majorité

Abstention : le groupe Bleu Marine

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-27967 - (Commission ECSS) - DVSEJ – DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation des dispositions particulières relatives aux accueils périscolaires des Temps d'Activités Périscolaires et des garderies.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À la majorité
Contre : le groupe Bleu Marine
Abstention : les groupes Parti Socialiste et apparenté, le Front de Gauche, Europe Ecologie les Verts et Madame Lydia Frenzel non inscrite.

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis défavorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Rapport 15-28028 - (Commission UAGP) - DSFP – DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE SERVICE ACTION FONCIERE - 16^{ème} arrondissement - Saint-Henri - 111 au 121, rue Rabelais - Cession de plusieurs lots en volume correspondant à une partie de la parcelle cadastrée quartier Saint Henri (911) section E n°250 au profit de la SARL ACTIFS PARTNERS GESTION.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

À la majorité
Abstention : Monsieur Said Ahamada du groupe Parti Socialiste et apparentés et le groupe Bleu Marine

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

QE15/025/8S : MAIRIE DU HUITIÈME SECTEUR
Suppression de l'avenant N°5 du PRU des Créneaux et rétablissement des opérations initiales.

Lors du Conseil d'Arrondissements du 11 Décembre 2014, la Ville de Marseille a soumis au vote du Conseil d'Arrondissements le rapport 14-27064 qui visait à modifier les programmes des PRU de Saint Paul (avenant n°4 à la convention pluriannuelle) et des Créneaux (Avenant n°5 à la convention pluriannuelle).

La Sénatrice-Maire des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille a demandé à la Ville de Marseille le retrait du rapport qui modifiait le PRU des Créneaux en "supprimant de l'aménagement sommaire du terrain d'assiette des Créneaux et des cheminements piétons, réalisé dans le cadre d'une opération de création de locaux commerciaux." (Source: Extrait du rapport).

En effet, ce "redéploiement" arbitraire et injustifié des crédits de l'Agence de Renovation Urbaine opéré par la Ville de Marseille n'est pas acceptable car il remet en cause des opérations structurantes telles que la réalisation du pôle économique intégrant la création d'une chambre funéraire, le cheminement piétonnier, l'agrandissement du cimetière, le parking. Ces opérations - votées à l'unanimité du Conseil d'arrondissements - ont fait l'objet d'une concertation préalable avec la population, les collectivités et les représentants de l'Etat et répondaient à des besoins réels dans le cadre de la rénovation de ce quartier.

Ce montage financier dépossède le PRU des créneaux pour en alimenter un autre celui de la Savine, avec ces méthodes la Savine pourrait souffrir des mêmes difficultés. De plus, nous ne pouvons accepter que ces opérations soient transférées d'un portage public, à un portage privé puisque l'avenant n°5 propose de réaliser les dits aménagements dans le cadre d'une "opération de locaux artisanaux". Cette mise en concurrence des territoires joue sur la précarité des administrés des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, le Conseil d'Arrondissements ne peut le cautionner.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
OUI LA QUESTION ECRITE CI-DESSUS
Délibère

À l'unanimité
Ne participe pas au vote : les groupes Marseille en Avant.

ARTICLE 1
Le Conseil d'Arrondissements des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements demande au Maire de Marseille l'identification des opérations à réaliser dans le cadre de l'enveloppe financière sur le PRU initial des Créneaux.

ARTICLE 2
Le Conseil d'Arrondissements des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements demande au Maire de Marseille le respect du calendrier de réalisation des opérations prévu dans ce projet.

ARTICLE 3

Le Conseil d'Arrondissements des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements demande au Maire de Marseille le maintien des opérations suscitées dans les conventions financières dont la validité doit être prorogée jusqu'au 31 décembre 2018 telle que présentée au Conseil Municipal dans la délibération n°15-28020.

Fait et délibéré les jour, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Samia GHALI
Sénateur – Maire du 8^{ème} secteur

Information à l'attention des usagers :

Une possibilité d'abonnement gratuit à la version dématérialisée du Recueil des Actes Administratifs vous est désormais offerte.

Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter le Service Assemblées et Commissions au 04 91 55 95 86 ou par mail à l'adresse suivante : « recueilactes-assemblees@mairie-marseille.fr »

Nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais pour formaliser cet abonnement.

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél : Adresse Mail :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :

La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS : SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS
12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13233 MARSEILLE CEDEX 20
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne-Marie M.COLIN

IMPRIMERIE : POLE EDITION